



RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2004

La liberté
culturelle dans un
monde diversifié



Publié pour le
Programme des Nations Unies
pour le développement
(PNUD) par :

 **ECONOMICA**

49, rue Héricart, 75015 Paris

Copyright © 2004

Programme des Nations Unies pour le développement
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, États-Unis

Tous droits réservés. Il est interdit, sauf accord préalable de l'éditeur, de reproduire le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie ou tout autre moyen.

Publié par ECONOMICA
49, rue Héricart
75015 Paris
France

ISBN 2-7178-4869-X

Maquette et couverture : Gérald Quinn, Quinn Information Design, Cabin John, Maryland (États-Unis)

Maquette des notices informatives : Grundy & Northedge, Londres, Royaume-Uni

Composition : Phoenix-Trykkeriet A/S, Aarhus, Danemark

Impression : COLORCRAFT OF VA INC.

Pour une liste des erreurs ou omissions dans le Rapport mondial sur le développement humain 2004 trouvées après impression, veuillez visiter notre site à <http://hdr.undp.org>

MEMBRES DE L'ÉQUIPE CHARGÉE DE LA RÉDACTION DU
Rapport mondial sur le développement humain 2004

Directrice et rédactrice en chef
Sakiko Fukuda-Parr

Équipe rédactionnelle

Carla De Gregorio, Haishan Fu (directrice des statistiques), Ricardo Fuentes, Arunabha Ghosh, Claes Johansson, Christopher Kuonqui, Santosh Mehrotra, Tanni Mukhopadhyay, Stefano Pettinato, David Stewart et Emily White.

Conseiller statistique : Tom Griffin

Assistance éditoriale : Cait Murphy et Bruce Ross-Larson

Maquette des notices informatives : Grundy & Northedge

Maquette et couverture : Gerald Quinn

Principaux consultants

Amartya Sen (chapitre 1), Lourdes Arizpe, Robert Bach, Rajeev Bhargava, Elie Cohen, Emmanuel de Kadt, Nicholas Dirks, K.S. Jomo, Will Kymlicka, Valentine Moghadam, Joy Moncrieffe, Sam Moyo, Brendan O'Leary, Kwesi Kwaa Prah, Barnett R. Rubin, Daniel Sabbagh, D.L. Sheth, Rodolfo Stavenhagen, Alfred Stepan, Deborah Yashar et Aristide Zolberg.

Collègues du BRMDH

Toute l'équipe souhaite exprimer sa sincère gratitude pour le soutien inestimable et pour les contributions apportées par leurs collègues du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. L'aide administrative à la préparation du rapport a été prise en charge par Oscar Bernal, Renuka Corea-Lloyd et Mamaye Gebretsadik. Le travail de terrain et le travail promotionnel pour ce rapport ont été effectués par Nena Terrell, avec Maria Kristina Dominguez et Anne-Louise Winslov. Les opérations du Bureau ont été assurées par Yves Sassenrath et Marie Suzanne Ndaw. L'équipe a aussi collaboré avec les membres du Rapport national sur le développement humain (RNDH), dont : Sarah Burd-Sharps (Directeur délégué du BRMDH et chef de l'unité RNDH), Marcia de Castro, Sharmila Kurukulasuriya, Juan Pablo Mejia et Mary Ann Mwangi.

Traduction: European Translation Centre Ltd, France, A. Ribes et S. Serre.

PRÉFACE

En ces temps où l'idée d'un « choc des cultures » mondial suscite un écho si puissant - et de manière inquiétante - sur toute la planète, il est à nouveau important de trouver des réponses aux vieilles interrogations sur la manière de gérer et apaiser au mieux les conflits de langue, de religion, de culture et d'ethnicité. Pour les praticiens du développement, cela n'a rien d'une question abstraite. Si l'on veut que notre monde atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement et, finalement, éradique la pauvreté, il doit commencer par relever victorieusement le défi de savoir construire des sociétés intégratrices, qui respectent les diversités culturelles. Pas seulement parce que de cela dépend la possibilité pour les pays de se concentrer réellement sur d'autres priorités telles que la croissance économique, la santé et l'éducation de tous les citoyens. Mais parce que permettre aux individus une expression culturelle pleine et entière est en soi un objectif de développement important.

Le développement humain consiste d'abord et avant tout à permettre aux gens de mener le genre de vie qu'ils veulent - et à leur donner les outils et les opportunités pour faire ces choix. Ces dernières années, le *Rapport mondial sur le développement humain* a fermement défendu l'idée qu'il s'agit là d'une question relative tant au politique qu'à l'économie - depuis la protection des droits de l'homme jusqu'au renforcement de la démocratie. A moins que les gens pauvres et marginalisés - qui plus souvent que rarement font partie de minorités religieuses ou ethniques, ou sont issus de l'immigration - ne puissent influencer l'action politique aux niveaux local et national, ils auront peu de chances d'accéder équitablement à l'emploi, aux écoles, aux hôpitaux, à la justice, à la sécurité et aux autres services de base.

Le Rapport de cette année part de cette

analyse, en examinant attentivement - puis rejetant - les prétentions selon lesquelles les différences culturelles mènent nécessairement au conflit social, économique et politique, ou celles selon lesquelles des droits culturels inhérents devraient supplanter certains droits politiques et économiques. Au contraire, il fournit puissamment matière à trouver les manières de « nous délecter de nos différences », selon les mots de l'archevêque Desmond Tutu. Il met aussi en avant un certain nombre d'idées concrètes sur ce que signifie en pratique concevoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'identité et à la culture cohérentes avec les principes fondateurs du développement humain.

C'est parfois relativement simple - par exemple, le droit d'une fille à l'éducation se fera toujours plus fort que l'invocation par son père d'un droit culturel visant à lui interdire d'aller à l'école pour des raisons religieuses ou autres. Mais la question peut devenir beaucoup plus complexe. Prenez l'apprentissage en langue maternelle. Des preuves convaincantes montrent que les jeunes enfants apprennent mieux dans leur propre langue. Toutefois, ce qui est un avantage à un moment de la vie - et qui en réalité peut rester un pilier indispensable de l'identité durant toute la vie - peut devenir un désavantage par ailleurs, la non maîtrise des langues nationales ou internationales plus largement utilisées pouvant s'avérer être un sévère handicap dans l'accès à l'emploi. Ainsi que le montre clairement ce rapport, depuis les mesures de discrimination positive jusqu'au rôle des médias, il n'existe pas de règle simple - ni de règle universelle - quant à la meilleure manière de construire des sociétés multiculturelles viables.

Même ainsi, une conclusion majeure s'impose : réussir n'est pas simplement une question de changements législatifs et politiques, si nécessaires soient-ils. Les Constitutions et les législations qui apportent protections et garanties

aux minorités, aux peuples autochtones et aux autres groupes, posent les fondations essentielles pour de plus grandes libertés. Mais à moins que la culture politique ne change elle aussi – à moins que les citoyens n'en viennent à penser, à ressentir, à agir de manière à faire sincèrement place aux besoins et aux aspirations d'autrui - il n'y aura pas de vrai changement.

Quand la culture politique ne change pas, les conséquences sont claires et inquiétantes. Qu'il s'agisse des groupes autochtones laissés pour compte un peu partout en Amérique latine, des minorités malheureuses d'Afrique et d'Asie, ou des nouveaux immigrants dans tout le monde développé, lorsque l'on ignore les griefs des groupes marginalisés, on ne crée pas simplement une injustice. On se fabrique également de réels problèmes pour l'avenir : une jeunesse insatisfaite et sans travail, furieuse du statu quo, et exigeant, souvent violemment, que les choses changent.

Voilà le défi. Mais il existe aussi de véritables opportunités. Le principal enseignement de ce Rapport tient à ce qu'il met en évidence un vaste potentiel pour la construction d'un monde plus paisible, plus prospère, en portant les questions liées à la culture au cœur de la pensée et de la pratique majoritaires du développement. Non pour qu'elles se substituent à d'autres priorités plus traditionnelles, qui resteront pour nous des questions essentielles, mais pour qu'elles les complètent et les renforcent. L'envers de la fracture du développement est que les pays en développement sont souvent en mesure de s'appuyer sur des traditions culturelles plus riches, plus diverses - à travers le langage, l'art, la musique ou sous d'autres

formes - que celles de leurs homologues plus opulentes du Nord. La mondialisation de la culture de masse - des livres aux films, en passant par la télévision - représente clairement une menace significative pour ces cultures traditionnelles. Mais elle suscite aussi des opportunités, de façon plus circonscrite quand elle permet à des groupes défavorisés comme les aborigènes australiens ou les Inuits de l'Arctique de tirer profit des marchés mondiaux de l'art, ou de façon plus large, en faisant naître des sociétés plus vibrantes, plus créatives, plus enthousiasmantes.

Comme tous les *Rapports mondiaux sur le développement humain*, il s'agit d'une étude indépendante cherchant à susciter un débat et des discussions autour d'un sujet important, et non d'une déclaration de politique des Nations unies ou du PNUD. Toutefois, en traitant d'un sujet souvent négligé par les économistes du développement et en le plaçant résolument dans le spectre des priorités pour créer des vies meilleures, plus épanouies, ce Rapport présente au PNUD et à ses partenaires des arguments importants sur lesquels réfléchir et réagir dans le cadre de leur travail. Cette année, je souhaiterais aussi rendre un hommage tout particulier à Sakiko Fukuda-Parr, qui passe la main après 10 années lors desquelles elle a su guider avec succès notre Bureau du Rapport sur le développement humain. Je voudrais aussi remercier tout spécialement Amartya Sen, l'un des parrains du développement humain, qui a non seulement apporté sa contribution au premier chapitre, mais qui a aussi eu une énorme influence sur la manière dont nous avons réfléchi à ce sujet important.



Mark Malloch Brown
Administrateur du PNUD

Les analyses et les recommandations exprimées dans ce Rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le développement, de son Conseil d'administration ou de ses États membres. Le *Rapport mondial sur le développement humain* est une publication indépendante réalisée pour le compte du PNUD. Il est le fruit d'une collaboration entre des consultants, des conseillers éminents et l'équipe du *Rapport mondial sur le développement humain*. Ces travaux ont été dirigés par Sakiko Fukuda-Parr, Directrice du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans la généreuse contribution d'un grand nombre de personnes et d'organisations.

Toute l'équipe souhaite exprimer sa très sincère gratitude au professeur Amartya Sen, qui, a fourni à ce rapport sa structure conceptuelle.

CONTRIBUTIONS

Cette équipe remercie tout particulièrement le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, pour sa collaboration, ainsi que toute son équipe, et plus particulièrement Ann-Belinda Preis, Katarina Stenou et Rene Zapata.

Nombre des études, des textes et des notes de référence ont été rédigées à partir de sujets thématiques relatifs à l'identité, la diversité et la liberté de culture. Ces sujets ont été fournis pas Lourdes Arizpe, Robert Bach, Rajeev Bhargava, Elie Cohen, Emanuel De Kadt, Carolyn Deere, Nicholas Dirks, K.S. Jomo, Will Kymlicka, Valentine Moghadam, Joy Moncrieffe, Sam Moyo, Brendan O'Leary, Kwesi Kwaa Prah, Barnett R. Rubin, Daniel Sabbagh, Amartya Sen, D.L. Sheth, Rodolfo Stavenhagen, Alfred Stepan, Deborah Yashar et Aristide Zolberg. Le chapitre 2 a été rédigé à partir des cartes régionales et des informations correspondantes sur les conflits fournies par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, notamment les travaux de Meegan Murray, Praveen Pardeshi et Pablo Ruiz

Plusieurs organisations ont généreusement apporté leurs informations ainsi que d'autres éléments de recherche : la Banque mondiale, le Bureau des affaires légales, département des traités, le Bureau des drogues et du crime

des Nations Unies, le Bureau international du travail, le Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique, le Center for International Comparisons de l'université de Pennsylvanie, la Commission économique des nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Division de la population des Nations Unies, la division des statistiques des Nations Unies, le Fonds monétaire international, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Institut international d'études stratégiques, l'Institut de recherche international sur la paix de Stockholm, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Luxembourg Income Study, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des migrations internationales, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Secrétariat de la communauté Caribéenne, l'Union internationale des télécommunications, et l'Union interparlementaire.

L'équipe souhaite aussi exprimer ses remerciements pour le soutien reçu auprès de la fondation Rockefeller, notamment Ram Manikkalingam, Janet Maughan, Joan Shigekawa, Lynn Szwaja, Tomas Ybarro-Frausto ainsi que Gianna Celli et Nadia Giladroni à la Conférence et au centre d'études Bellagio de la Fondation Rockefeller.

COMITÉ DE CONSULTANTS

Ce rapport a profité dans une très large mesure des conseils et orientations éclairés d'experts éminents réunis au sein d'un comité de consultants extérieurs. Citons ici : Arjun Appadurai, Robert Bach, Seyla Benhabib, Nancy Birdsall, Jody Narandran Kollapen, Mahmood Mamdani, Sonia Picado, Surin Pitsuwan, Jorge F. Quiroga, Paul Streeten, Victoria Tauli-Corpus, Ngaire Woods, Rene Zapata et Antonina Zhelyazkova. Le comité de consultants sur les statistiques se composait, quant à lui, de : Sudhir Anand, Paul Cheung, Willem DeVries, Lamine Diop, Carmen Feijo, Andrew Flatt, Paolo Garonna, Robert Johnston, Irena Krizman, Nora Lustig, Ian Macredie, Marion McEwin, Wolf Scott, Tim Smeeding et Michael Ward.

CONSULTATIONS

Un grand nombre de personnes consultées pendant la rédaction de ce rapport nous ont fourni des avis, des informations et des documents inestimables. L'équipe du rapport aimerait ici remercier Carla Abouzahr, Yasmin Ahmad, Patricia Alexander, Serge Allegrezza, Anna Alvazzi del Frate, Shaida Badiee, Yusuf Bangura, Nefise Bazoglu, Grace Bediako, Matt Benjamin, Yonas Biru, Ties Boerma, Eduard Bos, Thomas Buettner, Tony Burton, Rosario Garcia Calderon, Joe Chamie, Shaohua Chen, Paul Cheung, Martin Chungong, David Cieslikowski, Lee Cokorinos, Patrick R. Cornu, Kim Cragin, Trevor Croft, Gaurav Datt, Ian Dennis, Yuri Dikhanov, Dennis Drescher, Asghar Ali Engineer, Hubert Escaith, Kareen Fabre, Yousef Falah, Richard Fix, Karl Franklin, Nancy Fraser, Rodolfo Roque Fuentes, Enrique Ganuza, Erlinda Go, Rui Gomes, Ray Gordon, Marilyn Gregerson, Ted Robert Gurr, Brian Hammond, Philomen Harrison, Sabinne Henning, Alan Heston, Misako Hiraga, Frederick W.H. Ho, Joop van Holsteyn, Béla Hovy, Piero Ignazi, Chandika Indikadahena, Jens Johansen, Lawrence Jeff Johnson, Robert Johnston, Vasantha Kandiah, Alison Kennedy, Sio Suat Kheng, Elizabeth Kielman, Taro Komatsu, Karoly Kovacs, Olivier Labe, Frank Laczko, Henrik Lar-

sen, Georges Lemaitre, Denise Lievesley, Rolf Luyendijk, Nyein Nyein Lwin, Doug Lynd, Esperanza C. Magpantay, Mary Mahy, Heikki S. Mattila, Clare Menozzi, Jorge Mernies, Michael Minges, Anjali Mody, Catherine Monagle, Bruno Moro, Ron Morren, Philip Mukungu, Angela Ferriol Muruaga, Jack Nagel, Keiko Osaki, Jude Padyachy, Sonia Palmieri, Rosario Pardo, Amy Pate, Sulekha Patel, François Pelletier, Bob Pember, Indira Persaud, Lakshmi Puri, Francesca Perucci, Rudolphe Petras, Spyridon Pilos, Lionel Pintopontes, William Prince, Agnès Puymoyen, Hantamalala Rafalimanana, Markandey Rai, Vijayendra Rao, Luca Renda, Clinton Robinson, David Roodman, Ricardo Sibrián, Shaguni Singh, Armin Sirco, Carl Skau, Petter Stalenheim, Elsa Stamatopoulou, Mark Stoker, Diane Stukel, Ilpo Survo, Eric Swanson, Tony Taubman, Benedicte Terryn, Michel Thieren, Anne Thomas, Barbara Trudell, Elisa Tsakiri, Rafael Tuts, Erica Usher, Said Voffal, Rick Wacek, Neff Walker, Steve Walter, Tessa Wardlaw, Jayashree Watal, Glenys Waters, Catherine Watt, Wendy Wendland, Patrick Werquin, Simeon Wezeman, Anders Widfeldt, Boris Wijkström, Jonathan Wilkenfeld, Diane Wroge, A. Sylvester Young, Elizabeth Zaniewski et Hania Zlotnik. Des discussions informelles auprès des agences des Nations Unies ont permis à l'équipe d'obtenir de nombreux commentaires et suggestions très utiles. L'équipe souhaite remercier : La Banque mondiale, le Bureau international du travail, la Commission des établissements humains des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Le Fonds international pour le développement agricole, le Fonds des Nations Unies pour les populations, le Fonds monétaire international, le Haut commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Institut des Nations Unies pour l'apprentissage et la recherche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la propriété intel-

lectuelle, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tout l'équipe souhaiterait remercier les membres du réseau des rapports sur le développement humain du PNUD (HDR-Net) et du réseau de la société civile qui ont contribué de nombreux commentaires et suggestions pertinents lors des discussions au sujet du réseau.

COMITÉ DE LECTURE DU PNUD

Un comité de lecture formé de collègues du PNUD a également formulé des remarques et suggestions et apporté des éléments extrêmement utiles à mesure de la rédaction de ce rapport. Les auteurs souhaiteraient en particulier exprimer leur gratitude à l'égard de Randa Aboul-Hosn, Fernando Calderon, Moez Doraid, Gilbert Fossoun Hounbo, Andrey Ivanov, Selim Jahan, Bruce Jenks, Freddy Justiniano, Inge Kaul, Douglas Keh, Thierry Lemareshquier, Lamin Manneh, Saraswathi Menon, Kalman Mizsei, Balasubramaniam Murali, Shoji Nishimoto, Omar Noman, William Orme, Eugenio Ortega, Hilda Paqui, Ravi Rajan, Ramaswamy Sudarshan, Mark Suzman, Julia V. Taft, Gulden Turkoz-Cosslett, Louisa Vinton, Mourad Wahba et Gita Welch.

ÉDITION, PRODUCTION ET TRADUCTION

Comme lors des années précédentes, ce rapport a bénéficié des compétences éditoriales de Communications Development Incorporated : Meta de Coquereumont, Elizabeth McCrocklin, Thomas Roncoli, Bruce Ross-Larson et Christopher Trott. Ce rapport (y compris la couverture) a été conçu par Gerald Quinn et mis en page par Elaine Wilson. Les informations statistiques fournies dans ce rapport ont été organisées par Grundy & Northedge.

La production, la traduction, la distribution et la promotion de ce rapport a bénéficié de l'aide et du soutien du Bureau des communications de l'Administrateur : Djibril Diallo, Maureen Lynch, Trygve Olfarnes, Bill Orme, Hilda Paqui ainsi que Elizabeth Scott Andrews.

La traduction en langue française a été réalisée par European Translation Centre Ltd (Antoine Ribes et Sabine Serre, sous la direction de Joachim Koehler).

Les traductions ont été révisées par Hélène Castel, Cielo Morales, Vladimir Scherbov, Ali Al-Kasimi et Andrey Ivanov

Ce rapport a aussi profité du travail acharné des internes : Valentina Azzarello, Alexandra Lopoukhine, Rachel Sorrentino et Rati Tripathi. Emmanuel Boudard et Jessica Lopatka, qui ont apporté d'excellentes contributions à l'équipe statistique.

Liliana Izquierdo et Gerardo Nunez du Bureau des services de soutien aux projets des Nations Unies ont aussi fourni à l'équipe de rédaction un soutien administratif et logistique essentiel.

* * *

L'équipe souhaite aussi exprimer sa sincère gratitude au relecteur du rapport, Will Kymlicka, qui a soigneusement relu les premiers jets et qui a partagé tout son savoir et ses idées en la matière. L'équipe remercie aussi Ian Maccredie, Lene Mikkelsen et David Pearce, les relecteurs pour les statistiques, qui ont revérifié toutes les informations fournies dans ce rapport et lui ont apporté tout leur savoir en matière de statistiques.

Enfin, les auteurs sont tout particulièrement reconnaissants envers Mark Malloch Brown, l'administrateur du PNUD, pour sa direction éclairée et l'envergure de sa vision. Et, bien que reconnaissants pour tout le soutien qu'ils ont reçu, les auteurs assument leur pleine responsabilité pour les opinions exprimées dans ce rapport.



Sakiko Fukuda-Parr

Directrice

*Rapport mondial sur le
développement humain 2004*

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE La liberté culturelle dans un monde diversifié 1

CHAPITRE 1 La liberté culturelle et le développement humain 13

- Participation et reconnaissance 14
 - Libertés, droits de l'homme et rôle de la diversité 15
 - Identité, communauté et liberté 16
 - Mondialisation, asymétrie et démocratie 19
 - Conclusions 22
-

CHAPITRE 2 Les défis posés à la liberté culturelle 27

- La liberté culturelle – une dimension inexplorée du développement humain 28
 - La promotion de la liberté culturelle exige la reconnaissance des différences d'identité 36
 - Trois mythes autour de la liberté culturelle et du développement 38
 - Les défis posés à la liberté culturelle aujourd'hui 44
-

CHAPITRE 3 Bâtir des démocraties multiculturelles 47

- Résoudre les dilemmes de l'État en reconnaissant la différence culturelle 47
 - Politiques garantissant la participation politique des divers groupes culturels 50
 - Politiques relatives à la religion et à la pratique religieuse 54
 - Politiques relatives au droit coutumier et au pluralisme juridique 57
 - Politiques relatives à l'usage de langues multiples 60
 - Politiques remédiant à l'exclusion socioéconomique 65
-

CHAPITRE 4 Faire face aux mouvements en faveur de la domination culturelle 73

- Mouvements en faveur de la domination culturelle – les défis d'aujourd'hui 74
 - Dilemmes pour les démocraties – mesures restrictives ou conciliatrices? 77
-

CHAPITRE 5 Mondialisation et choix culturel 85

- Mondialisation et multiculturalisme 88
 - Flux d'investissements et de connaissances – inclure les populations autochtones dans un monde globalement intégré 91
 - Flux de biens culturels- élargir les choix à travers la créativité et la diversité 96
 - Flux de personnes – Identités multiples pour des citoyens du monde 99
-

Notes 107

Notes bibliographiques 110

Bibliographie 112

CONTRIBUTIONS SPÉCIALES

Les droits de l'homme incarnent les valeurs fondamentales des civilisations humaines, <i>Shirin Ebadi</i>	23
Diversité – de la division à l'intégration, <i>Nelson Mandela</i>	43
La reconnaissance de la diversité linguistique dans la constitution de l'Afghanistan, <i>Hamid Karzai</i>	64
La différence n'est pas une menace, mais une source de force, <i>John Hume</i>	82
Populations autochtones et développement, <i>Ole Henrik Magga</i>	91

ENCADRÉS

2.1	Deux aspects de l'exclusion culturelle	27
2.2	La définition des droits culturels est en retard sur la définition des droits civils, politiques, économiques et sociaux – pourquoi ?	28
2.3	Mesurer la liberté culturelle	31
2.4	L'indicateur du développement humain: mesurer les inégalités d'un groupe à l'autre	36
2.5	Politiques culturelles – protéger le patrimoine culturel et promouvoir la liberté culturelle	38
2.6	Les inégalités entre les groupes peuvent alimenter le conflit et les tensions	41
2.7	La différence ethnique n'est pas la cause du conflit aux îles Salomon	42
3.1	Petit guide du fédéralisme	50
3.2	Le défi du fédéralisme: trajectoire et perspectives politiques troublées au Nigeria	52
3.3	Représentation proportionnelle ou tout au vainqueur ? La Nouvelle-Zélande change de système	55
3.4	Les nombreuses formes d'États religieux et d'États laïcs et leurs effets sur la liberté religieuse	56
3.5	Droit des personnes hindou et musulman: le débat actuel sur un code civil uniforme	57
3.6	Accès à la justice et reconnaissance culturelle au Guatemala	59
3.7	Éducation multilingue en Papouasie Nouvelle-Guinée	61
3.8	Combien de langues existe-t-il en Afrique? 85 % des Africains parle 15 langues fondamentales	63
3.9	Droits fonciers aux Philippines	68
3.10	Les expériences de discrimination positive en Malaisie et en Afrique du Sud	70
4.1	Leadership, manipulation idéologique et recrutement des partisans	77
4.2	Asie centrale – le danger de la restriction des libertés politiques et culturelles	78
4.3	Égypte – faire la distinction entre modérés et extrémistes	80
4.4	Algérie - mécontentement, démocratisation et violence	81
4.5	États-Unis- cibler l'intolérance et la haine	83
5.1	La culture – changement de paradigme en anthropologie	89
5.2	Sources de l'éthique mondiale	90
5.3	Compagnies privées et populations autochtones peuvent oeuvrer ensemble au développement	94
5.4	Utiliser les droits de propriété intellectuelle pour protéger le savoir traditionnel	95
5.5	Le débat sur les biens culturels et le fiasco de l'Accord multilatéral sur les investissements	96
5.6	Appui réussi de la France aux industries culturelles nationales	99
5.7	Le dilemme du foulard en France	101
5.8	Contrats temporaires – accueillir la main d'œuvre mais pas les individus ne fonctionne pas	103
5.9	Comment Berlin encourage le respect pour la différence culturelle	104

TABLEAUX

2.1	Représentation politique des minorités ethniques dans les Parlements sélectionnés au sein de l'OCDE	35
-----	---	----

2.2	Intégrer les politiques multiculturalistes aux stratégies de développement humain	37
3.1	Indicateurs de rendement interne et des coûts des écoles conventionnelles et bilingues au Burkina Faso	62
4.1	Pertes causées par la violence sectaire au Pakistan, 1989–2003	75
5.1	Population autochtone en Amérique Latine	92
5.2	Choix politiques pour la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle domestique - la taille du marché et de l'industrie compte	98
5.3	Les 10 villes en tête du classement selon l'importance de leur population née à l'étranger, 2000/01	99

FIGURES

2.1	La plupart des pays sont culturellement divers	28
2.2	Les populations autochtones peuvent s'attendre à vivre moins longtemps	29
2.3	La population immigrée non-européenne s'est accrue de manière significative en Europe... et les immigrés proviennent d'un plus grand nombre de pays	30
2.4	Un manque d'accès à l'instruction primaire dans la langue maternelle très répandu	34
2.5	Les jours fériés nationaux sont des façons importantes de reconnaître - ou d'ignorer - les identités culturelles	35
3.1	En Amérique Latine, les populations autochtones sont plus susceptibles de souffrir de la pauvreté que les populations non autochtones	67
3.2	En Afrique du Sud, les non-Blancs bénéficient moins des dépenses publiques de santé que les Blancs	67
3.3	En Malaisie, les inégalités collectives ont diminué, mais pas les inégalités individuelles	71
3.4	Performance mitigée de la discrimination positive aux États-Unis	71
4.1	Les mouvements fondamentalistes et les mouvements violents ne sont pas tous des mouvements en faveur de la domination culturelle	73
4.2	Certains partis d'extrême droite européens ont progressivement récolté plus de suffrages	74
4.3	La participation démocratique peut révéler l'attrait marginal des partis d'extrême droite	82
5.1	Les films aux bénéfices bruts les plus élevés de tous les temps au box office international (non américain) étaient des films américains, avril 2004	97
5.2	Croissance sans précédent des migrations internationales vers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; mais les réfugiés restent en faible proportion, 1990-2000	100
5.3	De plus en plus de gouvernements (riches et pauvres) veulent contrôler l'immigration, 1976-2001	100

CARTES

2.1	Coïncidence importante entre communautés linguistiques et exclusion sociale au Guatemala	37
5.1	Une grande partie des activités extractives et infrastructurelles dans les pays en développement se situe dans des zones où vivent les populations autochtones	92

FICHE TECHNIQUE

2.1	Figure 1 La discrimination et le désavantage à l'encontre des groupes culturellement identifiés peuvent être d'ordre culturel, politique, économique – avec une coïncidence considérable	32
	Figure 2 Les exclusions politiques et économiques ont différentes causes	32
3.1	Unité de l'État ou identité ethnoculturelle ? Un choix qui n'est pas inéluctable	48
	Figure 1 Identités nationales multiples et complémentaires	48
	Figure 2 Confiance, soutien et identification: les pays pauvres et divers peuvent bien fonctionner avec des politiques multiculturelles	49
5.1	Qu'y a-t-il de nouveau dans les implications de la mondialisation pour les revendications identitaires?	86

Figure 1	Rapides augmentations des investissements au sein des industries extractives dans les pays en développement, 1988-97	86
Figure 2	Moins de films domestiques, plus de films américains: évolution de la fréquentation cinématographique, 1984-2001	87
Tableau 1	Les 10 pays en tête du classement selon l'importance de leur population immigrée, 2000	87

Article technique 1	L'état du développement humain	127
Article technique 2	Note relative au tableau 1: A propos de l'indice du développement humain de cette année	137

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROITRE LES CHOIX...

1	L'indice du développement humain	139
2	L'indicateur du développement humain en tendances	143
3	Pauvreté humaine et salariale: Pays en voie de développement	147
4	Pauvreté humaine et salariale : OCDE, Europe centrale et orientale, CEI	150

...VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ...

5	Tendances démographiques	152
6	Assurer la santé : ressources, accès, et services	156
7	Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale : Eau, conditions sanitaires et nutrition	160
8	Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale : VIH/sida, malaria et tuberculose	164
9	Survie : progrès et reculs	168

...ACQUÉRIR UN SAVOIR...

10	Engagement en faveur de l'éducation : dépenses publiques	172
11	Alphabétisation et scolarisation	176
12	Technologie: diffusion et création	180

...ACCÉDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES...

13	Paramètres économiques	184
14	Inégalités en termes de revenu ou de consommation	188
15	Structure des échanges	192
16	Responsabilités des pays riches : l'aide	196
17	Responsabilités des pays riches : commerce et allègement de la dette	197
18	Flux d'aide, de capitaux privés et de dette	198
19	Priorités dans les dépenses publiques	202
20	Chômage dans les pays de l'OCDE	206

...TOUT EN LES PRÉSERVANT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR...

21	Énergie et environnement	207
----	--------------------------	-----

... PROTECTING PERSONAL SECURITY ...

22	Réfugiés et armements	211
23	Victimes de la criminalité	215

...ÉT PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES...

24	Indicateur sexo-spécifique du développement humain	217
25	Indicateur de la participation des femmes	221
26	Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction	225
27	Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique	229
28	Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes	233
29	Participation des femmes à la vie politique	234

TEXTES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET DES TRAVAILLEURS

30	État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme	238
31	État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail	242

32	Indices du développement humain : perspective régionale	246
33	Indicateurs de base pour les autres pays membres de l'ONU	250

Notes sur les statistiques dans le Rapport sur le développement humain 251

Notes techniques

1	Calcul des indicateurs composites du développement humain	258
2	Identifier les pays pour lesquels les objectifs du millénaire pour le développement représentent une priorité, absolue ou non	265

Définitions des termes statistiques 268

Références statistiques 277

Classement des pays 279

Index des indicateurs 283



La liberté culturelle dans un monde diversifié

Comment la nouvelle Constitution de l'Irak satisfera-t-elle les demandes de représentation juste des chiïtes et des Kurdes? Parmi les langues parlées en Afghanistan, lesquelles la nouvelle Constitution devrait-elle reconnaître langues officielles de l'État – et combien d'entre elles? Comment la cour fédérale du Nigeria procédera-t-elle face à une décision de la loi de la charia sanctionnant l'adultère par la mort? Le Parlement français approuvera-t-il la proposition d'interdiction du foulard et d'autres symboles religieux dans les écoles publiques? Les Hispano-américains aux États-Unis résisteront-ils à l'assimilation au sein de la culture américaine dominante? Y aura-t-il un accord de paix mettant fin aux combats en Côte d'Ivoire? Le Président bolivien démissionnera-t-il à la suite de la montée des protestations des populations autochtones? Les pourparlers de paix visant à mettre un terme au conflit tamoul-cinghalais au Sri Lanka n'aboutiront-ils jamais? Voici juste quelques gros titres de ces derniers mois. Gérer la diversité culturelle est l'un des défis fondamentaux de notre époque.

Longtemps considérés comme des menaçant l'harmonie sociale, les choix comme ceux-ci – portant sur la reconnaissance et la conciliation des différentes appartenances ethniques, religions, langues et valeurs – sont une caractéristique incontournable du paysage politique du XXI^e siècle. Dirigeants et théoriciens politiques de tous bords ont plaidé contre la reconnaissance explicite des identités culturelles, qu'elles soient ethniques, religieuses, linguistiques ou raciales. Le résultat, le plus souvent, a été la suppression des identités culturelles, parfois brutalement, au titre de politiques étatiques – par le biais de persécutions religieuses et de nettoyages ethniques, mais également par l'exclusion quotidienne et la discrimination économique, sociale et politique.

Aujourd'hui, la nouveauté réside en la montée des revendications identitaires. Dans des contextes radicalement différents et de nombreuses et différentes manières — des populations autochtones en Amérique latine aux minorités religieuses en Asie du sud, en passant par les minorités ethniques des Balkans et d'Afrique et les immigrés en Europe occidentale — les individus se mobilisent à nouveau autour d'anciennes doléances, le long de critères ethniques, religieux, raciaux et culturels, en exigeant que leurs

identités soient reconnues, appréciées et accueillies par la plus large société. Victimes de discrimination et de marginalisation au regard des opportunités sociales, économiques et politiques, ils exigent aussi une justice sociale. Également nouvelle aujourd'hui, la montée des mouvements coercitifs qui menacent la liberté culturelle. Et dans cette ère de mondialisation, une nouvelle catégorie de revendications et d'exigences politiques est née d'individus, de communautés et de pays qui sentent que leurs cultures locales sont en passe d'être balayées. Ils veulent garder leur diversité dans un monde globalisé.

Pourquoi ces mouvements aujourd'hui? Ils ne sont pas isolés. Ils font partie d'un processus historique de changement social, de luttes pour la liberté culturelle, et de nouvelles frontières dans l'avancée des libertés humaines et de la démocratie. Ils sont impulsés et façonnés par l'expansion de la démocratie, qui donne à ces mouvements davantage d'espace politique pour protester, et par l'avancée de la mondialisation, qui crée de nouveaux réseaux d'alliances et pose de nouveaux défis.

La liberté culturelle est un élément essentiel du développement humain, parce que pouvoir choisir son identité – qui l'on est – sans perdre le respect d'autrui ou être exclu d'autres choix est important pour mener une vie épanouie. Les individus veulent être libres de pratiquer leur religion ouvertement, de parler leur langue, de célébrer leur patrimoine ethnique ou religieux, sans crainte du ridicule, du châtimeur ou de l'amoindrissement de leurs chances. Les individus veulent être libres de prendre part à la société sans avoir à se détacher des liens culturels qu'ils ont choisis. C'est une idée simple, mais profondément perturbatrice.

Les États sont confrontés au défi urgent de répondre à ces demandes. Bien gérée, une plus grande reconnaissance des identités apportera une diversité culturelle accrue à la société, enrichissant la vie des individus. Mais il existe également un risque non négligeable.

Si non ou mal gérées, ces luttes au sujet de l'identité culturelle peuvent rapidement devenir l'une des plus grandes sources d'instabilité à l'intérieur des États et entre eux – et par là même déclencher un conflit qui fasse régresser le développement. Les revendications identitaires qui

La liberté culturelle est un élément essentiel du développement humain

Ce Rapport plaide en faveur du respect de la diversité et pour la construction de sociétés plus intégratrices en adoptant des politiques qui reconnaissent explicitement les différences culturelles – des politiques multiculturelles

polarisent les individus et les groupes créent des lignes de fracture entre le « nous » et le « eux ». La méfiance et la haine grandissantes menacent la paix, le développement et les libertés humaines. L'année dernière seulement, la violence ethnique a détruit des centaines de foyers et de mosquées au Kosovo et en Serbie. Les attentats terroristes à la bombe dans un train en Espagne ont tué près de 200 personnes. La violence sectaire a causé la mort de milliers de musulmans et a chassé des milliers d'autres de chez eux dans le Gujarat et ailleurs en Inde, qui prend pourtant fait et cause pour la conciliation culturelle. Une série de crimes haineux dirigés contre les immigrés a ébranlé la foi des Norvégiens dans leur engagement infaillible envers la tolérance.

Les luttes identitaires peuvent également conduire à des politiques régressives et xénophobes qui retardent le développement humain. Elles peuvent encourager un repli conservateur et un rejet du changement, empêchant ainsi un souffle d'idées et d'individus qui apportent avec eux des valeurs cosmopolites, des connaissances et des qualifications qui font avancer le développement.

Gérer la diversité et respecter les identités culturelles ne sont pas des défis concernant seulement quelques « États multiethniques ». Presque aucun pays n'est entièrement homogène. Les quasi 200 pays du monde contiennent près de 5 000 groupes ethniques. Les deux tiers ont au moins une minorité de taille significative - un groupe ethnique ou religieux représentant au moins 10 % de la population.

Simultanément, le rythme des migrations internationales s'est accéléré, entraînant des effets surprenant sur certains pays et certaines villes. Près de la moitié de la population de Toronto est née en dehors des frontières canadiennes. Et les individus nés à l'étranger sont beaucoup plus nombreux que les immigrés du siècle dernier à conserver des liens étroits avec leur pays d'origine. D'une manière ou d'une autre, chaque pays est aujourd'hui une société multiculturelle, contenant des groupes ethniques, religieux ou linguistiques qui ont des liens communs avec leurs patrimoines, cultures, valeurs et modes de vie respectifs.

La diversité culturelle est là pour rester - et pour s'épanouir. Les États doivent trouver les manières de forger l'unité nationale au milieu de cette diversité. Le monde, toujours plus interdépendant en termes économiques, ne peut fonctionner que si les individus respectent la diversité et bâtissent l'unité grâce à des liens communs d'humanité. Dans cet âge de la mondialisation, plus aucun État ni la communauté internationale ne peuvent ignorer les demandes de reconnaissance culturelle. Et les confrontations relatives à la culture et l'identité sont susceptibles de s'accroître - la facilité à communiquer et à voyager a

rapproché le monde et changé le paysage de la diversité culturelle, et l'expansion de la démocratie, des droits de l'homme et des nouveaux réseaux mondiaux a donné davantage de moyens aux individus pour se mobiliser autour d'une cause, insister pour avoir une réponse, et l'obtenir.

Cinq mythes brisés. Les politiques reconnaissant les identités culturelles et favorisant le développement de la diversité ne sont pas source de fragmentation, de conflit ou d'autoritarisme, et n'affaiblissent pas le développement. De telles politiques sont à la fois viables et nécessaires, car c'est souvent la suppression des groupes culturellement identifiés qui conduit à des tensions.

Ce Rapport plaide en faveur du respect de la diversité et de l'établissement de sociétés plus intégratrices grâce à des politiques qui prennent explicitement en compte les différences culturelles - en d'autres termes des politiques multiculturelles. Pourquoi de nombreuses identités culturelles ont-elles été pendant si longtemps supprimées ou ignorées? L'une des raisons est que pour beaucoup de gens estimer souhaitable dans l'absolu de permettre à la diversité de s'épanouir, mais qu'en pratique cela peut affaiblir l'État, déboucher sur des conflits et retarder le développement. Dans cette perspective, la meilleure approche de la diversité est l'assimilation autour d'une norme nationale unique, ce qui peut mener à la suppression des identités culturelles. Cependant le Rapport soutient que ce ne sont pas des prémisses - ce sont des mythes. Il estime en effet, que le recours aux politiques multiculturelles n'est pas seulement souhaitable, mais également viable et nécessaire. Sans cela, les problèmes potentiels que l'on attribue à la diversité peuvent devenir des prophéties auto-réalisatrices.

Mythe 1. Les identités ethniques des individus font concurrence à leur attachement à l'État, faut donc trouver un compromis entre la reconnaissance de la diversité et l'unité de l'État.

Ce n'est pas le cas. Les individus peuvent avoir, et ont, des identités multiples qui sont complémentaires — appartenance ethnique, langue, religion et race, de même que citoyenneté. L'identité n'est pas non plus un jeu à somme nulle. Il n'y a nul besoin incontournable de choisir entre l'unité étatique et la reconnaissance des différences culturelles.

Il est important pour les individus d'avoir un sentiment d'identité et d'appartenance à un groupe partageant les mêmes valeurs et autres liens culturels. Mais chaque individu peut s'identifier avec de nombreux groupes différents. Les individus ont une identité citoyenne (par exemple être français), sexuelle (être une femme), raciale (être d'origine ouest africaine), linguistique (parler couramment le thaï, le chinois et l'anglais), politique (avoir des opinions de gauche), et religieuse (être bouddhiste).

L'identité comporte également une part de choix: au sein de ces affiliations, les individus peuvent choisir quelle priorité donner à une affiliation plutôt qu'à une autre dans différents contextes. Les Mexicains-américains pourront soutenir l'équipe de foot mexicaine mais servir dans l'armée américaine. De nombreux Blancs d'Afrique du Sud ont choisi de combattre l'apartheid en tant que Sud-Africains. Les sociologues nous disent que les individus ont des frontières identitaires qui séparent le « nous » du « eux », mais celles-ci changent et se brouillent afin d'incorporer de plus grands groupes de personnes.

La « construction de la nation » a été un objectif dominant du XX^e siècle et la plupart des États ont cherché à bâtir des pays culturellement homogènes, aux identités particulières. Ils ont parfois réussi, mais au prix de répressions et de persécutions. Si l'histoire du XX^e siècle nous a enseigné quelque chose, c'est bien que les tentatives d'exterminer les groupes culturels tout comme le souhait de les voir disparaître ne font que susciter une résistance obstinée. Au contraire, la reconnaissance des identités culturelles a apaisé des tensions interminables. Ainsi, pour des raisons à la fois pratiques et morales, il est préférable de composer avec les groupes culturels que d'essayer de les éliminer ou de prétendre qu'ils n'existent pas.

Les pays ne sont pas obligés de choisir entre l'unité nationale et la diversité culturelle. Des enquêtes montrent qu'elles peuvent coexister et le font souvent. Lorsque l'on a interrogé les citoyens en Belgique, ils ont répondu dans une proportion écrasante qu'ils se sentaient à la fois Belges et Flamands ou Wallons, et en Espagne, qu'ils se sentaient Espagnols autant que Catalans ou Basques.

Ces pays, et d'autres, ont fait de gros efforts pour prendre en compte les diverses cultures. Ils ont également beaucoup œuvré à forger l'unité en encourageant le respect des identités et la confiance dans les institutions de l'État. Les États sont restés debout. Les immigrés ne doivent pas nécessairement renoncer aux liens avec leurs familles dans leurs pays d'origine lorsqu'ils développent des loyautés envers leurs nouveaux pays. Les craintes selon lesquelles la non « assimilation » des immigrés fragmenterait le pays sont infondées. L'assimilation

sans liberté de choix n'est plus un modèle d'intégration viable — ou nécessaire.

Il n'y a pas à chercher de compromis entre diversité et unité étatique. Les politiques multiculturelles sont une façon de bâtir des États divers et unis.

Mythe 2. Les groupes ethniques sont enclins à entrer violemment en conflit entre eux sur des valeurs incompatibles, il faut donc trouver un compromis entre respect de la diversité et maintien de la paix.

Non. Il y a très peu de preuves empiriques montrant que les différences culturelles et les conflits de valeurs constituent en soi une cause de conflit violent.

Il est vrai, notamment que depuis la fin de la Guerre Froide, il y a eu moins de conflits violents entre États qu'en leur sein, entre groupes ethniques. Mais pour ce qui est de leurs causes, un large consensus existe dans les récentes recherches des spécialistes, sur le fait que les différences culturelles ne sont pas en soi un facteur significatif. Certains soutiennent même que la diversité culturelle réduit le risque de conflit en rendant la mobilisation d'un groupe plus difficile.

Des études proposent plusieurs explications à ces guerres: inégalités économiques entre les groupes, de même que luttes pour le pouvoir politique, les terres et d'autres atouts économiques. À Fidji, les populations autochtones fidjiennes ont initié un coup d'État contre le gouvernement dominé par les Indiens parce qu'elles craignaient que leurs terres soient confisquées. Au Sri Lanka, la majorité cinghalaise a gagné le pouvoir politique mais la minorité tamoule a eu accès à davantage de ressources économiques, déclenchant ainsi des décennies d'affrontements civils. Au Burundi et au Rwanda, à divers moments, les Tutsis et Hutus ont été chacun exclus des opportunités économiques et de la participation politique.

L'identité culturelle joue bien un rôle dans ces conflits – non pas comme une cause, mais comme une force de mobilisation politique. Les dirigeants invoquent une identité unique, ses symboles et son histoire de doléances pour « rallier les troupes ». Et un manque de reconnaissance culturelle peut déclencher une mobilisation violente. Les inégalités sous-jacentes en Afrique du Sud ont été à l'origine des émeutes de Soweto en 1976, mais celles-ci ont été déclenchées par les tentatives d'imposer l'afrikaans dans les écoles noires.

Alors que la coexistence de groupes culturellement distincts n'est pas, en soi, une cause de conflits violents, il est dangereux de laisser les inégalités économiques et politiques s'aggraver entre ces groupes ou de sup-

Avoir un sentiment d'identité et d'appartenance à un groupe partageant les mêmes valeurs et autres liens culturels est important pour les individus. Mais chaque individu peut s'identifier avec de nombreux groupes différents

La liberté culturelle est la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent

primer les différences culturelles, parce que les groupes culturels sont aisément mobilisés pour protester contre ces disparités considérées comme une injustice.

Il n'y a pas de moyen terme entre la paix et le respect de la diversité, mais les revendications identitaires doivent être gérées pour éviter de verser dans la violence.

Mythe 3. La liberté culturelle nécessite de protéger les pratiques traditionnelles, il pourrait donc falloir trouver un compromis entre la reconnaissance de la diversité culturelle et les autres priorités du développement humain, comme les avancées du développement, de la démocratie et des droits de l'homme.

Non. La liberté culturelle vise à élargir les choix individuels, et non à préserver des valeurs et des pratiques en tant que fin en soi en faisant allégeance aveugle à la tradition.

La culture n'est pas un ensemble figé de valeurs et de pratiques. Elle est constamment recréée, au fur et à mesure que les individus remettent en question, adaptent et redéfinissent leurs valeurs et leurs pratiques en fonction des réalités changeantes et des échanges d'idées.

Certains soutiennent que le multiculturalisme est une politique de conservation des cultures, voire de pratiques qui violent les droits de l'homme, et que les mouvements en faveur de la reconnaissance culturelle ne sont pas régis de façon démocratique. Mais ni la liberté culturelle ni le respect de la diversité ne devraient être confondus avec la défense de la tradition. La liberté culturelle est la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent, en ayant réellement la possibilité de considérer d'autres options.

« Culture », « tradition » et « authenticité » ne sont pas synonymes de « liberté culturelle ». Elles ne peuvent servir d'alibi à des pratiques qui privent les individus de l'égalité des chances et violent les droits de l'homme – comme priver les femmes des mêmes droits à l'instruction.

Les groupes d'intérêts dirigés par des leaders auto-proclamés ne représentent pas toujours les opinions de l'ensemble de leurs membres. Il n'est pas rare que des groupes soient dominés par des individus qui ont intérêt à maintenir le statu quo au nom de la « tradition » et qui peuvent agir comme gardiens du traditionalisme pour geler leurs cultures. Ceux qui demandent la conciliation culturelle devraient également respecter les principes démocratiques et les objectifs relatifs à la liberté humaine et aux droits de l'homme. Les populations sami en Finlande sont un bon modèle: elles bénéficient de l'autonomie via un Parlement qui est doté de structures démocratiques et suit

les procédures démocratiques, mais qui fait partie de l'État finlandais.

Il n'est pas nécessaire de faire un quelconque compromis entre le respect de la différence culturelle et les droits de l'homme et le développement. Mais le processus de développement implique la participation active des individus à la lutte pour les droits de l'homme et la mutation des valeurs.

Mythe 4. Les pays ethniquement divers sont moins aptes à se développer, il y a donc un compromis à établir entre le respect de la diversité et la promotion du développement.

Non. Il n'existe aucune preuve d'une relation claire, positive ou négative, entre la diversité culturelle et le développement.

Certains soutiennent cependant que la diversité a été un obstacle au développement. Mais bien qu'il soit indéniable que de nombreuses sociétés pluralistes sont caractérisées par de faibles niveaux de revenus et de développement humain, il n'est pas prouvé que ce soit lié à la diversité culturelle. Une étude soutient que la diversité explique en partie la faible performance économique en Afrique. Mais c'est parce que les décisions politiques sont prises en fonction des intérêts ethniques plutôt que nationaux, et non à cause de la diversité elle-même. Tout comme il existe des pays multiethniques qui ont stagné, il en existe d'autres qui ont spectaculairement réussi. La Malaisie, avec 62 % de Malais et autres groupes autochtones, 30 % de Chinois et 8 % d'Indiens, a enregistré la dixième croissance économique la plus rapide entre 1970 et 1990, années pendant lesquelles elle a aussi mis en œuvre des politiques de discrimination positive. L'île Maurice est classée au 64^e rang de l'Indicateur du développement humain, le plus haut de l'Afrique subsaharienne. Sa population est diverse, composée d'Africains, d'Indiens, de Chinois et d'Européens d'origine – avec 50 % d'hindous, 30 % de chrétiens et 17 % de musulmans.

Mythe 5. Certaines cultures sont plus susceptibles que d'autres de se développer, et les valeurs démocratiques sont inhérentes à certaines cultures alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. Il faut donc trouver un compromis entre la prise en compte de certaines cultures et la promotion du développement et de la démocratie.

Là encore, non. L'analyse statistique ou les études historiques n'ont pas prouvé l'existence d'une relation de cause à effet entre la culture et le progrès économique ou la démocratie.

Le déterminisme culturel – l'idée que la culture d'un groupe explique la performance économique et

l'avancée de la démocratie – entendu comme un obstacle ou bien un tremplin, est très attrayant intuitivement. Mais ces théories ne sont pas confirmées par l'analyse économétrique ou l'histoire.

De nombreuses théories du déterminisme culturel ont été avancées, en commençant par l'explication de Max Weber sur l'éthique protestante comme facteur clé de la croissance réussie des économies capitalistes. Convaincantes dès lors qu'il s'agit d'expliquer le passé, ces théories se sont révélées fausses à plusieurs reprises pour prédire le futur. Alors que l'on vantait la théorie de Weber sur l'éthique protestante, des pays catholiques (France et Italie) se développaient plus vite que la Grande-Bretagne et l'Allemagne toutes deux protestantes. La théorie a donc été élargie pour signifier chrétienne ou occidentale. Alors que le Japon, la République de Corée, la Thaïlande et d'autres pays d'Asie de l'Est enregistraient des taux de croissance records, la notion selon laquelle les valeurs confucéennes retardaient la croissance a dû être abandonnée.

Comprendre les traditions culturelles peut donner une idée du comportement humain et des dynamiques sociales qui influencent les résultats en matière de développement. Mais ces perspectives ne proposent pas une grande théorie de la culture et du développement. Pour expliquer les taux de croissance économique, par exemple, la politique économique, la géographie et le fardeau de la maladie se révèlent être des facteurs très pertinents. Mais la culture, comme de savoir par exemple si une société est hindoue ou musulmane, s'avère être insignifiante.

La même chose est vraie au regard de la démocratie. Une nouvelle vague de déterminisme culturel commence à avoir de l'emprise sur certains débats politiques, attribuant les échecs de la démocratisation dans le monde non occidental aux traits culturels inhérents d'intolérance et de « valeurs autoritaires ». À l'échelon mondial, certains théoriciens ont soutenu que le XXI^e siècle connaîtra un « choc des civilisations » et que le futur des États occidentaux démocratiques et tolérants est menacé par des États non occidentaux aux valeurs plus autoritaires. Il y a des raisons d'être septique. En premier lieu, la théorie exagère les différences entre les groupes de « civilisation » et ignore les similarités entre eux.

En outre, l'Occident n'a pas le monopole de la démocratie ou de la tolérance, et il n'existe pas de ligne unique de division historique entre un Occident tolérant et démocratique et un Orient despote. Platon et Saint Augustin n'étaient pas moins autoritaires dans leur pensée que Confucius et Kautilya. Les défenseurs de la démocratie n'ont pas seulement existé en Europe, mais ailleurs également. Prenons Take Akbar, qui a prêché la tolérance religieuse en Inde au XVI^e siècle, ou

le Prince Shotoku, qui dans le Japon du XVII^e siècle a introduit une Constitution (*kempo*) qui insistait sur le fait que « les décisions portant sur des questions importantes ne devraient pas être prises par une seule personne. Elles devraient être débattues à plusieurs ». La notion de processus de prise de décisions participatif sur des questions publiques importantes ont été au cœur de nombreuses traditions en Afrique et ailleurs. De plus, les récentes conclusions de l'enquête mondiale sur les valeurs montrent que les populations des pays musulmans soutiennent autant les valeurs démocratiques que les populations des pays non musulmans.

Un problème de fond avec ces théories est l'hypothèse sous-jacente selon laquelle la culture est en grande partie établie et immuable, ce qui permet de diviser soigneusement le monde en « civilisations » ou en « cultures ». C'est ignorer le fait que bien qu'il puisse exister une grande continuité dans les valeurs et les traditions au sein des sociétés, les cultures changent aussi et sont rarement homogènes. Presque toutes les sociétés ont vu leurs valeurs changer - ce qu'illustre l'évolution des valeurs concernant le rôle de la femme ou l'égalité des sexes au cours du siècle dernier. Par ailleurs, un peu partout les pratiques sociales se sont radicalement modifiées, chez les catholiques du Chili comme chez les musulmans du Bangladesh, en passant par les bouddhistes de Thaïlande. Ces transformations et tensions au sein des sociétés provoquent des changements politiques et historiques, de telle sorte que la manière dont les relations de pouvoir affectent ces dynamiques domine maintenant la recherche anthropologique. Paradoxalement, c'est au moment où les anthropologues ont rejeté le concept de culture comme phénomène social délimité et fixe, que se développe un intérêt politique généralisé pour trouver les valeurs et les caractéristiques fondamentales « d'un peuple et de sa culture » se développe.

Les théories du déterminisme culturel méritent d'être examinées de façon critique en raison de leurs implications politiques dangereuses. Elles peuvent alimenter l'attrait pour les politiques nationalistes qui dénigrent ou oppriment les cultures « inférieures », faisant soi-disant obstacle à l'unité nationale, à la démocratie et au développement. De telles attaques contre les valeurs culturelles attiseraient alors des réactions violentes qui pourraient nourrir les tensions à la fois au sein des nations et entre elles.

Une nouvelle vague de déterminisme culturel commence à avoir de l'emprise sur certains débats politiques

Le développement humain ne se réduit pas à la santé, l'éducation, un niveau de vie décent et la liberté politique. Les identités culturelles des individus doivent être reconnues et l'État doit leur accorder une place. Les individus doivent être

La liberté culturelle est un droit humain et un aspect important du développement humain — et par conséquent digne de faire l'objet d'action et d'attention de la part l'État

libres d'exprimer ces identités sans être victimes de discrimination dans d'autres domaines de leur existence. En somme: la liberté culturelle est à la fois un droit humain et une part intégrante importante du développement humain - et mérite donc que l'État s'en préoccupe et agisse en conséquence.

Le développement humain est le processus qui consiste à élargir la gamme des choix qui s'offrent aux individus afin de leur permettre de faire et d'être ce qui leur est cher. Les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain* ont mis l'accent sur l'expansion des opportunités sociales, politiques et économiques en vue d'élargir ces choix. Ils ont examiné les manières dont les politiques de croissance équitable, l'élargissement des perspectives sociales et l'approfondissement de la démocratie peuvent accroître ces choix pour tous.

Une autre dimension du développement humain, difficile à mesurer et même à définir, est d'une importance vitale: la liberté culturelle est essentielle à la capacité des individus de vivre comme ils le désireraient. La liberté culturelle constitue un des piliers du développement humain. Par conséquent, il faut chercher à la promouvoir de façon spécifique sans se contenter d'avancées dans les domaines social, politique et économique qui ne suffisent pas à garantir la liberté culturelle.

La liberté culturelle signifie donner aux individus la liberté de choisir leurs identités - et de mener les vies qu'ils tiennent à avoir - sans être exclus d'autres choix qui sont importants à leurs yeux (comme ceux relatifs à l'éducation, à la santé ou à l'emploi). Dans la pratique, il existe deux formes d'exclusion culturelle. La première est l'exclusion fondée sur le mode de vie, qui ne reconnaît pas le droit au libre choix d'un style de vie qu'un groupe choisirait d'avoir, et qui insiste sur le fait que les individus doivent vivre exactement comme tous les autres dans la société. L'oppression religieuse, ou l'insistance pour que les immigrants abandonnent leurs pratiques culturelles et leur langue en sont des exemples. La seconde est l'exclusion de la participation, lorsque les individus sont victimes de discrimination ou de désavantage au niveau des possibilités sociales, politiques et économiques en raison de leur identité culturelle.

Les deux types d'exclusion existent à grande échelle, sur tous les continents, quel que soit le niveau de développement, dans les démocraties comme dans les États autoritaires. Les données recueillies par Minorités à risque, un projet de recherche incluant des thèmes relatifs à l'exclusion culturelle qui a examiné la situation des groupes minoritaires de par le monde,

font ressortir que près d'un milliard de personnes appartiennent à des groupes victimes d'une forme ou l'autre d'exclusion, soit fondée sur le mode de vie, soit en termes de participation, à laquelle ne sont pas confrontés les autres groupes du même État - ce qui représente environ une personne sur sept dans le monde.

Bien sûr, les limitations imposées à la liberté culturelle se déclinent sur toute une vaste gamme. À l'un des extrêmes se trouve le nettoyage ethnique. Puis il y a des restrictions formelles à la pratique de la religion, de la langue et de la citoyenneté. Mais plus fréquemment, l'exclusion culturelle tient à un simple manque de reconnaissance ou de respect vis-à-vis de la culture et du patrimoine des individus - ou du fait que certaines cultures soient considérées comme inférieures, primitives ou non civilisées. Cette exclusion peut se refléter dans les politiques publiques, aussi bien que lorsque le calendrier national ne respecte pas les jours fériés religieux d'une minorité, lorsque des manuels d'école omettent ou déprécient les réalisations des dirigeants des minorités, ou encore lorsque l'on ne soutient que la littérature ou aux autres arts qui célèbrent les réussites de la culture dominante.

L'exclusion fondée sur le mode de vie se superpose souvent à l'exclusion sociale, économique et politique sous la forme de discriminations et en désavantagant les personnes concernées en matière d'emploi, de logement, d'instruction et de représentation politique. Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans les castes professionnelles au Népal dépassent les 17 % alors qu'il n'est que d'environ 7 % pour les Newar et les Brahmanes. En Serbie et au Monténégro, 30 % des enfants roms ne sont jamais allés à l'école primaire. Les Latino-américains de descendance européenne sont souvent fiers de dire qu'ils ne font pas de discrimination raciale, et assurent que leurs États font de même. Mais partout sur le continent, les groupes autochtones sont plus pauvres et moins représentés au niveau politique que les non-autochtones. Au Mexique par exemple, 81 % des populations autochtones auraient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 18 % pour la population générale.

Néanmoins, l'exclusion fondée sur le mode de vie et l'exclusion de la participation ne se recoupent pas toujours. Par exemple, les individus d'ascendance chinoise dans le Sud-Est asiatique sont économiquement dominants, et ont pourtant été culturellement exclus, notamment du fait des restrictions imposées aux écoles en langue chinoise, de l'interdiction de publier en chinois et des pressions sociales exercées sur les individus de descendance chinoise pour qu'ils adoptent des noms locaux. Mais plus souvent, l'exclusion fondée sur le mode de vie renforce l'exclusion dans les autres

domaines. C'est notamment le cas pour la langue. De nombreux groupes, dont les grandes minorités telles que les Kurdes en Turquie et les populations autochtones au Guatemala, sont exclus de la participation politique et des opportunités économiques parce que l'État ne reconnaît pas leur langue dans les écoles, devant les tribunaux et dans d'autres domaines de la vie publique. C'est la raison pour laquelle les groupes luttent si durement pour que leurs langues soient reconnues et utilisées dans l'enseignement et dans les actes juridiques et politiques.

Rien de tout cela n'est utopique. Il n'est pas toujours facile de se doter de politiques multiculturelles et cela peut impliquer de faire des compromis. Mais de nombreux pays élaborent avec succès des politiques multiculturelles pour remédier à l'exclusion culturelle et promouvoir la liberté dans ce domaine.

La liberté culturelle ne se réalisera pas plus spontanément que lorsqu'il s'agit de la santé, l'éducation et l'égalité des sexes. Les gouvernements ne devraient jamais cesser d'encourager cette liberté, même en l'absence de politiques explicites de persécution ou de discrimination.

Certains prétendent qu'il suffit de garantir les droits civils et politiques des individus, tels que la liberté de culte, de parole et d'association, pour leur donner la possibilité de pratiquer leur religion, de parler leur langue sans être victimes de discrimination dans les domaines de l'emploi et de la scolarisation, ou victimes de nombreux autres types d'exclusion. Ils affirment que l'exclusion culturelle est un sous produit des exclusions économiques et politiques et qu'une fois que ces dernières seront résolues, l'exclusion culturelle disparaîtra d'elle-même.

Cela ne s'est pas encore vu. De nombreux pays riches et démocratiques, par exemple, prétendent traiter tous les citoyens de manière égale, mais ils abritent néanmoins des minorités qui ne sont pas correctement représentées en politique et pour qui le harcèlement et les difficultés d'accès aux services publics sont le lot quotidien.

On ne pourra élargir les libertés culturelles qu'au moyen de politiques explicites visant à remédier aux restrictions en matière de liberté culturelle - donc des politiques multiculturelles. Pour ce faire, la Constitution des États, leurs lois et leurs institutions doivent reconnaître les différences culturelles. Les États doivent également élaborer des politiques garantissant que les intérêts des groupes particuliers - qu'il s'agisse de mi-

norités ou de majorités historiquement marginalisées - ne soient ni ignorés ni supplantés par la majorité ou les groupes dominants. Et ils doivent le faire de sorte à ne pas contredire les autres objectifs et stratégies de développement humain, comme la consolidation de la démocratie, la construction d'un État compétent, et la garantie de l'égalité des chances pour tous les citoyens. Ce n'est pas une tâche aisée, mais il y a beaucoup d'exemples de pays dans le monde qui innent pour gérer la diversité culturelle. Le présent Rapport se penche tout particulièrement sur cinq domaines politiques essentiels: la participation politique, la religion, l'accès à la justice, la langue et l'accès aux opportunités socioéconomiques.

Les politiques garantissant la participation politique

Beaucoup de groupes marginalisés à travers l'histoire sont aujourd'hui encore exclus de tout véritable pouvoir politique, et se sentent de ce fait souvent étrangers à l'État. Parfois, l'exclusion est due au manque de démocratie ou à la négation des droits politiques. Dans ce cas, la démocratisation constituerait une première étape essentielle. Cependant, cela ne suffit pas, car même lorsque les membres de minorités jouissent des mêmes droits politiques que les autres dans une démocratie, ils peuvent être considérablement sous-représentés ou mis en minorité, et ainsi considérer le gouvernement central comme étranger et opprimant. Il n'est pas surprenant que de nombreuses minorités s'opposent à toute autorité étrangère ou opprimante et cherchent à obtenir davantage de pouvoir politique. C'est pourquoi il est souvent nécessaire d'avoir une conception « multiculturelle » de la démocratie.

Plusieurs nouveaux modèles naissants de démocratie multiculturelle prévoient des mécanismes efficaces de partage du pouvoir politique entre groupes culturellement divers. Ces types de dispositions de partage des pouvoirs sont essentiels pour garantir les droits des divers groupes culturels et minorités, et pour empêcher que ces droits soient violés - soit par l'imposition de la majorité, soit par la domination de l'élite politique au pouvoir.

Les réformes électorales ont résolu le problème de la sous-représentation chronique des Maoris en Nouvelle-Zélande. Avec l'introduction de la représentation proportionnelle à la place de la formule du « tout au vainqueur », la représentation maorie est passée de 3% en 1993 à 16% lors des élections de 2002, ce qui correspond à leur proportion dans la population. Les sièges réservés et les quotas ont été essentiels pour assurer que les tribus et les castes répertoriées aient voix au chapitre en Inde et que les minorités ethniques soient représentées en Croatie.

Plusieurs modèles naissants de démocratie multiculturelle prévoient des mécanismes efficaces de partage du pouvoir politique entre groupes culturellement divers

Les dispositions de partage des pouvoirs se sont largement avérées être décisives pour résoudre les tensions

Les dispositions fédérales jouent un rôle important dans la manière d'aborder le partage du pouvoir. Si l'on considère la douzaine de pays ethniquement divers qui sont des démocraties de longue date, presque tous ont pris des dispositions fédérales asymétriques de sorte que les l'on n'a pas attribué les mêmes compétences à toutes les sous-entités de l'État fédéral. Cette approche répond de manière plus flexible aux besoins des différents groupes. Par exemple, le Sabah et le Sarawak ont un statut spécial en Malaisie, comme les Basques et 14 autres *comunidades autonomas* en Espagne, et jouissent de compétences autonomes dans des domaines tels que l'éducation, la langue et la culture.

Certaines populations autochtones, comme les Inuits au Canada, ont également négocié l'obtention de territoires autonomes. L'enseignement à tirer est que de telles dispositions de partage des pouvoirs ont largement fait la preuve de leur efficacité à résoudre les tensions dans des pays historiquement confrontés à des mouvements sécessionnistes, comme en Espagne. Si elles sont mises en place assez tôt, dès que surgissent les tensions, ces dispositions peuvent prévenir la survenue d'un conflit violent.

Les politiques garantissant la liberté religieuse

Beaucoup de minorités religieuses souffrent de diverses formes d'exclusion, parfois du fait de la suppression explicite de la liberté religieuse ou de discriminations perpétrées contre ce groupe - un problème particulièrement courant dans les pays non laïcs où il y a une religion d'État.

Mais dans d'autres cas, l'exclusion peut être moins directe ou souvent non intentionnée, comme lorsque le calendrier officiel ne reconnaît pas les jours fériés religieux d'une minorité. L'Inde célèbre officiellement 5 jours fériés hindous, mais également 4 jours fériés musulmans, 2 chrétiens, 1 bouddhiste, 1 jain et 1 sikh, car elle reconnaît la diversité de sa population. La France célèbre 11 jours fériés nationaux, 5 sont non confessionnels et la totalité des 6 jours fériés religieux commémorent des événements du calendrier chrétien, bien que 7 % de la population soit musulmane et 1 % juive. De manière similaire, les codes vestimentaires dans les institutions publiques peuvent entrer en conflit avec les tenues religieuses d'une minorité. Ou les réglementations étatiques relatives au mariage et à la succession peuvent différer des règles fixées par les codes religieux. Ou encore, la répartition par zones peut entrer en contradiction avec les pratiques d'inhumation d'une minorité.

Ces types de conflits sont susceptibles de se produire même dans les États laïcs dotés de solides institutions démocratiques qui protègent les droits civils et

politiques. Étant donné l'importance considérable de la religion dans la définition des identités des individus, il n'est pas surprenant que les minorités religieuses se mobilisent souvent pour contester ces exclusions. Il n'est pas difficile de prendre en compte certaines pratiques religieuses, mais d'autres impliquent des choix difficiles et nécessitent des compromis. La France est aux prises avec la question de savoir si le port du foulard dans les écoles publiques viole les principes étatiques de laïcité et les valeurs démocratiques d'égalité des sexes que l'instruction publique entend transmettre. Le Nigeria s'interroge pour savoir si l'on peut entériner une décision d'un tribunal appliquant la charia dans une affaire d'adultère devrait être confirmée.

Ce qui est important du point de vue du développement humain est d'élargir les libertés humaines et les droits de l'homme - et de reconnaître l'égalité. Les États laïcs et démocratiques sont plus susceptibles de réaliser ces objectifs, dès lors que étant ceux l'État garantit de façon raisonnable les pratiques religieuses, qu'il considère toutes les religions sur un pied d'égalité et qu'il protège les droits de l'homme.

Les politiques pour le pluralisme juridique

Dans de nombreuses sociétés multiculturelles, les populations autochtones et les individus issus d'autres groupes culturels ont fait pression pour obtenir la reconnaissance de leurs systèmes juridiques traditionnels afin d'avoir accès à la justice. Par exemple, les Mayas au Guatemala ont été opprimés pendant des centaines d'années et le système juridique étatique est devenu partie intégrante de cette oppression. Les communautés ont perdu confiance dans le système de l'État de droit parce qu'il n'a pas assuré la justice et qu'il était déconnecté de la société et de ses valeurs.

Plusieurs pays, comme le Guatemala, l'Inde et l'Afrique du Sud, mettent au point des approches de pluralisme juridique reconnaissant de différentes manières le rôle des normes et institutions judiciaires des communautés. Les demandes en faveur du pluralisme juridique se heurtent à la résistance de ceux qui craignent qu'il ne sape le principe d'un système juridique unifié, ou qu'il n'encourage des pratiques traditionnelles contraires à la démocratie et aux droits de l'homme. Certes, il y a des conflits - l'Afrique du Sud par exemple est en proie à un conflit entre les droits des femmes à la succession reconnus par la Constitution de l'État, et rejetés par le droit coutumier. Les sociétés doivent savoir accepter de véritables compromis mais le pluralisme juridique n'exige pas que l'on adopte systématiquement toutes les pratiques traditionnelles. La culture évolue et la liberté culturelle n'est pas une défense automatique de la tradition.

La politique linguistique

La langue est souvent la question la plus disputée dans les États multiculturels. Certains pays ont essayé de supprimer les langues de certaines populations en qualifiant leur usage de subversif. Mais la source la plus fréquente d'exclusion généralisée, même dans les démocraties bien établies, est la politique de langue unique. Le choix d'une langue officielle – la langue d'instruction dans les écoles, la langue des débats législatifs et de la participation civique, la langue du commerce – dresse des barrières et modèle les avantages dont jouissent les individus dans la vie – qu'elle soit politique, sociale, économique ou culturelle. Au Malawi, la Constitution exige que tous les parlementaires parlent et lisent l'anglais. L'anglais et l'afrikaans sont toujours les langues utilisées *de facto* devant les tribunaux en Afrique du Sud, bien que neuf autres langues aient maintenant été officiellement reconnues. Reconnaître une langue ne peut se réduire à en permettre l'usage. Cela symbolise le respect envers les individus qui la parlent et leur culture, ainsi que leur intégration pleine et entière dans la société.

L'État peut fermer les yeux sur la religion, mais il ne peut rester muet sur la question de la langue. Les citoyens ont besoin de communiquer pour avoir un sentiment d'appartenance, et le choix d'une langue officielle symbolise l'identité nationale. C'est pourquoi beaucoup d'États renâclent à reconnaître de multiples langues, même lorsqu'ils se font les champions des libertés civiles et politiques.

De nombreux pays concilient les objectifs jumeaux de l'unité et de la diversité en adoptant deux ou trois langues, en reconnaissant à la fois une langue nationale unificatrice et des langues locales. Dans de nombreux pays colonisés, ceci a signifié reconnaître la langue de l'administration (comme le français ou l'anglais), la langue locale la plus largement usitée et une langue maternelle à l'échelon local. La Tanzanie a encouragé l'utilisation du kiswahili et de l'anglais dans les écoles et au niveau du gouvernement. L'Inde a pratiqué une formule trilingue pendant des décennies; les enfants reçoivent une instruction dans la langue officielle de leur État (bengali au Bengale Occidental par exemple) et apprennent aussi les deux langues officielles du pays, l'hindi et l'anglais.

Les politiques socioéconomiques

Les injustices socioéconomiques et les inégalités en termes de revenus, d'éducation et de santé ont été la caractéristique déterminante de nombreuses sociétés multiethniques comportant des groupes marginalisés – Noirs en Afrique du Sud et populations autochtones au Guatemala et au Canada. Ces exclusions reflètent les profondes racines historiques de la conquête

et de la colonisation, ainsi que les structures tenaces d'une hiérarchie, comme les systèmes de castes.

Les politiques économiques et sociales qui favorisent l'équité sont essentielles pour remédier à ces inégalités. Il serait utile de rectifier les partis pris dans la répartition des au sein des dépenses publiques et que les services de base soient prioritairement conçus à l'intention des individus défavorisés en termes de santé et d'instruction, mais cela n'est pas suffisant.

Il est nécessaire d'avoir recours à des politiques multiculturelles qui prennent en compte les différences entre les groupes afin de réparer des injustices historiquement et socialement ancrées. Par exemple, il ne serait pas suffisant de se contenter d'attribuer des ressources supplémentaires pour l'éducation des enfants des groupes autochtones, car ils sont désavantagés si toutes les écoles n'enseignent que dans la langue officielle. L'enseignement bilingue serait utile. Les revendications foncières – comme celles des populations autochtones sur les terres riches en minerais ou celles colonisées par les Blancs en Afrique australe – ne peuvent être résolues par des politiques qui élargissent les opportunités socioéconomiques.

L'expérience en Inde, en Malaisie, en Afrique du Sud et aux États-Unis montre que la discrimination positive peut réduire les inégalités entre les groupes. En Malaisie, le rapport du revenu moyen entre les populations chinoises et malaises a baissé de 2,3 en 1970 à 1,7 en 1990. Aux États-Unis, la proportion d'avocats noirs au sein de la profession s'est accrue de 1,2 % à 5,1 %, et la proportion de médecins noirs de 2 % à 5,6 %. En Inde, l'allocation des emplois dans la fonction publique, l'admission à l'enseignement supérieur et les sièges parlementaires accordés aux castes et aux tribus répertoriées ont aidé les membres de ces groupes à sortir de la pauvreté et à rejoindre la classe moyenne.

Aucune de ces politiques n'est dénuée de complexité, mais l'expérience de nombreux pays montre qu'il y a des solutions. On peut reprocher à l'éducation bilingue d'être inefficace, mais c'est parce qu'elle n'est pas assez soutenue pour assurer sa qualité. On peut accuser les programmes de discrimination positive de créer des inégalités permanentes ou de devenir une source de favoritisme – mais ils peuvent être mieux gérés. Ce sont là des manières de répondre aux demandes d'intégration culturelle. Mais nous devons aussi admettre que dans le monde d'aujourd'hui, il existe également davantage de mouvements qui cherchent à établir une domination culturelle et à supprimer la diversité.

Des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences entre les groupes sont nécessaires pour réparer des injustices qui sont historiquement et socialement ancrées

Les mouvements visant la domination culturelle menacent la liberté culturelle. Les combattre par des mesures illicites et non démocratiques con-

Le maintien d'une société libérale dépend du respect de l'État de droit, de l'écoute des revendications politiques et de la protection des droits de l'homme fondamentaux – même ceux des individus ignobles

stitue une violation des droits de l'homme et n'élimine pas le problème. La prise en compte démocratique de ces mouvements est la façon la plus efficace d'en mettre au jour les visées intolérantes et de saper l'attrait qu'ils suscitent.

Les dirigeants des mouvements prônant la domination culturelle croient à leur propre supériorité culturelle et essaient d'imposer leurs idéologies aux autres, à la fois au sein de leur communauté et au dehors. Tous les mouvements de ce type ne sont pas violents. Certains exercent cherchent à contraindre une coércition par le biais de campagnes politiques, de menaces et de harcèlement. Dans certains cas extrêmes, ils utilisent également des moyens violents - agressions haineuses, expulsions, nettoyage ethnique et génocide. En tant que force politique, l'intolérance menace de submerger les processus politiques dans nombre de pays à travers le monde. Les mouvements en faveur de la domination culturelle prennent différentes formes: partis politiques, milices, groupes violents, réseaux internationaux et même pouvoirs publics. Il est naïf de présumer que les sociétés démocratiques sont immunisées contre l'intolérance et la haine.

Dirigeants manipulateurs, pauvreté et inégalité, États faibles et inefficaces, interventions politiques extérieures et liens avec la diaspora figurent souvent parmi les causes sous-jacentes de la montée des mouvements qui militent pour la domination culturelle. Ces facteurs peuvent également inspirer les mouvements nationalistes, comme ceux en faveur de l'autonomie ou de la sécession. Mais les mouvements pour l'autonomie nationale sont différents des mouvements pour la domination culturelle. D'une part, les mouvements en faveur de la domination culturelle peuvent souvent émaner de l'intérieur d'un groupe majoritaire qui domine déjà l'État, comme les partis d'extrême droite dans beaucoup de pays européens. Inversement, maints mouvements pour l'autonomie nationale peuvent être relativement libéraux, reconnaissant l'importance de composer avec la diversité au sein d'un territoire autonome et cherchant seulement le même respect et la même reconnaissance que les autres nations. Ce qui distingue les mouvements visant la domination culturelle est leur affirmation d'une supériorité culturelle et leur intolérance. Ils prennent pour cible la liberté et la diversité.

La question est de savoir comment s'y prendre avec eux. Les États ont souvent essayé d'affronter ces mouvements au moyen de méthodes répressives et non démocratiques - interdiction des partis, détentions et procès extrajudiciaires, législation qui viole les droits fondamentaux et même emploi aveugle de la force et de la torture. Ces mesures suppriment souvent les de-

mandes et processus politiques légitimes, entraînant des réactions encore plus extrêmes. Lorsque le Front islamique du salut (FIS) a gagné le premier tour des élections de 1991 en Algérie, les militaires sont intervenus et ont interdit le parti. Il en est résulté: une guerre civile qui a coûté la vie à plus de 100 000 personnes et a impulsé le développement de groupes intolérants et violents.

Au contraire, la conciliation démocratique fonctionne. Autoriser les partis d'extrême droite à concourir aux élections peut également les forcer à modérer leurs positions, comme avec le Parti de la liberté (FPÖ) en Autriche ou le Parti de la justice et du développement au Maroc. La compétition électorale met en lumière l'attrait marginal des autres groupes (le Parti du progrès au Danemark). La conciliation démocratique donne également aux États la légitimité de poursuivre en justice les crimes haineux, de réformer le programme des écoles religieuses (en Indonésie et en Malaisie) et d'expérimenter des initiatives communautaires qui cherchent à améliorer les relations (Mozambique et Rwanda).

Le maintien d'une société libérale dépend du respect de l'État de droit, de l'écoute des revendications politiques et de la protection des droits de l'homme fondamentaux - même ceux des individus ignobles. L'intolérance constitue un véritable défi pour la liberté culturelle - c'est pourquoi les moyens d'y faire face doivent être légitimes.

La mondialisation peut constituer une menace pour les identités nationales et locales. La solution n'est pas de se replier vers le conservatisme et le nationalisme isolationniste - mais consiste à élaborer des politiques multiculturelles qui encouragent la diversité et le pluralisme.

Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la manière dont les États devraient gérer la diversité à l'intérieur de leurs frontières. Mais dans une ère de mondialisation, les États sont également confrontés à des défis venant de l'extérieur, sous la forme des mouvements internationaux d'idées, de capitaux, de biens et de personnes.

Élargir la liberté culturelle dans cet âge de la mondialisation pose de nouveaux défis et dilemmes. Les contacts entre les individus, leurs valeurs, leurs idées et leurs modes de vie se sont accrus et approfondis comme jamais auparavant. Pour beaucoup, cette nouvelle diversité est stimulante, même puissamment enrichissante. Pour d'autres, elle est troublante et désarmante. Beaucoup craignent que la mondialisation signifie la perte de leurs valeurs et de leurs modes de

vie - qu'elle soit une menace pour l'identité locale et nationale. Une réaction extrême consiste à chasser les influences étrangères, une approche qui n'est pas seulement xénophobe et conservatrice mais également régressive, rétrécissant plutôt qu'élargissant les libertés et les choix.

Le présent Rapport plaide en faveur d'une approche alternative qui respecte et favorise la diversité tout en laissant les pays ouverts aux flux mondiaux de capitaux, de biens et de personnes. Cela requiert des politiques reflétant l'objectif de la liberté culturelle. Il est nécessaire que les politiques reconnaissent et respectent explicitement la différence culturelle. Elles doivent aussi remédier aux déséquilibres au sein du pouvoir économique et politique qui conduisent à la perte des cultures et des identités.

De telles alternatives sont en cours d'élaboration et font l'objet de discussions dans trois domaines hautement controversés:

- Les populations autochtones protestent contre les investissements dans les secteurs de l'extraction et contre les détournements des savoirs traditionnels qui menacent leurs moyens d'existence.
- Nombre de pays demandent que les biens culturels (principalement le cinéma et les produits audiovisuels) ne soient pas traités comme les autres biens dans le commerce international, car les importations de biens culturels peuvent affaiblir les industries culturelles nationales.
- Les immigrés réclament qu'une place soit faite à leur mode de vie et que l'on respecte les multiples identités qu'ils ont à la fois dans la communauté locale et dans leur pays d'origine. Mais les communautés locales réclament que les immigrés s'assimilent ou soient renvoyés, car ils craignent que leurs sociétés se divisent et que les valeurs et l'identité nationales s'érodent.

Comment ces exigences peuvent-elles être conciliées? Comme la diversité devrait-elle être respectée et les asymétries résolues?

Populations autochtones, industries de l'extraction et savoirs traditionnels

Les investissements qui passent outre les droits des populations autochtones à la terre et ignorent sa signification culturelle, ainsi que sa valeur en tant que ressource économique, susciteront inévitablement une opposition. Tout comme le brevetage des connaissances traditionnelles dans les mêmes conditions. Trois principes sont essentiels: reconnaître les droits des populations autochtones sur les connaissances et les terres, garantir que les populations autochtones aient une voix (chercher leur consentement éclairé préalable) et développer des stratégies de partage des bénéfices.

Bien que de façon limitée, de grandes sociétés et certains gouvernements nationaux prennent des initiatives pour concevoir de nouveaux investissements en concertation avec les populations autochtones. Au Pérou, le gouvernement et les grandes sociétés ont tiré les enseignements des confrontations précédentes et ont fait participer depuis 2001 les communautés autochtones au processus de prise de décision quant à la mine de zinc et de cuivre d'Antamina. En Papouasie Nouvelle-Guinée, les activités d'extraction sont accompagnées d'investissements dans des projets de développement communautaire. Des entreprises fondées sur la collaboration entre les compagnies minières et les populations autochtones en Amérique du Nord et en Australie ont rapporté des bénéfices financiers tout en préservant les styles de vie traditionnels.

De nombreux gouvernements nationaux prennent des mesures pour reconnaître les savoirs traditionnels. Le Bangladesh reconnaît les droits des communautés aux ressources biologiques et autres connaissances traditionnelles associées. La RDP Lao documente les connaissances dans son Centre pour les médecines traditionnelles. L'Afrique du Sud s'est engagée à partager avec les broussards San les profits dérivés des médicaments développés à partir de leurs connaissances. Plusieurs pays ont déjà trouvé des façons d'utiliser les systèmes de droit de la propriété intellectuelle actuels pour protéger les savoirs traditionnels. Des dessins industriels sont utilisés pour protéger les tapis et les coiffes au Kazakhstan. Des indications géographiques protègent les liqueurs et les thés au Venezuela et au Vietnam. Les droits d'auteur et les marques commerciales sont utilisées pour l'art traditionnel en Australie et au Canada.

Reconnaître la diversité signifie que les normes mondiales doivent prendre en compte les différentes notions de droit de propriété et l'importance culturelle des formes de savoir et d'art. Il faut pour cela une action internationale. Si les normes actuelles de la propriété intellectuelle ne peuvent prendre en compte les savoirs traditionnels communément connus ou leurs attributs de propriété collective, alors il faudra changer les règles. Les prêts accordés aux pays et aux sociétés pour des projets qui acquièrent à tort des droits de propriété ou qui n'offrent pas de compensations aux communautés devraient être retirés.

Biens culturels

Les biens culturels devraient-ils être protégés au sein du commerce international pour aider à assurer la protection de la diversité culturelle dans le monde? Les films et les produits audiovisuels sont-ils des biens culturels? Deux principes sont essentiels: reconnaître le rôle des biens culturels comme source de créativité

Le présent Rapport plaide en faveur d'une approche alternative qui respecte et favorise la diversité tout en laissant les pays ouverts aux flux mondiaux de capitaux, de biens et de personnes

Les individus doivent abandonner leurs identités rigides s'ils sont appelés à faire partie de sociétés diverses, et épouser les valeurs cosmopolites de tolérance et de respect pour les droits de l'homme universels

et de diversité, et reconnaître le désavantage des petites industries du film et audiovisuelles sur les marchés mondiaux.

La diversité des biens culturels est importante en soi car elle accroît le choix du consommateur et enrichit l'expérience culturelle des individus. Mais les biens culturels bénéficient également d'économies d'échelle. Ainsi, les créations des grands producteurs tendent à évincer celles des petits producteurs, notamment dans les pays plus pauvres.

Comment peut-on promouvoir la diversité? Eriger des barrières commerciales n'est pas la solution, puisque cela réduit les choix. Soutenir les industries culturelles plutôt que les barrières douanières favoriserait davantage la diversité. L'Argentine, le Brésil et la France ont expérimenté avec succès des subventions à la production et des exemptions de taxes pour les industries culturelles, sans stopper les flux de produits culturels d'outremer vers les marchés locaux. La Hongrie retient 6 % sur les redevances télévisuelles pour promouvoir les films domestiques. L'Égypte utilise des partenariats public-privé pour financer les infrastructures de la production cinématographique.

Immigration

Les immigrés devraient-ils s'assimiler ou devrait-on reconnaître leurs cultures? Trois principes sont essentiels: respecter la diversité, reconnaître les identités multiples et construire des liens communs d'appartenance à la communauté locale. Aucun pays n'a fait des progrès en fermant ses frontières. La migration internationale apporte des qualifications, de la main d'œuvre et des idées qui enrichissent la vie des individus. Tout comme on ne peut prendre la défense du traditionalisme et des pratiques religieuses qui violent les droits de l'homme, l'assimilation forcée ne peut être une solution viable.

Les identités ne sont pas un jeu à somme nulle. Songez aux paroles de cette Malaisienne en Norvège: « *On me demande souvent depuis combien de temps je vis ici. Lorsque je réponds: « Vingt ans », il arrive fréquemment que l'on me dise: « Mais alors, vous êtes presque Norvégienne!* ». *On suppose, dans ce cas, que je suis devenue moins Malaisienne parce que l'on raisonne couramment, en matière d'identité, comme s'il s'agissait d'un jeu à somme nulle: si vous avez une proportion plus élevée d'une identité, vous en avez moins d'une autre. L'identité est imaginée comme un cube dont les dimensions sont fixes* ».

Deux approches de l'immigration dominent les politiques dans la plupart des pays: le différentialisme (les immigrés conservent leurs identités mais ne s'intègrent pas au reste de la société) et l'assimilation (sans avoir le choix de conserver l'ancienne identité). Mais

de nouvelles approches du multiculturalisme qui reconnaissent les identités multiples sont en train d'apparaître. Cela implique de promouvoir la tolérance et la compréhension entre les cultures, mais aussi de faire une place spécifique aux pratiques religieuses, tenues vestimentaires et autres aspects de la vie quotidienne. Cela implique également de reconnaître que les immigrés n'ont pas la possibilité de s'exprimer et sont vulnérables face à l'exploitation, et de les aider à s'intégrer, notamment en leur donnant accès à une formation linguistique et à des services de recherche d'emploi.

Certains pays élargissent les droits de participation civique aux non-citoyens – le statut d'étranger ayant droit de cité ou « demi-naturalisation » (« denizenship ») (Belgique, Suède). Et plus de 30 pays acceptent maintenant la double citoyenneté. Pour faire reculer les idées fausses et les préjugés, le Bureau du Commissaire du Sénat de Berlin pour l'intégration et la migration apporte son appui financier à des organisations d'immigrés, utilise des campagnes d'information publique et propose des consultations juridiques dans 12 langues pour aider à la recherche d'emplois et combattre la discrimination.

Mais ces politiques sont contestées. L'éducation bilingue aux États-Unis et le port du foulard en France sont des sujets de controverses. Certains craignent qu'ils ne remettent en question certaines des valeurs les plus fondamentales de la société – comme l'engagement de faire sien la culture américaine ou les principes français de laïcité et d'égalité des sexes.

* * *

Élargir les libertés culturelles est un objectif important au sein du développement humain – un objectif qui mérite une attention de toute urgence au XXI^e siècle. Tous les individus veulent être libres d'être ce qu'ils souhaitent. Tous les individus veulent être libres d'exprimer leur identité en tant que membres d'un groupe dont ils partagent les engagements et les valeurs – qu'il s'agisse de la nationalité, de l'appartenance ethnique, de la langue ou de la religion, ou bien encore de la famille, de la profession ou de centres d'intérêts.

La mondialisation entraîne toujours plus d'interactions entre les individus du monde entier. Ce monde a besoin à la fois d'un plus grand respect pour la diversité et d'un engagement plus fort envers l'unité. Les individus doivent abandonner leurs identités rigides s'ils sont appelés à faire partie de sociétés diverses, et épouser les valeurs cosmopolites de tolérance et de respect pour les droits de l'homme universels. Ce Rapport est un point de départ pour discuter de la manière dont les pays peuvent s'y prendre pour y arriver. Si la courte histoire du XXI^e siècle nous a enseigné quelque chose, c'est que dans ce domaine, la politique de l'autruche n'est pas envisageable.



Liberté culturelle et développement humain

Les privations humaines peuvent se produire de nombreuses manières, certaines plus remédiables que d'autres. L'approche du développement humain a été amplement utilisée dans les écrits sur le développement (dont les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*) afin d'analyser plusieurs des principales sources d'affliction, allant de l'analphabétisme au manque de soins, en passant par le chômage et l'indigence. Cette année, l'étendue et la portée du Rapport ont été considérablement élargies, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance de la liberté culturelle et sur la perte personnelle et sociale qui peut découler de la carence de cette liberté.

Cette remise au point n'abandonne pas les engagements essentiels de l'approche du développement humain. La motivation sous-jacente continue d'être celle de la quête de moyens visant à améliorer la vie des individus et à élargir l'éventail de libertés dont ils peuvent bénéficier. La négation de la liberté culturelle peut générer des privations considérables, qui appauvrissent les vies humaines et excluent les individus des liens culturels qu'ils ont tout lieu de rechercher. La perspective du développement humain peut donc être élargie pour prendre en compte l'importance de la liberté culturelle.

Les dimensions culturelles du développement humain exigent une attention toute particulière, et ce pour trois raisons. En premier lieu, la liberté culturelle est un aspect important de la liberté humaine, essentiel pour que les individus puissent vivre comme ils le souhaitent et avoir la possibilité de choisir entre les options qu'ils ont — ou peuvent avoir. La liberté culturelle constitue un des piliers du développement humain. Par conséquent, il faut chercher à la promouvoir de façon spécifique sans se contenter d'avancées dans les domaines social, politique et économique qui ne suffisent pas à garantir la liberté culturelle.

En second lieu, même si ces dernières années les thèmes de la culture et de la civilisation ont été beaucoup discutés, il a moins été question de la liberté culturelle que de la reconnaissance — voire de l'apologie — du conservatisme culturel. L'approche du développement humain peut contribuer à faire

la lumière sur l'importance de la liberté humaine dans les sphères culturelles. Plutôt que de glorifier l'approbation irraisonnée des traditions héritées, ou d'alerter le monde sur l'inévitabilité prétendue de clashes des civilisations, la perspective du développement humain demande à ce que l'attention soit dirigée vers l'importance de la liberté dans les sphères culturelles (comme dans les autres) et vers les manières de défendre et d'élargir les libertés culturelles dont peuvent jouir les individus. La question clé n'est pas seulement celle de la signification de la culture traditionnelle — c'est celle de l'importance considérable des choix et des libertés culturels.

En troisième lieu, la liberté culturelle n'est pas seulement importante dans la sphère culturelle, mais elle l'est aussi pour les réussites et les échecs dans les sphères sociales, politiques et économiques. Les différentes dimensions de la vie humaine sont étroitement liées. Même la pauvreté, une idée essentiellement économique, ne peut être convenablement comprise sans faire appel aux considérations culturelles. En réalité, le lien étroit entre la privation culturelle et la pauvreté économique a été observé par un économiste qui n'est autre qu'Adam Smith, dont il se trouve que les travaux ont fait la lumière sur l'intérêt du développement humain.

Smith soutenait que la pauvreté ne revêt pas seulement la forme grossière de la faim et des privations physiques, mais qu'elle peut également se manifester dans les difficultés que connaissent certains groupes à prendre part à la vie sociale et culturelle de la communauté. En particulier, l'analyse de la pauvreté et le diagnostic visant à savoir quels produits de base comptent comme « minimum vital » ne peuvent être indépendants (selon Smith) des exigences de la culture locale. Comme il l'a écrit: « Par minimum vital, j'entends non seulement les produits de base qui sont indispensables et nécessaires à la subsistance, mais tous ceux dont la coutume du pays, quelle qu'elle soit, fait de la carence de ceux-ci une indécence pour les personnes dignes d'estime, même du rang le plus bas... La coutume a fait des chaussures en cuir une nécessité de la vie en Angleterre, au point que toute personne digne

La motivation sous-jacente continue d'être celle de la quête de moyens visant à améliorer la vie des individus et à élargir l'éventail de libertés dont ils peuvent bénéficier

Bien que ces corrélats culturels soient très souvent factices, ils ouvrent la voie à la discrimination et à l'exclusion

d'estime, même la plus pauvre, de l'un ou l'autre sexe, n'oserait paraître en public sans elles »¹.

En effet, la culture établit une relation importante entre les revenus relatifs et les véritables capacités humaines. La privation relative de revenus à l'échelon de la communauté locale peut se traduire par une privation sociale absolue. Par exemple, être relativement pauvre en termes de revenus dans une société aisée peut générer une pauvreté absolue de par l'incapacité d'un individu à pouvoir acheter les produits de base que le mode de vie établi dans cette société requiert — même si l'individu se trouve avoir un revenu supérieur à celui de la plupart des gens dans les pays plus pauvres, ailleurs dans le monde. Ainsi, la notion même de pauvreté économique demande un examen culturel. En accordant une reconnaissance adéquate à la liberté culturelle et aux influences culturelles au sein du développement humain, nous devons tenir compte de l'influence des cultures établies sur nos vies et de la signification des interconnexions entre les aspects culturels de la vie humaine et les autres.

PARTICIPATION ET RECONNAISSANCE

La privation de liberté, dont la liberté culturelle, revêt de nombreuses formes. Tout comme la discrimination, qui peut conduire à une perte de liberté. Ainsi que ce Rapport l'examine, certaines parties de la population peuvent faire l'objet de discrimination dans différentes sphères: politique, socio-économique et culturelle. Les multiples dimensions des privations – et de la discrimination – nécessitent de comprendre les distinctions qui existent entre les différents – sinon interdépendants – procédés qui limitent les libertés des individus.

Les privations passent souvent par des processus d'exclusion. L'exclusion culturelle a récemment reçu beaucoup d'attention, mais il faut distinguer clairement deux formes d'exclusion culturelle.

EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Tout d'abord, l'exclusion culturelle d'un individu ou d'un groupe peut parfois revêtir la forme d'une interdiction pour cet individu ou ce groupe de prendre part à la société de la même manière que les autres y sont autorisés ou encouragés. C'est ce que l'on peut appeler « l'exclusion de la participation ». Exclure des individus de la participation peut être lié à diverses caractéristiques des personnes concernées, comme leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur religion.

Dans nombre des cas d'exclusion de la participation, la raison première de la discrimination

est l'affiliation culturelle des individus concernés, qui se traduit par leur exclusion de la participation dans l'instruction, l'emploi ou la prise de décision politique. Les arguments utilisés pour justifier une telle exclusion ont tendance à invoquer des corrélats culturels présumés des groupes concernés. Certains groupes ethniques sont dits oisifs, tapageurs ou irresponsables, les membres de religions minoritaires sont soupçonnés d'être écartelés entre leurs loyautés envers les autorités religieuses et envers l'État et ainsi de suite. Bien que ces corrélats culturels soient très souvent factices, ils ouvrent la voie à la discrimination et à l'exclusion. Dans certains cas, les caractéristiques d'identification utilisées dans la politique discriminatoire invoquent directement des attributs culturels. C'est particulièrement le cas avec la discrimination contre les communautés religieuses, mais cela peut également être appliqué aux groupes définis par la langue, l'origine sociale ou une autre caractéristique d'identification.

EXCLUSION FONDÉE SUR LE MODE DE VIE

Un deuxième type d'exclusion culturelle nie la reconnaissance du mode de vie qu'un groupe choisirait d'avoir. Et cette intolérance peut s'accompagner d'une insistance pour que ces individus vivent dans la société exactement comme les autres. Cette « exclusion fondée sur le mode de vie » joue un rôle important dans l'intolérance religieuse – un important défi abordé par John Stuart Mill dans son célèbre essai « De la liberté » (1859).

Les exclusions fondées sur le mode de vie continuent d'être un phénomène prononcé dans de nombreux contextes aujourd'hui, et leurs manifestations sont variées. L'intolérance religieuse, manifestement, reste toujours un genre d'exclusion important. L'intolérance vis-à-vis de certains comportements types au niveau strictement personnel, est un autre exemple: le traitement discriminatoire des gays et lesbiennes est un domaine courant de l'exclusion fondée sur le mode de vie. Ces exclusions entraînent une violation directe de la liberté culturelle, et ici, la violation de la liberté s'accompagne également d'une négation de la diversité.

Ce type d'exclusion peut aussi être une question capitale au sein des sociétés multiculturelles ethniquement diverses, comportant notamment des populations immigrées récemment arrivées. Insister pour que les immigrés abandonnent leurs modes de vie traditionnels et adoptent le mode de vie dominant de la société vers laquelle ils ont émigré est un type d'intolérance envers le mode de vie qui est courant dans le monde contemporain.

L'exigence peut même s'étendre aux questions comportementales mineures sur la conduite des immigrés, rendues célèbres en Grande-Bretagne par le « test du cricket » d'une grande portée de Lord Tebbit (un immigré légitime doit soutenir l'Angleterre lors de matchs tests contre le pays d'origine de la personne). Le test de Tebbit a le mérite d'être clair et précis, sans quoi il s'avèrerait difficile dans une société multiculturelle d'identifier en quoi consiste le mode de vie dominant. Par exemple, maintenant que le curry a été déclaré « met britannique authentique » par le Conseil britannique du tourisme (conformément aux schémas de consommation qui prévalent chez les natifs de l'île), un immigré d'Asie du Sud en Grande-Bretagne pourra éprouver quelques difficultés, sans l'aide algorithmique de Tebbit, à déterminer quel est le modèle comportemental auquel il lui est demandé de se conformer !

L'exclusion fondée sur le mode de vie peut être le domaine de graves injustices². Elle a fait l'objet de nombreux travaux récents, dont ce que l'on appelle « la politique de la reconnaissance », qui comprend « les revendications pour la reconnaissance des perspectives distinctes des minorités ethniques, « raciales » et sexuelles, ainsi que de la différence entre les genres »³. Ces considérations sont en effet importantes pour arriver à un concept de justice suffisamment large, mais dans le contexte du développement humain, elles sont plus immédiatement considérées comme étant utiles à l'exercice de la liberté culturelle, qui – comme les autres libertés – doit faire partie de l'évaluation du développement humain et de l'appréciation de ses défaillances.

LIBERTÉS, DROITS DE L'HOMME ET ROLE DE LA DIVERSITÉ

L'importance des libertés humaines peut servir de fondement pour les rapprocher de l'idée des droits de l'homme. Il n'est pas nécessaire d'attendre la légalisation des droits de l'homme sous formes de droits justiciables pour les reconnaître. Bien souvent, ils motivent une telle législation. En effet, la désignation même de certaines lois sous le nom de « lois des droits de l'homme » indique ce rapport. Comme l'a exprimé le théoricien reconnu du droit, Herbert Hart, dans un essai célèbre à juste titre, les individus « parlent principalement de leurs droits moraux lorsqu'ils réclament leur incorporation dans un système juridique »⁴.

En fait, en allant plus loin, la reconnaissance éthique des droits de l'homme, appuyée par les débats publics et le raisonnement, peut aller – et va –

au-delà de la seule utilisation de celle-ci comme base pour une possible législation⁵. À travers l'activisme des individus et des groupes (dont font partie les organisations se consacrant aux droits de l'homme), les libertés qui se dégagent de la reconnaissance des droits de l'homme peuvent servir de motif aux revendications publiques, voire à une action et à une campagne collectives généralisées (par exemple, en faveur du droit des minorités à être libres de choisir leurs propres styles de vie). Les Nations Unies elles-mêmes se sont résolument engagées (notamment par le biais des Hauts Commissariats aux droits de l'homme et aux réfugiés) à garantir les droits de l'homme, même là où la législation nationale est à la traîne sur les normes éthiques.

En tant que déclarations de l'éthique sociale, soutenues par un raisonnement public ouvert, les droits de l'homme appellent à diverses formes de mise en œuvre. Une variété d'actions publiques, dont la reconnaissance, le suivi et les campagnes, outre l'élaboration de lois et les engagements moraux des individus concernés, peuvent faire progresser les libertés sous-jacentes. L'affirmation des droits de l'homme, fondée sur l'importance de la liberté humaine dans ses diverses manifestations, va de pair avec la nécessité de comprendre ce qui motive la reconnaissance des devoirs y afférents. Parfois, il est possible de spécifier exactement les devoirs, et parfois, ils sont caractérisés simplement en termes généraux (ils intègrent tous deux des « obligations parfaites » et des « obligations imparfaites », pour utiliser une ancienne distinction kantienne). La nature et les exigences des droits de l'homme ont été largement abordées dans l'édition 2000 du *Rapport mondial sur le développement humain*.

La reconnaissance fondamentale de l'idée que le concept des droits de l'homme est directement lié à la sauvegarde et aux progrès des libertés humaines est ici mise en exergue. C'est un motif suffisant, en fonction des circonstances, pour défendre et promouvoir des institutions et des dispositions sociales particulières. Mais de tels programmes n'ont qu'une valeur dérivée et contingente, qui doit être évaluée en fonction de ce qu'ils font réellement pour les libertés humaines. La force éthique des droits de l'homme dépend en fin de compte de l'importance des libertés humaines et ne peut être détachée de cette relation. Cette reconnaissance élémentaire a une portée considérable⁶.

La diversité culturelle est l'un des thèmes auquel la littérature culturelle contemporaine a accordé beaucoup d'attention. Celle-ci est parfois même considérée comme un droit de l'homme inhérent à

Intolérance peut s'accompagner d'une insistance pour que ces individus vivent dans la société exactement comme les autres

Plaider en faveur de la diversité culturelle au motif qu'elle est l'héritage des différents groupes d'individus est un raisonnement qui n'est clairement pas fondé sur la liberté culturelle

certains groupes d'individus pris dans leur ensemble. Les droits collectifs présentent de nombreuses ambiguïtés, mais il n'est pas difficile de soutenir que s'ils doivent être pris au sérieux, il faudra démontrer leur rôle dans le renforcement des libertés des êtres humains. Même sans rentrer dans les complexes débats autour de l'idée de droits collectifs, on peut facilement admettre la nécessité fondamentale de lier droits et libertés.

Cela soulève immédiatement des questions sur la valeur de la diversité culturelle, puisque celle-ci n'est pas en soi une caractéristique des libertés humaines. Il est cependant aisé de montrer combien la diversité peut s'avérer importante dans la sphère culturelle. Si la diversité n'est pas permise, beaucoup de choix sont rendus impossibles. Toutefois, si l'accent se veut être mis sur la liberté (comme la liberté culturelle), l'importance de la diversité culturelle devra varier en fonction de ses relations causales avec la liberté humaine.

Assez souvent, ces relations sont positives et fortes. En effet, la diversité peut être tant le résultat de l'exercice de la liberté humaine (notamment de la liberté culturelle) qu'une source d'enrichissement sociétal (notamment un enrichissement culturel). Il est fort probable que si les individus sont autorisés et encouragés à vivre la vie qu'ils souhaitent, la diversité culturelle s'ensuivra.

Ce qui tendrait à suivre la discussion précédente concernant l'intégration fondée sur le mode de vie. Par exemple, le maintien des styles de vie ethniquement divers, et la reconnaissance et le respect des minorités sexuelles peut accroître la diversité culturelle d'une société, précisément comme conséquence de l'exercice de la liberté culturelle. Dans ces situations, l'importance de la diversité culturelle découlera directement de la valeur de la liberté culturelle, la première étant la conséquence de la seconde.

La diversité culturelle peut également jouer un rôle positif en soi. Par exemple, une société culturellement diverse peut apporter ses avantages à d'autres sociétés, grâce la variété des expériences dont elles sont, par conséquent, en mesure de bénéficier. À titre d'illustration, on peut plausiblement soutenir que la riche tradition de la musique afro-américaine — avec sa lignée africaine et son évolution américaine — a non seulement aidé à accroître la liberté culturelle et l'amour-propre des Afro-américains, mais a également élargi les options culturelles de tous les peuples (Afro-américains ou non) et enrichi le paysage culturel de l'Amérique, et en réalité du monde.

Cependant, la relation entre la liberté culturelle et la diversité culturelle mérite d'être davantage exa-

minée. Maintenir de manière conservatrice la variété des cultures qui se trouvent présentes à un moment donné pourrait être le moyen le plus simple de réaliser la diversité culturelle. Le même raisonnement peut être appliqué à la diversité culturelle au sein d'un pays en particulier, si celui-ci compte une variété de cultures à l'intérieur de ses frontières. La défense de la diversité culturelle exige-t-elle donc de soutenir le conservatisme culturel, en demandant aux individus de s'en tenir à leur propre histoire culturelle et de ne pas essayer d'aller vers d'autres styles de vie? Cela nous plairait immédiatement dans une position contraire à la liberté, qui chercherait à faire obstacle à la possibilité de choisir de changer de mode de vie, un choix que beaucoup d'individus peuvent souhaiter avoir. En fait, nous pourrions alors nous trouver en présence d'une forme d'exclusion de nature différente: l'exclusion de la participation, par opposition à l'exclusion fondée sur le mode de vie, puisque les individus des cultures minoritaires seraient exclus de la participation à la société en général.

Insister sur le conservatisme culturel peut décourager – ou empêcher – les individus d'adopter un style de vie différent, voire d'embrasser le style de vie auquel d'autres individus, d'origine culturelle différente, ont choisi de se conformer dans la société en question. La diversité sera alors atteinte aux dépens de la liberté culturelle. Si la liberté culturelle est ce qui compte en dernière instance, alors l'appréciation de la diversité culturelle devra être contingente et conditionnelle. Beaucoup dépendra de la manière dont cette diversité est amenée et maintenue.

En réalité, plaider en faveur de la diversité culturelle au motif qu'elle est l'héritage des différents groupes d'individus est un raisonnement qui n'est clairement pas fondé sur la liberté culturelle (même si l'argument est parfois présenté comme s'il était en faveur de la liberté). Rien ne peut être justifié au nom de la liberté sans réellement donner la possibilité d'exercer cette liberté, ou tout au moins sans évaluer comment une possibilité de choix serait exercée si elle se présentait. Il se peut que la diversité soit recherchée pour des raisons autres que la liberté culturelle. Mais justifier le maintien des diversités préexistantes au motif d'une prétendue défense de la liberté culturelle, est, en l'absence d'un autre raisonnement, simplement illogique.

IDENTITÉ, COMMUNAUTÉ ET LIBERTÉ

Les raisons pour être sceptiques quant au fait de donner automatiquement la priorité à une culture

héritée peuvent être envisagées en termes de qui fait quel choix. Naître dans un milieu culturel particulier n'est en aucune manière un exercice de la liberté — bien au contraire. Cette situation ne s'aligne sur la liberté culturelle que si l'individu choisit de continuer à vivre selon les termes de cette culture, et procède à ce choix en ayant eu la possibilité de considérer d'autres alternatives. La liberté ne peut être dissociée de la possibilité de choisir, ou tout au moins de la possibilité de considérer comment un choix serait exercé s'il se présentait. La question centrale de la liberté culturelle est celle de la capacité des individus à vivre comme ils le choisiraient, allant de pair avec la possibilité adéquate qu'ils ont d'examiner les autres options. Il n'est guère possible d'invoquer le poids normatif de la liberté lorsque aucun choix — réel ou potentiel — n'est en fait considéré.

Il se trouve que certaines théories communautaristes ont glorifié l'absence de choix qu'implique la « découverte » de la véritable identité de soi. L'explication que Michael Sandel propose pour cette affirmation, qui fait partie de la « conception constitutive » de la communauté, est très utile: « La communauté ne décrit pas seulement ce que l'on *a* en tant que concitoyen, mais également ce que l'on *est*. Il ne s'agit pas d'une relation que l'on choisit (comme dans une association volontaire) mais d'une attache que l'on découvre, qui n'est pas simplement un attribut mais un élément constitutif de l'identité »⁷. « Le moi s'est constitué par ses propres moyens » explique encore Sandel, « non par choix mais par réflexion, de sujet connaissant (ou interrogant) à objet d'(auto)compréhension »⁸. Dans cette perspective, l'organisation sociale peut être considérée (tel que l'a exprimé Crowley, un autre auteur communautariste) comme une tentative visant à « créer les possibilités pour les hommes d'exprimer ce qu'ils ont découvert à propos d'eux-mêmes et du monde, et de persuader autrui de sa valeur »⁹.

L'affirmation selon laquelle l'identité n'est pas une question de choix, mais en fin de compte une de découverte, mérite un examen plus approfondi, et ce point général sera évoqué plus loin. Aux fins du débat actuel, il convient d'observer que l'importance spéciale et la gravité exceptionnelle qui sont liés, dans cette perspective communautaire, aux affiliations et attaches héritées, renvoient à l'idée de découverte qui est leur fondement, par opposition à ce qui est « purement choisi ». Quelle que soit la force de persuasion de cette revendication (elle a certainement besoin de justification), elle rentre en véritable conflit avec le fait d'attacher de l'importance au choix et à la liberté de choisir.

Les communautaristes ont cependant raison d'insister sur l'importance du sentiment d'identité pour mener sa vie. La manière dont l'identité peut être une simple question de découverte sur soi, plutôt que d'exercice d'un choix, explicite ou implicite, est quant à elle moins claire. Ces choix se font en permanence — bien souvent implicitement, mais parfois explicitement, et tout à fait consciemment. Par exemple, lorsque que Mohandas Gandhi a décidé, après mûre réflexion, de donner priorité à son identification avec les Indiens en quête d'indépendance envers la domination britannique par rapport à son identité d'avocat de formation, dévoué à la justice juridique anglaise, il ne fait aucun doute qu'il effectuait un choix de manière consciente et résolue. Dans d'autres cas, le choix peut être implicite ou obscur, et également ne pas être défendu avec autant de grandeur que la décision de Gandhi, mais il n'en est pas moins authentique.

Généralement, chaque individu peut s'identifier avec plusieurs groupes différents. Une personne peut avoir une identité citoyenne (par exemple, être français), sexuelle (être une femme), raciale (être d'origine chinoise), d'ascendance régionale (venir de Thaïlande), linguistique (parler couramment le thaï, le chinois et l'anglais, en plus du français), politique (avoir des idées de gauche), religieuse (être bouddhiste), professionnelle (être avocat), géographique (habiter à Paris), sportive (être un joueur de badminton et un fêru de golf), musicale (apprécier le jazz et le hip-hop), littéraire (aimer les romans policiers), alimentaires (être végétarien) et ainsi de suite.

Les choix ne sont pas illimités (on ne peut choisir, par exemple, l'identité d'un Inuit ou d'un lutteur Sumo si on n'en est pas un). Mais dans l'éventail d'affiliations que l'on possède, en réalité, il est possible de choisir quelle priorité donner à une affiliation ou à une autre, dans une situation déterminée. Le fait d'avoir toutes ces affiliations — et bien d'autres — est peut-être une question de « découverte », mais il faut toujours songer et décider quelles sont les priorités relatives à donner aux diverses affiliations. Le fait que ces découvertes se produisent n'exemptent pas de la nécessité de faire un choix, même si celui-ci est fait de manière implicite¹⁰.

Pouvoir faire un choix est essentiel afin d'éviter ce qu'Anthony Appiah a nommé les « nouvelles tyrannies », qui se présentent sous la forme d'identités nouvellement affirmées, capables de tyranniser en éliminant les revendications des autres identités qu'il pourrait y avoir également toutes raisons d'accepter et de respecter. Appiah illustre cette notion avec l'identité afro-américaine. Celle-ci a, sans aucun doute, aidé par le passé — et conti-

Dans l'éventail d'affiliations que l'on possède, en réalité, il est possible de choisir quelle priorité donner à une affiliation ou à une autre, dans une situation déterminée

Les critiques culturelles des victimes peuvent être utilisées par les gouvernants pour justifier des tyrannies extrêmement inefficaces de même que profondément injustes

nue de le faire aujourd'hui — la quête de la justice raciale en Amérique. Mais cette identité peut également s'avérer opprimante si elle est considérée comme la seule identité que possède une personne noire, sans même faire cas des autres revendications. Appiah présente le problème en ces termes:

« En surveillant cet impérialisme de l'identité – un impérialisme aussi visible dans les identités raciales que partout ailleurs – il est essentiel de toujours se rappeler que nous ne sommes pas simplement blancs ou noirs, jaunes ou marrons, gays, hétérosexuels ou bisexuels, juifs, chrétiens, musulmans, bouddhistes ou confucéens, mais que nous sommes aussi frères et sœurs; parents et enfants; libéraux, conservateurs et de gauche; enseignants, avocats, fabricants de voitures et jardiniers; fan des Padres et des Bruins; amateurs de rock grunge et amoureux de Wagner; mordus de cinémas; accrocs de MTV, lecteurs de romans policiers; surfers et chanteurs; poètes et amis des animaux; étudiants et professeurs; amis et amants. L'identité raciale peut servir de base pour la résistance contre le racisme — et bien que nous ayons fait de grands progrès, nous avons encore du chemin à parcourir – ne laissons pas nos identités raciales nous assujettir à de nouvelles tyrannies »¹¹.

Prenons un exemple différent – et plus sinistre: il y a dix ans, lorsque les instigateurs Hutus ont tenté – et dans une certaine mesure réussi – de persuader les autres membres de la communauté Hutu au Rwanda qu'ils pouvaient clairement voir qu'ils étaient indubitablement Hutus (et impossibles à confondre avec « ces affreux Tutsis »), il aurait été possible d'empêcher les massacres irraisonnés qui s'ensuivirent en invoquant les identités plus vastes des Hutus, qu'ils possédaient aussi, par exemple comme Rwandais ou Africains, ou même plus généralement encore, comme êtres humains. Concevoir simplement l'identité comme une question de découverte peut ne pas seulement être une confusion conceptuelle. Elle peut aussi conduire à un manquement au devoir envers les êtres humains pensants – un devoir moral de songer à la manière dont ils aimeraient se concevoir et à qui ils souhaiteraient s'identifier (à la seule communauté Hutu, ou également à la nation des Rwandais, la catégorie des Africains ou la collectivité des êtres humains). La liberté de choisir n'est pas seulement importante pour les individus qui feraient ce choix, elle peut aussi l'être pour les autres, lorsque la responsabilité qui accompagne ce choix est correctement appréhendée.

FANATISME ET ALIENATION

Une théorie complexe peut parfois venir étayer un fanatisme simple et faire du monde un lieu plus explosif qu'il ne le serait sans cela¹². Les généralisations culturelles rapidement propagées peuvent supplanter une compréhension plus profonde de la culture et servir d'instrument à un préjugé sectaire, une discrimination sociale, voire une tyrannie politique. Les généralisations culturelles simples, puissantes pour façonner les modes de pensées, abondent dans les croyances populaires et la communication informelle. Matière à de nombreuses plaisanteries et calomnies relatives à l'appartenance ethnique, ces croyances sous-examinées peuvent également faire surface sous la forme de grandes théories pernicieuses. Une corrélation accidentelle entre un préjugé culturel et une observation sociale (aussi désinvolté qu'elle soit) donne naissance à une théorie capable de perdurer même après que ne disparaisse la corrélation fortuite.

Par exemple, les plaisanteries sur les Irlandais (telles que: combien faut-il d'Irlandais pour changer une ampoule?) ont longtemps été monnaie courante en Angleterre. Elles paraissaient cadrer avec la morosité de l'économie irlandaise, alors en situation de crise prolongée. Mais lorsque la croissance économique est repartie à une vitesse étonnante, le stéréotype culturel et sa soi-disant profonde pertinence économique et sociale n'ont pas été abandonnés. Les théories ont une vie bien à elles qui contraste souvent avec le monde tel qu'il peut être observé.

Il peut également exister des liens étroits entre fanatisme culturel et tyrannie politique. Lorsqu'elle est combinée aux préjugés culturels, l'asymétrie de pouvoir entre les gouvernants et les gouvernés peut conduire à un échec de gouvernance désastreux, comme il a été terriblement constaté lors des famines en Irlande dans les années 1840. Comme l'a soutenu Lebow, la pauvreté en Irlande était largement considérée en Angleterre comme étant le résultat de la paresse, de l'indifférence et de l'inaptitude, de telle sorte que « la mission de la Grande-Bretagne » n'était pas perçue comme visant à « soulager les souffrances de l'Irlande, mais à civiliser son peuple et le conduire à se sentir et à agir comme des êtres humains »¹³. L'histoire des empires européens en Asie et en Afrique témoigne d'usages similaires de préjugés culturels à des fins politiques. La célèbre remarque de Winston Churchill, selon laquelle les famines du Bengale en 1943 étaient causées par la tendance de la population à « se multiplier comme des lapins », appartient à cette tradition générale qui consiste à blâmer la victime coloniale. Cela a pro-

fondément affecté les efforts d'aide pendant cette famine désastreuse. Les critiques culturelles des victimes peuvent être utilisées par les gouvernants pour justifier des tyrannies extrêmement inefficaces de même que profondément injustes.

DÉTERMINISME CULTUREL

L'union du préjugé culturel et de l'asymétrie politique pouvant être une combinaison dangereuse, la nécessité de se montrer prudent avant de tirer des conclusions culturelles hâtives est une idée plus pénétrante¹⁴. Des suppositions culturelles non vérifiées peuvent même influencer la manière dont les experts conçoivent le développement économique. Les théories dérivent souvent de preuves sommaires. Les demis ou les quarts de vérité peuvent induire grossièrement en erreur — parfois plus qu'une simple fausseté, qui est plus facilement percée à jour.

Prenons cet argument tiré du livre influent co-écrit par Lawrence Harrison et Samuel Huntington, intitulé « Culture Matters » (« La culture importe »). Dans l'introduction, intitulée « La culture compte », Huntington écrit:

Au début des années quatre-vingt-dix, j'ai découvert par hasard des données économiques sur le Ghana et la Corée du Sud relatives au début des années soixante, et j'ai été étonné de voir combien leurs économies étaient alors similaires... Trente ans plus tard, la Corée du Sud est devenue un géant industriel, occupant le rang de quatorzième plus grande économie du monde, avec des sociétés multinationales, des exportations importantes d'automobiles, d'équipement électronique et d'autres produits manufacturés sophistiqués, et un revenu par habitant proche de celui de la Grèce. De plus, elle était sur la voie de la consolidation des institutions démocratiques. Aucun de ces changements n'a eu lieu au Ghana, dont le revenu par habitant s'élève maintenant à environ un quinzième de celui de la Corée du Sud. Comment expliquer cette extraordinaire différence de développement? Sans aucun doute, de nombreux facteurs sont entrés en ligne de compte, mais il me semblait que la culture devait y être pour beaucoup. Les Sud-Coréens estimaient l'épargne, l'investissement, le labeur, l'éducation, l'organisation et la discipline. Les Ghanéens avaient des valeurs différentes. En somme, les cultures comptent¹⁵.

Il se pourrait que cette attrayante comparaison ait un intérêt (peut-être même un quart de vérité tirée de son contexte), et le contraste appelle un examen

approfondi. Mais la description causale est extrêmement trompeuse. Il existait de nombreuses différences importantes – autres que les prédispositions culturelles – entre le Ghana et la Corée dans les années soixante alors que les pays semblaient à Huntington presque similaires, à l'exception de la culture. Les structures de classes des deux pays divergeaient considérablement, les classes des affaires jouant un rôle bien plus important en Corée. La politique présentait également de grandes différences, le gouvernement en Corée étant désireux de jouer un rôle moteur dans le lancement d'un développement économique axé sur les entreprises, d'une manière qui ne s'appliquait pas au Ghana. La relation étroite entre l'économie coréenne et les économies japonaises et américaines a également fait une grande différence, au moins lors des étapes initiales du développement coréen. Peut-être plus significatif encore, dans les années soixante, la Corée bénéficiait d'un taux d'alphabétisme bien plus élevé et d'un système scolaire plus étendu que le Ghana. Les changements coréens ont, en grande mesure, été réalisés grâce à une politique publique résolue mise en œuvre depuis la Seconde Guerre Mondiale, et n'étaient pas simplement le reflet d'une culture coréenne ancestrale.

D'autres tentatives visant à utiliser le déterminisme culturel pour expliquer le développement économique ont bien sûr précédé celle-ci. Il y a un siècle de cela, Max Weber (1903) proposait une thèse majeure sur le rôle décisif de l'éthique protestante (notamment le calvinisme) dans le développement réussi de l'économie capitaliste industrielle. L'analyse de Weber sur le rôle qu'a joué la culture dans la naissance du capitalisme s'inspirait du monde tel qu'il pût l'observer à la fin du XIX^e siècle. Son analyse est particulièrement intéressante dans le monde contemporain, notamment à la lumière des récents succès des économies de marché dans les sociétés non protestantes.

Il y a peut-être beaucoup à apprendre de ces théories, et les relations empiriques qu'elles mettent à jour peuvent être perspicaces. Et pourtant, la fréquence à laquelle les aspects spécifiques des explications culturelles, fondées sur l'observation du passé, ont été démentis par les expériences ultérieures est elle aussi digne d'attention. En réalité, les théories du déterminisme culturel ont souvent eu un temps de retard sur le monde réel.

MONDIALISATION, ASYMETRIE ET DÉMOCRATIE

Plus doit être dit sur le choix de l'identité, en particulier sur les problèmes d'équité – et de justice distributive – auxquels il faut faire face dans l'examen

Les théories du déterminisme culturel ont souvent eu un temps de retard sur le monde réel

La valeur par excellence doit être la nécessité de garantir que les décisions portant sur le type de société dans laquelle les individus veulent vivre soient prises de manière participative

des implications de l'intégration culturelle et de la diversité culturelle. Mais avant d'y venir, il est utile de se pencher sur deux phénomènes particuliers – ou prétendus phénomènes – du monde contemporain qui ont considérablement influencé les récents débats sur l'identité culturelle. Ils pourront être appelés – faute d'une meilleure expression – le futur de la diversité culturelle dans un monde global. Ils concernent l'impact de la mondialisation et le pouvoir asymétrique qui l'accompagne, ainsi que la thèse selon laquelle les civilisations ont constamment tendance à s'entrechoquer, pouvant ainsi faire du monde un théâtre de violences et de troubles intenses.

L'ASYMÉTRIE DE POUVOIR DE LA MONDIALISATION?

Une des préoccupations de beaucoup de gens lorsqu'il est question de la sauvegarde de la liberté culturelle de nos jours concerne l'influence irrésistible de la culture occidentale, notamment son « consumérisme », sur le monde globalisé dans lequel nous vivons. La remarque est souvent faite, et ce avec vraisemblance, qu'être libre de choisir son style de vie n'est pas, dans le monde actuel, une simple question de choisir librement. Il s'agit également de savoir si les individus des civilisations plus marginalisées sont capables de résister à l'influence occidentale. Cette préoccupation est sans aucun doute digne d'attention, étant donné la précarité évidente des cultures locales dans un monde aussi dominé par l'exposition assourdissante aux influences occidentales. Au moins deux questions présentent ici un intérêt particulier. Il y a tout d'abord, le pouvoir et la force de la culture de marché en général, qui fait partie intégrante de la forme que revêt de plus en plus la mondialisation économique. Ceux qui trouvent que les valeurs et les priorités des cultures liées au marché sont vulgaires et appauvrissantes (ils sont même nombreux en Occident à penser de la sorte) tendent à trouver que la mondialisation économique est en soi plutôt inacceptable. Et souvent, pourtant, ils considèrent aussi comme difficile de résister à la mondialisation axée sur le marché, étant donné la portée et la force de l'économie de marché, et l'incroyable volume de ressources qu'elle peut apporter pour refaçonner le monde.

Le deuxième problème concerne l'asymétrie du pouvoir entre l'Occident et les autres pays, et la probabilité que cette asymétrie puisse se traduire par la destruction des cultures locales (poésie, théâtre, musique, danse, habitudes alimentaires, etc.). Il est vraisemblable qu'une telle perte entraînerait un appauvrissement culturel des sociétés non occidentales. Étant donné le bombardement culturel constant

qui tend à provenir des métropoles occidentales (de la restauration rapide aux musiques à plein tubes), les craintes de voir les cultures locales plier sous l'assaut ne sont pas infondées.

Ces menaces sont sans aucun doute réelles et en grande mesure difficiles à échapper. La solution ne peut guère reposer sur l'arrêt de la mondialisation du commerce et des échanges, à la fois car le commerce international peut apporter des bénéfices économiques de grande valeur pour de nombreux pays, et parce qu'il est difficile d'opposer une résistance aux forces de l'échange économique et de la division du travail dans un monde interagissant.

Une voie possible pour répondre au problème de l'asymétrie peut cependant revêtir la forme d'un renforcement des possibilités constructives dont disposent les cultures locales – ou dont elles peuvent disposer en les y aidant – pour se protéger et résister à une mise en échec par les forces de l'invasion culturelle. Si les importations étrangères sont prévalentes parce qu'elles ont un plus grand contrôle des ondes radios, des chaînes de télévision etc., il faudra certainement que la politique de neutralisation développe les infrastructures mises à la disposition de la culture locale pour qu'elle présente ses propres créations, à l'échelon local et au-delà. Les coûts intervenant dans la poursuite de cette voie constructive pourront ne pas être aussi prohibitifs que l'on est disposé à le croire, puisque les communications sont devenues beaucoup moins onéreuses de nos jours. Cette stratégie constituerait également une réponse positive, contrairement à la tentation, tendant à réapparaître fréquemment, qui vise à interdire l'influence étrangère par le biais de la législation ou d'un décret gouvernemental.

La possibilité constructive qui consiste à apporter un plus grand soutien aux activités culturelles locales les aiderait non seulement à se fortifier, mais leur permettrait également de faire face à une compétition plus égale. Dans une perspective en faveur de la liberté, il y a plus de mérite à s'engager dans cette voie que de faire prévaloir les cultures locales en proscrivant simplement la concurrence. Il est important de s'assurer que la liberté culturelle n'est pas jetée avec l'eau du bain de la concurrence inégale.

La question décisive doit, en fin de compte, être une question de démocratie. La valeur par excellence doit être la nécessité de garantir que les décisions portant sur le type de société dans laquelle les individus veulent vivre soient prises de manière participative, sur la base de discussions ouvertes, en donnant aux positions minoritaires la possibilité adéquate de s'exprimer. La question de l'intégration politique (donner aux individus la liberté de participer au choix politique plutôt que d'être igno-

rés par les potentats autoritaires) est particulièrement pertinente ici pour la sauvegarde de la liberté culturelle (dans la liberté des individus de choisir leur propre style de vie). Nous ne pouvons pas à la fois vouloir la démocratie et pourtant interdire certains choix en raison de la tradition, à cause de leur « caractère étranger » (sans tenir compte de ce que la population choisirait, de manière éclairée et réfléchie). La valeur de la démocratie doit résister à la suppression de la liberté de choix aux citoyens par le biais d'un décret des autorités politiques (ou d'une ordonnance des establishments religieux ou de déclarations des grands gardiens de « la saveur nationale »), quelque inconvenante que soit la manière dont ces autorités (ou establishments ou gardiens) considèrent les nouvelles préférences. C'est un des domaines, parmi d'autres, au sein duquel la liberté culturelle et la liberté politique peuvent être envisagées comme un tout fructueux¹⁶.

CIVILISATIONS ET HISTOIRE MONDIALE

Si la crainte de la mondialisation est une préoccupation générale que beaucoup expriment dans le contexte de la liberté culturelle, l'appréhension d'un « clash des civilisations » (comme l'appelle Samuel Huntington) en est une autre largement formulée ces dernières années. La thèse a de nombreuses composantes, mais la préoccupation générale semble être que la civilisation pluraliste et tolérante occidentale se trouve maintenant sous la menace constante de cultures moins indulgentes et plus autoritaires.

En effet, si nous devons supposer que les populations des civilisations non occidentales sont constamment tentées par les valeurs autoritaires (et peut-être même par l'attrait de la violence), alors la crainte selon laquelle la diversité culturelle mondiale entraîne des conséquences graves serait facile à comprendre. Mais dans quelle mesure l'analyse culturelle qui sous-tend cette crainte est-elle vraiment fiable? Et la lecture de l'histoire qui sous-tend cette analyse culturelle est-elle vraiment digne de confiance? Il y a des raisons d'être septique dans les deux cas. Les catégories de civilisation sont loin d'être tranchées, et l'histoire simulée, qui va de pair avec la thèse du clash des civilisations, exagère ces contrastes en partie en négligeant les hétérogénéités présentes au sein de chaque culture et en ignorant les interactions historiques entre les diverses cultures.

L'affirmation particulière selon laquelle la tolérance est une caractéristique spéciale et presque unique de la civilisation occidentale, remontant à ses origines, est notamment difficile à soutenir. Cela ne

nie en rien le fait que la tolérance et la liberté fassent partie des importantes réalisations de l'Europe moderne (malgré quelques aberrations, comme la domination impérialiste brutale pendant plus de deux siècles et les atrocités Nazies il y a une soixantaine d'années de cela). Le monde a en effet beaucoup à apprendre de l'histoire récente de l'Europe et du monde occidental, notamment depuis le siècle des Lumières en Europe. Mais y voir une ligne unique de division historique – remontant le cours de l'histoire – est remarquablement fantaisiste. L'histoire du monde ne suggère en rien une fracture entre la longue histoire de la tolérance occidentale et celle du despotisme non occidental.

La liberté politique et la tolérance dans leur forme contemporaine pleine et entière ne sont un trait historique propre à aucun pays ni à aucune civilisation. Platon et Saint Augustin n'étaient pas moins autoritaires dans leur pensée que Confucius et Kautilya. Il a bien évidemment existé des défenseurs de la tolérance dans la pensée classique européenne, mais il y a également de nombreux exemples similaires dans d'autres cultures. Telle la fervente défense de la tolérance religieuse, entre autres, de l'Empereur Ashoka en Inde au troisième siècle av. J.C. (affirmant que « les sectes d'autres peuples méritent toutes un profond respect pour une raison ou pour une autre ») qui fait certainement partie d'une des plus anciennes défenses politiques de la tolérance du monde. De même, tandis qu'un empereur indien d'une époque ultérieure, Akbar, le Grand Moghol, s'exprimait en termes similaires sur la tolérance religieuse à la fin du XVI^e siècle (« Personne ne doit être inquiet de sa religion, et chacun doit être autorisé à se diriger vers la religion qui lui sied »), l'Inquisition battait son plein en Europe. Pour prendre un autre exemple, lorsque le philosophe juif Maimonides a été forcé d'émigrer d'une Europe intolérante au XII^e siècle, il trouva refuge et tolérance dans le monde arabe, où il reçut une position d'honneur et d'influence au sein de la cour de l'empereur Saladin au Caire. Son hôte magnanime était le même Saladin qui lutta avec force en faveur de l'islam pendant les Croisades.

En effet, l'idée même de démocratie, entendue sous la forme d'un raisonnement public participatif, a fait son apparition dans différentes civilisations à diverses périodes de l'histoire du monde¹⁷. Au début du VII^e siècle au Japon, le prince bouddhiste Shotoku, régent de sa mère l'impératrice Suiko, a introduit une Constitution relativement libérale ou *kempo* (connue sous le nom de « la Constitution aux dix-sept articles ») en 604 ap. J.C. Dans l'esprit de la Magna Carta (signée six siècles plus tard, en 1215 ap. J.C.), le *kempo* insis-

L'affirmation particulière selon laquelle la tolérance est une caractéristique spéciale et presque unique de la civilisation occidentale, remontant à ses origines, est notamment difficile à soutenir

*Eriger des sociétés
humaines et justes
requiert la reconnaissance
comme il se doit de
l'importance des libertés
en général, dont la liberté
culturelle*

taut sur le fait que: « Les décisions portant sur des questions importantes ne devraient pas être prises par une seule personne. Elles doivent être débattues à plusieurs ». Sur le thème de la tolérance, il déclare: « Ne soyons pas non plus plein de ressentiments envers ceux qui diffèrent de nous. Car tous les hommes ont un cœur, et chaque cœur a ses propres inclinations. Leur bien est notre mal, et notre bien est leur mal »¹⁸.

D'autres exemples de la défense des débats publics et de la recherche de points de vue différents — et conflictuels — ont figuré dans l'histoire d'autres pays du monde, en Occident et ailleurs. Ils continuent d'être pertinents de nos jours lorsque l'on songe à la faisabilité d'une démocratie tolérante dans le monde d'aujourd'hui. Lorsque l'Inde est devenue indépendante en 1947, le comité chargé de rédiger de sa Constitution, sous la direction de B.R. Ambedkar, devait tenir compte des propres traditions passées de l'Inde (dont celles de la tolérance politique et de la démocratie locale), en plus de tirer un enseignement de l'émergence progressive des démocraties occidentales durant les deux siècles précédents.

De même, Nelson Mandela, dans son autobiographie « *La longue marche vers la liberté* », décrit combien il a été influencé, alors qu'il était encore un jeune garçon, par la nature démocratique des réunions locales tenues dans la maison du régent à Mqhekezweni.

« Chaque personne qui souhaitait parler le faisait. C'était la démocratie à l'état pur. Il existait peut-être une hiérarchie d'importance entre les intervenants, mais tous étaient entendus, chef et sujet, guerrier et guérisseur, commerçant et fermier, propriétaire terrien et travailleur... Le fondement du gouvernement autonome reposait sur le fait que tous les hommes étaient libres de faire entendre leurs opinions et étaient égaux dans leur valeur de citoyen »¹⁹.

Les distinctions rigides qui ont été récemment établies pour donner forme à la crainte d'un choc des civilisations ferment notamment les yeux sur l'histoire mondiale. Les classifications sont souvent basées sur une innocence historique extraordinairement rudimentaire et extrême. La diversité des traditions au sein des différentes civilisations est effectivement ignorée, et les interventions majeures de la science, de la technologie, des mathématiques et de la littérature au niveau mondial pendant des millénaires sont dissimulées afin d'ajouter foi à une vue de clocher, qui affirme le caractère unique de la civilisation occidentale.

Présumer qu'un cloisonnement des civilisations est la seule distinction qui compte et que celle-ci doit engloutir les autres manières d'identifier les individus pose un problème méthodologique fondamental. Les autres divisions (disons, entre les riches et les pauvres, les membres de différentes classes et professions, les personnes appartenant à un bord politique différent, les différentes nationalités et lieux de résidence, les groupes linguistiques etc.) disparaissent toutes sous les flots de cette manière soi-disant prééminente de concevoir les différences entre les peuples. Non contents que ceux qui cherchent à fomenter la confrontation mondiale ou la violence sectaire locale sont d'essayer d'imposer une identité prédéterminée unitaire et fractionnelle aux individus recrutés comme fantassins de la brutalité politique, ils y sont indirectement aidés par le soutien implicite que ces guerriers reçoivent des théories de catégorisation singulière des peuples dans le monde.

Le rôle que le choix et le raisonnement jouent au moment de déterminer l'importance à attacher à l'affiliation à un groupe ou à une identité spécifiques est notablement négligé. En adoptant une façon unique, et soi-disant supérieure, de catégoriser les individus, le cloisonnement des civilisations peut sensiblement contribuer à créer un conflit dans le monde. Nier le choix lorsqu'il existe ne constitue pas seulement un malentendu sur la nature du monde. C'est également un délit éthique et un manquement à la responsabilité politique.

CONCLUSIONS

Eriger des sociétés humaines et justes requiert la reconnaissance comme il se doit de l'importance des libertés en général, dont la liberté culturelle. Il faut pour cela garantir et élargir constructivement les opportunités pour les individus de choisir la manière dont ils voudraient vivre et de considérer des styles de vie alternatifs. Les considérations culturelles peuvent jouer un rôle primordial dans ces choix.

Insister sur la liberté culturelle ne signifie pas exactement soutenir sans retenue la diversité culturelle. Il est certainement vrai que de permettre la diversité dans les pratiques culturelles peut se révéler extrêmement important, puisque l'exercice de la liberté culturelle en dépend. Cela ne revient cependant pas à défendre la diversité culturelle pour elle-même. Beaucoup dépend de la manière dont la diversité est réalisée et de la mesure dans laquelle les individus concernés peuvent exercer leur liberté. Ce serait une grave erreur que de considérer la diversité culturelle comme un bien précieux, quelle que soit la manière dont elle est amenée. En

CONTRIBUTION SPÉCIALE

Les droits de l'homme incarnent les valeurs fondamentales des civilisations humaines

Les individus sont différents, tout comme leurs cultures.

Les individus vivent de manières différentes, et leurs civilisations diffèrent également.

Les individus parlent une grande variété de langues.

Les individus sont guidés par différentes religions.

Les individus naissent avec une couleur de peau différente, et de nombreuses traditions influencent leur vie en différentes teintes et ombres.

Les individus s'habillent différemment et s'adaptent à leur environnement de manière différente.

Les individus s'expriment différemment. La musique, la littérature et l'art reflètent également différents styles.

Et, malgré ces différences, tous les individus ont un attribut commun unique: ce sont tous des êtres humains - ni plus, ni moins.

Et aussi différentes qu'elles soient, toutes les cultures adhèrent à certains principes communs:

Aucune culture ne tolère l'exploitation des êtres humains.

Aucune religion ne permet le massacre des innocents.

Aucune civilisation n'accepte la violence ou la terreur.

La torture est odieuse pour la conscience humaine.

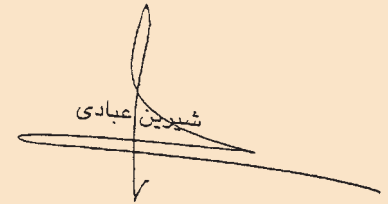
La brutalité et la cruauté sont révoltantes dans toutes les traditions.

En somme, ces principes communs, qui sont partagés par toutes les civilisations, reflètent nos droits de la personne humaine. Ces droits sont estimés et chéris par tous, partout.

Ainsi, la relativité culturelle ne doit jamais être utilisée comme un prétexte à la violation des

droits de l'homme, puisque ces droits incarnent les valeurs les plus fondamentales des civilisations humaines. La Déclaration universelle des droits de l'homme doit être universelle, applicable à l'Orient et à l'Occident. Elle est compatible avec chaque confession et chaque religion. Manquer au respect de nos droits de l'homme ne fait qu'affaiblir notre humanité.

Ne détruisons pas cette vérité fondamentale, sinon, les faibles ne sauront vers quoi se tourner.



Shirin Ebadi

Prix Nobel de la Paix 2003

effet, la diversité culturelle, notamment dans l'optique du développement humain, ne peut être évaluée sans tenir compte des procédés qui y participent et du rôle que joue la liberté humaine dans la manière dont les choses sont décidées.

L'analyse dans ce chapitre conduit à des conclusions claires, sur lesquelles reviendront les chapitres suivants. En premier lieu, une plus grande diversité culturelle peut être le résultat de l'exercice de la liberté culturelle par tous (y compris les minorités ethniques, sexuelles ou sociales). Lorsque c'est le cas, il y a de bonnes raisons de célébrer la diversité culturelle et de faire en sorte de la préserver. Dans ce raisonnement, l'éloge de la diversité vient de la valeur de la liberté culturelle – une valeur qui cadre pleinement avec l'importance des libertés en général.

En second lieu, la diversité culturelle au sein d'une société peut également donner à tous les individus de celle-ci — quelles que soient leurs origines — la possibilité de jouir d'un plus grand éventail de choix culturels. La diversité culturelle fait aussi, en fin de compte, le lien avec la liberté culturelle, agissant dans ce cas en qualité de moyen auxiliaire, plutôt que (tel que dans le dernier exemple) comme une conséquence de l'exercice de la liberté culturelle. Ici aussi, la liberté culturelle devrait être encouragée, car elle élargit le champ culturel de la vie sociale et, par là même, multiplie les options parmi lesquelles les individus choisissent leurs modes de vie. Ce qui fait également partie de la défense de la diversité culturelle basée sur la liberté.

En troisième lieu, l'exercice de la liberté culturelle peut parfois conduire à limiter plutôt qu'à accroître la diversité culturelle, lorsque les individus s'adaptent aux modes de vie des autres et choisissent, de manière raisonnée, de s'engager dans cette voie (sans être entravés par l'exclusion fondée sur le mode de vie). Lorsque c'est le cas, s'opposer à la liberté culturelle au motif qu'elle limite la diversité culturelle serait commettre une erreur, puisque la liberté a en soi une importance constitutive et intrinsèque, d'une façon que n'a pas la diversité.

Cette question se rapproche de celle de l'apologie du conservatisme culturel, souvent défendu au motif que maintenir sa « propre » culture revient à faire un pas vers la liberté. Mais supposer que l'obligation de conserver sa culture ancestrale et héritée doit quelque part constituer un exercice de la liberté relève d'une confusion conceptuelle. Ce thème renvoie également au rôle du choix dans la détermination de l'identité. Puisque chaque individu appartient à de nombreux groupes, a diverses manières de s'identifier et doit décider comment gérer les différentes priorités correspondantes — possiblement conflictuelles —, il est impossible d'éviter de faire un choix (même implicitement et peut-être imperceptiblement). Cela ne remet pas en question le fait que les « découvertes » quant à l'appartenance d'un individu à un groupe ou un autre sont fréquentes (et elles pourraient être d'importantes découvertes), mais elles n'éliminent pas la nécessité du choix.

Il est donc particulièrement important de ne pas tomber dans la confusion et considérer un traditionalisme insuffisamment examiné comme faisant partie intégrante de l'exercice de la liberté culturelle

Nier le choisir lorsque le choix existe est non seulement une erreur factuelle, mais peut aussi avoir de graves conséquences morales dans un monde où les conflits — et les brutalités — basés sur l'identité sont courants. Le caractère intégrateur d'une société dépendra en grande mesure de la clarification du rôle du choix dans l'identité et de la nécessité de faire passer la « raison avant l'identité ». En effet, comprendre la responsabilité que le choix implique peut s'avérer être d'un grand secours afin de garantir que les questions morales importantes qui se rapportent à l'existence sociale d'un individu soient adéquatement abordées.

L'importance de la liberté est très liée au besoin d'équité dans la poursuite de la liberté. Il s'agit des libertés d'individus différents, et mettre l'accent sur la liberté demande de prêter attention aux libertés de tous — d'où le lien avec les considérations d'équité. Il faut toujours veiller à la question de l'équité car ses implications vont loin. Il n'existe pas de tension fondamentale — comme il est parfois avancé — entre la liberté et l'équité. En réalité, l'équité peut être perçue en termes d'essor équitable des libertés de tous (plutôt que purement en termes de répartition des revenus, ou bien dans la perspective encore plus limitée de la « redistribution » à partir d'un point de départ qui finalement est arbitraire). De ce point de vue, il est possible d'utiliser à la fois les concepts fondamentaux de liberté et d'équité de manière cohérente au moment d'évaluer les exigences de l'intégration sociale et les mérites contingents de la diversité culturelle.

À titre d'illustration des arguments qui peuvent être invoqués, considérons brièvement un cas difficile, ou du moins considéré comme tel. La question a été posée avec beaucoup de perspicacité: « Le multiculturalisme nuit-il aux femmes? »²⁰. Ce thème renvoie au fait très discuté selon lequel la poursuite de nombreuses pratiques au sein d'une société traditionnelle dominée par les hommes peut aller à l'encontre des intérêts et des opportunités des femmes. Préconiser leur maintien au motif de l'importance du multiculturalisme ne sert pas avantageusement l'intérêt des femmes. Les cas extrêmes de conflit de cette nature peuvent porter sur des pratiques spécifiques (comme les mutilations corporelles) approuvées par les règles de certaines cultures actuelles, mais qui peuvent s'avérer particulièrement préjudiciables pour la capacité des femmes à mener leur propre vie et à exercer leurs propres libertés.

En cherchant la réponse à cette question, il est important de s'attacher à voir la liberté culturelle dans une perspective suffisamment vaste. Il est par-

fois souligné, dans la défense de ces pratiques, que les femmes elles-mêmes acceptent généralement ces règles culturelles sans protester. Mais beaucoup d'injustices dans le monde perdurent et prospèrent en s'alliant les victimes, en les privant de la possibilité de considérer d'autres alternatives et en faisant obstacle à ce qu'elles aient connaissance de dispositions alternatives faisables dans les autres communautés. Il est donc particulièrement important de ne pas tomber dans la confusion et considérer un traditionalisme insuffisamment examiné comme faisant partie intégrante de l'exercice de la liberté culturelle. Il faut se demander si les défavorisés de la société — dans ce cas les femmes dont les vies peuvent se voir gravement affectées par ces pratiques — ont eu la possibilité de considérer d'autres alternatives et sont libres de savoir comment les gens vivent dans le reste du monde. Le besoin de raisonnement et de liberté est essentiel à la perspective qui est utilisée ici.

Il serait possible de proposer des défenses supposées du traditionalisme conservateur pour d'autres motifs, et cela a d'ailleurs été fait. De telles pratiques peuvent-elles être défendues en se fondant sur la valeur du multiculturalisme? Peuvent-elles être défendues au motif de la diversité culturelle? La réponse à la deuxième question est assez facile. La diversité culturelle n'est pas, comme on l'a déjà discuté, une valeur en soi, au moins pas selon l'approche du développement humain (qui insiste sur les libertés humaines et leur progrès équitable). La valeur de la diversité culturelle repose sur la relation positive qu'elle entretient, comme c'est souvent le cas, avec la liberté culturelle. Invoquer la valeur contingente de la diversité culturelle en défense de pratiques qui privent les femmes de leur liberté fondamentale à choisir serait manifestement illogique, puisque la liberté des femmes concernées est violée, et non promue, par ces dispositions. L'équité, entendue au sens de l'équité des libertés, ne peut pas non plus être encouragée de cette manière.

Cependant, si l'expansion de la diversité culturelle, ou tout autre amplification du « multiculturalisme », est considéré comme un objet ayant une valeur en soi, quel que soit son effet sur la vie des individus concernés, nous nous trouvons alors sur un terrain dont les limites ont déjà été beaucoup discutées dans les écrits sur le développement humain. Même la richesse économique, aussi importante soit-elle, ne pourrait être considérée comme ayant une valeur en soi et ne devrait être vue comme importante que dans la mesure où elle se conforme à ce que les individus apprécieraient

d'avoir. Dans la perspective du développement humain, le multiculturalisme doit être évalué en fonction de ce qu'il apporte aux vies et aux libertés des individus concernés.

En effet, envisager l'expansion du multiculturalisme comme une fin en soi peut aisément laisser place à une situation dans laquelle les libertés des membres individuels de la communauté — dans ce cas, les femmes — sont gravement violées. Cela va profondément à l'encontre de l'importance de la liberté humaine, qui s'applique aux femmes comme aux hommes, aux déshérités d'une société traditionnelle comme à ses dirigeants et porte-paroles tonitruants. Le besoin d'équité montre les difficultés fondamentales qui surviennent lorsque l'élargissement du multiculturalisme est pris comme une fin en soi.

Comme le démontre ce chapitre, la privation de liberté humaine peut survenir de multiples causes et se traduire par diverses formes de dis-

crimination, qui influencent les vies des êtres humains au niveau culturel, politique et socioéconomique. Les chapitres qui suivent examinent et évaluent plus en détail les diverses formes d'exclusion et leurs implications en termes de privations humaines. L'accent est mis sur les caractéristiques institutionnelles, ainsi que sur les valeurs qui influencent profondément les vies humaines.

L'importance pratique du multiculturalisme et de la diversité culturelle fait partie de ces analyses. Leur mérite, qui peut bien sûr être immense, dépend de leurs relations avec les libertés des individus concernés, dont l'équité et la justice dans la répartition de leurs libertés. Ce principe élémentaire est une caractéristique essentielle de l'approche du développement humain.



Les défis posés à la liberté culturelle

Parmi les débats qui divisent le plus les sociétés de nos jours se trouvent ceux portant sur l'identité et la diversité culturelles – dans des contextes radicalement différents et de nombreuses et distinctes manières. Les discussions peuvent concerner le choix d'une langue officielle (nouvelle Constitution afghane), la représentation politique des groupes ethniques ou religieux (Sunnites et Chiïtes en Irak), les relations entre l'État et la religion (les musulmans en France), les revendications des peuples autochtones contre l'exploitation minière par les sociétés multinationales (région amazonienne du Brésil), les politiques d'immigration (Royaume-Uni) ou les procédures de naturalisation (Allemagne). De telles tensions peuvent aussi se trouver au cœur de conflits violents (Rwanda, Yougoslavie). La mondialisation ajoute encore une autre dimension, puisque les groupes ethniques, les populations autochtones et les États-nations contestent les accords internationaux sur le commerce et l'investissement au motif qu'ils affaiblissent la diversité culturelle.

Partout dans le monde, les individus demandent avec plus de fermeté le respect de leurs identités culturelles. Leurs exigences portent souvent sur la justice sociale, sur l'obtention d'une meilleure voix au chapitre politique. Mais ce n'est pas tout. Ils demandent également reconnaissance et respect (encadré 2.1). Les individus se soucient de l'emploi et des écoles. Ils s'inquiètent aussi de savoir si leur histoire est reconnue, si leurs héros sont respectés et si leurs célébrations religieuses sont reconnues comme jours fériés officiels. Et ils tiennent à savoir si eux-mêmes et leurs enfants vivront dans une société diverse ou bien une société dans laquelle chacun sera censé se conformer à une culture dominante unique.

Un grand nombre d'États est confronté au défi pressant de répondre à ces exigences. Mais relever ce défi peut constituer une menace pour les élites au pouvoir, qui imposent leur langue, leur religion et leurs modes de vie afin de consolider leur autorité et leur contrôle sur l'État. Et de nombreux pays craignent que la reconnaissance d'identités diverses fasse obstacle à d'autres objectifs majeurs comme l'unité nationale, la croissance économique, le développement, la démocratie, la paix et la stabilité.

Les individus ont été persécutés en raison de leurs identités pendant des millénaires. Mais la suppression des identités est de plus en plus difficile de nos jours. Les mouvements politiques en faveur de la reconnaissance culturelle ne peuvent être facilement éliminés sans recourir à la répression ou à la violence extrême, des stratégies qui sont moins réalisables aujourd'hui, dans un monde de communication instantanée et de solides réseaux internationaux de protection des droits de l'homme.

Tous les pays, et le monde dans son ensemble, sont confrontés aux défis de la promotion de la diversité et de l'élargissement des choix culturels de tous les individus. Il ne s'agit pas de défis ne concernant que quelques « États multiethniques », car presque aucun pays est homogène. Les quasi 200 pays du monde incluent près de 5 000 groupes ethniques¹. Les deux tiers des pays ont plus d'un groupe

Partout dans le monde, les individus demandent avec plus de fermeté le respect de leurs identités culturelles

ENCADRE 2.1

Deux aspects de l'exclusion culturelle

La liberté culturelle est la liberté pour les individus de choisir leur identité – être ce qu'ils souhaitent – et de vivre sans être exclus d'autres choix qui sont importants à leurs yeux. La liberté culturelle est violée par le manquement au respect ou à la reconnaissance des valeurs, des institutions ou des modes de vie des groupes culturels, et par la discrimination et le désavantage fondé sur l'identité culturelle.

Exclusion fondée sur le mode de vie

Il y a exclusion fondée sur le mode de vie lorsque l'État ou la coutume sociale dénigre ou réprime la culture d'un groupe, y compris sa langue, sa religion, ses coutumes traditionnelles ou ses modes de vie. Des politiques qui fournissent une certaine forme de reconnaissance publique, prennent en compte et apportent leur soutien à la culture d'un groupe sont nécessaires. Grâce à de telles politiques d'intégration culturelle, les membres du groupe voient leurs cultures reflétées dans les symboles et les institutions de l'État et dans le respect de la société.

Exclusion de la participation

L'exclusion de la participation – sociale, économique et politique le long de lignes ethniques,

linguistiques ou religieuses – fait référence à la discrimination ou au désavantage fondé sur l'identité culturelle. De telles exclusions opèrent par l'intermédiaire de politiques discriminatoires de l'État (comme la négation de la citoyenneté, du droit de vote ou de candidature aux élections), par le biais de discriminations passées qui n'ont pas été résolues (moins bons résultats dans l'éducation) ou par la pratique sociale (comme la limitation d'accès du point de vue d'un groupe culturel dans les médias ou la discrimination lors d'entretiens d'embauche). Il faut des approches qui intègrent les politiques multiculturelles aux stratégies de développement humain.

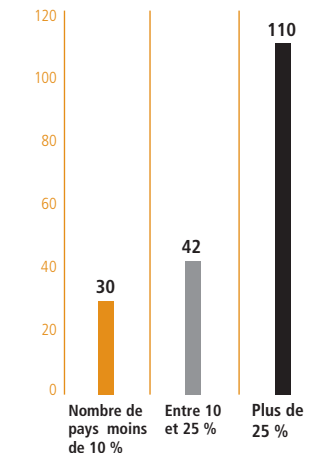
Remèdes spécifiques requis

L'exclusion fondée sur le mode de vie et l'exclusion sociale, économique et politique, ainsi que certaines de leurs causes, se renforcent (considérer certaines cultures comme « arriérées ») mutuellement. Chaque type d'exclusion requiert sa propre analyse et ses propres remèdes.

Source: Chapitre 1 et Kymlicka 2004.

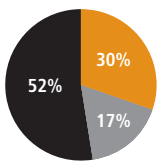
Figure 2.1 La plupart des pays sont culturellement divers

Nombre de pays selon leur proportion de groupes ethniques ou religieux, 2003



...exprimé en pourcentage de la population mondiale, 2003

moins de 10 % de la population
entre 10 et 25 % de la population
plus de 25 % de la population



Note: les proportions renvoient à tous les groupes ethniques ou religieux, sauf les plus grands.
Source: CIA 2003.

ethnique ou religieux représentant au moins 10 % de la population². Et nombreux sont ceux qui ont de grandes populations autochtones ayant été marginalisées par la colonisation et les colons.

Le rythme des migrations internationales s'est accéléré, entraînant des effets surprenant dans certaines villes. À Toronto, 44 % de la population est née en dehors des frontières canadiennes³. D'une manière ou d'une autre, chaque pays est une société multiculturelle comprenant des groupes ethniques, religieux, linguistiques et raciaux qui ont des liens communs avec un patrimoine, une culture, des valeurs et un mode de vie.

Dans le programme pour le développement humain au XXI^e siècle, l'expansion de la liberté culturelle est un défi important et souvent négligé (encadré 2.2). Le présent chapitre étudie la nature de ce défi.

LIBERTÉ CULTURELLE – UNE DIMENSION INEXPLORÉE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain parle des individus. Il parle d'élargir les choix qu'ont les individus de faire et d'être ce qui leur est cher. Une grande partie des recherches sur le développement humain – dont l'indicateur du développement humain et les précédents *Rapports mondiaux sur le développement*

humain – a mis l'accent sur un plus grand accès à la santé et à l'instruction, sur une croissance économique favorable aux pauvres et sur la démocratisation, en tant que principaux défis. Mais comme l'explique le chapitre 1, les individus doivent également être libres d'être ce qu'ils souhaitent et de choisir leur identité culturelle en conséquence – comme Thaïlandais, Quaker, quelqu'un qui parle Wolof, Sud-Africain de descendance indienne – et libres de jouir du respect des autres et de vivre dans la dignité. Ils doivent également être libres de faire des choix culturels sans être sanctionnés et sans être exclus d'autres choix – dans les domaines de l'emploi, de la scolarisation, du logement, des soins de santé, du bénéfice d'une voix politique et de nombreuses autres possibilités essentielles au bien-être humain. Il est impératif qu'ils soient libres de choisir des identités multiples – comme être Thaïlandais et musulman, par exemple, ou Wolof et Sénégalais.

L'argument de fond de ce Rapport est que les sociétés devraient embrasser, et non supprimer, ces identités multiples et complémentaires. Le défi des décideurs politiques au XXI^e siècle est d'élargir les choix afin que les individus n'aient pas à renoncer à leurs identités pour avoir accès à tout l'éventail d'opportunités sociales et économiques.

ENCADRE 2.2

La définition des droits culturels est en retard sur la définition des droits civils, politiques, économiques et sociaux – pourquoi ?

Des cinq catégories des droits de l'homme – civils, culturels, économiques, sociaux et politiques –, les droits culturels sont ceux qui ont reçu le moins d'attention. La toute première résolution relative aux droits culturels, adoptée par la Commission des droits de l'homme, a eu lieu en 2002 et portait sur la « Promotion de la jouissance effective des droits culturels pour tous et du respect des différentes identités culturelles ».

Cette négligence trouve son origine dans les débats houleux soulevés lors de la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La question était de savoir si les droits culturels devaient explicitement reconnaître les droits des minorités ou simplement affirmer le droit d'un individu « à participer à la vie culturelle de la communauté ». Le Canada, la plupart des pays latino-américains et les États-Unis ont plaidé contre les droits des minorités, alors que le bloc des pays de l'Est et l'Inde étaient en leur faveur.

En fin de compte, les droits des minorités n'ont pas été reconnus dans la formulation finale. Ce n'est pas avant 1966 que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaîtra que les individus appartenant à des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses « ne peuvent être privés du droit

d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue ».

Ces réserves traduisent l'appréhension qui entoure la notion de droits culturels:

- Les droits culturels peuvent provoquer des débats sur le relativisme culturel, des arguments qui utilisent la culture pour défendre les violations des droits de l'homme.
- Les droits culturels sont difficiles à mettre en œuvre car ils sont liés au concept de culture, qui est une cible mouvante.
- Les droits culturels, selon certains, sont un « luxe », sur lequel on se penchera une fois que les autres droits auront été réalisés.
- Les droits culturels ne peuvent pas être abordés sans confronter les « injustices » culturelles qui existent dans les sociétés. Il s'agit des traditions et des pratiques qui violent les droits de l'homme. Les États sont prudents quant à reconnaître ces injustices.
- Les droits culturels évoquent une gamme inquiétante d'identités et de droits collectifs dont certains craignent qu'ils soient une menace pour l'État-nation.

Certains théoriciens des droits de l'homme et de la philosophie politique affirment que la garantie des droits civils et politiques des individus, comme la liberté de culte, de parole et d'association, est suffisante pour permettre aux individus de poursuivre librement leurs convictions et pratiques culturelles.

Bien que lent à démarrer, le travail des organes chargés des droits de l'homme a fait de grands progrès pour clarifier les éléments des droits de l'homme participant à la vie culturelle, comme l'égalité et la non discrimination, le droit de ne pas être inquiété dans la jouissance de la vie culturelle, la liberté de créer et de contribuer à la vie culturelle, la liberté de choisir à quelle culture et à quelle vie culturelle participer, la liberté de diffuser des informations, la liberté de coopérer internationalement et la liberté de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques relatives à la culture. L'emportant sur tous ces éléments, on trouve le principe fondamental selon lequel les droits culturels forment une partie indivisible des droits de l'homme, bien que les coutumes ou pratiques ne soient pas toutes un droit.

Sources: Stamatopoulou 2002; Kymlicka 2004; et Arizpe 2004.

À travers l'histoire, dans toutes les régions du monde, les identités culturelles ont été réprimées. Conquérrants, colonisateurs, despotes et gouvernements démocratiquement élus ont tous essayé d'imposer une langue, une religion ou un mode de vie particuliers aux peuples sous leur domination. Dans certains endroits, les cultures en défaveur ont été qualifiées d'« inférieures » ou d'« arriérées ». Dans d'autres, comme pour l'apartheid en Afrique du Sud, les gouvernants ont cherché à maintenir les peuples séparés, en partie en privant certains groupes des mêmes droits de citoyenneté et de participation que les autres. Pires que tout sont les endroits où l'on a entrepris d'éradiquer des groupes par le biais du génocide, comme sous l'Allemagne nazie ou au Rwanda.

Le résultat est un héritage d'exclusion culturelle généralisée, celle-ci étant à la fois une exclusion fondée sur le mode de vie et une exclusion de la participation politique, sociale et économique en fonction de critères ethniques, linguistiques ou religieux (exclusion de la participation). Ce Rapport examine ces types d'exclusion dans trois catégories: les minorités dans les États multiethniques, les populations autochtones et les immigrés.

Les minorités dans les États multiethniques. Plus de 150 pays comptent des groupes minoritaires ethniques ou religieux de taille significative, et seulement 30 pays n'ont pas de minorité religieuse ou ethnique constituant au moins 10 % de la population (figure 2.1). On peut citer à titre d'exemple les groupes ethniques des anciens États coloniaux, notamment en Afrique, où les frontières n'ont pas coïncidé avec les identités ethniques, créant ainsi des États extrêmement diversifiés. Dans la plupart de ces groupes, les membres partagent une histoire commune ou au moins perçoivent qu'ils ont une expérience partagée.

Tous ces groupes ne sont pas victimes de discrimination ou désavantagés, et les situations qu'ils rencontrent varient de manière significative. Les Afro-américains connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à celui de leurs homologues blancs et un taux de mortalité infantile presque trois fois plus élevé (cf. figure 3.4 au chapitre 3). Ils sont aussi politiquement sous-représentés dans les chambres hautes et les chambres basses des corps législatifs. Mais les luttes pour les droits civils se sont traduites par un plus grand respect de la culture afro-américaine et l'affirmation de l'identité africaine-américaine est source de fierté. D'autres minorités seront économiquement privilégiées mais

culturellement ou politiquement écartées. En Indonésie, les Chinois ethniques représentent 3 % de la population, mais contrôlent environ 70 % de l'économie privée⁴. Malgré leur pouvoir économique, ils font face à des restrictions au niveau de l'instruction et de la publication en langue chinoise. Dans de nombreux pays du Sud-Est asiatique, les résidents de descendance chinoise sont considérés comme des « étrangers », même lorsqu'ils ont vécu dans cette région depuis des générations.

Pour certains groupes, la discrimination est encore plus étendue. Les Roms de l'Europe de l'Est ont des taux de chômage atteignant en moyenne les 45 % et dépassant les 60 % dans certaines régions. Ils souffrent également de conditions de santé et d'existence de qualité inférieure⁵. Seul un enfant rom sur trois en Serbie et au Monténégro est déjà allé à l'école primaire, et à peine 0.4 % des Roms serbes ont reçu une éducation universitaire⁶. Souvent perçus comme paresseux, malpropres, non éduqués et comme étant des petits voleurs, les Roms font de manière disproportionnée l'objet d'attaques violentes dans des pays tels que la Bulgarie, la République Tchèque et la Slovaquie⁷.

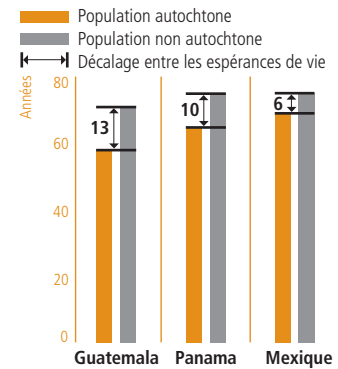
Les populations autochtones. Environ 300 millions de personnes appartiennent aux groupes autochtones de la planète⁸, ce qui représente 4 000 langues dans plus de 70 pays⁹. Les 50 millions d'autochtones d'Amérique latine représentent 11 % de la population de la région. Ils ne font pas toujours partie de la minorité¹⁰, comme en Bolivie ou au Guatemala où ils constituent plus de la moitié de la population¹¹.

Ces groupes héritent de cultures uniques et de manières toutes aussi uniques d'entretenir des rapports avec les autres et l'environnement. Ils conservent des caractéristiques politiques, culturelles et économiques distinctes de la société dominante. En Asie australe, aux Amériques et ailleurs, le bruit des pas étrangers sur le sol autochtone s'est trop souvent apparenté au son du glas. La conquête militaire, la destruction des milieux naturels, le travail forcé et les maladies mortelles ont décimé les populations autochtones aux Amériques et en Australie à hauteur de 95 %¹². En Australie seulement, quelques 500 langues ont disparu depuis l'arrivée des Européens¹³.

Pour les survivants, le combat continue. Les populations autochtones du monde partagent de nombreux défis, comme ceux de la pauvreté, de la mauvaise santé (figure 2.2.) et de l'instruction. Alors qu'une grande partie des groupes culturellement identifiables fait face à des inégalités dans ces domaines, les populations autochtones ont des problèmes de nature différente. Souvent, les terres qu'ils utilisent à des fins productives et pour perpétuer

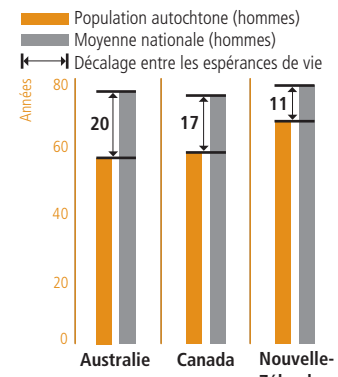
Figure 2.2 Les populations autochtones peuvent s'attendre à vivre moins longtemps

Différence d'espérance de vie dans une sélection de pays en développement, 1997-2000



Source: During 1993 (part des populations autochtones); OMS 2001 (Guatemala); PNUD 2002b (Panama); Ministère de la Santé du Mexique 2004 (Mexique).

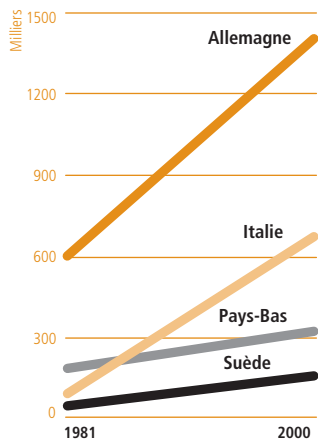
Différence d'espérance de vie dans une sélection de pays industrialisés, 1997-2000



Note: Les données font référence à l'année la plus récente disponible sur la période spécifiée. Source: Australian Bureau of Statistics (Australie); Justiniano et Litchfield 2003 (Canada); OMS 2001 (Nouvelle-Zélande).

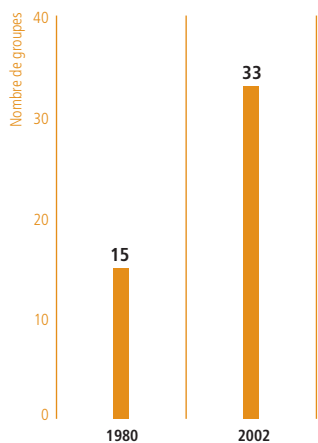
Figure 2.3 La population immigrée non-européenne s'est accrue de manière significative en Europe...

Population née à l'étranger en dehors de l'Europe



...et les immigrés proviennent d'un plus grand nombre de pays

Groupes d'immigrés en Suède comptant des populations supérieures à 1 000



Source: Warner 2002; Statistiques Suède 2004.

des liens historiques et spirituels ne sont pas protégés et leur sont retirées pour l'exploitation forestière et minière, le tourisme et les infrastructures. Après avoir occupé la majeure partie des écosystèmes de la planète il y a deux siècles, les populations autochtones n'ont aujourd'hui le droit légal de n'utiliser que 6 % du territoire du globe. Et dans de nombreux cas, les droits sont partiels ou soumis à conditions¹⁴. Dans la plupart des pays de l'Asie du sud-est par exemple, il n'existe aucune loi accordant aux peuples autochtones des droits sur leur terre. Et celle-ci n'est pas la seule à être convoitée et prise - leurs connaissances aussi. Les sociétés multinationales ont découvert leur potentiel commercial, et la course aux brevets, à la privatisation et à l'appropriation est lancée.

Immigrés. Le nombre d'immigrés internationaux - défini comme le nombre de personnes vivant en dehors de leur pays natal - a plus que doublé depuis le milieu des années soixante-dix, pour atteindre environ 175 millions¹⁵. L'augmentation de ces chiffres fut la plus spectaculaire dans les pays les plus riches. Le nombre de migrants vers l'Union européenne en provenance de pays situés en dehors de l'Europe atteint les 75 % depuis 1980¹⁶. Les immigrés viennent également d'un éventail de pays plus large, de telle sorte que davantage d'individus de cultures différentes vivent ensemble. À Londres, les enfants des écoles publiques parlent environ 300 langues différentes¹⁷. Et en Suède, les immigrés viennent d'un nombre de pays deux fois plus élevé qu'en 1980 (cf. figure 2.3 et fiche technique 5.1 au chapitre 5)¹⁸.

Même si les pays les plus riches connaissent l'afflux le plus rapide, le phénomène migratoire est un problème dans toutes les régions. Les individus se sont déplacés des pays pauvres vers des pays en développement plus prospères (comme les migrations vers les pays riches en pétrole dans les années soixante-dix et quatre-vingt), et de pays connaissant des troubles politiques ou des persécutions vers des pays voisins (cf. figure 5.2 au chapitre 5). Par conséquent, les pays en développement constituent 10 des 15 pays à la proportion la plus importante de résidents nés à l'étranger, dont les trois premiers du classement (Emirats arabes unis, Koweït et Jordanie)¹⁹. L'Arabie saoudite a la cinquième plus grande part de population née à l'étranger, avec plus de 5 millions de personnes²⁰.

Dans les pays riches et pauvres, l'un des plus grands défis pour les immigrés concerne leur statut légal dans l'État d'accueil. Pour les immigrés, il existe une vaste zone floue entre la citoyenneté pleine et entière et le statut de clandestin. Cette incertitude a des répercussions sur leur participation civique, telle que la possibilité de recevoir des services de santé et d'instruction, de conduire légalement ou d'accéder

à l'emploi sans être victime de discrimination. Souvent, le statut juridique incertain des immigrés aboutit au fait qu'ils n'ont pas de voix politique et sont vulnérables aux violations des droits de l'homme. Cette incertitude met également en danger la reconnaissance de leur identité culturelle. Les immigrés, notamment ceux considérés comme illégaux, peuvent se trouver confrontés à des restrictions sévères dans les domaines de la construction de lieux de culte, de la célébration des jours fériés et du port de vêtements ou de symboles traditionnels ou religieux. Au Royaume-Uni par exemple, 69 % des musulmans interrogés estimaient que le reste de la société ne les considérait pas comme faisant partie intégrante de celle-ci²¹.

L'EXCLUSION CULTURELLE EST COURANTE

Dans de multiples domaines du développement humain, beaucoup de travaux ont été effectués pour déterminer les progrès réalisés, ainsi que la nature et la taille des problèmes à résoudre. Des techniques de mesures, mises au point après des dizaines d'années de recherche et de pratiques établies en matière de collecte des données, ont apporté des preuves numériques: 1,2 milliard d'individus survivent avec moins d'un dollar par jour²², 828 millions ne mangent pas à leur faim chaque jour²³, 114 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés²⁴, 11 millions d'enfants meurent chaque année de causes évitables²⁵, et 1,8 milliard de personnes vivent dans des pays où les éléments clés de la démocratie formelle font défaut²⁶.

Mesurer l'exclusion fondée sur le mode de vie est intrinsèquement plus difficile que de mesurer l'exclusion sociale, économique ou politique. L'exclusion fondée sur le mode de vie se produit lorsque la culture d'un groupe, qu'il soit ethnique, racial ou religieux, se voit refuser reconnaissance et respect. Cela se traduit souvent par une culture considérée comme « inférieure » ou par la non-reconnaissance de ses pratiques. Les formes plus extrêmes d'exclusion sont le résultat de politiques étatiques visant à supprimer ou interdire l'usage de langues ou les pratiques religieuses, ou d'autres pratiques importantes, comme les tenues vestimentaires qui sont les marques visibles de l'identité - par exemple les turbans portés par les Sikhs ou le voile par certaines femmes musulmanes.

On compte parmi les politiques étatiques d'exclusion fondée sur le mode de vie les lois relatives à la langue officielle - où une langue nationale doit être utilisée dans l'administration, devant les tribunaux, dans les services publics et l'instruction - et les restrictions aux libertés religieuses. Les politiques d'ex-

clusion comprennent également l'élévation de symboles nationaux célébrant l'histoire et la culture des groupes dominants à travers les fêtes nationales et les noms de rues et de bâtiments, tout en écartant l'histoire et la culture des autres groupes²⁷.

Tracer la carte de l'exclusion fondée sur le mode de vie est une tâche difficile (encadré 2.3). Peu d'agences statistiques nationales ou internationales suivent la progression d'une telle exclusion. Comme pour les données sexospécifiques et environnementales, qui elles aussi étaient une nouveauté pour les bureaux de statistiques, il faut que cela change. Mais les difficultés sont énormes et pas du seul point de vue des aspects techniques. La langue, la religion, l'histoire, la tenue vestimentaire, les coutumes, les cérémonies et la cuisine sont juste quelques-uns des

domaines qui définissent l'identité culturelle. Tout comme il existe une myriade de façons possibles de comprendre la « culture », il y a une myriade de façons possibles de limiter la liberté culturelle et de faillir à la reconnaissance des identités culturelles. Comprendre de manière détaillée la culture et la liberté culturelle sera toujours hors de portée des statistiques.

Mais cela n'empêche pas d'essayer de déterminer approximativement la portée du problème, en se basant sur certains marqueurs culturels clés comme la religion, la langue et les pratiques cérémoniales. L'ensemble de données *Minorités à risque* tente de mesurer l'exclusion des individus et des groupes fondée sur leur identité culturelle (cf. fiche technique 2.1). Selon cet ensemble, presque 900 millions

ENCADRE 2.3

Mesurer la liberté culturelle

Jusqu'à ce jour, les statistiques culturelles se sont principalement penchées sur la production et la consommation de « biens culturels » – films, livres et théâtre. Mais la liberté culturelle – et ses contraires, l'exclusion fondée sur le mode de vie et l'exclusion sociale, économique et politique en fonction de critères ethniques, linguistiques et religieux – peut-elle être mesurée?

Mesurer l'exclusion fondée sur le mode de vie

La langue, la religion, l'histoire, la tenue vestimentaire, les coutumes, les cérémonies, la cuisine et les valeurs, entre autres, interagissent dans la définition d'une identité culturelle. Toutes ces manières de comprendre la culture offrent autant de façons d'exclure les identités culturelles, comme avec les politiques linguistiques, le traitement des différentes religions, les programmes scolaires et les attitudes au sein de la société. Des informations peuvent être recueillies à cet égard mais le sont rarement. Au-delà des simples problèmes de disponibilité des données, il faut faire face aux défis analytiques de la conversion d'information en chiffres statistiques utiles. Une approche possible consiste à effectuer des évaluations qualitatives – évaluation par des experts de la gravité de la situation – sur des questions qui sont importantes pour de nombreuses identités culturelles, comme la langue et la religion. Ce Rapport inclut par exemple des informations fournies par l'ensemble de données *Minorités à risque*, de l'université du Maryland (voir fiche technique 2.1), qui ne saisit pas le détail ou la portée des exclusions culturelles dans leur ensemble, mais peut apporter des preuves utiles pour la compréhension du problème.

Mesurer l'exclusion de la participation

La mesure de l'exclusion sociale, économique, et, dans une moindre mesure, politique en fonction de

critères ethniques, linguistiques et religieux est plus perfectionnée. Cependant, il manque souvent une répartition par groupes culturellement identifiés. Certains systèmes de collecte des données incluent des questions sur l'identité religieuse, ethnique et linguistique, et certaines enquêtes post-recensement mettent spécifiquement l'accent sur ces groupes culturels, mais elles pourraient être bien plus complètes et comparables. Il est important de permettre aux individus de déclarer des identités multiples. L'exclusion politique est plus difficile à saisir. Il existe des données fiables, comme la représentation au Parlement et la participation des électeurs (même si elles pourraient être plus décomposées), mais d'autres questions, comme la liberté d'expression, de mouvement et syndicale, sont plus difficiles à mesurer et exigent des approches qualitatives.

Prochaines étapes

Davantage de travail peut être effectué au niveau national, là où les problèmes sont peut-être mieux compris. Cela pourrait nécessiter une amélioration du suivi et de la collecte des données – en intégrant par exemple des questions sur les identités dans les sondages et les enquêtes post-recensement ciblant des groupes culturels spécifiques – ainsi que des évaluations qualitatives. À l'échelon international, une prise en charge par un organisme statistique international pourrait permettre une focalisation plus pointue sur ce qui est une tâche formidable et pressante. Par exemple, l'Institut des statistiques de l'UNESCO a déjà effectué de nombreux travaux sur la mesure de la culture. L'institution coordinatrice pourrait promouvoir la collecte d'informations, en incluant par exemple des questions sur l'identité culturelle dans les enquêtes nationales, et pourrait être le principal dépositaire de ces données. Dans les domaines plus qualitatifs des exclusions culturelles

et politiques, on pourrait tirer d'énormes profits d'une institution internationale qui prendrait l'initiative sur des approches détaillées de ces questions complexes au niveau des pays.

Aucun indicateur pour la liberté culturelle

Des demandes ont été formulées non seulement pour produire des statistiques sur les questions relatives à la culture, mais également pour aller plus loin et élaborer un indicateur de la liberté culturelle. Un enseignement tiré de l'indicateur du développement humain et d'autres indicateurs composites est que de telles mesures doivent s'inscrire dans un cadre conceptuel, doivent être pertinentes pour les politiques correspondantes, et également être mesurables et comparables.

Comme ce Rapport le reconnaît, les données sur le thème de la liberté culturelle sont extrêmement limitées. Et les difficultés conceptuelles et méthodologiques sont énormes pour saisir des questions comme les politiques discriminatoires, la pratique sociale et la mesure dans laquelle les groupes culturels sont confrontés à une négligence historique.

En outre, le problème est plus qu'empirique. À la différence de certains autres aspects du développement humain comme la santé et l'éducation, où les pays font face à des défis communs, les difficultés posées par l'exclusion culturelle sont plus diverses. Il ne sera jamais tout à fait possible de comparer un Japon homogène à une Inde diverse, ou bien la manière dont l'Europe traite des questions posées par l'immigration avec la manière dont l'Amérique latine répond aux revendications foncières et d'autonomie des peuples autochtones.

Sources: Goldstone 1998; Fukuda-Parr 2001; Kymlicka 2004; et Valdés 2002.

L'ensemble de données Minorités à risque, créé par les chercheurs du Centre pour le développement international et la gestion des conflits, de l'université du Maryland, rassemble uniquement des données sur les groupes qui sont victimes de discrimination et de désavantage et qui s'organisent politiquement sur la base de leur identité collective. La discrimination et le désavantage englobent l'exclusion par le biais de politiques publiques et de pratiques sociales actuelles, ainsi que les effets persistants de schémas historiques de discrimination. Ces variables suivent le statut d'un groupe par rapport à celui de la majorité. Si les groupes minoritaires ne sont pas moins bien lotis que les autres groupes du pays, leur situation n'est pas représentée dans les données. Bien que ceci peut omettre de nombreux individus vivant dans des pays où la liberté culturelle est restreinte pour tous, c'est la discrimination qui au cœur du présent Rapport – mesurer le traitement différentiel reçu par les groupes culturels dans la société et la suppression des identités culturelles.

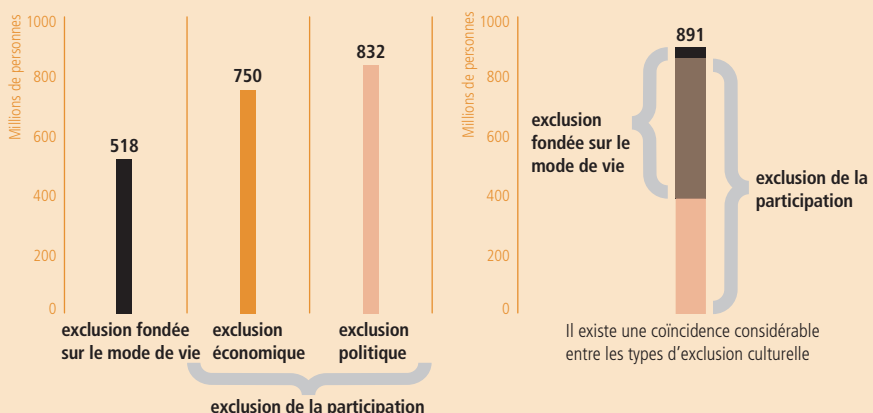
Qu'est ce qu'une minorité à risque?

Le projet traite de « groupes communautaires » dont les membres partagent « une identité collective distincte et durable » fondée sur une histoire, une religion, une langue, une appartenance ethnique partagées ou d'autres facteurs. L'identité collective n'est pas considérée comme rigide, immuable ou inextricablement liée à un trait particulier du groupe, mais est une perception commune au groupe ou à la société.

Alors que le projet suit la progression de nombreuses variables pour chaque groupe, les variables qui intéressent le plus ce Rapport sont celles concernant la discrimination et le désavantage au niveau culturel (mode de vie), politique et socioéconomique. Les données utilisées pour ce Rapport sont mises à jour jusqu'à 2000 et sont tirées du plus récent sondage mondial du projet en 2002.

- *La discrimination et le désavantage culturels (mode de vie)* ont été évalués en fonction des politiques et des pratiques discriminatoires dans plusieurs domaines: restrictions portant sur la religion (affectant des groupes comptant 359 millions de personnes), l'usage de la langue, y compris dans l'éducation (comptant 334 millions de personnes), les cérémonies (305 millions de personnes), l'apparence et la vie familiale (144 millions de personnes), et sur les organisations culturelles. Pour chaque catégorie, le projet a évalué les restrictions en accordant une valeur allant de zéro (aucune restriction) à trois (activités strictement restreintes). Les résultats ont été additionnés pour donner une vue d'ensemble élargie des restrictions culturelles. Le projet a constaté que 129 groupes, comprenant environ 518 millions de personnes, faisaient face à au moins quelques-unes de ces restrictions (figure 1).
- *La discrimination et le désavantage au niveau politique* ont été évalués sur une échelle de cinq points. Zéro signifie aucune discrimination et 1 indique une situation dans laquelle les politiques publiques tentent activement de réparer les schémas historiques de discrimination. Deux fait référence à des situations où les schémas historiques

Figure 1 La discrimination et le désavantage à l'encontre des groupes culturellement identifiés peuvent être d'ordre culturel, politique et économique – avec une coïncidence considérable



de discrimination existent, mais où aucune politique publique n'est entreprise pour y remédier. Trois renvoie à l'exclusion fondée sur une pratique sociale prédominante, sans politique publique pour y remédier. Et quatre fait référence à des cas dans lesquels la politique publique établit une discrimination active contre un groupe. Des évaluations détaillées de la discrimination portant sur des droits politiques clés ont également été effectuées: liberté d'expression, liberté de mouvement, droits dans les procédures judiciaires, liberté syndicale, droit de vote et droit de rentrer dans la police, l'armée, et la fonction publique et d'accéder aux postes importants. Dans ce dernier cas, l'absence de minorités dans ces domaines n'est pas suffisante pour indiquer une discrimination. Il faut apporter la preuve d'une politique discriminatoire ou d'une pratique gouvernementale. Selon le projet, 191 groupes, comptant 832 millions de personnes, seraient considérés comme victimes de discrimination politique (figure 2).

- *La discrimination et le désavantage au niveau économique* ont également été mesurés sur une échelle à quatre points. Pour les 189 groupes et plus de 750 millions de personnes qui sont confrontées à la discrimination économique, zéro renvoie à un cas où la politique publique vise à

réduire les désavantages, par exemple par le biais de la discrimination positive. Quatre fait référence à un cas où à la fois les politiques publiques et la pratique sociale prédominante établissent une discrimination active contre le groupe.

Les données issues de l'ensemble de données *Minorités à risque* peuvent être utilisées pour révéler une bonne partie de l'exclusion fondée sur le mode de vie et de l'exclusion de la participation auxquelles font face les membres des groupes culturellement identifiés, en montrant non seulement la mesure dans laquelle se produisent ces exclusions, mais également combien elles se chevauchent souvent (cf. figure 2).

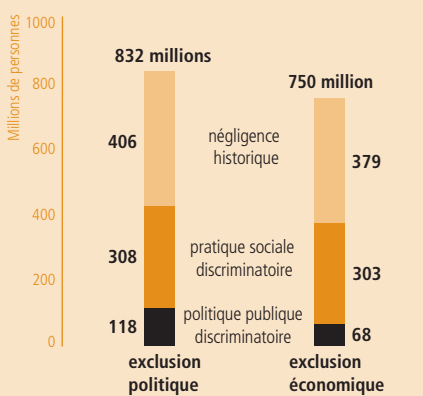
Mises en garde

L'ensemble de données est un effort novateur destiné à mesurer les conditions que connaissent les groupes minoritaires, et les politiques qui ont une incidence sur ces groupes. Des données subjectives mesurent certains aspects des caractéristiques et des difficultés de certains groupes qui ne sont pas disponibles par d'autres moyens. Le projet Minorités à risque consulte des sources multiples – dont des comptes-rendus journalistiques, des rapports d'organisations internationales, des rapports relatifs aux droits de l'homme, des rapports gouvernementaux et des opinions d'experts – lorsqu'il établit les résultats des groupes sur leurs différentes caractéristiques. Tous les efforts possibles sont déployés afin d'assurer un codage cohérent d'un cas à l'autre et de minimiser les dangers du préjugé idéologique. Des informations complémentaires sur le projet sont disponibles en ligne à www.cidcm.umd.edu/inscr/mar. Les données mises à jour lors de l'année 2003 seront disponibles à la fin 2004.

Ce Rapport utilise ces données avec précaution pour donner une vue d'ensemble élargie des immenses défis posés par la discrimination culturelle, et non pas pour classer ou évaluer des pays spécifiques pour leurs politiques. Employé de cette manière, l'ensemble de données est un instrument utile et un grand pas en avant en termes de mesures.

Sources: Gurr 1993, 2000; MAR 2003; Kymlicka 2004.

Figure 2 Les exclusions politiques et économiques ont différentes causes



de personnes – environ une sur sept – seraient victimes de discrimination ou défavorisées en raison de leur identité, faisant face à l'exclusion culturelle, économique ou politique. Bien évidemment, ces catégories se chevauchent souvent, et beaucoup d'individus dans ces groupes font face à une combinaison de ces exclusions. Environ 518 millions d'entre eux appartiennent à des groupes qui seraient confrontés à l'exclusion fondée sur le mode de vie, avec des restrictions portant sur la religion, la langue, les cérémonies et l'apparence (cf. figure 1 dans fiche technique 2.1).

Reconnaissance de la religion. L'histoire regorge d'exemples de persécution religieuse. Au XIV^e siècle av. J.C., le pharaon égyptien Akhenaton proclama l'existence d'un seul dieu²⁸, Ra, et ordonna que les références à tous les autres dieux soient effacées, interdisant même l'utilisation de la forme plurielle du mot dieu. La tristement célèbre Inquisition espagnole du XV^e siècle traquait et châtiât les Juifs et les Maures qui s'étaient publiquement convertis sous la contrainte au christianisme, mais qui continuaient à pratiquer leurs véritables croyances. Au milieu du XIX^e siècle en Corée, plusieurs centaines de chrétiens ont été massacrés en raison de leurs convictions. Et les confessions chrétiennes non catholiques n'ont pas été reconnues en Italie avant 1984, et 1992 pour l'Espagne²⁹.

Dans certains pays, les restrictions religieuses peuvent s'appliquer à tous; dans d'autres, elles ne ciblent que les individus ayant certaines croyances. L'ensemble de données *Minorités à risque* a conclu que quelques 359 millions de personnes (des 518 millions qui appartiennent aux groupes faisant face à une forme ou une autre d'exclusion culturelle) sont désavantagées ou victimes de discrimination, comparé à d'autres individus du même pays, parce qu'ils suivent leurs convictions religieuses (fiche technique 2.1).

Dans de nombreux cas, les activités religieuses des groupes victimes de discrimination sont étroitement surveillées. Par exemple, les activités et organisations religieuses des 80 % de la population musulmane de l'Ouzbékistan sont interdites à moins que le groupe ne soit enregistré, ce qui permet à l'État d'exercer un contrôle rapproché sur la religion. Dans d'autres cas, la discrimination à l'encontre de la religion est plus active³⁰. Depuis 1997, le Turkménistan a officiellement autorisé les activités religieuses de deux confessions seulement – l'islam sunnite et le christianisme orthodoxe. Toutes les autres religions ont été sévèrement persécutées, dont les témoins de Jéhovah, les pentecôtistes, les baptistes, les adventistes et les hare krishnas, et la communauté chiite s'est vu refuser son enregistrement au-

près de l'État. Cependant, les conditions d'enregistrement ont été formellement levées par le président au début 2004³¹. En Iran, la communauté Baha'i - la plus grande minorité religieuse, comptant 300 000 membres - n'est pas reconnue dans la Constitution, ce qui en essence revient à la considérer comme inexistante³².

Il ne s'agit que de trois exemples. Le problème est très répandu et constitue une préoccupation directe quant à la liberté culturelle et au développement humain. Mais pas seulement. Il est aussi controversé et suscite de vives émotions. Parmi les nombreuses revendications non satisfaites émises par les mouvements politiques actuels, la revendication en faveur de la liberté religieuse est souvent centrale.

Reconnaissance de la langue. La langue est souvent un élément clé de l'identité culturelle d'un individu. Limiter les possibilités des individus d'utiliser leur langue maternelle – et la facilité limitée avec laquelle ils peuvent parler la langue dominante ou officielle nationale - peut les exclure de l'éducation, de la vie politique et de l'accès à la justice. Il n'existe pas de moyen plus puissant pour « encourager » les individus à s'assimiler à une culture dominante que lorsque les jeux sont courus d'avance, entre les bénéfices économiques, sociaux et politiques d'un côté, et la langue maternelle de l'autre. Une telle assimilation n'est pas librement choisie s'il s'agit d'opter entre sa langue maternelle et son futur. Au XIX^e siècle en Belgique par exemple, les Flamands qui s'efforçaient de gravir l'échelle sociale n'avaient guère eu le choix que d'apprendre le français, la seule langue officielle, et avec le temps, beaucoup ont entièrement abandonné leur langue ancestrale³³. Dans d'autres pays, ces pressions n'ont pas disparu: les peuples autochtones du Guatemala sont bien plus susceptibles de prospérer s'ils parlent l'espagnol.

Une indication de l'assimilation qui en résulte est la disparition de langues dans le monde. Des 10 000 langues qui auraient existé au fil du temps, seulement 6 000 environ sont parlées de nos jours³⁴. Et ce chiffre devrait tomber de 50-90 % sur les cents prochaines années³⁵.

Les défis sont les plus importants là où la diversité linguistique est la plus grande. L'Afrique subsaharienne compte plus de 2 500 langues (bien que comme le montre le chapitre 3, nombre d'entre elles aient des caractéristiques communes), mais pour de nombreux individus, la capacité à faire usage de leur langue dans l'éducation et dans les relations avec l'État est particulièrement limitée. Dans plus de 30 pays de la région (518 millions de personnes, soit 80 % du total de la région), la langue officielle diffère de celle qui est la plus couramment utilisée³⁶. Pour seulement 13 % des enfants qui reçoivent une édu-

Il n'existe pas de moyen plus puissant pour « encourager » les individus à s'assimiler à une culture dominante que lorsque les jeux sont courus d'avance, entre les bénéfices économiques, sociaux et politiques d'un côté, et la langue maternelle de l'autre

Figure 2.4 Un manque d'accès à l'instruction primaire dans la langue maternelle très répandu

Région ou groupe	Nombre de langues parlées	Population ayant accès à l'instruction en langue maternelle en 2000	Population totale (millions)
Afrique subsaharienne	2,632	13%	641
Asie de l'Est et Pacifique	2,815	62%	1,918
Asie du Sud	811	66%	1,480
Europe centrale, Europe de l'Est et CEI	625	74%	409
Pays de l'OCDE à revenu élevé	1,299	87%	912
Amérique latine et Caraïbes	1,086	91%	530

Source: SIL International 2004b.

cation primaire celle-ci est dans leur langue maternelle (Figure 2.4).

L'absence d'instruction dans la langue maternelle d'un individu bloque-t-elle le développement ? Les recherches suggèrent une réponse par l'affirmative. Aux États-Unis, les enfants instruits dans leur langue maternelle pendant les six premières années d'école obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui sont immédiatement placés en immersion dans l'anglais. Et il y a toutes les raisons de croire que le processus d'apprentissage suivrait un modèle similaire dans les pays en développement (chapitre 3)³⁷.

Même s'il est important de pouvoir utiliser sa langue maternelle dans la vie publique comme dans la vie privée, cela ne rend pas l'usage de langues multiples au niveau du gouvernement, des tribunaux et du système éducatif facile ou pratique. Le chapitre 3 examinera en détail les coûts et avantages auxquels les États font face dans le cadre de leur politique linguistique.

Autres aspects de l'exclusion fondée sur le mode de vie. Langue et religion sont souvent des parts importantes de l'identité culturelle d'un individu, mais il existe de nombreuses manières de respecter et de reconnaître les différentes cultures. Selon l'ensemble de données *Minorités à risque*, 60 % des individus qui sont confrontés à la discrimination culturelle voient leur droit à célébrer des cérémonies limité. Vingt-cinq autres pour cent font face à des restrictions au niveau de leur tenue vestimentaire ou de la manière dont ils peuvent apparaître en public, dont de nombreux peuples autochtones en Amérique latine et les Roms dans certaines parties de l'Europe de l'Est³⁸.

La manière dont l'État reconnaît et respecte l'histoire des différents groupes culturels à l'intérieur de ses frontières est également importante. Rassembler des données à cet égard est loin d'être aisé, notamment par région ou par ville. Une façon pos-

sible d'évaluer comment les divers groupes sont reconnus et acceptés consiste à examiner la manière dont les jours fériés célèbrent des moments clés de l'histoire ou de la religion des groupes culturels d'un pays, ou la manière dont les rues sont nommées.

Aux États-Unis, la plupart des fêtes nationales ne sont pas confessionnelles. En Inde, les employés du gouvernement central ont 17 jours fériés, dont 14 commémorent la diversité de ses religions (figure 2.5). Mais en France, 6 des 11 jours fériés nationaux sont d'origine religieuse, tous chrétiens, et 5 sont non confessionnels, alors que presque un Français sur 13 est musulman.

EXCLUSIONS POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE FONDÉES SUR L'IDENTITÉ CULTURELLE

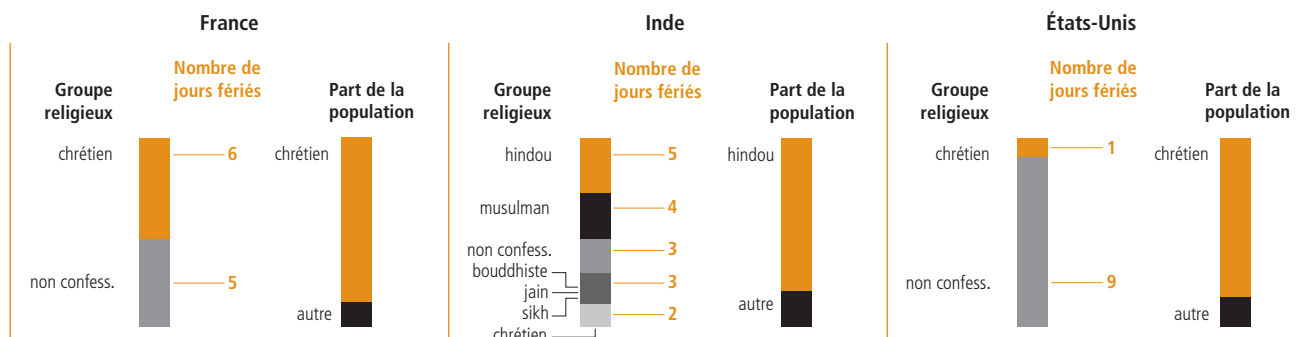
Se trouver confronté à des restrictions dans l'expression de son identité (exclusion fondée sur le mode de vie) n'est qu'une partie du défi posé à la liberté culturelle. De nombreux groupes, en raison de leurs identités culturelles, sont victimes de discrimination ou désavantagés dans d'autres aspects du développement humain. Plus de 750 millions de personnes appartiendraient à des groupes qui sont désavantagés ou victimes de discrimination dans la vie économique ou politique (cf. fiche technique 2.1).

Participation politique. Les limites à la participation à la vie politique sont évidentes au sein des dictatures ou des États à parti unique. Mais les inégalités dans le domaine de la participation à la vie politique peuvent être répandues même dans les démocraties bien établies. Les processus politiques peuvent être truqués ou limités de diverses manières afin de créer des obstacles destinés aux membres de certains groupes ethniques, linguistiques et religieux. L'ensemble de données *Minorités à risque* estime que plus de 300 millions de personnes appartiennent à des groupes qui sont confrontés à des restrictions d'accès aux postes importants en raison de leur identité, par rapport aux autres groupes de l'État. Un peu moins de 300 millions de personnes font partie de groupes ayant un accès limité à la fonction publique, et quelques 250 millions de groupes qui ne jouissent pas du même droit à se syndiquer. Environ 280 millions appartiennent à des groupes qui ne bénéficient pas d'une liberté d'expression égale. Et 83 millions relèvent de groupes qui ne bénéficient pas des mêmes droits de vote³⁹.

La négation de la citoyenneté est l'un des moyens les plus directs pour exclure des groupes d'individus du processus politique. Plus de 300 000 membres de la minorité des « tribus montagnardes » en Thaïlande se sont vu privés de la nationalité et des droits et pri-

Figure 2.5 Les jours fériés nationaux sont des façons importantes de reconnaître - ou d'ignorer - les identités culturelles

Religions reflétées dans les jours fériés nationaux, 2003



Source: Jours fériés nationaux: France 2004; Inde, Ministry of Personnel 2004; États-Unis, Office of Personnel Management 2003; Populations religieuses: Inde, Office of the Registrar General 2004; France et États-Unis, CIA 2003.

vilèges octroyés aux citoyens à part entière. Et le Myanmar a refusé d'accorder la citoyenneté à plus de 250 000 musulmans Rohingya qui avaient auparavant fuit le pays à cause de persécutions. Malgré un lobby parlementaire grandissant, le Koweït continue de nier la citoyenneté à plus de 100 000 Bidun, dont la plupart vivent sur le territoire depuis des générations⁴⁰.

Il est essentiel de garantir l'égalité dans toutes les étapes du processus politique afin de prévenir la discrimination contre les groupes culturellement identifiés, mais cela est difficile à évaluer. Il est plus révélateur d'examiner les résultats, qui sont plus faciles à définir et mesurer. Parmi les pays de l'OCDE à revenu élevé dont les données sont disponibles, seuls les Pays-Bas ont une proportion de minorités ethniques au Parlement similaire à leur proportion dans la population. Les États-Unis se trouvent au deuxième rang, suivis de la Belgique en troisième (Tableau 2.1).

Le problème est plus répandu, bien évidemment. Au Brésil, seuls 2 des 33 membres du cabinet sont Afro-brésiliens, alors qu'ils représentent près de la moitié de la population. Au Kenya, le nombre de membres du gouvernement d'origine Kikouyou est passé de 31 % en 1979 à 3 % en 1998, même si leur proportion dans la population reste stable, autour de 20 %⁴². La situation a encore changé lors des élections de 2003. À Fidji, les Fidjiens ethniques ont occupé 19 des 21 sièges du cabinet en 2001, alors qu'ils représentent juste la moitié de la population⁴³. À Trinidad et Tobago, les citoyens de descendance indienne (notamment les Hindous) étaient en somme exclus des postes ministériels entre 1961 et 1986 (la situation s'est depuis lors améliorée)⁴⁴.

L'ensemble de données *Minorités à risque* estime que plus de 800 millions de personnes font partie des plus de 200 groupes culturellement identifiés qui font face à un désavantage ou une discrimination

TABLEAU 2.1 Représentation politique des minorités ethniques dans une sélection de parlements au sein de l'OCDE

Pays (Année des dernières élections pour lesquelles les données sont disponibles)	Minorités ethniques dans les Parlements			
	Nombre dans la chambre/basse total	Part dans la chambre basse (%)	Part dans population (%)	Rapport dans la chambre comparé au rapport dans la population
Pays-Bas (2003)	13/150	8,7	9,0	1,0
États-Unis (2002)	69/440	15,7	28,1	0,6
Belgique (1999)	6/150	4,0	10,0	0,4
Canada (2000)	12/301	4,3	13,4	0,3
Royaume-Uni (2001)	12/659	1,8	8,7	0,2
Nouvelle-Zélande (1999)	2/120	1,7	10,9	0,2
Danemark (2001)	2/179	1,1	5,8	0,2
Australie (2001)	1/150	0,7	6,0	0,1
Allemagne (2002)	5/603	0,8	8,5	0,1
France (2002)	0/577	0,0	8,0	0,0
Suisse (1999)	0/200	0,0	6,0	0,0

a. Fait référence aux minorités ethniques visibles sur la base de recensements ou d'études universitaires. Les immigrés non visibles (de descendance européenne) ne sont pas inclus. La proportion des minorités ethniques est susceptible d'être inférieure au chiffre reporté car celui-ci inclut les citoyens et les non-citoyens, et les groupes minoritaires ethniques tendent à être disproportionnellement plus jeunes comparé à la majorité de la population. N'inclut pas les autochtones ou les membres de groupes minoritaires nationaux ou de groupes linguistiques dominants.

Source: Bird 2003.

politique en raison de leur identité ethnique, linguistique ou religieuse⁴⁵, avec environ 130 millions d'entre eux directement confrontés à une politique publique discriminatoire. Le reste est écarté à cause des coutumes sociales du pays ou des effets persistants de la discrimination historique (cf. fiche technique 2.1).

Il est vital d'y remédier. Politique est synonyme de pouvoir. Trop souvent, les inégalités au sein de la participation à la vie politique se trouvent au cœur des revendications non résolues des groupes culturels. Ces mêmes revendications seront examinées dans le reste de ce Rapport.

Santé, éducation et revenus. Les niveaux de développement humain ou les progrès de celui-ci sont rarement répartis de manière homogène dans un pays. Certains groupes religieux, ethniques et linguistiques sont trop souvent oubliés (encadré 2.4).

Ces poches de pauvreté sont importantes en soi, mais les inégalités basées sur des critères culturels peuvent être une source clé de tensions au sein de la société.

Peu d'États recueillent des informations sur l'espérance de vie, la mortalité infantile, l'alphabétisme

et la scolarisation des groupes ethniques, linguistiques et religieux, bien que les recensements de population soient un moyen efficace pour rassembler de telles informations.

Les données disponibles mettent en lumière des schémas constants d'inégalité. Selon l'ensemble de données *Minorités à risque*, environ 750 millions de personnes dans le monde appartiennent à des groupes qui sont confrontés à la discrimination ou à un désavantage socioéconomique à cause de leurs identités culturelles. De nombreux groupes subissent les deux catégories de discrimination (cf. rubrique 2.1). Pour quelques 60 millions d'entre eux, c'est le résultat de politiques gouvernementales directes de discrimination. Mais les causes les plus courantes restent les pratiques sociales discriminatoires ou une négligence non réparée.

Partout dans le monde, des individus aux identités culturelles différentes vivent côte à côte, mais souvent dans des mondes différents. Les Noirs d'Afrique du Sud gagnent toujours environ un cinquième du revenu des Blancs⁴⁶. Les Roms en République Tchèque, en Hongrie et en Slovaquie sont convaincus que leur appartenance ethnique est la raison principale pour laquelle ils ne trouvent pas d'emploi⁴⁷. Les hommes et femmes noirs de Sao Paulo, au Brésil, ne gagnent que la moitié des salaires des Blancs⁴⁸. Au Guatemala, les chevauchements entre groupes autochtones et exclusion sociale sont évidents. (carte 2.1)

On retrouve les mêmes schémas au niveau de la santé et de l'instruction. Les espérances de vie sont invariablement plus faibles chez les populations autochtones que chez les non autochtones (cf. figure 2.2). La population Dalit au Népal a une espérance de vie de près de vingt ans inférieure à la moyenne nationale⁴⁹. Trente pour cent des enfants roms en Serbie et au Monténégro ne sont jamais allés à l'école primaire, et parmi les enfants scolarisés, un sur cinq ne finira pas son cycle⁵⁰. En Afrique du Sud, presque un quart de la population noire n'a pas été scolarisée⁵¹.

LES EXCLUSIONS CULTURELLES EXIGENT LEURS PROPRES APPROCHES POLITIQUES

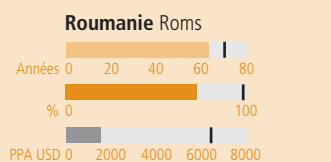
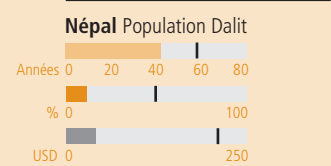
Rien ne prouve qu'éliminer les inégalités économiques et politiques effacerait les inégalités culturelles. Certains groupes sont économiquement privilégiés, mais culturellement (et politiquement) marginalisés, comme les Chinois dans le Sud-Est asiatique⁵². Les minorités nationalistes comme les Catalans en Espagne ou les Québécois au Canada jouissent du même niveau de vie que la majorité, et dans certains cas d'un revenu plus élevé que la moyenne, et leurs droits de

ENCADRE 2.4

L'indicateur du développement humain: mesurer les inégalités d'un groupe à l'autre

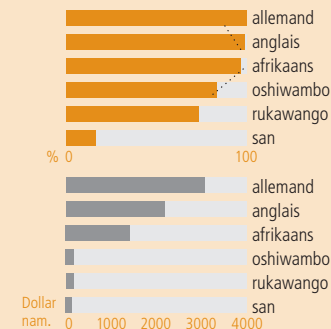
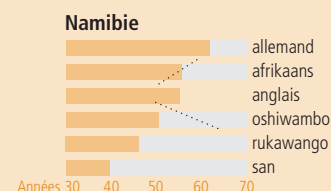
Il existe de grandes disparités entre les groupes culturels au sein des pays, 2000

■ espérance de vie à la naissance (années)
■ taux d'alphabétisation des adultes
■ revenu par habitant
— moyenne nationale



HDI

moyenne roumaine	.778
Roms	.570



IDH

allemand	.960
anglais	.895
afrikaans	.885
oshiwambo	.641
moyenne namibienne	.607
rukawango	.585
san	.326

L'indicateur du développement humain est devenu un outil précieux de mesure du développement humain et des avancées d'un pays en termes de développement, le tout – plus ou moins – dans un seul chiffre.

Un des emplois les plus efficaces de l'indicateur consiste à comparer la performance de pays voisins ou similaires, ce qui crée un bon sentiment de compétition. Bien qu'il soit impossible de mettre au point un indicateur similaire pour la liberté culturelle (voir encadré 2.3) ou d'inclure la liberté culturelle dans l'indicateur du développement humain, décomposer l'IDH par groupes ethniques, linguistiques ou religieux peut faire la lumière sur l'exclusion dans les domaines de la santé, de l'instruction et des revenus. Ceci est, par contre, rarement effectué.

Dans les cas peu fréquents où l'indicateur du développement humain est calculé par groupe culturel, un tableau révélateur apparaît souvent. Les Roms de Roumanie, par exemple, ont un indicateur du développement humain bien inférieur à la moyenne roumaine (voir figure). La Roumanie est classée au 72e rang mondial sur l'indicateur du développement humain, mais la population rom serait classée au 128e rang.

La Namibie est le seul pays qui ait calculé son indicateur du développement humain par groupe linguistique. Là encore, les différences sont stupéfiantes. La population germanophone finirait avec aisance devant la Norvège dans les rangs supérieurs, avec les anglophones et ceux parlant Afrikaans, non loin derrière. Les individus de langue San arriveraient 174 places plus bas, avec ceux parlant Tswana, Otjiherero, Oshiwambo, Rukavango, Caprivi-Lozi, et Nama-Damara au milieu.

Les exemples ci-dessus montrent des défis de taille. Attirer l'attention sur ces défis est la première étape à franchir pour les résoudre. Les gouvernements sont souvent peu disposés à rassembler et diffuser ce type d'information. Lorsque des données sont disponibles, elles devraient être considérées comme un premier pas important, et non comme une révélation accablante.

Source: Sen 2004b; PNUD 2000b.

participation au processus politique sont bien protégés. Et pourtant, ils ont souffert de l'exclusion fondée sur le mode de vie, puisque leur langue et leurs traditions ont été marginalisées par le gouvernement central⁵³.

Ainsi, bien qu'exclusion fondée sur le mode de vie et exclusion politique ou économique aillent couramment de paire, elles sont distinctes (cf. chapitre 1). L'exclusion fondée sur le mode de vie demande une analyse et des solutions qui lui sont propres. Trop souvent, les décisions culturelles se sont plus attachées à promouvoir les arts et à protéger le patrimoine culturel qu'à faire progresser la liberté culturelle. Même aujourd'hui, les débats clés portant sur les politiques culturelles mettent pour la plupart l'accent sur la protection de l'héritage culturel. Mais bien que ces questions soient importantes, le problème de fond, qui est de faire avancer la liberté culturelle, est en grande partie envoyé aux oubliettes (encadré 2.5)⁵⁴. Afin de promouvoir la liberté culturelle, les politiques d'intégration culturelle doivent reconnaître publiquement, prendre en compte et soutenir les identités culturelles réprimées. Lorsque c'est le cas, les groupes culturels désavantagés voient leurs identités reflétées dans les symboles et institutions de l'État, ôtant ainsi de nombreuses sources de mécontentement.

INTÉGRER LE MULTICULTURALISME AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Un grand nombre d'approches traditionnelles à l'égalité sociale, économique et politique se sont fondées sur l'assimilation. Les groupes sont censés adopter la langue de la culture dominante aux dépens de leur propre langue et doivent parfois renoncer à leurs traditions religieuses et autres pour réussir. Il n'y a rien de mal à s'identifier avec une culture dominante, mais les individus ne doivent pas se trouver contraints de faire un choix difficile entre identité et progrès économique et social. La liberté culturelle et le développement humain requièrent que les individus soient aussi libres de conserver leurs identités que d'en changer. Pour ce faire, les politiques multiculturelles doivent être intégrées aux stratégies de développement humain (tableau 2.2).

Par exemple, alors que la démocratie est la seule forme de gouvernement compatible avec l'ensemble des libertés (dont les libertés culturelles), le système majoritaire ne protège pas toujours les revendications pour la reconnaissance et le respect de la culture. Comme le soutient le chapitre 3, le fédéralisme asymétrique (droits différents - comme des droits linguistiques - pour les diverses régions

Carte **Coïncidence importante 2.1** entre communautés linguistiques et exclusion sociale au Guatemala

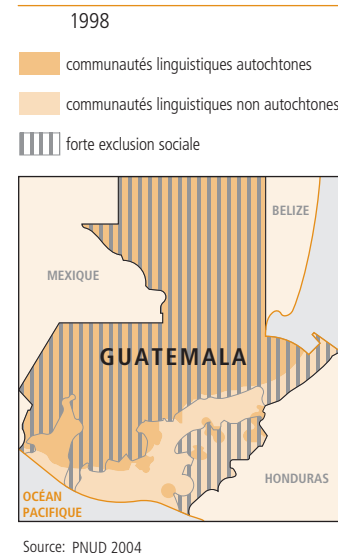


TABLEAU 2.2

Intégrer des politiques multiculturelles aux stratégies de développement humain

Trois piliers de la stratégie de développement humain	Nécessaire pour la liberté culturelle	Mais non suffisant pour la liberté culturelle	Politiques multiculturelles supplémentaires	Contradictions potentielles entre les objectifs du multiculturalisme et les trois piliers
Démocratie	La démocratie est la seule forme de gouvernement compatible avec l'ensemble des libertés humaines et des droits de l'homme, dont les libertés et droits culturels.	La démocratie agit peu pour composer avec les intérêts des minorités. Les démocraties bien établies ont négligé les revendications de reconnaissance culturelle des groupes ethniques, linguistiques et religieux, dont les groupes autochtones et les immigrés. La démocratie permet également la montée de groupes extrémistes violents.	Prendre en compte les identités des minorités et adopter des politiques de multiculturalisme. Songer au fédéralisme asymétrique et au partage du pouvoir exécutif. Reconnaître les identités multiples et la citoyenneté multiple.	Revendications de reconnaissance culturelle souvent émises par des groupes non démocratiques. Les demandes peuvent être antithétiques à la construction de la démocratie, et peuvent geler des pratiques traditionnelles oppressives au nom de « l'authenticité », et pourront ne pas être soutenues par un grand nombre des membres du groupe en question.
Croissance favorable aux pauvres	La croissance favorable aux pauvres est nécessaire pour remédier à l'exclusion socioéconomique (exclusion de la participation) des groupes culturels.	La croissance favorable aux pauvres n'est pas suffisante pour surmonter la discrimination et corriger les injustices passées.	Élaborer des programmes spéciaux d'appui à l'emploi, à la formation et au crédit. Instaurer des programmes de discrimination positive.	La discrimination positive est contraire au principe d'égalité. Les programmes spéciaux sont-ils une alternative à la discrimination positive?
Élargissement équitable des chances sociales	L'élargissement équitable des chances sociales est nécessaire pour remédier à l'exclusion socio-économique des groupes culturels.	L'élargissement équitable des chances sociales n'est pas suffisant pour surmonter la discrimination et corriger les injustices passées. Aussi, ne répond pas à la demande de disposer de possibilités différentes, comme des types différents d'instruction.	Élaborer des programmes spéciaux d'appui aux groupes exclus. Instaurer des programmes de discrimination positive. Proposer des prestations séparées financées publiquement, comme des écoles.	La discrimination positive est contraire au principe d'égalité. Les programmes spéciaux sont-ils une alternative à la discrimination positive? Peut impliquer une « intégration injuste » et une exclusion de nombreux choix et possibilités donnés à tous les autres citoyens.

Source: Bureau du Rapport sur le développement humain

Politiques culturelles - protéger l'héritage et promouvoir la liberté culturelle

En 1969, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) introduisait la notion de « politiques culturelles », appelant les gouvernements à reconnaître explicitement les actions culturelles en tant qu'objectif important de la politique publique. La communauté internationale a tenu compte de cet appel pas à pas: la Conférence mondiale de 1982 sur les politiques culturelles à Mexico, la Déclaration des Nations Unies faisant de 1988-1997 la Décennie mondiale pour le développement culturel, la Conférence intergouvernementale de Stockholm de 1998 sur les politiques culturelles pour le développement, ainsi que le nombre croissant d'États créant des ministères de la culture sont tous une manifestation de la réalisation que la culture est le développement, et vice versa.

Source: Arizpe 2004.

Au début, la notion d'élaboration de politiques culturelles s'occupait de la promotion des arts et de la protection du patrimoine culturel. Elle s'apparente maintenant de plus en plus à la liberté culturelle, comme l'a proposée la Commission mondiale de la culture et du développement dans son rapport de 1995, *Notre diversité créatrice*. La liberté culturelle est inséparable du respect et de la reconnaissance de la diversité culturelle de même que de la sauvegarde du patrimoine culturel, à la fois physique et intangible.

Le cycle de la politique culturelle doit se terminer là où il a commencé il y a un quart de siècle, avec les individus, et avec leur liberté et épanouissement politiques, l'objectif central de l'élaboration de politiques culturelles.

selon le besoin culturel) et le partage du pouvoir par le biais du système proportionnel et de dispositions électorales de représentation sont des options à considérer lorsque la démocratie de système majoritaire n'aboutit pas. Les politiques de croissance et de redistribution favorables aux pauvres ne résolvent pas non plus l'exclusion socioéconomique. Des programmes spéciaux peuvent être opportuns, voire essentiels, pour surmonter la discrimination et réparer les injustices du passé. L'éducation bilingue peut donner aux groupes linguistiques non prépondérants des chances égales. De manière générale, les politiques multiculturelles demandent de considérer l'équité sous un nouveau jour. Lorsque les groupes ont des besoins culturels spécifiques ou sont désavantagés à cause d'injustices passées, des approches politiques identiques ne créeront pas des chances égales – des approches politiques différenciées sont donc nécessaires (cf. tableau 2.2).

TROIS MYTHES AUTOUR DE LA LIBERTÉ CULTURELLE ET DU DÉVELOPPEMENT

Peu de pays se sont essayés aux politiques multiculturelles formelles. La plupart ont opposé une résistance. Les experts en science politique et les philosophes ont débattu afin de savoir si le multiculturalisme était conforme à la démocratie et aux droits de l'homme. La raison réside en partie dans les réalités de la politique de la majorité. Il est facile d'ignorer les plus vulnérables. Les décideurs politiques s'inquiètent sérieusement de l'effet de telles politiques sur le pays dans son ensemble. Des idées persistent selon lesquelles assurer la liberté culturelle

est un luxe: elle serait souhaitable, mais le prix à payer est trop élevé.

Nombre de ces perceptions sont fondées sur de fausses représentations du rôle joué par la liberté culturelle, la diversité culturelle, voire les cultures elles-mêmes dans le développement d'une société. Trois de ces mythes sont ici étudiés en détail:

- Certaines cultures sont plus susceptibles que d'autres de faire des progrès de développement
- La diversité culturelle conduit inévitablement à des conflits de valeurs
- La diversité culturelle est un obstacle au développement

MYTHE 1: CERTAINES CULTURES SONT PLUS SUSCEPTIBLES QUE D'AUTRES DE FAIRE DES PROGRES DE DEVELOPPEMENT

Il n'existe aucun rapport clair entre la culture et le développement⁵⁵. L'idée que la culture d'un groupe compte pour son développement est très attrayante intuitivement parlant car elle permet de transformer les stéréotypes culturels en explications de l'état du monde. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle remonte au moins à la vision de Tocqueville sur la démocratie en Amérique au début du XIX^e siècle et à l'idéalisation par Weber de l'éthique de travail protestante. Mais une nouvelle vague de déterminisme culturel se profile, attribuant les échecs de la croissance et de la démocratisation aux imperfections inhérentes à des traits culturels.

Ces idées sont dangereuses et peuvent aboutir à des conclusions politiques extrêmes. Si certaines cultures dans une société sont considérées comme ne pouvant s'harmoniser avec la croissance économique ou la démocratie, il n'y a qu'un pas d'ici à dire qu'elles doivent être supprimées ou assimilées. Pour généraliser davantage, si l'échec du progrès en Afrique tient à la culture, pourquoi se tracasser avec des politiques et des plans économiques ou avec l'aide extérieure?

Les partisans du déterminisme culturel mettent souvent une étiquette sur de grandes parties du monde en les appelant simplement « africaines » ou « islamiques »⁵⁶. Mais la culture n'est pas un attribut homogène. Les variations de langues, de religion, de littérature, d'art et de modes de vie sont énormes au sein d'un même « groupe » culturel⁵⁷. De surcroît, la culture n'est pas la seule à être fondamentale pour déterminer nos vies et nos identités. La classe, le sexe, la profession et la politique pèsent également beaucoup. Sans pouvoir identifier ces traits culturels clairs et communs, une théorie sérieuse du déterminisme culturel a bien du mal à être admise⁵⁸.

Il peut y avoir une grande continuité dans une culture, mais il est possible que même les cultures aux traditions ancestrales connaissent des changements rapides dans le laps de temps d'une ou deux générations⁵⁹. Il est par exemple difficile d'attribuer le développement du Japon à la « culture japonaise » lorsque l'interaction avec l'Occident industrialisé au milieu du XIX^e siècle a conduit à la restauration Meiji et à la volonté de changer le visage de l'instruction japonaise. Même les aspects de la culture qui semblent profondément enracinés sont susceptibles d'être altérés. Le Bangladesh, par exemple, a fait des progrès considérables pour réduire les pratiques inégalitaires entre les hommes et les femmes. Parce que les cultures évoluent, la culture d'une société aujourd'hui ne pourra déterminer le développement futur de cette dernière que dans une faible mesure. Et ces modifications ne sont pas le résultat de politiques ciblées de changement culturel comme les déterministes culturels pourraient le laisser entendre. Elles se produisent par l'intermédiaire des interactions économiques et politiques avec d'autres cultures et grâce à une meilleure instruction – une conclusion politique qui diffère peu de celles des autres domaines de la théorie du développement⁶⁰.

Même ce qui est perçu comme étant important pour le développement dans une culture est sujet au changement, et les économies occidentales ne peuvent plus être prises comme le modèle du monde entier⁶¹. Considérons là encore le Japon, qui s'est inspiré d'une catégorie de valeurs culturelles différentes de l'Occident pour son fonctionnement économique, en insistant sur la loyauté envers l'entreprise, la responsabilité, la confiance humaine et les contrats implicites pour faire des progrès économiques spectaculaires au XX^e siècle – des valeurs qui sont maintenant embrassées par tous les cours de formation en gestion en Occident. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi, prédire la valeur et le futur des caractéristiques culturelles est loin d'être simple.

Cela ne signifie pas que la culture ne donne aucune idée du processus de développement; les influences culturelles peuvent faire une différence. Certaines analyses ont révélé, par exemple, que l'éthique du travail, la frugalité, l'honnêteté et l'ouverture aux étrangers peuvent jouer un rôle dans la croissance économique⁶². Et lorsque ces influences sont comprises comme étant variées, changeantes et une source d'influence parmi beaucoup d'autres, la culture offre des perspectives constructives du comportement et du développement humain. Mais il n'y a pas ici de grande théorie culturelle du développement. Les preuves économétriques le soulignent. Pour expliquer les taux de croissance par exemple, la politique économique, la géographie et le fardeau de la maladie se sont tous avérés très pertinents. Les facteurs culturels quant à eux

- à savoir par exemple si une société est hindoue ou musulmane - se sont avérés insignifiants⁶³.

Ainsi, bien que l'analyse statistique puisse aider à déterminer la validité d'une théorie, l'histoire est peut-être son plus grand juge: et jusqu'à présent, l'histoire du déterminisme culturel propose une théorie qui a un temps de retard sur le monde réel. À l'époque où l'élogieuse évaluation de l'éthique protestante par Weber était en passe d'être reconnue, de nombreux pays catholiques (France, Italie) se développaient plus rapidement que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, toutes deux protestantes. La théorie a par la suite été élargie pour devenir plus généralement chrétienne et occidentale. Mais, le Japon a ensuite dû être inclus. Et bientôt, l'Asie orientale accusait la croissance la plus rapide, et les anciennes vues selon lesquelles les valeurs confucianistes ne pouvaient promouvoir les conditions de la croissance ont dû être promptement abandonnées. Puis ce fut au tour de la Thaïlande, un pays essentiellement bouddhiste, de devenir le pays le plus rapide à se développer, et la théorie a encore dû être modifiée⁶⁴. Jusqu'à présent donc, le déterminisme culturel n'a pu regagner du terrain. Les opinions d'aujourd'hui sont-elles mieux fondées ou mieux à même de prédire l'influence d'une culture sur le développement, disons en Afrique, ou bien encore la compatibilité de certaines religions avec la démocratie, par exemple l'islam?

Croissance et développement en Afrique. Certains suggèrent que la culture détermine le développement en Afrique subsaharienne. Une « culture africaine » problématique, selon ce raisonnement, est inapte au développement économique, politique et social⁶⁵.

C'est une tautologie pratique pour le déterministe culturel que de combiner l'idée d'une « culture africaine » avec le fait que l'Afrique est en échec. Mais les pays d'Afrique ont beaucoup plus en commun que leur culture, et un grand nombre de ces facteurs peuvent s'avérer plus pertinents dans leur lutte pour le développement.

L'édition 2003 du *Rapport mondial sur le développement humain* a identifié 38 pays « prioritaires » en Afrique subsaharienne qui ont à la fois des niveaux de développement peu élevés et ont effectué de faibles progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (voir fiche technique statistique 1, *L'état du développement humain*). Vingt-un de ces pays n'ont pas de débouchés sur la mer ou bien une grande partie de leur population vit loin du littoral. Et la plupart sont de taille réduite – seul quatre d'entre eux compte plus de 40 millions d'habitants. Ces pays sont également très dépendants des produits de base, qui représentent plus des deux tiers des exportations pour 16 des 23 pays

À l'époque où l'élogieuse évaluation de l'éthique protestante par Weber était en passe d'être reconnue, de nombreux pays catholiques (France, Italie) se développaient plus rapidement que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, toutes deux protestantes

Toutes les religions renferment des idées qui peuvent être utiles au développement, et d'autres qui sont susceptibles de lui nuire

dont les données sont disponibles. Le fardeau de la maladie dans ces pays est également extrême: dans 22 d'entre eux, plus de 5 % de la population est atteinte du VIH/sida et le paludisme reste très répandu.

Dans les exemples utilisés pour plaider en faveur du rôle décisif de la culture au sein du développement, les réalités comme celles-ci sont souvent latentes. Un exemple souvent cité, abordé en détail dans le chapitre 1, est celui de la République de Corée et du Ghana dans les années 1960, dont la divergence rapide dans les décennies qui suivirent a fréquemment été attribuée aux différences culturelles. Mais comme l'indique le chapitre 1, l'analyse a montré qu'il existe des disparités bien plus importantes, comme les niveaux d'investissements dans l'éducation⁶⁶. Cette illustration prouve que la politique économique et sociale peut avoir une influence colossale. La première étape pour sortir du piège de la pauvreté consiste à concentrer les ressources internes et externes sur la santé et l'éducation. Même les handicaps géographiques, comme des marchés intérieurs de taille réduite et un accès limité aux routes commerciales mondiales, peuvent être surmontés grâce à l'intégration et la coopération régionales.

Des expériences réussies se font jour en Afrique. Au Cap-Vert, à l'île Maurice, au Mozambique et en Ouganda, le PIB par habitant s'est accru de plus de 3 % dans les années 1990⁶⁷. Le Bénin, le Mali et le Sénégal ont accru leurs taux de scolarisation dans le primaire de plus de 15 points⁶⁸. Malgré l'épidémie grandissante de VIH/sida en Afrique, la Guinée et le Niger ont réduit leur taux de mortalité infantile de plus de 5 points⁶⁹.

Le monde possède les connaissances et les ressources nécessaires pour surmonter de tels défis politiques, donnant la possibilité à l'Afrique d'occuper sa place au titre de partenaire à part entière dans l'économie mondiale. Ce ne serait pas la première fois que la thèse du déterminisme culturel doit s'ajuster – cette fois en incorporant la « culture africaine ».

Islam et démocratie. Toutes les religions renferment des idées qui peuvent être utiles au développement, et d'autres qui sont susceptibles de lui nuire⁷⁰. On dit parfois que l'islam est incompatible avec la démocratie, une autre façon de dire que la culture détermine le développement (voir également le chapitre 1). Et pourtant il existe des principes de base dans l'islam qui constituent une fondation pour la démocratie, dont la *choura* (consultation), l'*ijihad* (raisonnement indépendant), l'*ijma* (consensus) et l'injonction coranique selon laquelle il n'y a aucune obligation en matière de religion⁷¹.

L'idée que l'islam est incompatible avec la démocratie va à l'encontre non seulement de la parole de l'islam, mais également de la pratique des États à majorités musulmanes. À l'origine de ce malentendu se

trouve peut-être la coïncidence entre le fait que beaucoup de pays arabes à la fois sont islamiques et ont des régimes non démocratiques. Mais la différence entre pays arabes à majorités musulmanes et pays non arabes à majorités musulmanes est énorme. Aucun des pays arabes qui sont principalement musulmans n'a bénéficié durant cinq années consécutives de droits politiques ou de droits de vote modérés ou pléniers ces vingt-cinq dernières années. Dans le monde islamique non arabe, 8 des 29 pays ont pu jouir de ces droits.

Avec un ensemble de pays islamiques dont la performance démocratique est médiocre et un autre où elle est solide, leur caractéristique commune, l'islam, ne saurait seule expliquer l'échec de la démocratie. Il est manifeste que les pays islamiques sont capables de fonctionner aussi bien que les non islamiques dans le domaine de la démocratie. Parmi les pays les plus pauvres du monde (revenus à vérifier car les pays riches sont plus susceptibles d'être démocratiques), les pays islamiques non arabes sont aussi susceptibles d'être des démocraties que les pays non islamiques⁷².

L'édition 2003 du *Rapport arabe sur le développement humain* a identifié un déficit de liberté dans la région arabe par rapport aux autres régions du monde. La raison de ce déficit ne semble pas résider dans les peuples des États arabes ou dans une culture antidémocratique: des sondages ont montré qu'autant, sinon plus, d'individus dans les pays arabes que dans toute autre région du monde, États-Unis et Europe compris, sont convaincus que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement⁷³. La réponse réside peut-être dans l'histoire des politiques de puissance. Et dans le manque d'ouverture aux idées et à la culture provenant de l'extérieur de la région – seuls 330 livres ont été traduits en arabe dans toute la région en 1995. Le grec, une langue parlée par un nombre de personnes représentant un douzième du nombre d'arabophones, est cinq fois plus traduit⁷⁴.

MYTHE 2: LA DIVERSITÉ CULTURELLE CONDUIT INEVITABLEMENT À DES CONFLITS DE VALEURS

Les preuves justifiant cette allégation sont peu nombreuses. Depuis les années 1950, soixante-dix groupes ethniques territorialement concentrés se sont engagés dans des conflits violents⁷⁵. Les combats de cette nature sont montés en flèche à la fin de la Guerre froide, doublant en nombre entre les années soixante-dix et quatre-vingt, et atteignant un pic de quarante-huit en 1991. Au début de l'année 2003, vingt-deux de ces conflits se sont poursuivis et soixante-seize autres groupes ont cherché à obtenir davantage d'autonomie, mais en faisant usage de tactiques qui ne s'apparentent pas à celles d'une guerre à part entière (comme des manifestations ou des actes de violence isolés)⁷⁶.

Une explication populaire de la violence veut que les différences culturelles ou ethniques soient fondamentalement responsables – défendant la thèse d'une certaine propension innée des peuples de culture différente à se battre entre eux pour la domination et l'autonomie, autour de différences de valeurs qui sont incompatibles. Cette vision est reflétée dans la célèbre prédiction de Samuel Huntington du « clash des civilisations »⁷⁷. Ces idées ont également été utilisées pour expliquer des conflits ethniques au sein de certaines nations comme au Libéria ou en ex-Yougoslavie.

Il est certes exact que beaucoup de conflits ont une dimension culturelle. Chacun des groupes en opposition considère appartenir à une culture commune (appartenance ethnique ou religion) et lutter (au moins partiellement) pour l'autonomie culturelle. C'est pour cette raison que des conflits ont été attribués aux passions ethniques primaires, les rendant ainsi en apparence inévitables et insolubles⁷⁸.

Le chapitre 1 met en exergue les graves imperfections de cette approche, en premier lieu fondée sur une vue erronée de la formation, du rôle et de la malléabilité des identités. Ce raisonnement détourne

également l'attention d'importants facteurs économiques et politiques. Les nombreuses preuves avancées sur la manière dont les identités se forment et se transforment, et sur les raisons pour lesquelles leur prépondérance varie avec le temps, indiquent que si une culture est héritée, elle est tout aussi construite et choisie. Beaucoup d'individus ont des identités multiples⁷⁹. Les différences culturelles ne sont pas la cause primordiale de conflits. Et dans certains cas, la diversité est même capable de réduire le risque de conflit en rendant la mobilisation d'un groupe plus difficile⁸⁰. Quelles sont alors les causes de ces tensions?

Conflits ethniques – ou avidité et inégalité?

Un grand nombre de conflits suit des critères culturels, car les individus engagés dans chaque camp au sein de ces affrontements considèrent appartenir chacun à une culture commune. Mais les causes profondes sont rarement les cultures elles-mêmes ou une incompatibilité de valeurs. Des recherches récentes proposent deux autres explications: l'avidité et les inégalités horizontales. La lutte pour le contrôle des ressources naturelles précieuses, comme le pétrole ou les diamants, peut se trouver au cœur de conflits

ENCADRE 2.6

Les inégalités entre les groupes peuvent alimenter le conflit et les tensions

Les causes profondes des conflits violents sont rarement simples. Mais comme le montre les exemples ci-dessous, un thème commun ressort des récentes recherches sur les conflits: le rôle que peuvent jouer les inégalités socioéconomiques et politiques entre les groupes en tant que causes des tensions et de la violence. Moins de recherches ont été effectuées sur le rôle que les exclusions culturelles peuvent jouer (comme le manque de reconnaissance des langues ou des pratiques religieuses), mais comme le soutient ce Rapport, ce sont aussi des questions qui peuvent conduire à des mobilisations et à des protestations, et être ainsi également d'importantes causes fondamentales ou éléments déclencheurs de conflit.

- Les graves émeutes contre les Chinois en **Malaisie** à la fin des années soixante ont été en grande partie attribuées à l'animosité ressentie par la majorité Bumiputera, politiquement dominante mais économiquement écartée, envers la minorité chinoise économiquement dominante.
- La guerre civile au **Sri Lanka** depuis le début des années quatre-vingt a été associée aux tensions résultant des inégalités entre la minorité tamoule et la majorité cinghalaise. Les administrateurs coloniaux ont favorisé économiquement la minorité tamoule, mais cet avantage a été brusquement renversé une fois que les Cinghalais ont pris le pouvoir et ont petit à petit mis la minorité tamoule sur la touche

dans des domaines comme l'accès à l'éducation, le recrutement dans la fonction publique et la politique linguistique.

- En **Ouganda**, la population de langue bantu (en grande partie au centre et au sud) a dominé économiquement, mais a été politiquement écartée par rapport à la population ne parlant pas bantu (en grande partie au nord). Ces inégalités économiques et politiques ont joué un rôle dans les principaux conflits, dont les violences initiées par Idi Amin (années soixante-dix) et par le second régime Obote (1983-85).
- Les peuples autochtones de l'État du Chiapas, au **Mexique**, ont longtemps souffert des privations politiques et socioéconomiques. Ils ont demandé une plus grande autonomie politique, de meilleures conditions socioéconomiques et la protection de leur héritage culturel, ce qui a abouti à des soulèvements contre l'État mexicain dans quatre municipalités.
- En **Afrique du Sud** avant 1994, la majorité noire était gravement défavorisée au niveau politique et socioéconomique, ce qui a conduit à de nombreux soulèvements entre 1976 et 1993 lors du transfert de pouvoir.
- Les catholiques en **Irlande du Nord** ont souffert de privations économiques et politiques depuis le XVI^e siècle. L'établissement de l'Irlande du Nord comme partie intégrante du Royaume-Uni dans les années vingt a assuré la prédominance politique et économique per-

manente des protestants, avivant les exigences des catholiques du nord à s'intégrer à la République d'Irlande, essentiellement catholique. Un conflit violent a débuté vers la fin des années soixante et a commencé à s'atténuer dans les années quatre-vingt-dix à la suite d'efforts systématiques pour réduire ces inégalités.

- Des crises constitutionnelles et des coups se sont produits à **Fidji**, notamment en 1987 et 1999, les Fidjiens autochtones, économiquement écartés, craignant de perdre le contrôle politique au profit des Fidjiens d'origine indienne, économiquement dominants.
- Les tensions croissantes entre musulmans et chrétiens au Poso, dans le Sulawesi central, en **Indonésie**, ont commencé à faire surface au milieu des années quatre-vingt-dix alors que la communauté musulmane se trouvait de plus en plus gagnante par rapport aux chrétiens autochtones dans le cadre de nouvelles politiques économiques.
- Depuis l'ère coloniale, les populations autochtones du **Guatemala** sont victimes d'une discrimination politique et économique, qui contribue aux conflits continuels dans le pays.
- L'insurrection maoïste lancée au **Népal** en 1996 peut être attribuée aux profonds griefs issus de la marginalisation systématique et de l'exclusion de certains groupes ethniques et castes, et des femmes.

Source: Stewart 2002; PNUD 2004; Frankel 2003.

Créer un environnement où les identités multiples s'épanouissent n'est pas une tâche aisée. Il faut commencer par encourager la liberté culturelle et l'égalité des chances entre les groupes dans les domaines culturels, politiques et socioéconomiques

ethniques comme au Liberia, en Sierra Leone et au Soudan. Ce qui paraît souvent être un conflit ethnique peut simplement être une tentative d'appropriation des ressources par les élites qui ont manipulé les loyautés ethniques.

Les résultats économiques en déclin et les forts niveaux de pauvreté sont aussi d'importantes incitations à la belligérance, tel qu'en Sierra Leone et en Somalie. Derrière beaucoup d'autres affrontements se cachent des inégalités entre les groupes ethniques, religieux ou linguistiques (inégalités horizontales). Lorsque les revendications culturelles, politiques ou socioéconomiques des différents groupes restent insatisfaites, la tension monte et peut tourner à la violence.

Des recherches récentes montrent que des conflits ont éclaté lorsque des groupes n'avaient pas bénéficié d'une égalité d'accès aux biens économiques, aux opportunités de revenus et d'emploi, aux services sociaux ou à la politique (encadré 2.6). Une étude du Bureau de prévention des conflits et du relèvement du PNUD montre que la probabilité de conflit augmente avec la montée des inégalités entre les groupes, comme en Indonésie et au Népal. Dans les îles Salomon, c'est la lutte pour des ressources rares et mal gérées qui ont été la source du conflit (encadré 2.7). En Bolivie, le gouvernement de Gonzalo Sanchez de Lozada a été forcé de démissionner en octobre 2003, en grande partie à cause de l'activisme et des soulèvements de la majorité autoch-

tone et de ses sympathisants contre la pauvreté et la marginalisation politique qu'ils subissent. En Équateur également, les groupes autochtones se sont mobilisés autour des questions de pauvreté et d'inégalités et ont rejoint d'autres rassemblements dans la protestation contre le gouvernement de Jamil Mahuad, qui a été contraint de démissionner en janvier 2000⁸¹. Dans certains cas, les groupes ont souffert à la fois de privations économiques et politiques (comme au Mexique et en Afrique du Sud), alors que dans d'autres, un groupe peut dominer du point de vue politique, mais être économiquement désavantagé (tel qu'en Malaisie, au Sri Lanka et en Ouganda).

Les pays industrialisés n'échappent pas à ce type de violence. Les émeutes raciales dans les villes américaines ont été mises en corrélation avec les graves disparités raciales dans les revenus et les dépenses publiques⁸². En Irlande du Nord, la minorité catholique a souffert à la fois d'une discrimination économique et politique. Des preuves statistiques appuient cette recherche approfondie. Une étude sur 233 groupes dans 93 pays appuie fortement l'hypothèse selon laquelle de telles inégalités entre les groupes sont susceptibles de conduire à la violence⁸³.

La plupart des recherches portant sur ces conflits ont mis l'accent sur les inégalités économiques et politiques, mais l'absence de reconnaissance culturelle peut également être un facteur important. L'adoption de la politique linguistique « cinghalais seulement » a donné un coup de fouet à l'escalade dramatique du conflit au Sri Lanka. La politique linguistique a aussi joué un rôle dans la guerre civile en Moldavie. Et les émeutes de Soweto en Afrique du Sud n'ont pas été déclenchées par de nouvelles privations économiques ou politiques, mais bien par une tentative d'imposer l'afrikaans dans les écoles noires. L'accord de paix qui a mis un terme à plus de trente années de combats au Guatemala incluait l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones (faisant partie intégrante des accords de paix généraux), qui reconnaissait officiellement le caractère multiethnique du pays.

La réponse typique des États aux différences culturelles est la suppression et l'assimilation - pour construire une nation homogène. Mais la suppression de la liberté culturelle est une atteinte au développement humain. Et les tentatives de suppression et d'assimilation peuvent exacerber les tensions dans la société, au point de verser dans le conflit violent.

Les identités multiples peuvent atténuer les conflits. Les identités fondées sur des traits culturels communs, comme la religion, la langue ou l'appartenance ethnique, semblent encourager une plus

ENCADRÉ 2.7

La différence ethnique n'est pas la cause du conflit aux îles Salomon

Dans le conflit aux îles Salomon, les questions d'appartenance ethnique ont détourné l'attention des problèmes essentiels de la propriété foncière, du développement économique et de la demande d'une gouvernance plus responsable, qui ont été à la base des protestations. L'accord de paix, par exemple, fait référence aux victimes de « troubles ethniques » et à la nécessité de restaurer « l'harmonie ethnique » dans les îles Salomon. Mais il est naïf, et potentiellement dangereux, pour de prétendus artisans de la paix de voir le conflit à travers le prisme de l'hostilité interethnique.

Située dans une région culturellement diverse comptant plus de 1 000 langues, les îles Salomon (où au moins 70 langues différentes sont parlées) sont un État moderne faible et appauvri, dans l'incapacité de lever des impôts ou de fournir des services élémentaires. Avec des centaines de groupes tribaux et de petits clans connus sous le nom de wantoks, le concept de loyautés ethniques élargies est presque une

notion aussi étrangère et artificielle que celle d'État.

Querelle ethnique en surface, les récents troubles sociaux intenses dans les îles Salomon ont plus pour origine la lutte pour les rares ressources, médiocrement gérées, dont la propriété était précédemment conférée aux clans, tribus ou lignées. Avec l'arrivée d'un nombre croissant de travailleurs immigrés dans les années quatre-vingt-dix sur l'île de Guadalcanal, riche en ressources, le ressentiment a grandi parmi les autochtones de l'île. Au début 1998, les groupes armés des jeunes de Guadalcanal (connu sous le nom de Mouvement Isatabu pour la liberté ou IFM) se sont livrés à des activités belliqueuses qui ont conduit au déplacement intérieur de plus de 35 000 habitants des îles Salomon. S'ensuivirent des affrontements en majorité avec les habitants de l'île voisine de Malaita, qui ont continué jusqu'à la fin de l'année 2000, quand un accord de paix négocié par l'Australie fut signé.

Source: Ponzio citant Reilly 2002; Schoorl et Friesen 2000.

CONTRIBUTION SPÉCIALE

Diversité – de la division à l'intégration

Le 27 avril 1994, le peuple de l'Afrique du Sud a fondé une nation sur la promesse que nous nous déferions de l'héritage de notre passé divisé pour bâtir une vie meilleure pour tous.

Ce n'est pas un engagement que nous avons pris à la légère.

Pendant des générations, des millions de personnes ont été délibérément réduites à l'état de pauvreté. Et pour se perpétuer, le système de l'apartheid, qui affirmait être une ordonnance divine, n'admettait que la violence brute, nous volant à tous notre humanité – oppresseur comme opprimé.

Pendant des décennies, nous avons lutté en faveur d'une société non raciale, non sexiste, et même avant que nous accédions au pouvoir lors des élections historiques de 1994, notre vision de la démocratie était définie par le principe, entre autres, qu'aucun individu ou groupe d'individus ne sera soumis à l'oppression, à la domination ou à la discrimination en raison de sa race, de son sexe, de son origine ethnique, de sa couleur ou de ses croyances. Une fois que nous avons gagné le pouvoir, nous avons choisi de regarder la diversité des couleurs et des langues, qui étaient autrefois utilisées pour nous diviser, comme une source de force. Nous nous sommes assurés que la législation fondamentale de

notre pays, notre Constitution et notre Déclaration des droits, promeuvent l'unité et portent une attention unique aux droits sociaux et économiques. Notre parcours d'intégration n'était pas nouveau, ni n'avait été choisi à la hâte. Pendant des décennies, le Congrès national africain avait encouragé l'unité nationale, et même au plus haut de l'oppression, lorsque les interactions raciales conduisaient à la prison et à la mort, nous n'avons jamais abandonné notre objectif de construire une société fondée sur l'amitié et sur une humanité commune.

Maintenant, bien que les lois ne fassent plus valoir les anciennes divisions, celles-ci sont toujours visibles dans la vie sociale et économique, dans nos espaces résidentiels, sur nos lieux de travail et dans l'inégalité croissante entre les riches et les pauvres.

Lorsque nous avons entrepris le projet de transformer notre société, un de nos cris de ralliement était « être libres de la misère ». Notre objectif était de bannir la faim, l'analphabétisme et le problème des sans-abri, et d'assurer que chacun ait accès à l'alimentation, à l'instruction et au logement. Nous considérons la liberté comme inséparable de la dignité humaine et de l'égalité. Maintenant, les fondations pour une vie meilleure ont été coulées

et la construction a commencé. Nous sommes pleinement conscients que notre liberté et nos droits ne prendront toute leur signification qu'au fur et à mesure que nous réussissons, ensemble, à surmonter les divisions et les inégalités de notre passé, et à améliorer les vies de tous, notamment des pauvres. Aujourd'hui nous commençons à récolter une partie de ce que nous avons semé à la fin d'une famine sud-africaine.

Nombreux sont ceux dans la communauté internationale, qui, observant de loin comment notre société a défié les prophètes du mauvais sort et leurs prédictions de conflits sans fin, ont parlé d'un miracle. Et pourtant, ceux qui ont participé de près à la transition sauront que cela a été le fruit d'une décision humaine.



Nelson Mandela
Prix Nobel de la Paix 1993

forte loyauté entre les membres du groupe que les identités s'attachant à d'autres caractéristiques. À partir de là, les dirigeants ont compris qu'unir des groupes sur la base d'un lien culturel unique est peut-être la meilleure manière de « rallier les troupes ». L'idée que les individus possèdent une seule identité rigide sème la discorde et est source d'affrontements. Il ne fait aucun doute que cela a été un facteur important dans de nombreux conflits.

Créer un environnement où les identités multiples s'épanouissent n'est pas une tâche aisée. Il faut commencer par encourager la liberté culturelle et l'égalité des chances entre les groupes dans les domaines culturels, politiques et socioéconomiques. Les individus doivent être libres de choisir la manière dont ils veulent se définir et jouir des mêmes droits et des mêmes chances que leurs prochains. Le présent Rapport affirme que le plus grand espoir pour réaliser l'harmonie repose sur la promotion de nos identités multiples.

MYTHE 3: LA DIVERSITÉ CULTURELLE EST UN OBSTACLE AU DÉVELOPPEMENT

Il n'existe aucun lien établi, bon ou mauvais, entre diversité et développement. Un argument en faveur de la suppression des groupes culturels et de l'incitation à l'assimilation consiste à dire que la diversité culturelle entrave le développement. Historique-

ment, une des pierres angulaires de l'idéologie de l'État-nation est qu'il fonctionne de manière plus efficace s'il est fondé sur une identité culturelle unique.

Ce raisonnement est principalement alimenté aujourd'hui par la situation en Afrique subsaharienne. Le fait qu'il s'agisse d'une région riche en diversité, mais qui se débat avec la croissance économique et le développement, conduit à une spéculation selon laquelle la diversité pourrait être en soi la cause du problème. Mais les écrits révèlent une distinction importante: les problèmes ne surviennent pas seulement lorsque divers groupes vivent ensemble, mais également lorsque les tensions entre ces groupes conduisent à un processus de prises de décision politique inefficace et à un accès disproportionné pour un ou plusieurs groupes aux ressources matérielles et aux soutiens.

Au Kenya par exemple, le Président Daniel arap Moi a remplacé Jomo Kenyatta en 1978. En 1988, la proportion de construction de routes dans les régions fiefs de la coalition Kenyatta ne représentait plus qu'un tiers du niveau atteint pendant les dernières années de la présidence de Kenyatta, alors que la construction de routes dans les régions fiefs du Président Moi avait presque doublé. La situation était similaire dans le domaine des dépenses de santé en 1988, qui étaient de 18 % dans les régions de la coalition Kenyatta et de 49 % dans les régions de la coalition Moi⁸⁴.

Les tentatives de suppression et d'assimilation des divers groupes culturels sont non seulement moralement répréhensibles, mais sont souvent vaines et exacerbent les tensions

Afin de réaliser une croissance économique générale et d'obtenir de bons niveaux de santé et d'instruction, il faut élaborer des politiques pour le bien du pays et non des groupes d'intérêt. Les revendications des groupes d'intérêt posent problème dans tous les pays, et pas uniquement dans les pays culturellement diversifiés. En effet, l'objectif des démocraties est de gérer les intérêts conflictuels par le biais d'un système politique transparent et ouvert au dialogue. Beaucoup de démocraties bien établies et prospères font incessamment la balance entre les intérêts des groupes puissants et les intérêts nationaux.

Dans les pays culturellement diversifiés qui fonctionnent tant bien que mal, dans quelle mesure la diversité peut-elle être tenue pour responsable? Les pays les plus pauvres sont nombreux à être confrontés à des obstacles colossaux: forts taux de VIH/sida et paludisme, faibles niveaux d'instruction, éloignement des marchés mondiaux. Dissiper les tensions entre les groupes ne va évidemment pas résoudre ces problèmes. Voyez le Botswana, un pays homogène avec une situation politique stable, et la plus forte prévalence du VIH/sida dans le monde.

Là encore, l'idée que la diversité nuit au développement est démolie par les multiples exemples de réussite issus de sociétés qui reconnaissent la diversité. La Malaisie, avec 62 % de Malais et autres groupes autochtones, 30 % de Chinois ethniques et 8 % d'Indiens, était la dixième économie à la croissance la plus rapide entre 1970 et 1990, années pendant lesquelles elle a mis en œuvre un vaste éventail de politiques de discrimination positive⁸⁶. L'Inde a géré ses diverses cultures grâce à des politiques pluralistes et 15 langues officielles - et a fait de remarquables progrès en matière de croissance économique, ainsi que dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Ces expériences couronnées de succès de pays culturellement divers montrent combien les politiques pluralistes sont importantes. Dans la mesure où la diversité culturelle peut conduire à des tensions entre les groupes et à des prises de décisions politiques inefficaces, la solution consiste donc à dissiper ces tensions. Conformément au raisonnement tenu tout au long de ce Rapport, les tentatives de suppression et d'assimilation des divers groupes culturels sont non seulement moralement répréhensibles, mais sont souvent vaines et exacerbent les tensions. Il s'agit plutôt d'élaborer des politiques pluralistes conciliantes conçues pour intégrer dans la société les individus de diverses identités culturelles.

Les bénéfices économiques de l'immigration. La migration vers les pays plus développés est un cas spécial dans la relation entre diversité et développement. Contrairement à la gestion d'une diversité existante, accepter des immigrés de type économique – ou igno-

rer les immigrés illégaux venus trouver un emploi – est une décision politique claire dont le but est d'accroître la diversité en vue d'un gain économique.

L'impact positif de l'immigration sur le profil démographique vieillissant de l'Occident est à l'origine d'approches plus souples en termes d'immigration économique. De grands afflux d'immigrants sont nécessaires pour que les pays maintiennent le rapport entre travailleurs et non travailleurs – l'Union européenne a besoin d'environ 3 millions d'immigrants par an, soit deux fois le chiffre actuel⁸⁷. Les immigrants portent également avec eux des qualités entrepreneuriales — 30 % des nouvelles sociétés de la Silicon Valley en Californie entre 1995 et 1998 ont été lancées par des immigrés chinois et indiens (ces idées sont développées plus en détail au chapitre 5)⁸⁸.

Et bien que le débat continue sur la fuite des cerveaux des pays en développement, les bénéfices économiques de l'immigration ne sont pas à sens unique. Les envois de fonds sont montés en flèche, injectant jusqu'à 80 milliards de dollars en 2002, dépassant l'aide extérieure et fournissant l'une des plus grosses sources de revenus pour certains pays pauvres⁸⁹.

Mais il y a des gagnants et des perdants. Les habitants du pays d'accueil se sentent menacés par les nouveaux immigrés et traités injustement, percevant ces derniers comme ayant un impact déprimant sur les salaires et l'emploi. Les immigrés connaissent également des problèmes majeurs. Appelés pour leur main d'œuvre et non pour leur culture, leurs libertés culturelles ne sont souvent pas protégées. Le chapitre 5 examine les équilibres politiques délicats visant à s'assurer des avantages de l'immigration tout en évitant la montée de tensions entre les groupes d'un même pays et les conséquences négatives qui peuvent en résulter.

Favoriser la diversité et le dynamisme par l'échange des idées. Les sociétés culturellement homogènes n'ont pas à gérer la diversité culturelle, mais l'homogénéité n'est pas gratuite. Les sociétés culturellement diverses peuvent récolter de véritables bénéfices grâce au dynamisme et à la créativité insufflées par les interactions des différents groupes culturels.

Ces effets ne se mesurent pas aisément. Ils sont plus visibles à l'échelon international, où les bénéfices découlent des interactions entre les pays par le biais du commerce et le partage des expériences. Si le Japon a pu devenir une des économies les plus riches du monde, c'est parce que ce pays a su renverser ses politiques isolationnistes et s'engager fermement à « rechercher les connaissances existantes dans le monde »^{90,91}. Et l'édition 2003 du *Rapport arabe sur le développement humain* identifie le manque d'ouverture aux idées comme un facteur majeur faisant entrave au progrès dans cette région⁹².

Les effets à l'intérieur des frontières d'un pays peuvent être similaires. Les États-Unis sont l'exemple par excellence d'un pays fondé sur la diversité et la tolérance où s'en est suivi un énorme succès économique. Des avantages peuvent provenir directement des interactions entre les groupes. Et les sociétés et les entrepreneurs peuvent être attirés vers les villes et les sociétés où la liberté culturelle et la diversité fleurissent. Une étude de la Brookings Institution révèle que 11 des zones métropolitaines des États-Unis ayant dans l'ensemble la plus grande diversité figurent parmi les 15 zones de technologies de pointe les plus importantes. Cela implique donc que des environnements divers et tolérants favorisent la création et l'innovation nécessaires aux industries de la haute technologie.

LES DÉFIS POSÉS À LA LIBERTÉ CULTURELLE AUJOURD'HUI

Ce Rapport soutient que les approches multiculturelles à la gestion de la diversité (cf. tableau 2.2) n'aboutissent pas nécessairement au conflit, à la fragmentation et à un développement faible. En effet, de telles démarches peuvent aider à éviter les problèmes en atténuant les tensions avant qu'elles ne s'aggravent. Globalement, les arguments en faveur de ces politiques sont clairs. Mais les contradictions, compromis et conflits avec les autres aspects du développement humain peuvent monopoliser l'attention des décideurs politiques.

Par exemple, la ville de Londres devrait-elle offrir une instruction dans les 300 langues différentes parlées par les élèves des écoles publiques, alors que les demandes de moyens se multiplient dans les autres domaines? La discrimination positive va-t-elle à l'encontre des principes d'équité? Comment un État laïc équilibre-t-il les besoins divers des groupes religieux? Ces questions sont épineuses. Ignorer le problème ne les fera pas disparaître.

Dans certains domaines, les politiques de reconnaissance culturelle n'interféreront pas avec le développement humain. Dans d'autres, des solutions politiques novatrices sont nécessaires pour gérer les compromis. Comme le montrent les chapitres suivants, les tensions et les compromis politiques sont gérables malgré ce que le discours actuel pourrait laisser entendre, notamment lorsque les coûts ont été exagérés et les bénéfices ignorés.

Dans un monde où près d'un milliard de personnes appartient à des groupes qui sont victimes d'une forme d'exclusion culturelle ou d'une autre, la promotion de la liberté culturelle est un défi de taille. Presque deux fois plus d'individus font l'objet de discrimination ou sont désavantagés socialement, économiquement ou politiquement. Le reste de ce rapport se concentrera sur les questions politiques rencontrées lorsque l'on aborde les affronts faits à la liberté culturelle.



Bâtir des démocraties multiculturelles

Le chapitre 2 fait la chronique de la suppression courante de la liberté culturelle et de la discrimination fondée sur l'identité culturelle – ethnique, religieuse et linguistique. Comment les États peuvent-ils faire plus pour l'intégration? Démocratie, développement équitable et cohésion étatique sont essentiels. Mais sont également nécessaires des politiques multiculturelles qui reconnaissent explicitement les différences culturelles. Pourtant, de telles politiques rencontrent une résistance car les élites au pouvoir désirent conserver leur autorité. Elles jouent ainsi sur les suppositions erronées des « mythes » étudiés au chapitre 2. Et ces politiques sont contestées comme étant non démocratiques et inéquitables. Le présent chapitre soutient que les politiques multiculturelles sont non seulement souhaitables, mais également réalisables et nécessaires. Que les individus peuvent avoir des identités multiples et complémentaires. Que les cultures, loin d'être figées, sont en évolution constante. Et que des résultats équitables peuvent être atteints en reconnaissant les différences culturelles.

Ce chapitre affirme également que les États sont à même de formuler des politiques de reconnaissance culturelle sans venir contredire les autres objectifs et stratégies de développement humain, comme la consolidation de la démocratie, la construction d'un État compétent et la promotion d'opportunités socioéconomiques plus équitables. Pour ce faire, les États doivent reconnaître les différences culturelles dans leurs Constitutions, leurs lois et leurs institutions¹. Il faut également qu'ils élaborent des politiques garantissant que les intérêts de groupes particuliers – qu'il s'agisse de minorités ou de majorités historiquement marginalisées – ne soient pas ignorés ou supplantés par la majorité ou par d'autres groupes dominants².

RÉSOUTRE LES DILEMMES DE L'ÉTAT EN RECONNAISSANT LA DIFFÉRENCE CULTURELLE

Poursuivre des politiques multiculturelles n'est pas une tâche aisée – étant donné les complexités et les compromis controversés –, et les opposants à de telles politiques critiquent les interventions multiculturelles pour plusieurs raisons. Certains croient que ces politiques sapent la construction d'un État-nation

uni, à l'identité culturelle homogène, qui était le projet politique dominant du XX^e siècle. La plupart des États influencés par ce raisonnement s'étaient profondément engagés à promouvoir une identité nationale homogène unique avec un sens partagé de l'histoire, des valeurs et des croyances. La reconnaissance de la diversité ethnoculturelle, notamment des groupes et minorités organisés, politiquement actifs et culturellement différenciés, était perçue comme une menace sérieuse à l'unité de l'État, déstabilisant jusqu'à l'unité politique et sociale réalisée après des luttes historiques³ (fiche technique 3.1). D'autres critiques, souvent des libéraux classiques, soutiennent que les distinctions collectives – telles que des sièges parlementaires réservés aux groupes ethniques, des avantages spéciaux dans l'accès à l'emploi ou le port de signes religieux – vont à l'encontre des principes de l'égalité des individus.

Les questions en jeu sont encore compliquées par les revendications de reconnaissance culturelle émanant de groupes qui ne sont pas démocratiques en leur sein ou représentatifs de tous leurs membres, ou par celles qui limitent, plutôt qu'étendent les libertés. Les revendications visant à perpétuer des pratiques traditionnelles – comme la hiérarchie des castes dans la société hindoue – peuvent refléter les intérêts du groupe dominant dans des communautés, résolu à protéger les sources traditionnelles de pouvoir et d'autorité plutôt que les intérêts de tous les membres du groupe⁴. Légitimer de telles revendications risquerait de solidifier des pratiques non démocratiques au nom de la « tradition » et de « l'authenticité »⁵. Répondre à ces types de revendications politiques est un défi continu.

Partout dans le monde, ces revendications de reconnaissance culturelle et les réponses décisives qui y sont apportées reflètent aussi les injustices et les inégalités historiques. Dans une grande partie du monde en développement, les complications contemporaines liées à l'identité culturelle s'entrelacent avec la longue histoire de la domination coloniale et de ses conséquences sociétales. Les perceptions coloniales des groupes culturels comme étant des catégories fixes, concrétisées par les politiques coloniales du « diviser pour mieux régner » (les catégories raciales et ethniques dans les Caraïbes⁶ ou les catégories re-

Comment les États peuvent-ils faire plus pour l'intégration? Démocratie, développement équitable et cohésion étatique sont essentiels. Mais sont également nécessaires des politiques multiculturelles qui reconnaissent explicitement les différences culturelles

Fiche Technique 3.1 Unite De L'État Ou Identite Ethnoculturelle? Un Choix Qui N'Est Pas Ineluctable

Ils ont cherché à sécuriser leur territoire et leurs frontières, à étendre la portée administrative de leurs institutions et à acquérir la loyauté et l'obéissance de leurs citoyens par des politiques d'assimilation ou d'intégration. Atteindre ces objectifs n'était pas facile, notamment dans un contexte de diversité culturelle où les citoyens, en plus de leur identification avec leur pays, pouvaient également éprouver un fort sentiment d'identité avec leur communauté – ethnique, religieuse, linguistique etc.

La plupart des États craignaient que la reconnaissance d'une telle différence conduirait à une fragmentation sociale et ferait obstacle à la création d'une société harmonieuse. En somme, de telles revendications identitaires étaient considérées comme une menace à l'unité de l'État. De plus, accorder une place à ces différences est un défi du point de vue politique, ainsi de nombreux États ont eu recours à la suppression de ces diverses identités ou les ont ignorées dans le domaine politique.

Les politiques d'assimilation – qui impliquent souvent une suppression totale des identités des groupes nationaux, ethniques, religieux ou linguistiques – essaient d'éroder les différences culturelles entre les groupes. Les politiques d'intégration cherchent à affirmer une identité nationale unique en tentant d'éliminer les différences ethno-nationales et culturelles de l'arène publique et politique, tout en les autorisant dans la sphère privée⁶⁴. Ces deux ensembles de politiques supposent une identité nationale unique.

Stratégies de construction de la nation privilégiant les identités au singulier

Les stratégies assimilationnistes et intégrationnistes tentent d'instaurer des identités nationales uniques par le biais d'interventions diverses⁶⁵:

- Centralisation du pouvoir politique, en éliminant les formes de souveraineté ou d'autonomie locale dont les groupes minoritaires ont historiquement bénéficié, de façon à ce que toutes les décisions importantes soient prises dans des forums où le groupe dominant constitue la majorité
- Construction d'un système juridique et judiciaire unifié, opérant dans la langue du groupe dominant et utilisant ses traditions juridiques, et abolition de tout système juridique préexistant utilisé par les groupes minoritaires.
- Adoption de lois relatives à la langue officielle, définissant la langue du groupe dominant comme la seule langue officielle nationale devant être utilisée dans l'administration, les tribunaux, les services publics, l'armée, l'éducation supérieure et les autres institutions officielles.
- Construction d'un système nationalisé d'éducation obligatoire promouvant un programme standardisé et enseignant la langue, la littérature et l'histoire du groupe dominant et les définissant comme la langue, la littérature et l'histoire « nationales ».
- Diffusion de la langue et de la culture du groupe dominant par le biais d'institutions culturelles nationales, comme les médias contrôlés par l'État et les musées publics.
- Adoption de symboles de l'État célébrant l'histoire, les héros et la culture du groupe dominant, reflétés par exemple dans le choix des jours fériés nationaux ou le nom des rues, des bâtiments et des caractéristiques géographiques.

- Saisie des terres, forêts et pêcheries des groupes minoritaires et des populations autochtones et déclaration de celles-ci comme « ressources nationales ».
- Adoption de politiques d'implantations encourageant les membres du groupe national dominant à s'implanter dans les zones où les groupes minoritaires ont historiquement résidé.
- Adoption de politiques d'immigration qui donnent la préférence aux immigrants qui partagent la même langue, religion ou culture que le groupe dominant.

Ces stratégies d'assimilation et d'intégration ont parfois fonctionné pour assurer la stabilité politique, mais au risque d'un coût humain terrible et de la négation du choix humain. Dans le pire des cas, l'assimilation coercitive a conduit à des attaques génocides et aux expulsions de certains groupes. Dans des cas moins extrêmes, ces stratégies ont impliqué de nombreuses formes d'exclusion culturelle, comme l'a documenté le chapitre 2, qui rendaient difficile pour les individus de conserver leurs modes de vie, leurs langues et leurs religions ou de transmettre leurs valeurs à leurs enfants. Les individus sont très sensibles à ces questions, et le ressentiment s'est ainsi souvent envenimé. Dans le monde actuel de démocratisation croissante et de réseaux mondiaux, les politiques qui nient les libertés culturelles sont de moins en moins acceptables. Les individus protestent avec plus de fermeté contre une assimilation sans choix.

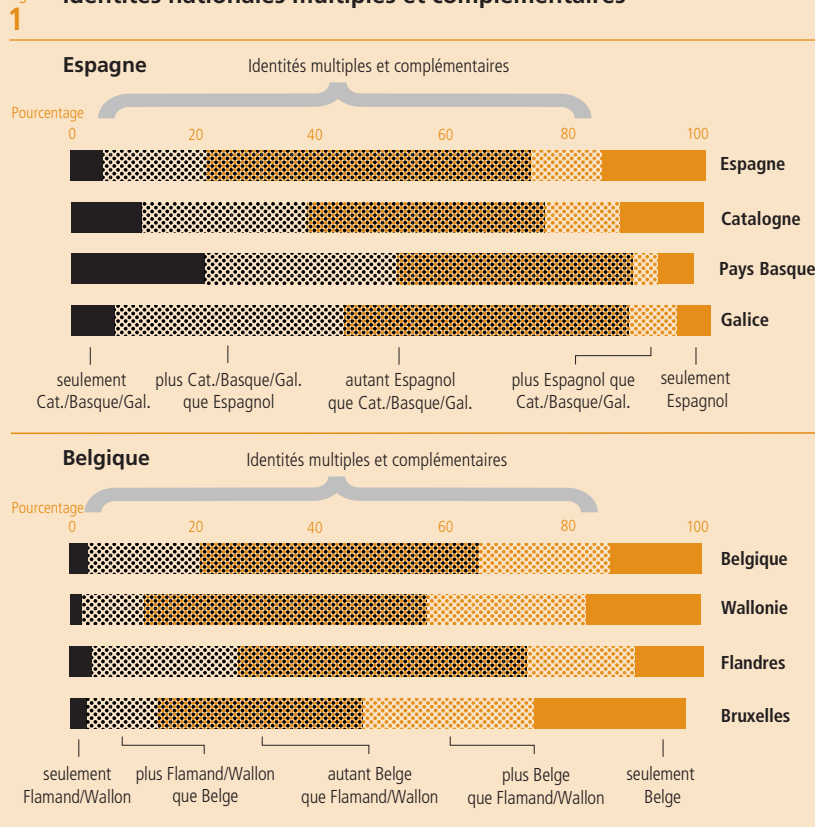
Les politiques d'assimilation étaient plus facilement applicables auprès de populations paysannes analphabètes, comme avec la réforme linguistique

turque de 1928 diffusant une langue et une écriture uniques. Mais avec l'expansion rapide d'une culture de droits de l'homme universels, ces conditions disparaissent rapidement. Les efforts pour imposer une telle stratégie seraient fortement contestés aujourd'hui. En tout cas, l'histoire suggère qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre un engagement envers une identité nationale et la reconnaissance d'identités ethniques, religieuses et linguistiques diverses⁶⁶.

Soutenir les identités multiples et complémentaires

Si la Constitution d'un pays insiste sur la notion de peuple unique, comme en Israël et en Slovaquie, l'espace politique nécessaire à l'expression des exigences des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques et des populations autochtones devient difficilement trouvable. Les Constitutions qui reconnaissent des identités multiples et complémentaires, comme en Afrique du Sud⁶⁷, permettent la reconnaissance politique, culturelle et socioéconomique de groupes distincts. Un rapide coup d'œil autour du globe montre que l'identité nationale n'implique pas nécessairement une identité culturelle homogène unique. Les efforts visant à en imposer une peuvent conduire à des tensions et des conflits sociaux. Un État peut être multiethnique, multilingue et multireligieux⁶⁸. Il peut être explicitement binational (Belgique) ou multiethnique (Inde). Les citoyens peuvent entretenir un engagement solide à la fois envers leur identité étatique et envers leur propre identité culturelle (ou nationale distincte)⁶⁹. La Belgique et l'Espagne montrent comme des politiques adéquates sont en mesure d'encourager

Figure 1 Identités nationales multiples et complémentaires



les identités multiples et complémentaires (figure 1). Des politiques appropriées – entreprises par la Belgique depuis les années 1830 et en Espagne depuis la Constitution de 1978 – peuvent diminuer la polarisation entre les groupes au sein de la société, la majorité des citoyens affirmant des identités multiples et complémentaires. Evidemment, si les populations n’ont un sentiment de loyauté et d’affection que pour leur propre groupe, l’État dans son ensemble pourrait se désintégrer – comme en ex-Yougoslavie. Des pays comme l’Islande, la République de Corée et le Portugal se rapprochent de l’idéal d’un État-nation culturellement homogène. Mais avec le temps, même les États connus pour leur homogénéité peuvent être mis à l’épreuve des vagues d’immigration, comme cela a été le cas aux Pays-Bas et en Suède.

Encourager la confiance, le soutien et l’identification parmi tous les groupes afin de construire une « nation-État » démocratique

La solution pourrait être de mettre en place des institutions et des politiques qui autorisent à la fois l’autonomie gouvernementale, qui crée un sentiment d’appartenance et une fierté envers son groupe ethnique, et le partage du pouvoir politique, qui crée un lien envers un ensemble d’institutions et symboles communs. Une alternative à l’État-nation est alors « la nation-État » où les diverses « nations », qu’elles soient ethniques, religieuses, linguistique ou autochtones, peuvent coexister en paix et en coopération au sein d’un régime étatique unique⁷.

Études de cas et analyses démontrent que des démocraties durables peuvent être établies dans les ré-

gimes qui sont multiculturels. Des efforts explicites sont nécessaires pour mettre fin à l’exclusion culturelle des divers groupes (comme souligné dans les cas de l’Espagne et de la Belgique) et pour construire des identités multiples et complémentaires. De telles politiques réceptives incitent à forger un sentiment d’unité dans la diversité – un sentiment du « nous ». Les citoyens peuvent trouver l’espace institutionnel et politique pour s’identifier à la fois avec leur pays et leurs autres identités culturelles, pour établir la confiance dans les institutions communes et pour participer à la démocratie et la soutenir. Ce sont tous des facteurs clés pour la consolidation et l’approfondissement des démocraties ainsi que pour la construction de « nations-États » durables.

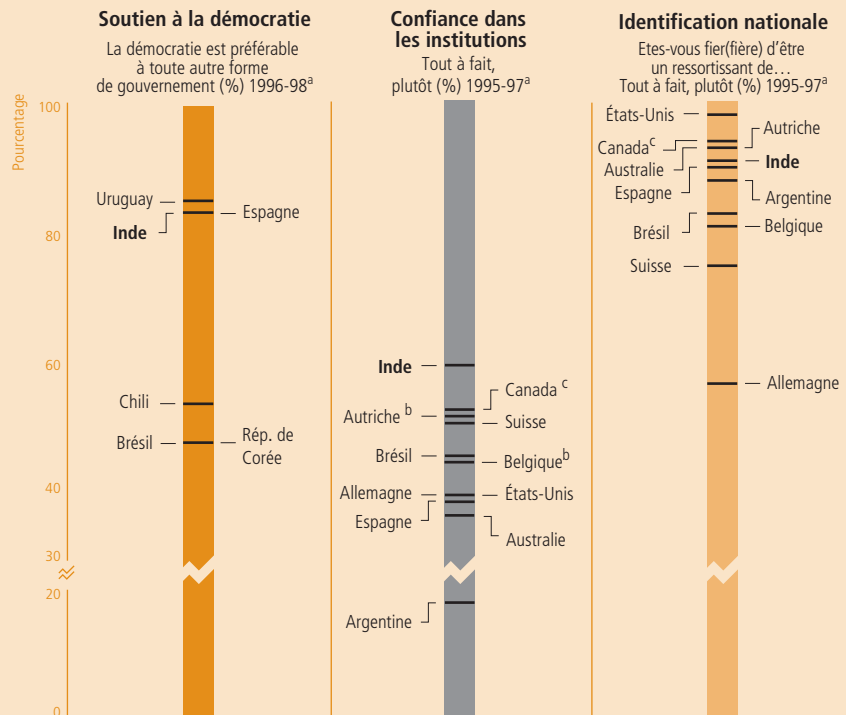
La Constitution de l’Inde intègre cette notion. Bien que l’Inde soit culturellement diverse, des enquêtes comparatives des démocraties de longue date, dont l’Inde, montrent qu’elle a été très unie malgré sa diversité. Mais l’Inde moderne est confrontée à une grave remise en question de son engagement constitutionnel en faveur des identités multiples et complémentaires avec la montée des groupes nationalistes hindous, qui cherchent à imposer dans le pays une identité hindoue unique en utilisant des moyens violents. Ces menaces sapent le sentiment d’intégration et violent les droits des minorités en Inde aujourd’hui⁸. La violence communautaire récente soulève des préoccupations sérieuses quant aux perspectives d’harmonie sociale, et menace d’ébranler les réalisations précédentes du pays. Ces réalisations ont été considérables. Historiquement, la conception constitutionnelle de l’Inde a reconnu et a répondu aux

revendications des différents groupes, et a permis au régime de se maintenir malgré une énorme diversité régionale, linguistique et culturelle.⁹ Comme il ressort des résultats de l’Inde sur les indicateurs d’identification, de confiance et de soutien (figure 2), les citoyens ont un engagement profond envers le pays et la démocratie, malgré la société diverse et fortement stratifiée du pays. Cette performance est particulièrement impressionnante comparée à celle d’autres démocraties de longues dates – et plus riches. Le défi consiste donc à stimuler de nouveau l’engagement de l’Inde envers des pratiques de pluralisme, de conciliation institutionnelle et de résolution des conflits par le biais de moyens démocratiques.

Il est essentiel pour la construction d’une démocratie multiculturelle de reconnaître les défauts des exercices historiques de construction de la nation et les avantages des identités multiples et complémentaires. Sont également importants les efforts à entreprendre afin de renforcer les loyautés de tous les groupes de la société à travers l’identification, la confiance et le soutien.

La cohésion nationale ne requiert pas l’imposition d’une identité unique et la dénonciation de la diversité. Des stratégies fructueuses pour la construction de « nations-États » peuvent et doivent faire une place à la diversité de manière constructive, en mettant au point des politiques réceptives de reconnaissance culturelle. Ce sont là des solutions efficaces pour garantir les objectifs à plus long terme de stabilité politique et d’harmonie sociale.

Figure 2 **Confiance, soutien et identification: les pays pauvres et divers peuvent bien fonctionner avec des politiques multiculturelles**



Note: Les pourcentages excluent les réponses « ne sais pas / sans réponse ». a. L’année la plus récente disponible sur la période spécifiée. b. Les données renvoient à 1992. c. L’année la plus récente sur la période 1990-93.

Source: Bhargava 2004; Kymlicka 2004; Stepan, Linz et Yadav 2004.

Remédier à l'exclusion culturelle des minorités et des autres groupes marginalisés requiert des politiques multiculturelles explicites garantissant la reconnaissance culturelle

ligieuses en Asie du Sud, par exemple) continuent d'avoir des conséquences profondes⁷. Les États contemporains ne peuvent ainsi espérer aborder ces problèmes sans un minimum d'appréciation des legs historiques du racisme, de l'esclavage et de la conquête coloniale.

Mais même si les politiques multiculturelles doivent faire face à la complexité et aux défis en équilibrant la reconnaissance culturelle et l'unité de l'État, une résolution fructueuse est possible (cf. fiche technique 3.1). De nombreux États ont composé avec les groupes divers et étendu leurs libertés culturelles sans compromettre leur unité ou leur intégrité territoriale. Les interventions politiques visant à minimiser les identités politiques exclusives et conflictuelles ont souvent prévenu ou aidé à mettre fin aux conflits violents. Les politiques de conciliation multiculturelle ont également amélioré la capacité de l'État et encouragé l'harmonie sociale en soutenant les identités multiples et complémentaires.

Remédier à l'exclusion culturelle des minorités et des autres groupes marginalisés requiert plus que de leur assurer des libertés civiles et politiques par le biais des instruments de la démocratie de système majoritaire et de politiques socioéconomiques équitables⁸. Des politiques multiculturelles explicites garantissant la reconnaissance culturelle sont nécessaires⁹. Ce chapitre étudie la manière dont les

États intègrent la reconnaissance culturelle dans leurs stratégies de développement humain dans cinq domaines:

- Les politiques garantissant la participation politique des divers groupes culturels
- Les politiques relatives à la religion et à la pratique religieuse
- Les politiques relatives au droit coutumier et au pluralisme juridique
- Les politiques relatives à l'usage de langues multiples
- Les politiques remédiant à l'exclusion socioéconomique

LES POLITIQUES GARANTISSANT LA PARTICIPATION POLITIQUE DES DIVERS GROUPES CULTURELS

De nombreuses minorités et autres groupes historiquement marginalisés sont exclus du véritable pouvoir politique et se sentent ainsi en marge de l'État (chapitre 2). Dans certains cas, l'exclusion est due à l'absence de démocratie ou à une privation des droits politiques. Si c'est le cas, passer à la démocratie sera utile. Mais il faut quelque chose de plus, car même lorsque les membres de ces groupes jouissent des mêmes droits politiques au sein d'une démocratie, ils peuvent rester invariablement sous-représentés ou en minorité des voix, et ainsi percevoir le gouvernement central comme leur étant étranger et oppresseur. Il n'est pas surprenant que beaucoup de minorités opposent une résistance à une autorité qui leur est étrangère et les oppriment, et cherchent à obtenir plus de pouvoir politique. C'est pourquoi une conception « multiculturelle » de la démocratie est souvent nécessaire. Plusieurs modèles de démocraties multiculturelles qui fournissent des mécanismes efficaces de partage du pouvoir entre les groupes culturellement divers se sont développés ces dernières années. De telles dispositions sont cruciales pour garantir les droits des divers groupes culturels et prévenir les violations de ces droits par une imposition de la majorité ou la domination politique de l'élite au pouvoir.

Sont considérées ici deux grandes catégories de dispositions démocratiques par lesquelles les groupes et minorités culturellement divers peuvent partager le pouvoir au sein des processus politiques et des institutions étatiques. La première catégorie concerne un partage territorial du pouvoir par le biais du fédéralisme et de ses différentes formes. Les dispositions fédérales consistent à établir des sous-entités territoriales au sein d'un État afin que les minorités jouissent d'une autonomie considérable (encadré 3.1). Cette forme de partage du pouvoir est pertinente lorsque les minorités sont territorialement concentrées

ENCADRE 3.1

Petit guide du fédéralisme

Le fédéralisme est un système d'organisation politique basé sur un équilibre constitutionnellement garanti entre le pouvoir politique partagé et l'autonomie gouvernementale. Il implique au moins deux niveaux de gouvernement – une autorité centrale et ses entités régionales constitutives. Les entités constitutives jouissent de l'autonomie et de compétences dans les matières définies par la Constitution – elles peuvent aussi jouer un rôle dans le façonnement des politiques du gouvernement central. Le degré et la portée de l'autonomie varient considérablement. Certains pays, comme le Brésil, accordent des compétences considérables à leurs régions. D'autres, comme l'Argentine, maintiennent un contrôle majeur au centre.

Quelques autres distinctions importantes:

Se rassembler ou rester ensemble. Dans les dispositions fédérales « se rassembler », comme en Australie et en Suisse, les régions ont choisi de former un régime fédéral unique. Dans les dispositions « rester ensemble », comme en Belgique, au Canada et en Espagne, le gouvernement central a délégué l'autorité politique aux régions pour maintenir un seul État unifié.

Une identité ou plusieurs identités. Les fédérations « mono-nationales » ou « nationales » affirment une identité nationale unique, comme en Australie, en Autriche et en Allemagne. Les fédérations « multinationales » comme la Malaisie et la Suisse, reconnaissent constitutionnellement des identités multiples. D'autres États combinent les deux. L'Inde et l'Espagne affirment une seule identité nationale, mais reconnaissent les aspects pluriels de leur régime hétérogène, c'est-à-dire en conciliant les divers groupes linguistiques.

Symétrique ou asymétrique. Dans le fédéralisme symétrique, les entités constitutives ont des compétences, relations et obligations identiques – ce qui est symétrique – par rapport à l'autorité centrale et entre elles, comme en Australie. Dans le fédéralisme asymétrique, certaines provinces bénéficient de compétences différentes. Au Canada par exemple, les compétences fédérales asymétriques ont permis de réconcilier le Québec avec le système fédéral en lui accordant des compétences spécifiques liées à la protection et à la promotion de la langue et de la culture franco-canadienne.

Source: Stepan 2001.

et qu'elles ont une tradition d'autonomie gouvernementale qu'elles ne sont pas disposées à abandonner.

La seconde catégorie de mesures consiste à partager le pouvoir par le biais de consociations, en utilisant une série d'instruments visant à assurer la participation des groupes culturellement divers dispersés dans le pays. Ces dispositions répondent aux revendications émises par les groupes qui ne sont pas concentrés sur un territoire ou ne demandent pas l'autonomie ou l'autonomie gouvernementale. Les consociations se fondent sur le principe de proportionnalité: la composition ethnique ou culturelle de la société est proportionnellement reflétée dans les institutions de l'État. Réaliser la proportionnalité exige des mécanismes et des politiques spécifiques. Les dispositions électorales comme la représentation proportionnelle peuvent mieux refléter la composition des groupes, tout comme l'utilisation de sièges réservés et de quotas au sein de l'exécutif et du législatif.

Fédéralisme et consociations sont des types de dispositions en faveur du partage du pouvoir politique courants dans le monde. Aucun n'est la panacée, mais il existe de nombreux exemples de succès pour les deux. Ce chapitre examine un type particulier de dispositions fédérales et certains mécanismes spécifiques de consociation particulièrement appropriés pour assurer la participation politique des divers groupes culturels.

PARTAGE DU POUVOIR PAR LE BIAIS DE DISPOSITIONS FÉDÉRALES: LE FÉDÉRALISME ASYMÉTRIQUE

Le fédéralisme offre des moyens pratiques pour gérer les conflits dans les sociétés multiculturelles¹⁰ grâce à des institutions démocratiques et représentatives - et pour permettre aux individus de vivre ensemble tout en maintenant leur diversité¹¹. Parfois, les exigences politiques des groupes culturellement divers peuvent être satisfaites en reconnaissant explicitement la diversité collective et en traitant certaines régions différemment par rapport à d'autres sur des questions spécifiques.

Dans ces systèmes fédéraux « asymétriques », les compétences accordées aux sous-entités ne sont pas identiques. Certaines régions ont des domaines d'autonomie différents des autres. Les États fédéraux peuvent donc composer avec certaines sous-entités en reconnaissant des distinctions spécifiques dans leurs structures politiques, administratives et économiques, comme l'a fait la Malaisie lorsque les États de Bornéo, Sabah et Sarawak, ont rejoint la fédération en 1963. Ceci permet de répondre de manière plus flexible aux diverses revendications et de prendre en compte la diversité. Ces mesures spéciales permettent aux spécificités des groupes territorialement

concentrés de coexister politiquement avec l'autorité centrale, réduisant par là même les affrontements violents et les demandes de sécession.

Il existe plusieurs exemples fructueux d'entités de cette nature. Presque chaque démocratie en paix, de longue date et ethniquement diverse est non seulement fédérale, mais aussi asymétriquement fédérale. Par exemple, la Belgique est divisée en trois régions (wallonne, flamande et Bruxelles-capitale), dont deux établies sur des critères linguistiques (la région wallonne pour les francophones et germanophones, et la région flamande pour les néerlandophones). La Fédération suisse englobe également des identités linguistiques et culturelles différentes.

En Espagne, le statut de « comunidades autónomas » a été accordé au pays Basque, à la Catalogne, à la Galice et à 14 autres entités. Ces communautés se sont vu octroyer un éventail large et très varié de compétences autonomes dans des domaines tels que la culture, l'éducation, la langue et l'économie. Les trois régions historiques ont reçu différents domaines d'autonomie et d'autonomie gouvernementale. Les communautés basques en Navarre se sont vu accorder des compétences explicites en matière d'imposition et de dépenses qui vont au-delà de celles des autres « communautés autonomes ». La volonté de l'Espagne de prendre en compte les différentes revendications de ses régions a aidé à atténuer les conflits et les mouvements séparatistes. De telles interventions proactives ont contribué à favoriser l'acceptation des identités multiples et à marginaliser les identités exclusives – basques, catalanes, galiciennes ou espagnoles (cf. fiche technique 3.1).

Cependant, de nombreuses fédérations ont échoué¹². Les dispositions fédérales qui ont tenté de créer des sous-territoires mono-nationaux ethniquement « purs » ont explosé dans de nombreuses parties du monde. La Yougoslavie en est un célèbre exemple. Les dispositions fédérales n'étaient pas démocratiques. Les entités de la fédération avaient été rassemblées sous la contrainte et étaient gouvernées avec une répartition très inégale du pouvoir politique et économique entre les groupes clés. Cet arrangement a encouragé un conflit ethnique qui est finalement devenu un conflit territorial, et la fédération s'est effondrée. Cet effondrement est parfois attribué à une conception fédérale qui n'a pas réussi à établir des processus et des institutions libres et démocratiques par le biais desquels les groupes ethniques auraient pu formuler des identités multiples et bâtir la complémentarité. Au lieu de cela, elle a renforcé les revendications séparatistes, finissant par déboucher sur la désintégration politique.

Le succès des dispositions fédérales dépend d'une élaboration minutieuse et de la volonté poli-

Plusieurs modèles de démocraties multiculturelles fournissent des mécanismes efficaces de partage du pouvoir entre les groupes culturellement divers

Le succès des dispositions fédérales dépend d'une élaboration minutieuse et de la volonté politique d'améliorer le fonctionnement du système démocratique

tique d'améliorer le fonctionnement du système démocratique. Ce qui importe est de savoir si les dispositions prennent en compte les différences importantes, et étaient néanmoins les loyautés nationales. Par exemple, les structures fédérales qui accèdent purement aux demandes de désignation de « républiques souveraines », exclusives et mononationales, pour les groupes ethniques peuvent aller à l'encontre de l'idée d'identités multiples et complémentaires. De telles ententes politiques et concessions communautaires qui n'encouragent pas les loyautés envers les institutions communes peuvent introduire des tendances à la division au sein du régime, qui posent des défis continus, comme dans le cas du Nigeria (encadré 3.2).

De plus, l'histoire montre que le fédéralisme asymétrique introduit assez tôt peut aider à réduire la probabilité de développement de mouvements sécessionnistes violents. Éviter un conflit violent au moyen de dispositions fédérales variées, introduites dès les débuts de l'émergence de mouvements sécessionnistes vaut souvent bien plus que les coûts administratifs qu'entraînent ces dispositions¹³.

De nombreux États craignent que l'autonomie gouvernementale ou « souveraine » sape leur unité et leur intégrité. Pourtant de nombreux États ont accordé l'autonomie territoriale sans conséquences négatives. Ces efforts visant à améliorer la représentation et la participation des groupes ont parfois fait obstacle à la violence politique et aux mouvements sécessionnistes. Par exemple, après des décennies de lutte, les peuples des Premières nations du nord du Canada ont négocié un accord politique¹⁴ avec le gouvernement fédéral dans le but de créer le territoire autonome du Nunavut en 1999¹⁵. Au Panama, plusieurs populations autochtones – les Bri Bri, Bugle, Embera, Kuna, Naso, Ngobe et Wounaan – ont constitué des régions semi-autonomes gouvernées par des conseils locaux.

L'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques exprime le consensus mondial selon lequel « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». L'application de ce principe aux indivi-

ENCADRE 3.2

Le défi du fédéralisme : Trajectoire et perspectives politiques troublées au Nigeria

Le Nigeria contient plus de 350 groupes ethniques, mais plus de la moitié des 121 millions d'habitants du pays appartient à trois groupes principaux: les Hausa-Fulanis, musulmans, au nord; les Yorubas, croyants chrétiens et islamiques, dans le sud-ouest; et les Igbos, dont la plupart sont chrétiens, au sud-est. Des groupes plus petits ont eu tendance à se regrouper autour de ces trois groupes, entraînant ainsi instabilité et tendance à la division autour de l'ethnie au sein de la politique.

Le plus grand pays d'Afrique a eu une histoire politique troublée, marquée par les coups d'État militaires et les échecs des gouvernements civils. Le pays a eu des gouvernements militaires pendant 28 des 44 années de son indépendance. Le Nigeria essaie d'assurer que son retour à un gouvernement civil après seize ans de dictature sous le régime Abacha sera un véritable processus de consolidation démocratique.

La Constitution de 1999 répond aux deux préoccupations d'un centre trop puissant et d'inquiétudes locales à l'échelon des États, ainsi qu'à la question de la dynamique nuisible du favoritisme, de la recherche de rentes et de la concurrence entre ces deux échelons. Plusieurs réformes ont été instituées, comprenant:

- La dissolution graduelle des trois régimes fédéraux hérités de l'ère coloniale et leur remplacement par un système décentralisé de 36 États et 775 collectivités locales. Les trois régions ont été transformées en quatre régions en 1963. Les quatre régions sont devenues 12 États en 1967, 19 en 1976, 21 en 1987, 30 en 1991, et 36 en 1999. L'espoir était d'encourager des loyautés et des alliances ethniques plus flexibles. Plus directement, cette structure fédérale en expansion a aidé à contenir les disputes ethniques locales, en

diffusant le pouvoir des trois principaux groupes ethniques et en empêchant la domination absolue des plus de 350 groupes minoritaires plus petits.

- L'élaboration de règles électorales permettant de créer des gouvernements qui bénéficieraient d'un large soutien national et majoritaire. Pendant les élections de la Seconde République de 1979-83, un candidat présidentiel récoltant la majorité relative des voix ne pouvait être déclaré vainqueur qu'après avoir obtenu au moins 25 % des voix dans les deux-tiers des États. La Constitution de 1999 a mis à jour la règle du seuil: pour participer aux élections, un parti doit obtenir au moins 5 % des suffrages exprimés dans au moins 25 des 36 États aux élections dans les collectivités locales. Alors que la règle du seuil relative à la formation des partis a été annulée en 2003, celle du seuil pour déclarer un parti vainqueur, et donc former un gouvernement, est toujours valable, favorisant la formation de partis multiethniques. Bien d'autres questions concernant les relations fédérales et introduites par la Constitution de 1999 continuent d'être véhément contestées, dont celles relatives aux revenus, aux droits de propriété, aux codes juridiques et aux prérogatives des États.
- L'institution de politiques de discrimination positive dans les domaines de l'éducation et de la fonction publique. Ce qui a fini par inclure une présidence tournante entre les six zones géopolitiques: nord-ouest, nord-est, centre-nord, sud-ouest, sud-est et centre-sud, et la nomination d'au moins un ministre fédéral issu de chacun des 36 États, selon le principe du découpage par zones. Ces mesures donnent un cadre fonction-

nel à la répartition économique qui essaie d'éviter les excès unitaires et centralisateurs et la domination du centre.

Le retour de la démocratie a réanimé les identités régionales, ethniques, religieuses et locales et a intensifié la mobilisation communautaire. Cela a conduit à la violence sociale qui s'est emparée du pays depuis le retour du gouvernement civil, alors qu'auparavant ces conflits étaient supprimés par la force sous les régimes militaires. La stabilité politique au Nigeria est toujours menacée par les inégalités structurelles socioéconomiques massives entre le nord et le sud; le fort niveau de dépendance des États sur les revenus pétroliers collectés au niveau fédéral et la vive concurrence et corruption de la vie publique associées à la distribution de ces revenus; et la question non résolue de la présidence tournante entre les six zones ethno-politiques, qui a incité à la violence et aux clivages ethniques. Les défis sont immenses – et continus.

Source: Bangura 2004; Lewis 2003; Rotimi 2001.

dus au sein des États indépendants et aux populations autochtones reste controversée. Les Constitutions de pays comme le Mexique et les Philippines ont pris quelques mesures pour reconnaître les droits des peuples autochtones à l'auto-détermination, mais les autres l'évitent.

L'un des instruments juridiques que les populations autochtones ont utilisé pour encourager la mobilisation autour de ces questions est la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail qui concerne les populations autochtones et tribales dans les pays indépendants, adoptée en 1989 et ouverte à ratification depuis 1990¹⁶. En 2003, elle ne comptait que 17 signataires – Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Danemark, Dominique, Équateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Paraguay, Pérou et Vénézuéla¹⁷. Le Congrès du Chili a rejeté plusieurs initiatives en ce sens. L'Organisation de l'unité africaine a approuvé la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, mais le terme « peuple » n'y est défini à aucun moment.

Un autre signe que ces luttes pour la reconnaissance culturelle sont entrées dans le débat mondial sont les récentes réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies. Les développements politiques semblent être concentrés sur les régions du monde ayant explicitement reconnu les revendications des populations autochtones qui se sont mobilisées pour contester leur exclusion. Certains voient cette mobilisation comme un trouble politique – comme peuvent l'être leurs versions violentes et réactionnaires –, mais ces mouvements traduisent également une plus grande sensibilisation à la liberté culturelle. Les États ne peuvent plus ignorer ou supprimer ces revendications.

Des initiatives imaginatives visant à accorder l'autonomie ou l'autonomie gouvernementale ont été développées, notamment lorsque les groupes s'étendent au-delà des frontières nationales. Un exemple est le Conseil pour la coopération sur les questions Sami, créé conjointement par la Finlande, la Norvège et la Suède.

PARTAGE DU POUVOIR POLITIQUE PAR LE BIAIS DE LA CONSOCIATION: PROPORTIONALITÉ ET DISPOSITIONS ELECTORALES REPRESENTATIVES

La consociation applique le principe de proportionnalité dans quatre domaines clés: le partage du pouvoir exécutif, la représentation proportionnelle dans les systèmes électoraux, les dispositions pour l'autonomie culturelle et les gardes-fous sous la forme de veto réciproques. Ces instruments peuvent aider à empêcher qu'un segment de la société n'impose ses vues sur un autre. Dans leurs formes les plus efficaces,

ils peuvent aider à refléter la composition culturelle diverse d'une société dans ses institutions étatiques. Les dispositions consociationnelles sont parfois accusées d'être non démocratiques parce qu'elles sont considérées comme un instrument de domination de l'élite, par le biais de la cooptation de l'opposition ou des groupes vulnérables¹⁸. Mais elles n'impliquent pas nécessairement une « grande coalition » de partis: elles ne requièrent qu'une représentation transversale des communautés dans l'exécutif et le législatif. Le défi consiste à assurer que ni l'autonomie gouvernementale (pour les minorités) ni le pouvoir partagé (de l'État dans son ensemble) ne supplante l'autre. Ces dispositions doivent également passer par la prudence et la responsabilité en politique.

Cette section se concentre sur deux mécanismes de consociations – le partage du pouvoir exécutif et la représentation proportionnelle – qui préviennent la domination d'une communauté majoritaire¹⁹. D'un point de vue constitutionnel, les mesures qui privilégient les minorités dans les procédures électorales soulèvent des questions d'égalité de traitement. Mais les petites minorités éparpillées n'ont aucune chance d'être représentées dans les démocraties de système majoritaire sans y être aidées. Le partage du pouvoir exécutif peut aider à protéger leurs intérêts. La proportionnalité au sein de ces dispositions politiques et exécutives permet de réfléchir la composition diverse de la société au sein des institutions de l'État.

Le Belize, le Guyana, le Suriname et Trinidad et Tobago ont depuis longtemps utilisé des mécanismes de partage du pouvoir pour traiter la question des divisions raciales et ethniques, avec un succès variable²⁰. Les mécanismes font intervenir des éléments d'autonomie (autonomie gouvernementale pour chaque communauté) et d'intégration (gouvernement commun de toutes les communautés). Le pouvoir politique est partagé dans l'exécutif, le législatif et (en principe) le judiciaire²¹.

Il faut prendre soin de garantir que le potentiel d'une minorité à gagner le nombre adéquat de sièges ne soit pas saboté, comme en Irlande du Nord. Pendant la période d'« autonomie souveraine », de 1920 à 1972, les circonscriptions ont fait à plusieurs reprises l'objet d'un charcutage électoral aux dépens des partis catholiques nationalistes et autres, et en faveur du Parti unioniste de l'Ulster, qui a gouverné sans interruption, souvent sans tenir compte des intérêts de la minorité nationaliste. Ceci a fini par provoquer une réaction durable de conflit et de violence. L'Accord du vendredi saint de 1998 cherchait à éviter que l'histoire ne se répète. L'accord appelle à ce que les décisions clés à l'Assemblée d'Irlande du Nord soient prises sur une « base communautaire transversale ». Ceci exige soit le consentement pa-

Un autre signe que ces luttes pour la reconnaissance culturelle sont entrées dans le débat mondial sont les récentes réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies

L'exclusion pourra être moins directe et peut-être même non intentionnée, comme lorsque le calendrier public ne reconnaît pas les fêtes religieuses d'une minorité

rallèle des deux blocs indépendamment, soit une majorité pondérée de 60 % des votes, avec 40 % des membres votants pour chaque bloc²². L'idée est qu'aucune décision importante ne puisse être prise sans un certain soutien des deux camps, donnant un cadre pour la négociation.

En Belgique, l'Assemblée et le Sénat sont divisés en groupes linguistiques – un groupe néerlandophone et un groupe francophone, avec le groupe germanophone défini comme constituant une partie du groupe francophone. Certaines questions clés doivent être décidées à la majorité dans chaque groupe et à la majorité des deux-tiers des votes au niveau général. Dans les démocraties de système majoritaire, la majorité gouverne; dans les démocraties consociationnelles, les majorités de tous les groupes partageant le pouvoir gouvernent.

La représentation proportionnelle, un autre instrument de la consociation, permet à chaque communauté de taille significative d'être représentée politiquement plus ou moins selon la part qu'elle représente dans la population, notamment lorsque les partis sont fondés sur une identité ethnique. Même lorsqu'ils ne le sont pas, la représentation proportionnelle donne plus de motivations aux partis politiques pour chercher les votes des groupes dispersés qui ne forment des majorités dans aucune circonscription géographique particulière – et ceci stimule aussi la représentation des minorités. La représentation proportionnelle ne garantit pas une prise en compte réussie, et un système tout au vainqueur s'avère parfois être compatible avec les fédérations multinationales et multilingues, comme le Canada ou l'Inde l'ont démontré. Mais les deux pays emploient également d'autres mesures pour assurer la représentation politique des différents groupes, et les systèmes tout au vainqueur peuvent également conduire à la tyrannie de la majorité.

Aucune des nombreuses règles électorales de représentation proportionnelle ne procure une proportionnalité parfaite, mais elles peuvent répondre au problème posé par les systèmes du type tout au vainqueur et permettent une plus grande représentation des minorités et des autres groupes, comme le montre l'impact des récentes réformes en Nouvelle-Zélande (encadré 3.3)²³. La représentation proportionnelle est plus efficace dans les démocraties stables et peut remédier aux principales déficiences des systèmes électoraux majoritaires en renforçant les voix électorales des minorités. La représentation proportionnelle n'est pas la seule solution en toutes circonstances. Des innovations dans les systèmes tout au vainqueur sont également en mesure de renforcer la voix des minorités, bien que de telles dispositions soient considérablement plus difficiles à élaborer.

D'autres approches permettant d'assurer la représentation des minorités culturelles comprennent les réserves de sièges à certains groupes, comme le fait la Nouvelle-Zélande pour les Maoris²⁴, l'Inde pour les tribus et castes répertoriées et la Croatie pour les Hongrois, les Italiens, les Allemands et d'autres. Les sièges réservés et les quotas sont parfois critiqués parce qu'ils « fixent » les identités et préférences des individus dans le mécanisme électoral. Et la négociation des quotas et des réserves peut conduire au conflit et susciter des griefs. Au Liban, les griefs des musulmans concernant un quota de sièges au Parlement dans un rapport de 6 à 5 au Parlement entre les chrétiens et les musulmans, établi sur la base du recensement de 1932, sont devenus une importante source de tensions et ont conduit à la guerre civile lorsque le poids démographique des deux communautés s'est modifié²⁵. Ces approches peuvent être plus problématiques que les systèmes électoraux proportionnels, qui laissent les individus libres de choisir leurs identifications.

POLITIQUES RELATIVES À LA RELIGION ET À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Comme le montre le chapitre 2, beaucoup de minorités religieuses dans le monde souffrent de diverses formes d'exclusion. Dans certains cas, c'est la conséquence d'une discrimination explicite à l'encontre d'une minorité religieuse – un problème particulièrement courant dans les pays non laïcs où l'État a pour tâche de maintenir et promouvoir une religion établie. Mais dans d'autres cas, l'exclusion pourra être moins directe et peut-être même non intentionnée, comme lorsque le calendrier public ne reconnaît pas les fêtes religieuses d'une minorité, ou que les codes vestimentaires dans les institutions publiques sont en contradiction avec la tenue vestimentaire d'une minorité religieuse, ou que les réglementations étatiques sur le mariage et la succession diffèrent de celles d'une minorité religieuse, ou encore que les règles de découpage par zones sont en conflit avec les pratiques d'inhumation d'une minorité. Ces types de conflits peuvent se produire même dans les États laïcs. Étant donné l'importance profonde de la religion pour les identités des individus, il n'est pas surprenant que les minorités religieuses se mobilisent souvent pour contester ces exclusions. Si elles ne sont pas correctement gérées, ces mobilisations peuvent devenir violentes. Il est donc vital pour les États d'apprendre comment gérer ces revendications.

L'État est chargé de mettre en place des politiques et des mécanismes qui protègent le choix individuel. Cela est réalisé au mieux lorsque les institutions publiques ne font pas de distinction entre

Représentation proportionnelle ou tout au vainqueur? La Nouvelle-Zélande change de système

Les démocraties de système majoritaire ont un historique de performance peu brillant quant à la participation politique des minorités, les sous-représentant ou marginalisant leur voix électorale. Comment les sociétés multiculturelles peuvent être plus intégratrices et assurer la participation adéquate des minorités et des autres groupes marginalisés? Une façon est d'utiliser la représentation proportionnelle plutôt que les systèmes tout au vainqueur. Dans les systèmes tout au vainqueur (également appelés scrutin majoritaire), le parti politique avec le plus de voix obtient la majorité des sièges législatifs. Au Royaume-Uni, par exemple, un parti peut (et c'est souvent le cas) gagner moins de 50 % des suffrages, mais obtenir une part beaucoup plus importante de sièges à la Chambre des communes. Lors des élections de 2001, le Parti travailliste a obtenu 41 % des voix et remporté 61 % des sièges. Dans la même élection, les démocrates libéraux ont gagné 19,4 % des suffrages mais seulement 7 % des sièges. Dans les systèmes de représentation proportionnelle, le corps législatif est élu à partir de circonscriptions représentant plusieurs sièges proportionnellement aux nombres de votes reçus: qui gagne 20 % du vote populaire remporte 20 % des sièges.

Parce que les systèmes tout au vainqueur excluent ceux qui ne soutiennent pas les vues du parti au pouvoir, ils ne se prêtent pas aux environnements culturellement intégrateurs. Mais dans les systèmes de représentation proportionnelle, les partis qui obtiennent un nombre significatif de voix sont susceptibles de remporter une part du pouvoir. Généralement, alors, les systèmes de représentation proportionnelle fournissent un reflet plus précis l'opinion publique et sont plus susceptibles de favoriser l'intégration des minorités (pour autant que les minorités s'organisent politiquement).

Plusieurs États multiculturels reposent sur des systèmes de représentation proportionnelle, dont l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Guyana et la Lettonie. En

Europe occidentale, 21 des 28 pays utilisent une forme ou une autre de représentation proportionnelle.

Les détracteurs de la représentation proportionnelle soutiennent que l'incorporation de groupes fragmentés pourrait conduire à des gouvernements instables, inefficaces, avec des coalitions changeantes; l'Italie est souvent citée. Mais ces problèmes ne sont ni endémiques ni insurmontables. En effet, plusieurs mécanismes peuvent prévenir les blocages et les impasses. Par exemple, instituer des exigences de vote minimum, comme en Allemagne, ou changer le nombre de circonscriptions pour refléter la dispersion géographique de l'opinion publique peut atténuer ces problèmes tout en maintenant des systèmes législatifs intégrateurs. Et les blocages et les impasses sont peut-être préférables à une minorité imposant sa volonté sur la majorité – comme c'est souvent le cas avec les gouvernements élus selon les systèmes tout au vainqueur.

D'autres opposent une résistance à ces politiques au motif que de tels changements entraîneraient des soulèvements et une instabilité politique immenses – comme le redoute l'élite politique de nombreux pays latino-américains où les populations autochtones demandent de manière croissante une voix politique et une représentation plus importantes. Cependant, cet argument ne peut être utilisé pour défendre des politiques qui ont pour résultat l'exclusion continue de certains groupes et sections. Les transitions vers une prudence en politique qui encourage une plus grande participation et permettent une représentation plus efficace sont possibles, comme le montrent les expériences d'autres pays démocratiques.

En grande partie pour résoudre la question de la sous-représentation de la population autochtone maorie, la Nouvelle-Zélande a voté en 1993 pour entreprendre une réforme électorale majeure afin de passer du système tout au vainqueur à la représentation proportionnelle. La législation coloniale datant de 1867 assignait 4 des 99 sièges du gouvernement aux Ma-

oris, bien moins de leur part de 15% de la population.

Les électeurs ont choisi un système proportionnel mixte, un hybride dans lequel la moitié des sièges législatifs provient de circonscriptions à siège unique où le scrutin est majoritaire, et l'autre moitié des sièges est répartie en fonction du pourcentage de voix gagnées par chaque parti.

La Nouvelle-Zélande a également incorporé un système de « circonscription double » dans lequel les individus de descendance maorie se sont vu accorder la possibilité de voter soit pour un individu de la liste maorie soit pour un individu sur la liste électorale générale. Les sièges maoris sont répartis sur la base du recensement des Maoris et selon la proportion de Maoris qui choisissent de s'inscrire sur la liste maorie.

La première élection en Nouvelle-Zélande selon le système de représentation proportionnelle (en 1996) a été difficile. Une coalition majoritaire ne s'est pas formée pendant neuf mois et l'opinion publique a rebasculé en faveur du système tout au vainqueur. Mais les élections de 1999 et 2002 se sont déroulées sans problème, restaurant le soutien du public en faveur du système de représentation proportionnelle. La représentation politique maorie s'est accrue de 3 % en 1993 à presque 16 % en 2002. Malgré les difficultés de parcours, il est clair que la transition électorale a fait beaucoup pour améliorer la représentation des populations maories en Nouvelle-Zélande.

Source: O'Leary 2004; Boothroyd 2004; Nagel 2004.

les croyants et les non-croyants, et pas uniquement entre les adeptes de différentes religions. Les principes laïcs se sont avérés être ceux qui fonctionnent le mieux pour réaliser ces objectifs, mais aucun modèle unique de laïcité n'est manifestement meilleur que les autres en toutes circonstances. Les divers liens entre l'État et les autorités religieuses ont évolué avec le temps. De façon similaire, les États qui déclarent être laïcs le sont de manière différente, à la fois en principe et dans la pratique. Et ces différences ont des implications sur la capacité de l'État à protéger le choix individuel et les libertés religieuses (encadré 3.4).

Des problèmes surviennent parfois à cause des trop nombreux liens formels entre les religions et l'État ou à cause de la trop grande influence des autorités religieuses dans les affaires de l'État. Cela peut se produire lorsque, disons, une petite élite cléricalise contrôle les institutions de l'État conformément

à ce qu'elle considère comme des lois de mandat divin, comme en Afghanistan sous les Talibans. Il est peu probable que ces élites religieuses politiquement dominantes tolèrent les différences internes, et à plus forte raison les dissensions, et élargissent les libertés même à leurs propres membres en dehors de la petite élite au pouvoir, et encore moins aux membres d'autres groupes religieux. De tels États ne composent pas avec les autres groupes religieux ou les contestataires, ou ne les traitent de manière égale.

Dans d'autres cas, l'État pourra déclarer sa neutralité et prétendre s'exclure des affaires de la religion et exclure la religion des affaires de l'État – une politique « d'exclusion mutuelle ». Mais en réalité, cette position peut se trouver déformée par des politiques qui sont insensibles aux violations de fait des libertés religieuses, ou par des interventions ad hoc motivées par l'opportunisme politique.

Les nombreuses formes d'États religieux et d'États laïcs et leurs effets sur la liberté religieuse

Les États ont traité la religion de diverses manières.

Les États non laïcs

Un État non laïc étend la reconnaissance officielle à des religions spécifiques et peut revêtir différentes formes, selon ses liens formels et concrets avec l'autorité religieuse:

- Un État régit par le droit divin – c'est-à-dire une théocratie, comme la République islamique d'Iran, dirigée par les ayatollahs ou l'Afghanistan sous les Talibans.
- Un État où une religion bénéficie d'une alliance formelle avec le gouvernement, c'est-à-dire, ayant une religion « établie ». Les exemples comprennent l'islam au Bangladesh, en Libye et en Malaisie; l'hindouisme au Népal; le catholicisme en Argentine, en Bolivie et au Costa Rica; et le bouddhisme au Bhoutan, en Birmanie et en Thaïlande.
- Un État qui a une église ou une religion établies, mais qui respecte néanmoins plus d'une religion, qui reconnaît et éventuellement tente de veiller à toutes les religions sans préférer l'une ou l'autre. Ces États peuvent prélever un impôt religieux sur tous les citoyens et pourtant leur accorder la liberté de remettre cet impôt aux organisations religieuses de leur choix. Ils peuvent aider financièrement les écoles dirigées par des institutions religieuses, mais de manière non discriminatoire. La Suède et le Royaume-Uni sont des exemples de ces États. Tous deux sont virtuellement laïcs; ils ont des religions établies, mais n'en ont que le nom. D'autres exemples de ce modèle d'États non laïcs sont le Danemark, l'Islande et la Norvège.

États laïcs anti-religieux

L'État exclut la religion de ses affaires, sans s'exclure lui-même des affaires de la religion. Dans un tel État, le droit à la liberté religieuse est très limité, et souvent l'État intervient pour restreindre les libertés religieuses et la pratique culturelle. Les régimes communistes en Chine, et les anciens régimes communistes en ex-Union soviétique et en Europe de l'Est en sont des exemples.

Source: Bhargava 2004.

États neutres ou désengagés

Il existe deux manières d'exprimer ce type de neutralité. L'État peut professer une politique « d'exclusion mutuelle », ou la « stricte séparation de la religion et de l'État ». Ceci signifie non seulement que l'État empêche les autorités religieuses d'intervenir dans les affaires de l'État, mais également que l'État évite d'interférer dans les affaires internes des groupes religieux. Une conséquence de cette exclusion mutuelle est que l'État pourra se trouver dans l'incapacité ou ne pas vouloir interférer avec les pratiques désignées comme « religieuses », même lorsqu'elles menacent les droits individuels et les valeurs démocratiques. Ou l'État peut avoir une politique de neutralité envers toutes les religions. Les plus clairs exemples sont ceux de l'État de Virginie (après la séparation d'avec l'église anglicane en 1786), les États-Unis (notamment après le premier amendement à la Constitution en 1791) et la France, à la suite de la loi de séparation de l'église et de l'État de 1905.

États laïcs revendiquant un respect égal et une distance de principe

L'État est laïc dans le sens où il n'a pas d'église établie et ne promeut pas une religion sur les autres, mais accorde plutôt un respect égal à toutes (et aux non-croyants). Néanmoins, il est disposé à défendre les principes de droits de l'homme et de citoyenneté égale et peut intervenir dans les affaires internes des groupes religieux dans le cadre de ce que l'on peut appeler la « distance de principe ». Cet engagement peut prendre la forme d'un soutien impartial aux religions (tel que le financement public d'écoles religieuses ou la reconnaissance étatique du droit religieux des personnes) ou même d'une intervention pour surveiller ou réformer les pratiques religieuses qui sont en contradiction avec les droits de l'homme (comme la réglementation des écoles religieuses ou la réforme des droits des personnes pour assurer l'égalité des sexes). Avec la distance de principe, que l'État intervienne ou s'abstienne de toute interférence dépend des mesures qui renforcent véritablement la liberté religieuse et

l'égalité de la nationalité. L'État peut ne pas avoir un rapport en tout point pareil avec chaque religion ou intervenir dans la même mesure ou de la même manière. Mais il assure que les relations entre les institutions politiques et religieuses sont guidées par des principes cohérents et non sectaires de liberté et de droits de l'homme.

La conception conçue par la Constitution indienne en est une illustration. Alors que la croissance de la violence communautaire rend les observateurs septiques quant aux lettres de créance laïques des décideurs politiques indiens de nos jours, la Constitution établit l'Inde comme un État laïc. C'était cette politique de laïcité avec une distance de principe qui a permis à l'État indien dans les premières années suivant l'indépendance de reconnaître les droits coutumiers, les codes et les pratiques des communautés religieuses minoritaires et qui a rendu possible leur intégration culturelle. Elle a permis des interventions positives consacrant les principes d'égalité et de liberté en reformant un éventail de pratiques coutumières, comme l'interdiction pour les anciens « intouchables » d'entrer dans les temples.

Quels que soient les liens historiques avec la religion, les États ont la responsabilité de protéger les droits et garantir les libertés pour tous leurs membres, et de ne pas discriminer (en faveur ou contre) en raison de la religion. Il est difficile de proposer un modèle optimal des relations entre les institutions de l'État et l'autorité religieuse. Mais les États non discriminatoires devraient protéger trois dimensions de la liberté de religion et du choix individuel:

- Chaque individu ou secte au sein d'un groupe religieux devrait avoir le droit de remettre en question, critiquer et modifier la domination d'une interprétation particulière des croyances fondamentales. Toutes les religions ont de nombreuses interprétations et pratiques – elles parlent de plusieurs voix – et aucune interprétation unique ne devrait être parrainée par l'État. Le

clergé ou les autres hiérarchies religieuses devraient avoir le même statut que les autres citoyens et ne devraient pas réclamer un privilège politique ou sociétal plus grand.

- Les États doivent fournir à toutes les religions un espace pour le débat interreligieux, et dans certaines limites, pour les critiques. Les individus appartenant à une religion doivent être autorisés à critiquer de manière responsable les pratiques et les croyances des autres religions.
- Les individus doivent être libres non seulement de critiquer la religion dans laquelle ils sont nés, mais également de la rejeter en faveur d'une autre ou de ne pas en adopter.

Certains défis à la laïcité proviennent des liens historiques d'un pays avec la religion ou de l'héritage du colonialisme. Les politiques britanniques du « di-

viser pour mieux régner » en Asie du Sud, qui ont tenté de catégoriser les identités religieuses et culturelles en fixant leurs positions relatives dans le régime et la société, ont été une source de conflit politique continu, même après les partitions territoriales dans la région²⁶. Ces divisions enracinées dans l'histoire restent des obstacles de taille pour les politiques laïques dans une région qui a connu autant de traumatismes communautaires. Les colonisateurs espagnols et leurs liens historiques avec l'Église catholique ont laissé derrière eux un héritage similaire de liens entre l'Église et l'État dans leurs anciennes colonies, notamment en Amérique latine, liens qui ont des implications sur les questions d'égalités des sexes, entre autres.

Parfois, ce bagage historique apparaît dans les dilemmes contemporains – savoir si oui ou non les différentes lois religieuses doivent être reconnues dans un environnement démocratique où tous les citoyens sont égaux devant la loi. Comme le montre le débat actuel sur le code civil uniforme en Inde, les arguments en faveur des droits des femmes et des principes d'égalité se mêlent aux préoccupations concernant les droits des minorités et la reconnaissance culturelle (encadré 3.5). Établir un consensus sur ces questions pour faire avancer les principes

universels des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de développement humain doit être le principe directeur pour les résoudre²⁷.

POLITIQUES RELATIVES AU DROIT COUTUMIER ET AU PLURALISME JURIDIQUE

Certaines minorités religieuses et ethniques et groupes autochtones se sentent écartés du système juridique au sens large, pour plusieurs raisons. Dans certains pays, les juges et autres agents des tribunaux ont historiquement eu des préjugés contre ces minorités ou ont ignoré leurs conditions, résultant en une application injuste et partielle de la loi. Dans de nombreux pays, les populations autochtones sont presque entièrement non représentées dans le système judiciaire. Cette réalité de partialité et d'exclusion est exacerbée par le fait que le système juridique est inaccessible à ces groupes pour des raisons supplémentaires, dont la distance géographique, le coût financier, la langue ou d'autres barrières culturelles.

Des systèmes juridiques pluriels peuvent contrer cette exclusion. Mais certains critiques soutiennent que les systèmes juridiques pluriels peuvent légitimer des pratiques traditionnelles qui sont incompatibles avec l'expansion des libertés. De nombreuses pra-

Les arguments en faveur des droits des femmes et des principes d'égalité se mêlent aux préoccupations concernant les droits des minorités et la reconnaissance culturelle

ENCADRÉ 3.5

Droit des personnes hindou et musulman: le débat actuel sur un code civil uniforme

Le pluralisme juridique et l'universalisme juridique font l'objet de vifs débats en Inde aujourd'hui. Un système juridique unique devrait-il être appliqué aux membres de toutes les communautés ? Les différences soulignent la contradiction apparente entre la reconnaissance constitutionnelle du droit des personnes hindou et musulman et l'engagement constitutionnel parallèle envers un code civil uniforme. Le débat s'inscrit ainsi dans le cadre des préoccupations plus larges concernant l'Inde en tant qu'État laïc multiculturel.

Le droit des personnes, spécifique aux différentes communautés religieuses, régit mariage, divorce, garde des enfants, adoption, héritage et succession. Le droit des personnes varie considérablement d'une communauté à l'autre et même à l'intérieur d'une même communauté. Les affaires judiciaires relatives au droit des personnes soulèvent également des questions plus particulières qui leur sont propres, parfois opposant les droits collectifs religieux des minorités aux droits des femmes.

Le débat sur le droit des personnes se résume souvent à ce qui suit:

- *Égalité des sexes* – comment les coutumes et droits patriarcaux, qu'ils soient hindous ou musulmans, accordent un traitement différent aux hommes et aux femmes en termes de droits accordés par la loi.
- *Libertés culturelles et droits des minorités* – sa-

voir si l'État devrait se réserver le droit d'intervenir dans les affaires de la pratique religieuse pour affirmer la liberté et l'égalité, tout en protégeant le droit des groupes à pratiquer leur religion.

Il est important de regarder le débat dans son contexte historique. Les dirigeants de l'Inde au moment de l'indépendance s'étaient engagés à créer une Inde laïque, et non pas simplement un État pour sa majorité hindoue. Il s'agissait d'un impératif politique, étant donné les craintes de la minorité musulmane juste après la partition brutale du sous-continent. La Constitution indienne a reconnu et pris en compte son système de pluralisme juridique hérité du colonialisme comme sa réalité multiculturelle. L'objectif final d'un code civil unifié était inclus dans la Constitution et la Loi spéciale sur les mariages de 1954 a donné aux couples une alternative non religieuse au droit des personnes.

Un bref examen des développements juridiques des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix met en lumière la manière dont le raisonnement en faveur de l'uniformité a ignoré les préoccupations d'égalité – et la manière dont le programme laïc a été dépeint comme étant antithétique au principe de reconnaissance spéciale des droits culturels des minorités. Le débat en cours est important du fait du contexte politique contemporain. Les partisans du code revendiquent les principes de l'égalité devant la loi, mais ne parviennent pas à apprécier la position difficile des mi-

norités. Ceci est particulièrement important à la lumière des tensions communautaires grandissantes. Les minorités musulmanes voient souvent le code comme une abrogation en sous-main de leur liberté culturelle.

Le droit des personnes dans toutes les communautés a été critiqué car il désavantage les femmes, et il existe de forts arguments en faveur de la réforme de la presque totalité des lois et coutumes traditionnelles (et habituellement patriarcales) dans le pays, en conformant le droit des personnes ou le droit coutumier hindous ou musulmans à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme universels. Mais la mise en œuvre de l'égalité – un objectif central des préoccupations de développement humain – n'est pas synonyme de mise en œuvre de l'uniformité.

Ce sont des réformes internes de tous des droits coutumiers qui sont nécessaires, des réformes qui consacraient l'égalité entre les hommes et les femmes au lieu d'imposer à toutes les communautés des lois identiques sexistes préjudiciables. Il est crucial ici qu'un effort sincère soit fait pour établir un consensus sur la question du code. Une législation imposant l'uniformité ne fera qu'élargir la division majorité/minorité – nuisible à l'harmonie communautaire et à l'égalité des sexes.

Source: Engineer 2003; Mody 2003; Rudolph 2001.

Tous les systèmes juridiques doivent se conformer aux normes internationales des droits de l'homme, dont l'égalité entre les hommes et les femmes

tiques « traditionnelles » rejettent l'égalité des femmes, par exemple, dans les droits de propriété, la succession, le droit de la famille et dans d'autres domaines²⁸. Mais le pluralisme juridique n'exige pas l'adoption en bloc de toutes les pratiques revendiquées comme étant « traditionnelles ». La prise en compte du droit coutumier ne peut être considérée comme une justification pour maintenir des pratiques qui violent les droits de l'homme, quel que soit le caractère « traditionnel » ou « authentique » dont elles se réclament²⁹.

Du point de vue du développement humain, tous les systèmes juridiques – unitaires ou pluriels – doivent se conformer aux normes internationales des droits de l'homme, dont l'égalité entre les hommes et les femmes. Les détracteurs affirment également que si le système juridique de la société au sens large respecte les normes des droits de l'homme et si les populations autochtones acceptent ces normes, il n'est pas nécessaire de maintenir le pluralisme juridique. Mais même lorsqu'il existe un consensus sur les normes des droits de l'homme, il se peut que le pluralisme juridique ait toujours un rôle important à jouer.

Les systèmes juridiques pluriels existent dans presque toutes les sociétés, évoluant au fur et à mesure de l'intégration historique des traditions locales et des autres systèmes formels de jurisprudence³⁰. Les pratiques coutumières, qui ont acquis force de loi avec le temps, ont coexisté avec les systèmes de jurisprudence introduits. Un tel pluralisme juridique a souvent trouvé son origine dans la logique coloniale de protection des droits des minorités, qui, tout en imposant les propres lois du colonisateur, a permis à certains systèmes coutumiers de perdurer.

CONSTRUCTIONS COLONIALES, MAIS RÉALITÉS CONTEMPORAINES

L'empreinte coloniale peut être marquée. En effet, il est souvent difficile de déterminer quels processus juridiques sont véritablement « traditionnels » et quels sont ceux qui peuvent être considérés comme un dérivé hybride de la manipulation et du contrôle colonial. Une complication supplémentaire à la séparation entre pratiques « authentiques » et « imposées » est le fait que la domination coloniale et sa « mission civilisatrice » ont unilatéralement clamé la responsabilité de l'introduction de valeurs, croyances et institutions modernes dans les colonies³¹.

En Afrique, les colons européens ont introduit leur propre droit métropolitain et système judiciaire. Mais ils ont conservé une grande part du droit coutumier et de nombreux éléments du processus judiciaire africain qu'ils considéraient comme compatibles

avec leur sens de la justice et de la moralité. Les tribunaux de type occidental étaient présidés par des magistrats et des juges expatriés dont la compétence s'étendaient à tous, Africains et non Africains, dans les affaires pénales et civiles. Souvent appelés « tribunaux généraux », ils appliquaient le droit européen et les règlements locaux en se fondant sur les pratiques européennes. Un second groupe de « tribunaux d'autorité autochtone » ou « tribunaux africains », ou bien encore « tribunaux populaires », se composaient soit de chefs traditionnels, soit d'anciens pris au niveau local. La compétence de ces tribunaux ne s'étendait qu'aux Africains et ils appliquaient pour la plupart le droit coutumier en vigueur. Tout au long de l'histoire coloniale du Malawi par exemple, la juridiction sur les Africains était laissée aux tribunaux traditionnels pour des affaires impliquant le droit coutumier et pour les affaires pénales simples³².

Vers la fin de la période coloniale, les fonctionnaires ont commencé à intégrer les deux systèmes judiciaires, les tribunaux généraux supervisant le fonctionnement des tribunaux coutumiers. Les colonies anglophones ont conservé une grande partie de la structure juridique double créée sous la domination coloniale, tout en essayant de réformer et d'adapter le droit coutumier aux notions du droit anglais. Les colonies francophones et lusophones ont essayé d'absorber le droit coutumier dans le droit général. L'Éthiopie et la Tunisie ont aboli quelques aspects du droit coutumier. Mais dans aucun pays d'Afrique, pendant ou après l'ère coloniale, le droit coutumier n'a été entièrement rejeté ou proscrit.

LE DROIT COUTUMIER PEUT PROMOUVOIR L'ACCES AUX SYSTEMES JUDICIAIRES

Faire une place au droit coutumier peut aider à protéger les droits des populations autochtones et à assurer une application plus juste de l'État de droit. Mener des efforts pour accorder une reconnaissance publique au droit coutumier peut aider à créer un sentiment d'intégration dans l'ensemble de la société. Souvent, l'argument le plus pragmatique en faveur du droit coutumier, notamment dans certaines régions des États en échec, est que le choix se limite à ce droit ou à aucun droit. Reconnaître la capacité des populations autochtones à adopter et appliquer leurs propres lois revient également à répudier les préjugés historiques – et peut être une part importante d'autonomie gouvernementale pour les groupes autochtones³³.

De l'Australie au Canada, du Guatemala à l'Afrique du Sud, des pays ont reconnu le pluralisme juridique. En Australie, l'accent a été à nouveau

mis sur la reconnaissance du droit coutumier des aborigènes et des insulaires du détroit de Torres, ce qui a ouvert la voie à des mécanismes communautaires autochtones de justice, des tribunaux aborigènes, ainsi qu'à une plus grande autonomie régionale et gouvernance autochtone. Au Canada, la plupart des affaires criminelles locales sont traitées par les communautés autochtones afin que l'accusé soit jugé par des jurés qui soient ses pairs et partagent des normes culturelles. Au Guatemala, les Accords de paix de 1996 ont admis la nécessité de reconnaître le droit maya en tant qu'élément important d'une véritable réforme (encadré 3.6).

Dans l'Afrique du Sud post-apartheid, une grande vague d'innovation insuffle au droit coutumier une autorité, des ressources et une dignité nouvelles. L'objectif est de restaurer la confiance dans le système de justice pénale et le respect envers l'État de droit, et de reconnaître les droits coutumiers. Le défi consiste à intégrer le droit général et le droit coutumier conformément à la nouvelle Constitution, qui consacre des principes comme l'égalité des sexes. Ce processus d'harmonisation marque une étape majeure dans la tâche colossale de réforme juridique en Afrique du Sud. La première étape était d'abroger les lois de l'apartheid. Ensuite, il s'agissait de reconstituer la Commission du droit, dominée par les juges conservateurs de l'ancien régime. À présent, l'Afrique du Sud doit façonner de nouvelles lois qui régiront un nouvel ordre social.

Le droit coutumier est souvent la seule forme de justice connue pour de nombreux Sud-Africains. Environ la moitié de la population vit dans les campagnes, où les tribunaux traditionnels appliquent le droit coutumier dans plus de 80 % des villages³⁴. Ces tribunaux, que l'on trouve aussi dans certaines communes urbaines, s'occupent des cas de larcin, de désaccords de propriété et d'affaires familiales – du mariage au divorce, en passant par la succession. La justice est rapide et peu onéreuse puisque les tribunaux opèrent avec des formalités minimales dans des lieux proches des foyers des parties et font payer moins d'un dollar pour une audience. Les juges utilisent un langage courant et les règles de preuves permettent à la communauté d'intervenir et de poser des questions sur les dépositions.

Le système a ses détracteurs – notamment les femmes, qui ne sont pas autorisées à être juges et sont souvent victimes de discrimination lorsqu'elles sont plaideuses. Et quand bien même, les groupes de femmes, sous la protection du Mouvement des femmes en milieu rural, sont à l'avant-garde des efforts visant à obtenir la reconnaissance du droit coutumier et à l'adapter à la société post-apartheid. Elles dirigent des débats sur la manière de promouvoir le

droit coutumier et de le rendre plus juste envers les femmes.

Par conséquent, la manière dont le droit coutumier compromet ou assure le respect des normes des droits de l'homme est toujours une préoccupation³⁵. Tout système juridique – conventionnel ou coutumier – est ouvert à la critique sur sa formulation. Une tradition juridique est un ensemble d'attitudes profondément enracinées et historiquement conditionnées quant à la nature du droit, de son rôle dans la société, la bonne organisation et le bon fonctionnement d'un système juridique, et à la manière dont le droit devrait être créé, appliqué, étudié, perfectionné et enseigné.

POLITIQUES RELATIVES À L'USAGE DE LANGUES MULTIPLES

En choisissant une ou quelques langues parmi d'autres, un État indique souvent la domination de ceux pour qui la langue officielle est leur langue maternelle. Ce choix peut limiter la liberté de nombreux groupes non dominants, alimentant ainsi les tensions entre les groupes (voir chapitre 2). Il devient

Faire une place au droit coutumier peut aider à protéger les droits des populations autochtones et à assurer une application plus juste de l'État de droit

ENCADRÉ 3.6

Accès à la justice et reconnaissance culturelle au Guatemala

Pendant plus de cinq cents ans après l'arrivée des conquistadors espagnols, les populations autochtones du Guatemala ont souffert d'une subordination violente et de l'exclusion. Le conflit armé interne qui a duré de 1960 jusqu'à la signature des accords de paix en 1996 a été particulièrement dévastateur. Les populations autochtones, qui constituent plus de la moitié de la population, ont enduré des massacres et des violations massives des droits de l'homme. La dictature militaire de 1970-85 a sapé l'indépendance des autorités communautaires locales.

Il n'est donc pas surprenant que les communautés rurales aient perdu confiance dans le système judiciaire et l'État de droit. Les lynchages publics sont devenus l'alternative au système de justice formel, réputé pour son incapacité à condamner les auteurs de crimes et sa tendance à relâcher les criminels par le biais d'une tradition corrompue de libération sous caution. L'establishment politique a cyniquement prétendu que les lynchages étaient des pratiques traditionnelles des populations autochtones.

Les accords de 1996 ont admis qu'une véritable réforme s'engageant à reconnaître le droit et l'autorité maya traditionnelle était nécessaire. L'Accord relatif à l'identité et aux droits des autochtones par exemple stipule que « le manque de connaissance de l'organe législatif national vis-à-vis des normes coutumières qui régissent la vie de la communauté autochtone, ainsi que le manque d'accès de la population autochtone aux

ressources du système national de justice ont entraîné la négation des droits, la discrimination et la marginalisation ».

Le gouvernement et l'opposition ont convenu de:

- Reconnaître la gestion des questions internes des communautés autochtones selon leurs propres normes judiciaires.
- Inclure des considérations culturelles dans la pratique du droit.
- Développer un programme permanent sur la culture et l'identité des peuples autochtones à l'intention des juges et des membres du ministère public.
- Garantir des services de conseils juridiques gratuits pour les individus ayant des ressources limitées.
- Offrir des services gratuits d'interprétation en langues autochtones lors de procédures judiciaires.

Ces développements sont les premiers pas vers la reconnaissance des cultures distinctes des populations autochtones au Guatemala. Le défi consiste maintenant à mettre au point des systèmes coutumiers compatibles avec les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Source: Buvollen 2002.

Les conflits linguistiques peuvent être gérés en offrant des sphères dans lesquelles les langues minoritaires sont utilisées librement et en incitant à l'apprentissage d'autres langues, notamment une langue nationale ou officielle

une manière d'exclure les individus de la politique, de l'éducation, de l'accès à la justice et de beaucoup d'autres aspects de la vie civique. Ce choix peut également enraciner les inégalités socioéconomiques entre les groupes. Il peut devenir une question politique qui divise, comme au Sri Lanka où au lieu de l'anglais, le cinghalais (parlé par la majorité) a été fait seule langue officielle en 1956, malgré l'opposition de la minorité tamoule qui voulait qu'à la fois le cinghalais et le tamoul soient reconnus.

Alors qu'il est possible et même souhaitable pour un État de rester « neutre » sur l'appartenance ethnique et la religion, c'est peu réaliste pour la langue. La communauté a besoin d'avoir une langue commune pour encourager une compréhension mutuelle et une communication efficace. Et aucun État n'a les moyens de fournir des services et des documents officiels dans chaque langue parlée sur son territoire. La difficulté est cependant que la plupart des États, notamment dans le monde en développement et en Europe de l'Est, sont multilingues – et c'est sur eux que focalise une grande partie de la discussion ici. Une fois encore, des politiques multiculturelles sont nécessaires.

Dans les sociétés multilingues, les politiques de langues plurielles accordent une reconnaissance aux différents groupes linguistiques. Les politiques linguistiques plurielles garantissent l'usage parallèle de deux langues ou plus, en disant en somme « Conservez chacun notre propre langue dans certaines sphères, comme les écoles et les universités, mais ayons aussi une langue commune pour les activités conjointes, notamment la vie civique ». Les conflits linguistiques peuvent être gérés en offrant des sphères dans lesquelles les langues minoritaires sont utilisées librement et en incitant à l'apprentissage d'autres langues, notamment une langue nationale ou officielle. Ceci peut être encouragé par un système de récompense sociale adaptée, comme en faisant de la capacité à parler la langue nationale un critère de qualification professionnelle et de promotion.

Il n'existe pas de « droit [universel] à la langue »³⁶. Mais il existe des droits de l'homme avec une teneur linguistique implicite que les États multilingues doivent reconnaître afin de respecter leurs obligations internationales dans le cadre d'instruments comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Sont notamment importants les droits de la liberté d'expression et à l'égalité. La liberté d'expression et l'usage d'une langue sont inséparables. C'est l'illustration la plus évidente de l'importance d'une langue en matière de droit. Par exemple, jusqu'en 1994, la loi interdisait aux membres de la minorité kurde en Turquie d'utiliser leur langue en public. La réforme de cette loi a constitué un élément

important de la réponse du gouvernement aux exigences de la minorité kurde. En 2002, le Parlement turc a adopté une loi autorisant les institutions privées à enseigner la langue de la non négligeable minorité kurde et le premier centre d'apprentissage linguistique kurde s'est ouvert en mars 2004 à Batman dans le sud-est.

L'expérience partout le monde montre que les politiques linguistiques plurielles peuvent accroître les chances des individus de nombreuses manières s'il existe un effort délibéré pour enseigner à tous les citoyens certaines des principales langues du pays (encadré 3.7). Très souvent, les pays multilingues ont besoin d'une formule trilingue (comme le recommande l'UNESCO) qui accorde une reconnaissance publique à l'utilisation de trois langues:

- Une langue internationale — dans les anciens pays coloniaux, c'est souvent la langue officielle de l'administration. Dans cette ère de mondialisation, tous les pays doivent maîtriser une langue internationale pour participer à l'économie et aux réseaux mondiaux.
- Une langue véhiculaire — une langue locale liante facilite la communication entre les différents groupes linguistiques, comme le swahili dans les pays de l'Afrique de l'Est, où de nombreuses autres langues sont aussi parlées.
- Une langue maternelle — les individus veulent et doivent pouvoir utiliser leur langue maternelle lorsque ce n'est ni la langue officielle ni la langue véhiculaire.

Les pays doivent reconnaître les trois langues comme langues officielles, ou au moins reconnaître leur usage et leur importance comme dans les tribunaux ou les écoles. Il existe de nombreuses versions de telles formules trilingues selon le pays.

Les principales questions auxquelles les États sont confrontés en matière de politique linguistique ont trait à la langue d'instruction dans les écoles et la langue utilisée dans les institutions gouvernementales.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LES ÉCOLES

Les faibles niveaux d'instruction continuent d'être une source majeure d'exclusion pour les immigrants, les groupes ethniques et les populations autochtones. Dans de tels cas, proposer une éducation bilingue reconnaît non seulement leurs traditions culturelles, mais peut également améliorer l'apprentissage et réduire les disparités dans l'éducation, élargissant ainsi les choix des individus (cf. encadré 3.7).

Les enfants apprennent mieux lorsqu'ils reçoivent un enseignement dans leur langue maternelle,

Éducation multilingue en Papouasie Nouvelle-Guinée

Nichée entre l'océan Pacifique sud et la mer de Corail, la Papouasie Nouvelle-Guinée est la nation culturellement et linguistiquement la plus diverse du monde, représentant environ un sixième des 6 000 langues de la planète. Un siècle d'occupation coloniale a créé une langue véhiculaire, un pidgin néo-mélanésien, le tok pisin - dérivé de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol, du malais et des langues propres à la Papouasie Nouvelle-Guinée, et parlé par la moitié des cinq millions d'habitants.

Afin de répondre aux besoins des populations autochtones de bénéficier d'une instruction élémentaire appropriée, le Ministère de l'éducation a mis en œuvre une réforme majeure de l'éducation en 1993, introduisant une instruction en langue maternelle dans les trois premières années de scolarisation. Après cela, l'instruction a lieu en anglais. En 2001, 369 langues autochtones avaient été introduites dans 3 600 écoles primaires. Un tiers des enfants commencent maintenant l'école primaire dans leur langue maternelle.

Aucune étude statistique n'a été réalisée, mais il existe une foule de preuves anecdotiques selon les-

quelles les enfants apprennent à lire et à écrire et apprennent l'anglais plus vite et plus facilement lorsqu'ils commencent leur scolarisation dans leur langue maternelle. L'accès à l'école s'améliore et le taux d'abandon, notamment des filles, a baissé. Plus de 70 % des élèves de sixième année passent en septième année, par rapport à moins de 40 % en 1992. Les inscriptions en premier cycle de l'enseignement secondaire ont doublé depuis 1992, et les chiffres pour le deuxième cycle ont quadruplé⁷³. Les enseignants déclarent que les élèves semblent plus confiants et plus intéressés.

La réforme de l'éducation a eu lieu après vingt ans de consultation généralisée du public, et sa mise en œuvre a été progressive. Les organisations non gouvernementales ont reçu des subventions pour développer un système d'écriture pour certaines langues qui n'avaient jamais été écrites auparavant. Les communautés souhaitant faire passer leurs écoles à la langue locale ont dû accepter de construire de nouveaux bâtiments, d'aider à la vie de l'école ou de partager leur culture avec les enfants. Les documents pédagogiques sont volontairement simples: des copies d'un manuel

prototype sont imprimées avec des lignes en blanc à remplir en langue locale. Les coûts ont été maîtrisés en utilisant des textes en noir et blanc et des couvertures souples. Les communautés ont choisi comme professeurs des résidents locaux étant au moins allés jusqu'à la dixième année d'instruction. Ils sont payés moins que les enseignants certifiés recrutés au niveau national, mais beaucoup sont heureux de faire un travail qui vaut la peine pour un revenu régulier.

La Papouasie Nouvelle-Guinée a cherché à obtenir et a reçu un large soutien de la part de l'Australie pour mettre en place la réforme, mais on s'attend à ce que le système soit rentable et viable à long terme. Des études sont en cours pour évaluer ses résultats.

Source: Klaus 2003; SIL International 2004a; CRIP 2004.

notamment dans leurs toutes premières années. L'expérience dans de nombreux pays montre que l'éducation bilingue, qui combine une instruction dans la langue maternelle avec celle faite dans la langue nationale dominante, peut ouvrir des possibilités dans l'éducation et dans d'autres domaines. Aux Philippines, les étudiants maîtrisant les deux langues de la politique d'instruction bilingue (tagalog et anglais) ont obtenu de meilleurs résultats que ceux qui ne parlaient pas tagalog chez eux. Au Canada, les étudiants issus de la majorité anglophone faisant partie de programmes d'immersion bilingue réussissent mieux que leurs pairs des programmes traditionnels d'apprentissage dans la seconde langue (français). Aux États-Unis, les étudiants Navajo ayant reçu tout au long de leurs années d'école primaire un enseignement dans leur langue d'origine (navajo) ainsi que dans leur seconde langue (anglais) ont obtenu de meilleurs résultats que leurs pairs Navajo ayant reçu un enseignement en anglais seulement³⁷.

En Amérique latine, le bilinguisme est une stratégie bien établie qui vise à réduire l'exclusion de l'éducation dont sont victimes les enfants autochtones, étant ceux ayant les pires indicateurs d'instruction. Des études menées en Bolivie, au Brésil, au Guatemala, au Mexique, au Paraguay et au Pérou montrent qu'enseigner aux groupes minoritaires dans leur propre langue et utiliser des enseignants du même groupe est très efficace. L'éducation bilingue conduit à beaucoup moins de redoublements, à des taux d'abandon scolaire plus faibles et à des niveaux d'instruction plus élevés chez les enfants autochtones.

Au Guatemala, les communautés Q'eqchi', qui ont eu moins de chances d'accès à l'éducation bilingue que trois autres groupes autochtones interrogés, avaient des taux d'abandon scolaire et de redoublement bien plus élevés³⁸.

Des études en Afrique ont abouti aux mêmes résultats, les écoles bilingues étant plus efficaces que les écoles conventionnelles monolingues, comme au Burkina Faso (tableau 3.1). Des études sur l'instruction bilingue au Mali, au Niger, au Nigeria et en Zambie ont constaté qu'elle assure la continuité entre les familles, les communautés et les écoles, en renforçant leurs interactions. Elle stimule la production de matériel pédagogique et culturel dans la seconde langue, en élargissant le corps des connaissances et en facilitant l'intégration des élèves dans la vie sociale et culturelle. Elle encourage de surcroît le mélange des cultures puisqu'elle améliore la popularité des deux langues et des cultures qu'elles transmettent. Les écoles monolingues, qu'elles soient dans une langue occidentale ou africaine, ont de bien moins bons résultats³⁹.

L'Inde a aussi une grande expérience en matière d'éducation multilingue. Depuis quarante ans, elle applique une « formule trilingue » en vertu de laquelle chaque enfant reçoit un enseignement dans la langue officielle de l'État (le bengali au Bengale occidental par exemple), avec les deux langues officielles nationales (anglais et hindou), comme deuxième et troisième langues. Les limites des États indiens ont été tracées en fonction des langues depuis 1956. Ainsi chaque État a une langue étatique dominante,

TABLEAU 3.1

Indicateurs de rendement interne et des coûts des écoles conventionnelles et bilingues au Burkina Faso

Indicateur	École bilingue	École conventionnelle monolingue
Chance de réussite dans l'obtention d'un certificat d'école primaire	72%	14%
Durée moyenne pour obtenir un diplôme	6 années par élève	37 années par élève
Taux de rendement interne (tenant compte du redoublement et de l'abandon scolaire)	68%	16%
Coûts ordinaires (enseignants, fournitures, entretien) annuels par élève (coûts ordinaires totaux divisés par nombre d'élèves)	77.447 Francs CFA	104.962 Francs CFA

Source: Ndoye 2003.

chacune avec sa propre écriture, un vocabulaire riche et une littérature remontant à des centaines sinon des milliers d'années.

Souvent l'éducation bilingue est stigmatisée comme étant de qualité inférieure, notamment dans les activités économiques et politiques du pays. L'éducation bilingue peut à ce moment-là être considérée comme limitant les opportunités. Des enquêtes menées parmi les Hispaniques dans le sud-est américain montrent que la plupart d'entre eux préfèrent les cours en anglais uniquement et considèrent comme une privation l'accès « limité » de leurs enfants à l'anglais dès les premières années. Le bilinguisme ne devrait être mis en place que lorsqu'il existe une demande en la matière. Cependant, tout indique qu'il n'y a pas de compromis entre les deux objectifs de l'éducation bilingue et une éducation de haute qualité, notamment dans l'enseignement de la langue dominante.

Le coût n'est pas non plus un véritable problème. Un examen des coûts et avantages de l'éducation bilingue pour les populations autochtones au Guatemala a estimé qu'une économie sur les coûts de 5 millions de dollars serait réalisée grâce à la baisse du nombre des redoublements, soit une économie équivalente au coût d'un enseignement primaire pour environ 100 000 élèves par an⁴⁰.

Il est vrai que les coûts unitaires de production des manuels en langue locale sont souvent plus élevés que ceux des manuels dans la langue de la majorité, à cause des quantités inférieures. Mais le partage entre des pays ayant la même langue locale peut aider à maîtriser ces coûts unitaires. Les coûts comprennent ceux pour la modernisation et la standardisation de l'orthographe de la langue locale, et ceux pour l'élaboration des manuels, leur distribution et la formation des enseignants à leur utilisation. Ces coûts financiers doivent être comparés aux coûts sociaux et politiques de l'inégalité et de l'injustice. Et puisque les manuels en langue locale sont produits

en petite quantité, ils ont peu d'effets sur le coût unitaire moyen de production des manuels dans toutes les langues. Au Sénégal, la production de manuels en wolof et dans les autres langues locales ne fait presque pas tendre à la hausse le coût unitaire moyen de production de manuels dans toutes les langues puisque le nombre de livres français produit est beaucoup plus important que le nombre de livres en wolof ou pulaar.

L'éducation bilingue est un investissement à long terme, mais nulle part les coûts ne semblent être prohibitifs. Au Guatemala, l'éducation bilingue représentait 0,13 % du budget de fonctionnement de l'éducation primaire, augmentant le coût unitaire de l'instruction primaire de 9 % par an (par rapport au système traditionnel d'éducation, étant uniquement en espagnol)⁴¹. En Inde, la production de manuels dans les langues locales ajoute entre 5 et 10 % au coût de fonctionnement total⁴². Mais comme souligné auparavant, les gains peuvent être énormes, à cause de la baisse du nombre d'abandons scolaires et de redoublements.

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne offrent une instruction en langue locale dans les écoles pendant les trois premières années, mais après, presque tous les pays utilisent le français, l'anglais ou le portugais. Ces pays peuvent trouver qu'il est particulièrement difficile de mettre en place une instruction dans la langue locale à cause des nombreuses langues parlées. Mais la plupart des langues sont apparentées et il n'existe qu'environ 15 groupes fondamentaux de langues pour les 45 pays subsahariens (encadré 3.9). Développer une instruction dans la langue locale demanderait davantage d'investissements et de coopération régionale afin de standardiser et développer ces langues. La standardisation nécessiterait de traduire des textes vers ces langues et de les introduire dans les classes supérieures. Il serait possible de faire face à ces coûts avec davantage de soutien de la part des donateurs.

La standardisation de texte et la traduction vers les 15 langues partagées par les communautés s'étendant sur plusieurs frontières nationales aiderait à maîtriser les coûts par le biais d'économies d'échelle. Il faudrait une coopération entre les pays de la région pour que cela fonctionne. À moyen terme, une telle standardisation aiderait à renforcer le rôle de ces 15 langues fondamentales en tant que langues véhiculaires et en tant que langues des systèmes éducatifs et administratifs étatiques (législatif et judiciaire).

La scolarisation bilingue peut se heurter à des perceptions défavorables, à des problèmes de transition de la première vers la deuxième langue, et à des systèmes de suivi, d'évaluation et d'assistance insuffisants. Mais la plupart de ces problèmes sont liés à une mauvaise planification et au manque d'ajustement

des programmes, de l'enseignement, de la formation et de la promotion de l'utilisation de la langue dans les sphères officielles et publiques⁴³. Une fois ces conditions réunies, les stratégies bilingues améliorent l'apprentissage, contribuent à une identité multiculturelle et ont un effet transformateur sur la société.

Puisque la connaissance des langues occidentales est souvent un moyen de gravir l'échelle sociale, l'objectif n'est pas d'éliminer les langues occidentales, ce qui rétrécirait les choix et l'accès au savoir international. Le but est de donner aux langues locales un statut égal ou supérieur. Cela réduirait le lourd fardeau des redoublements et des abandons scolaires et renforcerait ainsi les compétences humaines.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU SEIN DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET DANS LES MEDIAS

Dans les sociétés multilingues, une politique de langues multiples est la seule manière d'assurer la pleine participation démocratique. Autrement, une grande partie de la population d'un pays peut être exclue du fait de son incapacité à parler la langue officielle de l'État. Le Parlement au Malawi utilise exclusivement l'anglais et la Constitution (1994) exige à tous les candidats se présentant aux élections « de suffisamment bien parler et lire la langue anglaise pour prendre une part active aux débats du Parlement » (voir chapitre 5)⁴⁴. Les retranscriptions des débats parlementaires sont également publiées en anglais. La seule manière dont les individus qui ne connaissent pas l'anglais sont informés des débats parlementaires est par le biais de la radio nationale, qui en donne des versions très abrégées en chichewa.

L'usage exclusif de l'anglais crée une barrière entre l'élite politique et les masses, et réduit le vivier de législateurs potentiels. Il peut particulièrement désavantager les femmes, qui sont moins susceptibles de savoir lire et écrire ou de parler couramment l'anglais. La Tanzanie a élargi à la majorité la participation politique au corps législatif grâce à l'utilisation délibérée de sa langue véhiculaire nationale, le kiswahili.

Les politiques linguistiques dans le domaine judiciaire ne devraient pas constituer un déni de justice. L'utilisation de l'anglais comme langue première du discours juridique est courante en Afrique anglophone, où les systèmes judiciaires sont fondés sur le système juridique britannique. Ceci met souvent les individus à l'écart du droit étant donné que la plupart d'entre eux ont peu ou pas de maîtrise de l'anglais.

L'Afrique du Sud a tenté d'élargir les choix pour

les non anglophones et ceux ne parlant pas l'afrikaans en appelant à la reconnaissance constitutionnelle de 11 langues officielles (depuis 1994) – 9 autochtones, plus l'anglais et l'afrikaans. Malgré un ambitieux programme d'interprètes judiciaires qui ferait rougir la plupart des autres pays, il existe toujours un préjugé en faveur de l'anglais. Une étude sur les tribunaux à Qwaqwa dans le Free State, une zone parlant principalement sesotho, a révélé que même lorsque le magistrat, le procureur et le prévenu sont tous des Africains ayant pour langue maternelle le sotho du sud, les affaires sont menées « dans un anglais médiocre avec l'aide d'un interprète judiciaire interprétant depuis et vers le sesotho au profit du prévenu »⁴⁵.

En Tanzanie, au contraire, le kiswahili est la langue judiciaire utilisée dans les principaux tribunaux. Les propositions de loi au Parlement sont en anglais, mais sont discutées en kiswahili avant d'être promulguées en anglais. Dans les tribunaux inférieurs, l'anglais et le kiswahili sont utilisés, mais la sentence est rédigée en anglais. En 1980, le kiswahili était utilisé à 80 % dans les tribunaux inférieurs; seul l'anglais était utilisé dans la plus haute Cour de justice⁴⁶.

En 1987, la Nouvelle-Zélande, avec 14 % d'autochtones maoris, a fait du maori une langue officielle, en donnant à toute personne (et pas simplement au prévenu) le droit de s'exprimer en maori dans toute procédure juridique, quelle que soit sa maîtrise de l'anglais⁴⁷. La responsabilité incombe au juge d'as-

Dans les sociétés multilingues, une politique de langues multiples est la seule manière d'assurer la pleine participation démocratique

ENCADRÉ 3.8

**Combien de langues existe-t-il en Afrique?
85 % des Africains parle 15 langues fondamentales**

La profusion de langues en Afrique donne l'impression que les différences sont infinies. Un examen de plus près révèle des convergences et des similarités structurelles entre des cultures, des clans et des langues superficiellement distincts. Les administrateurs coloniaux et les missionnaires, parfois pour des raisons de pragmatisme administratif et parfois pour des raisons de prosélytisme (traductions bibliques, notamment), ont élevé les petits dialectes au statut de langues et ont réduit les groupes locaux au statut de tribus. Tout comme les ethnologues de l'ère coloniale « découvriraient » évidemment leurs propres tribus, qui faisaient souvent mieux partie de groupes beaucoup plus grands, les langues en Afrique ont également beaucoup plus d'affinités entre elles que l'on ne le croit communément.

La plupart des langues comptabilisées comme différentes en Afrique sont en fait des dialectes de langues fondamentales. Qu'il s'agisse de leur première, deuxième ou troisième langue (la plupart des Africains sont multilingues), plus de 75 % des

Africains parlent 12 langues fondamentales: nguni, soth-tswana, swahili, amharique, fulful, mandekan, igbo, hausa, yoruba, luo, interlacustre est et interlacustre ouest (Kitara). Environ 85 % de la population africaine du continent parle 15 langues fondamentales (les trois langues supplémentaires sont le somali-samburu-rendille, le oromo-borana et le gur). Bien que lexicalement différentes, ces langues sont similaires dans leur morphologie, leur syntaxe et leur phonologie.

Si les linguistes de tous les pays en Afrique subsaharienne travaillaient ensemble pour standardiser les vocabulaires, il serait possible d'utiliser ces langues pour l'enseignement, pas uniquement pour les trois premières années de l'école primaire, mais également, avec le temps, dans les classes supérieures.

Source: Prah 2004.

CONTRIBUTION SPÉCIALE

La reconnaissance de la diversité linguistique dans la Constitution de l'Afghanistan

Le 4 janvier 2004, la nouvelle Constitution de l'Afghanistan a été adoptée par une Loya Jirga (ou grande assemblée) de 502 représentants de toutes les régions de l'Afghanistan. Alors que l'adoption elle-même marque une étape significative franchie ces deux dernières années, certains aspects de la nouvelle Constitution sont particulièrement dignes d'attention. Par exemple, en reconnaissant la diversité linguistique en Afghanistan, la Constitution a fait un pas sans précédent dans l'histoire, non seulement de l'Afghanistan, mais de la région dans son ensemble.

L'Afghanistan a deux langues officielles principales, le pashto et le dari, que nous sommes fiers de parler depuis des siècles. La Constitution prévoit l'application égale de ces deux langues comme moyen officiel de communication au sein de toutes les organisations de l'Etat. De nombreuses institutions étatiques devront oeuvrer pour que cela soit mis en place, mais certains, dont mon propre bureau, le font déjà. C'est gratifiant pour moi, en tant qu'Afghan, et en tant que Président, de pouvoir passer du dari au pashto lors d'interventions publiques, lorsque les circonstances l'exigent.

En plus des deux langues officielles principales, les délégués à la Loya Jirga ont convenu d'accorder le statut officiel à toutes les langues minoritaires dans les régions où ces langues sont parlées. C'est une étape importante qui n'a la préséance, je pense, que dans les sociétés qui sont fortes et robustes. C'est une indication très forte que, même si nous sommes une société

qui sort tout juste de la guerre et des troubles, nous avons le courage et l'ouverture d'esprit d'être intègres et de reconnaître la diversité. Nous nous enorgueillissons qu'aujourd'hui nos compatriotes afghans baluch, nuristani, parimi, pashai, turkmen et ouzbék jouissent du droit d'utiliser leurs propres langues et de les voir reconnues comme officielles. Je suis sûr que cette étape fera de l'Afghanistan une nation plus forte, plus fière qu'auparavant et une nation exemplaire dans la région.


Après avoir fait le premier pas, l'Afghanistan doit maintenant oeuvrer pour faire du texte de la Constitution une réalité. Bien que nous soyons persuadés de la faisabilité d'officialiser les langues régionales dans leurs régions respectives, mettre en place l'infrastructure à cet effet n'est assurément pas une mince affaire. Enseigner aux individus à lire et à écrire leur langue maternelle demande d'incorporer la langue dans le programme scolaire. Cela nécessitera également des changements dans notre système éducatif classique. Nous devons former plus d'enseignants et imprimer plus de manuels.

Mais surtout, nous devons procéder avec prudence afin d'assurer que l'officialisation des langues régionales contribue à l'intégration nationale, plutôt qu'au renforcement de l'isolement des communautés. Au XXI^e siècle, les individus partout dans le monde cherchent de plus en plus de traits communs, y compris une langue commune. Apprendre une langue locale ne devrait pas devenir un contre-courant. Et cela

ne devrait pas diminuer la qualité de l'éducation pour nos enfants.

Les représentants de la Loya Jirga se sont assurés que notre nouvelle Constitution représente non seulement les aspirations profondes de la nation, mais également les diverses préférences du peuple de l'Afghanistan. Faire de leur vision une réalité peut être effectivement un défi, mais nous avons confiance en notre capacité à le relever.

Reconnaître notre diversité, tout en affirmant notre existence en tant que nation, solidifiera davantage les fondations d'un Afghanistan démocratique.



Hamid Karzai
Président
État islamique transitoire d'Afghanistan

sur la mise à disposition d'un interprète compétent. Puisque la plupart des Maoris parle l'anglais en première langue, cette disposition considère la langue comme un droit, et non comme un problème comme le considère la plupart des autres pays.

Lorsqu'une nouvelle politique linguistique est étudiée ou mise en oeuvre, un comité étatique linguistique spécial devrait être créé, comme au Québec, en Catalogne et dans les États baltes. Le comité devrait se composer d'experts pour analyser la situation sociolinguistique, rédiger des avant-projets de propositions de politiques et organiser des programmes d'apprentissage linguistiques, particulièrement nécessaires si une nouvelle politique linguistique recouvre des exigences relatives à la langue pour l'emploi dans la fonction publique, l'octroi de licences ou la naturalisation. Si l'État reconnaît ouvertement que la maîtrise d'une certaine langue est requise pour accéder aux services publics, il a le devoir d'assister et de surveiller l'acquisition de cette langue – sinon le conflit est inévitable entre les démunis et les dominants. Un comité linguistique étatique avec des commissions d'experts et un personnel permanent requiert naturellement des ressources importantes, tout comme les programmes d'apprentissage d'une langue.

Pour les nouveaux États, il pourra y avoir des opportunités sans précédent pour résoudre les conflits ethniques en négociant un accord impliquant des compromis pour les divers groupes. Par exemple, il serait possible de négocier une plus grande autonomie linguistique en échange de moins d'autonomie gouvernementale territoriale. En vertu du récent Accord d'Ohrid, les Albanais de Macédoine ont renoncé à leurs revendications d'autonomie territoriale en échange du statut de langue officielle dans tout le pays. En 1956 dans la Malaisie nouvellement indépendante, les Chinois ont accepté la domination dans la sphère publique du malais en échange d'une politique libérale de naturalisation. La diaspora chinoise assure la survie de ses langues en important des livres, en apportant son soutien aux associations culturelles et en envoyant les étudiants dans les universités chinoises à l'étranger. De plus, il existe toujours des écoles de langue chinoises où la communauté chinoise peut recevoir une instruction dans cette langue. Les étudiants de ces écoles doivent simplement passer un examen dans la langue nationale, le bahasa malaysia.

En Lettonie soviétique, le russe était la langue dominante, et le letton était rarement utilisé dans les affaires officielles. Depuis l'indépendance en 1991,

le letton est devenu la langue de l'État et des autres affaires publiques. Un programme linguistique gigantesque parrainé par l'État a été initié de façon à ce que les résidents russes puissent apprendre le letton, dans le but de mettre un terme à une situation dans laquelle la plupart des Lettons bilingues devaient s'adapter aux Russes monolingues. Les Russes ont pu continuer leur scolarisation dans les écoles publiques de langue russe.

Non pas que les tensions se soient entièrement dissipées. Il existe des restrictions à l'usage du russe sur les écriteaux et les affiches électorales publics, et il existe des quotas de temps en langue russe à la radio et à la télévision⁴⁸.

En plus des questions d'usage de la langue dans les institutions nationales, il y a aussi le risque que les médias d'information nationaux soient monopolisés par les intervenants parlant une (ou deux) langue(s) dominante(s). Même si la plupart des pays qui ont accédé à l'indépendance après l'effondrement de l'Union soviétique comptent de grandes majorités de Russes, les nationalistes tentent de protéger l'espace d'information qui est sous leur contrôle contre les influences « étrangères », c'est-à-dire contre l'impact des médias russes, en limitant les journaux et les diffusions dans les langues non étatiques (russe). Ce qui limite les choix des individus, bien que les antennes satellites élargissent ces choix en donnant accès aux programmes télévisés en russe.

LES POLITIQUES RÉMÉDIANT À L'EXCLUSION SOCIOÉCONOMIQUE

Les minorités ethniques et les populations autochtones sont souvent les groupes les plus pauvres dans la plupart du monde. Comme le décrit le chapitre 2, ils ont des espérances de vie moins élevées et des niveaux d'instruction et autres indicateurs sociaux plus faibles. Ils sont également les plus susceptibles de souffrir de l'exclusion socioéconomique. Remédier à cette exclusion demande une combinaison de politiques, dont:

- Traiter la question des investissements sociaux inégaux afin de réaliser l'égalité des chances
- Reconnaître la légitimité des revendications collectives légitimes relatives à la terre et aux moyens d'existence
- Prendre des mesures de discrimination positive en faveur des groupes désavantagés

Mais les minorités ne sont pas toujours désavantagées dans l'accès aux opportunités sociales et économiques. Le type d'exclusion peut-être le plus politiquement dangereux se produit lorsqu'une minorité ethnique détient une grande partie des richesses (terres agricoles, industries et services clés). Par

exemple, les Chinois en Birmanie, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande possèdent une grande partie de l'industrie dans ces pays.⁴⁹ Leur domination économique dans le Sud-Est asiatique a été un facteur de conflit civil, implosant dangereusement lorsque le régime Suharto fut remplacé en Indonésie. De manière similaire, les colons blancs en Afrique australe ont un contrôle dominant sur la terre agricole. La réponse à une telle domination, qu'elle soit une conséquence du marché ou de l'État colonial, est susceptible de prendre la forme de la discrimination positive en faveur de la majorité désavantagée.

TRAITER LA QUESTION DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX INÉGAUX AFIN DE RÉALISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les politiques qui favorisent une croissance équitable sont nécessaires pour réaliser l'intégration socioéconomique de tous les groupes. Pour la plupart des pays en développement, cela impliquerait d'investir dans l'agriculture et les autres secteurs à forte main d'œuvre, et d'élargir l'accès aux capitaux, notamment aux terres agricoles. Mais trop souvent, les politiques de développement deviennent une source de tension entre les groupes. En d'autres termes, le développement en soi peut créer, appuyer et souvent intensifier les inégalités entre les groupes et entre les individus.

Dans de nombreux pays d'Afrique, le contrôle et la distribution par l'État des ressources minérales sont devenus une source majeure d'écarts de richesses ethno-régionaux. Ainsi, au Soudan, la découverte et l'exploitation du pétrole se sont avérés être la raison principale du conflit post-indépendance, le gouvernement annexant toutes les terres riches en pétrole au sud. Et au Nigeria, les ressources pétrolières dans le sud-est ainsi que l'utilisation des revenus du pétrole ont exacerbé les tensions ethniques, déclenchant la guerre civile au Biafra. Le Botswana, au contraire, a utilisé sa richesse en minerais pour investir dans les infrastructures sociales et le développement humain – peut-être précisément car il est entièrement constitué d'un groupe ethnique unique, les Batswana⁵⁰.

Comme mentionné auparavant, la gouvernance coloniale a enraciné les identités ethniques en Afrique. Elle a également encouragé la domination ethnique par le biais de structures du pouvoir étatique qui donnaient la prévalence à certaines ethnies et non à d'autres⁵¹. Les facteurs externes restent essentiels aujourd'hui. Les forces extérieures sont habituellement sous-régionales ou se caractérisent par des interventions d'États voisins, comme en République démocratique du Congo, au Libéria, au Mozam-

En plus des questions d'usage de la langue dans les institutions nationales, il y a aussi le risque que les médias d'information nationaux soient monopolisés par les intervenants parlant une (ou deux) langue(s) dominante(s)

Dans de nombreux pays, les dépenses publiques pour les services sociaux de base établissent systématiquement une discrimination à l'encontre des minorités et des populations autochtones

bique et au Nigeria. Mais les interventions des pays développés (souvent l'ancien pays métropolitain), de la part des gouvernements ou des multinationales, sont plus généralisées en Afrique, quoique plus évidentes dans les États africains riches en ressources minérales (Angola, République démocratique du Congo, Liberia, Sierra Leone).

Puisque les entreprises internationales s'engagent habituellement dans les secteurs de l'extraction dans la plupart des pays en développement, les grandes sociétés devraient souscrire à la campagne « Publier ce que vous payez », qui révèle publiquement ce qu'elles payent aux gouvernements des pays en développement sous la forme de taxes, de royalties et autres droits. De telles informations rendraient beaucoup plus difficile aux gouvernements des pays en développement le fait d'utiliser les revenus et les rentes des ressources minérales au bénéfice de groupes ethniques particuliers ou d'individus. Lorsque des informations de cette nature sont publiquement disponibles, les communautés concernées peuvent suivre le flux des ressources et leur utilisation. Elles peuvent mettre en cause le fait que les ressources profitent seulement aux élites locales ou nationales. Et elles peuvent exiger que ces ressources soient mises à disposition pour des investissements dans leur région.

Les populations autochtones sont plus susceptibles de souffrir de la pauvreté que les non autochtones (figure 3.1). Une étude de la Banque Mondiale en Bolivie, au Guatemala, au Mexique et au Pérou suggère que si les caractéristiques du capital humain (services de santé et d'éducation et leur utilisation) étaient égalisées, une grande partie de l'écart de salaires entre les travailleurs autochtones et les travailleurs non autochtones disparaîtrait⁵². La distance ne peut excuser le manque de prestation de services: si des infrastructures pour les exploitations forestière et minière peuvent être construites dans les recoins les plus éloignées du bassin de l'Amazonie, des infrastructures sociales peuvent également être fournies⁵³.

Dans de nombreux pays, les dépenses publiques pour les services sociaux de base établissent systématiquement une discrimination à l'encontre des minorités et des populations autochtones. La faible prestation de services peut être le résultat d'allocations financières à la baisse ou de la distance et de l'isolement. Souvent, les populations autochtones reçoivent moins de soins médicaux et ont des résultats de santé moins bons que ceux de la population moyenne. Le gouvernement brésilien a dépensé 7 dollars par habitant en soins de santé pour les populations autochtones, comparé à 33 dollars en moyenne sur l'ensemble du pays⁵⁴. Les populations autochtones peuvent également être sous-équipées car les infra-

structures sanitaires et le personnel médical sont concentrés dans les zones urbaines. En Afrique du Sud, la race a été associée aux différences majeures au sein des taux de mortalité infantile et aux inégalités considérables dans les ressources allouées par intervention sanitaire (figure 3.2). Au Mexique, il y a 79 lits d'hôpitaux et 96 docteurs pour 100 000 personnes au niveau national, mais le nombre de lits tombe à 8 et le nombre de docteurs à 14 pour 100 000 dans les zones où les populations autochtones constituent plus des deux cinquièmes de la population⁵⁵.

En Bolivie et au Pérou, des enquêtes montrent que les populations autochtones sont plus susceptibles d'avoir été malades le mois précédent l'enquête que les non autochtones, mais sont bien moins susceptibles de consulter un médecin⁵⁶. L'utilisation plus réduite des services de santé par les populations autochtones peut parfois refléter la perception qu'ils ont de services culturellement inadaptés parce que ne tenant pas compte des dimensions spirituelles de la bonne santé ou n'intégrant pas leur médecine traditionnelle, basée sur les herbes et les plantes. Ces questions doivent être abordées si l'on souhaite que la santé de ces populations s'améliore, et cela ne nécessite pas de ressources financières supplémentaires.

Le droit à l'éducation est aussi souvent compromis pour les populations autochtones. L'instruction bilingue, bien qu'elle puisse être très efficace, demeure fréquemment sous-financée et donc de mauvaise qualité. La scolarisation des enfants autochtones souffre également du manque de bâtiments scolaires dans les zones où ils habitent et d'une pénurie d'enseignants qualifiés, en partie car la priorité accordée à l'éducation des populations autochtones est moindre. Le problème est aussi souvent que le contenu de l'enseignement est peu pertinent, notamment si les enseignants ne proviennent pas des communautés autochtones.

Il n'est pas facile d'universaliser l'accès aux services de base lorsque qu'il existe une fragmentation ethnique et que les identités ont été politisées. Une étude au Kenya révèle que le financement des écoles primaires est plus faible dans les districts plus divers du point de vue ethnique⁵⁷. En utilisant un échantillon de villes américaines, une étude constate que le niveau et la variété des biens publics fournis se détériorent au fur et à mesure que la diversité ethnique s'accroît⁵⁸. Une autre étude américaine montre que le soutien des individus aux dépenses publiques d'aide sociale augmente si une plus grande fraction des bénéficiaires de l'aide dans leur région appartient à leur groupe racial⁵⁹. Ainsi, bien que des minorités ou des groupes comparativement désavantagés puissent avoir besoin de politiques publiques favorables

pour leur permettre d'échapper à la pauvreté, ces politiques pourront ne pas être immédiatement disponibles à cause de l'absence d'un consensus national et de l'assiette imposable nécessaire pour financer de telles politiques.

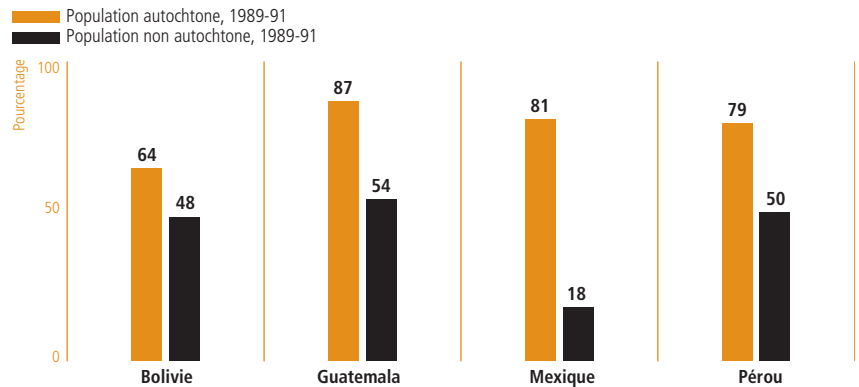
*RECONNAITRE LA LÉGITIMITÉ DES
REVENDEICATIONS À LA TERRE ET AUX MOYENS
D'EXISTENCE*

Droits aux terres traditionnelles. La montée de puissants mouvements autochtones partout dans le monde – de la Bolivie au Cambodge, en passant par le Canada et l'Équateur – a été une tendance politique importante de ces dix dernières années. Au cœur de ces mouvements se trouve la demande de protection des droits des autochtones à leurs terres historiques et aux richesses minérales. Ces revendications doivent être reconnues pour ce qu'elles sont: des revendications visant à déterminer qui est propriétaire de la terre et du droit d'utiliser ses sols et ses ressources (eau, minerais, plantes, forêts). Ce n'est qu'à partir de là que les instruments politiques pourront répondre de manière adéquate à ces revendications. Les populations autochtones ont souvent une relation spéciale à la terre – pour beaucoup elle est toujours la source de leurs moyens d'existence et de leur subsistance et la base de leur existence en tant que communauté. Le droit de posséder, d'occuper et de faire usage de la terre collectivement est inhérent à la conception que les populations autochtones ont d'elles-mêmes, et ce droit n'est généralement pas conféré à l'individu mais à la communauté locale, à la tribu ou à la nation autochtone.

La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, adoptée en 1989, appelle les États à respecter les terres et territoires autochtones et proclame le droit des peuples autochtones à contrôler leurs ressources naturelles. Mais seulement 17 pays l'ont ratifiée (la plupart en Amérique latine). Beaucoup des conflits actuels portant sur les terres et les territoires sont liés à la possession, au contrôle, à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles. Dans de nombreux pays, l'État revendique le droit de contrôler ces ressources. Et dans de nombreux cas, les sociétés multinationales revendiquent leurs propres intérêts économiques, déchaînant ainsi des conflits.

Au Chili, une loi reconnaît les droits des populations autochtones sur leurs terres, mais d'autres lois autorisent toute partie privée à réclamer la possession du sous-sol et des ressources hydriques sur ces terres, rendant ainsi difficile pour les communautés autochtones la défense de leurs revendications ancestrales.

Figure 3.1 En Amérique Latine, les populations autochtones sont plus susceptibles de souffrir de la pauvreté que les populations non autochtones



Source: Psacharopoulos and Patrinos 1994; Helwege 1995.

Figure 3.2 En Afrique du Sud, les non-Blancs bénéficient moins des dépenses publiques de santé que les Blancs

Milieu des années 1990	Dépenses publiques de santé par personne (Rand)	Taux de mortalité infantile (pour 1000)
Blanc	597.1	7.3
Indien	356.2	9.9
Métis	340.2	36.3
Africain	137.8	54.3

Source: Mehrotra et Delamonica, prochainement.

Certains pays protègent ces revendications par l'intermédiaire de la législation, mais dans de nombreux endroits, les populations autochtones ne possèdent pas de titres de propriété privée. Les puissants intérêts économiques transforment souvent les possessions communautaires en propriétés privées. Du sud du Chili au bassin amazonien, des forêts du nord du Canada aux jungles tropicales du Sud-Est asiatique, en passant par la brousse de l'Afrique australe, il n'y a pas de territoire qui ne soit pas convoité par quelque grande société internationale. Ces territoires sont convoités pour leur richesse en minerais, leurs gisements de pétrole, leurs pâturages, leurs forêts, leurs plantes médicinales, leur adéquation aux plantations commerciales, leurs ressources en eau ou leur potentiel touristique. Lorsque le gouvernement national signe des accords avec les compagnies internationales au sujet des ressources (exploitation forestière, mines) situées sur des terres habitées par des populations autochtones sans assurer leur participation au processus de prise de décision, ces populations deviennent des victimes du développement mondialisé (cf. chapitre 5 pour un examen plus détaillé de ces questions).

Les revendications des populations autochtones à la terre et aux ressources naturelles sont collectives et donc complexes. L'idée de droits collectifs est une notion troublante en démocratie car elle semble

Les luttes de libération contre le colonialisme étaient également des luttes pour l'accès à la terre

aller à l'encontre des droits individuels. Mais l'absence de reconnaissance juridique des droits collectifs viole les droits individuels. Des pays comme la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Mexique ont commencé à trouver des façons de reconnaître la diversité dans leurs Constitutions. Des pays comme la Bolivie, l'Équateur et le Mexique ont également reconnu certains degrés d'autonomie territoriale. Des pays comme la Bolivie, le Brésil et le Guatemala ont créé des institutions pour répondre au fatras de titres fonciers incomplets et contradictoires et au défi posé par la réforme agraire. Et des pays comme les Philippines ont reconnu les droits fonciers des populations autochtones (encadré 3.9).

En Afrique le problème est similaire, mais ses origines sont différentes. Malgré les avancées vers la démocratie de ces dix dernières années, dans de nombreux cas, les régimes autoritaires ont largement gardé le contrôle des forces de sécurité, des ressources économiques et des financements en provenance des pays industrialisés et des institutions multilatérales. Les programmes d'austérité économique ont souvent été utilisés à leur avantage par les élites au pouvoir. Et le démantèlement de portions significatives du secteur public que les réformes centrées sur le marché demandent habituellement, sans la création préalable d'un véritable marché, a fréquemment recentralisé le pouvoir. Dans ce sens, on pourrait dire que les ajustements structurels des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont eu des résultats similaires aux nationalisations des années soixante et soixante-dix.

Propriété foncière inégale. L'indépendance et les politiques de réconciliation en Namibie et au Zimbabwe, ainsi que la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ont fait croire à beaucoup que les conflits raciaux s'atténueraient. Les luttes de libération contre le colonialisme étaient également des luttes pour l'accès à la terre, illégalement expropriée pendant la période coloniale. Mais l'incapacité postcoloniale des gouvernements nationaux et de leurs partenaires internationaux à mobiliser des fonds pour acquérir des terres sur le marché a alimenté les perceptions selon lesquelles les propriétaires terriens blancs sont protégés. L'héritage du contrôle inégal des terres, fondé sur des critères raciaux, afflige les principales régions agricoles des colons en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, de même qu'au Botswana, au Malawi et au Swaziland. Et le glissement vers le marché a apporté de nouvelles migrations d'exploitants agricoles blancs au Mozambique et en Zambie.

La plus grande partie de l'agriculture coloniale s'effectue sur de grandes exploitations, soi-disant plus efficaces que les petites fermes de subsistance des exploitants noirs. Le fait que les grandes exploitations fournissent la plus grande partie du surplus agricole destiné à l'exportation et à la consommation urbaine ignore les études faisant autorité en économie agricole: les petites exploitations sont plus efficaces que les grandes. La réforme agraire devrait ainsi devenir une plus grande priorité de l'État dans la région.

Et pourtant, les expropriations des terres coloniales continuent d'être renforcées par les nouvelles

ENCADRE 3.9

Droits fonciers aux Philippines

Après des décennies de lutte, le gouvernement des Philippines a adopté la Loi sur les droits des populations autochtones en 1997. C'est la première fois qu'un État dans la région reconnaît explicitement les droits des populations autochtones sur leur domaine ancestral, à l'auto-détermination et au libre exercice de leur culture. La loi affirme que le titre autochtone constitue la base principale des droits des populations autochtones sur le domaine ancestral. Il donne la possibilité de faire la demande d'un Certificat de titre sur le domaine ancestral, qui reconnaît formellement de tels droits.

En juillet 2003, la Commission nationale sur les populations autochtones a annoncé que 11 Certificats de titres sur le domaine ancestral avaient été accordés, couvrant 367 000 hectares. Près de 76 000 autochtones sont les bénéficiaires directs de ces certificats, une toute petite proportion de la population autochtone totale de 8 millions d'individus.

La loi définit le domaine ancestral comme étant toutes les zones appartenant aux communautés cul-

turelles autochtones et aux peuples autochtones. Ce qui inclut les terres, les eaux intérieures et les littoraux, occupées ou appartenant à ces populations depuis des temps immémoriaux. L'interruption de cette possession en cas de guerre, de force majeure, de fraude ou de projets gouvernementaux n'entache pas la validité du droit. Le domaine ancestral inclut également les forêts, les pâturages, les terrains d'inhumation, les zones de culte, les ressources minérales et autres que les populations autochtones n'occuperaient plus ou n'utiliseraient plus en exclusivité, mais auxquels ils ont eu accès pour leur subsistance et leurs activités traditionnelles.

Cette disposition est importante car elle reconnaît clairement le lien intégral des cultures et des traditions autochtones avec la terre. Ceci est conforme à l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui protège les droits linguistiques, culturels et religieux et qui inclut pour les populations autochtones, la terre, les ressources, la subsistance et les droits de participation.

Pour ceux qui ont été dépossédés de leurs terres, la loi reconnaît leurs droits culturels. Elle reconnaît également leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et à l'auto-détermination et respecte l'intégrité de leurs valeurs, de leurs pratiques et de leurs institutions. L'État garantit donc leur droit à assurer librement leur développement économique, social et culturel.

Cependant, la mise en oeuvre de la loi s'est également révélée difficile, principalement à cause des insuffisances administratives et du comportement discriminatoire des politiciens et des fonctionnaires. Les populations autochtones et leurs partisans doivent être vigilants lorsqu'ils passent des paroles aux actes. La communauté internationale peut leur apporter son aide à cet égard.

Source: Commission nationale sur les populations autochtones 2004a; 2004b; Nations Unies 1994.

concessions foncières accordées aux investisseurs étrangers. Certains des plus grands propriétaires fonciers d'Afrique du Sud sont des compagnies multinationales possédant des fermes d'élevage et des concessions minières. Ces compagnies contrôlent maintenant les parcs naturels et de safari – au nom de l'écotourisme – qui se développent au Mozambique, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Une faible proportion des bénéficiaires tirés de ces activités va aux habitants locaux. En réponse, certains de ces pays ont commencé à prendre des mesures pour modifier la situation, comme en établissant des réserves de chasse de plus petite taille qui ne sont pas contrôlées par les grandes compagnies.

Jusqu'à ce jour, la réforme agraire en Afrique du Sud a été lente, et accélérer le processus nécessiterait l'appui des donateurs. La réforme agraire devrait préférablement être effectuée de manière transparente de façon à accorder aux groupes autochtones pauvres un usage juste et productif de la terre, qui, en plus d'être un atout économique essentiel, est un puissant symbole politique.

Les questions foncières sont également restées importantes dans les relations raciales en Amérique latine. Au milieu du XXe siècle, dans le cadre d'un modèle étatique « corporatiste » – basé sur les intérêts privés au détriment de l'intérêt général –, les lois ont reconnu les peuples autochtones comme des candidats à la citoyenneté, plutôt que comme des objets de contrôle local. Et lorsque l'État corporatiste a accordé aux communautés autochtones des titres fonciers et fourni des services sociaux, il leur a donné les moyens d'assurer un niveau de vie élémentaire. De plus, les fédérations paysannes ont donné aux Indiens des voies institutionnelles pour accéder et dialoguer avec l'État.

Cependant, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, il s'est produit une érosion continue des régimes de citoyenneté des États corporatistes, ainsi qu'une politisation simultanée des clivages ethniques dans les pays andins et mésoaméricains de la Bolivie, de l'Équateur, du Guatemala, du Mexique et du Pérou. Le démantèlement des programmes ruraux (dont les réformes agraires et les programmes de crédit) a accru l'incertitude des paysans indiens concernant les régimes de propriété. Les États en cours de libéralisation ont fait clairement comprendre qu'ils ne maintiendront pas (Bolivie, Équateur et Mexique) ou ne rétabliront pas (Guatemala et Pérou) des formes spéciales de droits de propriété, de crédit et de subventions pour les paysans indiens. Ainsi, la période contemporaine remet en question l'accès des populations autochtones pauvres à l'État et à ses ressources. L'organisation du milieu rural et les protestations sont une réponse à cette incertitude es-

entielle, les paysans craignant l'insolvabilité, le déclin de leurs revenus et la perte des terres. À moins d'aborder ces questions, les populations autochtones ne peuvent pas réaliser la promesse de la démocratie dans la région. La perte potentielle de terre affecte également la viabilité et l'autonomie des institutions politiques autochtones locales⁶⁰.

PRENDRE DES MESURES DE DISCRIMINATION POSITIVE EN FAVEUR DES GROUPES DÉSAVANTAGÉS

Les politiques de discrimination positive attribuent des emplois, des promotions, des contrats publics, des prêts commerciaux, des admissions à l'éducation supérieure et des sièges législatifs sur la base de l'affiliation à un groupe désavantagé. De telles politiques sont nécessaires lorsque le désavantage est une exclusion culturelle. Ne compter que sur des politiques générales de croissance économique équitables pour éliminer ces inégalités collectives prendrait un temps insupportablement long, qui ferait naître le ressentiment et pourrait même conduire au conflit civil.

De telles politiques de discrimination positive accordent des quotas numériques; d'autres fixent des objectifs définis de manière plus flexible. La discrimination positive peut être volontaire ou ordonnée par voie législative. Dans certains pays, comme en Malaisie, la discrimination positive a été utilisée comme une politique d'intégration, afin d'éliminer les distinctions collectives de sorte que l'identification raciale, ethnique ou linguistique ne soit pas synonyme de statuts socioéconomiques précaires. Dans d'autres pays, comme en Afrique du Sud, elle fait partie d'une politique visant à réparer les injustices passées et à réduire les inégalités entre les groupes (encadré 3.10).

La discrimination positive a réduit les inégalités entre les groupes dans les endroits où elle a été efficacement mise en œuvre. Mais les études des pays disposant de nombreuses données répertoriées et ayant une longue histoire de discrimination positive – l'Inde, la Malaisie et les États-Unis, et sur une plus courte période, l'Afrique du Sud – montrent que les inégalités entre les individus (inégalités verticales) par opposition aux inégalités entre les groupes (inégalités horizontales) ont, soit augmenté, soit stagné. Le rapport de disparité entre Chinois et Bumiputera en revenu mensuel moyen des ménages a chuté de 2,3 en 1970 à 1,8 en 2000, et celui entre Indien et Bumiputera est passé de 1,73 à 1,3 (figure 3.3). Et après des décennies de politiques de discrimination positive aux États-Unis, le pourcentage d'Afro-américains dans les professions – avocats, juges, médecins, ingénieurs, professeurs de l'enseignement supérieur et d'université – a augmenté (figure 3.4). La taille de

Ne compter que sur des politiques générales de croissance économique équitables pour éliminer ces inégalités collectives prendrait un temps insupportablement long, qui ferait naître le ressentiment et pourrait même conduire au conflit civil

Les expériences de discrimination positive en Malaisie et en Afrique du Sud

La discrimination positive, définie comme une politique publique visant à réduire les inégalités collectives, revêt différentes formes. En Afrique du Sud, ces dix dernières années, et en Malaisie sur les trente dernières années, la discrimination positive a accru la représentation des groupes désignés au sein des élites et des classes moyennes, mais le progrès n'a pas empêché une inégalité croissante entre les riches et les pauvres, à la fois au sein des groupes auparavant désavantagés, ainsi que dans la société en général.

Malaisie

Lors de l'indépendance, vers la fin des années cinquante, les Malais ainsi que d'autres groupes autochtones (Bumiputera), bien que numériquement majoritaire, étaient économiquement très en retard par rapport à la minorité chinoise. Les Malais possédaient seulement 10 % des entreprises répertoriées et 1,5 % du capital investi. La Constitution a accordé aux résidents chinois et indiens la citoyenneté et a simultanément conféré des droits spéciaux aux Malais pour la propriété foncière, l'emploi dans la fonction publique, l'éducation et les licences commerciales.

À la suite d'une émeute interethnique en mai 1969, le gouvernement a adopté la Nouvelle politique économique « afin d'éradiquer la pauvreté parmi tous les Malaisiens et restructurer la société malaisienne pour réduire et finalement éliminer l'identification de la race avec la fonction économique et la localisation géographique par le biais du développement rapide de l'économie ».

Le gouvernement a adopté des quotas malais pour les licences commerciales et d'affaires et la possession de capitaux, et a fourni une assistance spéciale par l'octroi de crédits, formations et sites d'entreprises. Il a aussi acquis des parts dans les sociétés privées au nom des Bumiputera, en vue d'atteindre 30 % de participation dans les sociétés.

Alors que les revenus se sont accrus pour tous les groupes depuis 1969, les disparités de revenus entre les groupes ont chuté, une réalisation impressionnante. Mais l'inégalité des revenus au sein des groupes a augmenté vers la fin des années quatre-vingt, notamment chez les Bumiputera, où le fossé entre riches

et pauvres s'est considérablement élargi.

L'abus croissant des privilèges ethniques, notamment par ceux ayant de bonnes relations politiques, a probablement contribué à l'aliénation culturelle de ces dernières décennies, accompagnée des protestations exprimées parmi les Malais. Les possibilités de privatisations du milieu des années quatre-vingt, décidées en grande partie par le gouvernement de manière discrétionnaire, ont fait naître des accusations de recherche rentière. Ainsi, alors que les objectifs socioéconomiques spécifiques du Nouveau programme économique ont été largement atteints, l'unité nationale est restée plutôt hors d'atteinte. Considérer les relations interethniques comme améliorées, presque exclusivement du fait de la réduction des disparités dans la participation aux affaires et à la classe moyenne a généré un plus grand ressentiment ethnique et éveillé la méfiance dans les deux camps.

Afrique du Sud

Au terme de l'ère de l'apartheid en 1995, les Blancs représentaient 13 % de la population et gagnaient 59 % des revenus des personnes physiques; les Africains, représentant 76 % de la population, en gagnaient 29 %¹. Lors d'une enquête en 2000 sur 161 grandes entreprises employant 560 000 travailleurs, les Blancs occupaient toujours 80 % des postes de direction. L'écart salarial entre les races était également considérable, quoique que beaucoup plus réduit qu'auparavant: à la fin des années quatre-vingt-dix, les travailleurs blancs gagnaient en moyenne cinq fois plus que les Africains (bien que la moitié de ce décalage s'explique par une différence éducative et géographique).

Dans l'ère post-apartheid, le gouvernement démocratique a mis en place un éventail de programmes destinés à réduire ces déséquilibres. La loi de 1998 sur l'égalité dans l'emploi demande aux employeurs de transmettre des données sur les rémunérations et les avantages sociaux pour chaque catégorie professionnelle, par race et par sexe, et de prendre les mesures appropriées en cas d'écarts de revenus disproportionnés. Les entreprises dépassant une certaine taille sont obligées de fournir au gouvernement des rapports annuels exposant comment elles comptent rendre leur

main d'œuvre plus démographiquement représentative à tous les niveaux. La loi stipule également que le manque d'« expérience » nécessaire d'un membre du groupe protégé n'est pas un motif suffisant pour embaucher quelqu'un d'autre du moment que le candidat « a la faculté d'acquiescer, dans un laps de temps raisonnable, la capacité pour effectuer le travail »². De plus, des « chartes pour l'autonomisation des Noirs » pour chaque industrie fixent des objectifs de proportion d'actions devant être transférées aux Noirs (inclus les Africains autochtones, les métis et les Asiatiques). Les chartes ont déjà été publiées pour les secteurs du pétrole, de l'exploitation minière et de la banque. L'idée générale est qu'environ un quart des actions sud-africaines soit aux mains des Noirs d'ici une dizaine d'années.

Dans quelle mesure ces efforts ont-ils fonctionné? Environ la moitié des cadres moyens en Afrique du Sud et un quart des cadres supérieurs sont des Noirs, là où il n'y en avait presque aucun dix ans auparavant. Les Noirs ont notamment été très vite promus dans le secteur public – le gouvernement n'a pas de concurrent. Cependant, puisque de nombreux individus sous-qualifiés avaient été promus, le gouvernement a dû engager un grand nombre de consultants pour les assister, mais cette situation est en train de changer. En ce qui concerne les chartes d'autonomisation, la manière dont ce transfert d'actions sera financé n'est encore pas claire. La pratique actuelle d'autonomisation des Noirs « n'a pas créé de nouveaux produits ou de nouvelles compagnies indépendantes qui ne soient pas soutenues par de grandes sociétés blanches », selon Moeletsi Mbeki, célèbre journaliste.

Source: Sabbagh 2004; Jomo 2004; The Economist 2004a; van der Westhuizen. 2002; Schultz et Mwabo 1998.

1 : L'employeur « n'a pas le droit d'exercer une discrimination injuste à l'encontre d'une personne sur la seule justification de son manque d'expérience ».

South Africa Employment Act, n° 55 of 1998, section 20 (5)

l'élite afro-américaine s'est donc accrue et le dilemme est peut-être maintenant de savoir si la seconde génération de l'élite devrait continuer à en recevoir les bénéfices. En fait, pour les admissions universitaires, le passage de la discrimination positive aux politiques racialement non différenciées, telles qu'appliquées au Texas et en Californie depuis 1996, a conduit à des baisses significatives dans les inscriptions des minorités au sein des institutions élitistes.

L'Inde est l'un des pays à la plus longue histoire en matière de mise en œuvre de politiques de discrimination positive. Les règles de la discrimination positive (également appelées « réserves ») s'appliquent à trois groupes: les castes répertoriées (les in-

touchables hindous et les segments défavorisés des minorités religieuses), les tribus répertoriées, et les « autres classes peu avancées » (les castes qui se situent entre les intouchables et les Dvija deux fois nés). Les régimes coloniaux ont exclu ces trois groupes de la structure du pouvoir. Il en a résulté une pauvreté pendant des siècles concentrée systématiquement dans certains groupes sociaux. Les réserves, qui couvrent environ 65 % de la population, ont pour but d'habiliter ces populations.

Il existe des quotas pour les castes répertoriées (15 % de la population) et les tribus répertoriées (8 %) au sein des organes législatifs à tous les niveaux de gouvernement (local, provincial et national), dans

les emplois au sein de la fonction publique et dans les institutions d'enseignement⁶¹. Depuis 1991, les autres classes peu avancées, le groupe le plus grand et le plus hétérogène, bénéficient de quotas dans les emplois au sein de la fonction publique et dans les institutions d'enseignement supérieur (27 % au niveau national et étatique, un peu plus de la moitié de leur proportion dans la population), mais pas dans les organes législatifs puisqu'ils sont en majorité dans de nombreux États en Inde et que leur représentation dans le corps législatif s'est considérablement accrue par le biais des processus normaux de compétition politique.

Les réserves ont changé la nature et la composition de la classe moyenne indienne. Une portion non négligeable de la classe moyenne se compose maintenant des bénéficiaires des réserves de deuxième et troisième génération. Lors de l'indépendance, les castes répertoriées, les tribus répertoriées et les autres classes peu avancées ne pouvaient aspirer qu'à un degré limité d'ascension sociale. Les réserves ont élargi leurs chances. L'éducation est devenue une valeur sociale et culturelle, aidant à créer une couche supérieure dont les membres servent à la fois de modèles et de « fer de lance » pour que leurs peuples entrent dans le courant économique et politique dominant⁶². Un des résultats est que l'identité de la classe moyenne n'est plus perçue en termes de statut rituel.

Les réserves dans l'éducation et les professions ont également eu un impact durable sur le système politique de l'Inde. L'ensemble de la structure du pouvoir politique a changé depuis l'indépendance, en commençant par les États indiens du sud. Un nouveau leadership politique a fait son apparition, issu des castes répertoriées, des tribus répertoriées et des autres classes peu avancées. Dans presque tous les États, les bénéficiaires des réserves occupent des postes importants au gouvernement et ont obtenu des postes aux échelons inférieurs de l'administration. Cette nouvelle classe politique a mis fin au monopole du pouvoir du Parti du Congrès.

Alors que les politiques de discrimination positive ont connu de nombreux succès, les inégalités de revenus entre les individus ont continué d'augmenter même dans les sociétés qui ont essayé de réduire les inégalités collectives par le biais de la discrimination positive (Inde, Malaisie, Afrique du Sud et États-Unis). Certes, ces inégalités auraient pu être pires sans les politiques de discrimination positive. Mais pour réduire les inégalités individuelles et bâtir des sociétés véritablement intégratrices et équitables, d'autres politiques sont nécessaires – celles mentionnées auparavant dans les précédents Rapports mondiaux sur le développement humain, telles que

Figure 3.3 En Malaisie, les inégalités collectives ont diminué, mais pas les inégalités individuelles

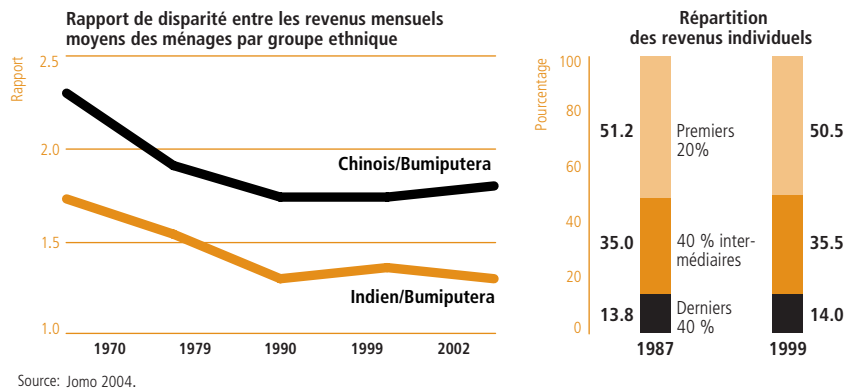
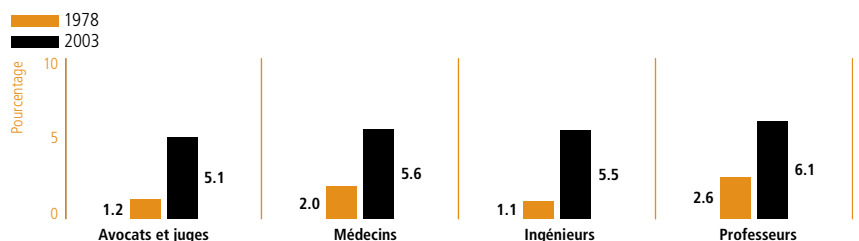


Figure 3.4 Performance mitigée de la discrimination positive aux États-Unis

Résultats relatifs à l'égalité

	Environ 1980		Environ 2000	
	Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
Espérance de vie (années)	74.4	68.1	77.7	72.2
Décès maternels (pour mille naissances)	6.7	21.5	5.1	17.1
Taux de mortalité infantile (pour mille naissances)	10.9	22.2	5.2	14
Individus vivant sous le seuil de pauvreté (pourcentage)	10.2	32.5	9.5	22.5
Taux de chômage (16 ans et plus)	6.3	14.3	3.5	7.6
Taux de chômage (des 16 à 19 ans)	15.5	38.5	11.4	24.5

La part des Noirs parmi les professionnels (pourcentage)



Source: Bureau du Recensement, États-Unis 2004b; Ministère du travail, États-Unis 2004.

les politiques qui promeuvent un développement économique équitable.

La raison d'être initiale de la discrimination positive était de réparer les injustices raciales passées. Les Noirs des États-Unis ont été victimes d'abord de l'esclavage, puis d'un siècle de discrimination juridique fréquemment violente. La discrimination positive devait être une mesure temporaire. Au lieu de cela, elle est devenue une caractéristique de la vie aux États-Unis. Maintenant, sa logique, soutenue non seulement par les plus grandes universités, mais également par la plupart des grandes compagnies et même l'armée, est d'assurer la « diversité ». Les États-Unis se dirigent lentement vers un modèle de politiques publiques racialement indifférenciées dans la forme, dont la caractéristique déterminante est une négation de principe de la race comme catégorie juridique. Par exemple, une des mesures politiques suggérées consiste à transformer les préférences ba-

Il ne fait aucun doute que la discrimination positive a été nécessaire dans les pays étudiés ici. La plupart des pays qui ont adopté de telles politiques ont également connu une augmentation des inégalités générales au niveau des revenus des personnes physiques

sées sur la race en préférences fondées sur la classe économique. Cependant, étant donné que les étudiants blancs pauvres obtenant des scores élevés aux tests d'entrée à l'université sont plus nombreux que les Noirs et Hispaniques pauvres obtenant des scores élevés à ces tests dans un rapport de six pour un, la préférence basée sur la classe n'encouragera pas l'égalité raciale.⁶³

En Inde, l'idée était de mettre un terme aux réserves une fois que les groupes affectés auraient regagné du terrain. Cela ne s'est pas produit. Au lieu de cela, les préférences se sont perpétuées d'elles-mêmes. Les districts législatifs réservés, qui étaient censés se terminer dix ans après la Constitution de 1950, ont été prolongés par intervalles de 10 ans. Suivant une stratégie du « nous sommes plus en retard que vous », les individus essayaient de se faire classer comme des membres des castes choisies pour être éligibles à ces préférences. Les réserves, quelle que soit leur forme, couvrent maintenant 65 % de la population.

Ce jeu généralisé avec le système a accru la rancœur, frisant l'animosité, des castes et classes « avancées » envers les classes « peu avancées ». Plusieurs confrontations ont entraîné la destruction de biens et fait des victimes, soulevant ainsi la question savoir si la polarisation vaut le prix de la préférence. En voici les raisons:

- La portée des réserves dans la fonction publique a été élargie du recrutement aux promotions
- L'élargissement des réserves limite les chances pour les castes avancées

- Les gouvernements ont utilisé les réserves comme politique populiste pour gagner des votes
 - Les réserves ont conduit au relâchement des niveaux exigés dans l'admission des membres des classes désignées dans les écoles professionnelles
- Malgré ces inquiétudes, les politiques de discrimination positive ont bien réussi à atteindre leurs objectifs et les considérations politiques empêcheront probablement leur retrait. Et sans elles, les inégalités collectives et les exclusions socioéconomiques seraient vraisemblablement pires que ce qu'elles sont aujourd'hui. Ainsi, il ne fait aucun doute que la discrimination positive a été nécessaire dans les pays étudiés ici.

Un aspect préoccupant demeure. La plupart des pays qui ont adopté de telles politiques ont également connu une augmentation des inégalités générales au niveau des revenus des personnes physiques (accompagnée d'une inégalité croissante au sein du groupe des défavorisés). Ceci suggère fortement que de nombreuses autres forces à l'œuvre demandent de prendre des mesures sur un plus grand front: inégalités dans la propriété des terres et des ressources, inégalités au niveau de la fourniture de services sociaux de base et schémas de développement qui exploitent ou excluent les populations autochtones – précisément les facteurs sous-jacents à l'exclusion socioéconomique fondée sur la culture.



Faire face aux mouvements en faveur de la domination culturelle

Le présent Rapport soutient que les individus devraient avoir la liberté d'être ce qu'ils souhaitent, de choisir leurs identités et de vivre selon ces choix. Il affirme en outre que la reconnaissance d'identités multiples et complémentaires – les individus s'identifiant comme citoyens d'un État de même que membres de groupes ethniques, religieux, culturels et autres – est la pierre angulaire de la liberté culturelle. Mais des mouvements hostiles à ces principes cherchent à éliminer la diversité au nom de la supériorité culturelle. Il faut tenir tête à ces mouvements, et mettre en cause les sources sur lesquelles ils s'appuient et où ils puisent leur justification. La question est de savoir comment.

Ce chapitre traite des mouvements coercitifs visant la domination culturelle – ceux qui sont impulsés par une idéologie d'hégémonie et de domination culturelle, et qui utilisent la coercition pour supprimer les identités culturelles des autres. Ces mouvements font couramment partie du paysage politique de nombreux pays et pourraient même être en train de monter en puissance.

Il est important de clarifier ce qui caractérise les mouvements de cette nature. De nombreux types de mouvements utilisent des stratégies coercitives de violence et d'intimidation, mais tous ne sont pas des mouvements prônant la domination culturelle. Beaucoup de groupes historiquement désavantagés ou subordonnés se sentent obligés d'employer des procédés coercitifs, notamment s'ils sont exclus ou marginalisés du processus politique normal. Leurs tactiques pourront impliquer la contrainte, mais leur objectif est de garantir l'égalité des droits, le partage du pouvoir politique, l'autonomie et une société plus intégratrice (par exemple les Zapatistes au Mexique). Dans la mesure où les recommandations discutées aux chapitres 3 et 5 seraient adoptées, l'utilisation de stratégies coercitives par de tels groupes ne serait plus nécessaire ni justifiée.

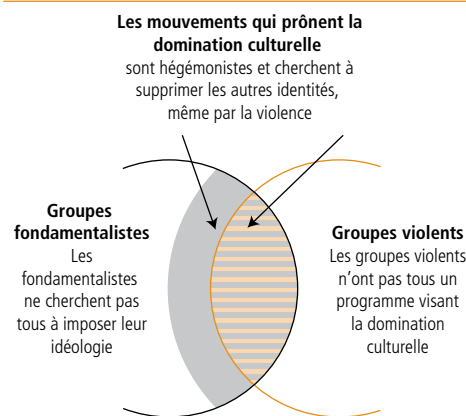
Le présent chapitre met par contre l'accent sur les mouvements qui cherchent spécifiquement à créer des États ethniquement ou religieusement « purs » en expulsant, en assimilant par la force ou même en tuant tous ceux qui sont considérés comme « autres ». Pour ces mouvements, les types de politiques multiculturelles défendues par ce Rapport

sont une abomination. C'est l'intolérance ou la haine d'autres coutumes – et le fait de s'organiser de manière à étendre cette intolérance tout en niant aux individus le choix de leurs identités – qui fait qu'un mouvement est coercitif (figure 4.1). La cible: la liberté et la diversité.

Ces mouvements sont souvent décrits de manière trompeuse comme des mouvements religieux « fondamentalistes ». Mais il est important de souligner que le champ d'étude de ce chapitre est à la fois plus large et plus étroit que le phénomène du fondamentalisme religieux. D'un côté, de nombreuses formes de fondamentalisme religieux ne sont pas partisans de l'usage de la violence pour atteindre leurs objectifs. Elles ne cherchent pas non plus à imposer leur idéologie sur autrui par la contrainte. Elles pourront entièrement fonctionner au sein du système démocratique. Les moines tibétains ou trapapistes ont de fortes convictions religieuses, mais n'empiètent pas sur la liberté religieuse d'autrui. D'un autre côté, il existe des exemples de mouvements coercitifs visant la domination culturelle qui ne sont pas essentiellement fondés sur la religion, mais plutôt sur des appels à la pureté raciale ou ethnique. Ainsi, le fondamentalisme religieux n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour

Le présent chapitre met par contre l'accent sur les mouvements qui cherchent spécifiquement à créer des États ethniquement ou religieusement « purs » en expulsant, en assimilant par la force ou même en tuant tous ceux qui sont considérés comme « autres »

Figure 4.1 Les mouvements fondamentalistes et les mouvements violents ne sont pas tous des mouvements en faveur de la domination culturelle



Source: Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

L'absence de démocratie crée souvent les conditions propices à la montée de tels mouvements, alors que la prise en compte politique peut souvent modérer les sources de conflit et renforcer la démocratie libérale

qu'un mouvement soit qualifié de coercitif en faveur de la domination culturelle.

Comment les États peuvent-ils faire face à ces mouvements sans compromettre leurs principes démocratiques? Deux options s'offrent à eux: réprimer ces mouvements ou saper leurs bases de soutien en prenant en compte de manière démocratique leurs préoccupations et doléances sous-jacentes. Les États ont un droit légitime et la responsabilité de poursuivre les actes criminels. Parfois, l'usage de la force est nécessaire. Mais les États doivent s'assurer que les mesures qui restreignent les mouvements en faveur de la domination culturelle ne répriment pas les droits et les libertés fondamentales. Ce chapitre soutient que la répression fonctionne rarement. L'absence de démocratie crée souvent les conditions propices à la montée de tels mouvements, alors que la prise en compte politique peut souvent modérer les sources de conflit et renforcer la démocratie libérale.

MOUVEMENTS EN FAVEUR DE LA DOMINATION CULTURELLE – LES DEFIS D'AUJOURD'HUI

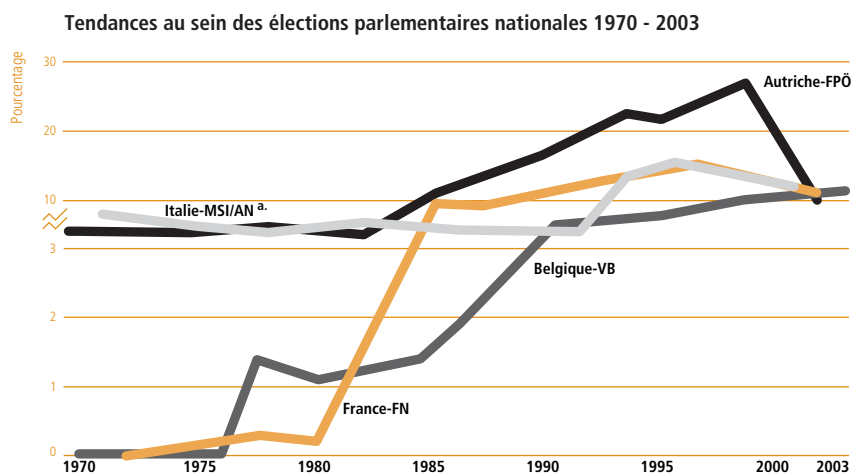
Les mouvements coercitifs et intolérants ne sont pas nouveaux, mais ils s'accroissent. Dans un grand nombre de pays, les mouvements visant la domination culturelle deviennent une force politique nationale importante. Parmi les indications préoccupantes:

- En Europe, les partis d'extrême droite ont connu des succès électoraux dans plusieurs pays, obtenant jusqu'à 26,9 % des suffrages en Autriche en 1999 (figure 4.2).
- En Amérique du Nord et en Europe, les crimes haineux et la violence xénophobe – motivés par

un préjugé raciste, ethnique ou religieux – restent largement répandus. En 2002, il y a eu 12 933 crimes de ce type en Allemagne et 2 391 en Suède, ainsi que 3 597 poursuites au Royaume-Uni et 7 314 délits aux États-Unis¹. Ces pays ne sont pas les seuls à connaître une intolérance extrême; ils font, par contre, partie des quelques pays qui recueillent de telles données.

- En 2003, 13 groupes sur 65 (un sur cinq) se livrant à des activités terroristes pouvaient être identifiés comme cherchant la domination religieuse ou le nettoyage ethnique².
 - En Afrique, la Résistance armée du Seigneur (LRA), dont l'objectif est d'établir un gouvernement fondé sur les Dix commandements, a infligé des violences brutales dans le nord de l'Ouganda depuis 1998, dont enlèvements, tortures et viols. Les rebelles Hutu Interahamwe, auteurs du génocide de 1994, continuent de constituer une menace au Rwanda.
 - En Asie du Sud, les attaques violentes organisées contre les églises et les missions chrétiennes ont augmenté. L'Inde, malgré sa longue tradition laïque, a connu une violence communautaire considérable, d'une intensité grandissante: 36,2 % des pertes dues à la violence communautaire depuis 1954 se sont produites sur la période 1990-2002³. Au Pakistan, certaines organisations (la Sipah-e-Sahaba, Lashkar-e-Jhangvi et Tehreek-i-Jafariya) ont entretenu une violence sectaire brutale entre les sunnites et les chiïtes depuis 1989 (table 4.1)⁴.
 - Dans le Sud-Est asiatique, l'organisation militante Jemaah Islamiyah, qui maintient des réseaux en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour, cherche à instaurer un État islamique asiatique. Certains de ses membres ont été reconnus coupables des attentats de Bali en octobre 2002.
 - Ces mouvements sont souvent marginaux, mais ils peuvent également être des segments de partis politiques, ou même un État. En cherchant à imposer une notion particulière de l'identité nationale et une idéologie tout en supprimant les autres identités culturelles, les États coercitifs ont commis certaines des pires brutalités de l'histoire récente – le génocide des non-communistes par les Khmers Rouges ou le nettoyage ethnique des musulmans par les forces serbes au Kosovo.
- L'activisme politique militant pour la domination culturelle existe dans toutes les grandes religions. Aux États-Unis, les extrémistes chrétiens posent des bombes dans les cliniques d'avortement. En Inde, les extrémistes hindous ont encouragé la violence contre les musulmans dans le Gujarat autant

Figure 4.2 Certains partis d'extrême droite européens ont progressivement récoté plus de suffrages



a. Le parti AN en Italie était dans l'alliance électorale Casa Delle Libertà, qui se composait de Forza Italia, Lega Nord, et le Nouveau Parti socialiste italien (l'alliance a reçu 45.4% des suffrages). Le pourcentage de vote indiqué renvoie à la partie proportionnelle de l'élection dans laquelle 155 des 630 députés sont élus.

Source: Electionworld.org 2004; Ignazi 2003; Jackman et Volpert 1996; Widfeldt 2004.

TABLE 4.1

Pertes causées par la violence sectaire au Pakistan, 1989–2003

Année	Nb. tués	Nb. blessés
1989	18	102
1990	32	328
1991	47	263
1992	58	261
1993	39	247
1994	73	326
1995	59	189
1996	86	168
1997	193	219
1998	157	231
1999	86	189
2000	149	..
2001	261	495
2002	121	257
2003	102	103

... Non disponible.

Note: Les données pour 2000 ne concernent que des attentats terroristes utilisant des explosifs. Les données sur les pertes et les incidents résultant d'autres activités terroristes ne sont pas disponibles.

Source: SATP 2004.

que les extrémistes musulmans ont ciblé les Hindous. Le Gush Emunim juif, un groupe de colons militants, vise à recréer l'Israël biblique et a employé la violence pour expulser les Palestiniens. Le Groupe islamique armé en Algérie menace de tuer ceux qui ne prient pas ou les femmes qui choisissent de ne pas porter le voile. Au Japon, le culte Aum Shinrikyo, qui se revendiquait du Bouddhisme, a empoisonné des usagers de banlieue du métro de Tokyo en 1995.

Mais la religion n'est pas non plus la seule source d'extrémisme. On compte parmi les brutalités fondées sur l'appartenance ethnique ou la race la tentative d'extermination des Juifs par les nazis en Allemagne et le massacre des Tutsis par les Hutus au Rwanda.

IDENTIFIER LES MOUVEMENTS QUI MILITENT POUR LA DOMINATION CULTURELLE

Les mouvements en faveur de la domination culturelle ont en commun certains éléments clés. Ils se distinguent par leur identité culturelle, qu'elle soit ethnique, raciale ou religieuse, et tentent d'imposer leur idéologie par la force, voire l'extermination. Ils:

- Croient à la supériorité de leur culture et rejettent toutes les autres.
- Agissent en fonction de cette conviction pour imposer leur idéologie à autrui et créer une société « pure ».
- Recourent souvent, mais pas toujours, à la violence pour atteindre leurs objectifs.

Les mouvements pour la domination culturelle croient en leur supériorité et sont souvent prédateurs. Ils épousent une idéologie qui diabolise les autres identités pour justifier la création d'une nation « pure », sacrée et homogène. Ils considèrent quiconque n'appartenant pas au noyau communautaire comme inférieur, indésirable et non digne de respect. Le Jemaah Islamiyah attribue la responsabilité des problèmes de l'Indonésie aux « Chinois et aux chrétiens kafirs »⁵ – c'est sa justification pour chercher à créer un État islamique aux dépens de la laïcité indonésienne. L'Alliance nationale, la plus grande organisation néonazie des États-Unis, veut créer un nouveau gouvernement « responsable seulement devant les Blancs⁶ ».

Les mouvements visant la domination culturelle excluent et cherchent à imposer leur idéologie aux autres. Ils rallient les gens à leur cause en faisant craindre que les valeurs qu'ils prônent et leur identité sont menacées (chapitre 1). Une étude des partis d'extrême droite en Europe a mis en évidence des caractéristiques communes: ils encouragent la xénophobie, ce qui mène à des revendications pour la création de sociétés mono-culturelles, pour l'exclusion des « outsiders » des politiques d'aide sociale et pour le façonnement d'un État fort, à même de protéger la nation des « forces du mal »⁷. Les mouvements en faveur de la domination culturelle ciblent également les membres de leur propre communauté en dénigrant et en supprimant les opinions contestataires, et en remettant en question l'intégrité et la loyauté (pureté de la foi ou patriotisme).

D'autres motivations peuvent être à l'œuvre. Beaucoup de conflits ethniques portent aussi sur le pouvoir politique et économique (chapitre 2), et l'identité ethnique est une manière de mobiliser des alliés. Le génocide rwandais, par exemple, était une manifestation de la lutte pour le pouvoir politique et économique entre les Tutsis, exclus sous le gouvernement contrôlé par les Hutus, et les Hutus, exclus pendant la domination coloniale. Ces mouvements se distinguent par leur quête de domination culturelle au nom de l'identité. En incitant à une idéologie de haine contre les Tutsis, les militants Hutus ont redéfini l'identité Hutu en termes de race, en déclarant que les Hutus étaient les habitants originels et en ridiculisant les Tutsis, qualifiés « d'étrangers » venus d'Éthiopie.

Tous les mouvements prônant la domination culturelle ne sont pas ouvertement violents. Les menaces, le harcèlement et les jeux politiques sont également des tactiques courantes. De plus, la même organisation peut utiliser un éventail de stratégies – propagande, participation électorale, sollicitation d'un appui extérieur, exigences de force du soutien

Les mouvements visant la domination culturelle excluent et cherchent à imposer leur idéologie aux autres

Lorsque l'État échoue, les mouvements coercitifs peuvent intervenir pour offrir instruction, protection ou ordre public

au niveau local, ainsi que guérilla ou campagnes terroristes. Le jeu électoral n'est pas toujours une alternative à la coercition – beaucoup de partis instillent la peur et l'insécurité pour gagner des voix et menacer les membres des autres communautés. Alors que la violence n'est pas une caractéristique universelle des mouvements coercitifs, c'est un trait fréquent. Les idéologies fondées sur la coercition colportent l'intolérance, qui peut inspirer des actes de violence arbitraires. Le mouvement pour l'Identité chrétienne aux États-Unis a inspiré des membres des Nations aryennes à commettre fusillades et meurtres racistes en 1998.

POURQUOI CES MOUVEMENTS EXISTENT-ILS ET POURQUOI LEUR INFLUENCE S'ACCROÎT-ELLE ?

L'idéologie, la discrimination, la pauvreté et l'inégalité, un leadership manipulateur, un État faible ou inefficace, des interventions politiques extérieures, les liens avec la diaspora devenue hostile – autant de raisons qui expliquent la montée et le maintien au pouvoir des mouvements coercitifs visant la domination culturelle. Les échecs du développement et de la gouvernance peuvent laisser un vide que ces mouvements s'empressent de combler. Une caractéristique constante de ces mouvements est qu'ils proposent une explication simple (souvent déformée) des défaillances du monde – et un programme élémentaire pour les corriger (expulser les immigrants, tuer les membres d'autres communautés).

Les revendications identitaires ont souvent des explications économiques sous-jacentes reposant sur des griefs ou sur l'avidité. En Europe occidentale, les partis d'extrême droite ont gagné des voix lorsque les partis des courants de pensée majoritaires ont perdu une part significative de la confiance du public sur des questions allant de la corruption à la mondialisation⁸. Les mouvements religieux offrent le salut doctrinal à ceux qui voient la modernisation comme étrangère et répressive, dans des contextes où ni la démocratisation ni le développement économique n'ont réussi. Ainsi, même une classe moyenne menacée et une intelligentsia professionnellement frustrée sont susceptibles de rejoindre les rangs des marginalisés économiques et sociaux au sein des mouvements coercitifs. C'était évident dans le rôle joué par « l'intelligentsia laïque d'opposition » dans la montée de nombreux mouvements islamistes coercitifs jusque dans les années soixante-dix. Récemment, ce sont les ecclésiastiques qui ont joué le rôle prépondérant.⁹

Lorsque l'État échoue, les mouvements coercitifs peuvent intervenir pour offrir instruction, protection ou ordre public. Les Talibans ont initialement aidé à assurer la sécurité des routes commerciales. Le

Gush Emunim a brièvement protégé les implantations de ses membres en Cisjordanie et à Gaza. Les brigades Adolat en Ouzbékistan ont gagné en popularité lorsqu'elles se sont substituées à la loi pour réduire la criminalité ainsi que les prix des denrées alimentaires.

Le manque de ressources pour envoyer les enfants dans des écoles laïques (gouvernementales ou privées) est l'une des raisons pour lesquelles les individus comptent sur les établissements religieux qui fournissent une instruction gratuite. En principe, cela ne pose aucun problème. Les écoles islamiques, par exemple, peuvent offrir des avantages culturels et économiques aux étudiants qui, sans cela, ne pourraient pas faire d'études. Mais dans certaines communautés, de telles écoles ont également promu des idéologies culturelles coercitives et encouragé les étudiants à s'engager dans des activités qui utilisent la contrainte comme mode d'action. Alors que 2 ou 3 % des écoles islamiques pakistanaïses sont présumées recruter des enfants dans des mouvements coercitifs, environ la moitié seulement des 15 000 ou 20 000 écoles religieuses estimées est officiellement enregistrées¹⁰. Il devient difficile pour l'État de superviser et réglementer ces écoles non répertoriées. En Thaïlande, 300 des 550 écoles islamiques ne proposent pas d'instruction laïque (l'État enquête actuellement sur leur participation dans le recrutement et la formation de militants)¹¹.

Mais même les écoles publiques peuvent prêcher l'intolérance. Le nazisme s'est propagé à travers les écoles d'État. Les idéologies de suprématie de la race blanche faisaient partie du programme scolaire en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid. Le contrôle des ressources éducatives permet à l'État de réviser les manuels pour déformer l'histoire, cibler certaines communautés et encourager les stéréotypes racistes.

Les dirigeants définissent l'idéologie d'un mouvement. Une de leurs fonctions principales est d'interpréter la doctrine religieuse afin de persuader les membres de la justesse « divine » de leurs actes. Parce que le risque de défection dans les milices est élevé, les dirigeants pourront demander aux membres de prouver leur loyauté en étudiant les textes religieux pendant des années ou en perpétrant des actes de destruction. Ils modifient également l'idéologie ou la cible de l'organisation selon les circonstances. De plus, les leaders convertissent les actes de coercition gratuits en un effort collectif. Ils recrutent, endoctrinent et forment leurs cadres (parfois des enfants). Ils planifient les actes terroristes et préparent les documents de propagande. Ils se procurent également des fonds pour indemniser les membres des familles des cadres qui meurent au combat et qui sont alors portés en héros (encadré 4.1).

Les communautés immigrées implantées à long terme à l'étranger peuvent contribuer à la montée des mouvements coercitifs dans leurs pays d'origine. En tant que membres de la diaspora, elles luttent entre la conservation de leur identité originelle et de leurs traditions culturelles, et l'adaptation à leur nouvel environnement. Lorsqu'elles ne se sentent pas en confiance ou appréciées, elles peuvent se mettre à l'écart de la société. Il a été prouvé qu'une telle insatisfaction existe parmi les populations musulmanes d'Allemagne et des Pays-Bas¹². Les mouvements coercitifs peuvent exploiter ces sentiments pour puiser un soutien politique et financier au sein de la diaspora. Au début des années quatre-vingt-dix, les « combattants du week-end » venaient d'Allemagne pour lutter aux côtés de leurs groupes ethniques en Bosnie¹³.

Un grand nombre de ces facteurs sous-jacents à la montée des mouvements en faveur de la domination culturelle inspirent aussi les mouvements nationalistes. Plusieurs de ces facteurs expliquent pourquoi les groupes victimes de discrimination luttent pour les droits politiques. Mais beaucoup de mouvements en faveur de l'autonomie peuvent être libéraux et reconnaître l'importance de la prise en compte de la diversité au sein d'une région autonome. Au contraire, les mouvements prônant la domination culturelle peuvent émaner même de la majorité et du groupe politiquement dominant. Les racistes ne cherchent pas l'autonomie territoriale; au lieu de cela, ils ciblent tous ceux qui sont considérés comme « autres » ou inférieurs. Les mouvements visant la domination culturelle sont passés maîtres dans l'utilisation des griefs sincères des populations pour gagner des partisans. Ce qui les distingue est leur programme de supériorité culturelle et d'élimination de la diversité et de la tolérance.

DILEMMES POUR LES DÉMOCRATIES – MESURES RESTRICTIVES OU CONCILIATRICES?

Les mouvements coercitifs peuvent être une force très déstabilisante. Représentant un défi pour tous les États, ils posent un dilemme particulier aux démocraties. Si les mouvements qui militent pour la domination culturelle utilisent des moyens violents, menacent l'ordre public ou privent leurs membres de la jouissance des droits de l'homme, les gouvernements sont tout à fait en droit de prendre des mesures énergiques à leur encontre. Mais le problème dépasse la question du crime et du châtement. Dans les États qui respectent la liberté de parole, les mouvements en faveur de la domination culturelle utilisent les libertés accordées par les sociétés démocratiques pour tenter de les affaiblir. Il est possible – en réalité, courant – de préconiser l'exclusion,

la discrimination, et de dénier les libertés civiles et politiques sans jamais enfreindre la loi.

Le dilemme est que les États démocratiques, qui sont très attachés à leurs valeurs de liberté, ne veulent pas être accusés de limiter abusivement la liberté de parole et les droits d'assemblée. Ils ne souhaitent pas non plus ignorer les menaces à la paix communautaire ou l'intimidation des groupes minoritaires. Si les droits de certains groupes sont limités alors que le reste de la société en bénéficie, cela risque de provoquer des réactions extrêmes, voire violentes. Le défi consiste donc à protéger la liberté en décourageant les mouvements coercitifs.

Les mouvements coercitifs ont tendance à être plus puissants et plus menaçants dans les États non démocratiques. Ils se font entendre par la violence et l'extrémisme car la sphère publique leur est autrement fermée. Par définition, les États non démocratiques ne prêtent peu ou pas d'allégeances aux valeurs telles que la liberté de parole ou le droit de s'organiser politiquement. Pour les régimes non démocratiques, le compromis entre liberté et répression est moins sévère parce qu'il y a moins de liberté dès le départ.

Pour les gouvernements non démocratiques, le passage à des politiques plus libérales peut se révéler être une stratégie efficace (encadré 4.2). Les so-

Les mouvements coercitifs peuvent être une force très déstabilisante

ENCADRE 4.1

Leadership, manipulation idéologique et recrutement des partisans

Les dirigeants des mouvements visant la domination culturelle façonnent des identités collectives et mobilisent leurs partisans pour qu'ils adoptent des méthodes coercitives à l'encontre d'autrui. Les dirigeants se servent de leurs qualités d'organisateur pour gagner des sympathisants, modifier les idéologies en fonction de leurs besoins, prendre des dispositions pour obtenir des fonds au niveau national et à l'étranger, fournir des armes et former les cadres militants. Ces leaders poursuivent deux objectifs principaux: créer une idéologie d'intolérance et modifier l'équilibre du pouvoir politique.

Le moyen le plus facile pour générer l'intolérance est d'utiliser des interprétations intéressées de l'histoire pour décrire et dénigrer les autres groupes. Ce faisant, les dirigeants mettent l'accent sur la quête de justice et insistent sur les pertes dont sont prétendument victimes leur groupe. L'important n'est pas de trouver une solution aux véritables doléances, mais d'utiliser des griefs ostensibles comme cri de ralliement. Le site web du Bajrang Dal, un groupe extrémiste hindou, accuse l'État indien d'apaiser les « éléments anti-nationaux (musulmans) » et demande que les musulmans indiens « prouvent qu'ils ne sont pas les héritiers et les adeptes » des envahisseurs pas-

sés qui ont détruit les temples hindous. Aux États-Unis, après la tragédie de Waco en 1993 impliquant des agents de la Police judiciaire fédérale (FBI) et la secte de la Branche davidienne, les responsables des sectes religieuses et des organisations prônant la supériorité de la race blanche ont tenté de rallier des partisans à leur cause en attaquant le gouvernement fédéral pour avoir perpétré ce qu'ils affirmaient être une injustice.

Les leaders cherchent également à modifier la structure de la gouvernance, en substituant, par exemple, la loi théologique aux règles laïques, en répudiant les processus électoraux ou en limitant les droits constitutionnels d'autrui. Toutes ces mesures servent à imposer l'autorité et la supériorité d'un groupe sur les autres. Malgré les activités violentes des Tigres Tamouls (LTTE) au Sri Lanka, les moines Bouddhistes se sont régulièrement opposés par le passé à toute avancée vers l'attribution de l'autonomie aux Tamouls dans le nord-est du pays.

Source: ADL 2003; *The Economist* 2000; Grove and Carter 1999; HinduUnity.org 2004; IRR 2003; Stern 2003.

ciétés démocratiques, mieux à même de traiter avec les mouvements visant la domination culturelle, ont davantage d'options.

MESURES RESTRICTIVES

Limiter les activités des mouvements coercitifs est la première étape. Lorsque ces mouvements menacent, intimident et s'attaquent violemment à d'autres groupes, les États doivent les contenir, même si cela requiert l'usage de la force. Les mesures courantes visant à restreindre (et finalement éliminer) les activités des mouvements coercitifs incluent:

- Ériger des barrières constitutionnelles contre les partis politiques coercitifs.
- Promulguer des lois et faire intervenir la justice.
- Exercer la force.

Ériger des barrières contre les partis politiques coercitifs. Les gardes-fous institutionnels qui empêchent certaines catégories d'organisations de participer librement à la compétition électorale ou à la société civile sont une méthode communément utilisée par les sociétés démocratiques pour éviter que l'extrémisme culturel ne se répande dans l'ensemble de la société. On compte parmi ces barrières: exiger une part minimale des suffrages pour entrer dans le corps législatif, contrôler le financement des campagnes, restreindre l'accès aux services de diffusion de l'information, et interdire certains types de par-

tis politiques au moyen de dispositions constitutionnelles. Les gouvernements non démocratiques utilisent des mesures similaires pour supprimer l'opposition, compromettant ainsi leur capacité à traiter avec les mouvements coercitifs lorsqu'une menace spécifique se profile, car les canaux de communication sont inexistantes.

En Allemagne, un parti politique doit gagner 5 % des suffrages nationaux pour obtenir un siège à l'Assemblée. Ce seuil a permis d'écarter du pouvoir tous les principaux partis d'extrême droite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – le Parti national démocrate (NPD), le Parti républicain (REP) et l'Union du peuple allemand (DVU). Par contre, le seuil de 1,5 % en Israël n'était pas assez élevé pour empêcher que le Rabbin Kahane, du parti raciste Kach, remporte un siège à la Knesset en 1984. En réponse, le Parlement a adopté la section 7A de la Loi fondamentale, qui bloque la participation d'une liste de candidature aux élections si ses objectifs comportent, entre autres, « une négation du caractère démocratique de l'État » ou « une incitation au racisme ». Le gouvernement a interdit le parti Kach en 1988 pour incitation au racisme, et l'a déclaré organisation terroriste en 1994. En Allemagne et en Israël, les groupes coercitifs, même s'il leur était permis de concourir aux élections, ont vu leurs libertés entravées lorsque les autorités les ont identifiés comme hostiles à la Constitution.

Limiter les activités des mouvements coercitifs est la première étape

ENCADRE 4.2

Asie centrale – le danger de la restriction des libertés politiques et culturelles

Au terme de la domination soviétique en Asie centrale, l'islam était polarisé et de nouveaux mouvements islamistes avaient fait leur apparition. Il existait un islam officiel, tel que réglementé (et supprimé) par l'État soviétique; un islam traditionnel, organisé autour d'un clergé officieux; et un islam réformiste, tel qu'embrassé par les « ahl al-Quran » – le Peuple des écritures – qui souhaitaient établir un « islam pur » et croyaient au strict respect de la charia. Avec la répression des mouvements exprimant les aspirations populaires, chaque mouvement religieux successif est devenu idéologiquement plus extrême et coercitif.

La répression fonctionne rarement...

Dans les années quatre-vingt-dix, le Parti de la renaissance islamique (IRP) de Pan-Asie centrale cherchait à purifier l'islam, mais il lui manquait une structure cohérente. Malgré sa modération générale, l'IRP a été interdit en Ouzbékistan en 1991.

Presque au même moment, le mouvement Adolat (justice) devenait une force exigeant que l'Ouzbékistan devienne un État islamique. Il a gagné en popularité alors que des groupes de volontaires patrouillaient dans la Vallée de Ferghana pour réduire la criminalité et demander la baisse des coûts des

rées alimentaires. Craignant des liens présumés avec l'IRP, les autorités ont poursuivi les dirigeants de l'Adolat, ce qui n'a fait que dynamiser leur attrait auprès des populations et a poussé le mouvement vers la clandestinité. En 1999-2000, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (IMU), mené par des anciens dirigeants d'Adolat, a cherché à déposer le gouvernement Ouzbek et instaurer un État islamique.

Un autre groupe islamique, le Hizb-ut Tahrir (HT) a gagné des sympathisants dans toute la région de la Vallée de Ferghana, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Il souhaite instaurer un califat islamique en Asie centrale. Mais il critique fortement la violence de l'IMU en s'appuyant plutôt sur des campagnes auprès du peuple, la distribution de tracts et des tactiques similaires. Cependant, le HT adhère également à des idées radicales rejetant la démocratie, imposant la charia et menaçant d'un usage possible de la force à l'avenir. Le HT a été interdit dans ces trois États, mais sa popularité ne s'est pas estompée.

...alors que la conciliation démocratique peut souvent porter ses fruits

La guerre civile au Tadjikistan (1992-97) a principalement consisté en une lutte de pouvoir entre différents

groupes ethniques. À la suite de l'expulsion de l'Opposition tadjik unie de ses fiefs, les activistes religieux ont assumé sa direction et ont renommé le groupe Mouvement pour la renaissance islamique du Tadjikistan (MIRT), en essayant de le refaçonner comme une force religieuse. Dans les régions sous son contrôle, le MIRT menaçait de châtier quiconque ne priait pas et exigeait que les femmes portent le voile. Beaucoup de leaders de l'opposition modérés ont quitté le MIRT. Après un accord de paix conclu en 1997, les anciens membres de l'opposition (dont ceux du Parti de la renaissance islamique à nouveau légalisé) se sont vu octroyer des postes au gouvernement. Des responsables plus modérés ont rejoint le parti. L'IRPT a respecté son engagement - rendre les armes, faire respecter la Constitution et soutenir un État démocratique laïc. L'IRPT continue de prôner l'inclusion de valeurs religieuses au sein du système juridique, bien qu'il ait une influence politique limitée.

Source: Cornell et Spector 2002; *The Economist* 2003b; Rotar 2002; Rubin 2004; Zelkina 1999. Encadré 4.3

De telles interdictions à prendre part à la vie politique seront légitimes si un parti se rend coupable de comportement criminel. Mais les restrictions appliquées aux partis politiques au seul motif qu'ils adhèrent à une idéologie particulière pourront ne pas fonctionner, et ce pour deux raisons. En premier lieu, un mouvement qui exprime une réelle préoccupation du public s'évanouit rarement. En second lieu, l'opposition au régime peut s'accroître et revêtir des formes plus extrêmes si le public considère ces interdictions comme illégitimes. L'expérience du Maroc montre qu'une participation politique élargie peut accroître la modération. À la suite de modifications constitutionnelles qui ont élargi le terrain électoral, le Parti islamiste de la justice et du développement est devenu le principal parti d'opposition en 2002. En l'espace d'un an, ses dirigeants discutaient moins d'imposer le droit islamique que de faire avancer le développement.

Adopter des lois et faire intervenir la justice. Les lois qui posent des limites aux groupes coercitifs diffèrent dans leur portée et leur mise en œuvre. Malgré de solides lois antiracisme en Suède, le Parlement a rejeté une interdiction visant les groupes d'extrême droite. Mais parfois, des lois antiterroristes strictes s'avèrent nécessaires. Au Royaume-Uni, la Loi sur l'antiterrorisme, le crime et la sécurité de 2001 (*Anti-Terrorism, Crime and Security Act*) a vu sa portée élargie pour inclure à la fois les crimes raciaux et religieux aggravés. Cette loi, ainsi que la Loi sur la prévention des actes terroristes de l'Inde (*Prevention of Terrorism Act*) de 2002 allongent la période de détention préventive des suspects. La Malaisie et Singapour ont usé de dispositions similaires pendant des dizaines d'années.

Mais des débats animés sur la législation antiterrorisme sont engagés presque partout dans le monde – Allemagne, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Russie, Royaume-Uni et États-Unis – parce qu'existe également le danger que ces lois antiterrorisme, adoptées pour gérer une crise, soient utilisées de manière abusive ou à perpétuité. Il est important de réviser régulièrement la nécessité et l'efficacité de ces lois pour justifier leur application continue. Le gouvernement de l'Inde a laissé sa loi précédente sur l'antiterrorisme tomber en désuétude en 1995, après avoir reçu des accusations de violations des droits de l'homme. La loi antiterrorisme du Royaume-Uni a été introduite au titre de mesure temporaire en 1974 (dans le sillage du terrorisme lié à l'Irlande du Nord), et amendée en 1976, 1984, 1989 et 1996. Lorsqu'elles sont rendues permanentes, ces lois mettent en péril les garanties des libertés civiles dans les sociétés démocratiques. La législation britannique antiterrorisme n'a pas de date de fin de validité.

L'efficacité des lois qui cherchent à couper l'herbe sous les pieds des mouvements en faveur de la domination culturelle dépend non seulement de la mesure dans laquelle elles restreignent les libertés civiles, mais aussi de la mesure dans laquelle elles les protègent. Le rôle d'un système de justice civile opérationnel est décisif pour poursuivre en justice les mouvements coercitifs et les individus qui leur sont liés, mais également pour surveiller les actions du gouvernement.

Les tribunaux ont abouti à des conclusions différentes sur l'équilibre approprié entre protéger la liberté et laisser se propager la haine. En 1996, la Cour suprême de Suède a interprété une loi de 1948 qui interdisait l'agitation contre d'autres groupes ethniques (*hets mot folkgrupp*) de manière à interdire l'ostentation d'emblèmes, de symboles ou de vêtements associés à la haine raciale. Les Pays-Bas sont également confrontés à de telles difficultés. Au début de l'année 2001, le maire de la municipalité de Kerkrade a invoqué la Loi sur les événements publics afin d'interdire une marche de l'Union du peuple néerlandais, un parti d'extrême droite à idéologie raciste. Un tribunal de Maastricht a annulé le décret et la manifestation a eu lieu. La légitimité des actions repose sur l'acceptation des lois et des normes reconnues au plan international. Les mouvements coercitifs établissent souvent des réseaux internationaux. Si l'on ne respecte pas pleinement les procédures prévues par la loi dans un pays, un mouvement pourra alors susciter des sympathies et trouver des soutiens dans d'autres pays également.

Exercer la force. Tous les États, démocratiques ou non, ont le droit de faire usage de la force lorsqu'ils sont confrontés à des mouvements violents. Ce qui compte est la manière dont ils l'appliquent. L'usage de la force perd la plupart sinon la totalité de sa légitimité lorsque l'État limite les droits politiques, évite les juridictions civiles ou emploie la torture.

Il existe un argument de poids contre l'usage de la force en premier recours: bien souvent, il reste sans effet. La répression au début des années quatre-vingt-dix du Parti de la renaissance islamique en Ouzbékistan, généralement modéré, a provoqué la montée de groupes extrémistes, comme le mouvement Adolat, et à partir de 1999, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan tentait de renverser le gouvernement et s'engageait dans la voie du terrorisme (cf. encadré 4.2).

Faire en sorte que la force soit utilisée de manière légitime n'est pas toujours aisé. La force devrait être employée uniquement à l'encontre des groupes coercitifs, et non de ceux réclamant des droits de participation à la vie politique. Il est certes parfois difficile

Il existe un argument de poids contre l'usage de la force en premier recours: bien souvent, il reste sans effet

Les États devraient éviter d'utiliser des mesures restrictives pour contenir les idéologies intolérantes et les mouvements coercitifs

des objectifs différents, certains coercitifs, d'autres non. Les États deviennent prudents quant à laisser libre un mouvement coercitif, car cela pourrait encourager davantage d'intolérance. L'Égypte a montré combien il est ardu d'identifier les mouvements coercitifs – et pourtant combien il est important de choisir la bonne réponse politique (encadré 4.3).

Mais certaines stratégies devraient être évitées. Les États ont eu recours à la torture, en affirmant qu'elle se justifie sous certaines circonstances. Quelle que soit la rareté ou la modération de son utilisation, il y a toujours danger d'abus lorsque la loi tolère de tels actes. En 1987, une commission judiciaire israélienne a suggéré d'autoriser des « pressions physiques modérées » lors des interrogatoires¹⁴. Mais l'abus de prisonniers palestiniens par le Shin Bet, le service de sécurité, s'est généralisé. Reconnaisant cette réalité, la Cour suprême israélienne a déclaré l'illégalité de l'ensemble de ces méthodes en 1999. En date du mois de mars 2004, 58 des 191 États membres des Nations Unies n'avaient pas ratifié la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (Tableau des indicateurs 30).

La plupart des États démocratiques, et même certains États non démocratiques, appliquent cinq principes de base au sein de leurs procédures judiciaires: pas de détention arbitraire, pas de torture, respect

de l'habeas corpus, accès aux procès par magistrat civil, et droit à un avocat de la défense. Affronter les mouvements coercitifs ne signifie pas que ces principes doivent être compromis. Agir ainsi rend les mesures de restriction répressives – voire inefficaces.

CONCILIATION DÉMOCRATIQUE

Les États devraient éviter d'utiliser des mesures restrictives pour contenir les idéologies intolérantes et les mouvements coercitifs. Pourquoi? Car ces mesures peuvent saper les principes démocratiques et sont fréquemment inefficaces. Rien ne montre, par exemple, qu'interdire les partis et les mouvements politiques ayant un programme raciste mette fin au racisme. Les mouvements qui prônent la domination culturelle exploitent des griefs véritables; s'ils sont interdits, ils deviennent simplement clandestins. Restreindre, et en particulier réprimer, provoque la résistance des mouvements, mais pas seulement – elle peut également entraîner le retournement de l'opinion publique contre l'État.

Les mouvements coercitifs sont viables, en partie au moins parce qu'ils donnent voix aux préoccupations et aux sentiments des individus. Il n'est possible d'apporter une réponse à ces préoccupations que si elles peuvent être exprimées et comprises.

Autoriser les partis politiques qui embrassent les

ENCADRE 4.3

Égypte – Faire la distinction entre modérés et extrémistes

Les groupes islamiques ne se ressemblent pas tous. En même temps, distinguer entre les groupes et leurs idéologies n'est pas toujours aisé. C'est clairement le cas en Égypte.

La loi qui régit l'établissement des partis politiques en Égypte interdit la formation de partis «fondés sur des considérations de classe, d'appartenance religieuse, de secte ou de lieu géographique ou sur une discrimination en raison du sexe, de l'origine, de la religion ou des convictions». Ces stipulations ont pour objet d'éviter les divisions selon des lignes sociales, religieuses ou ethniques et de protéger la paix sociale.

Pendant près d'un siècle, l'Égypte a été aux prises avec des mouvements islamistes. Les Frères musulmans (mouvement fondé en 1928), al-Jama'a al-Islamiyya et al-Djihad sont les plus importants. Des années 1940 à 1960, les Frères musulmans avait une composante violente impliquant des assassinats de grande envergure et des complots armés contre le gouvernement. Mais dans ces vingt dernières années, certains de ses responsables ont rejeté les méthodes révolutionnaires et violentes (entièrement, affirment-ils), suggérant même que la violence est contraire à la charia islamique. Les objectifs déclarés des Frères musulmans sont maintenant l'instauration d'une démocratie islamique fondée

sur la liberté, et la création d'une société garantissant la justice sociale et la sécurité à tous les citoyens. Elle est en quête d'une Égypte gouvernée par la charia tout en insistant sur la nécessité de fonctionner au sein des institutions démocratiques.

L'État égyptien a autorisé les Frères musulmans à concourir aux élections, en alliance avec d'autres partis en 1984 et 1987, sans officiellement reconnaître le mouvement. Les Frères musulmans se sont présentés en coalition avec d'autres partis (Wafd en 1984, et les travailleurs libéraux et socialistes en 1987) et ont obtenu des résultats impressionnants – initialement 8 sièges, puis 36. Cependant, en partie à cause de conflits internes, les Frères musulmans ont été équivoques dans leur condamnation des actes violents commis par d'autres groupes au début des années quatre-vingt-dix. Une telle ambiguïté sur leur idéologie a miné les tentatives des Frères de se positionner comme une alternative politique modérée. Dans les années quatre-vingt-dix, le gouvernement a arrêté des centaines de membres des Frères au motif qu'ils soutenaient le terrorisme.

Décider du comment agir avec les Frères musulmans est difficile.

Al-Jama'a al-Islamiyya et al-Djihad, qui ont fait

leur apparition dans les années soixante-dix, se sont appuyés sur des tactiques violentes pour réaliser leur objectif d'imposer la charia. Leur attaque la plus épouvantable a été le massacre de 68 étrangers et Égyptiens au temple de Louxor en 1997 (les Frères musulmans ont dénoncé cette attaque). Depuis lors, ces groupes ont souffert de divisions idéologiques. Certains dirigeants rejettent maintenant la violence, tandis que d'autres la défendent. Les attentats perpétrés contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en 1998 (les deux groupes y auraient tous deux contribué) font la lumière sur les menaces que posent les éléments extrémistes. Des liens présumés avec al-Qaïda ont fragilisé davantage leurs revendications de participation à la vie politique. Ils ne sont pas autorisés à se présenter aux élections.

Alors que le monde cherche à des solutions aux menaces posées par le terrorisme international, l'expérience égyptienne montre combien il est difficile de faire la distinction entre les groupes modérés et extrémistes.

Source: Abed-Kotob 1995; Campagna 1996; Fahmy 1998; Gerges 2000.

que si elles peuvent être exprimées et comprises.

Autoriser les partis politiques qui embrassent les idéologies fondées sur la coercition à prendre part aux élections pourrait canaliser de manière démocratique l'expression du ressentiment, atténuant par là même la violence. Le risque est que ces partis, lorsqu'ils accèdent au pouvoir, essaient par la suite de supprimer les libertés culturelles. L'État devrait-il interdire les partis qui veulent imposer la loi islamique de la charia par la force? Un groupe en faveur de l'hégémonie blanche en Suède devrait-il être autorisé à opérer librement?

Ce Rapport a déjà défendu l'idée selon laquelle les valeurs universelles des droits de l'homme et des libertés individuelles ne doivent pas être sacrifiées aux revendications relatives à la tradition ou au droit coutumier. Mais réprimer un parti pour son idéologie risque d'affaiblir les processus démocratiques et pourrait encourager les exclus à se tourner vers la violence. L'expérience de plusieurs pays suggère quatre stratégies pour guider les actions des États démocratiques – stratégies dont les non-démocraties peuvent tirer profit:

- Permettre le fonctionnement normal des processus démocratiques.
- poursuivre en justice les crimes haineux.
- prêter attention aux programmes scolaires.

- aider les communautés à comprendre la haine et la violence passées.

Permettre le fonctionnement normal des processus démocratiques. Supprimer les droits politiques pour des raisons liées à l'idéologie réussit rarement. En Algérie, une intervention militaire en 1992 a annulé l'élection du parti du Front islamique du salut (FIS), ce qui a conduit à l'émergence d'un groupe encore plus militant, le Groupe islamiste armé (GIA). Le résultat: plus d'une décennie de violence mortelle et près de 100 000 morts¹⁵. La prise en compte politique peut scinder les mouvements coercitifs entre ceux qui sont prêts à prendre part aux élections ou au gouvernement, et ceux qui n'y sont pas disposés (encadré 4.4).

Les partis des courants de pensée majoritaires en Europe ont tendance à éviter toute relation avec les partis racistes et opposés à l'immigration, mais les réalités politiques les ont parfois poussés à faire entrer les partis d'extrême droite dans une coalition. Le Parti d'extrême droite pour la liberté (FPÖ) en Autriche a fait partie des gouvernements régionaux de coalition depuis les années soixante-dix. Après avoir remporté 26,9 % des suffrages en 1999, il est devenu un partenaire à part entière au sein du gouvernement national de coalition. Mais c'était à la condition que son dirigeant, Jörg Haider, ne participe pas au gouver-

La conciliation démocratique peut jeter la dure lumière de la réalité sur l'attrait marginal de l'extrémisme

ENCADRE 4.4

Algérie- mécontentement, démocratisation et violence

La guerre civile algérienne est souvent décrite comme un conflit entre les fondamentalistes islamistes et l'État. Mais la montée de groupes intolérants et violents a résulté de l'échec de la démocratisation. Les stratégies de conciliation de ces dernières années ont produit des premiers résultats positifs, même si plusieurs autres défis demeurent.

Après un effondrement de l'économie dans les années quatre-vingt, la pression pour une plus grande démocratisation s'est accrue. Le gouvernement du Front de libération nationale (FLN), qui a été au pouvoir en Algérie depuis l'indépendance, a introduit des révisions constitutionnelles en 1989 pour légaliser les partis politiques et amoindrir le rôle de l'armée. Il a également encouragé un mouvement islamiste en augmentant de manière significative les dépenses religieuses entre 1982 et 1987. Début 1988, le pays se préparait à sa première élection pluraliste, et le gouvernement a radicalement réduit les dépenses religieuses pour affaiblir l'intérêt croissant suscité par le mouvement islamiste. Lors des élections de décembre 1991, le Front islamique du salut (FIS), qui souhaitait instaurer un État islamique, a obtenu 47 % des suffrages au premier tour. Avec un résultat d'élection presque certain, le gouvernement a suspendu le processus électoral au début 1992. La démocratie avait échoué en Algérie.

Alors que l'échec avait peu à voir avec l'islam, celle-ci a été un facteur important de la crise. Un mouvement islamiste armé avait commencé à s'organiser en Algérie en 1990. De nombreux groupes, convaincus que la démocratie n'était pas la voie pour instaurer un État islamique, sont restés à l'écart du FIS. Le FIS, qui défendait les processus démocratiques, a d'abord marginalisé les groupes violents. Mais il a commencé à perdre en crédibilité à la suite du coup de 1992. En 1994, lorsque les groupes armés s'opposant au dialogue avec le « régime d'apostat » se sont unis sous le Groupe islamique armé (GIA), le FIS a formé sa propre branche militaire - l'Armée islamique du salut (AIS).

Les différences d'idéologie étaient majeures. Le GIA s'en prenait aux civils; l'AIS qualifiait ces méthodes d'anti-islamiques et se concentrait sur les cibles militaires. Le GIA considérait le djihad violent comme un impératif islamique; l'AIS le voyait comme l'une des nombreuses façons de bâtir un État islamique. Le GIA dépeignait une lutte sans concession contre les infidèles et les apostats; l'AIS et le FIS lançaient un appel au président pour restaurer la démocratie et les droits politiques. Ces interprétations divergentes de l'islam et de son rôle montrent pourquoi les généralisations sur l'islam et les mouvements islamistes en Algérie ne sont d'aucun recours.

Depuis 1997, lorsque l'AIS a négocié un cessez-le-feu avec l'armée en échange d'une amnistie générale, l'Algérie a fait quelques pas vers la réconciliation et la démocratie. En 1999, le gouvernement a relâché les prisonniers politiques et adopté la Loi sur la réconciliation civile afin d'étendre l'amnistie aux rebelles qui n'avaient pas tué de civils, placé des bombes dans les lieux publics ou commis de viol. Lors des élections de 2002, deux partis à tendance islamiste ont obtenu des sièges à l'Assemblée nationale.

L'Algérie a un long chemin à parcourir. Le FIS continue d'être disqualifié des élections. Le GIA et le récent groupe salafiste pour la prédication et le combat poursuivent leurs menaces de violence. Les demandes de reconnaissance culturelle des Berbères sont une autre source de tension. L'expérience de l'Algérie illustre la thèse présentée tout au long de ce Rapport: la religion et l'appartenance ethnique ne sont pas les causes intrinsèques du conflit, et la démocratie est une condition nécessaire, mais non suffisante pour garantir des libertés culturelles.

Source: Hafez 2000; Middle East Institute 2003; Testas 2002; Tremlett 2002.

CONTRIBUTION SPECIALE

La différence n'est pas une menace, mais une source de force

La plupart des sociétés du monde aujourd'hui comprennent plus d'une culture, d'une communauté ou d'une tradition. Bien trop souvent, en telle situation, un élément peut chercher à dominer la société dans son ensemble. Cette approche peut générer tension et conflit. Il est dans l'intérêt de tous de coopérer pour bâtir une société qui soit favorable à tous ses membres.

L'Irlande du Nord et l'Union européenne sont des exemples particulièrement frappants de la manière dont l'existence de plus d'une culture peut s'avérer être un élément positif dans la construction et le développement d'une société, à travers un processus de résolution des conflits.

Cela fait maintenant presque quarante ans que commençait le mouvement pour les droits civils en Irlande du Nord, qui a cherché, par des moyens pacifiques, à obtenir les mêmes droits et les mêmes chances pour tous les individus vivant en Irlande du Nord, quelle que soit leur origine ou religion. Pendant toutes ces années, j'ai continué à affirmer que lorsqu'un peuple est divisé, la violence n'a absolument aucun rôle à jouer pour apaiser la division ou résoudre les problèmes – elle ne fait qu'aggraver le clivage. Le problème ne peut trouver de solution que par la paix, la stabilité, l'accord, le consensus et le partenariat. Il ne peut y avoir de victoire pour l'un ou l'autre camp.

Aussi longtemps que les droits légitimes de chaque

communauté en Irlande du Nord n'étaient pas pris en compte dans un nouveau cadre politique acceptable par tous, cette situation continuerait à engendrer conflit et instabilité. Une entente était nécessaire.

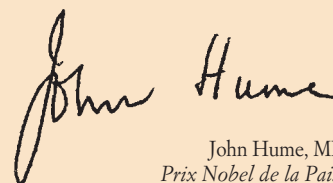
C'est l'objectif de l'Accord de Belfast de 1998. Il représente une conciliation qui protège et promeut les identités et les droits de toutes les traditions politiques, groupes et individus. Il n'est demandé à personne d'abandonner les convictions ou les croyances qui lui sont chères. Chacun doit respecter les opinions et les droits d'autrui comme égaux aux leurs.

Je crois aussi que l'Union européenne est le meilleur exemple de prévention et de résolution des conflits de l'histoire internationale. Il est important que nous maintenions et capitalisons sur cet accomplissement. Les visionnaires européens ont montré que la différence – qu'elle soit de race, de religion ou de nationalité – ne constitue pas une menace, mais est naturelle, positive et source de force. Elle ne devrait jamais être à l'origine de haine ou de conflit. Un principe fondamental de la paix est le respect de la diversité.

Je suis entré au Parlement européen en 1979 à l'occasion de sa première élection directe par les électeurs de ses neuf États membres d'alors. Je quitterai bientôt la vie publique des élus, ravi de savoir que durant ces vingt-cinq années, l'Union européenne a progressé au point qu'elle se sera d'ici là élargie pour

inclure vingt-cinq États membres. Cela mettra fin à la division artificielle de notre continent, créée après la Seconde Guerre mondiale, et réunira notre famille européenne.

Le Parlement européen se situe à Strasbourg, sur le Rhin, à la frontière entre la France et l'Allemagne. Lors de ma première visite à Strasbourg, je traversais le pont allant de Strasbourg, en France, à Kehl, en Allemagne, et songeais aux dizaines de millions de personnes qui avaient été tuées dans les nombreuses guerres menées pour le contrôle du territoire. L'Union européenne a remplacé ces conflits par la coopération entre ses peuples. Elle a transformé son vaste éventail de traditions d'une source de conflit en une source de force unificatrice.



John Hume, MP MEP
Prix Nobel de la Paix 1998

nement; il s'est même retiré de son poste de président du parti en 2000. La politique du gouvernement est restée modérée: la politique autrichienne d'immigration ne s'est pas endurcie de manière spectaculaire, comme on l'avait craint. Et en 2002, le FPÖ n'a obtenu que 10 % des suffrages, en proie à des divisions internes (cf. figure 4.2).

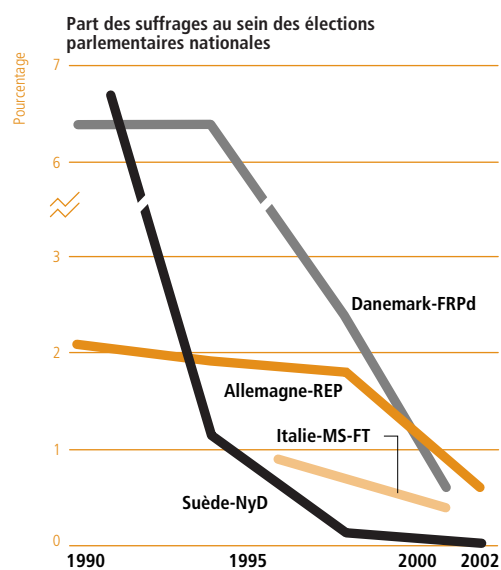
La conciliation démocratique peut jeter la dure lumière de la réalité sur l'attrait marginal de l'extrémisme. Les partis d'extrême droite peuvent initialement connaître un succès électoral emmené par le populisme, mais il n'est pas toujours aisé de conserver un tel élan. Beaucoup de partis européens d'extrême droite, comme le Parti danois du progrès (FRPd) ou le Parti républicain allemand (REP), se sont présentés ouvertement aux élections mais ont été rendus insignifiants lorsqu'ils ont reçu de minuscules proportions de votes. D'autres, comme le Mouvement social – Flamme tricolore (MS-FT) en Italie n'ont obtenu presque aucun soutien (figure 4.3).

Les pays non démocratiques ont, par définition, un espace public étroit pour la compétition politique. Ce qui peut encourager le développement de mouvements coercitifs, mais limite également la capacité de l'État à faire face à ces mouvements d'une manière que le public considère comme légitime.

Poursuivre en justice les crimes haineux. Ne pas engager de poursuites contre les crimes haineux

ne fait qu'encourager les mouvements coercitifs à faire avancer leur programme en recourant aux menaces et à la violence. La législation qui cible spécifiquement les crimes haineux est controversée. Les cri-

Figure 4.3 La participation démocratique peut révéler l'attrait marginal des partis d'extrême droite



Source: Electionworld.org 2004; Ignazi 2003; Jackman et Volpert 1996; Widfeldt 2004; Susning.nu 2004; Swedish Election Authority 2002.

tiques demandent pourquoi le fanatisme serait plus répréhensible que, disons l'avidité, et affirment que de telles lois ressemblent plus à des procès contre des pensées que contre des actes – un terrain glissant pour les démocraties.

La défense des lois contre les crimes haineux repose sur deux prémisses. Premièrement, les crimes haineux ont une importance symbolique: ils sont destinés à faire passer un message à une communauté dans son ensemble et donc, dans un sens, menacent tous ses membres. Le crime va au-delà de l'agression physique ou verbale en question. Deuxièmement, une victime potentielle ne peut presque rien pour se prémunir contre une attaque. Puisque c'est l'identité religieuse ou ethnique qui motive de tels crimes – des caractéristiques souvent immuables – la menace est constante. La liberté culturelle consiste à donner aux individus la possibilité de faire des choix; les crimes haineux entendent les contraindre à rentrer dans un carcan conçu par un tiers.

Avoir en réserve des lois contre les crimes haineux ne suffit pas. Pour identifier les menaces potentielles, il faut que les pays recueillent des données sur ces crimes ou sur la violence xénophobe. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, qui aide les pays de l'UE à instaurer des procédures standard pour la collecte de telles informations, entreprend une analyse comparative pour la région. Les États doivent également avoir la volonté

politique de prendre position contre l'intolérance. Des 191 États membres de l'ONU, 56 (29 %) n'ont pas ratifié la Convention internationale sur la prévention et la répression du crime de génocide (tableau des indicateurs 30).

Prêter attention aux programmes scolaires. Les États devraient s'assurer que les écoles religieuses ne fassent pas exception à la réglementation gouvernementale et que leurs étudiants reçoivent une instruction générale. Certains pays ont fait des efforts encourageants dans ce sens. Le Pakistan a récemment approuvé un programme de 100 millions de dollars dans le but d'intégrer dans les programmes des écoles religieuses des matières laïques¹⁶. En Malaisie, le gouvernement a initié le projet J-QAF, visant à incorporer un cours complet d'études islamiques dans le système national d'éducation; les élèves recevront ainsi une instruction à la fois religieuse et laïque. En Indonésie, depuis le début du XXe siècle, les mouvements Muhammadiyah et Nahdlatul Ulama ont dirigé des écoles qui suivent le même programme que les écoles publiques, en plus de leur plan de cours religieux. L'Université d'État d'études islamiques promeut également les sciences humaines et sociales au sein des systèmes éducatifs islamiques.

Le programme des écoles publiques mérite aussi une attention particulière. L'UNESCO a participé à plusieurs projets en Amérique centrale, en Afrique occidentale et australe et dans le sud-est de l'Europe

Les États doivent également avoir la volonté politique de prendre position contre l'intolérance

ENCADRE 4.5

États-Unis- cibler l'intolérance et la haine

Les États-Unis ont utilisé un mélange de stratégies pour répondre à l'extrémisme culturel. Celles-ci ont ciblé l'intolérance, mais n'ont pas compromis les droits et les libertés fondamentales.

Protéger la liberté de parole et d'expression

Les États-Unis ont ciblé le Ku Klux Klan dans les années vingt et les nazis américains dans les années trente. Mais depuis, l'évolution du système juridique américain a tendu vers la défense ferme du Premier amendement à la Constitution, qui garantit la liberté de parole et le droit d'assemblée pacifique. Une célèbre affaire dans les années soixante-dix a impliqué le Parti national-socialiste néonazi (NSPA), qui demandait le droit d'organiser une marche à Skokie, en Illinois, une ville comptant une importante population juive. En 1978, la Cour suprême de l'Illinois a autorisé le NSPA à manifester, en affirmant que « [l]a liberté de parole ne peut être limitée que lorsqu'elle interfère de manière physique avec d'autres activités légitimes ».

Répertoire des crimes haineux

Néanmoins, les États-Unis ont également répertorié les crimes haineux depuis plus longtemps que beaucoup

d'autres pays. En 1990, le Congrès américain adoptait la Loi relative aux statistiques sur les crimes haineux (Hate Crimes Statistics Act) et l'amendait en 1994. Les crimes haineux sont catégorisés selon le préjugé qui a motivé un acte criminel – race, religion, appartenance ethnique, infirmité et orientation sexuelle. Les organismes responsables du maintien de l'ordre ont plusieurs lignes directrices pour déterminer de manière objective si un crime a été motivé par un préjugé – vêtements, dessins et symboles, commentaires écrits ou oraux, actes commis le jour de fêtes religieuses etc. Récemment, un débat s'est ouvert sur l'extension de la portée des discriminations considérées comme relevant de crimes haineux. Une proposition a été présentée par le Sénat de l'État de l'Orégon afin d'élargir la loi aux agissements des éco-terroristes et des anti-capitalistes.

Poursuivre les militants

Aux États-Unis, les poursuites criminelles judiciaires et les procès civils contre les groupes racistes violents ont été pratiqués avec vigueur, avec des peines de prison à long terme ordonnées à l'encontre de leurs dirigeants. Par conséquent, plusieurs groupes ont fait faillite et se sont désorganisés ces dernières années -

Aryan Nations, the Creativity Movement, Greater Ministries International. D'autres, comme le Hammerskin Nation, ont également connu des difficultés, mais continuent de constituer une menace.

Aider les communautés

Enfin, le Département de la justice a tenté de résoudre le problème des crimes haineux au niveau des communautés. Il a créé en 1964 un Service des relations communautaires afin de fournir plusieurs services visant à réduire les activités liées aux crimes haineux: médiation pour résoudre les tensions dans toutes les communautés; assistance technique et formation des agents locaux, des officiers de police et des résidents pour reconnaître les crimes haineux et partager les informations; programmes de sensibilisation du public et planification des imprévus comme les marches et les manifestations qui pourraient exacerber les tensions.

Source: ADL 2003; De Kadat 2004; DoJ 2001; FBI 1999; Levin 2001; Pehdazur 2001.

Pour étouffer les mouvements coercitifs visant la domination culturelle, les États doivent faire face de manière constructive, ouverte et légitime aux forces qui les animent

pour la promotion des droits de l'homme au sein des programmes de formation des enseignants. En République de Corée, le Centre d'éducation de l'Asie-Pacifique pour les connaissances internationales élabore des programmes éducatifs visant à favoriser la compréhension des diverses cultures dans la région. Les programmes de formation des enseignants au Cameroun incluent des cours sur la tolérance et les relations internationales. Des matières comme l'éthique et l'instruction civique sont devenues obligatoires dans le primaire et le secondaire. La Croatie a commencé à réaliser des manuels scolaires qui intègrent aux programmes pédagogiques nationaux (crèche, primaire et secondaire) et informels une formation sur les droits de l'homme.

Aider les communautés à comprendre la haine et la violence passées. Les mouvements coercitifs, souvent le produit d'antagonismes historiques retranchés, ne peuvent être anéantis à moins de chercher à résoudre ces antagonismes. La Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud a mis en route des efforts dans ce sens qui ont été récompensés. L'utilisation d'institutions communautaires (comme les Tribunaux Gacaca au Rwanda) semblent avoir eu un certain succès pour panser les plaies de la communauté. En Angola et au Mozambique, les communautés utilisent des rites traditionnels de pu-

rification pour aider les enfants soldats traumatisés à rétablir des relations avec leurs familles et les communautés au sens large. En Suède, des projets communs entre la police, les écoles et les centres pour la jeunesse ont fait baisser les tensions ethniques et ont offert des activités alternatives pour les jeunes¹⁷.

Au moment où des pays comme l'Afghanistan sortent d'un conflit violent, les efforts pour tenir en échec les mouvements coercitifs requièrent des institutions étatiques solides (Constitutions intégratrices, processus législatifs justes et système judiciaire indépendant), ainsi que des stratégies de réintégration avisées. Pendant plusieurs dizaines d'années, les États-Unis ont utilisé un mélange de politiques de cette nature afin de cibler efficacement les groupes et les individus racistes. Les actes criminels sont combattus avec force, mais les droits fondamentaux ont également été protégés (encadré 4.5).

Les mouvements en faveur de la domination culturelle existent parce qu'ils puisent dans les griefs et les préoccupations réelles des individus. Souhaiter qu'ils disparaissent, prétendre qu'ils n'existent pas ou simplement les interdire leur donne plus de légitimité à se développer. Pour étouffer les mouvements coercitifs visant la domination culturelle, les États doivent faire face de manière constructive, ouverte et légitime aux forces qui les animent.



Mondialisation et choix culturel

« Je ne veux pas que ma maison soit entourée de murs de toutes parts et mes fenêtres barricadées. Je veux que les cultures de tous les pays puissent souffler aussi librement que possible à travers ma maison. Mais je refuse de me laisser emporter par aucune. »

– Mahatma Gandhi.¹

Lorsque les historiens écrivent sur l'histoire récente du monde, ils sont susceptibles de réfléchir à deux tendances: l'avancée de la mondialisation et la progression de la démocratie. La mondialisation a été la plus controversée parce qu'elle a des effets à la fois positifs et négatifs, et la démocratie a ouvert un espace aux individus pour protester contre ces effets négatifs. Ainsi, les polémiques font rage sur les conséquences environnementales, économiques et sociales de la mondialisation. Mais il existe un autre domaine de la mondialisation, celui de la culture et de l'identité, qui est tout aussi controversé et sème même encore plus la discorde, parce qu'il engage des individus ordinaires, et non simplement des économistes, des responsables gouvernementaux et des activistes politiques.

La mondialisation a accru les contacts entre les individus, leurs valeurs, leurs idées et leurs modes de vie, comme jamais auparavant. Les gens voyagent plus fréquemment et plus loin. La télévision arrive maintenant jusque dans des familles vivant au plus profond des régions rurales de Chine. De la musique brésilienne à Tokyo aux films africains à Bangkok, en passant par Shakespeare en Croatie, aux livres d'histoires sur le monde arabe à Moscou et aux informations mondiales de CNN à Amman, les individus savourent la diversité de l'âge de la mondialisation.

Pour beaucoup, cette nouvelle diversité est stimulante, voire enrichissante, mais pour certains, elle est troublante et désarmante. Ils craignent que leur pays se fragmente, que leurs valeurs se perdent au fur et à mesure que le nombre croissant d'immigrants apporte de nouvelles coutumes et que le commerce international et les moyens de communication modernes envahissent chaque recoin du monde, en supplantant la culture locale. Certains prévoient un scénario cauchemardesque d'homogénéisation culturelle – les diverses cultures nationales laissant place à un monde

dominé par les valeurs et les symboles occidentaux. Les questions vont plus loin. Croissance économique et progrès social doivent-ils signifier adoption des valeurs occidentales dominantes? N'existe-t-il qu'un seul modèle de politique économique, d'institutions politiques et de valeurs sociales?

Les craintes atteignent leur paroxysme sur les questions des investissements, du commerce et des politiques migratoires. Les activistes indiens contestent le brevetage de l'arbre neem par les compagnies pharmaceutiques étrangères. Les mouvements anti-mondialisation protestent contre le traitement des biens culturels comme les autres produits de base dans les accords de commerce mondial et d'investissements. Des groupes en Europe occidentale s'opposent à l'entrée de travailleurs étrangers et de leurs familles. Ces contestataires ont en commun la crainte de perdre l'identité culturelle, et chaque question litigieuse a fait jaillir une vaste mobilisation politique.

Comment les gouvernements devraient-ils répondre? Le présent chapitre soutient que les politiques qui réglementent l'avancée de la mondialisation économique – les mouvements de personnes, de capitaux, de biens et d'idées – doivent promouvoir, plutôt qu'étouffer les libertés culturelles. Il examine les trois défis politiques qui sèment le plus la division au sein des débats publics actuels:

- *Populations autochtones, industries extractives et savoir traditionnel.* La polémique fait rage sur l'importance des industries extractives pour la croissance économique nationale, ainsi que sur l'exclusion socioéconomique et culturelle et le déplacement des populations autochtones qui accompagnent souvent ces activités minières. Le savoir traditionnel des populations autochtones est reconnu par la Convention sur la diversité biologique, mais non par le régime mondial des droits de la propriété intellectuelle tel qu'incarné par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- *Le commerce des biens culturels.* Les négociations relatives au commerce international et aux investissements ont achoppé sur la question d'une « exception culturelle » pour les

Les politiques qui réglementent l'avancée de la mondialisation économique doivent promouvoir, plutôt qu'étouffer les libertés culturelles

Fiche Technique 5.1 Qu'y a-t-il de nouveau dans les implications de la mondialisation pour les revendications identitaires?

Les flux transfrontières d'investissements et de connaissances, de films et autres biens culturels, et de personnes ne sont pas des phénomènes nouveaux. Les populations autochtones ont lutté pendant des siècles pour maintenir leur identité et leur mode de vie contre la marée des investissements économiques étrangers et des nouveaux colons qui souvent les accompagnent. Comme le montre le chapitre 2, les nouveaux colons ont propagé leur culture, parfois par dessein, souvent par manque de respect envers les modes de vie autochtones. De la même manière, la libre circulation des films a été un élément essentiel du développement de l'industrie depuis le début du XXe siècle. Et les individus se sont depuis toujours déplacés au-delà des frontières nationales. Les migrations internationales se sont accrues ces dernières dizaines d'années, mais elles ne concernent toujours que moins de 3 % de la population mondiale, ne dépassant pas leur maximum qui remonte à un siècle.²⁶

En quoi ces flux sont-ils une source plus forte de revendications identitaires aujourd'hui? Les anciens problèmes s'aggravent-ils? De nouveaux problèmes font-ils leur apparition? Ou bien les individus sont-ils simplement plus libres, plus capables de revendiquer leurs droits? Dans chaque cas, la réponse est différente, mais contient un élément des trois.

Populations autochtones et flux d'investissements et de connaissances

La mondialisation a accéléré les flux d'investissements qui affectent profondément les modes d'existence de nombreuses populations autochtones. Ces vingt dernières années, plus de 70 pays ont renforcé leur législation afin de promouvoir les investissements dans les industries extractives, comme le pétrole, le gaz et l'exploitation minière. Les investissements étrangers dans ces secteurs sont nettement en hausse (figure 1). À titre d'exemple, les investissements dans l'exploration et le développement minier en Afrique ont doublé entre 1990 et 1997²⁷.

Parce que tant de ressources naturelles inexploitées du monde sont situées sur les territoires des peuples autochtones, l'expansion mondiale des investissements dans l'exploitation minière et la survie des populations autochtones sont inextricablement liées (voir carte 5.1 et tableau 5.1). Ces tendances ont accru la pression sur les territoires des peuples autochtones, entraînant leur déplacement forcé en Colombie, au Ghana, au Guyana, en Indonésie, en Malaisie, au Pérou et aux Philippines²⁸. Si les tendances actuelles se poursuivent, la plupart des grandes mines finiront par se trouver sur le territoire des populations autochtones²⁹.

La mondialisation a aussi accru la revendication du savoir en tant que ressource économique. Les populations autochtones ont de riches ressources en connaissances traditionnelles – sur les plantes ayant une valeur médicinale, les variétés alimentaires que les consommateurs demandent et d'autres connaissances précieuses. Les entrepreneurs ont rapidement perçu le potentiel commercial s'ils pouvaient breveter et vendre ce savoir. Ainsi, le savoir traditionnel est de plus en plus détourné, de nombreuses « inventions » se voyant accorder des brevets à tort. Les exemples incluent les propriétés médicinales de la plante sacrée

ayahuasca dans le bassin amazonien (développée par les communautés autochtones depuis des siècles); la plante maca au Pérou, qui améliore la fertilité (connue des Indiens andins depuis l'arrivée des Espagnols au XVIe siècle), et un extrait pesticide issu de l'arbre neem utilisé dans le traitement de maladies et pour la contraception en Inde (de notoriété publique depuis l'antiquité).

Les pays en développement ont rarement les moyens de remettre en question ces faux brevets dans les juridictions étrangères – et les populations autochtones encore moins. Une étude de mars 2000 a conclu que 7 000 brevets avaient été accordés pour une utilisation non autorisée du savoir traditionnel ou pour le détournement des plantes médicinales³⁰.

Mais les groupes autochtones s'affirment de plus en plus. La mondialisation a facilité la capacité des populations autochtones à s'organiser, mobiliser des fonds et se mettre en réseau avec d'autres groupes partout dans le monde, avec une portée et un impact politiques plus importants qu'avant. Les Nations Unies ont déclaré 1995-2004 « Décennie internationale des populations autochtones du monde », et en 2000, l'Instance permanente sur les questions autochtones voyait le jour. En août 2003, le gouvernement canadien a reconnu les revendications de propriété des Indiens Tlicho sur une région riche en diamants dans les Territoires du Nord-Ouest. En octobre 2003, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a décrété que les populations autochtones avaient à la fois des droits collectifs sur la propriété foncière et sur les minerais situés sur leur territoire et que toute tentative visant à les déposséder constituait une discrimination raciale. Les populations autochtones possèdent ou contrôlent maintenant plus de 16 % des terres de l'Australie, la Société foncière autochtone (Indigenous Land Corporation) devant être entièrement financée par un capital initial de 1,3 milliards de dollars australiens destiné à l'acquisition de terres pour les populations autochtones ne pouvant autrement devenir propriétaires³¹.

Flux de biens culturels – films et autres produits audiovisuels

La polémique sur les biens culturels au sein des accords sur le commerce international et les investissements s'est intensifiée à cause de la croissance exponentielle du volume du commerce, de la concentration toujours plus importante de l'industrie cinématographique à Hollywood, et de l'influence grandissante des films et des loisirs sur les styles de vie des jeunes.

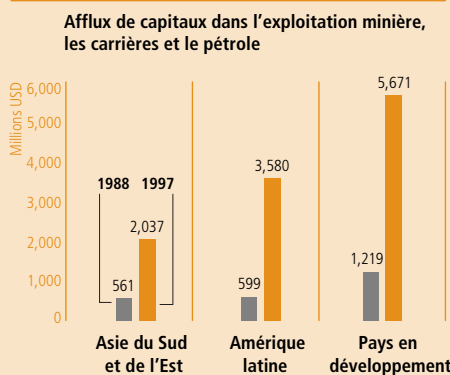
Le commerce mondial des biens culturels – cinéma, photographie, radio et télévision, imprimés, littérature, musique et arts visuels – a quadruplé, passant de 95 milliards de dollars en 1980 à plus de 380 milliards de dollars en 1998³². Près des quatre-cinquièmes de ces flux proviennent de 13 pays³³. Hollywood touche 2,6 milliards de personnes dans le monde, et Bollywood 3,6 milliards³⁴.

Dans l'industrie cinématographique, les productions américaines représentent régulièrement 85 % environ des audiences de cinéma dans le monde³⁵. Dans le commerce de l'audiovisuel avec l'Union européenne seulement, les États-Unis ont eu un excédent de 8,1 milliards de dollars en 2000, répartis à part égale entre les films et les droits de télévision³⁶. Des 98 pays dans le monde avec des données comparables, seuls 8 ont produit plus de films qu'ils n'en ont importé annuellement dans les années quatre-vingt-dix³⁷. La Chine, l'Inde et les Philippines font partie des plus grands producteurs en nombre de films par an. Mais les données changent lorsque l'on considère les revenus. Sur une production mondiale de plus de 3 000 films par an, Hollywood enregistre plus de 35 % du total des revenus de l'industrie. De plus, entre 1994 et 1998, dans 66 des 73 pays disposant de données, les États-Unis étaient le premier ou le second pays d'origine principal des films importés.³⁸

L'industrie cinématographique européenne, par contre, a décliné ces trente dernières années. La production est en baisse en Italie, qui produisait 92 films en 1998, et en Espagne, qui en produisait 85, alors qu'elle est restée inchangée au Royaume-Uni et en Allemagne³⁹. La France fait figure d'exception. La production est passée à 183 films en 1998⁴⁰. La part de films nationaux vus entre 1984 et 2001 a accusé une baisse spectaculaire dans une grande partie de l'Europe, à l'exception de la France et l'Allemagne, où des politiques soutiennent l'industrie cinématographique nationale. Pour la même période, la proportion de films américains a augmenté sur la plupart du continent (figure 2).

La domination internationale des films américains n'est qu'un aspect de la propagation de la culture de consommation occidentale. Les nouvelles technologies de communication par satellite dans les années quatre-vingt ont donné naissance à un nouveau moyen de communication puissant de portée mondiale, et à des réseaux de médias mondiaux comme CNN. Le nombre de téléviseurs possédés dans le monde a plus que doublé, passant de 113 pour mille habitants en 1980 à 229 en 1995. Il est passé à 243 depuis lors⁴¹. Les modes de consommation sont maintenant mondiaux. Des études de marché ont identifié une « élite mondiale », une classe moyenne mondiale qui suit le même style de consommation et préfère les « marques

Figure 1 **Rapides augmentations des investissements au sein des industries extractives dans les pays en développement, 1988-97**



Source: UNCTAD 1999.

mondiales ». Plus surprenants encore sont les « ados mondiaux » qui habitent un « espace mondial », un monde de la seule culture pop, absorbant les mêmes jeux vidéo et la même musique, et offrant un marché colossal pour les chaussures de sports, T-shirts et jeans de marque.

Flux de personnes

Les politiques d'immigration sont devenues un élément de division sociale dans de nombreux pays. Les débats ne portent pas seulement sur les emplois et la concurrence pour les ressources de l'aide sociale, mais concernent également la culture – savoir si les immigrés devraient être tenus d'adopter la langue et les valeurs de leur nouvelle société. Pourquoi ces questions sont-elles plus présentes aujourd'hui? Qu'est ce que la mondialisation a à voir avec elles?

La mondialisation refaçonne quantitativement et qualitativement les mouvements internationaux de personnes, avec davantage de migrants se déplaçant vers les pays à revenu élevé et voulant maintenir leurs identités culturelles et leurs liens avec leurs pays d'origine (tableau 1).

Les individus ont toujours traversé les frontières, mais leur nombre s'est accru ces trente dernières années. Le nombre de migrants internationaux – individus vivant en dehors de leur pays natal – est passé de 76 millions en 1960 à 154 millions en 1990 et 175 millions en 2000⁴². Les progrès technologiques rendent les voyages et les communications plus faciles, plus rapides et moins chers. Le prix d'un billet d'avion de Nairobi à Londres est tombé de 24 000 de dollars en 1960 à 2 000 en 2000⁴³. Le téléphone, Internet et les médias mondiaux amènent les réalités de la vie sur tout le globe jusque dans les foyers, faisant prendre conscience aux individus des disparités dans les salaires et les conditions de vie – et les rendent désireux d'améliorer leurs perspectives.

La politique influence aussi le flux de population. La répression peut pousser les individus à partir, au même titre qu'une plus grande ouverture. Les transitions politiques en ex-Union soviétique, en Europe de l'Est et dans les États baltes ont permis à beaucoup de gens de quitter leur pays pour la première fois depuis des décennies. Mais plus que l'augmentation numérique, c'est la structure des migrations qui a radicalement changé.

- *Démographie changeante.* Pour l'Europe occidentale, l'Australie et l'Amérique du Nord, la croissance des migrations ces dix dernières années s'est presque entièrement concentrée sur les flux allant des pays pauvres vers des pays riches. Dans les années quatre-vingt-dix, la population née à l'étranger dans les régions plus développées a augmenté de 23 millions de personnes⁴⁴. Aujourd'hui près d'une personne sur dix vivant dans ces pays est née ailleurs⁴⁵.
- Les migrations de sans-papiers ont atteint des niveaux sans précédent: jusqu'à 30 millions de personnes dans le monde n'ont pas un statut de résidence légal dans le pays dans lequel ils vivent⁴⁶.
- Migration circulaire. Les individus qui décident de migrer aujourd'hui sont plus susceptibles de

TABLE 1
Les 10 pays en tête du classement selon l'importance de leur population immigrée, 2000 (pourcentage)

Émirats arabes unis	68
Koweït	49
Jordanie	39
Israël	37
Singapour	34
Oman	26
Suisse	25
Australie	25
Arabie saoudite	24
Nouvelle-Zélande	22

Source: UN 2003a.

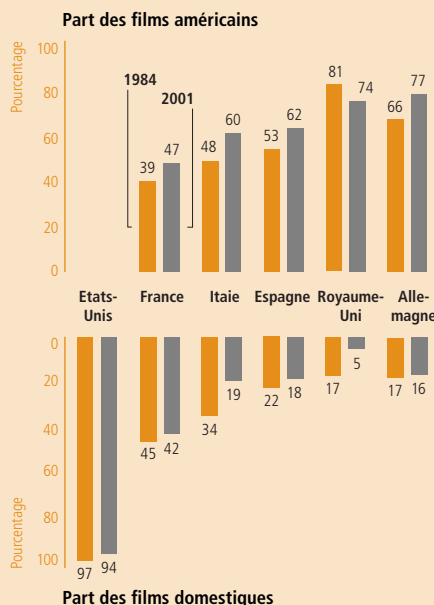
retourner dans leur pays natal ou de se déplacer vers un troisième pays que de rester dans le premier pays vers lequel ils migrent. Les communications et les déplacements étant moins coûteux, les migrants gardent un contact plus étroit avec leurs communautés d'origine.

- Réseaux de la diaspora. Avoir des amis et de la famille à l'étranger facilite les migrations. Les réseaux de la diaspora offrent logement, travail et assistance de l'administration. Ainsi, les migrants provenant du même pays tendent à se concentrer là où les autres sont installés: 92 % des immigrés algériens d'Europe vivent en France, et 81 % des immigrés grecs en Allemagne⁴⁷.

L'émigration clandestine chinoise est venue gonfler la diaspora, qui atteint les 30 à 50 millions de personnes⁴⁸.

- Envois de fonds. En un peu plus de dix ans, les envois de fonds vers les pays en développement sont passés de 30 milliards de dollars en 1990 à presque 80 milliards de dollars en 2002⁴⁹. Les envois effectués par des Salvadoriens résidents à l'étranger totalisaient 13,3 % du PNB du Salvador en 2000⁵⁰.
- Demandeurs d'asile et réfugiés. Environ 9 % des migrants dans le monde sont des réfugiés (16 millions de personnes). L'Europe a accueilli plus de 2 millions de demandeurs d'asile politique en 2000, quatre fois plus que l'Amérique du Nord⁵¹.
- Féminisation. Les femmes ont toujours migré en tant que membres de famille, mais aujourd'hui, davantage de femmes migrent seules pour travailler à l'étranger, laissant leurs familles chez elles. Pour les Philippines, les femmes représentaient 70 % des travailleurs migrants à l'étranger en 2000⁵².

Figure 2
Moins de films domestiques, plus de films américains: évolution de la fréquentation cinématographique, 1984 - 2001



Source: Cohen 2004.

Source: ATISA 2003; CSD et ICC 2002; Moody 2000; OMPI 2003d; Banque Mondiale 2004; Cohen 2004; Kapur et McHale 2003; IOM 2003b, 2003c, 2004; NU 2002a, 2002b, 2003a.

L'objectif des politiques multiculturelles est de protéger la liberté culturelle et d'élargir les choix des individus - dans la manière dont les individus vivent et s'identifient - et non de les pénaliser pour ces choix

films et les biens audiovisuels, qui leur permettent d'être traités différemment des autres biens.

- *L'immigration.* Gérer le flux et l'intégration des migrants étrangers demande de répondre aux groupes anti-immigrants qui soutiennent que la culture nationale est menacée, et aux groupes d'immigrés qui demandent le respect de leurs modes de vie.

Les positions extrêmes dans ces débats provoquent souvent des réponses rétrogrades qui sont nationalistes, xénophobes et conservatrices: fermer le pays à toutes les influences étrangères extérieures et protéger la tradition. Cette défense de la culture nationale se fait largement aux dépens du développement et du choix humain. Ce Rapport soutient que ces positions extrêmes ne sont pas le chemin à suivre pour protéger les cultures et les identités locales. Il n'y a nul besoin de choisir entre protéger les identités locales et adopter des politiques ouvertes aux flux mondiaux de migrants, de films étrangers, de connaissances et de capitaux. Le défi pour les pays à travers le monde consiste à élaborer des politiques spécifiques à chaque pays qui élargissent les choix plutôt que les limitent, en soutenant et en protégeant les identités nationales tout en maintenant les frontières ouvertes.

MONDIALISATION ET MULTICULTURALISME

L'impact de la mondialisation sur la liberté culturelle mérite une attention particulière. Les précédents Rapports mondiaux sur le développement humain ont abordé les sources de l'exclusion économique, telles que les barrières commerciales qui ferment les marchés aux exportations des pays pauvres, et de l'exclusion politique, comme la faible voix des pays en développement au sein des négociations commerciales. Enlever ces barrières n'éliminera pas en soi un troisième type d'exclusion: l'exclusion culturelle. Cela demande de nouvelles approches fondées sur des politiques multiculturelles.

Les flux mondiaux de biens, d'idées, de personnes et de capitaux peuvent sembler constituer une menace à la culture nationale à de nombreux titres. Ils peuvent conduire à l'abandon des valeurs et des pratiques traditionnelles, et au démantèlement de la base économique dont dépend la survie des cultures autochtones.

Lorsque de tels flux mondiaux se traduisent par l'exclusion culturelle, des politiques multiculturelles sont nécessaires pour gérer le commerce, l'immigration et les investissements, dans des façons qui reconnaissent les différences et les identités culturelles. Et l'exclusion des connaissances traditionnelles des régimes mondiaux de propriété intellectuelle doit être explicitement reconnue, tout comme l'impact culturel

de biens comme les films, et l'identité culturelle des immigrés.

L'objectif des politiques multiculturelles n'est pas néanmoins de conserver la tradition, mais de protéger la liberté culturelle et d'élargir les choix des individus – dans la manière dont les individus vivent et s'identifient – et non de les pénaliser pour ces choix. Préserver la tradition peut aider à garder des alternatives, mais les individus ne devraient pas être limités par un cadre immuable que l'on nomme « une culture ». Malheureusement, les débats d'aujourd'hui autour de la mondialisation et de la perte de l'identité culturelle ont souvent été abordés en termes de maintien de la souveraineté nationale, de protection du patrimoine ancien des populations autochtones, et de sauvegarde de la culture nationale face aux afflux croissants d'individus, de films, de musique et autres biens en provenance de l'étranger. Mais les identités culturelles sont hétérogènes et évoluent – ce sont des processus dynamiques dans lesquels les incohérences et les conflits internes véhiculent le changement (encadré 5.1).

Quatre principes devraient guider une stratégie pour le multiculturalisme au sein de la mondialisation:

- Défendre la tradition peut retarder le développement humain.
- Respecter la différence et la diversité est essentiel.
- La diversité prospère dans un monde globalement interdépendant lorsque les individus ont des identités multiples et complémentaires, et appartiennent non seulement à une communauté locale et à un pays, mais également à l'humanité dans son ensemble.
- Remédier aux déséquilibres du pouvoir économique et politique aide à prévenir les menaces pesant sur les cultures des communautés plus pauvres et plus faibles.

DÉFENDRE LA TRADITION PEUT RETARDER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le premier principe est que la tradition ne devrait pas être confondue avec la liberté de choix. Comme le chapitre 1 l'indique, « plaider en faveur de la diversité culturelle au motif qu'elle est l'héritage des différents groupes d'individus n'est clairement pas un raisonnement fondé sur la liberté culturelle ». De plus, la tradition peut jouer en la défaveur de la liberté culturelle. « Le conservatisme culturel peut décourager – ou empêcher – les individus d'adopter un style de vie différent, voire d'embrasser le style de vie auquel d'autres, d'origine culturelle différente, ont choisi de se conformer dans la société en question ». Il y a beaucoup d'éléments précieux dans les valeurs et les pratiques traditionnelles, et beaucoup sont en

accord avec les valeurs universelles des droits de l'homme.

Mais beaucoup sont également remis en question par l'éthique universelle, comme les lois de succession qui défavorisent au préalable les femmes, ou les procédures de prise de décision qui ne sont pas participatives ou démocratiques.

Prendre la position extrême de sauvegarder la tradition à tout prix peut retarder le développement humain. Certains peuples autochtones craignent que leurs anciennes pratiques culturelles soient mises en danger par l'afflux d'investissements étrangers dans les industries de l'extraction, ou que le partage du savoir traditionnel conduise nécessairement à son mauvais usage. Certains ont réagi aux violations de leur identité culturelle en se fermant à toutes les idées nouvelles et au changement, essayant de protéger la tradition à tout prix. De telles réactions amenuisent non seulement les choix culturels, mais également les choix sociaux et économiques des populations autochtones. De la même manière, les groupes anti-immigrants défendent souvent les identités nationales au nom de la tradition. Leurs choix se voient également limités par ce biais en coupant les pays des avantages socioéconomiques de l'immigration, qui apporte de nouvelles qualifications et de la main d'œuvre à l'économie. Et défendre les industries culturelles nationales par le biais du protectionnisme limite les choix des consommateurs.

Les styles de vie ou les valeurs ne sont statiques dans aucune société. Les anthropologues ont rejeté les préoccupations visant à réifier les cultures et considèrent maintenant comme importante la manière dont les cultures changent, continuellement influencées par des conflits et contradictions internes (voir encadré 5.1).

RESPECTER LA DIVERSITÉ

Le second principe est que la diversité n'est pas une fin en soi, mais, comme le chapitre 1 l'indique, un moyen d'encourager la liberté culturelle et d'enrichir la vie des individus. Elle est l'un des résultats des libertés dont jouissent les individus et des choix qu'ils font. Elle implique également la possibilité d'évaluer différentes options au moment de procéder à ces choix. Si les cultures locales disparaissent et que les pays deviennent homogènes, l'étendue du choix s'en trouve diminuée.

Une grande part de la crainte de perdre l'identité et la culture nationales provient de la conviction selon laquelle la diversité culturelle conduit inévitablement au conflit ou à un échec du développement. Comme l'explique le chapitre 2, c'est un mythe: ce n'est pas la diversité qui conduit inéluctablement au

ENCADRE 5.1

La culture – changement de paradigme en anthropologie

Pendant de nombreuses années, définir l'anthropologie culturelle et sociale comme l'étude de la dimension culturelle des individus n'aurait soulevé que peu d'objections. « Une culture » était entendue comme synonyme de ce qui auparavant avait été appelé « un peuple ».

Ces vingt dernières années cependant, le concept de « culture », et par extension l'idée d'une « différence culturelle » ainsi que les hypothèses sous-jacentes d'homogénéité, d'holisme et d'intégrité, ont été réévalués. La différence culturelle n'est plus considérée comme une altérité stable, exotique. Les relations entre soi et autrui sont de plus en plus considérées comme des questions de pouvoir et de rhétorique plutôt que d'essence. Et les cultures sont plus fréquemment conçues comme reflétant les processus de changement et les contradictions et conflits intérieurs.

Au moment même où les anthropologues perdaient foi dans le concept de « tous » culturels cohérents, stables et limités, le concept était épousé par un large éventail d'entrepreneurs culturels dans le monde. Les recherches anthropologiques sont de plus en plus consultées par les individus qui tentent d'assigner aux groupes les

types d'identités culturelles généralisées que les anthropologues considèrent maintenant comme profondément problématiques. Aujourd'hui, les décideurs politiques, les économistes et le grand public veulent définir la culture précisément de la manière limitée, réifiée, essentialisée et immuable récemment écartée par les anthropologues.

La culture et la diversité culturelle sont devenues des réalités politiques et juridiques, comme l'indique l'article premier de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001): la « diversité culturelle est aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures ». Beaucoup de gens ont compris au moins une partie du message anthropologique: la culture est là, elle est apprise, elle pénètre la vie de tous les jours, elle est importante, et elle est bien plus responsable des différences entre les groupes humains que ne le sont les gènes.

Source: Preis 2004, citant Brumann 1999; Clifford 1988; Rosaldo 1989; Olwig, Fog et Hastrup 1997; UNESCO 2002.

conflit mais la suppression de l'identité culturelle et l'exclusion sociale, politique et économique fondée sur la culture qui peuvent faire jaillir violence et tensions. Les individus pourront craindre la diversité et ses conséquences, mais c'est l'opposition à la diversité – comme les positions des groupes anti-immigrants – qui peut polariser les sociétés et qui alimente les tensions sociales.

DÉVELOPPER DES IDENTITÉS MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES – VIVRE LOCALEMENT ET GLOBALEMENT

Le troisième principe est que la mondialisation ne peut élargir les libertés culturelles que si tous les individus développent des identités multiples et complémentaires en tant que citoyens du monde de même que citoyens d'un État et membres d'un groupe culturel. Tout comme un État culturellement divers peut bâtir son unité sur des identités multiples et complémentaires (chapitre 3), un monde culturellement divers devrait faire de même. Alors que la mondialisation se poursuit, cela signifie non seulement reconnaître les identités locales et nationales, mais également renforcer les engagements à être des citoyens du monde.

Les interactions mondiales intensifiées d'aujourd'hui ne peuvent fonctionner correctement que si elles sont régies par des liens de valeurs partagées,

Les identités multiples et complémentaires sont une réalité dans de nombreux pays

de communication et d'engagement. La coopération entre les individus et les nations ayant des intérêts différents est plus probable lorsque tous sont liés et motivés par des valeurs et des engagements partagés. La culture mondiale n'a rien à voir avec l'anglais ou des chaussures de sport de marque – il s'agit d'une éthique universelle fondée sur les droits de l'homme universels et le respect de la liberté, de l'égalité et de la dignité de tous les individus (encadré 5.2).

Les interactions de nos jours demandent également le respect de la différence – respecter le patrimoine culturel de milliers de groupes culturels dans le monde. D'aucuns pensent qu'il existe des contradictions entre les valeurs de certaines traditions culturelles et les progrès du développement et de la démocratie. Comme le montre le chapitre 2, il n'existe pas de preuve objective permettant d'affirmer que certaines cultures sont « inférieures » ou « supérieures » pour le progrès humain et l'expansion des libertés humaines.

Les États développent des identités nationales non seulement pour unifier la population, mais également pour projeter une identité différente de celle des autres. Mais des notions immuables de l'identité peuvent conduire à une méfiance malsaine des individus et choses étrangères – à vouloir interdire les immigrants, craindre qu'ils ne soient pas loyaux envers

leur pays d'adoption ou ses valeurs, ou vouloir bloquer les flux de biens culturels et d'idées, avoir peur que les forces homogénéisantes détruisent les arts et le patrimoine. Pourtant, les identités sont rarement au singulier. Les identités multiples et complémentaires sont une réalité dans de nombreux pays – et les individus ont un sentiment d'appartenance envers le pays, ainsi qu'envers un groupe ou des groupes à l'intérieur du pays.

REMÉDIER AU POUVOIR ASYMETRIQUE

Le quatrième principe est qu'il faut s'occuper des asymétries au sein des flux d'idées et des biens, afin que certaines cultures ne dominent pas les autres du fait de leur pouvoir économique. Les pouvoirs politiques et économiques inégaux des pays, des industries et des grandes sociétés entraînent la propagation de certaines cultures, et l'atrophie de certaines autres. La puissante industrie cinématographique d'Hollywood, ayant accès à d'énormes ressources, peut mettre à mort l'industrie cinématographique mexicaine et les autres petits concurrents. Les puissantes sociétés peuvent enchanter sur les populations autochtones dans l'utilisation des terres riches en ressources. Les pays puissants peuvent supplanter les pays faibles lors des négociations pour la reconnais-

ENCADRE 5.2

Sources de l'éthique mondiale

Toutes les cultures partagent une communauté de valeurs fondamentales qui constituent le fondement de l'éthique mondiale. Le fait que les individus soient en mesure d'avoir des identités multiples et complémentaires suggère qu'ils peuvent trouver cette communauté de valeurs.

L'éthique mondiale n'est pas une imposition des valeurs « occidentales » sur le reste du monde. Penser de la sorte serait à la fois une restriction artificielle de la portée de l'éthique mondiale et une insulte aux autres cultures, religions et communautés. La principale source de l'éthique mondiale repose sur l'idée de la vulnérabilité humaine et le désir de soulager dans la mesure du possible les souffrances de chaque individu. Une autre source est la croyance en l'égalité morale fondamentale de tous les êtres humains. L'injonction qui consiste à traiter les autres comme l'on voudrait être traité soi-même est explicitement mentionnée dans le bouddhisme, le christianisme, le confucianisme, l'hindouisme, l'islam, le judaïsme, le taoïsme et le zoroastrianisme, et est implicite dans les pratiques d'autres confessions.

C'est sur la base de ces enseignements communs à travers toutes les cultures que les États se sont rassemblés pour ratifier la Déclaration universelle des droits de l'homme, étayée par les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques et sociaux. Les traités régionaux, comme la Convention européenne de sauvegarde des droits de

l'homme, la Convention américaine sur les droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ont pris des initiatives similaires. Plus récemment, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée par tous les États membres de l'Assemblée Générale en 2000, a réaffirmé leur engagement envers les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le respect des mêmes droits pour tous sans distinction.

Cinq éléments sont au cœur de l'éthique mondiale.

- *Équité.* Reconnaître l'égalité de tous les individus, quelle que soit leur classe, leur race, leur sexe, leur communauté ou leur génération est la philosophie des valeurs universelles. L'équité englobe également le besoin de protéger l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures.
- *Droits de l'homme et responsabilités.* Les droits de l'homme sont une norme de conduite internationale indispensable. La préoccupation principale est de protéger l'intégrité de tous les individus des menaces à la liberté et à l'égalité. L'accent sur les droits individuels vise à reconnaître le fait que ceux-ci expriment l'équité entre les individus, qui dépasse toute revendication émise au nom de valeurs collectives. Mais les droits s'accompagnent de devoirs: des obligations sans options sont opprimentes; des options sans obligations mènent à l'anarchie.

- *Démocratie.* La démocratie sert des fins multiples: fournir une autonomie politique, sauvegarder les droits fondamentaux et créer les conditions pour la pleine participation des citoyens au développement économique. À l'échelon mondial, les normes démocratiques sont essentielles pour assurer la participation des pays pauvres, des communautés marginalisées et des minorités victimes de discrimination, et pour leur permettre de s'exprimer.
- *Protection des minorités.* La discrimination contre les minorités a lieu à plusieurs niveaux: non-reconnaissance, privation des droits politiques, exclusion socioéconomique et violence. L'éthique mondiale ne peut être complète que si les minorités se voient accorder la reconnaissance et les mêmes droits, au sein de la communauté nationale et mondiale. La promotion de la tolérance est essentielle à ce processus.
- *Résolution pacifique des conflits et négociation équitable.* La justice et l'impartialité ne peuvent être réalisées en imposant des principes moraux préconçus. La résolution des désaccords doit être recherchée par le biais de la négociation. Toutes les parties méritent d'avoir voix au chapitre. L'éthique mondiale ne signifie pas un parcours unique vers la paix, le développement ou la modernisation. C'est un cadre au sein duquel les sociétés peuvent trouver des solutions pacifiques aux problèmes.

Source: Commission mondiale de la culture et du développement 1995; Nations Unies 2000a.

CONTRIBUTION SPECIALE

Populations autochtones et développement

Séparé de son contexte humain ou culturel, le développement n'est guère qu'une croissance sans âme. Le développement économique pleinement réalisé fait partie intégrante de la culture d'un peuple

– Commission mondiale sur la culture et le développement 1995

Les populations autochtones sont artisanes et représentantes de la diversité culturelle de l'humanité. Historiquement cependant, les populations autochtones ont été marginalisées par les sociétés dominantes et ont souvent été confrontées à l'assimilation et au génocide culturel.

Dans les sociétés multiculturelles se développant autour d'eux, les populations autochtones cherchent à mettre fin à une telle marginalisation et existence pé-

riphérique. Elles ont beaucoup à apporter à la société, et fournissent aux débats à la fois nationaux et internationaux de précieux conseils sur les grandes questions auxquelles l'humanité fait face dans ce nouveau millénaire.

En mai 2003, lors de sa Seconde session, l'Instance permanente sur les questions autochtones a insisté sur l'importance de la reconnaissance de la diversité culturelle au sein des processus de développement et sur le besoin d'un développement durable pour tous. La recommandation 8 de la Seconde session appelle à « instituer un cadre juridique rendant obligatoires des études d'impact culturel, environnemental et social » (E/2003/43). L'Instance a également exprimé sa préoccupation à propos des pratiques de développement qui ne prennent pas en compte les caractéristiques des communautés autochtones en tant que groupes,

sapant ainsi de manière significative d'importantes voies de développement participatif.

Les populations autochtones ont des cultures vivantes dynamiques et cherchent leur place dans le monde moderne. Elles ne s'opposent pas au développement, mais elles ont trop longtemps été victimes du développement et demandent maintenant à participer – et à bénéficier – d'un développement qui soit durable.



Ole Henrik Magga

Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

sance du savoir traditionnel au sein des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gros employeurs qui exploitent leurs travailleurs peuvent victimiser les immigrés sans défense.

FLUX D'INVESTISSEMENTS ET DE CONNAISSANCES – INCLURE LES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS UN MONDE GLOBALEMENT INTÉGRÉ

Les populations autochtones considèrent la mondialisation comme une menace à leurs identités culturelles, à leur contrôle sur les territoires et à leurs traditions séculaires en matière de connaissances et d'expression artistique. Elles craignent que l'importance culturelle de leurs territoires et de leurs savoirs ne soit pas reconnue, ou de ne pas recevoir d'indemnisation adéquate pour ces avantages culturels. Dans de telles situations, la mondialisation se trouve souvent au banc des accusés.

Une réaction consiste à se désengager de l'économie mondiale et à s'opposer aux flux des biens et des idées. Une autre consiste à préserver la tradition pour la tradition, sans tenir compte du choix individuel ou des processus décisionnels démocratiques. Mais il existe des alternatives. Préserver l'identité culturelle ne doit pas nécessiter de rester en dehors de l'économie mondiale. Il est possible d'assurer l'intégration culturelle et socioéconomique des populations autochtones qui soit fondée sur le respect de leurs traditions culturelles et le partage des avantages économiques résultant de l'utilisation des ressources.

POURQUOI CERTAINES POPULATIONS AUTOCHTONES SE SENTENT-ELLES MENACÉES?

La manière dont les gouvernements nationaux et les institutions internationales procèdent avec les investissements dans les territoires autochtones et protègent le savoir traditionnel est déterminante pour garantir l'intégration des populations autochtones dans un monde global. Les territoires historiques des populations autochtones sont souvent riches en gisements de minerais, de pétrole et de gaz (fiche technique 5.1, carte 5.1 et tableau 5.1). Ceci peut devenir un potentiel de conflit entre la promotion de la croissance économique nationale par le biais des industries d'extraction et la protection de l'identité culturelle et des moyens de subsistance économique des populations autochtones. Le savoir traditionnel, les innovations et les pratiques des populations autochtones, développées sur de nombreuses générations et qui sont la propriété collective de la communauté, peuvent trouver des utilisations pratiques dans l'agriculture, la sylviculture et la santé. Un conflit peut survenir entre la reconnaissance de la propriété collective et l'exercice du régime moderne de la propriété intellectuelle, qui insiste sur les droits individuels.

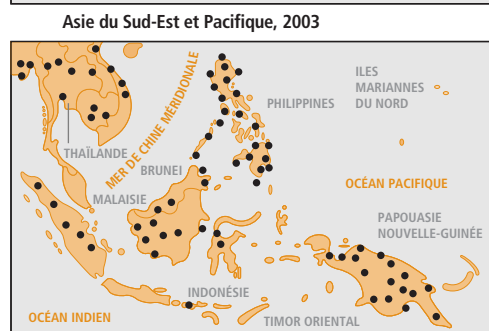
Industries de l'extraction. L'identité culturelle et l'équité socioéconomique des populations autochtones peuvent être menacées de plusieurs manières par les activités des industries extractives. En premier lieu, la reconnaissance de l'importance culturelle de la terre et des territoires habités par les populations autochtones est insuffisante. Ces populations entretiennent de fortes relations spirituelles avec leur terre, et c'est pourquoi certaines d'entre elles s'opposent à tout investissement dans les

TABLE 5.1
Population autochtone en Amérique Latine
 Pourcentage

Pays	Part dans la population totale
Bolivie	71.0
Guatemala	66.0
Pérou	47.0
Équateur	38.0
Honduras	15.0
Mexique	14.0
Panama	10.0
Chili	8.0
Salvador	7.0
Nicaragua	5.0
Colombie	1.8
Paraguay	1.5
Argentine	1.0
Vénézuéla	0.9
Costa Rica	0.8
Brésil	0.4
Uruguay	0.4

Source: De Ferrari et al 2003

Carte
5.1 Une grande partie des activités extractives et infrastructurelles dans les pays en développement se situent dans des zones où vivent les populations autochtones



Source: Tebtebba et Forum international sur la mondialisation 2003.

industries de l'extraction à l'intérieur de leurs territoires. Par exemple, certains groupes de broussards San au Botswana se dressent contre les licences d'exploration que le gouvernement a accordé à la société Kalahari Diamonds Ltd.

Deuxièmement, une préoccupation vraisemblable se fait jour concernant l'impact des industries de l'extraction sur les modes de subsistance locaux. Lorsque l'extraction minière conduit au déplacement généralisé des communautés et à la perte de leurs terres agricoles, leur sentiment d'identité culturelle et la source de leurs moyens durables de subsistance s'en trouvent tous deux affectés. La mine d'or de Lihir en Papouasie Nouvelle-Guinée a détruit des sites sacrés des Lihirians et a sévèrement limité leur capacité à continuer à vivre de la chasse.

Troisièmement, les populations autochtones se plaignent d'être injustement exclues de la prise de dé-

cision. Et lorsque des consultations ont effectivement lieu avec les communautés locales, elles laissent souvent à désirer. En gardant ces préoccupations à l'esprit, la Banque Mondiale a utilisé une nouvelle approche pour soutenir le projet de pipeline Tchad-Cameroun². Statutairement, les revenus nets devaient être déposés sur un compte off-shore afin d'assurer la publication annuelle d'audits et de réduire la corruption. De plus, 10 % des revenus étaient alloués à un Fond dédié aux générations futures. Des représentants de la société civile et un membre de l'opposition devaient faire partie d'un comité de suivi. Le projet devait respecter les politiques de garanties de la Banque relatives aux évaluations environnementales et à la relocalisation. Et deux nouvelles réserves nationales ont été programmées pour compenser la perte d'une petite zone forestière. Le projet met en lumière les mesures novatrices que les institutions internationales prennent pour renforcer la capacité et la transparence, et assurer le partage ciblé des bénéfices. Mais certains groupes autochtones pensent que cela a été inadéquat. Moins de 5 % des Bagyéli touchés par le pipeline étaient employés sur le projet. Peu d'indemnités leur ont été accordées et presque aucune des installations de santé promises n'a été fournie³. Dans les pays aux structures institutionnelles très faibles, les partenaires de projet sont confrontés à des défis majeurs pour mettre en œuvre de manière efficace des projets bien conçus. Cela ne signifie pas que les investissements doivent être stoppés, mais plutôt que des efforts encore plus importants sont nécessaires.

Quatrièmement, les populations autochtones se sentent dupées lorsque leurs ressources physiques sont détournées sans indemnisation adéquate. La participation des populations locales à la mine d'or de Yanacocha, dans la région de Cajamarca au Pérou, (une joint-venture entre des compagnies minières péruvienne et américaine et International Finance Corporation) était très limitée. Une partie des recettes fiscales devait aller aux habitants autochtones, mais ils reçurent moins que ce qui leur avait été promis⁴. L'Équateur abrite l'une des plus grandes réserves confirmées de pétrole d'Amérique latine. Les compagnies payent près de 30 millions de dollars de taxes à un fond d'affectation spéciale pour le développement en Amazonie, mais bien peu de cet argent parvient aux communautés autochtones.⁵

Ces questions mettent en lumière le conflit entre la souveraineté nationale sur les ressources et les droits spéciaux des populations autochtones sur leurs territoires et les ressources minérales qui s'y trouvent. Par exemple, la Constitution de l'Équateur n'accorde aucun droit aux Indiens autochtones sur le pétrole ou le gaz situés dans les limites de leurs ter-

ritoires. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que ces droits soient constitutionnellement garantis, il est impératif que les populations autochtones aient voix au chapitre dans l'utilisation des ressources se trouvant sur leurs territoires.

Savoirs traditionnels. Les connaissances traditionnelles des groupes autochtones ont des attributs de propriété collective et parfois une importance spirituelle. Les régimes de propriété intellectuelle ne reconnaissent pas la propriété communautaire ou la signification spirituelle du savoir traditionnel. Les lois protègent les travaux des auteurs ou des inventeurs individuels et identifiables, et expliquent comment les tiers peuvent les utiliser. Les Indiens Quechua au Pérou s'opposent à l'exploitation commerciale de leurs connaissances traditionnelles, mais ne peuvent guère lutter contre. Les Maoris en Nouvelle-Zélande croient que même lorsque leurs connaissances sont publiquement dévoilées, il n'existe pas de droit automatique à les utiliser – ce droit doit être déterminé collectivement.

Il existe également le danger d'octroyer à tort des droits de propriété intellectuelle, de manière telle que les communautés qui ont produit, sauvegardé ou développé un savoir traditionnel sur plusieurs générations ne sont pas indemnisées pour son utilisation. Pour bénéficier de la protection d'un brevet, une invention doit remplir trois critères distincts: elle doit être nouvelle, non évidente et industriellement utile. Puisque les connaissances traditionnelles ne satisfont pas toujours ces critères, le régime international de la propriété intellectuelle ne les protègent pas explicitement. Les chercheurs peuvent s'appropriier des connaissances traditionnelles et faire la demande d'un brevet, en revendiquant l'invention d'un nouveau produit. La protection des droits d'auteur peut également accorder à tort une appropriation.

Le détournement des connaissances traditionnelles n'est pas nécessairement délibéré. Il survient parfois à cause du traitement par erreur du savoir traditionnel comme faisant partie du domaine public, où la protection de la propriété intellectuelle ne s'applique pas. Les connaissances traditionnelles, parce qu'elles sont publiquement connues au sein de la communauté (et parfois en dehors) sont plus enclines que d'autres types de propriété intellectuelle à faire l'objet d'une appropriation sans indemnisation pour la communauté qui les a développées. Le Conseil Sami de Scandinavie soutient que, même si ses connaissances sont connues du public, le principe du domaine public ignore les obligations envers la communauté.

La Convention sur la diversité biologique reconnaît le savoir traditionnel, à l'inverse du régime mondial des droits de la propriété intellectuelle géré

en vertu de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). L'article 8 (j) stipule que les parties contractantes doivent préserver et maintenir les connaissances et les innovations des communautés autochtones et locales. La Convention demande aussi une application plus large des connaissances traditionnelles « avec l'accord et la participation des dépositaires de ce savoir », et encourage au « partage équitable des avantages ». L'article 10 (c) de la Convention encourage « l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles ». La question est donc de trouver le moyen de réconcilier les dispositions des différents régimes internationaux de propriété intellectuelle, afin de protéger le savoir traditionnel pour le bénéfice de la communauté autochtone et de promouvoir son bon usage dans la société au sens large.

OPTIONS POLITIQUES ET DÉFIS DE LA PROTECTION DES DROITS ET DU PARTAGE DES BÉNÉFICES

La solution n'est pas de bloquer les flux d'investissements ou de connaissances, ou de préserver la tradition pour la tradition. Le développement humain vise à élargir les choix des individus par le biais d'une croissance qui soit favorable aux pauvres et par des opportunités socioéconomiques équitables au sein d'un cadre démocratique qui protège les libertés. Répondre aux préoccupations des populations autochtones nécessitera des politiques mondiales, nationales et d'entreprises qui poursuivent les objectifs du développement humain (encadré 5.3).

Les institutions internationales cherchent déjà les moyens d'atténuer certains problèmes. En 2001, la Banque mondiale a mandaté un rapport sur les industries de l'extraction afin de déterminer comment de tels projets peuvent aider à réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. S'appuyant sur des discussions avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations de populations autochtones, l'industrie, les syndicats et les universités, le rapport, publié en 2004, préconise une gouvernance publique et d'entreprise qui soit favorable aux pauvres, des politiques sociales et environnementales efficaces et le respect des droits de l'homme. L'Assemblée générale de l'OMPI a établi en octobre 2000 un Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Il examine les mécanismes qui permettraient de protéger le savoir traditionnel tout en augmentant la participation des populations autochtones.

La solution n'est pas de bloquer les flux d'investissements ou de connaissances, ou de préserver la tradition pour la tradition. Le développement humain vise à élargir les choix des individus

Compagnies privées et populations autochtones peuvent oeuvrer ensemble au développement

Est-il possible pour les compagnies privées de travailler en coopération avec les populations autochtones et faire des gains par la même occasion? Oui. Considérez ces exemples.

Région de Pilbara, Australie

La Hamersley Iron Pty Ltd. exporte les minerais de la région riche en ressources naturelle de Pilbara depuis le milieu des années soixante. Alors que les populations autochtones sont restées concentrées dans des villes dépendantes de l'aide sociale, le besoin en main d'œuvre qualifiée de la compagnie a conduit à l'afflux massif de non autochtones dans la région. Les groupes autochtones ont commencé à s'opposer au développement de nouvelles mines et ont demandé à ouvrir des discussions au sujet des activités de la compagnie sur les terres traditionnelles. En 1992, Hamersley a créé une cellule autochtone de formation et de liaison dans le but d'offrir une formation à l'emploi, d'accroître le développement commercial dans la région et d'améliorer les infrastructures et les conditions de vie, tout en protégeant le patrimoine et la culture autochtone. En 1997, la société Gumala Aboriginal Corporation a signé des accords de joint venture avec Hamersley afin de développer de nouvelles mines.

Les hommes autochtones seraient formés au fonctionnement des machines, et des accords de services seraient passés avec les communautés locales. Hamersley verserait plus de 60 millions de dollars australiens à cet effet.

Projet Raglan, Canada

À la suite d'un accord de 1975 visant à régler les questions relatives à la propriété foncière dans le nord du Québec entre les groupes autochtones et les gouvernements provinciaux et fédéraux, les Inuits ont reçu une indemnisation financière pour créer la Makivik Corporation au titre de fond patrimonial. En 1993, Makivik a signé un Mémoire d'accord avec Falconbridge Ltd (appelé ultérieurement Accord Raglan) afin de leur garantir des avantages au sein des projets d'exploitation minière prévus dans la région, comprenant embauche et contrats prioritaires pour les Inuits, participation aux bénéfices et suivi environnemental. Falconbridge versera environ 70 millions de dollars canadiens à un fond d'affectation spécial inuit pendant 18 ans. Les sites archéologiques ont également été identifiés et déclarés hors zone d'exploitation minière, et les droits des employés Inuits à chasser en dehors du site de Raglan ont été garantis.

Mine de Red Dog, États-Unis

Dans les années soixante-dix, le peuple Inupiat du nord-ouest de l'Alaska a réussi à neutraliser l'intérêt de Cominco Inc. pour l'exploitation des gisements de zinc-plomb sur le site de Red Dog. Après plusieurs années de négociations, l'Association des autochtones du nord-ouest de l'Alaska (NANA) et Cominco ont signé un accord en 1982 autorisant le lancement de l'exploitation minière. Cominco s'est engagé à indemniser les Inupiat par le biais de royalties, à inclure des délégués NANA dans un comité consultatif, à employer des autochtones et à protéger l'environnement. Au lieu d'impôts, Red Dog payerait 70 millions de dollars au district de Northwest Arctic Borough pendant 24 ans. En 1998, Cominco avait investi 8,8 millions de dollars en formation technique, presque entièrement pour les actionnaires NANA travaillant sur le projet. NANA a également surveillé l'impact existant sur les activités de subsistance et a contraint à ce que des efforts soient menés pour réduire les écoulements d'effluents dans les ruisseaux. Cominco a préservé des horaires de travail flexibles qui permettent aux employés Inupiat de poursuivre leur mode de vie traditionnel.

Source: Conseil international des métaux et de l'environnement 1999.

Les États et les institutions internationales ont besoin de collaborer pour continuer à ajuster les réglementations mondiales et les lois nationales de manière à mieux prendre en compte les préoccupations des populations autochtones, en leur accordant une participation véritable aux flux d'investissements, d'idées et de connaissances. Trois mesures sont essentielles:

- Reconnaître explicitement les droits des populations autochtones à la propriété physique et intellectuelle.
- Exiger des consultations avec les communautés autochtones et leur participation en ce qui concerne l'utilisation des ressources, assurant ainsi leur consentement éclairé.
- Autonomiser les communautés en développant des stratégies de partage des bénéfices.

Les prêts accordés aux compagnies ou aux pays pour des projets qui s'approprient à tort des biens devraient être retirés, et les brevets octroyés à ceux qui ont détourné des connaissances traditionnelles devraient être révoqués.

Reconnaître les droits. De nombreux États ont des lois qui reconnaissent explicitement les droits des populations autochtones sur leurs ressources. Dans un rapport en 2002, la Commission du Royaume-Uni sur les droits de la propriété intellectuelle a soutenu qu'une législation nationale était nécessaire afin de répondre à certaines circonstances spéciales. Les Philippines ont des lois qui exigent le consentement éclairé des autochtones pour accéder aux terres ancestrales et à leur savoir, et pour le partage équitable

des bénéfices. La loi au Guatemala encourage une plus large utilisation des connaissances et des expressions culturelles traditionnelles en les plaçant sous la protection de l'État. Le Bangladesh, les Philippines et l'Union africaine reconnaissent les pratiques coutumières des communautés et les droits communautaires sur les ressources biologiques et autres connaissances traditionnelles associées.

Exiger la participation et la consultation. Inclure la communauté locale dans les processus de décision n'est pas seulement démocratique, c'est également une assurance contre une future perturbation des projets. Ayant tiré la leçon de la mine de Yanacocha, la mine de zinc et de cuivre d'Antamina au Pérou a impliqué les communautés autochtones à la prise de décision dès le début des opérations en 2001. Mais les consultations doivent être constructives. Il faut pour cela identifier avec soin les groupes concernés, et fournir des informations complètes sur les coûts et les bénéfices attendus d'un projet.

Les consultations peuvent également empêcher une appropriation erronée des ressources génétiques et du savoir traditionnel. Les pays demandent maintenant de divulguer l'origine des plantes et des autres substances génétiques avant d'accorder les brevets. La Communauté andine, le Costa Rica et l'Inde, entre autres, ont inclus cette disposition dans leurs lois et réglementations.

Documenter le savoir traditionnel est souvent essentiel à sa protection, comme s'y emploie la Bibliothèque numérique des connaissances traditionnelles

en Inde et une initiative similaire en Chine. La RDP Lao possède un Centre de ressources sur les médecines traditionnelles. En Afrique, où la plupart des connaissances traditionnelles sont orales, documenter ces savoirs diminuerait les possibilités d'une exploitation de ces connaissances sans indemnisation. Néanmoins, en Amérique Latine, certains peuples autochtones s'inquiètent que la documentation, en rendant leurs connaissances plus accessibles, ne facilite l'exploitation.

La documentation des connaissances ne porte pas préjudice aux droits. Elle sauvegarde le savoir sous forme écrite et empêche des tiers de le revendiquer comme leur. L'OMPI a un portail virtuel des bases de données et des registres des ressources traditionnelles et génétiques destiné aux examinateurs de brevets. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale a créé un lien vers ses références sur ce portail. Et l'Inde a participé à la Base de données test sur le patrimoine de la santé.

Partager les bénéfices. Les possibilités de partage des bénéfices dans le domaine des industries de l'extraction sont vastes et comprennent l'éducation, la formation, l'emploi préférentiel de la population locale, les compensations financières, les perspectives commerciales et les engagements liés à l'environnement. En Papouasie Nouvelle-Guinée, où les communautés autochtones possèdent 97 % des terres, des petits projets miniers ont aidé à soulager la pauvreté. À la mine de Bulolo, une fermeture bien planifiée a permis à la compagnie minière d'utiliser ses infra-

structures pour développer une plantation de bois – qui reste financièrement viable 35 ans après la fermeture de la mine.⁶ Des entreprises dans d'autres pays ont également réussi à assurer la participation des communautés locales aux processus décisionnels et au partage des profits.

Alors que se poursuivent les négociations multilatérales sur la protection du savoir traditionnel au sein du régime des droits de la propriété intellectuelle, les pays découvrent des façons d'utiliser les systèmes actuels afin d'assurer cette protection (encadré 5.4). Des dessins industriels sont utilisés pour protéger les tapis et les coiffes au Kazakhstan. Des indications géographiques protègent les liqueurs et les thés au Venezuela et au Vietnam. Des droits d'auteur et des marques de fabrique sont utilisés pour l'art traditionnel en Australie et au Canada. Dans de nombreux cas, ces mesures se sont également traduites par des bénéfices financiers pour les communautés.

Des discussions à l'OMPI mettent l'accent sur la manière de compléter les dispositions de propriété intellectuelle par des approches nationales uniques. Une proposition – l'approche de responsabilité compensatoire – envisage d'octroyer des droits à la fois au détenteur du brevet et au dépositaire des connaissances traditionnelles. Alors que le détenteur du brevet aurait à demander une licence obligatoire pour utiliser le savoir traditionnel, le dépositaire aurait également le droit de commercialiser l'invention brevetée après paiement de royalties au détenteur du brevet. Ce mécanisme évite de limiter le progrès

Documenter le savoir traditionnel est souvent essentiel à sa protection

ENCADRE 5.4

Utiliser les droits de propriété intellectuelle pour protéger le savoir traditionnel

Respecter les connaissances traditionnelles ne signifie pas les cacher aux yeux du monde mais les utiliser d'une manière qui soit bénéfique aux communautés dont elles proviennent.

Les lois sur les droits de propriété intellectuelle en Australie ne couvrent pas les connaissances traditionnelles, mais des certificats de marques de fabriques sont utilisés pour identifier et authentifier les produits ou les services fournis par des populations autochtones. Dans l'affaire Milpurruru de 1995 – des dessins aborigènes avaient été reproduits sur des tapis sans consentement préalable – un tribunal australien a jugé qu'un « préjudice culturel » avait été causé par une violation de marque de fabrique, et a accordé une indemnisation de 70 000 dollars australiens (OMPI 2003c). Dans l'affaire Bulun Bulun de 1998, le jugement de la cour a déclaré qu'un autochtone avait des obligations fiduciaires envers sa communauté et ne pouvait exploiter l'art autochtone de manière contraire au droit coutumier de la communauté.

Au Canada, les marques de fabrique sont utilisées pour protéger les symboles traditionnels, dont les pro-

duits alimentaires, les vêtements et les services touristiques gérés par les Premières nations. La Loi sur les droits d'auteur protège les créations basées sur la tradition, comme les gravures sur bois, les chants et les sculptures. En 1999, la Première nation Snuneymuxw a utilisé la Loi sur les marques de fabrique pour protéger 10 pétroglyphes religieux (anciennes peintures sur pierre) de la reproduction illicite et arrêter la vente des produits où figuraient ces images.

D'autres pays ont explicitement reconnu le savoir traditionnel et les systèmes juridiques coutumiers. Le Groenland conserve sa tradition juridique Inuit au sein de son gouvernement autonome. Pendant près de 150 ans, la littérature écrite Inuit a enrichi le patrimoine culturel. Le patrimoine culturel est considéré comme dynamique et non limité aux seuls aspects traditionnels. Les expressions traditionnelles et modernes sont toutes deux respectées et jouissent d'une protection égale en vertu de la loi.

Une affaire plus célèbre concerne les broussards San de l'Afrique australe. Un anthropologue a remarqué en 1937 que les San mangeait le cactus Hoodia pour

enrayer la sensation de faim et de soif. À partir de cette connaissance, le Conseil sud-africain pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR) a breveté en 1995 l'élément coupe-faim du cactus Hoodia (P57). En 1998, les revenus issus des droits de licence pour développer et commercialiser le P57 en tant que médicament amincissant s'élevaient à 32 millions de dollars (Commission sur les droits de la propriété intellectuelle 2002). Lorsque les San ont clamé au biopiratage et menacé d'entreprendre une action en justice en 2002, le CSIR a accepté de partager les futures royalties avec les San.

La reconnaissance de la culture traditionnelle peut également s'effectuer au niveau régional. L'article 136 (g) de la Décision 486 de la Commission de la Communauté andine déclare que les signes pourront ne pas être enregistrés comme marques s'il s'agit de noms de communautés autochtones, afro-américaines ou locales. Le gouvernement colombien a utilisé l'article 136 (g) pour rejeter une demande d'enregistrement du terme « Tairona », le citant comme patrimoine inestimable du pays – les Taironas ont habité le territoire colombien pendant la période préhispanique.

Source: Commission sur les droits de propriété intellectuelle 2002; OMPI 2003c.

la mondialisation peut apporter une reconnaissance aux populations autochtones qui ont développé leurs ressources au fil des siècles

scientifique et donne une signification économique au partage des bénéfices.

En encourageant les flux d'investissements et de connaissances, la mondialisation peut apporter une reconnaissance aux populations autochtones qui ont développé leurs ressources au fil des siècles. Mais les réglementations nationales et internationales sur le commerce mondial et les investissements doivent également tenir compte des sensibilités culturelles et des droits de propriété coutumiers des populations autochtones. Respecter l'identité culturelle et promouvoir l'équité socioéconomique à travers la participation et le partage des bénéfices sont possibles, du moment que les décisions sont prises de manière démocratique – par les États, les compagnies, les institutions internationales et les populations autochtones.

FLUX DE BIENS CULTURELS - ÉLARGIR LES CHOIX À TRAVERS LA CRÉATIVITÉ ET LA DIVERSITÉ

Pendant le compte à rebours de 1994 qui a précédé les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, un groupe de producteurs de films, d'acteurs et de réalisateurs français a pu insérer une clause d'« exception culturelle » dans les réglementations commerciales, excluant le cinéma ainsi que d'autres biens audiovisuels de ses dispositions. La clause reconnaît la nature spéciale des biens culturels en tant que produits de base commercialisés. Le texte du Cycle d'Uruguay a fait précédent pour les autres accords commerciaux, permettant aux pays d'exclure les biens culturels des accords commerciaux et d'adopter des politiques de protection de ces industries sur

le sol national. Certaines exceptions pour le commerce des biens culturels ont été inscrites dans l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA) en 1994. Lors des débats acrimonieux de l'Accord multilatéral sur les investissements à l'OCDE en 1998, l'exception culturelle était l'une des questions les plus amèrement contestées et a entraîné l'effondrement des négociations (encadré 5.5).

Lors des réunions préparatoires de Cancun pour le Cycle de Doha en 2003, les négociations auraient buté sur les questions de Singapour – facilitation des échanges, transparence dans la passation de marchés publics, commerce et investissement, et commerce et concurrence⁷. Les États-Unis ont demandé un gel de l'extension de l'exception culturelle afin d'éviter d'inclure les activités audiovisuelles liées à Internet dans les négociations. La réunion ministérielle de la zone de libre-échange des Amériques à Miami en novembre 2003 a été confrontée à des défis similaires au regard des biens culturels, et aucun accord clair n'a été convenu.

Ainsi, traiter les biens culturels comme n'importe quel autre bien commercial, ou bien en faire une exception est devenue une question vivement contestée dans les négociations commerciales internationales. Les positions restent polarisées. D'un côté se trouvent ceux qui considèrent que les produits culturels sont aussi commercialisables que des pommes ou des automobiles, et donc soumis à toutes les règles du commerce international. De l'autre, ceux qui les considèrent comme des biens véhiculant des valeurs, des idées et une signification, et méritant donc un traitement particulier.

ENCADRE 5.5

Le débat sur les biens culturels et le fiasco de l'Accord multilatéral sur les investissements

Après la fin des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay en 1994, certains pays ont voulu créer un mécanisme pour libéraliser, réglementer et mettre en vigueur les flux d'investissements au niveau mondial, préparant ainsi le terrain pour l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) en 1998. L'objectif était de créer un cadre réglementaire multilatéral unique pour remplacer les quelque 1 600 traités bilatéraux relatifs à l'investissement. Entre autres dispositions, l'AMI visait à introduire le principe du « traitement national » non discriminatoire dans les réglementations sur les investissements et pour les investisseurs étrangers. Le pays d'origine aurait cessé d'être déterminant lors de l'application des réglementations sur les investissements et le commerce des services, afin de mettre un terme à la discrimination contre les investissements étrangers et favoriser leur circulation.

Source: UNESCO 2000b, 2000c; Public Citizen 2004.

Lors des négociations de l'AMI au sein de l'OCDE, un certain nombre de pays ont cependant inséré des exceptions et des réserves qui ont affaibli l'initiative. Préoccupé de l'effet que l'AMI pourrait avoir sur les industries culturelles et craignant la perte de marge de manœuvre pour subventionner ou protéger les industries nationales, la France a introduit des clauses relatives aux industries culturelles. Motivés par un certain nombre d'objections aux négociations, dont le traitement des biens culturels comme tout autre marchandise, des groupes non gouvernementaux en Australie, au Canada, en Inde, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis ont rejoint la campagne du gouvernement français contre l'accord. L'initiative s'est effondrée, montrant combien ces questions sont litigieuses et compliquant les futurs pourparlers sur le commerce des services et sur les investissements qui affectent la diversité culturelle des pays.

POURQUOI LE PUBLIC S'EST-IL RALLIÉ AU SOUTIEN DE L'EXCEPTION CULTURELLE?

L'exception culturelle a mobilisé un soutien public que les décideurs peuvent difficilement ignorer. L'exception culturelle touche les craintes des individus de voir leurs cultures nationales balayées par les forces économiques du marché mondial, constituant ainsi une menace à leur identité culturelle. Les partisans les plus extrêmes de l'exception culturelle craignent que les films et les programmes télévisés étrangers ne diffusent une culture étrangère et finissent par détruire les cultures locales et les valeurs traditionnelles.

Il ne fait aucun doute que le nationalisme, le traditionalisme et les avantages économiques motivent un grand nombre de ceux qui préconisent d'interdire les produits étrangers. Mais les craintes de ceux qui prédisent un rétrécissement des choix culturels sont-elles justifiées? En fait, les libres flux de produits étrangers élargissent les choix culturels et n'affaiblissent pas nécessairement l'engagement envers la

culture nationale. Les adolescents du monde entier écoutent du rap, mais cela n'a pas signifié la mort de la musique classique ou des traditions musicales folkloriques locales. Les tentatives visant à faire barrage aux influences étrangères ont eu un impact limité. Ce n'est pas avant 1998 que la République de Corée a progressivement commencé à lever cinquante ans d'interdiction sur la musique et les films japonais. Et pourtant, il est très probable que les Coréens aient eu accès à la culture pop japonaise, notamment l'animation et les manga (bandes dessinées), bien avant la levée de l'interdiction. Limiter l'influence étrangère n'encourage pas la liberté culturelle. Mais cela ne signifie pas que les biens culturels ne diffèrent pas des autres biens commerciaux sous certains aspects.

Pourquoi les biens culturels sont-ils différents? Les biens culturels transmettent des idées, des symboles et des styles de vie, et font intrinsèquement partie de l'identité de la communauté qui les produit. L'idée que les produits culturels aient besoin d'un certain soutien public pour prospérer est peu disputée. Les subventions destinées aux musées, aux ballets, aux bibliothèques et autres produits et services culturels existent partout et sont acceptées dans toutes les économies de marché.

Le désaccord porte sur le fait de savoir si les films et les produits audiovisuels sont des biens culturels ou simplement des divertissements. Bien que l'on puisse se demander si le cinéma et les programmes télévisés ont une valeur artistique intrinsèque, il est clair que ce sont des biens culturels au sens où ils sont les symboles d'un mode de vie. Les films et produits audiovisuels sont de puissants porteurs de styles de vie et de messages sociaux (voir fiche technique 5.1). Ils peuvent avoir un puissant impact culturel. En réalité, ils sont contestés précisément à cause de leur impact sur les choix identitaires⁸.

Pourquoi les biens culturels ont-ils besoin du soutien public? Les raisons motivant les arguments en faveur de l'intervention publique concernent les manières dont les biens culturels sont consommés et produits. Elles profitent toutes deux aux grandes économies et aux grandes industries qui ont accès à d'importantes ressources financières, et se traduisent par des flux asymétriques de films et de programmes télévisés (figures 5.1)⁹.

- *Les biens culturels sont des biens nécessitant une expérience.* Les produits culturels sont consommés à travers l'expérience: du fait de la nature subjective de ces biens, les consommateurs ne sauront s'ils ont aimé le produit qu'après l'avoir consommé. Ainsi, les prix ne refléteront pas la qualité du produit ou la satisfaction qu'il est susceptible de donner au consommateur. Les cam-

pagnes marketing, la publicité et les critiques commerciales – amplifiées par le bouche à oreille – sont les principales sources d'information du consommateur, donnant un avantage énorme aux producteurs qui contrôlent mieux les ressources liées au marketing et à la distribution. De nombreux petits producteurs locaux se battent pour avoir accès au marché, notamment les producteurs des pays en développement.

- *Les grands producteurs peuvent bénéficier d'économies d'échelle.* Les producteurs plus petits et moins bien financés sont pénalisés sur ces marchés car ils ne peuvent bénéficier des économies d'échelle qui caractérisent un grand nombre d'industries culturelles, notamment le cinéma et les autres produits audiovisuels¹⁰. Le coût de production d'un film est le même, qu'il soit diffusé une fois ou des millions de fois. Mais plus il est diffusé, plus les recettes augmentent. Lorsque que le film pénètre sur un grand marché – grâce à une demande nationale importante, à la compréhension étendue de la langue parlée dans le film et aux intenses campagnes publicitaires –, il a plus de chances de connaître un succès international. Il en va de même pour les autres biens culturels. Les pays et les grandes sociétés jouissant d'un plus grand pouvoir financier peuvent tirer profit de ces économies d'échelle en captant de grands marchés et en jouissant de leurs avantages exclusifs sur des marchés ayant peu d'autres grands producteurs (tableau 5.2).

Traiter les biens culturels comme n'importe quel autre bien commercial, ou bien en faire une exception est devenue une question vivement contestée

Figure 5.1 Les films aux bénéfices bruts les plus élevés de tous les temps au box office international (non américain) étaient des films américains, avril 2004

Rang	Films américains	Pays		Revenus bruts totaux (millions USD)
		Année	d'origine	
1	Titanic	1997	E.U	1,235
2	Le Seigneur des anneaux: le retour du roi	2003	E.U	696
3	Harry Potter à l'école des sorciers	2001	E.U	651
4	Harry Potter et la chambre des secrets	2002	E.U	604
5	Le Seigneur des anneaux: les deux tours	2002	E.U	581
6	Jurassic Park	1993	E.U	563
7	Le Seigneur des anneaux: la communauté de l'anneau	2001	E.U	547
8	Némo	2003	E.U	513
9	Independence Day	1996	E.U	505
10	Star Wars épisode I: la menace fantôme	1999	E.U	491
Films non américains				
44	Le Voyage de Chihiro	2001	Japon	254
69	The Full Monty	1997	R.U.	211
86	Quatre mariages et un enterrement	1994	R.U.	191
96	Le journal de Bridget Jones Année	2001	R.U.	183

Source: The Internet Movie Database 2004.

Pour ces raisons, les produits culturels et les activités créatives, si elles sont laissées au marché, pourraient s'atrophier et la diversité pourrait décliner. Quelle est la solution? Le protectionnisme culturel et les quotas? Ou les subventions à la production?

Protection. Comme l'ont soutenu les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*, ériger des barrières pour réduire les flux d'importation peut être problématique, une conclusion qui s'applique également au commerce des biens culturels. Les barrières commerciales visant à réduire ou bloquer les importations vont à l'encontre de l'expansion de la diversité et du choix. Pourtant, de nombreux pays ont adopté des quotas de production et de diffusion pour les programmes radio, télévisés et les films produits à l'échelon local, afin de garantir une part de marché minimum. La Hongrie a un quota de 15 % pour les programmes nationaux sur les chaînes publiques¹¹. Et le système de quotas à l'écran de la République de Corée, basé sur un nombre de jours minimum par an de projections nationales, a probablement contribué à l'augmentation de la part de marché nationale et des exportations.

Mais les politiques agressives axées sur les quotas ne se sont pas toujours traduites par une plus grande variété ou un plus grand choix. Certaines critiques signalent que des quotas élevés font que les producteurs locaux comptent plus sur les quotas et moins sur la maîtrise des coûts de production. Certains soutiennent également que la protection peut

faire baisser la qualité des biens¹².

Promotion. Certains pays ont réussi à maintenir des industries culturelles en bonne santé tout en laissant également les liaisons commerciales ouvertes. L'Argentine et le Brésil offrent des incitations financières pour aider les industries nationales, dont des avantages fiscaux. En Hongrie, 6 % des redevances télévisées vont à la production de films hongrois. La France dépense quelque 400 millions de dollars par an pour soutenir son industrie cinématographique, une des rares qui prospère en Europe, produisant plus de 180 films par an (encadré 5.6 et fiche technique 5.1)^{13, 14}. Le succès mondial franco-allemand, *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain*, montre le potentiel des coproductions transfrontalières¹⁵.

Les studios et les équipements peuvent également recevoir un soutien. Depuis 1996, la Société cinématographique égyptienne a construit des studios de tournage avec le financement d'un partenariat privé-public. D'autres économies en développement tentent de faire de même. Comme avec toutes les subventions, leur fonctionnement pose des difficultés. Qui devrait décider des critères pour accorder les subventions? Comment de telles décisions devraient-elles être prises? Les mesures dépendent largement de la taille du marché national (voir tableau 5.2).

La Déclaration sur la diversité culturelle de 2001 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a préparé le terrain pour un certain nombre d'initiatives internationales visant à encourager l'élaboration de normes en faveur de la diversité culturelle, dont la Table ronde sur la diversité culturelle et la biodiversité

Les produits culturels et les activités créatives, si elles sont laissées au marché, pourraient s'atrophier et la diversité pourrait décliner

TABLEAU 5.2

Choix politiques pour la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle domestique – la taille du marché et de l'industrie compte

	Avantages	Inconvénients	Solutions politiques
Grands pays producteurs (plus de 200 productions)	De grands marchés nationaux et des audiences de diffusion grandissantes permettent des bénéfices plus élevés	Réduit la concurrence sur le marché et la production de films artistiques et culturels	Incitations fiscales spécialisées pour encourager les producteurs cinématographiques indépendants et les distributeurs spécialisés à réaliser plus de films
Pays producteurs de taille moyenne (entre 20 et 199 productions)	Le soutien financier étatique et juridique garantit l'existence d'infrastructures et de marchés nationaux, permettant au secteur public de jouer un rôle et aux films d'être de meilleure qualité	Le protectionnisme juridique national pourrait faire obstacle au libre commerce international des films	Nouveaux cadres juridiques internationaux pour permettre de meilleurs échanges plus équilibrés, élargissant les capacités de production nationales
Petits pays producteurs (moins de 20 productions)	La créativité ne souffre pas d'une forte concurrence technique et organisationnelle ou de contraintes financières; le financement très limité ne cherche pas des bénéfices immédiats	Les petits marchés domestiques reflètent un manque structurel d'investissements dans l'industrie du film, limitant le nombre de productions nationales; les pratiques commerciales internationales asymétriques injustes diminuent également la production nationale	Comme avec les technologies de communications et informatiques, les technologies numériques peuvent créer des opportunités de production nouvelles et moins coûteuses, permettant de surmonter les goulets d'étranglement de la distribution et de la production

Source: Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, basé sur UNESCO 2000a.

pour un développement durable, le Sommet de la francophonie, la réunion annuelle du Réseau international sur la politique culturelle, et la résolution des Nations Unies proclamant le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ». Les travaux préparatoires pour une convention à caractère contraignant visant à garantir la diversité de l'expression culturelle ont débuté.

Le lancement ou la consolidation d'industries culturelles devraient également bénéficier d'un soutien. La coopération peut appuyer le développement des infrastructures et des compétences nécessaires pour créer des marchés intérieurs et aider les produits culturels locaux à pénétrer les marchés mondiaux. Les pépinières de petit commerce peuvent encourager les petites et moyennes entreprises dans les domaines de la musique, de la mode et du design. Des fonds internationaux pourraient être mobilisés pour financer la traduction de livres et le sous-titrage ou le doublage de films locaux en langues internationales. Les compétences en la matière pourraient être formalisées dans les écoles de commerce et par le biais d'échanges sur l'économie des industries culturelles.

Le tourisme culturel et les partenariats avec l'Organisation mondiale du tourisme peuvent diffuser des recommandations aux communautés d'accueil. Et des partenariats avec les Parlements, les ministères de la culture et les bureaux statistiques nationaux peuvent permettre de rassembler les meilleures pratiques en matière d'échanges culturels, de collecte des données et d'élaboration de politiques.

FLUX DE PERSONNES – IDENTITÉS MULTIPLES POUR DES CITOYENS DU MONDE

Presque la moitié des habitants de Toronto et de Los Angeles est née à l'étranger, et plus d'un quart se trouve à Abidjan, à Londres et à Singapour (tableau 5.3). Propulsé par la mondialisation, le nombre de migrants est monté en flèche ces dix dernières années, notamment vers les pays à revenus élevés en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Australie (figure 5.2). Et avec l'accessibilité croissante d'Internet et le faible coût des voyages en avion, davantage d'immigrés conservent des liens plus étroits avec leur pays d'origine (voir fiche technique 5.1). La mondialisation ne rapproche pas seulement les groupes culturels. Elle modifie les règles d'obligations. La démocratisation et le respect grandissant des droits de l'homme amènent une liberté politique croissante et l'idée d'un droit à un traitement équitable. Elles légitiment également les protestations.

L'immigration soulève tout un éventail de préoccupations des deux côtés. Les pays d'accueil se dé-

ENCADRE 5.6

Appui réussi de la France aux industries culturelles nationales

En vertu de l' « exception culturelle » (mise en place lors des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay et résolument défendue par le gouvernement français au milieu des années quatre-vingt-dix), l'État encourage et finance la production de la culture française – un exemple de soutien public aux industries culturelles couronné de succès.

Le gouvernement subventionne la production d'adaptations télévisées de romans français, un produit de base populaire de la télévision publique. La France impose un quota minimum de 40 % de diffusion radio en langue française (le Canada a un système similaire). Ces mesures ont ouvert des perspectives aux artistes qui n'auraient peut-être pas autrement pu percer sur le

marché national et ont fait de la France le plus grand producteur de films en Europe, faisant concurrence avec succès à Hollywood.

Le gouvernement français défend avec vigueur l'exception culturelle – mais combien de temps pourra-t-il encore le faire ? La nouvelle menace ne vient pas des suspects habituels – Hollywood ou l'Organisation mondiale du commerce – mais de Bruxelles. La Commission européenne envisage de limiter le volume d'aide que les pays seront autorisés à fournir à leur production nationale. Si ces nouvelles réglementations sont adoptées, une forte vague d'opposition risquera de venir des groupes qui craignent une perte de l'identité nationale à force d'excès de films étrangers.

Source: Financial Times 2004.

battent avec les questions de la liberté culturelle. Les jeunes filles musulmanes devraient-elles être autorisées à porter un foulard dans les écoles publiques en France (encadré 5.7)? Des débats similaires font rage pour déterminer si un enseignement en espagnol devrait être fourni dans les écoles américaines, et si les motocyclistes sikhs devraient être autorisés à porter un turban au lieu du casque standard au Canada. Les immigrés protestent contre le manque de reconnaissance de leurs identités culturelles et contre la discrimination dans l'emploi, le logement et l'éducation. Dans de nombreux pays, ces préoccupations se heurtent aux contre-protestations des populations locales, qui craignent que leurs identités et valeurs nationales soient également remises en question. « Ils n'adoptent pas notre mode de vie et nos valeurs », clament les opposants à l'immigration. « Respectez notre mode de vie, nos cultures et nos droits de l'homme », rétorquent les communautés immigrées et leurs sympathisants.

Une réponse consisterait à reconnaître la diversité et promouvoir l'intégration des immigrés, en remédiant à la fois aux exclusions sociale, économique et politique dont ils souffrent et à leur exclusion fondée sur le mode de vie, par la reconnaissance de leurs identités. Une alternative, défendue par les groupes anti-immigrants, serait de fermer les pays aux flux de personnes – inversant la tendance à la diversité croissante (figure 5.3). Le programme politique du parti du Front national en France, par exemple, propose de faire reculer le flux d'immigration en révoquant les programmes de regroupement familial, en expulsant les étrangers sans-papiers, en développant des programmes de renvoi des immigrés dans leurs pays d'origine, et en donnant aux citoyens la préférence dans l'emploi, l'aide sociale et dans d'autres domaines¹⁶. Les partis de la Ligue du nord et de l'Alliance

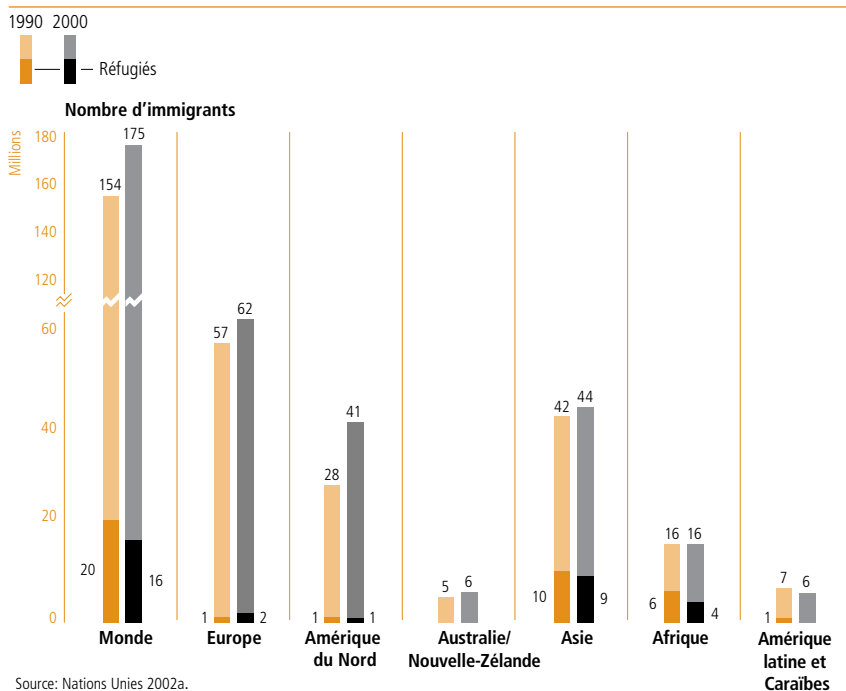
TABLEAU 5.3

Les 10 villes en tête du classement selon l'importance de leur population née à l'étranger, 2000/01

Pourcentage	
Miami	59
Toronto	44
Los Angeles	41
Vancouver	37
New York City	36
Singapore	33
Sydney	31
Abidjan	30
Londres	28
Paris	23

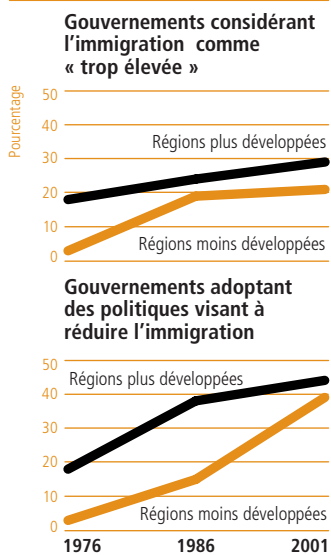
Source: UN-HABITAT 2004; US Census Bureau 2004b; World Cities Project 2002; Australian Bureau of Statistics 2001; Statistiques du Canada 2004.

Figure 5.2 Croissance sans précédent des migrations internationales vers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; mais les réfugiés restent en faible proportion, 1990-2000



Source: Nations Unies 2002a.

Figure 5.3 De plus en plus de gouvernements (riches et pauvres) veulent contrôler l'immigration, 1976-2001



Source: Nations Unies 2002a.

nationale en Italie (tous deux membres de la coalition au pouvoir) mettent actuellement en place une loi pour limiter l'immigration aux individus qui possèdent un contrat de travail en Italie et proposer de l'aide aux pays afin de stopper l'immigration clandestine¹⁷.

Mais ce choix entre la reconnaissance de la diversité et la fermeture du pays à l'immigration peut s'avérer être un faux choix si les cultures nationales ne sont pas réellement menacées par la diversité.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE MENACE-T-ELLE LES CULTURES NATIONALES?

Ceux qui craignent que les immigrants menacent les valeurs nationales tiennent trois raisonnements: les immigrants ne « s'assimilent » pas mais rejettent les valeurs principales du pays; les immigrants et les cultures locales s'affrontent, conduisant inévitablement au conflit social et à la fragmentation; et les cultures des immigrants sont inférieures, et leur permettre de prendre pied saperait la démocratie et retarderait le progrès, une perte pour le développement économique et social. Leur solution est de gérer la diversité en réduisant les flux d'immigration et en acculturant les communautés immigrées.

Identités uniques ou multiples. Derrière les craintes de perte de la culture nationale repose la conviction implicite que les identités sont uniques. Mais les individus n'ont pas des identités uniques fixes. Ils ont des identités et des loyautés multiples

et souvent changeantes. Pour reprendre les propos de Long Litt-Woon, présidente du groupe de rédaction du Conseil de l'Europe pour la Conférence sur la diversité et la cohésion: « On me demande très souvent depuis combien de temps je vis [en Norvège]; lorsque je réponds: « vingt ans », il arrive fréquemment que l'on me dise: « Mais alors, vous êtes presque Norvégienne! ». On suppose, dans ce cas, que je suis devenue moins Malaisienne parce que l'on raisonne couramment, en matière d'identité, comme s'il s'agissait d'un jeu à somme nulle: si vous avez une proportion plus élevée d'une identité, vous en avez moins d'une autre. L'identité est imaginée comme un cube dont les dimensions sont fixes ».¹⁸

Certains groupes d'immigrés peuvent vouloir garder leurs identités culturelles. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne développent pas de loyautés envers leur nouveau pays. En Allemagne, les individus d'ascendance turque, même de seconde génération, pourront parler le turc chez eux, mais ils parlent également l'allemand. Les Mexicains aux États-Unis pourront acclamer l'équipe de foot mexicaine mais servir dans l'armée américaine.

Les soupçons quant aux loyautés des immigrants sont courants. Mais ils sont déplacés. Parce qu'ils suspectaient des loyautés divisées, les gouvernements américain et canadien ont interné leurs citoyens de descendance japonaise pendant la Seconde guerre mondiale. Et pourtant, les soldats de descendance japonaise servant dans les armées américaine et canadienne ont fait preuve de beaucoup de courage et de loyauté, et sont devenus certains des héros les plus décorés. En 1960, on craignait aux États-Unis qu'un président américain de confession catholique romaine fasse passer sa loyauté envers le Pape avant sa loyauté envers les États-Unis, des craintes que le Président John F. Kennedy a dû activement combattre lors de sa candidature en 1960.

Les préoccupations concernant l'identité nationale s'expriment aussi parfois en accusant les cultures des immigrants d'« inférieures », en soutenant que permettre aux immigrants de prospérer retarderait le progrès et le développement du pays. Mais ce Rapport a démontré combien les arguments en faveur du déterminisme culturel sont infondés. Il est certes vrai que de nombreux groupes d'immigrés — bien qu'en aucune façon tous les groupes ou bien dans tous les pays — ont des taux de chômage élevés et des niveaux de réussite scolaire plus faibles que la moyenne. Mais les raisons ont plus à voir avec les désavantages multiples dont ils souffrent qu'avec une quelconque caractéristique collective culturellement déterminée — des désavantages auxquels des politiques d'intégration adéquates peuvent remédier, comme le propose le chapitre 3.

Le dilemme du foulard en France

Les filles musulmanes devraient-elles être autorisées à porter un foulard dans les écoles publiques en France? Cela contredirait-il les principes de laïcité et de respect de la liberté de religion? Cette liberté requiert-elle que des espaces publics soient tenus hors de toute influence religieuse? Ou cela constituerait-il une discrimination à l'encontre de la communauté immigrée musulmane? Ou le voile reflète-t-il l'assujettissement des femmes par les hommes? Peu de polémiques ont soulevé autant de passions – d'un côté comme de l'autre – et ont posé des défis aussi pénétrants à la gestion de la diversité culturelle ces dernières années.

La controverse remonte à 1989, lorsqu'un collègue a expulsé trois jeunes filles qui portaient le voile en classe au motif qu'il s'agissait d'une violation du principe français de laïcité. Un débat public de grande envergure fut alors déclenché. Le Conseil d'État déclarait que le port de symboles religieux n'est pas en soi incompatible avec la laïcité du moment qu'ils n'ont pas un caractère « ostentatoire ou militant ». Le Ministère de l'éducation a nommé un médiateur spécial pour s'occuper de tels incidents dans le futur.

La controverse s'est calmée jusqu'en décembre 2002, lorsqu'une jeune fille d'un quartier lyonnais composé majoritairement d'immigrés s'est présentée à l'école en portant un foulard s'apparentant presque un bandeau, ne couvrant ni son front ni ses oreilles. Le principal a appelé ses parents et leur a demandé qu'elle cesse de porter un foulard à l'école. Les parents ont protesté en déclarant qu'ils s'étaient déjà adaptés

aux normes françaises en réduisant le foulard à un bandeau. Le médiateur a été appelé, mais n'a pu trouver une solution acceptable. Certains enseignants ont menacé de faire grève si l'élève était autorisée à continuer de porter le voile à l'école.

L'affaire s'est rapidement transformée en un débat politisé. Les membres de l'Assemblée nationale de droite et de gauche ont proposé une loi interdisant explicitement le port du foulard à l'école et dans les autres espaces publics. Les intellectuels de gauche ont pris rapidement position pour et contre: soit en défense de la liberté d'expression et contre la discrimination à l'encontre des musulmans, soit en défense de la laïcité et des valeurs de l'égalité des sexes puisque l'on pensait que des pressions étaient exercées sur de nombreuses jeunes filles pour qu'elles portent le voile. En 2003, le Ministère de l'éducation et l'Assemblée nationale ont créé un comité d'enquête. En juillet, une Commission indépendante chargée de l'application du principe de laïcité dans la République a proposé d'interdire le port de tout symbole religieux évident dans les écoles, dont le foulard.

La loi a finalement été adoptée, mais les opinions étaient divisées. Les positions n'ont pas coïncidé comme on aurait pu s'y attendre avec les clivages classiques: gauche/droite, non-musulman/musulman ou femmes/hommes. Les sondages d'opinion effectués juste avant le vote ont montré que les femmes musulmanes étaient divisées à part égale pour et contre la nouvelle loi (cf. tableau).

L'affaire jette la lumière sur les dilemmes auxquels les pays sont confrontés lorsqu'ils tentent de composer avec les différences culturelles, religieuses ou autres, des communautés d'immigrés. Comme dans ce cas, les compromis sont difficiles et les arguments complexes. Ceux qui défendent l'interdiction soutiennent que c'est une défense de la liberté – la liberté de religion et la liberté des femmes contre la subordination. Mais c'est aussi le cas de ceux qui plaident contre l'interdiction – se libérer de la discrimination et des chances inégales. De tels compromis sur des principes sont particulièrement difficiles dans l'éducation publique, qui entend transmettre les valeurs de l'État.

Êtes-vous pour ou contre une loi interdisant les symboles ou les tenues qui mettent manifestement en évidence l'affiliation religieuse? (21 janvier 2004)

	En faveur (%)	Opposé (%)
Tout les Français	69	29
Gauche	66	33
Droite	75	24
Musulmans	42	53
Femmes musulmanes	49	43

Source: Zolberg 2003; Gutmann 1995; *The Economist* 2004b.

Pour la plupart des sociétés, la prise en compte des identités multiples ne se produit pas du jour au lendemain. Il s'agit d'apprendre à considérer comme familières des différences qui auparavant étaient considérées comme « étrangères ». Les sociologues appellent cela un glissement et une nébulisation des frontières qui séparent le « nous » du « non nous ». Dans les confrontations en France au sujet du port du foulard à l'école par les jeunes filles musulmanes, ou aux États-Unis sur l'instruction en espagnol à l'école primaire, il s'agit d'individus qui luttent pour maintenir les frontières telles qu'elles ont été tracées. L'islam et l'espagnol sont des symboles du « non nous ». Les admettre au sein du « nous » suggère de s'exposer aux dangers qui se profileraient: le conflit communautaire et la perte de l'identité culturelle.

En composant avec les identités multiples, les sociétés examinent deux questions: jusqu'à quel point pouvons-nous nous permettre d'être différents? Jusqu'à quel point devons-nous nous ressembler? Accepter les identités multiples est une transformation sociale majeure. Mais l'histoire montre qu'elle se produit. Presque tous les pays européens ont connu une telle transformation. Aujourd'hui, être différent n'est plus la différence entre être alsacien et être breton, mais entre être Sri lankais et être Écossais,

ce qui crée une catégorie plus large du « nous ».

L'immigration soutient la croissance économique et le développement. Fermer les portes à l'immigration n'est ni raisonnable ni dans l'intérêt du développement national. Loin d'entraîner une perte de développement, les immigrants sont une source de qualifications, de main d'œuvre, d'idées et de savoir-faire. Les économistes ont longtemps soutenu que les gains provenant de la libéralisation des migrations éclipsent ceux de l'élimination des barrières au commerce mondial. Des entrepreneurs technologiques indiens de la Silicon Valley aux États-Unis aux infirmières ouest-africaines à travers l'Europe, en passant par les investisseurs chinois en Australie et le personnel domestique philippin en Arabie saoudite, les contributions des immigrants à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et aux qualifications sont des signes quotidiens qui rappellent leur valeur dans la société.

Dans l'économie de la connaissance aujourd'hui, les pays se font concurrence en créant et en attirant les meilleurs talents. En 1990, par exemple, les étudiants nés à l'étranger ont obtenu 62 % des doctorats en ingénierie aux États-Unis, et plus de 70 % des étudiants nés à l'étranger qui obtiennent des doctorats aux États-Unis restent aux États-Unis^{19,20}. Souvent parmi les plus entrepreneurs de la société, les

*Fermer les portes à
l'immigration n'est ni
raisonnable ni dans
l'intérêt du
développement national*

immigrés investissent dans de petites entreprises et revitalisent les quartiers urbains – en Europe, ils créent des zones commerciales dans les quartiers abandonnés pour générer des milliers d'emplois²¹.

Aujourd'hui, les pays d'Europe occidentale et le Japon, face à la perspective d'une population vieillissante et en baisse, ont désespérément besoin d'afflux renouvelés d'individus. La population en âge de travailler en Europe occidentale devrait passer de 225 millions en 1995 à 223 millions d'ici 2025²². Selon, les estimations du bureau des Nations Unies pour la population, l'Europe devrait doubler son apport d'immigrants d'ici 2050 juste pour maintenir la taille de sa population²³.

Les barrières pour l'entrée des personnes n'ont pas été retirées comme l'ont été celles pour les biens et les capitaux. Pourtant les migrations se sont rapidement accrues dans les années quatre-vingt-dix, y compris les migrations de sans-papiers qui se sont multipliées dans les années quatre-vingt-dix, en atteignant presque 30 millions de personnes dans le monde (voir fiche technique 5.1). Les efforts pour inverser les flux de population luttent contre la marée de la mondialisation.²⁴ Réduire de manière significative l'immigration demanderait des mesures qui sont difficiles à mettre en œuvre dans les démocraties.

*OPTIONS POLITIQUES ET DÉFIS – LA
RECONNAISSANCE CULTURELLE ET L'INTEGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE ET POLITIQUE*

Les pays comptant historiquement un grand nombre d'immigrés ont suivi deux approches d'intégration: le différentialisme et l'assimilation. Différentialisme signifie maintenir des frontières claires entre les groupes et les respecter comme communautés séparées. Les politiques différentialistes ont habituellement été utilisées lorsque l'État organise l'immigration pour satisfaire de manière temporaire des besoins de main d'œuvre et ne s'attend pas à ce que les migrants deviennent des membres à part entière de la communauté locale. La main d'œuvre immigrée en Allemagne dans les années soixante et soixante-dix et le personnel domestique en Arabie saoudite aujourd'hui en sont des exemples.

L'autre approche, l'assimilation, cherche à ce que les immigrés deviennent « plus comme nous ». L'État et les autres institutions encouragent les immigrés à apprendre la langue nationale prédominante et à adopter les pratiques sociales et culturelles de la communauté d'accueil. Le temps que les enfants des immigrés passent par les institutions de l'enseignement primaire de la nouvelle société, notamment les écoles publiques, ils seront presque indiscernables du reste de la communauté locale. L'image du

« melting pot » américain représente le mieux cette approche.

Ces deux approches, efficaces dans les décennies précédentes, sont inadaptées aux sociétés diverses qui ont besoin d'établir un respect pour les différences et un engagement envers l'unité. Les sociétés culturellement diverses ne sont pas prédestinées à se désintégrer ou à perdre leurs cultures et identités nationales. Mais composer avec la diversité demande des efforts afin de renforcer la cohésion dans la gestion de l'immigration et l'intégration des migrants dans la société. Tout comme il existe de multiples façons dans les États multiethniques par lesquelles les minorités ethniques ressentent une fierté de leur propre communauté de même qu'une forte loyauté envers l'État, les immigrés peuvent donc aussi devenir des membres à part entière de leur pays d'adoption et continuer à conserver des liens avec leur pays d'origine. Le défi consiste à mettre au point des politiques qui concilient les objectifs d'unité et de respect pour la différence et la diversité. Le différentialisme ne renforce pas l'engagement des immigrés envers le pays ou ne leur procure une protection sociale adaptée. Et les programmes d'accueil de travailleurs peuvent être une source d'exploitation et de conflits – « nous avons demandé de la main d'œuvre, mais nous avons eu des hommes » a été la réaction de certains (encadré 5.8). L'assimilation ne compose pas avec la différence ou avec le respect de la diversité, elle ne remédie pas non plus de manière explicite à l'asymétrie.

Les immigrés sont plus susceptibles de nos jours – et mieux à même – que par le passé de maintenir des liens étroits avec leur famille et leur communauté dans leur pays natal. De telles relations ne sont pas nouvelles, mais l'influence sur le comportement social, économique et politique est différent, grâce à la facilité des communications modernes et des voyages. Les immigrés veulent garder un pied dans chaque monde – l'un dans leur pays d'origine, et l'autre dans leur pays d'adoption.

Le multiculturalisme est récemment devenu une troisième approche à l'intégration des immigrés, une approche qui reconnaît la valeur de la diversité et apporte son soutien aux identités multiples. Il a fait ses premiers pas au Canada au début des années soixante, lorsque le Premier ministre, Pierre Trudeau, en a formulé l'idée en réponse aux défis posés par une population diverse composée d'autochtones, de colons français et anglais et d'immigrés récents, entre lesquels des divisions et des inégalités majeures existaient. L'Australie a introduit une politique semblable dans les années quatre-vingt-dix, après avoir conclu que c'était la seule manière de créer la cohésion au milieu de la diversité.

Le multiculturalisme ne parle pas seulement de reconnaître différents systèmes de valeurs et différentes pratiques culturelles au sein de la société – il s’agit également de construire un engagement commun envers des valeurs fondamentales non négociables, comme les droits de l’homme, l’État de droit, l’égalité des sexes, la diversité et la tolérance²⁵. L’Australie appelle cela être « unis dans la diversité ». Une telle politique met l’accent non seulement sur la liberté des individus d’exprimer et de partager leurs valeurs culturelles, mais également sur leurs obligations à se soumettre aux devoirs civiques réciproques.

Bien qu’il existe une séquence historique à ces modèles d’intégration des immigrants, les pays utilisent ces trois approches à la fois. Alors qu’ils n’adoptent pas le multiculturalisme en tant que politique étatique explicite, de nombreux pays mettent en place des éléments de cette approche dans leur lutte pour gérer une diversité grandissante. Le défi consiste à aborder les exclusions culturelles en fonction de trois dimensions, regroupées autour du thème commun de la construction de l’unité et du respect de la différence:

- Remédier à l’exclusion culturelle en reconnaissant les identités culturelles (exclusion fondée sur le mode de vie).
- Remédier à l’exclusion socioéconomique (exclusion de la participation).
- Remédier à l’exclusion de la participation à la vie civique et des droits de citoyenneté (exclusion de la participation).

Remédier à l’exclusion culturelle en reconnaissant l’identité culturelle. Les communautés

immigrées pourront ne pas être victimes d’une discrimination explicite et de la suppression de leur mode de vie, mais la plupart d’entre elles souffrent de l’absence de soutien à la pratique de ce mode de vie. Peut-être plus important, elles souffrent souvent du rejet des valeurs perçues comme étant contradictoires aux valeurs nationales principales, ou du préjugé social selon lequel leur culture est inférieure (cf. encadré 5.7).

Combattre les préjugés sociaux et la xénophobie est essentiel pour construire l’harmonie sociale et l’unité dans les sociétés diverses. Il est possible de favoriser un plus grand respect et une plus grande compréhension des cultures en proposant des images positives et justes dans les médias, en enseignant l’histoire des autres cultures à l’école, et en préparant des expositions dans les musées qui manifestent le respect de la diversité culturelle et abordent la question de la discrimination et des inégalités socioéconomiques (cf. encadré 5.9).

La religion est l’identité culturelle la plus contestée. Une plus grande reconnaissance a une valeur pratique considérable, car elle facilite l’obtention de permis pour la construction de lieux de culte, l’établissement de terrains d’inhumation et la tenue de célébrations. Elle a également une grande valeur symbolique car elle démontre le respect envers les autres cultures. La célébration de Eid à la Maison blanche en 1996 fut un signe fort de respect envers les millions de musulmans des États-Unis. Des controverses font leur apparition quant au soutien à la religion dans les États laïcs. Comme le montre le chapitre 3, la laïcité ne signifie pas nécessairement une

Le multiculturalisme parle de construire un engagement commun envers des valeurs fondamentales non négociables,

ENCADRE 5.8

Contrats temporaires – accueillir la main d’œuvre mais pas les individus ne fonctionne pas

Tandis que les États luttent pour contrôler le flux des travailleurs sur le marché mondialisé du travail, nombre d’entre eux expérimentent des programmes de migration temporaire. Les immigrants recrutés en vertu de ces programmes ne se voient pas proposer la citoyenneté; ils sont censés travailler pendant une période déterminée et puis retourner « chez eux », produisant ainsi peu d’impact sur la culture et l’identité nationales. Les choses fonctionnent cependant rarement de cette manière.

Presque chaque région, à un moment ou un autre, a recruté des travailleurs temporaires pour satisfaire des besoins économiques spécifiques. Au XIXe siècle, des centaines de milliers d’Indiens du sud ont été recrutés dans les plantations de caoutchouc de Malaisie et dans les plantations de canne à sucre à Trinidad et Tobago. Aux États-Unis, un programme de main d’œuvre agricole qui avait été mis en place en tant que solution temporaire à une pénurie durant la Seconde guerre mondiale est devenu un programme de recru-

tement de main d’œuvre s’étendant sur plusieurs dizaines d’années. Un certain nombre de pays européens, dont l’Allemagne et les Pays-Bas, ont essayé des programmes d’« accueil de main d’œuvre » dans les années soixante et au début des soixante-dix. Plus récemment, les États producteurs de pétrole du Moyen-Orient se sont tournés vers la main d’œuvre temporaire dans le secteur du bâtiment et pour d’autres projets. L’Afrique du Sud continue de dépendre des migrants temporaires pour l’exploitation minière de ses ressources naturelles, et ces quelques dernières années, le Mexique a élaboré un programme pour 39 000 travailleurs temporaires en provenance du Guatemala pour la cueillette du café.

De tels programmes ont donné l’occasion à beaucoup de travailler et de gagner un salaire, envoyant ainsi des milliards dans leur pays, sous forme de remises de fonds. Mais ces programmes ont également créé des communautés marginalisées. Comme il ressort de la phrase maintenant célèbre utilisée pour décrire le pro-

gramme européen d’accueil de travailleurs, « nous avions demandé de la main d’œuvre, nous avons eu des hommes ».

De nombreux travailleurs temporaires décident souvent de rester, malgré les efforts des gouvernements pour y faire obstacle –, et font ensuite venir leurs familles, créant ainsi des communautés de sans-papiers. Mais parce qu’ils sont exclus du système général, ils créent des communautés ghettos, alimentant ainsi les sentiments anti-immigrants. Les restrictions juridiques explicites et les puissants obstacles sociaux informels, comme les complexes de logements physiquement séparés, empêchent également les immigrants de prendre pleinement part à la société.

Ces situations ont laissé les immigrants sans protection de la part de leur pays d’origine ou de leur pays d’accueil. Les résidents légaux non-citoyens peuvent être exploités par les employeurs et ont peu recours aux services juridiques et sociaux du pays d’accueil.

Source: Bach 2004.

Certaines des questions relatives au « nous » et au « eux » qui entraînent le plus de divisions portent sur les pratiques traditionnelles ou religieuses considérées comme contraires aux valeurs nationales ou aux droits de l'homme

participation nulle de l'État à la religion. L'État peut soutenir les activités religieuses en veillant à ne pas favoriser une religion par rapport à une autre, notamment en accordant son appui à toutes les écoles religieuses. Mais les religions des immigrés ne sont pas toujours traitées de la même manière que la religion de la majorité.

Certaines des questions relatives au « nous » et au « eux » qui entraînent le plus de divisions portent sur les pratiques traditionnelles ou religieuses considérées comme contraires aux valeurs nationales ou aux droits de l'homme. La reconnaissance culturelle ne signifie pas simplement défendre la tradition. Elle signifie promouvoir la liberté culturelle et le développement humain. Les communautés immigrées elles-mêmes doivent remettre en question les « valeurs traditionnelles » qui sont en conflit avec les valeurs nationales fondamentales ou les droits de l'homme.

Remédier à l'exclusion socioéconomique. Les 175 millions de personnes qui vivent en dehors de leur pays natal constituent un groupe très varié. Allant des professionnels hautement qualifiés aux jeunes hommes et femmes à qui l'on fait clandestinement passer les frontières pour travailler dans des ateliers où ils sont exploités, il comprend les individus qui ont vécu dans le pays depuis des dizaines d'années et ceux qui sont seulement arrivés hier. Et les rangs des « communautés immigrées » qui sont politiquement mobilisées s'étendent au-delà des 175 millions pour inclure les parents et même les amis des immigrés.

Tous les immigrés ne souffrent pas de l'exclusion socioéconomique. Pour ceux qui en sont victimes, cette exclusion revêt de nombreuses et différentes formes. Le plus gros problème est que dans beaucoup de pays, la pauvreté des groupes immigrés divise la société. Elle donne lieu à des mouvements contre les immigrés et à des accusations selon lesquelles les immigrés ne voudraient pas ou ne seraient pas capables d'être des membres productifs de la société, et vivraient entre eux dans des ghettos sans s'intéresser à s'intégrer au reste de la société. L'appui de l'État pour résoudre la question de l'exclusion socioéconomique des groupes immigrés joue par conséquent un rôle critique dans la construction de l'harmonie sociale.

L'instruction et la langue sont la première étape. De nombreux pays possèdent des programmes intégrateurs proactifs qui proposent des cours dans la langue nationale du pays. Plus controversé est l'usage de la langue maternelle des immigrés à l'école et dans les communications officielles. Aucune formule unique n'est adaptée à toutes les situations. Mais les objections à l'usage des langues maternelles sont plus souvent idéologiques que pragmatiques. Les individus apprennent mieux, respectent les lois de manière plus entière et prennent généralement plus pleinement part à la vie de la communauté s'ils ont une meilleure compréhension. Apprendre la langue de l'État est essentiel, mais il y aura des décalages au niveau de sa maîtrise.

La question de la protection sociale pour les non-citoyens, dont les résidents sans-papiers, est aussi controversée. La crainte – difficile à prouver ou à réfuter – est que la protection sociale n'encourage davantage d'afflux de personnes, qui à leur tour deviennent dépendantes de l'État. Mais la réalité est que sans la protection sociale, les conséquences sociales plus générales seraient pires. De plus, les États ont l'obligation de protéger et de promouvoir les droits de l'homme – de tous leurs résidents.

Remédier à l'exclusion de la participation à la vie civique et à l'exclusion des droits de citoyenneté. Beaucoup d'immigrés ne sont pas des citoyens. Ils sont pour cette raison exclus du lot de droits et de devoirs que les États et leurs citoyens ont l'un envers l'autre. Sans ces droits, les immigrés n'ont pas accès à l'emploi et aux services qui les aident à devenir des membres contribuant pleinement à la société. La protection contre les abus leur fait également défaut. La naturalisation est censée être la réponse, mais la plupart des États commencent à repenser leurs politiques pour répondre aux flux plus importants, aux mouvements temporaires et circulaires et aux identités transnationales multiples.

Accorder aux non-citoyens les droits civiques traditionnellement associés à la citoyenneté est une

ENCADRE 5.9

Comment Berlin encourage le respect pour la différence culturelle

Berlin est devenue réputée en Allemagne pour être pionnière dans la promotion de l'intégration des immigrés. Berlin était la première ville d'un État fédéral à établir un bureau ayant pour mandat de traiter les obstacles à l'intégration. En 1981, sous la devise « Miteinander leben » (vivre ensemble), le Bureau du Commissaire du Sénat de Berlin pour la migration et l'intégration a lancé une campagne en faveur de la tolérance, du respect d'autrui et de la compréhension mutuelle. Ce bureau organise des activités de sensibilisation dans les quartiers à forte proportion d'immigrés et des campagnes d'information publique décrivant les principes de base de la politique. Il fournit aussi des consultations juridiques et de conseils en 12 langues pour aider les immigrés à trouver un emploi et à lutter contre la discrimination. En coopération avec les organisations non gouvernementales, le bureau organise des formations régulières pour la police sur les relations envers les immigrés et

mène des enquêtes annuelles sur les attitudes locales envers ceux-ci.

Le Bureau du Commissaire renforce les capacités des organisations d'immigrés, aide les immigrés à s'organiser en groupes autonomes, et est une source première d'information pour les individus cherchant des conseils en matière d'intégration. Près de la moitié de ses 6,5 millions € de budget annuel va au financement des organisations et des groupes d'immigrés.

Le Bureau du Commissaire a attiré l'attention des médias et du public sur les questions d'intégration. Il a ouvert une voie de communication directe entre les immigrés et le gouvernement. Il s'est aussi concentré sur les activités visant à la fois les populations immigrées et les Allemands ethniques, montrant que l'intégration est un processus à double sens. De nombreux autres États fédéraux ont suivi l'exemple de Berlin.

Source: OIM 2003c; Union européenne 2004; Commission indépendante sur la migration en Allemagne 2001.

étape décisive, comme l'est la reconnaissance de la double nationalité. De nombreux pays, dont le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, ont accordé des droits de vote aux non-citoyens pour les élections locales. Dans d'autres pays, comme la Belgique, de tels droits seront probablement bientôt accordés. Quelque 30 pays reconnaissent maintenant la double nationalité. Mais il existe également des tendances contradictoires de restrictions d'accès à la résidence de long terme, à la naturalisation, à la citoyenneté et aux services sociaux. Par exemple, la Californie a récemment interdit aux immigrés sans statut de résidence légal d'acquiescer des permis de conduire, les excluant de ce fait de nombreux emplois et d'autres activités essentielles à la vie de tous les jours.

Un monde globalement interdépendant a besoin, pour les résidents d'origine et pour les immigrants, d'une nouvelle approche de la citoyenneté qui incorpore les principes fondamentaux des droits de l'homme au sein d'une stratégie multiculturelle faisant avancer le développement humain – une stratégie qui bénéficie à tous.

* * *

États, communautés, institutions et individus ont tous des choix à faire:

- Les États devraient-ils chercher à imposer une identité nationale homogénéisante et immuable? Ou devraient-ils célébrer la diversité, aidant à promouvoir des sociétés syncrétiques qui évoluent?
- Les communautés devraient-elles protéger la tradition même lorsque celle-ci restreint le choix

et les libertés? Ou devraient-elles utiliser leurs connaissances et leurs ressources communes pour un échange et un bénéfice mutuel?

- Les institutions internationales devraient-elles persister dans l'application de règles qui adhèrent à des traditions culturelles et juridiques particulières? Ou devraient-elles reconnaître, respecter et promouvoir les produits et les ressources d'autres cultures, renforçant ainsi la légitimité même des institutions?
- Les individus devraient-ils se limiter à des identités uniques? Ou devraient-ils se reconnaître comme faisant partie intégrante d'une humanité interconnectée?

La démocratie et la croissance équitable sont importantes pour favoriser l'intégration culturelle. Mais elles ne sont pas suffisantes. Des politiques multiculturelles visant l'intégration culturelle – reconnaître les différences, soutenir la diversité et atténuer les asymétries de pouvoir – sont également nécessaires. Les individus doivent laisser de côté les identités rigides s'ils sont appelés à faire partie d'une société diverse. Les institutions internationales doivent respecter les autres traditions culturelles et créer des conditions propices au développement des ressources culturelles locales. Les pays pauvres et les communautés marginalisées doivent se voir accorder une plus grande voix dans les négociations portant sur leur culture et leurs droits, ainsi qu'une indemnisation juste pour l'utilisation de leurs ressources. C'est seulement dans ces conditions que les identités multiples et complémentaires évolueront à travers les frontières nationales. Ce n'est qu'à partir de là que l'identité et la liberté prospéreront dans un monde culturellement diversifié.

Accorder aux non-citoyens les droits civiques traditionnellement associés à la citoyenneté est une étape décisive, comme l'est la reconnaissance de la double nationalité

Notes

Chapitre 1

1. Smith 1976.
2. Kymlicka et Norman 2000; Benhabib 2002; Kymlicka 1990; Stepan 2001; Taylor 1992.
3. Fraser et Honneth 2003.
4. Hart 1955, pp. 175-91.
5. Sen 2004c.
6. Sen 2004c.
7. Sandel 1998.
8. Sandel 1998.
9. Crowley 1987.
10. Sen 1999, 2001.
11. Appiah 1996, p. 84.
12. Cette section est tirée de Sen 2002.
13. Cité dans Mokyr 1983, p. 291.
14. Cette section est tirée de Sen 2004b.
15. Harrison et Huntington 2000, p. xiii.
16. Kymlicka et Norman 2000; Stepan 2001; Young 2000.
17. Sen 2003.
18. Aston 1972.
19. Mandela 1994, p. 21.
20. Okin 1999.

Chapitre 2

1. Kymlicka 2004.
2. Calculs du BRDH d'après CIA 2003.
3. Statistiques du Canada 2004.
4. Kymlicka 2004.
5. PNUD 2003e.
6. Dragoljub 2000.
7. Gurr 2000.
8. Bien qu'il n'existe pas de définition internationale de peuple indigène, on peut en trouver une description largement acceptée dans PNUD 2004a.
9. PNUD 2004c.
10. Stavenhagen 2004.
11. Minority Rights Group International 2003.
12. Bell-Fiakoff 1993, pp. 110-121; Kieman 1999; The Bangkok Post 2000; 2001. La majeure partie de cette réduction de nombres est due à l'introduction de nouvelles maladies. La portée de tout cela est peu claire, et il semble qu'il y ait là plus qu'un manque de prévention.
13. Indigenous Australia 2003
14. Durant 1992.
15. ONU 2002a.
16. Calculs du BRDH d'après Wanner 2002. Le total se rapporte aux 15 pays européens ayant fourni des informations : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Espagne, Suède et Suisse.
17. The Guardian 2001.
18. Migration Information Source 2003.

19. ONU 2002a.
20. ONU 2002a.
21. Kelso et Vasagar 2002.
22. Article statistique 1, l'état du développement humain, dans ce volume.
23. Article statistique 1, l'état du développement humain, dans ce volume.
24. Article statistique 1, l'état du développement humain, dans ce volume.
25. Article statistique 1, l'état du développement humain, dans ce volume.
26. Calculs basés sur le projet Polity 2003.
27. Kymlicka 2004.
28. Wikipedia 2004.
29. Zolberg 2004.
30. Veille des droits de l'homme 2002.
31. Veille des droits de l'homme 2002.
32. Fédération internationale des droits de l'homme 2003.
33. Zolberg 2004.
34. UNESCO 2003b.
35. UNESCO 2003b.
36. Calculs basés sur UNESCO 2000c.
37. SIL International 2004b.
38. Projet Minorities at Risk (MAR) 2003.
39. Calculs basés sur le projet Minorities At Risk (MAR) 2003.
40. Veille des droits de l'homme 2003.
41. Libanio 2004.
42. Kanyinga 2003.
43. Fraenkel 2003.
44. Premdas 2003.
45. Calculs basés sur le projet Minorities at Risk (MAR) 2003.
46. PNUD (Programme de Développement des Nations Unies) 2000c.
47. Dragoljub 2000.
48. Alvim 2002.
49. Bryld et autres 2003.
50. PNUD 2003e.
51. PNUD 2000c.
52. Kymlicka 2004.
53. Kymlicka 2004.
54. Arizpe 2004.
55. Sen 2004b.
56. Huntington 1996.
57. Sen 2004b.
58. Sen 2004b.
59. Voir, par exemple, Inglehart 1997.
60. Sen 2004b
61. Inglehart et Baker 2000; Sen 2004b.
62. Barro et McLeary 2003.
63. Sen 2004b.
64. Sen 2004b.
65. Voir, par exemple, Etounga-Manguelle 2000.

66. Sen 2004b.
67. Tableau indicateur 13.
68. PNUD 2003b.
69. Sen 2004b.
70. Stepan et Robertson 2003, pp. 30-44.
71. Sen 2004b.
72. Stepan et Robertson 2003. Pays au PIB moyen par habitant en-dessous de \$1,500.
73. PNUD 2003a.
74. PNUD 2003a.
75. Sans compter les populations des anciennes colonies européennes.
76. Marshall et Gurr 2003.
77. Huntington 1996.
78. Stewart 2003.
79. Cohen 1974; Alexander et McGregor 2000; Ranger 1983; Turton 1997, pp. 77-94.
80. Collier et Hoeffler 2001.
81. Justiniano 2004.
82. Stewart 2003.
83. Sen 2004b.
84. Voir, par exemple, Easterley et Levine 1997, pp. 1203-50.
85. Voir, par exemple, Easterley et Levine 1997, pp. 1203-50.
86. Snodgrass 1995.
87. The Economist 2002a.
88. Kapur et McHale 2003, pp. 48-57.
89. Kapur et McHale 2003, pp. 48-57.
90. "Serment de la Charte" cité dans Sen 2004b.
91. Sen 2004b.
92. PNUD 2003a.
93. Florida et Gates 2002, pp. 32-35.
33. Thompson 2001.
34. Haffajee 1999.
35. Zorzi 2002.
36. Montré sans équivoque par la cour européenne des droits de l'homme dans le cas de linguistique belge (de Varennes 1996, pp. 291-300).
37. Dutcher 1982.
38. Cummings et Tamayo 1994.
39. Ndoye 2003.
40. Patrinos et Velez 1996.
41. Patrinos et Velez 1996.
42. India 2004.
43. Ndoye 2003.
44. Matiki 2003.
45. Moeketsi 1999.
46. Temu 2000.
47. Eades 2003, pp. 23 et 113-33.
48. De Varennes 1996, pp. 291-300.
49. Chua 2003.
50. Duncan, Jefferis et Molutsi 2000.
51. Moyo 2004.
52. Psacharopoulos et Patrinos 1994.
53. UNICEF 2004.
54. Association des Nations Unies de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord 2004.
55. Unicef 2004.
56. Psacharopoulos et Patrinos 1994.
57. Miguel 1999.
58. Alesina, Baqir et Easterly 1997.
59. Luttmer 1997.
60. Yashar 2003.
61. Sheth 2004.
62. Par exemple, dans le district Surat de Gujarat, au cours des années 1960, environ 80% des professeurs d'école primaire faisaient partie de groupes tribaux. Cela permettait aux membres des groupes tribaux du district d'avoir accès au pouvoir politique à Gujkarat. Ils sont devenus membres de l'assemblée législative, des membres du Parlement (ce qui était rendu possible mécaniquement, par le jeu des quotas) et aussi des ministres et des ministres d'état. Ils ont pu ensuite user de ce pouvoir politique pour établir d'autres liens.
63. Sabbagh 2003.

Chapitre 3

1. Benhabib 1996.
2. Kymlicka et Norman 2000.
3. Moncrieffe 2004, pp 32-33, propose ONU débat intéressant sur l'idéologie fondatrice du mouvement révolutionnaire à Cuba, qui avance l'idée que le problème racial a sous tendu le combat général contre l'injustice sociale dans toutes ses manifestations.
4. Sheth 2004.
5. Okin 1999.
6. Moncrieffe 2004.
7. Prashad 2001.
8. Kymlicka 1996.
9. Young 2000.
10. Requejo 2001.
11. Young 1999.
12. Snyder 2000, p. 327.
13. Martínez-Herrera 2002, pp. 1-22.
14. Taiaiake 1995.
15. Watts 1998.
16. BIT 2003.
17. BIT 2003.
18. Luter et Deschouwer 1999.
19. Fleiner 2003.
20. Moncrieffe 2004.
21. O'Leary 2004.
22. O'Leary 2004.
23. Boix 1999, pp. 609-24.
24. Nagel 2004.
25. O'Leary 2004.
26. Cohn 1996; Kaviraj 1992; Hansen 2001; Corbridge and Harris 2000; Dirks 2004.
27. Phillips 2001.
28. Care 1999.
29. Schacher 2001.
30. Tetley 1999.
31. Dirks 2004.
32. Kuruk 2002.

Chapitre 4

1. Kymlicka 2004.
2. Kymlicka 2004.
3. Stepan, Linz et Yadav 2004.
4. Breytenbach 2000.
5. Keating 2002.
6. Linz et Stepan 1996.
7. Stepan 2001.
8. Bhargava 2004.
9. Stepan, Linz et Yadav 2004.
1. CPS 2002; DUMC 2002; EUMC 2002; FBI 2002; SSS 2002. Les chiffres pour les États-Unis ne comprennent pas les crimes de haine commis en raison de déviance ou d'invalidité légale.
2. RAND Corporation 2004.
3. Engineer 2004. Les victimes comprennent les tués et les blessés. Les données de 1954 à 1994 viennent des registres du ministère de l'intérieur. Pour 1995-2002, les données viennent des journaux.
4. Comprenant la menace que représentaient les organisations extrémistes, en août 2001, le Lashkar-e-Jhangvi a été interdit au Pakistan. En janvier 2002, ce fut le tour des Sipah-e-Sahaba et Tehreek-i-Jafariya (South Asia Monitor 2003).
5. Symonds 2003.
6. ADL 2003.
7. Mudde 2000.

8. Eatwell 2000.
9. Arjomand 1989, cité dans De Kadat 2004, p. 23.
10. Sands 2003. Les estimations viennent du ministère de l'éducation du Pakistan Zubaida Jalal.
11. Macan-Markar 2004.
12. Entzinger 2003; Meyer 2001.
13. Kaldor et Muro 2003, p. 179.
14. The Economist 2003a, p. 19.
15. Testas 2002.
16. AFP 2004.
17. Widfeldt 2001.

Chapitre 5

1. Gandhi 1921.
2. Banque mondiale 2002.
3. Tebtebba et Forest Peoples Programme 2003.
4. Banque mondiale 2002.
5. Forero 2003; The New York Times 2003.
6. Banque mondiale 2004.
7. Union européenne 2003.
8. Aux Etats-Unis, par exemple, ces secteurs sont devenus parmi les plus forts pour l'exportation, et fournissent des revenus d'exportations bien utiles alors que le pays est confronté à un déficit croissant de son commerce extérieur.
9. En tablant sur un prix d'entrée de 3\$, 1 personne sur 10 dans le monde a vu le film Titanic. De plus, son coût de production titanesque de 200 millions de \$ est ridiculisé par ses bénéfices : plus de 1,8 milliard de \$ dans le monde entier, dont 1,2 milliard de \$ de l'étranger. De tels coûts structurels entraînent souvent des coûts d'entrée très élevés sur les marchés domestiques -sans parler des marchés internationaux- qui justifient des interventions publiques (Internet Movie Database 2004).
10. On peut trouver une bibliographie extensive sur ce sujet et plus de détails sur la théorie expliquant comment fonctionne l'industrie dans Vogel 2001.
11. Cohen 2004.
12. La qualité de la programmation audiovisuelle française s'est détériorée rapidement après l'introduction d'un système de quotas pesants destiné à imposer la diffusion de programmes nationaux (Cohen 2004).
13. Riding 2003.
14. Cohen 2004.

15. Des initiatives de financements croisés comme celles-ci soulèvent déjà les inquiétudes de certains groupes, qui les attaquent souvent sur des bases nationalistes (Buck 2004).
 16. Front National 2004.
 17. Lega Nord 2004.
 18. Conseil de l'Europe 2000.
 19. Bhagwati 2003, pp. 98-104.
 20. OIM 2003c.
 21. Niessen 2000.
 22. Geddes 2002.
 23. ONU 2000b.
 24. The Economist 2002a.
 25. OIM 2003a.
- Rubrique 5.1
1. OIM 2003b.
 2. ATSA 2003.
 3. Banque mondiale 2004.
 4. CSD et ICC 2002.
 5. Moody 2000.
 6. OMPI 2003d.
 7. UNESCO 2000a.
 8. UNESCO 2000b.
 9. Mishra 2003.
 10. UNESCO 2000a.
 11. Riding 2003.
 12. UNESCO 2000a.
 13. UNESCO 2000a.
 14. Cohen 2004.
 15. Cohen 2004.
 16. Banque mondiale 2003.
 17. ONU 2003a.
 18. OIM 2003b.
 19. ONU 2002a.
 20. ONU 2002a.
 21. OIM 2004.
 22. Wanner 2002.
 23. OIM 2003c.
 24. Kapur et McHale 2003, pp. 48-57.
 25. ONU 2002b.
 26. ONU 2002b.
 27. OIM 2003c.

Notes Bibliographiques

Le chapitre 1 s'inspire des documents suivants : Agarwal 1994; Ambedkar 2002; Appadurai 1996; Appiah 1996; Appiah et Gates 1995; Arizpe 2000; Aston 1972; Avrami, Mason, et De La Torre 2000; Basu 1992; Benhabib 1996, 2002; Blau 1993, 2001; Crowley 1987; Fraser 1995, 1997; Fraser et Honneth 2003; Goody 1996; Granovetter 1985; Greif 1994; Gutmann 1994, 1995; Gutmann et Thompson 1996; Habermas 1975, 1996; Harrison et Huntington 2000; Hart 1955; Huntington 1996; Kymlicka 1990; Kymlicka et Norman 2000; Lenoir 1989; Linz et Stepan 1996; Mandela 1994; Mansbridge 1998; Mokyr 1983; Nussbaum 1995; Nussbaum et Glover 1995; Okin 1999; Ostrom 1990, 1998; Pattanaik 1998; Platteau 2000; Putnam 1993; Putnam, Leonardi, et Nanetti 1993; Rodgers, Gore, et Figueirdo 1995; Runciman 1966; Sandel 1998; Sen 1984, 1999, 2001, 2002, 2004a, 2003, 2004c, À paraître; Silver 1995; Smith 1976; Stepan 2001; Taylor 1992; Throsby 1999; Townsend 1979; ONU 2000a; UNESCO 1998, 2000c; Weber 1976; et Young 2000.

Le chapitre 2 s'inspire des documents suivants : Afrikanska Språk 2004; Alexander et McGregor 2000; Alvim 2002; Ansari 2002; The Arizona Republic 2003; Arizpe 2004; The Associated Press 2003; The Bangkok Post 2000, 2001; Banque mondiale 2004; Barro et McCleary 2003; Bell-Fiakoff 1993; Bengwayan 2003; Bird 2003; Brindis et al. 2002; Bromley 1974; Bureau australien des statistiques 2004; CIA 2003; Cohen 1974; Collier et Hoefler 2001; Davenport 2004; Discover France 2000; Douglas 1988; Dragoljub 2000; During 1992, 1993; Easterley et Levine 1997; Etounga-Manguelle 2000; Fédération internationale des droits de l'homme 2003; France, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche 2004; FBI 2004; Florida et Gates 2002; Fraenkel 2003; Fukuda-Parr 2001; Goldstone 1998; The Guardian 2001; Gurr 1993, 2000; Huntington 1996; Inde, Bureau du registre général 2004; Inde, ministère du personnel 2002; Indigenous Australia 2003; Inglehart 1997; Inglehart et Wayne 2000; Jacobs 2003; Justiniano 2004; Justino et Litchfield 2003; Kanyinga 2003; Kapur et McHale 2003; Kelso et Vasagar 2002; Kiernan 1999; Kymlicka 2004; Lavery 2004; Libanio 2004; Linz et Stepan 1996; Marshall 2000; Marshall et Gurr 2003; Mexique, Ministère de la santé 2004; Migration Information Source 2003; The Minorities at Risk Project 2003; Minority Rights Group International 2003; NARAL Pro Choice 2004; The New York Times 2003; Nicaragua Network 2004; OIE 2003; OIM 2003c; OMS 2001; ONU 2002a, 2003b, Opondo 2004; The Pew Research Center 2003; PNUD 2000a, 2000b, 2000c, 2002a, 2002b, 2003a, 2003b, 2003c, 2003e, 2004a, 2004b, 2004c; The Polity IV Project 2003; Ponzio 2004; Premdas 2003; Ranger 1983; Rutter 1998; Schwenken 2003; Sen 2002, 2004b; SIL International 2004b; Smith 1986, 1991; Snodgrass 1995; Stamatopoulou 2002; Statistiques du Canada 2004; Statistiques de la Suède 2004; Stavenhagen 2004; Stepan et Robertson 2003; Stepanov 2004; Stewart 2002, 2003; Third World Network 2003; Turton 1997, 2004; UNESCO 2000c; 2003b, 2004a; Valdés 2002; Veille des Droits de l'homme 2002, 2003; Walden 2000; Wanner 2002; Wikipedia 2004; World Values Survey 2004; et Zollberg 2004.

Le chapitre 3 s'inspire des documents suivants : Addison et Rahman 2001; Affaires indiennes et nordiques du Canada 2004; Afrique du Sud, Ministère du travail 2004; Alesina, Baquir, et Easterly 1997; Association des Nations Unies de Grande Bretagne

et d'Irlande du Nord 2004; Austin et O'Neill 2000; Awakuni et Mio 2000; Bangura 2004; Banque mondiale 2003; Baqir et Easterly 1997; Bardhan 1997; Baron et Diermeier 2001; Barry 2001; Bauböck 2001; Bauböck et Rundell 1998; Benhabib 1996; Bgoya et al. 1997; Bhargava 2004; Bird 2003; BIT 2001, 2003; Boix 1999; Boothroyd 2004; Boule 1984; Bowen et Derek 1998; Breytenbach 2000; Brint et Renéo 2001; Brock-Utne 2002; Brown et Ganguly 1997; Bryld et al. 2003; Burnley 2001; Buvollen 2002; Caballero 2003; Care 1999; Carens 2000; Chua 2003; Cohn 1996; Congleton 2000; Congleton, Kyriacou et Bacaria 1999; Conversi 2002; Corbridge et Harriss 2000; CRIP 2004; Cummings et Tamayo 1994; De Varennes 1996; Delgado-Moreira 2000; D'Ercole et Salvini 2003; Dirks 2004; Donders 2003; Doomernik 2001; Duncan et Molutsi 2000; Dunleavy et O'Leary 1987; Dutcher 1982; Eades 2004; The Economist 2004a; Edgerton 1996; Elazar 1998; Engineer 2003; Fafunwa 1990; Feldman 2002; Fleiner 2003; Fossas 1999; Fraser 1989; Funke 2001; Gill 2001; Giovarelli et Akmatova 2002; Goodman 2004; Griffiths et Nerenberg 2002; Grillo 1998; Grin 2003; Halfin 2002; Hammer et Schulz 2003; Hansen 2001; Harding et Narayan 2000; Harris et Reilly 1998; Hastrup 2001; Helwege 1995; Hoodfar et Pazira 2003; Inde, Ministère de l'éducation 2004; Jarkko et Smith 2001; Jefferis et Molutsi 2000; Jomo 2004; Jureidini 2001; Kanbur 2001; Kaviraj 1992; Kearns et Sarat 1997, 1999; Keating 2002; Kertzer et Arel 2002; Klaus 2003; Knop 2002; Knowles et Amit-Talai 1996; Kuruk 2002; Kymlicka 1990, 1996, 1998, 2001, 2004; Kymlicka et Norman 2000; Leibfried et Rieger 2003; Lewis 1998, 2003; Lewis et Miller 2003; Licha 2002; Linz et Stepan 1978; Linz et Yadav 2004; Ljiphart 1984; Lott 1998; Loury 2001; Lukes et Joppke 1999; Luter et Deschouwer 1999; Luttmier 1997; Macedo 2000; Malhotra 2002; Martínez-Herrera 2002; Matiki 2003; Mazrui 1996; McRae 1974; Medrano 2002; Mehrotra et Delamonica À paraître; Miguel 1999; Modood et Werbner 1997; Mody 2003; Moeketsi 1999; Moghadam 2004; Moncrieffe 2004; Moya 2002; Moyo 2004; Myerson 1991; Nagel 2004; National Commission on Indigenous Peoples 2004a, 2004b; Ndoye 2003; Neville 2001; Ocampo 2001; Office of Personnel Management 2003; Okin 1999; O'Leary 2004, À paraître; ONU 1994; Parekh 2000; Patrinos et Velez 1996; Patterson et Susser 2001; Phillips 2001; PNUD 2003d; Prah 2000, 2004; Prashad 2001; Psacharopoulos et Patrinos 1994; Prashad 2004; Reiss 2002; Renshon 2001; Requejo 2001; Richey 2003; Rotimi 2001; Rubin 2004; Rudolph 2001; Russell 2002; Sabbagh 2004; Sarat et Simon 2003; Schacher 2001; Schultz et Mwabo 1998; Schulze 1999; Sepúlveda 2003; Sheth 2004; SIL International 2004a; Snyder 2000; Stepan 2001; Subirats 2003; Taiaiake 1995; Tauli-Corpus 2004; Temu 2000; Tetley 1999; Thompson 2001; Tran 2000; UNICEF 2001, 2004; Van der Westhuizen 2002; Vuchelen 2003; Watts 1998, 1999, 2002; Willett 1998; Wright 2001; Yashar 2004; Young 1999, 2000; et Zorzi 2002.

Le chapitre 4 s'inspire des documents suivants : Abed-Kotob 1995; Abuza 2002; ADL 2003; AFP 2004; Arjomand 1989; Baraclough 1998; Berman 2003; Bhavnani et Backer 2000; Brumberg 2002; Bureau des élections suédoises 2002; Byman et al. 2001; Campagna 1996; Caplan 1987; Chicuecue 1997; CNN 2003; Conner 1986; Cornell et Spector 2002; CPS 2002; De Kadt 2004; DoJ 2001; DUMC 2002; Eatwell 2000; The Economist 2000, 2003a, 2003b; Electionworld.org 2004; Engineer 2004; Entelis 2002; Entzinger

2003; Esman 1986; EUMC 2002; Fahmy 1998; FBI 2002; Gerges 2000; Godmer et Kestel 2001; Grove et Carter 1999; Gurr 1993; Hafez 2000; Haubrich 2003; HinduUnity.org 2004; Hoffman 1998-99; Honwana 1999; Iganski 2002; Ignazi 2003; IRR 2003; Jackman et Volpert 1996; Jeness 2002; Kaldor et Muro 2003; Kogacioglu 2003; Koh 2002; Leone et Angrig 2003; Levin 2001; Levin et McDevitt 1999; Mabry 1998; Macan-Markar 2004; Mamdani 2001; Martínez-Herrera 2002; Marty et Appleby 1991, 1993, 1995; Mayer 2001; Meyer 2001; Middle East Institute 2003; The Minorities at Risk Project 2003; Moreau Yousafzai, et Hussain 2003; Mudde 2000; Pehdazur 2001; Prah 2004; RAND Corporation 2004; Roberts 2002; Rotar 2002; Rubin 2004; Sands 2003; SATP 2004; Scott 2003; Sen 2004a; Shain 1994-95; Shain et Barth 2003; Sheffer 1986, 1993; Sivan 2003; South Asia Monitor 2003; SSS 2002; Stern 2000, 2003; Susning.nu 2004; Symonds 2003; Testas 2002; Tremlett 2002; UNESCO 2001; Van Holsteyn 2003; Wahlbeck 2002; Wanandi 2002; Wedgwood 2002; Widfeldt 2001, 2004; Moreau, Yousafzai et Hussain 2003; Zelkina 1999; et Zhao 1998.

Le chapitre 5 s'inspire des documents suivants : Aleinikoff et Klusmeyer 2000; ATSIA 2003; Bach 2004; Banque mondiale 2002, 2004; Bhagwati 2003; Brucker et al. 2001; Brumann 1999; Buck 2004; Bureau australien des statistiques 2001; Bureau du recensement EU 2004; CDB 2002; Clifford 1988; CNUCED 1999; Cohen 2004; Commission mondiale sur la Culture et le Dévelop-

pement 1995; Commission sur les droits de propriété intellectuelle 2002; Conseil de l'Europe 2000; Conseil international sur les métaux et l'environnement 1999; Coombe 1998; Coussey 2000; CSD et ICC 2002; De Ferranti et al. 2003; Département de l'immigration et des affaires multiculturelles et indigènes 2003; Doomernik 2001; Droege et Soete 2001; The Economist 2002a, 2002b, 2004b; Fermin 2001; Financial Times 2004; Forero 2003; Front National 2004; Garson et Loizillon 2003; Geddes 2002; Ghosh 2003; Graeme 2003; HABITAT ONU à paraître; IMPO 2003b, 2003c, 2003d, 2004; Independent Commission on Migration to Germany 2001; Inglis 2004; The Internet Movie Database 2004; Kongolo 2001; Koopmans 2002; Kymlicka 2003; Lega Nord 2004; McPhail 2000; Mgbaoji 2001; Mishra 2003; Moody 2000; Niessen Jan 2000; Norchi 2000; OCDE 2003; OIM 2003a, 2003b, 2003c, 2004; Olwig et Hastrup 1997; ONU 2000b, 2002a, 2002b, 2003a; Ostergard et Altman 2001; Papademetriou 2003; PNUD 1999; Public Citizen 2004; Riding 2003; Rosaldo 1989; Salomon et Sengupta 2003; Schwartz et Conger 2003; Sen 2004a; Stalker 2002; Statistiques du Canada 2004; Stavenhagen 2004; Taub Urban Research Center Tebtebba and Forest Peoples Programme 2003; Tebtebba et le forum international sur la mondialisation 2003; UIS 2001; UNESCO 2000a, 2000b, 2000c, 2002, 2003a, 2003c, 2004b; Union européenne 2003; Union européenne 2004; Yashar 2004; et Zolberg 2001, 2004.

Bibliographie

Documents de travail

Études conceptuelles

- Arizpe, Lourdes. 2004. "Notes on Cultural Policies and Best Practices in Cultural Diversity."
- Bach, Robert. 2004. "Migration."
- Cohen, Elie. 2004. "Économie de L'Exception Culturelle."
- De Kadt, Emanuel. 2004. "Curbing Coercive Identities."
- Deere, Carolyn. 2004. "Building Inclusive Societies: Managing Diversity."
- Dirks, Nicholas. 2004. "Colonial and Postcolonial Histories: Comparative Reflections on the Legacies of Empire."
- Kymlicka, Will. 2004. "Culturally Responsive Policies."
- O'Leary, Brendan. 2004. "Building Inclusive States."
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2004. "BCPR (Bureau for Crisis Prevention and Recovery) Geneva: Contribution to HDR2004."
- Sabbagh, Daniel. 2004. "Affirmative Action Policies: An International Perspective."
- Sen, Amartya. 2004a. "Cultural Freedom and Human Development."
- Stavenhagen, Rodolfo. 2004. "Indigenous Peoples in Comparative Perspective."
- Stepan, Alfred, Juan J. Linz and Yogendra Yadav. 2004. "'Nation State' or 'State Nation'?: Conceptual Reflections and Some Spanish, Belgian and Indian Data."

Études régionales

- Bhargava, Rajeev. 2004. "Inclusion and Exclusion in South Asia: The Role of Religion."
- Jomo, K. S. 2004. "Affirmative Action and Exclusion in Malaysia: Ethnic and Regional Inequalities in a Multicultural Society."
- Moghadam, Valentine. 2004. "Cultural Traditions and Gender Equality in the Arab Region."
- Moncrieffe, Joy. 2004. "Ethnic Diversity and State Response in the Caribbean."
- Moyo, Sam. 2004. "Dominance of Ethnic and Racial Groups: The African Experience."
- Prah, Kwesi Kwaa. 2004. "African Wars and Ethnic Conflict - Rebuilding Failed States."
- Rubin, Barnett R. 2004. "Central Asia: Wars and Ethnic Conflicts - Rebuilding Failed States."
- Sheth, D. L. 2004. "Caste, Ethnicity and Exclusion in South Asia: The Role of Affirmative Action Policies in Building Inclusive Societies."
- Yashar, Deborah. 2004. "Citizenship and Ethnic Politics in Latin America: Building Inclusive Societies."
- Zolberg, Aristide. 2004. "The Democratic Management of Cultural Differences: Building Inclusive Societies in Western Europe and North America."

Références

- Abed-Kotob, Sana. 1995. "The Accommodationists Speak: Goals and Strategies of the Muslim Brotherhood of Egypt." *International Journal of Middle East Studies* 27(3): 321-39.

- Abuza, Zachary. 2002. "Tentacles of Terror: Al Qaeda's Southeast Asian Network." *Contemporary Southeast Asia* 24(3): 427-65.
- Addison, T., et A. Rahman. 2001. "Why is So Little Spent on Educating the Poor?" Discussion paper 2001/29. Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement, Helsinki.
- ADL (Anti-Defamation League). 2003. "Extremism in America." [http://www.adl.org/learn/ext_us/]. Décembre 2003.
- Affaires indiennes et du Nord Canada. 2004. "Droit coutumier autochtone." Ottawa. [http://www.aicn-inac.gc.ca/pr/pub/matr/acl_f.html]. Février 2004.
- AFP (Agence France Presse). 2004. "Le Pakistan alloue 100 millions de dollars à la réforme des écoles religieuses." 7 janvier.
- Afrikanska Språk. 2004. "Small and Endangered Languages of Africa: A Bibliographical Survey." Stockholm. [http://www.african.gu.se/research/elbiblio.html]. Février 2004.
- Afrique du sud, ministère du travail. 2004. "South Africa Employment Equity Act." No. 55, Section 20(5). Pretoria. [http://www.labour.gov.za/docs/legislation/eea/]. Février 2004.
- Agarwal, Bina. 1994. *A Field Of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Aleinikoff, T. Alexander, et Douglas Klusmeyer, (sous la direction de). 2000. *From Migrants to Citizens: Membership in a Changing World*. Washington, DC: Brookings Institution Press.
- Alesina, Alberto, Reza Baqir, et William Easterly. 1997. *Public Goods and Ethnic Divisions*. NBER Working Paper 6009. Washington, DC: National Bureau of Economic Research.
- Alexander, J., et J. McGregor. 2000. "Ethnicity and the Politics of Conflict: The Case of Matabeleland." In S. F. Nafziger et R. Vayrynen, (sous la direction de). *War, Hunger and Displacement: The Origin of Human Emergencies*. Oxford: Oxford University Press.
- Alvim, Marta. 2002. "Mixed Race, Mixed Feeling." Los Angeles. [www.brazil.com/cvmar02.com]. Février 2004.
- Ambedkar, B. R. 2002. "Basic Features of the Indian Constitution." In Valerian Rodriguez, (sous la direction de). *The Essential Writings of B.R. Ambedkar*. New Delhi: Oxford University Press.
- Ansari, Humayun. 2002. "Muslims in Britain." Minority Rights Group International, Londres. [http://www.minority-rights.org/admin/Download/Pdf/muslimsinbritain.pdf]. Février 2004.
- Appadurai, Arjun. 1996. *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Appiah, K. Anthony, et Henry Gates. 1995. *Identities*. Chicago: University Chicago Press.
- Appiah, K. Anthony. 1996. "Race, Culture, Identity: Misunderstood Connections." In K. Anthony Appiah et Amy Gutmann, (sous la direction de). *Color Consciousness: The Political Morality of Race*. Princeton: Princeton University Press.

- Arizpe, Lourdes. 2000. "Cultural Heritage and Globalization." In Erica Avrami, Randall Mason, et Marta De La Torre, (sous la direction de). *Values and Heritage Conservation*. Los Angeles: Getty Conservation Institute.
- The Arizona Republic*. 2003. "English-Only Latinos on the Rise." 5 mai. [http://www.azcentral.com/arizonarepublic/news/articles/0505speakingspanish.html]. Février 2004.
- Arjomand, Said Amir. 1989. "The Emergence of Islamic Political Ideologies." In James A. Beckford et Thomas Luckman, (sous la direction de). *The Changing Face of Religion*. Londres: Sage.
- The Associated Press*. 2003. "Falun Gong Turns to International Courts in Campaign Against Chinese Leadership." 26 septembre. [http://www.rickross.com/reference/fa_lun_gong/falun282.html]. Février 2004.
- Association des Nations Unies de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. 2004. "Help For Brazil's Indians." Londres et New York. [http://www.una-uk.org/Environment/brazil2.html]. Février 2004.
- Aston, W. G. 1972. *Nihongi: Chronicles of Japan from the Earliest Time to A.D. 697*. Tokyo: Tuttle.
- ATSIA (Office of Aboriginal and Torres Strait Islander Affairs, Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Australie). 2003. "Land and Native Title." [http://www.minister.immi.gov.au/atsia/facts/pdf/land.pdf]. Décembre 2003.
- Austin, Dennis, et Michael O'Neill, (sous la direction de). 2000. *Democracy and Cultural Diversity*. Oxford: Oxford University Press.
- Australian Bureau of Statistics. 2004. "Indigenous Health: Greater Risks, Shorter Life Expectancy." Canberra. [http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@nsf/Lookup/39A210FEEAE928D4CA256AB7007FBBFE]. Février 2004.
- Australian Bureau of Statistics. 2004. Community Relations Commission, Recensement. 2001. "The People of New South Wales." [http://www.crc.nsw.gov.au/statistics/Nsw/Sydney/StatisticalDivision4pp.pdf]. Février 2004.
- Avrami, Erica, Randall Mason, et Marta De La Torre, (sous la direction de). 2000. *Values and Heritage Conservation*. Los Angeles: Getty Conservation Institute.
- Awakuni, Gene, et Jeffery Scott Mio. 2000. *Resistance to Multiculturalism: Issues and Interventions*. Philadelphie et Londres: Brunner/Mazel.
- The Bangkok Post*. 2000. "Australia's Aboriginal Genocides." 10 septembre.
- . 2001. "The Genocide of Native Americans." 29 juillet.
- Bangura, Yusuf. 2004. "Ethnic Structure, Inequality and Governance of the Public Sector." Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Banque mondiale. 2002. *World Development Report 2003: Sustainable Development in a Dynamic World*. New York: Oxford University Press.
- . 2003. *World Development Indicators 2003*. Washington, DC.
- . 2004. "Striking a Better Balance: Extractive Industries Review Final Report." Washington, DC.
- Bardhan, Pranab. 1997. "Method in the Madness? A Political Economy Analysis of the Ethnic Conflicts in Less Developed Countries." *World Development* 25(9): 1381-98.
- Baron, David P., et Daniel Diermeier. 2001. "Elections, Governments and Parliaments in Proportional Representation Systems." *The Quarterly Journal of Economics* 116(3): 933-67.
- Barracough, Steven. 1998. "Al-Azhar: Between the Government and the Islamists." *The Middle East Journal* 52(2): 236-49.
- Barro, Robert J., et Rachel M. McCleary. 2003. "Religion and Economic Growth." Cambridge, Mass. [http://post.economics.harvard.edu/faculty/barro/papers/Religion_and_Economic_Growth.pdf]. Mars 2004.
- Barry, Brian. 2001. *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*. Cambridge: Polity.
- Basu, Alaka. 1992. *Culture, the Status of Women and Demographic Behaviour*. Oxford: Clarendon Press.
- Bauböck, Rainer, et John Rundell, (sous la direction de). 1998. *Blurred Boundaries: Migration, Ethnicity and Citizenship*. Aldershot: Ashgate.
- Bauböck, Rainer. 2001. "Multinational Federalism: Territorial or Cultural Autonomy?" Willy Brandt Series of Working Papers. School of International Migration and Ethnic Relations. Malmö University, Malmö, Sweden. [http://racoona.mah.se/Forsk.nsf/0/2e9cc319839b3a2dc1256cf5005a4f8e/\$FILE/Workingpaper201.pdf]. Février 2004.
- Bell-Fiakoff, Andrew. 1993. "A Brief History of Ethnic Cleansing." *Foreign Affairs* 72(3): 110-21.
- Bengwayan, Michael A. 2003. "Intellectual and Cultural Property Rights of Indigenous and Tribal Peoples in Asia." Minority Rights Group International, Londres.
- Benhabib, Seyla, (sous la direction de). 1996. *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton: Princeton University Press.
- Benhabib, Seyla. 2002. *The Claims of Culture: Equality and Diversity in the Global Era*. Princeton: Princeton University Press.
- Berman, Eli. 2003. *Hamas, Taliban and the Jewish Underground: An Economist's View of Radical Religious Militias*. NBER Working Paper 10004. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass. [http://www.nber.org/papers/w10004]. Janvier 2004.
- Bgoya, W., N. Billany, M. Lujanen, R. Noonan, T. Paajanen, et E. Syrjanen. 1997. "The Economics of Publishing Educational Materials in Africa." Groupe de travail sur les livres et les supports d'apprentissage, perspectives africaines de développement du livre. (Working Group on Books and Learning Materials, Perspectives on African Book Development.) The Association for the Development of Education in Africa, Londres.
- Bhagwati, Jagdish. 2003. "Borders Beyond Control." *Foreign Affairs* 82(1): 98-104.
- Bhavnani, Ravi, et David Backer. 2000. "Localized Ethnic Conflict and Genocide: Accounting for Differences in Rwanda and Burundi." *Journal of Conflict Resolution* 44(3): 283-306.
- Bird, Karen. 2003. "The Political Representation of Women and Ethnic Minorities in Established Democracies: A Framework for Comparative Research." Texte présenté à l'Academy for Migration Studies du Danemark, Aalborg University, 11 novembre, Aalborg, Danemark. [http://www.socsci.mcmaster.ca/polisci/emplibary/amidpaper.pdf]. Février 2004.
- Blau, Judith, (sous la direction de). 2001. *The Blackwell Companion to Sociology*. Oxford: Blackwell.
- Blau, Judith. 1993. *Social Contracts and Economic Markets*. New York: Plenum.
- Boix, Charles. 1999. "Setting the Rules of the Game. The Choice of Electoral Systems in Advanced Democracies." *American Political Science Review* 93: 609-24.
- Boothroyd, David. 2004. "United Kingdom Election Results." Londres. [http://www.election.demon.co.uk/ge2001.html]. Février 2004.
- Bouffe, L. J. 1984. *South Africa and the Consociational Option: A Constitutional Analysis*. Cape Town: Juta.
- Bowen, W., et B. Derek. 1998. *The Shape of the River: Long-Term Consequences of Considering Race in College and University Admissions*. Princeton: Princeton University Press.
- Breytenbach, W. J. 2000. "Democracy in South Africa: What Kind and Is It Consolidating?" Bureau for Economic Research. University of Stellenbosch, Johannesburg. [http://www.ber.sub.ac.za/downloads/2000/conferences/wbreytenbach_nov00.pdf]. Février 2004.
- Brindis, C. D., A. K. Driscoll, M. A. Biggs, et L. T. Valderrama. 2002. "Fact Sheet on Latino Youth: Immigrant Generation." Center for Reproductive Health Research and Policy. Department of Obstetrics, Gynecology and Reproductive Health

- Sciences and the Institute for Health Policy Studies. University of California at San Francisco, San Francisco. [http://reprohealth.ucsf.edu/articles/Latino.imm.pdf]. Février 2004.
- Brint, Michael, et Lukic Renéo, (sous la direction de). 2001. *Culture, Politics and Nationalism in the Age of Globalization*. Aldershot: Ashgate.
- Brock-Utne, Birgit. 2002. "Language, Democracy and Education in Africa." Discussion Paper 15. Nordiska Afrikainstitut. Uppsala, Suède.
- Bromley, Yulian. 1974. *Soviet Ethnology and Anthropology Today*. La Haye: Mouton.
- Brown, Michael E., et Sumit Ganguly, (sous la direction de). 1997. *Government Policies and Ethnic Relations in Asia and the Pacific*. Cambridge, Mass. et Londres: MIT Press.
- Brucker, Herbert, Gil Epstein, Barry McCormick, Saint-Paul Gilles, Alessandra Venturini, et Klaus Zimmermann. 2001. "Managing Migration in the European Welfare State." Troisième Conférence européenne de la Fondazione Rodolfo De Benedetti "Immigration Policy and the Welfare State," Juin, Trieste, Italie. [http://www.frdb.org/images/customer/copy_0_paper1_23jun01.pdf]. Février 2004.
- Brumann, Christoph. 1999. "Writing for Culture. Why a Successful Concept Should not be Discarded." *Current Anthropology* 40.
- Brumberg, Daniel. 2002. "Islamists and the Politics of Consensus." *Journal of Democracy* 13(3): 109-15.
- Bryld, Erik, Heather Bryant, Nanako Tsukahara, Leela Sthapit, et Mayline Py. 2003. "Rural Urban Linkages (RLL) Under the Rural Urban Partnership Programme (RUPP): A Case of Affirmative Action for Dalits in Nepal." Programme des Nations Unies pour le développement, Katmandou.
- Buck, Tobias. 2004. "Brussels Call for Bigger Budget Will Irk Rich States." *Financial Times*. 9 janvier.
- Bureau des élections suédoises. 2002. "Resultat Övriga Riksdagsval - en Komplettering." [http://www.val.se/utills/pdf/tillagg_ovriga.pdf]. Mars 2004.
- Bureau du recensement E.U. 2004. "Adding Diversity From Abroad: The Foreign-Born Population 2000." Washington, DC. [http://www.census.gov/population/pop-profile/2000/chap17.pdf]. Février 2004.
- . 2004b. "United States Census 2000." [http://www.census.gov/]. Mars 2004.
- Burnley, Ian H. 2001. *The Impact of Immigration on Australia: A Demographic Approach*. South Melbourne and Oxford: Oxford University Press.
- Buvollen, Hans Petter. 2002. "Cultural and Legal Barriers to Justice in Guatemala." PNUD Atelier accéder à la justice, 1er mars, Oslo. [http://www.undp.org/governance/cd/documents/34.pdf]. Février 2002.
- Byman, Daniel L., Peter Chalk, Bruce Hoffman, William Rosenau and David Brannan. 2001. *Trends in Outside Support for Insurgent Movements*. Santa Monica, Calif.: RAND.
- Caballero, Gonzalo. 2003. The Dynamics of the Spanish Institutional Evolution Towards Economic, Social and Political Decentralization, 1950-2000: Markets, Democracy and Federalism for Economic Development." Texte présenté à la Conférence 2003 de la European Association for Evolutionary Political Economy, 7 novembre, Maastricht, Pays-Bas. [http://eaepe.info-nomics.nl/papers/caballero.pdf]. Mars 2004.
- Campagna, Joel. 1996. "From Accommodation to Confrontation: The Muslim Brotherhood in the Mubarak Years." *Journal of International Affairs* 50(1): 278-304.
- Caplan, Lionel. 1987. *Studies in Religious Fundamentalism*. Houndsmills et Londres: Macmillan.
- Care, Jennifer Corrin. 1999. "Conflict Between Customary Laws and Human Rights in the South Pacific." Texte présenté à la 12ème Conférence sur la loi du Commonwealth, 1 septembre, Kuala Lumpur. [http://www.mlj.com.my/articles/JenniferCorrin-Care.htm]. Février 2004.
- Carens, Joseph H. 2000. *Culture, Citizenship and Community: A Contextual Exploration of Justice as Evenhandedness*. Oxford: Oxford University Press.
- CDB (Convention sur la diversité biologique). 2002. "Traditional Knowledge and the Convention on Biological Diversity." [http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/traditional/]. Février 2004.
- Chicucue, Noel Muchenga. 1997. "Reconciliation: The Role of Truth Commissions and Alternative Ways of Healing." *Development in Practice* 7(4): 483-86.
- Chua, Amy. 2003. *World on Fire: How Exporting Free Market Democracy Breeds Ethnic Hatred and Global Instability*. New York: Doubleday.
- CIA (Central Intelligence Agency). 2003. "The World Factbook 2003." Washington, DC. [http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/]. Février 2004.
- Clifford, James. 1988. *The Predicament of Culture: Twentieth-Century Ethnography, Literature and Art*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- CNN. 2003. "U.S. Court Rebukes Bush Over Gitmo." 18 décembre. [http://www.cnn.com/2003/LAW/12/18/court.gitmo/index.html]. Février 2004.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1999. *World Investment Report*. Genève.
- Cohen, Abner. 1974. *Two-Dimensional Man: An Essay on the Anthropology of Power and Symbolism in Complex Society*. Berkeley, Calif.: University of California Press.
- Cohn, B. 1996. *Colonialism and Its Forms of Knowledge: The British in India*. Princeton: Princeton University Press.
- Collier, Paul, et Anke Hoeffler. 2001. "Greed and Grievance in Civil War." Banque mondiale, Washington, DC. [http://www.worldbank.org/research/conflict/papers/greedgrievance_23oct.pdf]. Février 2004.
- Commission des droits de propriété intellectuelle. 2002. "Intégrer les droits de propriété intellectuelle et la politique de développement. Rapport de la Commission britannique des droits de propriété intellectuelle." Londres. [http://www.iprcommission.org/papers/text/Multi-Lingual_Documents/Multi_Lingual_Main_Report_Text/DFI_D_Main_Report_French_RR.htm]. Février 2004.
- Commission mondiale sur la culture et le développement. 1995. "Our Creative Diversity: Report of the World Commission on Culture and Development." Paris.
- Congleton, Roger D. 2000. "A Political Efficiency Case for Federalism in Multinational States: Controlling Ethnic Rent-Seeking." In G. Galeotti, P. Slamon, et R. Wintrobe, (sous la direction de). *Competition and Structure: The Political Economy of Collective Decisions: Essays in Honor of Albert Breton*. New York: Cambridge University Press.
- Congleton, Roger D., Andreas Kyriacou et Jordi Bacaria. 1999. "Political and Economic Origins of Asymmetric Federalism: A Model of Endogenous Centralization." [http://selene.uab.es/jbacaria/Economia_Aplicada/asymfed3.pdf]. Mars 2004.
- Conner, Walker. 1986. "The Impact of Homelands Upon Diasporas." In Gabriel Sheffer, ed. *Modern Diaspora in International Politics*. New York: St. Martin's Press.
- Conseil de l'Europe. 2000. "Conference on Diversity and Cohesion: New Challenges for the Integration of Immigrants and Minorities." [http://www.coe.int/T/E/Social_Cohesion/Migration/Documentation/Publications_and_reports/Reports_and_proceedings/20001201_CDMG(2000)35_ProceedingsNamur.asp]. Mars 2004.
- Conseil international sur les métaux et l'environnement. 1999. "Mining and Indigenous Peoples: Case Studies." Ottawa.
- Conversi, Daniele, ed. 2002. *Ethnonationalism in the Contemporary World: Walker Connor and the Study of Nationalism*. Londres: Routledge.
- Coombe, Rosemary J. 1998. "Intellectual Property, Human Rights and Sovereignty: New Dilemmas in International Law Posed

- by the Recognition of Indigenous Knowledge and the Conservation of Biodiversity." *Indiana Journal of Global Legal Studies* 6(1): 59–115.
- Corbridge, Stuart, et John Harriss. 2000. *Reinventing India*. Cambridge: Polity Press.
- Cornell, Svante E., et Regine A. Spector. 2002. "Central Asia: More than Islamic Extremists." *The Washington Quarterly* 25(1): 193–206.
- Coussey, Mary. 2000. "Framework of Integration Policies." Direction Générale III : Cohésion sociale, Direction générale des affaires sociales et de la santé. Conseil de l'Europe, Bruxelles.
- CPS (Crown Prosecution Service). 2002. "*Racist Incident Monitoring Annual Report 2001-2002*." Londres. [http://www.cps.gov.uk/Home/CPSPublications/Scheme/reports.htm]. Janvier 2004.
- CRIP (Curriculum Reform Implementation Project). 2004. "Curriculum Reform in Papua New Guinea." Port Moresby. [http://www.pngcurriculumreform.ac.pg/text/CURRICULUM%20REFORM%20IN%20PAPUA%20NEW%20GUINEA.pdf]. Février 2004.
- Crowley, B. 1987. *The Self, the Individual and the Community*. Oxford: Clarendon Press.
- CSD (Commission on Sustainable Development Indigenous Peoples' Caucus) and ICC (Inuit Circumpolar Conference). 2002. "Dialogue Paper by Indigenous People." Comité préparatoire au sommet mondial sur le développement durable : première session importante, New York. [http://www.treatycouncil.org/new_page_5241221.htm]. Mars 2004.
- Cummings, S. M., et S. Tamayo. 1994. "Language and Education in Latin America: An Overview." Textes de travail relatifs à la politique de développement des ressources humaines et d'action. Banque mondiale, Washington, DC.
- Davenport, Christian. 2004. "Minorities At Risk: Dataset Users Manual 030703." The Minorities At Risk (MAR) Project. Center for International Development and Conflict Management. University of Maryland, Baltimore. [http://www.cidcm.umd.edu/inscr/mar/margene/MAR-codebook_040903.doc]. Février 2004.
- De Ferranti, David, Guillermo Perry, Francisco H. G. Ferreira, et Michael Walton. 2003. "Inequality in Latin America and the Caribbean: Breaking with History?" Banque mondiale, Washington, DC.
- De Varennes, F. 1996. "Law, Language and the Multiethnic State." *Language and Communication* 16(3): 291–300.
- Delgado-Moreira, Juan M. 2000. *Multicultural Citizenship of the European Union*. Aldershot: Ashgate.
- Département de l'immigration, des affaires multiculturelles et indigènes. 2003. "Multicultural Australia: United in Diversity." Département de l'immigration, des affaires multiculturelles et indigènes. Gouvernement Australien, Canberra. [http://www.immi.gov.au/multicultural/australian/index.htm]. Février 2004.
- D'Ercole, Marco Mira, et Andrea Salvini. 2003. "Towards Sustainable Development: The Role of Social Protection." Social, Employment and Migration Working Papers. Organisation de coopération et de développement économique, Genève. [http://www.oecd.org/dataoecd/19/2/16362056.pdf]. Février 2004.
- Direction des affaires sociales et de la santé. 2000. "Diversité et cohésion : de nouveaux défis pour l'intégration des immigrés et des minorités." Conseil de l'Europe, Strasbourg, France. [http://social.coe.int/fr/cohesion/action/publi/migrants/FDéfis.pdf]. Février 2004.
- Discover France. 2000. "French National Holidays, Festivals, Religious Celebrations." Paris. [www.discoverfrance.net/France/DF_holidays.shtml]. Mars 2004.
- Donders, Yvonne. 2003. *Towards a Right to Cultural Identity?* Antwerpen et Oxford: Intersentia.
- Doomernik, Jeroen. 2001. "Immigration, Multiculturalism and the Nation State in Western Europe." Document présenté à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Conférence sur le racisme et les politiques publiques, 3 septembre, Durban, Afrique du sud. [http://www.unrisd.org/unrisd/website/projects.nsf/(http-ProjectsForResearchHome-en)/CE2B1BCD4B5F5D3A80256B4900530E39?OpenDocument]. Février 2004.
- Douglas, W. A. 1988. "A Critique of Recent Trends in the Analysis of Ethnonationalism." *Ethnic and Racial Studies* 11(2): 192–206.
- Dragoljub, Ackovic. 2000. "Roma in Serbia: Introducing Romany Language and Culture into Primary Schools." Minority Rights Group International, Londres.
- Droegge, Susanne, et Birgit Soete. 2001. "Trade-Related Intellectual Property Rights, North-South Trade, and Biological Diversity." *Environmental and Resource Economics* 19(2): 149–63.
- DUMC (Centre de veille hollandais contre le racisme et la xénophobie). 2002. "Racial Violence and Violence Incited by the Extreme Right 2001 and 2002." Rotterdam, Pays-Bas. [http://www.lbr.nl/internationaal/DUMC/publicatie/ar_racial_violence2001.pdf]. Janvier 2004.
- Duncan, T., K. Jefferis, et P. Molutsi. 2000. "Botswana: Social Development in a Resource-Rich Country." In Santosh Mehrotra et Jolly Richard, (sous la direction de). *Development with a Human Face: Experiences in Social Achievement and Economic Growth*. Oxford: Oxford University Press.
- Dunleavy, Patrick, et Brendan O'Leary. 1987. *Theories of the State: The Politics of Liberal Democracy*. Basingstoke: MacMillan Education.
- During, A. T. 1992. "Guardians of the Land: Indigenous Peoples and the Health of the Earth." Worldwatch Paper 112. Worldwatch Institute. Washington, DC. [http://www.worldwatch.org/pubs/paper/112.html/]. Février 2004.
- . 1993. *Supporting Indigenous Peoples in State of the World 1993: A Worldwatch Institute Report on Progress Toward a Sustainable Society*. New York: W.W. Norton.
- Dutcher, N. 1982. "The Use of First and Second Languages in Primary Education." Working Paper. Banque mondiale, Département éducation Washington, DC.
- Eades, D. 2004. "Participation in a Second Language and Second Dialect Speakers in the Legal System." *Annual Review of Applied Linguistics* 23: 113–33.
- Easterley, William, et Ross Levine. 1997. "Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions." *The Quarterly Journal of Economics* 112(4): 1203–250.
- Eatwell, Roger. 2000. "The Rebirth of the 'Extreme Right' in Western Europe?" *Parliamentary Affairs* 53(3): 407–25.
- The Economist*. 2000. "Sri Lanka Backs Away from Devolution." 10 août.
- . 2002a. "Survey on Migration." 2 novembre.
- . 2002b. "The Best of Reasons." 31 octobre.
- . 2003a. "Ends, Means and Barbarity: Special Report on Torture." 11 janvier.
- . 2003b. "Religion, Politics and Moderation." 17 mai.
- . 2004a. "Africa's Engine." Survey: Sub-Saharan Africa. 15 janvier.
- . 2004b. "The War of the Headscarves." 7 février.
- Edgerton, Susan Huddleston. 1996. *Translating the Curriculum: Multiculturalism into Cultural Studies*. New York et Londres: Routledge.
- Elazar, Daniel. 1998. *Constitutionalizing Globalization*. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield.
- Electionworld.org. 2004. "Elections Around the World." [http://www.electionworld.org/]. Février 2004.
- Engineer, Asghar Ali. 2003. "Uniform Civil Code or Legal Pluralism." Institute of Islamic Studies and Center for Study of Society and Secularism, Mumbai. [http://ecumene.org/IIS/css114.htm]. Février 2004.

- . 2004. *Communal Riots After Independence: A Comprehensive Account*. New Delhi: Shipra.
- Entelis, John P. 2002. "Morocco: Democracy Denied." *Le Monde Diplomatique*. 1 octobre. [http://mondediplo.com/2002/10/13morocco]. Février 2004.
- Entzinger, Han. 2003. "Nationale Identiteit en burgerschap." *Civis Mundi* 42(1): 22–26.
- Esman, Milton J. 1986. "Diasporas and International Relations." In Gabriel Sheffer, (sous la direction de). *Modern Diaspora in International Politics*. New York: St. Martin's Press.
- Etounga-Manguelle, Daniel. 2000. "Does Africa Need a Cultural Adjustment Program?" In Lawrence E. Harrison et Samuel P. Huntington, (sous la direction de). *Culture Matters*. New York: Basic Books.
- EUMC (Centre de veille européen contre le racisme et la xénophobie – titre provisoire-European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia). 2002. "Racism and Xenophobia in the EU Member States: Trends, Developments and Good Practice in 2002." Rapport annuel 2002, 2^{ème} partie. Vienne. [http://eumc.eu.int/eumc/index.php?fuseaction=content.dsp_cat_content&catid=3fb38ad3e22bb]. Janvier 2004.
- Fafunwa, B. 1990. "Using National Languages in Education: A Challenge to African Educators." In *African Thoughts on the Prospects of Education for All*. Paris: Editions UNESCO.
- Fahmy, Ninette S. 1998. "The Performance of the Muslim Brotherhood in the Egyptian Syndicates: An Alternative Formula for Reform?" *The Middle East Journal* 52(4): 551–62.
- FBI (Federal Bureau of Investigation). 1999. "Hate Crime Data Collection Guidelines." Washington, DC. [http://www.fbi.gov/ucr/ucr.htm#hate]. Avril 2004.
- . 2002. "Hate Crime Statistics 2002." Washington, DC. [http://www.fbi.gov/ucr/ucr.htm#hate]. Janvier 2004.
- . "Uniform Crime Reports: Hate Crime Statistics." Washington, DC. [http://www.fbi.gov/ucr/ucr.htm#hate]. Février 2004.
- Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. 2003. "Discrimination Against Religious Minorities in Iran." Paris. [http://www.fidh.org/asia/rapport/2003/ir0108a.pdf]. Février 2004.
- Feldman, Leonard C. 2002. "Redistribution, Recognition and the State: The Irreducibly Political Dimension of Injustice." *Political Theory* 30(3): 410–40.
- Fermin, Alfons. 2001. "The Justification of Mandatory Integration Programmes for New Immigrants." Centre de recherche Européen sur les migrations et les relations ethniques, Utrecht.
- Financial Times. 2004. "French Filmmakers Fear for *L'Exception Culturelle*." 9 janvier.
- Fleiner, Thomas, ed. 2003. *Multicultural Federalism: The Swiss Case*. Fribourg, Suisse: L'institut du fédéralisme.
- Florida, Richard, et Gary Gates. 2002. "Technology and Tolerance: Diversity and High Tech Growth." *The Brookings Review* 20(1): 32–35.
- Forero, Juan. 2003. "Seeking Balance: Growth vs. Culture in Amazon." *The New York Times*. 10 décembre.
- Fossas, Enric. 1999. "Asymmetry and Pluriantionality in Spain." Working Paper, Universitat Autònoma de Barcelona. [http://www.diba.es/icps/working_papers/docs/Wp_i_167.pdf]. Mars 2004.
- Fraenkel, Jon. 2003. "Ethnic Structure, Inequality and Public Sector Governance in the Fiji Islands." Études régionales des conflits ethniques, de l'inégalité et de la gouvernance du secteur public. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- France, Ministère de Jeunesse, Éducation et Recherche. 2004. "Bulletin Officiel: Calendrier des Fêtes Légales." [http://www.education.gouv.fr/bo/2004/4/MENA0302913C.htm]. Mars 2004.
- Fraser, Nancy, et Axel Honneth. 2003. *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*. Londres: Verso Books.
- Fraser, Nancy. 1989. *Unruly Practices: Power, Discourse and Gender in Contemporary Social Theory*. Cambridge: Polity.
- . 1995. "From Redistribution to Recognition? Dilemmas of Justice in a 'Postsocialist' Age." *New Left Review* 212: 68–93.
- . 1997. *Justice Interrupts: Critical Reflections on the 'Postsocialist' Condition*. New York: Routledge.
- Front National. 2004. "Nos Propositions: Identité." [http://www.frontnational.com/doc_prop_identite.php]. Mars 2004.
- Fukuda-Parr, Sakiko. 2001. "In Search of Indicators of Culture and Development: Review of Progress and Proposals for Next Steps." Text for the World Culture Report. New York. [http://www.undp.org/hdro/events/rioforum/fukuda-parr2.pdf]. Février 2004.
- Funke, Hajo. 2001. "Europe at the Threshold: Fairness or Fortress? Racism, Public Policy and Anti-racist Concepts." Texte présenté à la Conférence sur le racisme et les politiques publiques, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 3 Septembre, Durban. [http://www.unrisd.org/unrisd/website/projects.nsf/(httpProjectsForResearchHome-en)/CE2B1BCD4B5F5D3A80256B4900530E39?OpenDocument]. Février 2004.
- Gandhi, Mahatma. 1921. "English Learning." *Young India*. 1 juin.
- Garson, Jean-Pierre, et Anais Loizillon. 2003. "Changes and Challenges, Europe and Migration from 1950 to Present." Texte présenté à la Conférence organisée en collaboration entre la Commission européenne et l'Organisation pour la coopération et le développement économique, "The Economic and Social Aspects of Migration", 21–22 janvier, Bruxelles. [http://www.oecd.org/dataoecd/15/3/15516948.pdf]. Février 2004.
- Geddes, Andrew. 2002. "Europe's Ageing Workforce." *BBC Online*. 20 June. [http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/europe/2053581.stm]. Février 2004.
- Gerges, Fawaz A. 2000. "The End of the Islamist Insurgency in Egypt?: Costs and Prospects." *The Middle East Journal* 54(4): 592–612.
- Ghosh, Bimal. 2003. "Elusive Protection, Uncertain Lands: Migrants' Access to Human Rights." Organisation internationale des migrations, Genève.
- Gill, Emily R. 2001. *Becoming Free: Autonomy and Diversity in the Liberal Polity*. Lawrence: University Press of Kansas.
- Giovarelli, Renée, et Cholpon Akmatova. 2002. "Local Institutions that Enforce Customary Law in the Kyrgyz Republic and their Impact on Women's Rights." Agriculture and Rural Development E-Paper. Banque mondiale, Washington, DC.
- Godmer, Laurent. et Laurent Kestel. 2001. "Extremism and Democratic Coalitions: The Institutional Integration of Extreme Right Parties in the Regional Parliaments of Germany, Austria and France." Texte présenté devant la Conférence du Consortium Européen pour la recherche politique, 6 Avril, Grenoble, France. [http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/joint-sessions/paperarchive/grenoble.asp?section=14]. Février 2004.
- Goldstone, Leo. 1998. "Cultural Statistics." In Ruth Towse, (sous la direction de). *A Handbook of Cultural Economics*. Cheltenham, UK: Edward Elgar. [https://dspace.ubib.eur.nl/retrieve/1351/TOWSE+EBOOK_pages0189-0194.pdf]. Février 2004.
- Goodman, Diane J. 2004. *Promoting Diversity and Social Justice: Educating People From Privileged Groups*. Thousand Oaks, Calif. et Londres: Sage.
- Goody, Jack. 1996. *The East in the West*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Graeme, Hugo. 2003. "Circular Migration: Keeping Development Rolling." Migration Policy Institute, Washington, DC. [http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=129]. Février 2004.

- Granovetter, Mark. 1985. "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness." *American Journal of Sociology* 91: 481-510.
- Greif, Avner. 1994. "Cultural Beliefs and Organization of Society: A Historical and Theoretical Reflection on Collectivist and Individualist Societies." *Journal of Political Economy* 102:912-950.
- Griffiths, Ann L. et Karl Nerenberg, (sous la direction de). 2002. *Handbook of Federal Countries, 2002*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Grillo, R. D. 1998. *Pluralism and the Politics of Difference: State, Culture and Ethnicity in Comparative Perspective*. Oxford: Clarendon Press.
- Grin, Francois. 2003. *Language Policy Evaluation and the European Charter for Regional or Minority Languages*. Berkeley, Calif.: University of California Press.
- Grove, A. K., et N. A. Carter. 1999. "Not All Blarney is Cast in Stone: International Cultural Conflict in Northern Ireland." *Political Psychology* 20(4): 725-65.
- The Guardian. 2001. "The Truth of Multicultural Britain." 25 novembre.
- Gurr, Ted Robert. 1993. *Minorities At Risk: A Global View of Ethnopolitical Conflicts*. Washington, DC: United States Institute for Peace Press.
- . 2000. *People Versus States*. Washington, DC: United States Institute for Peace Press.
- Gutmann, Amy and Dennis Thompson. 1996. *Democracy and Disagreement*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Gutmann, Amy, (sous la direction de). 1994. *Multiculturalism*. Princeton: Princeton University Press.
- Gutmann, Amy. 1995. "Challenges of Multiculturalism in Democratic Education." Princeton. [http://www.ed.uiuc.edu/EPS/PES-Yearbook/95_docs/gutmann.html]. Février 2004.
- Habermas, Juergen. 1975. *Legitimation Crisis*. Boston: Beacon Press.
- . 1996. *Between Facts and Norms: Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- HABITAT ONU (United Nations Human Settlements Programme). A paraître. *State of the World's Cities Report 2004*. Projet de chapitre sur la migration transnationale. Nairobi.
- Hafez, Mohammed M. 2000. "Armed Islamist Movements and Political Violence in Algeria." *The Middle East Journal* 54(4): 572-91.
- Haffajee, Ferial. 1999. "South Africa: Blending Tradition and Change." *UNESCO Courier*. Novembre. [http://www.unesco.org/courier/1999_11/uk/dossier/txt23.htm].
- Halfin, Igal, (sous la direction de). 2002. *Language and Revolution: Making Modern Political Identities*. Londres et Portland: Frank Cass.
- Hammer, Juliane, et Helena Lindholm Schulz. 2003. *The Palestinian Diaspora: Formation of Identities and Politics of Homeland*. Londres: Routledge.
- Hansen, Thomas Blom. 2001. *The Saffron Wave: Democracy and Hindu Nationalism in Modern India*. Oxford: Oxford University Press.
- Harding, Sandra, et Uma Narayan, (sous la direction de). 2000. *Decentering the Center: Philosophy for a Multicultural, Postcolonial and Feminist World*. Bloomington: Indiana University Press.
- Harris, Peter, et Ben Reilly. 1998. "Democracy and Deep-Rooted Conflict: Options for Negotiators." International Institute for Democracy and Electoral Assistance, Stockholm.
- Hart, H. L. A. 1955. "Are There Any Natural Rights?" *The Philosophical Review* 64: 175-91.
- Hastrup, Kirsten, ed. 2001. *Legal Cultures and Human Rights: The Challenge of Diversity*. La Haye et Londres: Kluwer Law International.
- Haubrich, Dirk. 2003. "September 11, Anti-Terror Laws and Civil Liberties: Britain, France and Germany Compared." *Government and Opposition* 38(1): 1-28.
- Helwege, Ann. 1995. "Poverty in Latin America: Back to the Abyss?" *Journal of Interamerican Studies and World Affairs* 37(3): 99-123.
- HinduUnity.org. 2004. "HinduUnity.org: Promoting and Supporting Ideals of the Bajrang Dal - V.H.P., Youth Wing Bharat." [http://hinduunity.org/aboutus.html]. Avril 2004.
- Hoffman, Bruce. 1998-99. "Revival of Religious Terrorism Begs for Broad U.S. Policy." *Rand Review* 22(2). [http://www.rand.org/publications/randreview/issues/rr.winter98.9/methods.html]. Décembre 2003.
- Honwana, Alcinda. 1999. "Non-Western Concepts of Mental Health." [http://earlybird.qeh.ox.ac.uk/rfgexp/rsp_tre/student/nonwest/toc.htm]. Mars 2004.
- Hoodfar, Homa et Nelofer Pazira. 2003. "Building Civil Societies: A Guide for Social and Political Activism." Santa Cruz, Calif. [http://www2.ucsc.edu/globalinterns/cpapers/hoodfar.pdf]. Février 2004.
- Human Rights Watch. 2002. "Human Rights Watch Statement: Freedom of Religion - On the Occasion of the OSCE Human Dimension Implementation." New York. [http://www.hrw.org/press/2002/09/osce-religion0912.html]. Février 2004.
- . 2003. "Nationality and Statelessness." New York. [http://www.hrw.org/campaigns/race/nationality.html]. Février 2004.
- Huntington, Samuel P. 1996. *The Clash of Civilizations and the Remaking the World Order*. New York: Simon and Schuster.
- Iganski, Paul. 2002. "Hate Crimes Hurt More, But Should They Be More Harshly Punished." In Paul Iganski, (sous la direction de). *The Hate Debate: Should Hate Be Punished as a Crime?* Londres: Profile Books.
- Ignazi, Piero. 2003. *Extreme Right Parties in Western Europe*. New York: Oxford University Press.
- ILO / OIT (International Labour Organization / Organisation internationale du travail). 2001. "Vietnam Desk Review." Projet en vue de promouvoir la politique de IOIT relative aux peuples indigènes et tribaux (Convention 169), Genève.
- . 2003. *ILO Convention on Indigenous and Tribal Peoples: A Manual*. Genève.
- Inde, Ministère de l'Éducation. 2004. "Personal communication on human resource development". Mars. New Delhi.
- Inde, Ministère du Personnel. 2002. "Holidays to be Observed in Government Offices During the Year 2002." Department of Personnel and Training, New Delhi. [http://persmin.nic.in/circular/jcm3.html#6]. Février 2004.
- Independent Commission on Migration to Germany. 2001. "Structuring Immigration, Fostering Integration." Berlin. [http://www.eng.bmi.bund.de/Annex/en_14626/Download_Summary.pdf]. Février 2004.
- Indigenous Australia. 2003. "What is Cultural Heritage?" [http://www.dreamtime.net.au/indigenous/culture.cfm]. Février 2004.
- Inglehart, Ronald. 1997. *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*. Princeton: Princeton University Press.
- Inglehart, Ronald, et Wayne Baker. 2000. "Modernization, Cultural Change, and the Persistence of Traditional Values." *American Sociological Review* 65: 19-51.
- Inglis, Christine. 2004. "Multiculturalism: New Policy Responses to Diversity." Policy Paper No. 4. Organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies, Paris.
- Institut des statistiques australiennes. 2004. "Indigenous Health: Greater Risks, Shorter Life Expectancy." Canberra. [http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/Lookup/39A210FEEAE928D4CA256AB7007FBBFE]. Février 2004.
- The Internet Movie Database. 2004. "International All-Time Box Office Chart." [http://us.imdb.com/Charts/inttopmovies]. Mars 2004.
- Jackman, Robert W., et Karin Volpert. 1996. "Conditions Favouring

- Parties of the Extreme Right in Western Europe.” *British Journal of Political Science* 26(1): 501–21.
- Jacobs, Dirk. 2003. “The Arab European League: The Rapid Growth of a Radical Immigrant Movement.” Texte présenté devant la Conférence du Consortium Européen pour la recherche politique, 18 septembre, Marburg, Allemagne. [http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/generalconference/marburg/papers/21/5/Jacobs.pdf]. Février 2004.
- Jarkko, Lars, et Tom W. Smith. 2001. “National Pride in Cross-National Perspective.” National Opinion Research Center. University of Chicago, Chicago. [http://spitswww.uvt.nl/web/iric/papers/pap1e1.doc]. Février 2004.
- Jeness, Valerie. 2002. “Contours of Hate Crime Politics and Law in the United States.” In Paul Iganski, (sous la direction de). *The Hate Debate: Should Hate be Punished as a Crime*. Londres: Profile Books.
- Jureidini, Ray. 2001. “Migrant Workers and Xenophobia in the Middle East.” Discours fondateur pour la Conférence sur le racisme et les politiques publiques, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 3 Septembre, Durban. [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/http-NetITFrame?ReadForm&parentunid=8EAB85CCEBB1C65480256B6D00578762&parentdoctype=paper&netit-path=http://www.unrisd.org/unpublished/_specialevents/_djureidi/content.htm]. Février 2004.
- Justiniano, Freddy. 2004. “Correspondence on the Political Situation in Bolivia and Ecuador.” Programme de développement des Nations Unies, Bureau régional chargé de l’Amérique latine et des Caraïbes, New York. Mars 2004.
- Justino, Patricia, et Julie Litchfield. 2003. “Economic Exclusion and Discrimination: The Experience of Minorities and Indigenous Peoples.” Minority Rights Group International, Londres. [http://www.minorityrights.org/admin/Download/pdf/IP_EconomicExclusion_JustinoLitchfield.pdf]. Février 2004.
- Kaldor, Mary, et Diego Muro. 2003. “Religious and Nationalist Militant Groups.” In H. Anheier, M. Glasius, et M. Kaldor, (sous la direction de). *Global Civil Society 2003*. Oxford: Oxford University Press.
- Kanbur, Ravi. 2001. “Economic Policy, Distribution and Poverty: Nature of Disagreements.” Cornell University, Ithaca, New York. [http://people.cornell.edu/pages/sk145/papers/Disagreements.pdf]. Février 2004.
- Kanyinga, Karuti. 2003. “Ethnic Structure, Inequality and Governance of the Public Sector in Kenya.” Études régionales sur la structure ethnique, les inégalités et la gouvernance du secteur public, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Kapur, Devesh, et John McHale. 2003. “Migration’s New Payoff.” *Foreign Policy* 139: 48–57.
- Kaviraj, Sudipto. 1992. “The Imaginary Institution of India.” In Partha Chatterjee et Gyanendra Pandey, (sous la direction de). *Subaltern Studies VII*. New Delhi: Oxford University Press.
- Kearns, Thomas R. and Austin Sarat. 1997. *Identities, Politics and Rights*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- . 1999. *Cultural Pluralism, Identity Politics and the Law*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Keating, Michael. 2002. “Plurinational Democracy in a Post-Sovereign Order.” Queen’s Papers on Europeanisation. Institute of European Studies. Queen’s University of Belfast, Belfast. [http://www.qub.ac.uk/ies/onlinepapers/poe1-02.pdf]. Février 2004.
- Kelso, Paul, et Jeevan Vasagar. 2002. “Muslims Reject Image of Separate Society.” *The Guardian*. 17 juin.
- Kertzer, David I., et Dominique Arel, (sous la direction de). 2002. *Census and Identity: The Politics of Race, Ethnicity and Language in National Censuses*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kiernan, Ben. 1999. “Sur La Notion de Génocide.” *Le Débat*. 1 mars.
- Klaus, David. 2003. “The Use of Indigenous Languages in Early Basic Education in Papua New Guinea: A Model for Elsewhere?” *Language and Education: An International Journal* 17(2).
- Knop, Karen. 2002. *Diversity and Self-Determination in International Law*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Knowles, Caroline, et Vered Amit-Talai. 1996. *Re-situating Identities: The Politics of Race, Ethnicity and Culture*. Orchard Park, New York: Broadview Press.
- Kogacioglu, Dicle. 2003. “Dissolution of Political Parties by the Constitutional Court in Turkey: Judicial Delimitation of the Political Domain.” *International Sociology* 18(1): 258–76.
- Koh, Harold Hongju. 2002. “The Case against Military Commissions.” *The American Journal of International Law* 96(2): 337–44.
- Kongolo, Tshimanga. 2001. “Towards a More Balanced Coexistence of Traditional Knowledge and Pharmaceuticals Protection in Africa.” *Journal of World Trade* 35(2): 349–61.
- Koopmans, Ruud. 2002. “Good Intentions Sometimes Make Bad Policies: A Comparison of Dutch and German Integration Policies.” *Migrantenstudies* 18: 87–92.
- Kuruk, Paul. 2002. “African Customary Law and the Protection of Folklore.” *Bulletin Volume XXXVI Numéro 2*. Organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies, Paris.
- Kymlicka, Will, et Wayne Norman, (sous la direction de). 2000. *Citizenship in Diverse Societies*. Oxford: Oxford University Press.
- Kymlicka, Will. 1990. *Contemporary Political Philosophy: An Introduction*. Oxford: Clarendon.
- . 1996. *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford: Clarendon.
- . 1998. *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Toronto et Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2003. “Immigration, Citizenship, Multiculturalism: Exploring the Links.” *The Political Quarterly* 74(1): 195–208.
- Lavery, David. 2004. “Universal Language: American Film and Monoculture at Century’s End.” Texte présenté à la Conférence annuelle de la South Central Modern Language Association, 31 Octobre, Dallas. [http://mtsu32.mtsu.edu:11072/Writing/Universal%20Language.htm]. Février 2004.
- Lega Nord. 2004. “Stop Ai Clandestini.” [http://www.leganord.org/a_2_docpolitici_clandestini.html]. Mars 2004.
- Leibfried, Stephan, et Elmar Rieger. 2003. *Limits of Globalization: Welfare States and the World Economy*. Cambridge: Polity.
- Lenoir, Rene. 1989. *Les Exclus: Un Français sur Dix*. Paris: Editions du Seuil.
- Leone, Richard C., et Greg Angrig Jr., (sous la direction de). 2003. *The War on Our Freedoms: Civil Liberties in an Age of Terrorism*. New York: Century Foundation and Public Affairs Books.
- Levin, Brian. 2001. “Extremism and the Constitution: How America’s Legal Evolution Affects the Response to Extremism.” *The American Behavioral Scientist* 45(4): 714–55.
- Levin, Jack, et Jack McDevitt. 1999. “Hate Crimes.” In *Encyclopedia of Violence, Peace and Conflict*. San Diego: Academic Press. [http://www.violence.neu.edu/publication4.html]. Janvier 2004.
- Lewis, Bernard. 1998. *The Multiple Identities of the Middle East*. Londres: Weidenfeld and Nicholson.
- Lewis, Justin, et Toby Miller, (sous la direction de). 2003. *Critical Cultural Policy Studies: A Reader*. Malden, Mass. et Oxford: Blackwell.
- Lewis, Peter. 2003. “Nigeria: Elections in a Fragile Regime.” *Journal of Democracy* 14(3).
- Libanio, José Carlos. 2004. Correspondance sur la part des membres du cabinet Afro-Brazilian. Mars. Sao Paolo.

- Licha, Isabel. 2002. "Citizen Participation and Local Government in Latin America: Advances, Challenges and Best Practices." Texte présenté lors de la Conférence sur la participation citoyenne dans le contexte de la décentralisation de la fiscalité, 2 septembre, Kobe. [http://www.adb.org/Documents/Events/2002/Citizen_Participation/Overview_LAC.pdf]. Février 2004.
- Linz, Juan J., et Alfred Stepan, (sous la direction de). 1978. *The Breakdown of Democratic Regimes*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Linz, Juan J., et Alfred Stepan. 1996. *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*. Baltimore et Londres: The Johns Hopkins University Press.
- Ljijphart, Arend. 1984. "Proportionality by Non-PR Methods: Ethnic Representation in Belgium, Cyprus, Lebanon, New Zealand, West Germany and Zimbabwe." In A. Ljijphart et B. Grofman, (sous la direction de). *Choosing an Electoral System: Issues and Alternatives*. New York: Praeger.
- Lott, Juanita Tamayo. 1998. *Asian Americans: From Racial Category to Multiple Identities*. Walnut Creek et Londres: Altamira Press.
- Loury, Glenn. 2001. "Racial Justice and Affirmative Action Policies: The Superficial Morality of Colour-Blindness in the United States." Texte présenté lors de la Conférence sur le racisme et les politiques publiques de l'Institut de recherche de développement social des Nations Unies, 3 septembre, Durban. [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/httpNetIT-Frame?ReadForm&parentid=0A3B836D101A5A4580256B6D00578931&parentdoctype=paper&netitpath=http://www.unrisd.org/unpublished_/specialevents_/dloury/content.htm]. Février 2004.
- Lukes, Steven and Christian Joppke. 1999. *Multicultural Questions*. Oxford: Oxford University Press.
- Luter, Kurt Richard, et Kris Deschouwer, (sous la direction de). 1999. *Party Elites in Divided Societies: Political Parties in Consociational Democracy*. Londres: Routledge.
- Luttmer, E. 1997. "Group Loyalty and the Taste for Redistribution." *Journal of Political Economy* 109(3): 500-28.
- Mabry, Tristan James. 1998. "Modernization, Nationalism and Islam: An Examination of Ernest Gellner's Writings on Muslim Society with Reference to Indonesia and Malaysia." *Ethnic and Racial Studies* 21(1): 64-88.
- Macan-Markar, Marwaan. 2004. "Thailand: Amid Violence, Final Bell Tolls for Islamic Schools." *Inter Press Service*. 20 février.
- Macedo, Stephen. 2000. *Diversity and Distrust: Civic Education in a Multicultural Democracy*. Cambridge, Mass. et Londres: Harvard University Press.
- Malhotra, Anshu. 2002. *Gender, Caste and Religious Identities: Restructuring Class in Colonial Punjab*. Oxford et New Delhi: Oxford University Press.
- Mamdani, Mahmood. 2001. *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*. Princeton: Princeton University Press.
- Mandela, Nelson. 1994. *A Long Walk to Freedom*. Boston: Little, Brown and Co.
- Mansbridge, Jane. 1998. *Beyond Self-Interest*. Chicago: Chicago University Press.
- Marshall, Monty G., et Ted Robert Gurr. 2003. *Peace and Conflict: A Global Survey of Armed Conflicts, Self-Determination Movements and Democracy*. Baltimore: Center for International Development and Conflict Management.
- Marshall, Paul, (sous la direction de) 2000. *Religious Freedom in the World: A Global Report on Freedom and Persecution*. Nashville: Broadman & Holman Publishers.
- Martínez-Herrera, Enric. 2002. "Nationalist Extremism and Outcomes of State Policies in the Basque Country, 1979-2001." *International Journal on Multicultural Societies* 4(1): 1-22.
- Marty, Martin E., et R. Scott Appleby, (sous la direction de). 1991. *Fundamentalisms Observed*. Chicago et Londres: University of Chicago Press.
- . 1993. *Fundamentalisms and the State: Remaking Politics, Economies, and Militance*. Chicago et Londres: University of Chicago Press.
- . 1995. *Fundamentalisms Comprehended*. Chicago et Londres: University of Chicago Press.
- Matiki, A. J. 2003. "Linguistic Exclusion and the Opinions of Malawian Legislators." *Language Policy* 2(2): 133-52.
- Mayer, Jean-François. 2001. "Cults, Violence and Religious Terrorism: An International Perspective." *Studies in Conflict and Terrorism* 24(5): 361-76.
- Mazrui, A. 1996. "Perspectives: *The Muse of Modernity and the Quest for Development*." In P. Altbach and S. Hassan, (sous la direction de). *The Muse of Modernity: Essays on Culture as Development in Africa*. Trenton: Africa World Press.
- McPhail, Kathryn. 2000. "How Oil, Gas, and Mining Projects Can Contribute to Development." *Finance and Development* 37(4): 46-49.
- McRae, Kenneth D., (sous la direction de). 1974. *Consociational Democracy: Political Accommodation in Segmented Societies*. Toronto: McClelland and Stewart.
- Medrano, Juan Díez. 2002. "Thematic Introduction." *International Journal on Multicultural Societies* 4(1). [http://www.unesco.org/most/v4n1intro.htm]. Février 2004.
- Mehrotra, Santosh, et Enrique Delamonica. A paraître. "Public Spending for the Poor: Getting the Fundamentals Right." In Santosh Mehrotra et Enrique Delamonica, (sous la direction de). *Social and Macroeconomic Policy*. Oxford: Oxford University Press.
- Meyer, Thomas. 2001. *Identity Mania. Fundamentalism and the Politicization of Cultural Differences*. Londres et New York: Zed Books.
- Mexique, Ministère de la santé. 2004. "Mexico National Health Programme, 2001-2006." Mexico City. [http://www.gob.mx/wb2/egobierno/egob_Programa_Nacional_de_Salud]. Février 2004.
- Mgbeoji, Ikechi. 2001. "Patents and Traditional Knowledge of the Uses of Plants: Is a Communal Patent Regime Part of the Solution to the Scourge of Biopiracy?" *Indiana Journal of Global Legal Studies* 9(1): 163-86.
- Middle East Institute. 2003. "Algeria." [http://www.mideasti.org/countries/countries.php?name=algeria]. Mars 2004.
- Migration Information Source. 2003. "Canada: Policy Legacies, New Directions and Future Challenges." Washington, DC. [http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=20]. Février 2004.
- Miguel, T. 1999. "Ethnic Diversity and School Funding in Kenya." Economics Working Papers Archive. Washington University, St. Louis.
- Ministère de la justice des États Unis. 2001. "Hate Crime: The Violence of Intolerance." [http://www.usdoj.gov/crs/pubs/hate-crime.htm]. Avril 2004.
- The Minorities at Risk (MAR) Project. 2003. *MARGene: Minorities At Risk Data Generation and Management Program*. Center for International Development and Conflict Management, University of Maryland, Baltimore. [www.cidcm.umd.edu/inscr/mar/data.htm]. Février 2004.
- Minority Rights Group International. 2003. "Indigenous Peoples and Poverty: The Cases of Bolivia, Guatemala, Honduras and Nicaragua." Executive Summary. Londres. [http://www.minorityrights.org/Dev/mrg_dev_title12_LatinAmerica/mrg_dev_title12_LatinAmerica_8.htm]. Février 2004.
- Mishra, Pankaj. 2003. "Hurray for Bollywood." *The New York Times*. 28 février.
- Modood, Tariq, et Pnina Werbner, (sous la direction de). 1997. *The Politics of Multiculturalism in the New Europe: Racism, Identity and Community*. Londres: Zed Books.

- Mody, Anjali. 2003. "It Is About Equality, Not Uniformity." *The Hindu*. 10 août.
- Mokyr, Joel. 1983. *Why Ireland Starved: A Quantitative and Analytical History of the Irish Economy, 1800-1850*. Londres: Allen and Unwin.
- Moeketsi, R. 1999. *Discourse in a Multilingual and Multicultural Courtroom: A Court Interpreter's Guide*. Pretoria: J. L. Van Schaik.
- Moody, R. 2000. "The Decade of Destruction: How the Mining Companies Betrayed their Promised Greening." [www.minesandcommunities.org/Company/decade.htm]. Mars 2004.
- Moreau, Ron, Sami Yousafzai et Zahid Hussain. 2003. "Holy War 101." *Newsweek*. 1er décembre.
- Moya, Paula M. 2002. *Learning From Experience: Minority Identities, Multicultural Struggles*. Berkeley: University of California Press.
- Mudde, Cas. 2000. *The Ideology of the Extreme Right*. Manchester: Manchester University Press.
- Myerson, Roger B. 1991. "Proportional Representation, Approval Voting and Coalitionally Straightforward Elections." Discussion Paper 928. Center for Mathematical Studies in Economics and Management Science. Northwestern University, Chicago. [http://www.kellogg.nwu.edu/research/math/dps/928.pdf]. Février 2004.
- Nagel, Jack H. 2004. "Stormy Passage to a Safe Harbour? Proportional Representation in New Zealand." In Henry Miller, (sous la direction de). *Making Every Vote Count: Reassessing Canada's Electoral System*. Peterborough, Ontario: Broadview Press.
- NARAL Pro Choice. 2004. "Clinic Violence and Intimidation." [http://www.naral.org/facts/terrorism.cfm]. Février 2004.
- National Commission on Indigenous Peoples. 2004a. "Latest News." Manila. [http://www.ncip.gov.ph/news/newsdisplay.php?articleid=66]. Février 2004.
- . 2004b. "Republic Act 8371." Manila. [http://www.ncip.gov.ph/indexmain.php]. Février 2004.
- Ndoye, Mamadou. 2003. "Bilingualism, Language Policies and Educational Strategies in Africa." Institut international de planification de l'éducation. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.
- Neville, Alexander. 2001. "Language, Education and Race Relations." Texte présenté à la Conférence sur le racisme et les politiques publiques, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 3 septembre, Durban. [http://www.unrisd.org/unrisd/website/projects.nsf/(http-ProjectsForResearchHome-en)/CE2B1BCD4B5F5D3A80256B4900530E39?OpenDocument]]. Février 2004.
- The New York Times*. 2003. "Just As Mexican Movies Become Chic Again, the Government Pulls Its Support." 11 décembre.
- Nicaragua Network. 2004. "CAFTA: A Shotgun Wedding?" [http://www.nicanet.org/alerts/cafta_negociations_2.htm]. Février 2004.
- Niessen Jan. 2000. "Diversity and Cohesion: New Challenges for the Integration of Immigrants and Minorities." Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Norchí, Charles H. 2000. "Indigenous Knowledge as Intellectual Property." *Policy Sciences* 33(3/4): 387-98.
- Nussbaum, Martha. 1995. *Women and Human Development: The Capabilities Approach*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Nussbaum, Martha, et Jonathan Glover, (sous la direction de). 1995. *Women, Culture and Development*. Oxford: Clarendon Press.
- Ocampo, José Antonio. 2001. "Rethinking the Development Agenda." Texte présenté lors de la réunion annuelle des American Economic Associations, 5 janvier, Nouvelle Orléans. [http://www.undp.org/rblac/documents/poverty/rethinking_dev_agenda.pdf]. Février 2004.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). 2003. *Trends in International Migration, Annual Report 2003 Edition*. Paris: SOPEMI. [http://www.oecd.org/document/17/0,2340,en_2649_33931_28703185_1_1_1_00.html]. Février 2004.
- Office of Personnel Management. 2003. "2003 Federal Holidays." Washington, DC. [http://www.opm.gov/fedhol/2003.asp]. Février 2004.
- OIE (Organisation internationale des employeurs). 2003. "Migration in Europe: Political, Social and Economic Dimensions." Background Document. Londres. [http://www.ioe-emp.org/ioe_emp/pdf/migration_IOE_Moscow.pdf]. Février 2004.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2003a. "Integration of Migrants: The IOM Approach." Genève. [http://www.iom.si/pdf/Integration%20master.pdf]. Février 2004.
- . 2003b. "Migration in a World of Global Change. New Strategies and Policies for New Realities." Politique et recherche de l'OIM relatives aux migrations. Genève.
- . 2003c. "World Migration Report 2003: Managing Migration Challenges and Responses for People on the Move." Genève.
- . 2004. "Assisted Returns Service." [http://www.iom.int/en/who/main%5Fservice%5Ffares%5Fassisted.shtml]. Mars 2004.
- Okin, Susan Moller, ed. 1999. *Is Multiculturalism Bad for Women*. Princeton: Princeton University Press.
- O'Leary, Brendan. A paraître. "Multi-National Federalism, Power-Sharing, Federacy and the Kurds of Iraq." In Brendan O'Leary, John McGarry, et Khaled Salih, (sous la direction de). *The Future of Iraq and Kurdistan*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Olwig, Karen Fog, et Kirsten Hastrup, (sous la direction de). 1997. *Siting Culture. The Shifting Anthropological Object*. New York: Routledge.
- OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle). 2003a. "Étude mixte relative à la protection des savoirs traditionnels." [http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2003/igc/doc/grtkf_ic_5_8.pdf]. Comité intergouvernemental pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques aux savoirs traditionnels et au folklore. Genève.
- . 2003b. "Analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles." [http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2003/igc/pdf/grtkf_ic_5_3.pdf]. Comité intergouvernemental pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques aux savoirs traditionnels et au folklore. Genève.
- . 2003c. "Renseignements sur les expériences nationales en matière de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle." [http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2003/igc/pdf/grtkf_ic_5_inf_2.pdf]. Comité intergouvernemental pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques aux savoirs traditionnels et au folklore. Genève.
- . 2003d. "Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Cinquième session. Rapport." [http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2003/igc/pdf/grtkf_ic_5_15.pdf]. Comité intergouvernemental pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques aux savoirs traditionnels et au folklore. Genève.
- . 2004. "Savoirs traditionnels : options juridiques et de politique générale en matière de protection." [http://www.wipo.int/documents/fr/meetings/2004/igc/pdf/grtkf_ic_6_4.pdf]. Comité intergouvernemental pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques aux savoirs traditionnels et au folklore. Genève.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé). 2001. "International Decade of the World's Indigenous People." Rapport du Se-

- crétariat. Genève. [http://www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/WHA54/ea5433.pdf]. Février 2004.
- ONU (Nations Unies). 1994. "General Comment No. 23 (50) (Article 27)." Nations Unies Document CCPR/C/21/Rev.1/Add.5. Adopté lors de la 50^{ème} session du comité des droits de l'homme, 6 avril, New York.
- . 2000a. "Millennium Declaration." A/RES/55/2, 18 septembre. New York. [http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf]. Mars 2003.
- . 2000b. "Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?" Department of Economic and Social Affairs, Population Division. New York. [http://www.un.org/esa/population/publications/migration/migration.htm]. Mars 2004.
- . 2002a. "International Migration Report 2002." Department of Economic and Social Affairs, Population Division. New York. [http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/2002ITTMIGTEXT22-11.pdf]. Février 2004a.
- . 2002b. "International Migration Report Website." [http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/ittmigrep2002.htm]. Mars 2004.
- . 2003a. "Trends in Total Migrant Stock by Sex. 1960-2000." 2003 Révision du rapport 2002 relatif aux migrations internationales. Department of Economic and Social Affairs, Population Division. New York.
- . 2003b. *World Population Prospects 1950-2050: The 2002 Revision*. Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York
- . 2004. "Data Collection Pertaining to Indigenous Peoples: Issues and Challenges." PFII/2004/WA.1/13. Department of Economic and Social Affairs. New York.
- Opondo, Abiero. 2004. "Ethnicity: A Cause of Political Instability in Africa?" [http://129.194.252.80/catfiles/2731.pdf]. Février 2004.
- Ostergard Jr., Robert L., Matthew Tubin, et Jordan Altman. 2001. "Stealing from the Past: Globalisation, Strategic Formation and the Use of Indigenous Intellectual Property in the Biotechnology Industry." *Third World Quarterly* 22(4): 643-56.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 1998. *The Comparative Study of Public Economies*. Memphis: P.K. Seidman Foundation.
- Papademetriou, Demetrios. 2003. "Policy Considerations for Immigrant Integration." Migration Policy Institute, Washington, DC. Février 2004.
- Parekh, Bhikhu. 2000. *Rethinking Multiculturalism: Cultural Diversity and Political Theory*. Basingstoke: Palgrave.
- Patrinou, H., et E. Velez. 1996. "Costs and Benefits of Bilingual Education in Guatemala: A Partial Analysis." Human Capital Development Working Paper 74. Banque mondiale, Washington, DC.
- Pattanaik, Prasanta. 1998. "Cultural Indicators of Well-Being: Some Conceptual Issues." In *World Culture Report: Culture, Creativity and Markets*. Paris: Éditions UNESCO
- Patterson, Thomas C., et Ida Susser, (sous la direction de). 2001. *Cultural Diversity in the United States: A Critical Reader*. Oxford: Blackwell.
- Pehdazur, Ami. 2001. "Struggling with the Challenges of Right-Wing Extremism and Terrorism within Democratic Boundaries: A Comparative Analysis." *Studies in Conflict and Terrorism* 24(5): 339-59.
- The Pew Research Center. 2003. "Globalization With Few Discontents." Washington, DC. [http://www.globalpolicy.org/globaliz/cultural/2003/0603globalopin.htm]. Février 2004.
- Phillips, Anne. 2001. "Multiculturalism, Universalism and the Claims of Democracy." Programme Paper Number 7. Démocratie, Gouvernance et droits de l'homme. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement, Genève.
- [http://www.unrisd.org/unrisd/website/projects.nsf/(httpProjectsForResearchHome-en)/CE2B1BCD4B5F5D3A80256B4900530E39?OpenDocument]. Février 2004.
- Platteau, Jean-philippe. 2000. *Institutions, Social Norms and Economic Development*. Amsterdam: Harwood Academic Publishers.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1999. *Human Development Report 1999: Globalization with a Human Face*. New York: Oxford University Press.
- . 2000a. *Human Development Report 2000: Human Rights and Human Development*. New York: Oxford University Press.
- . 2000b. "Namibia Human Development Report 2000/2001: Gender and Violence in Namibia." Windhoek.
- . 2000c. "South Africa Human Development Report 2000: Transformation for Human Development." Pretoria. [www.undp.org.za/sahdr2000/sahdr20002.html]. Février 2004.
- . 2002a. *Human Development Report 2002: Deepening Democracy in a Fragmented World*. New York: Oxford University Press.
- . 2002b. "Situación Del Desarrollo Human En Las Comarcas Indígenas." Panama City.
- . 2003a. "Arab Human Development Report 2003: Building a Knowledge Society." Amman.
- . 2003b. *Human Development Report 2003: Millennium Development Goals: A Compact Among Nations to End Human Poverty*. New York: Oxford University Press.
- . 2003c. "Indonesia." Crisis Prevention and Recovery Unit. Jakarta.
- . 2003d. "Report of the United Nations Development Programme to the 59th Session of the United Nations Commission on Human Rights." E/CN.4/2003/128. New York. [http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf]. Février 2004.
- . 2003e. "Roma Human Development Report: The Roma in Central and Eastern Europe: Avoiding the Dependency Trap." Bratislava. [http://www.roma.undp.sk]. Février 2004.
- . 2004a. "About Indigenous Peoples: A Definition." New York. [http://www.undp.org/csopp/cso/NewFiles/pabout-def.html]. Février 2004.
- . 2004b. "UNDP and Indigenous Peoples: A Policy of Engagement." Civil Society Organization, Bureau for Resources and Strategic Partnerships. New York. [http://www.undp.org/cso/policies.html]. Février 2004.
- The Polity IV Project. 2003. *Political Regime Characteristics and Transitions, 1800-2002*. Center for International Development and Conflict Management, University of Maryland, Baltimore. [www.cidcm.umd.edu/inscr/polity]. Février 2004.
- Ponzi, Richard. 2004. "Solomon Island's Ethnic Difference Not the Cause of Conflict." Programme de développement des Nations Unies, Îles Salomon, Honiara.
- Prah, Kwesi Kwaa. 2000. *African Languages for the Mass Education of Africans*. Cape Town: CASAS.
- Prashad, Vijay. 2001. "Cataracts of Silence: Race on the Edge of Indian Thought." Texte présenté à la Conférence sur le racisme et les politiques publiques, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 3 septembre, Durban. [http://www.unrisd.org/unrisd/website/projects.nsf/(httpProjectsForResearchHome-en)/CE2B1BCD4B5F5D3A80256B4900530E39?OpenDocument]. Février 2004.
- Preis, Ann-Belinda. 2004. "Culture - Paradigm Shift in Anthropology." Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.
- Premdas, Ralph. 2003. "Ethnic Conflict, Inequality and Public Sector Governance in A Multi-Ethnic State: The Case of Trinidad and Tobago." Études régionales sur les conflits ethniques, les inégalités et la gouvernance du secteur public.

- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Programme Tebtebba et les peuples des Forêts. 2003. *Extracting Promises: Indigenous Peoples, Extractive Industries & the World Bank*. Baguio City, Philippines.
- Psacharopoulos, G., et H. Patrinos. 1994. "Indigenous People and Poverty in Latin America." In G. Psacharopoulos et H. Patrinos, (sous la direction de). *Indigenous People and Poverty in Latin America*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Public Citizen. 2004. "Global Trade Watch: Promoting Democracy by Challenging Corporate Globalization." [www.citizen.org/trade]. Mars 2004.
- Putnam, Robert, R. Leonardi et R. Y. Nanetti. 1993. *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton: Princeton University Press.
- Putnam, Robert. 1993. "The Prosperous Community: Social Capital and Public Life." *American Prospect* 13: 35-42.
- RAND Corporation. 2004. Correspondance sur les groupes terroristes 1996-2003. Mars. Arlington.
- Ranger, T. 1983. "The Invention of Tradition in Colonial Africa." In E. Hobsbawm et T. Ranger, (sous la direction de). *The Invention of Tradition*. Cambridge: Canto.
- Reilly, Benjamin. 2002. "Internal Conflict and Regional Security in Asia and the Pacific." *Pacific Review* 14 (1): 10-11.
- Reiss, Timothy. 2002. *Against Autonomy: Global Dialectics of Cultural Exchange*. Stanford: Stanford University Press.
- Renshon, Stanley A., (sous la direction de). 2001. *One America? Political Leadership, National Identity and the Dilemmas of Diversity*. Washington, DC: Georgetown University Press.
- Requejo, Ferran. 2001. "Federalism and the Quality of Democracy in Plurinational Contexts: Present Shortcomings and Possible Improvements." Texte présenté lors de la Conférence du Consortium Européen pour la recherche en sciences politiques, 6 avril, Grenoble, France. [http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/grenoble/ws4/requejo.pdf]. Février 2004.
- Richey, W. 2003. "Affirmative Action's Evaluation: How the Debate has Changed Since the 1970s." *The Christian Science Monitor*. 28 mars.
- Riding, Alan. 2003. "Filmmakers Seek Protection from U.S. Dominance." *The New York Times*. 5 Février.
- Roberts, Adam. 2002. "Counter-Terrorism. Armed Force and the Laws of War." *Survival* 44(1): 7-32.
- Rodgers, Gerry, Charles Gore, et Jose B. Figueirdo, (sous la direction de). 1995. *Social Exclusion: Rhetoric, Reality, Responses*. Genève: Institut international de recherches sur le travail.
- Rodwin, Victor G. 2002. "World Cities Project." New York University, International Longevity Center, New York [http://www.nyu.edu/projects/rodwin/world_cp.htm]. Mars 2004.
- Rosaldo, Renato. 1989. *Culture and Truth: The Remaking of Social Analysis*. Boston: Beacon Press.
- Rotar', Igor'. 2002. "Under the Green Banner: Islamic Radicals in Russia and the Former Soviet Union." *Religion, State & Society* 30(2): 89-153.
- Rotimi, Suberu. 2001. *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.
- Rudolph, Susanne H. 2001. "Living With Difference in India: Legal Pluralism and Legal Universalism in Historical Context." In Gerald James Larson, (sous la direction de). *Religion and Personal Law in Secular India: A Call to Judgment*. Bloomington et Indianapolis: Indiana University Press.
- Runciman, W. G. 1966. *Relative Deprivation and Social Justice*. Londres: Routledge.
- Russell, Cheryl. 2002. *Racial and Ethnic Diversity: Asians, Blacks, Hispanics, Native Americans and Whites*. Ithaca: New Strategist Publications.
- Rutter, Terri L. 1998. "Study Finds 'Life Gap' in the United States." *Harvard Public Health Review Fall 1998*. [http://www.hsph.harvard.edu/review/life_gap.shtml]. Février 2004.
- Salomon, Margot E., et Arjun Sengupta. 2003. "The Right to Development: Obligations of States and the Rights of Minorities and Indigenous Peoples." Minority Rights Group International, Londres. [http://www.minorityrights.org/]. Février 2004.
- Sandel, Michael. 1998. *Liberalism and the Limits of Justice*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sands, David R. 2003. "Effort to Rein in Madrassas Begun; Educator Predicts 10 Years of Work." *The Washington Times*. 7 novembre.
- Sarat, Austin, et Jonathan Simon, (sous la direction de). 2003. *Cultural Analysis, Cultural Studies and the Law: Moving Beyond Legal Realism*. Durham: Duke University Press.
- SATP (South Asia Terrorism Portal). 2004. "Sectarian Violence in Pakistan." [http://www.satp.org/satporgtp/countries/pakistan/database/sect-killing.htm]. Mars 2004.
- Schacher, Ayelet. 2001. *Multicultural Jurisdictions: Cultural Differences and Women's Rights*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Schoorl, J. J., et Friesen, W. 2000. "Restoration of Law and Order by Regional Intervention Force Allows for the Return of the Displaced." [http://www.db.idpproject.org/Sites/idpSurvey.nsf/wViewSingleEnv/Solomon+IslandsProfile+Summary]. Février 2004.
- Schultz, Paul T., et Germano Mwabo. 1998. "Labor Unions and the Distribution of Wages and Employment in South Africa." *Industrial and Labor Relations Review* 51(4).
- Schulze, Karl. 1999. *The Constitution, Multiculturalism and Our Changing Form of Government: A Guide for the Future*. Londres: Minerva.
- Schwenken, Helen. 2003. "RESPECT for All: The Political Self-Organization of Female Migrant Domestic Workers in the European Union." *Refuge* 21(3): 45-52. [http://www.uni-kassel.de/fb5/globalisation/docs/diss/schwenken_refuge_2003.pdf]. Février 2004.
- Scott, Rachel. 2003. "An 'Official' Islamic Response to the Egyptian Al-Jihad Movement." *Journal of Political Ideologies* 8(1): 39-61.
- Sen, Amartya. 1984. *Resources, Values and Development*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- . 1999. *Reason Before Identity*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. "Other People." *The New Republic*. 18 décembre.
- . 2002. "Civilizational Imprisonments: How to Misunderstand Everybody in the World." *The New Republic*. 10 juin.
- . 2003. "Democracy and its Global Roots." *The New Republic*. 6 octobre.
- . 2004a. "Cultural Freedom and Human Development."
- . 2004b. "How Does Culture Matter?" In Vijayendra Rao et Michael Walton, (sous la direction de). *Culture and Public Action: A Cross-Disciplinary Dialogue on Development Policy*. Stanford, Calif.: Stanford University Press.
- . 2004c. "Elements of a Theory of Human Rights." *Philosophy and Public Affairs* 32(automne).
- . A paraître. *Identity and Innocence*. New York: Norton.
- Sepúlveda, Magdalena M. 2003. *The Nature of Obligations Under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*. Antwerpen et Oxford: Intersentia.
- Shain, Yossi, et Aharon Barth. 2003. "Diasporas and International Relations Theory." *International Organization* 57(3): 449-79.
- Shain, Yossi. 1994-95. "Ethnic Diasporas and U.S. Foreign Policy." *Political Science Quarterly* 109(5): 811-41.
- Sheffer, Gabriel. 1986. "A New Field of Study: Modern Diasporas in International Politics." In Gabriel Sheffer, (sous la direction de). *Modern Diaspora in International Politics*. New York: St. Martin's Press.

- . 1993. "Ethnic Diasporas: A Threat to their Hosts?" In Myron Weiner, (sous la direction de). *International Migration and Security*. Boulder: Westview Press.
- Shiva, Vandana. 2001. *Patents: Myths and Reality*. New Delhi: Penguin Books.
- SIL International. 2004a. *Ethnologue: Languages of the World*. Houston
- . 2004b. "HDR2004 Comments and Contributions from SIL International." Washington, DC et Houston. [http://www.sil.org/silcd/index.htm]. Février 2004.
- Silver, Hilary. 1995. "Reconceptualizing Social Disadvantage: Three Paradigms of Social Exclusion." In Gerry Rodgers, Charles Gore, et Jose B. Figueirdo, (sous la direction de). *Social Exclusion; Rhetoric, Reality, Responses*. Genève: Institut international de recherches sur le travail.
- Sivan, Emmanuel. 2003. "The Clash Within Islam." *Survival* 45(1): 25-44.
- Smith, Adam, Campbell, R. H. et A. S. Skinner, (sous la direction de). 1976 [1776]. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Oxford: Clarendon Press.
- Smith, Anthony. 1986. *The Ethnic Origin of Nations*. Oxford: Blackwell.
- . 1991. "The Nation: Invented, Imagined, Reconstructed." *Millennium Journal of International Studies* 20: 353-68.
- Snodgrass, Donald R. 1995. "Successful Economic Development in a Multi-ethnic Society: The Malaysian Case." The Harvard Institute for International Development, Cambridge, Mass. [http://www.hiidd.harvard.edu/pub/pdfs/503.pdf]. Février 2004.
- Snyder, Jack. 2000. *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*. New York: W.W. Norton.
- South Asia Monitor. 2003. "Musharraf Bans Resurfacing Militant Groups, Orders Crackdown." [http://www.southasiamonitor.org/pak/2003/nov/16head4.htm]. Avril 2004.
- SSS (Swedish Security Service). 2002. "Offences Related to National Internal Security." Stockholm. [http://www.sakerhetspolisen.se/Publikationer/brott_2002.pdf]. Janvier 2004.
- Stalker, Peter. 2002. "Migration Trends and Migration Policy in Europe." *International Migration* 40(5): 151-79.
- Stamatopoulou, Elsa. 2002. "Cultural Politics or Cultural Rights: UN Human Rights Responses." Bureau du haut commissaire aux droits de l'homme, New York.
- Statistiques du Canada. 2004. *Proportion of Foreign-Born Population, Census Metropolitan Areas*. Ottawa. [http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo46b.htm]. Février 2004.
- Statistiques de Suède. 2004. *Population Statistics*. Stockholm. [http://www.scb.se/templates/Product___25799.asp]. Février 2004.
- Stepan, Alfred. 2001. *Arguing Comparative Politics*. Oxford: Oxford University Press.
- Stepan, Alfred, et Graeme Robertson. 2003. "An 'Arab' More than a 'Muslim' Electoral Gap." *Journal of Democracy* 14(3): 30-44.
- Stepanov, Valery. 2004. "Russian Experience in the North Indigenous Statistics." PFII/2004/WS.1/5. Département des affaires sociales et économiques, Nations Unies, New York.
- Stern, Jessica. 2000. "Pakistan's Jihad Culture." *Foreign Affairs* 79(6): 115-26.
- . 2003. "The Protean Enemy." *Foreign Affairs* 82(4): 27-40.
- Stewart, Frances. 2002. "Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development." Queen Elizabeth House Working Paper S81, Oxford. [http://www2.qeh.ox.ac.uk/research/wpaction.html?jor_id=239]. Février 2004.
- . 2003. "Conflict and the Millennium Development Goals." Background Paper for the *Human Development Report* 2003. Programme de développement des Nations Unies, New York.
- Stiefel, Leanna, Amy Ellen Schwartz, et Dylan Conger. 2003. "Language Proficiency and Home Languages of Students in New York City Elementary and Middle Schools." New York University, Taub Urban Research Center, New York. [http://urban.nyu.edu/education/nyclanguage.pdf]. Février 2004.
- Subirats, Joan. 2003. "Nations Without States in Europe." Texte présenté au Centre Roi Juan Carlos Ier d'Espagne à la New York University, 8 avril, New York. [http://www.nyu.edu/pages/kjc/lectures/nations_without_states3.doc]. Février 2004.
- Susning.nu. 2004. "Ny demokrati." [http://susning.nu/Ny_demokrati]. Mars 2004.
- Symonds, Peter. 2003. "The Political Origins and Outlook of Jamaah Islamiyah, Part I." [http://www.wsws.org/articles/2003/nov2003/jis1-n12.shtml]. Mars 2004.
- Taiaiake, Alfred. 1995. *Heeding the Voices of Our Ancestors: Māori Politics and the Rise of Native Nationalism*. Toronto: Oxford University Press.
- Tauli-Corpus, Victoria. 2004. "Land Rights in the Philippines." Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education (Tebtebba), Baguio City, Philippines.
- Taylor, Charles. 1992. "The Politics of Recognition." In *Multiculturalism and the "Politics of Recognition"*. Princeton: Princeton University Press.
- Tebtebba et le forum international sur la mondialisation. 2003. "Globalization: Effects on Indigenous Peoples." [http://www.tebtebba.org/]. Mars 2004.
- Temu, A. 2000. "The Development of National Language: A Survey of Kiswahili in Tanzania." In Kwesi Kwaa Prah, ed. *Between Distinction and Extinction: The Harmonization and Standardization of African Languages*. Cape Town: CASAS.
- Testas, Abdelaziz. 2002. "The Roots of Algeria's Religious and Ethnic Violence." *Studies in Conflict and Terrorism* 25(3): 161-83.
- Tetley, William Q. C. 1999. "Mixed Jurisdictions: Common Law Versus Civil Law (Codified and Uncodified)." Institut international pour l'unification du droit privé, Rome. [http://www.unidroit.org/english/publications/review/articles/1999-3.htm]. Février 2004.
- Third World Network. 2003. "More than 200 Organizations from 35 Nations Challenge US Patent on Neem." [http://www.twinside.org.sg/title/neem-ch.htm]. Février 2004.
- Thompson, Charles D. 2001. *Maya Identities and the Violence of Place: Borders Bleed*. Aldershot: Ashgate.
- Throsby, David. 1999. "Cultural Capital." *Journal of Cultural Economics* 23: 3-12.
- Townsend, Peter. 1979. *Poverty in the United Kingdom*. Londres: Penguin Books.
- Tran, Luan-Vu N. 2000. *Human Rights and Federalism: A Comparative Study on Freedom, Democracy and Cultural Diversity*. La Haye et Londres: Martinus Nijhoff.
- Tremlett, Giles. 2002. "Death and Dissent as Algeria Goes to the Polls." *The Guardian*. 31 mai.
- Turton, D. 1997. "War and Ethnicity: Global Connections and Local Violence in North East Africa and Former Yugoslavia." *Oxford Development Studies* 25: 77-94.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1998. *World Culture Report: Culture, Creativity and Markets*. Paris: Éditions UNESCO
- . 2000a. "A Survey on National Cinematography." Secteur de la culture, division de la créativité, des industries culturelles et des marques. Paris.
- . 2000b. "Study of International Flows of Cultural Goods between 1980 and 1998." Paris.
- . 2000c. *World Culture Report: Cultural Diversity, Conflict and Pluralism*. Paris: UNESCO Publishing.
- . 2001. "Synthesis of Reports by Member States in the Context of the Permanent System of Reporting on Education for Peace, Human Rights, Democracy, International Understanding and Tolerance, General Conference 31st Ses-

- sion." 31 C/INF.5. Paris
- . 2002. "Déclaration universelle de la diversité culturelle." Série diversité culturelle No. 1. Paris.
- . 2003a. "Desirability of Drawing Up an International Standard-Setting Instrument on Cultural Diversity, General Conference 32nd Session." 32 C/52. Paris.
- . 2003b. "Language Vitality and Endangerment." Texte présenté lors de "International Expert Meeting on the UNESCO Programme: Safeguarding Languages," 10 Mars, Paris. [http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php@URL_ID=9105&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html] Février 2004.
- . 2003c. "Preliminary Draft International Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage, General Conference 32nd Session." 32 C/26. Paris.
- . 2004a. "Culture, Trade and Globalization." Paris. [<http://www.unesco.org/culture/industries/trade/index.shtml>] J. Mars 2004.
- . 2004b. "What Was the Draft Multilateral Agreement on Investments (MAD)?" [http://www.unesco.org/culture/industries/trade/html_eng/question20.shtml#20]. Mars 2004.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).-UIS (Institut des statistiques). 2001. "Fast Facts: Did You Know? International Trade in Cultural Goods." Paris. [<http://www.uis.unesco.org>]. Février 2004.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), 2001. *State of the World's Children 2001*. New York.
- . 2004. "Ensuring the Rights of Indigenous Children." *Innocenti Digest* 11. Centre de recherche Innocenti, Rome. [www.unicef.org/irc]. Février 2004.
- Union européenne. 2003. "The Doha Development Agenda: Outcome of the WTO Ministerial, European Parliament Resolution on the 5th Ministerial Conference of the WTO in Cancun." [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/newround/doha_da/epr250903_en.htm]. Mars 2004.
- . 2004. "The Commissioner of Foreign Affairs of the Berlin Senate (Die Ausländerbeauftragte des Senats von Berlin)." Berlin. [http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/pdf/legish/mslegln/de_berlin_en.pdf]. Mars 2004.
- Valdés, Julio Carranza. 2002. "Indicateurs culturels : un nouveau concept de développement." Texte présenté au Colloque international sur les statistiques culturelles, 21 octobre, Montréal. [http://www.colloque2002symposium.gouv.qc.ca/PDF/Carranza_papier_Colloque.pdf]. Février 2004.
- Van Beetz, Freek. 2000. "The Legal Instruments Required in the Strategy for a Successful Integration Policy in the Netherlands." Texte présenté à la Conférence sur les stratégies d'application des politiques d'intégration (Strategies for Implementing Integration Policies Conference), 4 mai, Prague.
- Van der Westhuizen, Janis. 2002. *Adapting to Globalization: Malaysia, South Africa, and the Challenges of Ethnic Redistribution with Growth*. Westport: Praeger.
- Van Holsteyn, Joop J. M. 2003. "Beating a Dead Horse? The Dutch State and the Defense of Democracy Against Right-Wing Extremism." Texte présenté lors de la Conférence du Consortium Européen pour la recherche politique, 28 Mars, Édimbourg. [<http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/edinburgh.asp?section=4>]. Février 2004.
- Vogel, H. L. 2001. *Entertainment Industry Economics: A Guide for Financial Analysis*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Vuchelen, Jef. 2003. "Electoral Systems and the Effects of Political Events on the Stock Market: The Belgian Case." *Economics and Politics* 15(1): 85-102.
- Wahlbeck, Osten. 2002. "The Concept of Diaspora as an Analytical Tool in the Study of Refugee Communities." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 28(2): 221-38.
- Walden, Bello. 2000. "2000: A Year of Global Protest Against Globalization." New York. [www.globalpolicy.org]. Février 2004.
- Wanandi, Jusuf. 2002. "Islam in Indonesia: Its History, Development and Future Challenges." *Asia-Pacific Review* 9(2): 104-12.
- Wanner, Philippe. 2002. "Migration Trends in Europe." European Population Papers Series No. 7. Comité Population européenne. Conseil de l'Europe, Strasbourg. [http://www.coe.int/t/e/social_cohesion/population/No_7_Migration_trends_in_Europe.pdf]. Février 2004.
- Watts, Ronald L. 1998. "Federal Systems and Accommodation of Distinct Groups: A Comparative Survey of International Arrangements for Aboriginal Peoples." Institut des relations intergouvernementales. Queen's University, Kingston, Ontario. [http://www.iigr.ca/pdf/publications/146_Federal_Systems_and_Acco.pdf]. Février 2004.
- . 1999. *Comparing Federal Systems*. Montreal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- . 2002. "La pertinence de l'idée fédérale dans le monde contemporain." Texte présenté lors de la Conférence internationale sur le fédéralisme, 27 août, St. Gallen. [<http://www.forumfed.org/federalism/Watts.asp?lang=fr>]. Février 2004.
- Weatherall, Kimberlee. 2001. "Culture, Autonomy and Djulibinyamurr: Individual and Community in the Construction of Rights to Traditional Designs." *Modern Law Review* 64(2): 215-42.
- Weber, Max. 1976 [1930]. *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*. Londres: Allen and Unwin.
- Wedgwood, Ruth. 2002. "Al Qaeda, Terrorism, and Military Commissions." *The American Journal of International Law* 96(2): 328-37.
- Widfeldt, Anders. 2001. "Responses to the Extreme Right in Sweden: The Diversified Approach." Working Paper 10. Keele European Parties Research Unit, Keele. [<http://www.keele.ac.uk/depts/spire/Working%20Papers/KEPRU/KEPRU%20Working%20papers.htm>]. Février 2004.
- . 2004. Correspondence on the vote shares of European extreme right parties between 1990 and 2003. Février. Aberdeen.
- Wikipedia. 2004. "Religious Persecution." Tampa. [http://en.wikipedia.org/wiki/Religious_persecution]. Février 2004.
- Willett, Cynthia, (sous la direction de). 1998. *Theorizing Multiculturalism: A Guide to the Current Debate*. Cambridge, Mass. et Oxford: Blackwell.
- World Values Survey. 2004. "World Values Survey." [<http://www.worldvaluessurvey.org>]. Février 2004.
- Wright, Sue. 2001. "Language and Power: Background to the Debate on Linguistic Rights." *International Journal on Multicultural Societies* 3(1). [<http://www.unesco.org/most/v3n1wri.htm>]. Février 2004.
- Young, Crawford, ed. 1999. *The Accommodation of Cultural Diversity: Case Studies*. Basingstoke: MacMillan Press.
- Young, Iris Marion. 2000. *Inclusion and Democracy*. Oxford: Oxford University Press.
- Zelkina, Anna. 1999. "Islam and Security in the New States of Central Asia: How Genuine is the Islamic Threat?" *Religion, State & Society* 27(3/4): 355-72.
- Zhao, Susheng. 1998. "A State-Led Nationalism: The Patriotic Education Campaign in Post-Tiananmen China." *Communist and Post-Communist Studies* 31(3): 287-302.
- Zolberg, Aristide. 2001. "Introduction." In Aristide Zolberg and Peter Benda, (sous la direction de). *Global Migrants, Global Refugees*. New York: Berghahn Books.
- Zorzi, Christine. 2002. "The 'Irrecognition' of Aboriginal Customary Law." Lawyers Information Network, Melbourne. [http://www.link.asn.au/downloads/papers/indeginous/p_in_09.pdf]. Février 2004.



INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Article statistique 1 L'état du développement humain 127

Article statistique 2 Note relative au tableau 1 : A propos de l'indice du développement humain de cette année 137

TABLEAUX INDICATEURS

I. MESURER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROITRE LES CHOIX . . .

- 1 L'indice du développement humain 139
- 2 L'indicateur du développement humain en tendances 143
- 3 Pauvreté humaine et salariale : Pays en voie de développement 147
- 4 Pauvreté humaine et salariale : OCDE, Europe centrale et orientale, CEI 150

II. . . . VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTE . . .

- 5 Tendances démographiques 152
- 6 Assurer la santé : ressources, accès, et services 156
- 7 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale : Eau, conditions sanitaires et nutrition 160
- 8 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale : VIH/sida, malaria et tuberculose 164
- 9 Survie : progrès et reculs 168

III. . . . ACQUERIR UN SAVOIR . . .

- 10 Engagement en faveur de l'éducation : dépenses publiques 172
- 11 Alphabétisation et scolarisation 176
- 12 Technologie: diffusion et création 180

IV. . . . ACCEDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DECENTES . . .

- 13 Paramètres économiques 184
- 14 Inégalités en termes de revenu ou de consommation 188
- 15 Structure des échanges 192
- 16 Responsabilités des pays riches : l'aide 196
- 17 Responsabilités des pays riches : commerce et allègement de la dette 197
- 18 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette 198
- 19 Priorités dans les dépenses publiques 202
- 20 Chômage dans les pays de l'OCDE 206

V. . . . TOUT EN LES PRESERVANT POUR LES GENERATIONS A VENIR . . .

21 Énergie et environnement 207

VI. . . . VIVRE A L'ABRI DE L'INSECURITE . . .

22 Réfugiés et armements 211

23 Victimes de la criminalité 215

VII. . . . ET PARVENIR A L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

24 Indicateur sexo-spécifique du développement humain 217

25 Indicateur de la participation des femmes 221

26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction 225

27 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique 229

28 Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes 233

29 Participation des femmes à la vie politique 234

VIII. TEXTES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET DES TRAVAILLEURS

30 État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme 238

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail 242

32 Indices du développement humain : perspective régionale 246

33 Indicateurs de base pour les autres pays membres de l'ONU 250

Notes sur les statistiques dans le Rapport sur le développement humain 251

Note technique 1 : Calcul des indicateurs composites du développement humain 258

Note technique 2 : Identifier les pays pour lesquels les objectifs du millénaire pour le développement représentent une priorité, absolue ou non 265

Définitions des termes statistiques 268

Références statistiques 277

Classement des pays 279

Index des indicateurs 283

Article statistique 1 L'état du développement humain

La véritable richesse d'une nation, ce sont ses hommes et ses femmes. De fait, l'objectif premier du développement est de favoriser les libertés humaines. Par le développement, on peut accroître les capacités humaines en accroissant les choix des hommes, afin qu'ils puissent mener une vie pleine et de créative. Et grâce à ce développement, les hommes bénéficient à la fois des facteurs du progrès et des changements que ce progrès entraîne. Ce processus doit se faire au bénéfice de tous, équitablement, et doit se construire avec la participation de chacun. Tous les *Rapports du développement humain*, et ce dès le tout premier en 1990, se sont faits les héritiers de cette approche du développement : le développement humain.

L'étendue des capacités de chaque individu, et les décisions qui permettraient de l'augmenter encore, est potentiellement infinie, et différente pour chaque individu. Toutefois, une bonne politique publique se doit de déterminer des priorités, et deux critères permettent de décider quelles sont les capacités les plus importantes à prendre en compte pour évaluer les avancées significatives du monde vers le mieux-être de l'homme – c'est le but de ce Rapport. Tout d'abord, ces capacités doivent avoir une valeur universelle. Ensuite, elles doivent être primordiales pour la vie, dans le sens où leur absence fermerait la porte à de nombreuses autres possibilités. C'est pour cela que le *Rapport du développement humain* se concentre sur quatre grandes capacités : vivre une vie longue et saine, acquérir des savoirs, accéder aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent et participer à la vie de la communauté.

Les idées qui sous-tendent ce paradigme du

développement n'ont rien de neuf : elles sont au moins aussi vieilles qu'Aristote. Il disait que « la richesse n'est évidemment pas le bien que nous cherchons; c'est seulement une chose utile, un moyen en vue d'une autre chose. » Emmanuel Kant disait de même que les êtres humains devaient être considérés comme une fin en soi, et non comme un moyen en vue d'une autre fin. Et l'on trouve des idées concordantes dans les écrits d'Adam Smith, de Robert Malthus et de John Stuart Mill, pour n'en citer que quelques uns.

Mais, longtemps, les discussions sur les politiques de développement ont semblé oublier cette vérité si simple, et pourtant si profonde. Perdue dans les hauts et les bas des revenus nationaux, les économistes ont souvent perdu de vue le vrai but du développement : le bien-être des gens.

La croissance économique n'est qu'un moyen – malgré toute son importance – d'arriver à cette fin.

Mesurer le développement humain

Il est plus facile de mesurer le revenu national que le développement humain. Et bien des économistes diraient que le revenu national est effectivement un bon indicateur du bien-être humain. Bien que la relation entre les deux soit évidente, puisque la croissance économique reste un moyen primordial pour le développement humain, les enjeux du développement humain ne dépendent pas uniquement de la croissance économique et des niveaux des revenus nationaux. Ils dépendent aussi de la manière dont on use de ces ressources – pour développer de l'armement ou produire de la nourriture, pour construire des palais ou fournir à chacun une eau salubre. Et certains enjeux

humains tels que la participation démocratique aux décisions politiques ou l'égalité des droits entre hommes et femmes ne dépendent pas du revenu. C'est pour ces raisons que ce Rapport présente un panel d'indicateurs étendu (33 tableaux traitant presque 200 indicateurs), relatifs aux enjeux humains les plus importants dans les pays du monde entier, comme l'espérance de vie à la naissance ou le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui reflètent la capacité à survivre, ou encore le taux d'alphabétisation, qui reflète la capacité à apprendre. Ils comprennent aussi des indicateurs relatifs aux moyens les plus importants mis en œuvre pour renforcer ces capacités, comme l'accès à une eau saine; relatifs aussi à l'égalité des chances, comme les différences de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la scolarisation ou la participation à la vie politique.

Bien que ce riche panel d'indicateurs fournisse des mesures permettant d'évaluer les progrès du développement humain selon de nombreux critères, les politiciens ont aussi besoin de mesures sommaires plus générales permettant d'évaluer ces progrès, une mesure qui se concentre plus précisément sur le bien-être humain que sur le revenu. A cette fin, les *Rapports sur le développement humain* ont, dès le début, publié l'indice du développement humain, complété plus tard par d'autres indices plus spécifiques relatifs au sexe (indice sexospécifique du développement et indicateur de la participation des femmes) et à la pauvreté (indice de pauvreté humaine; tableau 1). Ces indices offrent un aperçu de quelques critères de base du développement humain, mais il est bon

TABLEAU 1
IDH, IPH-1, IPH-2, ISDH – Mêmes composants pour des mesures différentes

Indice	Longévité	Savoir	Niveau de vie décent	Participation ou exclusion
Indice de développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'alphabétisation des adultes Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur 	PIB par habitant (PPA)	—
Indice de pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans	Taux d'alphabétisation des adultes	Privation de revenu économique, mesuré par : <ul style="list-style-type: none"> le pourcentage de la population privée d'accès durable à un point d'eau aménagé le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale 	—
Indice de pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans	Pourcentage des adultes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté	Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus)
Indicateur sexospécifique du développement (ISDH)	Espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes Taux brut de scolarisation combiné des hommes et des femmes dans le primaire, le secondaire et le supérieur 	Revenu estimé du travail des hommes et des femmes	—

de connaître les informations ainsi que les autres indicateurs qui les composent.

Indice du développement humain

L'indice du développement humain (IDH) se rapporte à trois critères mesurables du développement humain : une vie longue et une bonne santé, l'éducation et un niveau de vie décent (voir la *Note technique* 1). En cela, il combine les mesures d'espérance de vie, de scolarisation, d'alphabétisation et de revenu, afin d'apporter une idée plus large du niveau de développement d'un pays que le simple critère de revenu.

Bien que l'IDH représente un point de départ pratique, il faut garder à l'esprit le fait que le concept du développement humain est bien plus vaste et plus complexe que ne pourrait le résumer une mesure sommaire, même complétée par d'autres indices. L'IDH est une mesure d'ensemble. Elle ne prend pas en compte un certain nombre d'aspects importants du développement humain, notamment la capacité à participer aux décisions qui affectent sa vie, ainsi que la jouissance du respect des autres au sein de la communauté. Une personne peut être riche, en bonne santé et bien éduquée, mais sans les capacités décrites ci-dessus, son développement humain reste limité. Dès les premiers *Rapports sur le développement humain*, on a pointé du doigt l'omission de ce critère du développement humain dans le calcul de l'IDH - ce qui a mené à la création d'un indice de liberté humaine en 1991 et à celle d'un indice de la liberté politique en 1992. Aucune de ces mesures n'aura vécu plus d'un an, témoignage de la difficulté qu'il y a à quantifier précisément des aspects aussi complexes du développement humain.

Cette difficulté à les calculer ne rend pas les nombreux aspects de la participation, tels que la liberté politique et le respect d'autrui au sein de la communauté, moins importants pour le développement humain que les critères concernés par l'IDH. En fait, ces sujets ont été traités très largement au fil des différents *Rapports sur le développement humain*. Le *Rapport sur le développement humain 2002* traitait notamment de la démocratie et de son importance pour le développement humain. Le rapport de cette année présente un aspect vital du développement humain : la liberté de culture. Pour s'accomplir pleinement dans la vie, il faut être libre de suivre ses pratiques et ses traditions culturelles, sans se retrouver en butte aux discriminations ou se retrouver en marge de la vie politique, économique ou sociale.

L'IDH illustre clairement la distinction entre le revenu et le bien-être humain. En quantifiant les avancées moyennes en matière de santé, d'éducation et de revenu, l'IDH offre une image plus complète de l'état de développement d'un pays que le seul revenu. La Bolivie, dont le PIB par habitant

est nettement inférieur à celui du Guatemala, obtient un meilleur IDH, car le pays a fait plus d'efforts pour traduire ce revenu en développement humain (figure 1). La Tanzanie, l'un des pays les plus pauvres, a un IDH comparable à celui de la Guinée, pourtant presque quatre fois plus riche. Inversement, des pays à revenu comparable montrent d'importantes différences en matière d'IDH : le revenu du VietNam est pratiquement le même que celui du Pakistan, mais son IDH est nettement supérieur, grâce à son espérance de vie et à son alphabétisation bien supérieures (figure 2).

Le tableau indicateur 1 met en lumière ces différences d'une autre manière encore, en comparant les rangs d'IDH aux rangs de PIB par habitant (dernière colonne). Le Sri Lanka est au 96^{ème} rang sur 177 pays pour l'IDH, mais son rang de PIB est bien supérieur, à 112. Ces exemples montrent l'importance des politiques, qui transforment la richesse en développement humain. Les gouvernements, les communautés locales et la société civile peuvent faire progresser le développement humain par des politiques publiques et des prestations de service bien pensées, même sans un niveau de revenu élevé, ou sans croissance économique.

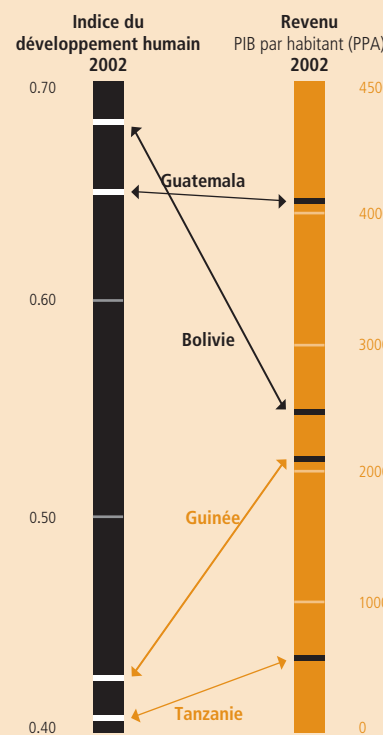
Cela ne veut pas dire, toutefois, que la croissance économique n'a pas son importance. La

croissance économique est un outil capital pour le développement humain, et quand la croissance stagne trop longtemps, il devient difficile de maintenir la progression du développement humain.

Indice sexospécifique du développement

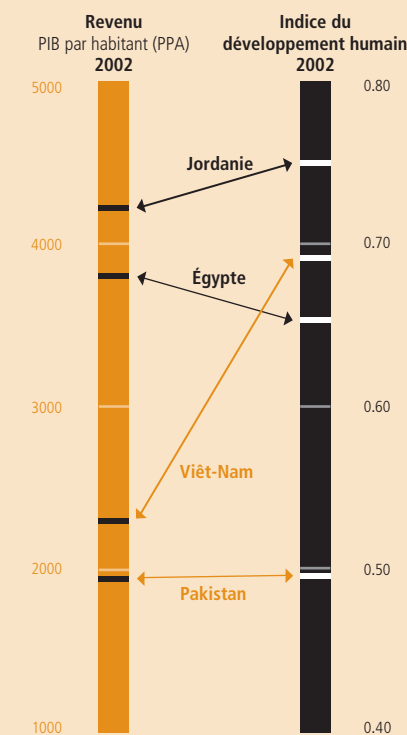
L'IDH mesure les avancées moyennes d'un pays, mais il ne gère pas le degré de déséquilibre entre les hommes et les femmes en ce qui concerne ces avancées. Deux pays ayant un même niveau d'alphabétisation chez les adultes (30%, par exemple) peuvent présenter des disparités en termes de taux entre les hommes et les femmes (l'un des pays pourrait avoir un taux de 28% pour les femmes et 32% pour les hommes et un autre un taux de 20% pour les femmes et 40% pour les hommes). De telles différences de disparités ne se verraient pas à la lecture de l'IDH de ces deux pays. L'indice sexospécifique du développement (ISDH), présenté pour la première fois dans le *Rapport sur le développement humain 1995*, mesure les avancées selon les mêmes critères et les mêmes indicateurs que l'IDH, mais il incorpore aussi les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes. C'est, tout simplement, l'IDH réajusté selon l'inégalité des sexes. Plus la différence entre les sexes est grande par rapport aux critères de développement humain de base, plus l'ISDH est

Figure 1 **Même IDH, revenu différent**



Source : Tableau indicateur 1

Figure 2 **Même revenu, IDH différent**



Source : Tableau indicateur 1

bas par rapport à l'IDH. Les pays trahissant les différences les plus importantes entre leur ISDH et leur IDH sont l'Arabie Saoudite, Oman, le Pakistan, le Yémen et l'Inde, ce qui montre qu'il faut pour ces pays apporter une plus grande attention à l'égalité des sexes. La Suède, le Danemark, l'Australie, la Lettonie et la Bulgarie sont les pays dont l'IDH et l'ISDH se rapprochent le plus. Vous trouverez tous les résultats et les rangs dans le tableau indicateur 24.

Indicateur de la participation des femmes

L'IDH ne comprend pas de mesure de la participation. C'est pourtant un aspect capital de l'égalité des sexes, en ce qui concerne le développement humain. L'indicateur de la participation des femmes (IPF) révèle si les femmes prennent une part active à la vie économique et politique. Il se concentre sur l'inégalité des sexes dans les domaines-clés de l'économie, de la participation politique et de la prise de décision. Ses critères sont le nombre de femmes parlementaires, occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, des postes d'encadrement et fonctions techniques -ainsi que la différence de revenu entre les sexes, qui reflète l'indépendance économique. Au contraire de l'ISDH, l'IPF montre l'inégalité des chances dans certains domaines choisis. Il a été calculé pour 78 pays (voir le tableau indicateur 25 pour la totalité des résultats et des rangs). Les trois meilleurs pays sont la Norvège, la Suède et le Danemark, qui ont ouvert aux femmes de grandes opportunités en terme de participation à la vie économique et politique. Mais tous les pays peuvent faire mieux encore pour accroître les opportunités des femmes : seuls neuf pays montrent des valeurs d'IPF supérieures à 0,8 (sur 1) -la plupart ont encore un long chemin à parcourir pour atteindre à la pleine prise de participation des femmes.

Indice de pauvreté humaine

L'IDH mesure la progression moyenne d'un pays en terme de développement humain. C'est dans le *Rapport sur le développement humain 1997* que l'on a présenté pour la première fois l'indice de pauvreté humaine (IPH), qui se concentre sur la part de la population en dessous du seuil des critères de base du développement humain, un peu comme le décompte de la pauvreté mesure la part de la population en dessous d'un seuil de revenu. L'indice de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1) se base sur des variables différentes de l'indice de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2), comme on peut le voir dans le tableau 1. Les tableaux indicateurs 3 et 4, respectivement, fournissent tous les résultats et les rangs concernant ces indices. Tout comme pour l'IDH, ces indices

proposent une vision plus composite de la pauvreté, car ils vont au-delà des simples mesures de pauvreté en matière de revenu. Pour les pays en développement, ce sont la Barbade, l'Uruguay, le Chili, le Costa Rica et Cuba qui ont les rangs les plus élevés, avec des niveaux de pauvreté humaine de 5% ou moins. Le Burkina Faso, le Niger, le Mali, l'Éthiopie et le Zimbabwe ont les niveaux de pauvreté humaine les plus élevés de tous les pays de l'indice : tous au-dessus de 50%

Pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, l'IPH-2 apporte une vision différente de celle proposée par l'IDH. Ces pays tendent à avoir des valeurs d'IDH très proches, grâce à leur niveau de développement général très élevé. Mais, lorsque l'on s'intéresse à des variables et des critères relatifs de pauvreté adaptés spécifiquement à la situation de ces pays et aux différentes formes de pauvreté que l'on peut y croiser (comme l'exclusion sociale), on découvre d'importantes différences entre eux. Pour les 17 pays pour lesquels on dispose d'informations, la pauvreté humaine selon l'IPH-2 varie de 6,5% en Suède à 15,8% aux États-Unis. Et l'on note que les rangs d'IDH et d'IPH-2 ne sont pas vraiment les mêmes. L'Australie est au 3^{ème} rang d'IDH, mais au 14^{ème} d'IPH-2. Le Luxembourg est au 15^{ème} rang d'IDH, mais au 7^{ème} d'IPH-2, ce qui reflète combien peut être différente la manière de redistribuer les fruits du développement humain.

Tendances du développement humain

Au cours du 20^{ème} siècle, la progression du développement humain aura été fulgurante et sans précédent. Entre 1960 et 2000, l'espérance de vie

dans les pays en développement est passée de 46 à 63 ans¹. Les taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans ont été réduits de plus que de moitié². Entre 1975, où un adulte sur deux ne savait pas lire, et 2000, le nombre d'illettrés a été divisé par plus de deux³. Les revenus bruts par habitant ont été plus que doublés, de 2 000\$ à 4 200\$⁴. Mais malgré ces progrès impressionnants, la pauvreté humaine reste un fléau de masse. Plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition (tableau 2). Quelque 100 millions d'enfants qui devraient être à l'école n'y sont pas, dont 60 millions sont des filles. Plus d'un milliard de gens survivent avec moins de 1\$ par jour. Presque 1,8 milliard de gens vivent dans des pays dont le régime politique ne respecte pas pleinement les libertés démocratiques, politiques et civiles⁵. Et environ 900 millions de personnes appartiennent à des groupes ethniques, religieux, raciaux ou linguistiques en butte à une forme de discrimination⁶.

Les objectifs du développement humain

Reconnaissant ces problèmes, les dirigeants du monde lors du sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000 ont exprimé une détermination sans précédent de mettre un terme à la pauvreté dans le monde. Ils ont affirmé leur engagement non seulement envers la population de leur propre pays, mais aussi envers la population du monde tout entier. Les 189 pays présents lors de ce sommet ont adopté la Déclaration du Millénaire, s'engageant à faire de leur mieux pour atteindre les objectifs principaux de l'humanité pour le 21^{ème} siècle, notamment l'éradication de la pauvreté, la promotion de la dignité humaine et l'accession

TABLEAU 2

Faire disparaître l'extrême pauvreté : un fléau qui touche encore les masses (en millions)

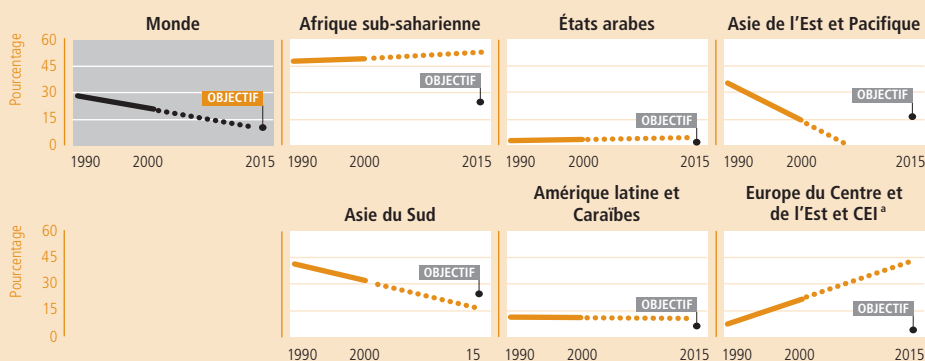
Région	Vivre avec moins de 1\$ (PPA) par jour	Population souffrant de malnutrition ^a	Enfants en bas âge non scolarisés	Filles en bas âge non scolarisés	Enfants de moins de cinq ans mourant chaque année	Population privée d'un accès à une source d'eau aménagée	Population privée d'un accès à des installations sanitaires convenables
Afrique subsaharienne	323	185	44	23	5	273	299
États arabes	8	34	7	4	1	42	51
Asie de l'Est et Pacifique	261	212	14	7	1	453	1 004
Asie du Sud	432	312	32	21	4	225	944
Amérique latine et Caraïbes	56	53	2	1	0	72	121
Europe du Centre et de l'Est et CEI	21	33	3	1	0	29	..
Monde	1 100	831	104	59	11	1 197	2 742

a. 1998-2000.

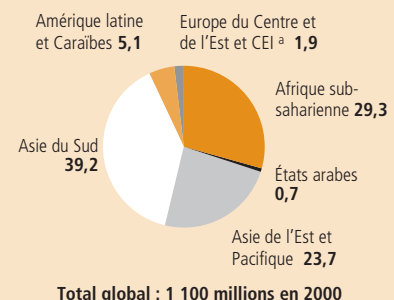
Source : Banque mondiale 2003a, 2004f ; UNESCO 2003 ; ONU 2003.

Figure 3 Progression insuffisante vers les objectifs du développement du millénaire

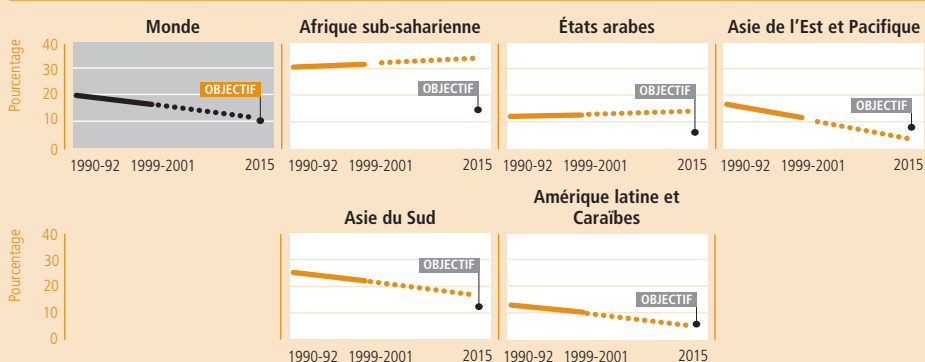
Pauvreté : Proportion de la population vivant avec moins de 1\$ par jour (%)



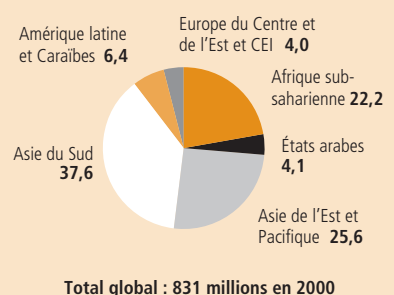
Répartition régionale mondiale de la pop. vivant avec moins de 1\$ par jour, 2000 (en % du total)



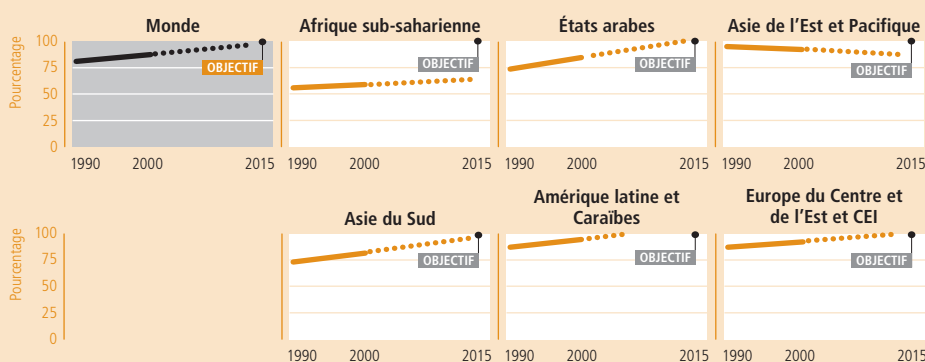
Faim : Population souffrant de malnutrition (en % de la population totale)



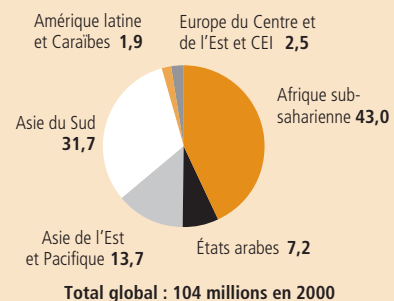
Répartition régionale mondiale de la pop. souffrant de malnutrition, 1998-2000 (en % du total)



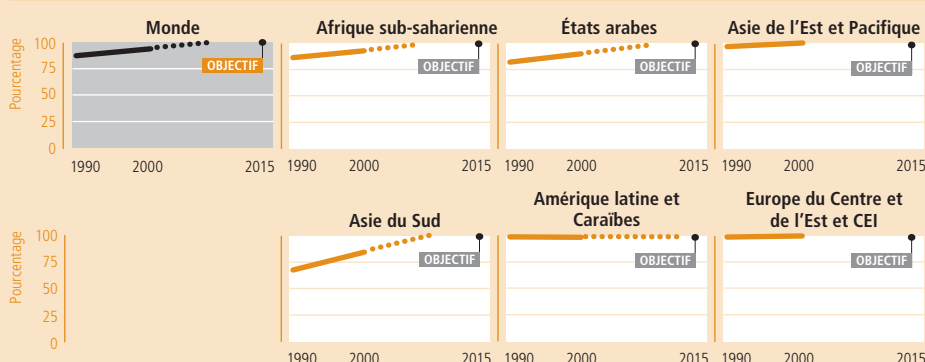
Éducation primaire : Taux de scolarisation net dans le primaire (en %)



Répartition régionale mondiale des enfants en bas âge non scolarisés, 2000 (en % du total)



Égalité des sexes : Pourcentage de filles scolarisées dans le primaire par rapport aux garçons (en %)



Répartition régionale mondiale des filles en bas âge non scolarisées, 2000 (en % du total)

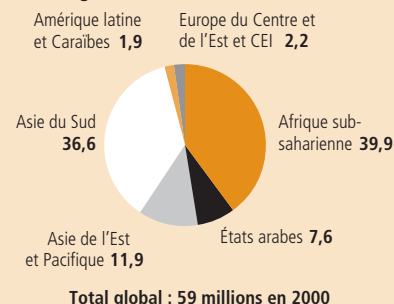
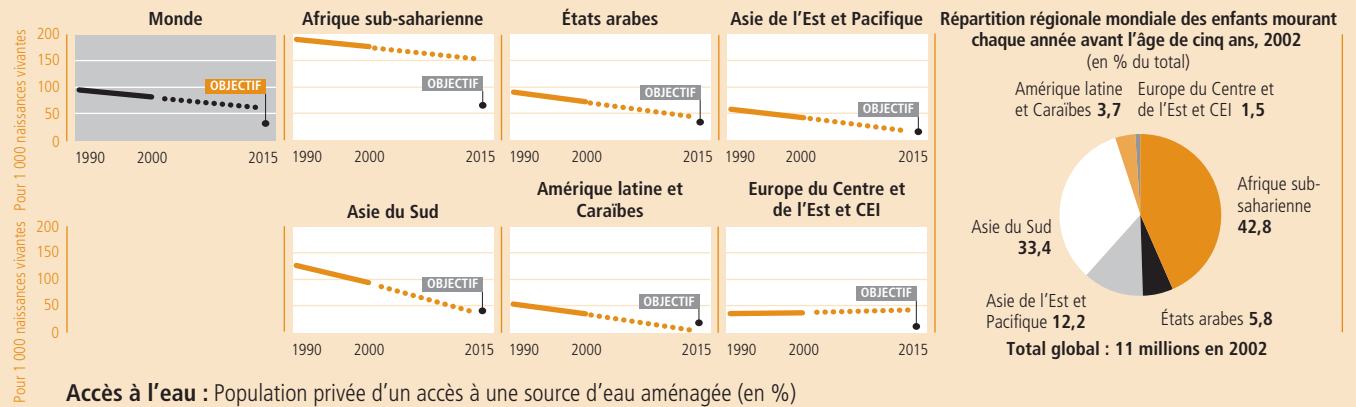
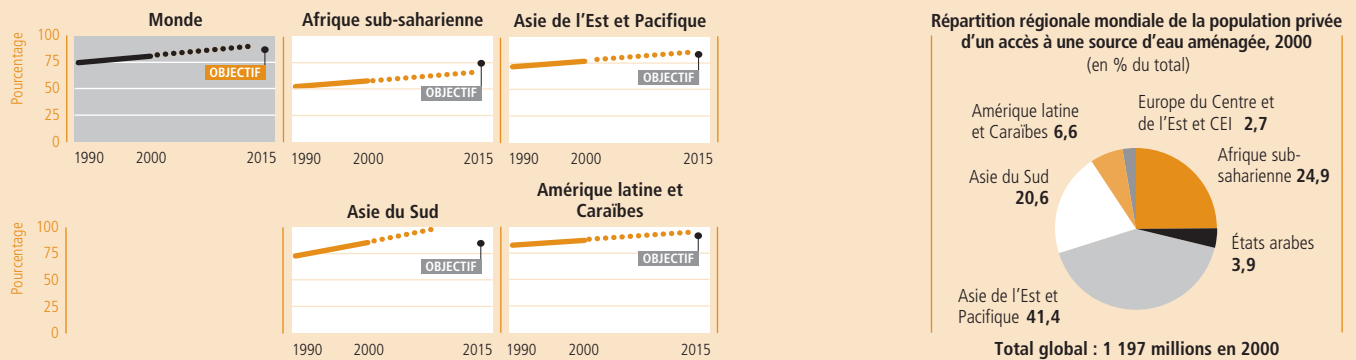


Figure 3 Progression insuffisante vers les objectifs du développement du millénaire

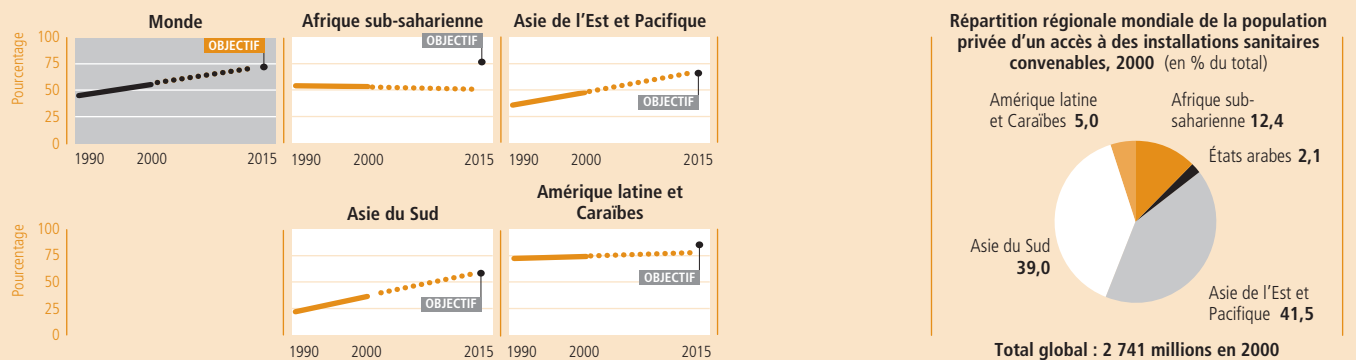
Mortalité infantile : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes)



Accès à l'eau : Population privée d'un accès à une source d'eau aménagée (en %)



Accès aux sanitaires : Population privée d'un accès à des installations sanitaires améliorées (en %)



a : Relatif à la population vivant avec moins de 25 par jour.
 Sources : Banque mondiale 2003a (revenu) ; FAO 2003, Banque mondiale 2004f (faim) ; UNESCO 2003 (éducation primaire) ; UNESCO 2003 (égalité des sexes) ; ONU 2003, Banque mondiale 2004f (mortalité infantile) ; Banque mondiale 2004f (accès à l'eau) ; Banque mondiale 2004f (accès aux sanitaires).

à la paix, à la démocratie et à un environnement durable.

Les Objectifs de développement du millénaire sont issus de cette déclaration -8 objectifs, 18 cibles, et 48 indicateurs-, afin d'établir des objectifs concrets et limités dans le temps pour favoriser le développement et faire reculer la pauvreté d'ici 2015 ou avant (voir l'index des indicateurs des objectifs de développement du millénaire à la fin de cet article).

Le *Rapport sur le développement humain 2003* le disait : le développement humain et les Objectifs de développement du millénaire partagent une motivation commune et un engagement primordial en faveur de la progression du bien-être humain. La progression des pays et des régions par rapport aux objectifs de développement du millénaire depuis 1990 met en lumière un aspect clef du développement pour la dernière décennie : progrès rapide pour certains, mais des reculs pour un nombre de pays sans précédent (figure 3). L'image qui s'en dégage montre de plus en plus clairement deux groupes de pays extrêmement différents : ceux qui ont bénéficié du développement, et ceux qui ont été laissés derrière (tableaux 3-5).

L'examen de la progression régionale à la lumière de quelques objectifs de développement du millénaire choisis révèle plusieurs tendances notables (voir figure 3). L'Asie de l'Est et le Pacifique se dégage comme étant en bonne voie concernant tous les objectifs pour lesquels on dispose de données suffisantes. La population vivant avec moins de 1\$ par jour dans la région a été pratiquement divisée par deux lors des années 90. L'Asie du Sud marque aussi une rapide progression pour plusieurs objectifs. Mais malgré le rythme impressionnant de ces deux régions, qui comptent à elles deux pratiquement la moitié de la population du monde, le développement humain progresse par trop lentement. Seuls deux des objectifs -diviser par deux la pauvreté des revenus et la population privée d'un accès à une source d'eau aménagée-, pourront être respectés si l'on en reste au rythme de progression des dix dernières années, et la progression des autres, -recul de la faim et l'accès aux sanitaires-, est presque bien partie (figure 4). Mais même la progression concernant ces objectifs est essentiellement du fait du développement rapide de la Chine et de l'Inde.

Les autres régions, notamment l'Afrique subsaharienne, se débrouillent nettement moins bien. Au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne respectera l'objectif de la scolarisation universelle dans le primaire qu'en 2129, ou l'objectif concernant la réduction de la mortalité infantile des deux tiers qu'en 2106 -dans 100 ans, au lieu des 11 ans qu'exigeraient les objectifs. Pour trois des objectifs, -la faim, la pauvreté du revenu et l'accès aux sanitaires-, on ne peut même pas fixer de date, car la

TABLEAU 3

Progrès et reculs : Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)

Pays	1990	2002	Différence
Meilleures performances			
Bhoutan	166	94	-72
Guinée	240	169	-71
Bengladesh	144	77	-67
Égypte	104	41	-63
Lao, RDP	163	100	-63
Érythrée	147	89	-58
Moins bonnes performances			
Irak	50	125	75
Botswana	58	110	52
Zimbabwe	80	123	43
Swaziland	110	149	39
Cameroun	139	166	27
Kenya	97	122	25

Source : UNICEF 2003b.

TABLEAU 5

Progrès et reculs : Pauvreté du revenu (population vivant sous le seuil de pauvreté national, en pourcentage)

Pays	Année	Part	Année	Part	Différence ^a
					(points de pourcentage)
Bonnes progressions					
Azerbaïdjan	1995	68,1	2001	49,6	-18,5
Ouganda	1993	55,0	1997	44,0	-11,0
Inde	1993-94	36,0	1999-2000	28,6	-7,4
Jordanie	1991	15,0	1997	11,7	-3,3
Cambodge	1993-94	39,0	1997	36,1	-2,9
Guatemala	1989	57,9	2000	56,2	-1,7
Bengladesh	1995-96	51,0	2000	49,8	-1,2
Mauvaises progressions					
Zimbabwe	1990-91	25,8	1995-96	34,9	9,1
Maroc	1990-91	13,1	1998-99	19,0	5,9
Pakistan	1993	28,6	1998-99	32,6	4,0
Hongrie	1993	14,5	1997	17,3	2,8

Note : Il est déconseillé de comparer les pays entre eux, car les seuils de pauvreté nationaux peuvent varier considérablement.

a : Un signe moins indique une amélioration -moins de pauvreté.

Source : Banque mondiale 2004f.

situation dans la région, loin de s'améliorer, est en train de se dégrader.

Les renversements sans précédent des années 90

Au-delà des moyennes régionales, on découvre de nombreux reculs tragiques. De très nombreux pays ont vu leur situation commencer à se dégrader dans les années 90. Pour 46 pays, les gens sont plus pauvres aujourd'hui que dans les années 90. Pour 25 pays, les gens ont plus faim aujourd'hui qu'il y a dix ans.

On constate aussi clairement ces reculs dans l'IDH. C'est un phénomène particulièrement troublant : dans les décennies précédentes, pratiquement aucun pays n'avait connu de déclin de son IDH. L'indice n'a cessé de monter, bien que lentement la plupart du temps, à cause de trois de ses critères principaux : l'alphabétisation, la scolarisation et l'espérance de vie, qui ne changeaient

TABLEAU 4

Progrès et reculs : éducation primaire (Taux de scolarisation net dans le primaire, en pourcentage)

Pays	1990/91	2001/02	Différence
Meilleures performances			
République dominicaine	58	97	39
Guinée	25	61	36
Koweït	49	85	36
Maroc	57	88	32
Mauritanie	35	67	31
Malawi	50	81	31
Moins bonnes performances			
Angola	58	30	-28
Azerbaïdjan	101	80	-21
Congo, Rép. Dém.	54	35	-20
Émirats arabes unis	100	81	-19
Myanmar	99	82	-18
Népal	85	70	-14

Source : Tableau indicateur 11.

TABLEAU 6

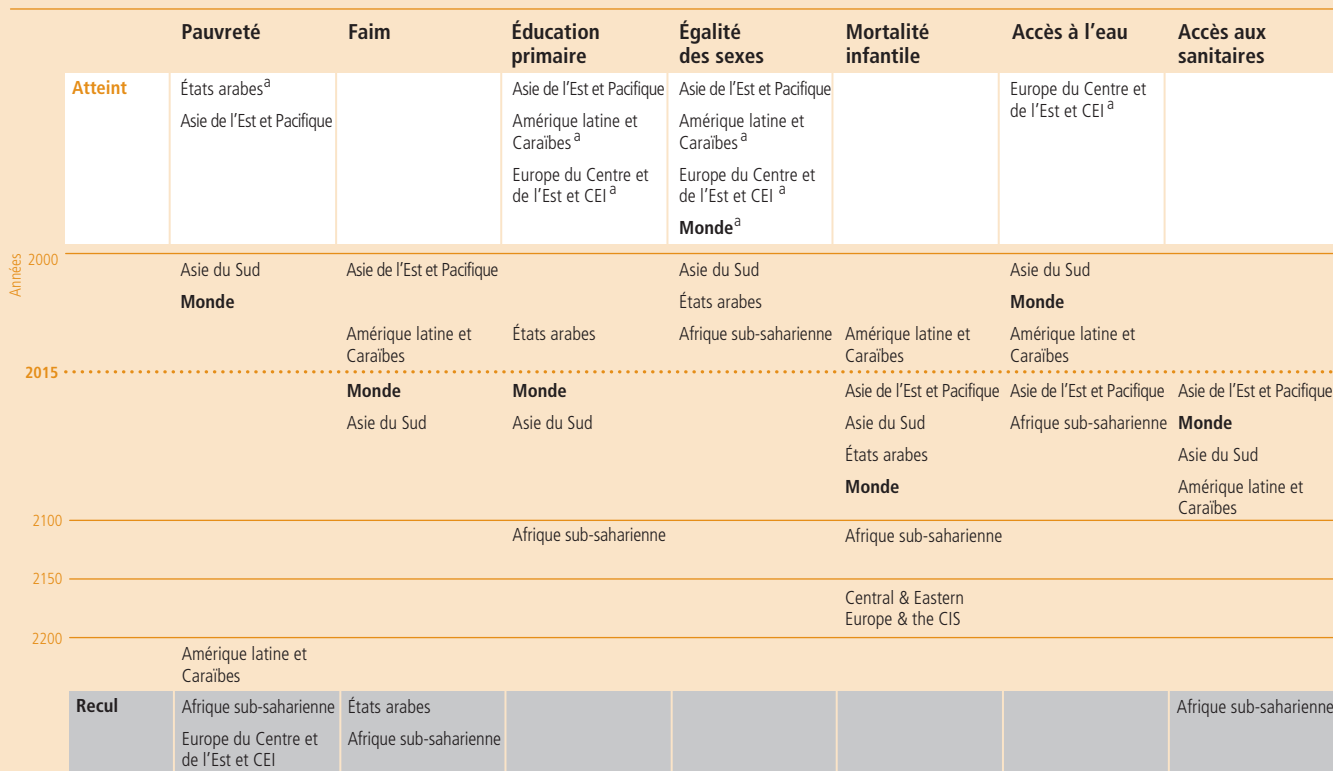
Pays subissant une baisse de leur indice de développement humain, années 80 et 90

Période	Nombre	Pays
1980-90	3	République démocratique du Congo, Rwanda, Zambie
1990-2002	20	Bahamas, Belize, Botswana, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Kazakhstan ^a , Kenya, Lesotho, Moldavie ^a , Fédération Russe ^a , Afrique du Sud, Swaziland, Tadjikistan ^a , Tanzanie ^a , Ukraine ^a , Zambie, Zimbabwe

a : Ce pays n'a pas d'informations concernant l'IDH pour les années 80-90, la baisse a donc pu commencer avant 1990.

Source : Tableau indicateur 2

Figure 4 **Axe du temps : Quand atteindra-t-on les objectifs de développement du millénaire si les progrès n'accélèrent pas ?**



a : On considère que la région a atteint l'objectif, car la pauvreté humaine y est peu importante (en dessous de 10%) pour l'année la plus récente en regard de l'objectif considéré (voir Note technique 2).
Source : Calculé sur la base de la figure 3.

que petit à petit. Alors, quand l'IDH baisse, cela indique une crise. Les pays sont en train perdre leur base de développement : leur population, qui est leur véritable richesse.

Depuis 1990, 20 pays ont souffert d'un recul de leur IDH. Par contraste, seuls 3 pays (sur les 113 pour lesquels nous disposons d'informations) ont vu leur IDH baisser dans les années 80 (tableau 6). Le recul de ces pays, ainsi que la stagnation d'autres, explique une bonne part du ralentissement de la progression de l'IDH lors de la dernière décennie (figure 5). Des 20 pays subissant un recul, 13 sont en Afrique sub-saharienne. La cause essentielle en est l'épidémie de VIH/sida et son impact terrible sur l'espérance de vie. Les autres reculs viennent essentiellement de pays de la Communauté des états indépendants (CEI), dont beaucoup ont amorcé leur déclin au milieu des années 1980, ainsi qu'on peut le constater selon les informations dont on dispose relatives au revenu et à l'IDH entre 1990 et 1995. L'IDH de la région a commencé à s'améliorer de nouveau dans la deuxième moitié des années 90.

La baisse de l'IDH de nombreux pays montre qu'il y a un réel problème, et l'examen des princi-

aux indicateurs de la progression vers les objectifs de développement du millénaire en révèle toute la profondeur. Sans un changement significatif, les pays connaissant un recul ou une stagnation ont peu de chances d'atteindre leurs objectifs.

Pays prioritaires

Pour chaque objectif, il existe des pays où la situation est particulièrement dramatique - quand une progression ratée s'ajoute à des niveaux de départ particulièrement bas. Ces pays à *priorité absolue* ont grand besoin des attentions du reste du monde, de ressources et d'engagements (voir Note technique 2). Pour les pays considérés comme une *priorité*, la situation est moins désespérée, mais la progression reste insuffisante. Ces pays sont soit partis de niveaux de développement bas, soit n'avancent que lentement (ou reculent) depuis un niveau un peu plus élevé.

Il existe 27 pays à priorité absolue qui ne parviennent pas à respecter plusieurs objectifs. 21 en Afrique sub-saharienne, 3 dans les états arabes et 1 dans chacune des trois autres régions : Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud et Amérique latine et Caraïbes (figure 6). Pour ces pays, le développe-

ment est un échec retentissant. Ils ont besoin de l'aide et des ressources du reste du monde s'ils veulent atteindre les objectifs de développement du millénaire. 27 autres pays prioritaires sont confrontés à de réelles difficultés pour respecter les objectifs. A nouveau, c'est l'Afrique sub-saharienne qui en présente le plus grand nombre, avec 17, puis l'Europe du Centre et de l'Est et la CEI et les états arabes qui en ont 3 chacun, l'Asie de l'Est et Pacifique en a 2, et l'Asie du Sud et l'Amérique latine et les Caraïbes en ont 1 chacun.

Regrouper les pays en catégories priorité absolue, priorité et autre est pratique, mais ces efforts doivent être considérés avec prudence. Les données de base relatives aux objectifs pèchent souvent par le manque de précision des mesures, et certains classements de pays peuvent changer avec l'amélioration de la collecte d'information. De plus, trop d'informations manquent pour de nombreux pays en ce qui concerne les objectifs, pour que l'on puisse les classer convenablement. C'est ainsi que, parmi les 30 pays dans la catégorie «autres», on pourrait en classer certains dans les pays en priorité absolue ou prioritaires, si l'on disposait d'informations de base plus précises.

(Ce serait le cas par exemple pour le Kirghizstan et le Pakistan.) De plus, les critères de classement utilisés sont plausibles, mais ils ne représentent qu'un parmi d'autres tout aussi viables.

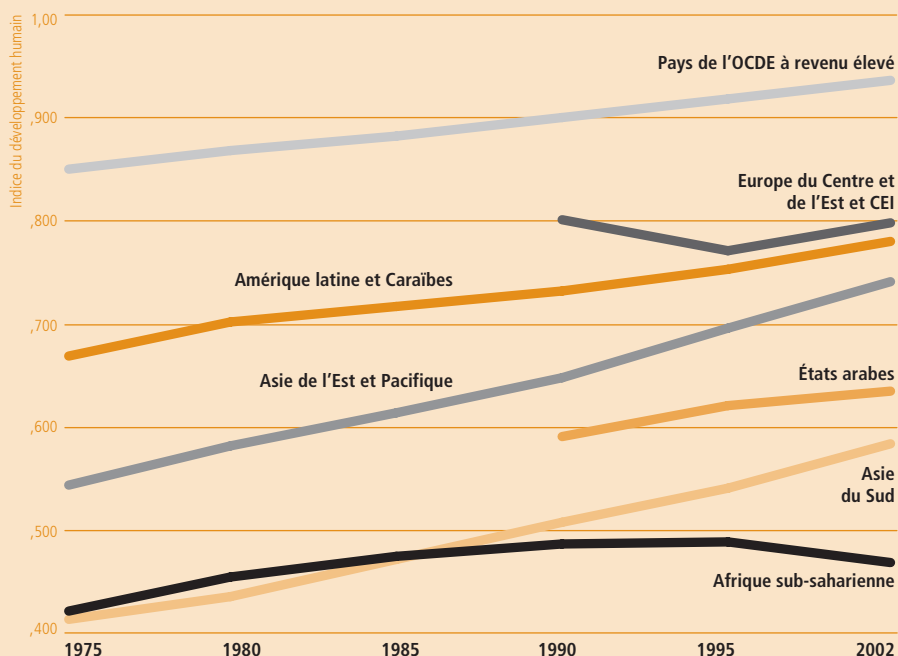
Un facteur seul ne peut expliquer les difficultés des pays en priorité absolue ou prioritaires. Mais 24 pays sur ces 54 ont aussi vu leur revenu baisser lors de cette décennie. Et les pays de l'Afrique sub-saharienne tendent à partager des points communs. Nombre d'entre eux n'ont pas d'accès à la mer, ou ont une partie importante de leur population loin d'une côte. De plus, la plupart sont petits -seuls quatre d'entre eux ont une population dépassant les 40 millions. Loin des marchés mondiaux, avec une économie de moindre importance, il leur est plus difficile de passer des infrastructures de base à des exportations moins changeantes bénéficiant d'une plus grande valeur ajoutée. En fait, les infrastructures de base représentent plus des deux tiers des exportations de 16 des 23 pays sub-sahariens en priorité absolue ou prioritaires pour lesquels nous disposons d'informations. Nombre des pays prioritaires de la région ont aussi de graves ennuis : pour 22 d'entre eux, plus de 5% de la population est atteinte du VIH/sida et pour 9 d'entre eux des conflits violents ont éclaté dans les années 90.

Dans les autres régions, les pays en priorité absolue doivent faire face à d'autres problèmes. Nombre de pays de la CEI, par exemple -bien qu'ils soient aussi confrontés à certains des problèmes structurels de l'Afrique sub-saharienne- tentent d'opérer la transition vers une économie de marché, un processus qui a eu bien plus de succès en Europe Centrale et en Europe de l'Est. Pour les états arabes, les contraintes ne sont pas liées au revenu, elles proviennent plutôt d'une incapacité à convertir le revenu en développement humain et en progression vers les objectifs.

Que faut-il donc faire pour atteindre les objectifs de développement du millénaire? Quelle que soit la manière dont on répond à cette question, il faut placer les pays en priorité absolue et prioritaires au centre. Les problèmes auxquels ils sont confrontés et les manières que l'on trouvera pour les résoudre ont été envisagés en détail dans le *Rapport sur le développement humain 2003*.

1. Calculé sur la base de l'espérance de vie ONU 2003.
2. UNICEF 2003b.
3. Institut de statistiques de l'UNESCO 2003a.
4. Calculé sur la base du PIB par habitant (PPA) selon la Banque mondiale 2004f.
5. Polity IV 2002.
6. Chapitre 2.

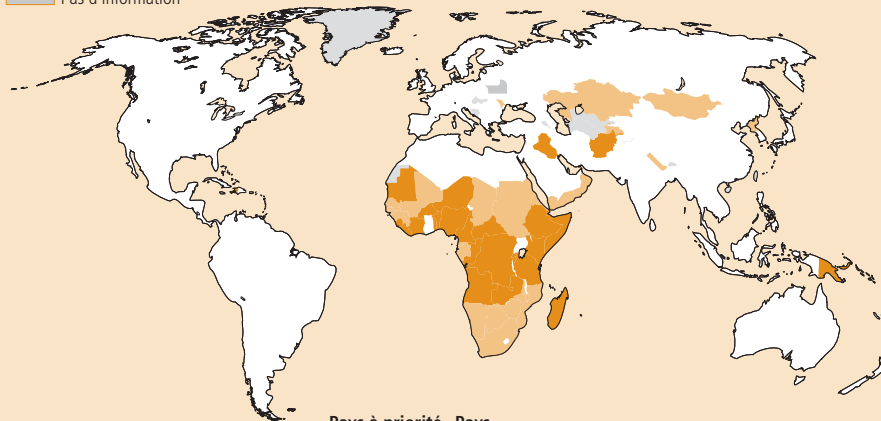
Figure 5 Disparités mondiales pour l'IDH
Indice du développement humain



Source : Calculé sur la base de l'espérance de vie, ONU 2003 ; données sur les taux d'alphabétisation des adultes selon l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2003a ; données sur les taux bruts de scolarisation combinés selon UNESCO 1999 et Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c ; et données sur le PIB par habitant (PPA 1995) et PIB par habitant (PPA actuel) selon Banque mondiale 2004f.

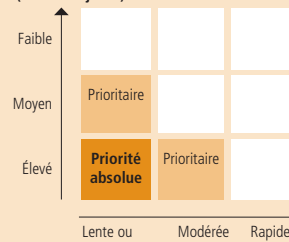
Figure 6 Pays en priorité absolue et prioritaires

■ Priorité absolue
■ Prioritaire
■ Pas d'information



Région	Pays à priorité absolue	Pays prioritaire
États arabes	3	3
Asie de l'Est et Pacifique	1	2
Amérique latine et Caraïbes	1	1
Asie du Sud	1	1
Afrique sub-saharienne	21	17
Europe du Centre et de l'Est et CEI	0	3

Niveau de pauvreté humaine (selon l'objectif)



Progrès par rapport à l'objectif

Source : Voir Note technique 2.

Index des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement pour le millénaire dans les tableaux statistiques

Objectifs et cibles de la déclaration du millénaire	Indicateurs permettant de suivre la progression	Tableau statistique
Objectif 1 Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim		
<i>Cible 1</i> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	1. Population vivant avec moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de pauvreté 3. Part des 20% les plus pauvres dans le revenu ou la consommation, à l'échelon mondial	3 14
<i>Cible 2</i> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim	4. Enfants souffrant d'insuffisance pondérale 5. Personnes souffrant de malnutrition	3, 7 7 ¹ , 33 ¹
Objectif 2 Garantir à tous une éducation primaire		
<i>Cible 3</i> Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et fille, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux de scolarisation net dans le primaire 7. Enfants atteignant la 5e année d'école 8. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	11, 33 11 11
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
<i>Cible 4</i> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire, le secondaire et le supérieur 10. Rapport entre les populations féminines et masculines sachant lire et écrire (15-24 ans) 11. Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole ² 12. Femmes parlementaires	26 ³ 26 ⁴ 25, 29
Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants		
<i>Cible 5</i> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 15 ans	13. Taux de mortalité des moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole	9, 33 9 6
Objectif 5 Améliorer la santé maternelle		
<i>Cible 6</i> Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	9 6
Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
<i>Cible 7</i> Enrayer, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et commencer d'inverser la tendance actuelle	18. Taux de séropositivité des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans ⁵ 19. Utilisation de préservatifs masculins par rapport à l'utilisation d'autres moyens de contraception 19a. Utilisation d'un préservatif masculin lors u dernier rapport sexuel à risque 19b. Pourcentage de 15-24 ans ayant une idée claire du VIH/sida 20. Taux de scolarisation des orphelins de 10 à 14 ans en proportion des autres enfants	8
<i>Cible 8</i> Enrayer, d'ici à 2015, la propagation de la malaria et d'autres grandes maladies, et commencer d'inverser la tendance actuelle	21. Cas de malaria et taux de mortalité lié 22. Proportion de la population dans les zones à risque pour la malaria utilisant des moyens de prévention et de traitement efficaces 23. Cas et décès liés à la tuberculose 24. Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés selon la stratégie DOTS	8 ⁶ 8 ⁷ 8 ⁸ 8
Objectif 7 Assurer la durabilité des ressources environnementales		
<i>Cible 9</i> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. % de zones protégées pour maintenir la diversité biologique 27. Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (en PPA) 28. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (en tonnes de PDO) 29. Proportion de la population faisant usage de combustibles solides	21 ⁹ 21 ¹⁰

Objectifs et cibles de la déclaration du millénaire	Indicateurs permettant de suivre la progression	Tableau statistique
Objectif 7, suite		
<i>Cible 10</i> Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable	30. Population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés, dans les campagnes et dans les villes 31. Population urbaine et rurale utilisant des installations sanitaires améliorées	7 ¹¹ , 33 ¹¹ 7 ¹²
<i>Cible 11</i> Parvenir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	32. Proportion de foyers ayant accès à un logement sûr	
Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
<i>Cible 12</i> Aide officielle au développement		
Instaurer un système commercial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire pour les finances et le commerce international	33. Aide publique au développement (APD) nette versée, en pourcentage du RNB des pays donateurs de l'OCDE/DAC	16 ¹³
Implique une volonté de bonne gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté –tant au national qu'à l'international	34. Proportion de l'APD bilatérale totale par secteur fournie par les donateurs de l'OCDE/DAC attribué aux services sociaux de base (éducation de base, soins de première nécessité, nutrition, eau et sanitaires)	16
	35. Proportion de l'APD bilatérale fournie par les donateurs de l'OCDE/DAC en dehors des secteurs	16
<i>Cible 13</i> Répondre aux besoins spécifiques des pays les moins développés. Comprend l'accès à des droits de douane spécifiques sans quota pour les exportations des pays les moins avancés, un programme d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et l'annulation de la dette bilatérale officielle, ainsi qu'une APD plus généreuse pour les pays voués à réduire la pauvreté	36. APD perçue par les pays enclavés en proportion de leur RNB national incomes 37. APD perçue par les petits états insulaires en développement en proportion de leur RNB	
	<i>Accès au marché</i> 38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, à l'exclusion des armes) venant des pays en développement et des pays les moins avancés, en franchise de droits de douane 39. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux importations provenant des pays en développement sur les produits agricoles et les textiles et vêtements	
<i>Cible 14</i> Subvenir aux besoins spécifiques des pays enclavés et des petits États insulaires en développement	40. Estimation du soutien des pays de l'OCDE à leur agriculture nationale en % du PIB	17
<i>Cible 15</i> Engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement par des mesure nationales et internationales pour la rendre supportable sur le long terme	41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales <i>Service de la dette</i> 42. Total des pays ayant atteint le point de décision pour l'initiative PPTE et de pays ayant atteint le point d'achèvement (cumul) 43. Allègement de la dette promis au titre de l'Initiative PPTE ¹³ 44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services	18
<i>Cible 16</i> En coopération avec les pays en développement, développer et mettre en œuvre des stratégies pour proposer aux jeunes des emplois décents et productifs	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans, homme et femme, et total	20 ¹⁵
<i>Cible 17</i> En coopération avec des industries pharmaceutiques, proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments essentiels	6
<i>Cible 18</i> En coopération avec le secteur privé, mettre à la disposition de tous les bienfaits des nouvelles technologies notamment celles de l'information et des communications	47. Lignes principales d'abonnés et abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants 48a. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants 48b. Internautes pour 100 habitants	12 ¹⁶ 12
Note : les indicateurs des objectifs de développement humain (ODM) sont indiqués dans les tableaux indicateurs par un symbole ODM en orange au-dessus de la colonne.		
1. Les tableaux 7 et 33 présentent cet indicateur sous la forme de personnes souffrant de malnutrition en pourcentage de la population totale. 2. Ce tableau présente le taux de scolarisation des femmes en pourcentage du taux de scolarisation des hommes pour le primaire, le secondaire et le supérieur séparément. 3. Ce tableau présente les données relatives au pourcentage d'alphabétisation des jeunes femmes par rapport au taux des hommes. 4. Le tableau 27 comprend des données sur le travail des femmes en fonction du secteur économique. 5. Le tableau 8 présente la prévalence du VIH au sein de la population des 15-49 ans. 6. Ce tableau présente des données sur les cas de malaria pour 100 000 personnes. 7. Ce tableau présente des données relatives aux enfants âgés de cinq ans et moins disposant de lits avec moustiquaires traitées à l'insecticide aux enfants âgés de cinq ans et moins dont les fièvres sont traitées avec des médicaments anti-malaria. 8. Ce tableau présente des données sur les cas de tuberculose pour 100 000 personnes. 9. Ce tableau présente cet indicateur sous la forme du PIB par unité d'utilisation d'énergie (PPA de 1995 par kilo d'équivalent pétrole). 10. Ce tableau présente des données sur les émissions de gaz carbonique par habitant. 11. Les tableaux 7 et 33 présentent des données sur les populations ayant un accès régulier à une source d'eau, en milieu urbain comme en milieu rural. 12. Ce tableau présente des données sur les populations ayant un accès régulier à des sanitaires de qualité, en milieu urbain comme en milieu rural. 13. Le tableau 17 présente des informations sur les demandes d'allègement de la dette bilatérale au fond de l'initiative PPTE et d'annulation brute de la dette bilatérale. 14. Ce tableau présente des données sur l'aide officielle au développement pour les pays les moins avancés, en pourcentage de l'Aide totale. 15. Le tableau 20 comprend des données sur le taux de chômage des 15-24 ans, en distinguant le total, et les femmes, en pourcentage des hommes pour les pays de l'OCDE uniquement. 16. Dans le tableau 12, les lignes téléphoniques principales et les lignes de téléphonie mobile sont présentées séparément.		

L'indice du développement humain (IDH) est un indice composite qui mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain : santé et longévité (mesuré d'après l'espérance de vie à la naissance), savoir (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et un niveau de vie décent (mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars US (PPA)). Cet indice est composé à l'aide d'indicateurs qui sont actuellement disponibles pour le monde entier, selon une méthodologie simple et transparente (voir la *Note Technique 1*).

Bien que le concept du développement humain soit bien plus vaste que ne pourrait en fait le mesurer un simple indice composite, l'IDH propose une alternative fort utile à ce que serait un simple indice lié au revenu pour mesurer approximativement le bien-être humain. C'est une introduction pratique aux informations fournies dans les tableaux ci-dessous traitant des différents aspects du développement humain.

Pays concernés

L'IDH présenté dans le tableau 1 de ce rapport se réfère à des chiffres relatifs à 2002. Il couvre 175 pays membres de l'ONU, plus Hong Kong, Chine (RAS) et les territoires Palestiniens occupés. Grâce aux dernières avancées en matière de collecte de données, deux pays – le Timor oriental et Tonga – sont désormais et pour la première fois inclus dans le tableau de l'IDH.

En fonction des données disponibles, on peut ou non calculer l'IDH d'un pays. Afin de permettre des comparaisons entre les pays, l'IDH est, autant que possible, calculé sur la base des données disponibles au moment de la préparation de ce rapport venant d'agences statistiques internationales majeures (Voir Sources ci-dessous). Mais pour un certain nombre de pays, les informations relatives à un ou plusieurs des quatre composants de l'IDH manquent.

Pour répondre au souhait de pays désirant être inclus dans l'IDH, et afin d'inclure autant de pays membres de l'ONU que possible, le Bureau du *Rapport sur le développement humain* s'est efforcé tout particulièrement, dans certains cas, d'obtenir des estimations auprès d'autres sources internationales, régionales ou nationales, lorsque les principales agences internationales ne disposaient pas des informations nécessaires sur un ou deux composants de l'IDH pour un pays. Dans de très rares cas, le Bureau du *Rapport sur le développement humain* a produit lui-même ces estimations. Celles-ci venant d'autres sources que les grandes agences internationales (voir description ci-dessous), ces autres sources sont précisées dans les notes de bas de page du tableau 1. Leur

qualité et leur fiabilité sont très aléatoires, c'est pourquoi elles ne sont pas répercutées dans les autres tableaux indicateurs relatifs à des informations similaires.

Par manque de données comparables, 16 pays membres de l'ONU n'ont pu être inclus dans l'IDH. Pour ces pays, les indicateurs de base du développement humain sont présentés dans le tableau 33.

Source

Espérance de vie à la naissance. Les estimations relatives à l'espérance de vie viennent de 2002 *Revision of World Population Prospects* (ONU 2003).

Elles sont actualisées deux fois par an par la Division de la population des Nations Unies sur la base de données des recensements et des enquêtes nationales. Pour la 2002 *Revision*, la Division de la population des Nations Unies a effectué des ajustements significatifs afin de mieux intégrer l'impact démographique de l'épidémie du VIH/sida.

Cette publication, par rapport aux précédentes, prévoit un impact plus grave, sur un plus long terme, de l'épidémie dans les pays les plus touchés. L'impact de la maladie est explicitement présenté pour 53 pays, au lieu des 45 de la 2000 *Revision* (ONU 2001).

Les estimations relatives à l'espérance de vie publiées par la Division de la population des Nations Unies sont des moyennes sur cinq ans. Celles pour 2002, données dans le tableau 1, ainsi que celles qui sous-tendent le tableau 2, sont obtenues par interpolation linéaire, basée sur des moyennes sur cinq ans.

Taux d'alphabétisation des adultes. Le taux d'alphabétisation des adultes donne le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus capable d'écrire et de comprendre aisément un texte court et simple traitant de la vie de tous les jours.

Les données relatives à l'alphabétisation correspondant à cette définition sont habituellement collectées à partir des recensements de population, généralement organisés tous les 5 ou 10 ans, ou d'enquêtes auprès des foyers.

Ce rapport utilise les données relatives aux taux d'alphabétisation des adultes fournies par le *March 2004 Assessment* (UNESCO Institute for Statistics 2004a) de l'Institut de Statistiques (ISU) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui combine les estimations nationales directes et les estimations de l'ISU.

Les estimations nationales, publiées tout récemment par l'ISU, sont issues des recensements et des enquêtes nationales organisées de 1995 à 2004. Les estimations de l'ISU publiées, en juillet 2002, étaient basées sur des données nationales collectées avant 1995.

De nombreux pays de l'OCDE à revenu élevé, ayant atteint à la scolarisation universelle dans le primaire pour leur population, ne collectent plus de données statistiques relatives à l'alphabétisation dans leurs recensements nationaux ou lors de leurs enquêtes familiales, ils ne sont en conséquence pas intégrés dans les données de l'UNESCO. En ce qui concerne l'IDH, on applique à ces pays un taux d'alphabétisation de 99,0%.

En matière de collecte d'informations relatives à l'alphabétisation, de nombreux pays estiment le taux d'alphabétisation de leur population sur la base de déclarations personnelles. Certains utilisent le degré de scolarisation comme approximation, mais les mesures de la fréquentation scolaire ou du degré de scolarisation peuvent différer. Les définitions et les méthodes de collecte des données pouvant varier en fonction des pays, les estimations relatives à l'alphabétisation doivent être considérées avec précautions (PNUD 2002, page 143, encadré 2).

L'UIS, en collaboration avec d'autres partenaires, poursuit activement une méthodologie alternative permettant d'évaluer l'alphabétisation : le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (PESA, ou LAMP en anglais, voir encadré 5 dans la *Note sur les statistiques*).

Le PESA cherche à aller au-delà des simples catégories actuelles sur l'alphabétisation et l'illettrisme en proposant des informations sur panel cohérent de compétences relatives à l'alphabétisation.

Pour ces deux méthodes – le système d'évaluation actuel de l'ISU et la nouvelle méthodologie de collecte d'informations sur l'alphabétisation –, voir <http://www.uis.unesco.org/>.

Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Les taux bruts de scolarisation sont produits par l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sur la base de données relatives à la scolarisation collectées auprès des gouvernements nationaux (souvent à partir de sources administratives) et de données relatives à la population auprès de la 2002 *Revision* de la Division de la population des Nations Unies. Ces calculs sont faits en divisant le nombre d'élèves scolarisés à tous les niveaux par le total de la classe d'âge officielle de la population correspondant à ces niveaux d'étude. Le groupe d'âge du supérieur est défini à cinq cohortes, immédiatement à la suite de la fin des études secondaires supérieures dans chaque pays.

On demande habituellement aux pays le nombre d'élèves et d'étudiants en début d'année scolaire pour chaque niveau d'étude, selon la définition de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Une version révisée de la CITE a été instaurée en 1997, qui a apporté quelques modifications en terme de classement des

programmes d'enseignement nationaux. Ces changements, toutefois, n'ont qu'un impact limité sur les estimations des taux de scolarisation brut dans le primaire, le secondaire et le supérieur.

Bien qu'il tente de fournir une estimation du niveau d'étude, le taux brut de scolarisation combiné ne reflète pas la qualité de l'éducation. Même pour évaluer la facilité d'accès aux études, il masque d'importantes disparités entre les pays, à cause des disparités de classes d'âge correspondant à un niveau d'étude et de la durée des programmes éducatifs. Des facteurs tels que le redoublement peuvent aussi créer des altérations des données.

Des mesures telles que le temps de scolarisation brut en années d'une population ou l'espérance de vie scolaire rendent de manière plus fiable les résultats éducatifs et devraient, dans l'idéal, remplacer les taux de scolarisation bruts dans l'IDH. Toutefois, on ne dispose pas encore assez couramment de telles données pour suffisamment de pays. Améliorer la couverture et la qualité de ces données devrait être une priorité pour la communauté statistique internationale.

Selon sa définition actuelle, le taux de scolarisation brut combiné ne prend pas en compte les élèves scolarisés à l'étranger. Les données actuelles relatives à de nombreux petits pays, comme le Luxembourg et les Seychelles, où de nombreuses personnes vont poursuivre des études supérieures à l'étranger, peuvent nettement sous-évaluer le réel accès à l'éducation ou le niveau d'étude d'une population, et donner en conséquence une valeur d'IDH trop basse. Par exemple, le taux brut de scolarisation combiné du Luxembourg est estimé à 75%, mais monte à 85% lorsque l'on prend en compte les étudiants scolarisés à l'étranger¹. Bien que les différences en termes d'IDH soient peu importantes (0,933 pour la scolarisation brute et 0,944 pour la scolarisation brute révisée), le rang d'IDH du Luxembourg passerait de 15 à 4 du fait des différences infimes séparant les pays à développement humain élevé en valeur d'IDH. Toutefois, les informations sur un taux de scolarisation brut ainsi révisé ne sont pas assez largement répandues pour les autres pays, on ne peut donc pas encore s'en servir pour l'IDH.

PIB par habitant (PPA). Pour comparer les niveaux de vie entre les pays, le PIB par habitant doit être converti en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA), afin de gommer les différences de prix à l'échelon international.

Les données relatives au PIB par habitant (PPA) pour l'IDH sont fournies pour 163 pays par la Banque mondiale, sur la base de prix collectés par les enquêtes du programme de comparaison international (PCI) et du PIB en monnaie locale

selon les données économiques nationales. L'enquête du PCI couvrirait 118 pays dont les PPA avaient été estimés directement grâce à des extrapolations sur les derniers résultats des jalons. Pour les pays non concernés par ces enquêtes, les estimations sont faites selon la régression économétrique. Pour les pays non couverts par la Banque mondiale, on utilise les estimations de PPA fournies par les *Penn World Tables* de l'université de Pennsylvanie².

Dans les rares cas où des estimations de PPA ne sont pas disponibles auprès de ces deux sources internationales, le Bureau du Rapport sur le développement humain a travaillé avec les agences régionales et nationales afin d'obtenir des estimations de PPA pour les pays concernés. Par exemple, dans le cas de Cuba, une équipe technique d'experts nationaux et internationaux a été formée pour étudier diverses méthodologies permettant d'obtenir la meilleure estimation possible de PPA. Vous en retrouverez les résultats dans les prochains Rapports.

Bien que l'on ait beaucoup progressé au cours des dernières décennies, les données actuelles relatives au PPA souffrent d'un certain nombre de déficiences, dont notamment le manque d'universalité, d'actualisation des données et d'uniformité en terme de qualité de résultats en fonction des régions et des pays.

Comblant les vides pour certains pays en utilisant la régression économétrique nécessite de formuler des hypothèses, dont l'extrapolation au fil du temps implique une incertitude de plus en plus grande quant aux résultats, à mesure que l'on s'éloigne de l'année de référence.

L'importance des PPA pour l'analyse économique souligne la nécessité qu'il y a à améliorer les données relatives au PPA. Une nouvelle table ronde du Millénaire pour le PCI a été constituée, et elle promet de meilleures PPA pour l'analyse des politiques économiques, en y incluant une évaluation de la pauvreté internationale (*Notes statistiques*, encadré 6).

Comparaisons au fil du temps et des éditions du Rapport

L'IDH est un outil important, qui permet de surveiller les tendances à long terme du développement humain. Afin de faciliter l'analyse de ces tendances entre les pays, l'IDH est calculé à intervalles de cinq ans, sur la période 1995-2002. Ces estimations, présentées dans le tableau 2, sont basées sur une méthodologie cohérente ainsi que sur des données relatives aux tendances comparables les unes aux autres, disponibles au moment de la préparation du Rapport.

Comme les agences statistiques internationales ne cessent d'améliorer leurs informations, dont notamment la mise à jour périodique de leurs données historiques, la majeure partie des modifications d'une année sur l'autre en terme de valeur et de rang d'IDH au fil des éditions du *Rapport sur le développement humain* reflètent plus les révisions de ces données – tant pour les pays individuellement que pour les pays par rapport aux autres – que de réels changements dans ces pays. De plus, d'éventuels changements en terme de couverture géographique peuvent affecter le rang d'IDH d'un pays, même si l'on utilise une méthodologie cohérente pour calculer l'IDH. En conséquence, le rang d'IDH d'un pays peut baisser considérablement d'un Rapport sur l'autre, mais lorsque des données corrigées et comparables sont utilisées pour réévaluer l'IDH des dernières années, le rang et la valeur de l'IDH peuvent en fait montrer une amélioration.

Pour ces raisons, les analyses des tendances de l'IDH ne doivent pas se baser sur des données venant d'autres éditions du Rapport. Le tableau des indicateurs 2 propose des tendances remises à jour relatives à l'IDH, sur la base de données et d'une méthodologie cohérentes. Pour les valeurs et les rangs d'IDH recalculés pour 2001 (année de référence de l'IDH pour le *Rapport sur le développement humain 2003*), sur la base de données et de couverture géographique comparable au Rapport de cette année, voir <http://hdr.undp.org/>.

L'IDH pour les pays à développement humain élevé

L'IDH, dans ce *Rapport*, est composé de manière à comparer les résultats des pays à tous les niveaux du développement humain. Les indicateurs utilisés actuellement pour l'IDH montrent de très faibles différences en terme d'IDH pour les premiers pays de l'IDH à revenu élevé, et les rangs d'IDH les plus élevés ne reflètent que de très faibles différences de ces indicateurs sous jacents. Pour ces pays à revenu élevé, il existe un indice alternatif - l'indice de pauvreté humaine (donné dans le tableau indicateur 4 et éclairé par l'article statistique 1, *l'État du développement humain*) - qui reflète plus efficacement l'étendue de la mesure humaine existant encore au sein de ces populations, afin d'aider à la convergence des politiques publiques.

Pour plus de précisions quant à l'utilisation et aux limitations de l'IDH, voir l'article statistique 1, *l'État du développement humain*.

1. Statec 2004.

2. Aten, Heston, et Summers 2001, 2002.

1 Indicateur du développement humain

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX ...

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d	
Développement humain élevé										
1	Norvège	78,9	.. ^e	98 ^f	36 600	0,90	0,99	0,99	0,956	1
2	Suède	80,0	.. ^e	114 ^{g,h}	26 050	0,92	0,99	0,93	0,946	19
3	Australie	79,1	.. ^e	113 ^{g,h}	28 260	0,90	0,99	0,94	0,946	9
4	Canada	79,3	.. ^e	95 ^f	29 480	0,90	0,98	0,95	0,943	5
5	Pays-Bas	78,3	.. ^e	99 ^f	29 100	0,89	0,99	0,95	0,942	6
6	Belgique	78,7	.. ^e	111 ^{f,g}	27 570	0,90	0,99	0,94	0,942	7
7	Islande	79,7	.. ^e	90 ^f	29 750	0,91	0,96	0,95	0,941	1
8	États-Unis	77,0	.. ^e	92 ^h	35 750	0,87	0,97	0,98	0,939	-4
9	Japon	81,5	.. ^e	84 ^h	26 940	0,94	0,94	0,93	0,938	6
10	Irlande	76,9	.. ^e	90 ^f	36 360	0,86	0,96	0,98	0,936	-7
11	Suisse	79,1	.. ^e	88 ^f	30 010	0,90	0,95	0,95	0,936	-4
12	Royaume-Uni	78,1	.. ^e	113 ^{f,g}	26 150	0,88	0,99	0,93	0,936	8
13	Finlande	77,9	.. ^e	106 ^{f,g}	26 190	0,88	0,99	0,93	0,935	6
14	Autriche	78,5	.. ^e	91 ^f	29 220	0,89	0,96	0,95	0,934	-4
15	Luxembourg	78,3	.. ^e	75 ^{f,i}	61 190 ^j	0,89	0,91	1,00	0,933	-14
16	France	78,9	.. ^e	91 ^f	26 920	0,90	0,96	0,93	0,932	0
17	Danemark	76,6	.. ^e	96 ^f	30 940	0,86	0,98	0,96	0,932	-12
18	Nouvelle-Zélande	78,2	.. ^e	101 ^{g,h}	21 740	0,89	0,99	0,90	0,926	6
19	Allemagne	78,2	.. ^e	88 ^h	27 100	0,89	0,95	0,94	0,925	-5
20	Espagne	79,2	97,7 ^{e,f,k}	92 ^h	21 460	0,90	0,97	0,90	0,922	5
21	Italie	78,7	98,5 ^{e,f,k}	82 ^f	26 430	0,89	0,93	0,93	0,920	-3
22	Israël	79,1	95,3	92	19 530	0,90	0,94	0,88	0,908	5
23	Hong Kong, Chine (RAS)	79,9	93,5 ^{f,k}	72	26 910	0,91	0,86	0,93	0,903	-6
24	Grèce	78,2	97,3 ^{e,f,k}	86 ^f	18 720	0,89	0,95	0,87	0,902	5
25	Singapour	78,0	92,5 ^l	87 ^m	24 040	0,88	0,91	0,92	0,902	-3
26	Portugal	76,1	92,5 ^{e,f,k}	93 ^f	18 280	0,85	0,97	0,87	0,897	6
27	Slovénie	76,2	99,7 ^e	90 ^f	18 540	0,85	0,96	0,87	0,895	3
28	Corée, Rép. De	75,4	97,9 ^{e,f,k}	92 ^h	16 950	0,84	0,97	0,86	0,888	9
29	Barbade	77,1	99,7 ^{f,n}	88 ^f	15 290	0,87	0,95	0,84	0,888	11
30	Chypre	78,2	96,8 ^l	74 ^f	18 360 ^f	0,89	0,89	0,87	0,883	1
31	Malte	78,3	92,6	77 ^f	17 640	0,89	0,87	0,86	0,875	3
32	République tchèque	75,3	.. ^e	78 ^h	15 780	0,84	0,92	0,84	0,868	7
33	Brunei Darussalam	76,2	93,9 ^l	73	19 210 ^{f,o}	0,85	0,87	0,88	0,867	-5
34	Argentine	74,1	97,0	94 ^h	10 880	0,82	0,96	0,78	0,853	14
35	Seychelles	72,7 ^m	91,9 ^l	85	18 232 ^{p,q}	0,80	0,90	0,87	0,853	-2
36	Estonie	71,6	99,8 ^{e,l}	96 ^f	12 260	0,78	0,98	0,80	0,853	10
37	Pologne	73,8	99,7 ^{e,f,k}	90 ^h	10 560	0,81	0,96	0,78	0,850	13
38	Hongrie	71,7	99,3 ^{e,f,k}	86 ^h	13 400	0,78	0,95	0,82	0,848	3
39	Saint-Kitts-et-Nevis	70,0 ^r	97,8 ^r	97 ^f	12 420	0,75	0,98	0,80	0,844	6
40	Bahreïn	73,9	88,5	79	17 170	0,81	0,85	0,86	0,843	-4
41	Lituanie	72,5	99,6 ^{e,l}	90 ^f	10 320	0,79	0,96	0,77	0,842	10
42	Slovaquie	73,6	99,7 ^{e,l}	74 ^h	12 840	0,81	0,91	0,81	0,842	1
43	Chili	76,0	95,7 ^l	79 ^f	9 820	0,85	0,90	0,77	0,839	11
44	Koweït	76,5	82,9	76 ^f	16 240 ^q	0,86	0,81	0,85	0,838	-6
45	Costa Rica	78,0	95,8	69	8 840 ^q	0,88	0,87	0,75	0,834	14
46	Uruguay	75,2	97,7	85 ^h	7 830	0,84	0,94	0,73	0,833	16
47	Qatar	72,0	84,2 ^{f,l}	82	19 844 ^{f,s}	0,78	0,83	0,88	0,833	-21
48	Croatie	74,1	98,1 ^l	73	10 240	0,82	0,90	0,77	0,830	4
49	Émirats arabes unis	74,6	77,3	68	22 420 ^{f,q}	0,83	0,74	0,90	0,824	-26
50	Lettonie	70,9	99,7 ^{e,l}	87 ^f	9 210	0,76	0,95	0,75	0,823	6

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d
								(IDH) 2002	
51 Bahamas	67,1	95,5 ^{f,k}	74 ^{f,t}	17 280 ^f	0,70	0,88	0,86	0,815	-16
52 Cuba	76,7	96,9	78	5 259 ^{f,s,u}	0,86	0,91	0,66	0,809	39
53 Mexique	73,3	90,5 ^l	74 ^h	8 970	0,81	0,85	0,75	0,802	5
54 Trinité et Tobago	71,4	98,5	64	9 430	0,77	0,87	0,76	0,801	1
55 Antigua-et-Barbuda	73,9 ^r	85,8 ^{f,n}	69 ^r	10 920	0,82	0,80	0,78	0,800	-8
Développement humain moyen									
56 Bulgarie	70,9	98,6	76 ^f	7 130	0,77	0,91	0,71	0,796	10
57 Russie, Féd. De	66,7	99,6 ^e	88 ^h	8 230	0,69	0,95	0,74	0,795	3
58 Jamahiriya arabe libyenne	72,6	81,7	97 ^h	7 570 ^v	0,79	0,87	0,72	0,794	16
59 Malaisie	73,0	88,7 ^l	70 ^h	9 120	0,80	0,83	0,75	0,793	-2
60 Macédoine, ERYM	73,5	96,0 ^{w,x}	70 ^f	6 470	0,81	0,87	0,70	0,793	15
61 Panama	74,6	92,3	73 ^f	6 170	0,83	0,86	0,69	0,791	18
62 Biélorussie	69,9	99,7 ^e	88	5 520	0,75	0,95	0,67	0,790	24
63 Tonga	68,4	98,8 ^l	82	6 850 ^q	0,72	0,93	0,71	0,787	5
64 Maurice	71,9	84,3 ^l	69	10 810	0,78	0,79	0,78	0,785	-15
65 Albanie	73,6	98,7 ^l	69 ^f	4 830	0,81	0,89	0,65	0,781	31
66 Bosnie-Herzégovine	74,0	94,6	64 ^y	5 970 ^{f,o}	0,82	0,84	0,68	0,781	15
67 Suriname	71,0	94,0 ^{w,x}	74 ^h	6 590 ^{p,q}	0,77	0,87	0,70	0,780	6
68 Venezuela	73,6	93,1	71	5 380	0,81	0,86	0,67	0,778	21
69 Roumanie	70,5	97,3 ^l	68 ^f	6 560	0,76	0,88	0,70	0,778	5
70 Ukraine	69,5	99,6 ^e	84	4 870	0,74	0,94	0,65	0,777	25
71 Sainte-Lucie	72,4	94,8 ^{f,n}	74	5 300	0,79	0,88	0,66	0,777	19
72 Brésil	68,0	86,4 ^l	92 ^h	7 770	0,72	0,88	0,73	0,775	-9
73 Colombie	72,1	92,1	68	6 370 ^q	0,78	0,84	0,69	0,773	4
74 Oman	72,3	74,4	63	13 340	0,79	0,71	0,82	0,770	-26
75 Samoa occidentales	69,8	98,7	69	5 600 ^q	0,75	0,89	0,67	0,769	10
76 Thaïlande	69,1	92,6 ^l	73 ^f	7 010	0,74	0,86	0,71	0,768	-9
77 Arabie Saoudite	72,1	77,9	57	12 650 ^q	0,79	0,71	0,81	0,768	-33
78 Kazakhstan	66,2	99,4 ^e	81	5 870	0,69	0,93	0,68	0,766	4
79 Jamaïque	75,6	87,6 ^{f,n}	75 ^h	3 980	0,84	0,83	0,61	0,764	28
80 Liban	73,5	86,5 ^{f,k}	78	4 360	0,81	0,84	0,63	0,758	21
81 Fidji	69,6	92,9 ^{f,l}	73 ^h	5 440	0,74	0,86	0,67	0,758	7
82 Arménie	72,3	99,4 ^{e,l}	72	3 120	0,79	0,90	0,57	0,754	33
83 Philippines	69,8	92,6 ^l	81 ^h	4 170	0,75	0,89	0,62	0,753	22
84 Maldives	67,2	97,2	78	4 798 ^{f,p,q}	0,70	0,91	0,65	0,752	13
85 Pérou	69,7	85,0 ^z	88 ^h	5 010	0,74	0,86	0,65	0,752	7
86 Turkménistan	66,9	98,8 ^{f,l}	81 ^{f,t}	4 300 ^f	0,70	0,93	0,63	0,752	16
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	74,0	83,1 ^{f,n}	64	5 460	0,82	0,77	0,67	0,751	0
88 Turquie	70,4	86,5 ^l	68 ^h	6 390	0,76	0,80	0,69	0,751	-12
89 Paraguay	70,7	91,6 ^z	72 ^h	4 610 ^q	0,76	0,85	0,64	0,751	9
90 Jordanie	70,9	90,9	77 ^h	4 220	0,76	0,86	0,62	0,750	14
91 Azerbaïdjan	72,1	97,0 ^{w,x}	69	3 210	0,78	0,88	0,58	0,746	23
92 Tunisie	72,7	73,2	75 ^h	6 760	0,79	0,74	0,70	0,745	-23
93 Grenade	65,3 ^{f,n}	94,4 ^{f,n}	65 ^f	7 280	0,67	0,85	0,72	0,745	-28
94 Chine	70,9	90,9 ^l	68 ^f	4 580	0,76	0,83	0,64	0,745	5
95 Dominique	73,1 ⁿ	76,4 ^{f,n}	74 ^f	5 640	0,80	0,76	0,67	0,743	-11
96 Sri Lanka	72,5	92,1	65 ^h	3 570	0,79	0,83	0,60	0,740	16
97 Géorgie	73,5	100,0 ^{e,w,x}	69	2 260	0,81	0,89	0,52	0,739	29
98 République dominicaine	66,7	84,4	77 ^h	6 640 ^q	0,70	0,82	0,70	0,738	-27
99 Belize	71,5	76,9 ^l	71 ^f	6 080	0,78	0,75	0,69	0,737	-19
100 Équateur	70,7	91,0 ^l	72 ^{f,aa}	3 580	0,76	0,85	0,60	0,735	11

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d	
101	Iran, Rép. Islamique d'	70,1	77,1 ^{f,k,z}	69	6 690	0,75	0,74	0,70	0,732	-31
102	Territoires palestiniens occupés	72,3	90,2 ^m	79	.. ^{ab}	0,79	0,86	0,52	0,726	21
103	El Salvador	70,6	79,7	66	4 890 ^q	0,76	0,75	0,65	0,720	-9
104	Guyana	63,2	96,5 ^{f,n}	75 ^f	4 260 ^q	0,64	0,89	0,63	0,719	-1
105	Cap Vert	70,0	75,7	73 ^h	5 000 ^q	0,75	0,75	0,65	0,717	-12
106	Rép. Arabe syrienne	71,7	82,9	59	3 620	0,78	0,75	0,60	0,710	4
107	Ouzbékistan	69,5	99,3 ^e	76	1 670	0,74	0,91	0,47	0,709	35
108	Algérie	69,5	68,9	70 ^h	5 760 ^q	0,74	0,69	0,68	0,704	-25
109	Guinée équatoriale	49,1	84,2 ^{f,k}	58	30 130 ^{f,q}	0,40	0,76	0,95	0,703	-103
110	Kirghizistan	68,4	97,0 ^{w,ac}	81	1 620	0,72	0,92	0,46	0,701	33
111	Indonésie	66,6	87,9	65 ^h	3 230	0,69	0,80	0,58	0,692	2
112	Viêt-nam	69,0	90,3 ^{f,l}	64	2 300	0,73	0,82	0,52	0,691	12
113	Moldavie, Rép. de	68,8	99,0 ^e	62	1 470	0,73	0,87	0,45	0,681	36
114	Bolivie	63,7	86,7 ^l	86 ^h	2 460	0,64	0,86	0,53	0,681	6
115	Honduras	68,8	80,0 ^l	62 ^{f,aa}	2 600 ^q	0,73	0,74	0,54	0,672	3
116	Tadjikistan	68,6	99,5 ^{e,l}	73	980	0,73	0,90	0,38	0,671	45
117	Mongolie	63,7	97,8 ^l	70	1 710	0,64	0,89	0,47	0,668	21
118	Nicaragua	69,4	76,7 ^z	65 ^h	2 470 ^q	0,74	0,73	0,54	0,667	1
119	Afrique du Sud	48,8	86,0	77	10 070 ^q	0,40	0,83	0,77	0,666	-66
120	Égypte	68,6	55,6 ^{f,l}	76 ^{f,t}	3 810	0,73	0,62	0,61	0,653	-12
121	Guatemala	65,7	69,9	56 ^h	4 080 ^q	0,68	0,65	0,62	0,649	-15
122	Gabon	56,6	71,0 ^{w,x}	74 ^h	6 590	0,53	0,72	0,70	0,648	-50
123	São Tomé et Príncipe	69,7	83,1 ^m	62	1 317 ^{f,s}	0,75	0,76	0,43	0,645	29
124	Îles Salomon	69,0	76,6 ^m	50 ^m	1 590 ^q	0,73	0,68	0,46	0,624	21
125	Maroc	68,5	50,7	57	3 810	0,72	0,53	0,61	0,620	-17
126	Namibie	45,3	83,3	71	6 210 ^q	0,34	0,79	0,69	0,607	-48
127	Inde	63,7	61,3 ^l	55 ^f	2 670 ^q	0,64	0,59	0,55	0,595	-10
128	Botswana	41,4	78,9	70	8 170	0,27	0,76	0,73	0,589	-67
129	Vanuatu	68,6	34,0 ^m	59	2 890 ^q	0,73	0,42	0,56	0,570	-13
130	Cambodge	57,4	69,4	59	2 060 ^q	0,54	0,66	0,50	0,568	1
131	Ghana	57,8	73,8	46	2 130 ^q	0,55	0,65	0,51	0,568	-3
132	Myanmar	57,2	85,3	48	1 027 ^v	0,54	0,73	0,39	0,551	26
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	57,4	64,6 ^{f,k}	41	2 270 ^q	0,54	0,57	0,52	0,542	-8
134	Bhoutan	63,0	47,0 ^{w,x}	.. ^{ad}	1 969 ^{f,s}	0,63	0,48	0,50	0,536	0
135	Rép. dém. pop. Lao	54,3	66,4	59	1 720	0,49	0,64	0,47	0,534	2
136	Comores	60,6	56,2	45	1 690 ^q	0,59	0,53	0,47	0,530	4
137	Swaziland	35,7	80,9	61	4 550	0,18	0,74	0,64	0,519	-37
138	Bangladesh	61,1	41,1	54	1 700	0,60	0,45	0,47	0,509	1
139	Soudan	55,5	59,9	36	1 820 ^q	0,51	0,52	0,48	0,505	-3
140	Népal	59,6	44,0	61	1 370	0,58	0,50	0,44	0,504	11
141	Cameroun	46,8	67,9 ^z	56 ^h	2 000	0,36	0,64	0,50	0,501	-9
Faible développement humain										
142	Pakistan	60,8	41,5 ^{f,l}	37 ^f	1 940	0,60	0,40	0,49	0,497	-7
143	Togo	49,9	59,6	67	1 480 ^q	0,41	0,62	0,45	0,495	5
144	Congo	48,3	82,8	48 ^h	980	0,39	0,71	0,38	0,494	17
145	Lesotho	36,3	81,4 ^z	65	2 420 ^q	0,19	0,76	0,53	0,493	-24
146	Ouganda	45,7	68,9	71	1 390 ^q	0,34	0,70	0,44	0,493	4
147	Zimbabwe	33,9	90,0	58 ^h	2 400 ^f	0,15	0,79	0,53	0,491	-25
148	Kenya	45,2	84,3	53	1 020	0,34	0,74	0,39	0,488	11
149	Yémen	59,8	49,0	53 ^f	870	0,58	0,50	0,36	0,482	16
150	Madagascar	53,4	67,3 ^{f,k}	45	740	0,47	0,60	0,33	0,469	20
151	Nigeria	51,6	66,8	45 ^{f,t}	860	0,44	0,59	0,36	0,466	15

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d
152	Mauritanie	52,3	41,2	44	2 220 ^q	0,45	0,42	0,52	0,465	-25
153	Haïti	49,4	51,9	52 ^{ft}	1 610 ^q	0,41	0,52	0,46	0,463	-9
154	Djibouti	45,8	65,5 ^{fk}	24	1 990 ^q	0,35	0,52	0,50	0,454	-21
155	Gambie	53,9	37,8 ^{fk}	45 ^h	1 690 ^q	0,48	0,40	0,47	0,452	-15
156	Érythrée	52,7	56,7 ^{fk}	33	890 ^q	0,46	0,49	0,36	0,439	8
157	Sénégal	52,7	39,3	38 ^h	1 580	0,46	0,39	0,46	0,437	-11
158	Timor oriental	49,3	58,6 ^{fm}	75	.. ^{af}	0,41	0,64	0,26	0,436	19
159	Rwanda	38,9	69,2	53	1 270 ^q	0,23	0,64	0,42	0,431	-6
160	Guinée	48,9	41,0 ^{w,x}	29 ^f	2 100	0,40	0,37	0,51	0,425	-30
161	Bénin	50,7	39,8	52 ^h	1 070	0,43	0,44	0,40	0,421	-5
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	43,5	77,1	31 ^f	580	0,31	0,62	0,29	0,407	12
163	Côte d'Ivoire	41,2	49,7 ^{fk}	42	1 520	0,27	0,47	0,45	0,399	-16
164	Zambie	32,7	79,9	45	840	0,13	0,68	0,36	0,389	3
165	Malawi	37,8	61,8	74 ^h	580	0,21	0,66	0,29	0,388	9
166	Angola	40,1	42,0 ^{w,ac}	30 ^f	2 130 ^q	0,25	0,38	0,51	0,381	-38
167	Tchad	44,7	45,8	35 ^f	1 020 ^q	0,33	0,42	0,39	0,379	-8
168	Congo, Rép. Dém. du	41,4	62,7 ^{fk}	27 ^{f,aa}	650 ^q	0,27	0,51	0,31	0,365	4
169	Rép. Centrafricaine	39,8	48,6 ^z	31	1 170 ^q	0,25	0,43	0,41	0,361	-15
170	Éthiopie	45,5	41,5	34	780 ^q	0,34	0,39	0,34	0,359	-1
171	Mozambique	38,5	46,5	41	1 050 ^q	0,22	0,45	0,39	0,354	-14
172	Guinée-Bissau	45,2	39,6 ^{fk}	37 ^f	710 ^q	0,34	0,39	0,33	0,350	-1
173	Burundi	40,8	50,4	33	630 ^q	0,26	0,45	0,31	0,339	0
174	Mali	48,5	19,0 ^{fl}	26 ^f	930	0,39	0,21	0,37	0,326	-11
175	Burkina-Faso	45,8	12,8 ^{fl}	22 ^h	1 100 ^q	0,35	0,16	0,40	0,302	-20
176	Niger	46,0	17,1	19	800 ^q	0,35	0,18	0,35	0,292	-8
177	Sierra Leone	34,3	36,0 ^{w,x}	45 ^f	520	0,16	0,39	0,28	0,273	-1
	Pays en développement	64,6	76,7	60	4 054	0,66	0,71	0,62	0,663	..
	Pays les moins avancés	50,6	52,5	43	1 307	0,43	0,49	0,42	0,446	..
	Pays arabes	66,3	63,3	60	5 069	0,69	0,61	0,65	0,651	..
	Asie de l'Est et Pacifique	69,8	90,3	65	4 768	0,75	0,83	0,64	0,740	..
	Amérique latine et Caraïbes	70,5	88,6	81	7 223	0,76	0,86	0,72	0,777	..
	Asie du Sud	63,2	57,6	54	2 658	0,64	0,57	0,55	0,584	..
	Afrique sub-saharienne	46,3	63,2	44	1 790	0,35	0,56	0,48	0,465	..
	Europe centrale et orientale et CEI	69,5	99,3	79	7 192	0,74	0,93	0,72	0,796	..
	OCDE	77,1	..	87	24 904	0,87	0,94	0,92	0,911	..
	Pays de l'OCDE à revenu élevé	78,3	..	93	29 000	0,89	0,97	0,95	0,935	..
	Développement humain élevé	77,4	..	89	24 806	0,87	0,95	0,92	0,915	..
	Développement humain moyen	67,2	80,4	64	4 269	0,70	0,75	0,63	0,695	..
	Faible développement humain	49,1	54,3	40	1 184	0,40	0,50	0,41	0,438	..
	Revenu élevé	78,3	..	92	28 741	0,89	0,97	0,94	0,933	..
	Revenu intermédiaire	70,0	89,7	71	5 908	0,75	0,84	0,68	0,756	..
	Revenu faible	59,1	63,6	51	2 149	0,57	0,59	0,51	0,557	..
	Monde	66,9	..	64	7 804	0,70	0,76	0,73	0,729	..

Note: Les cumuls des colonnes 5-8 sont basées sur les données du tableau. Pour des notes détaillées sur les données, voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'indice de développement humain de cette année.

a. Le classement selon l'IDH est déterminé par les valeurs d'IDH à la cinquième décimale. **b.** Sauf indication contraire, les données se réfèrent à des estimations de l'institut de statistiques de l'UNESCO pour juillet 2002. A cause de certaines différences de méthodologie et de l'à-propos des données collectées, les comparaisons entre pays et au fil du temps doivent être abordées avec prudence. **c.** Sauf indication contraire, ces données se réfèrent à l'année scolaire 2001/02. Les données de certains pays peuvent se référer à des estimations de l'institut des statistiques de l'UNESCO. Pour plus de plus amples détails, voir <http://www.uis.unesco.org/>. Les données venant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être abordées avec prudence. **d.** Un chiffre positif montre que le rang d'IDH est supérieur au PIB par habitant (PPA), un chiffre positif montre le contraire. **e.** Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 99,0%. **f.** Ces données se réfèrent à une autre année que celle spécifiée. **g.** Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 100%. **h.** Estimation préliminaire de l'institut des statistiques de l'UNESCO, sujet à révision ultérieure. **i.** Ce rapport est sous-estimé, car plusieurs élèves du secondaire et de tertiaire poursuivent leurs études dans des pays proches (voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'indice de développement humain de cette année.). **j.** Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 40 000\$ (PPA). **k.** Institut des statistiques de l'UNESCO 2003a. Les données sont sujettes à révision ultérieure. **l.** Données de recensement. **m.** Données venant de sources nationales. **n.** Données venant du secrétariat de la communauté Caraïbienne, basées sur des sources nationales. **o.** Banque mondiale 2003b. **p.** Estimation préliminaire de la Banque Mondiale, sujette à révision ultérieure. **q.** Estimation basée sur la régression. **r.** Données venant du secrétariat de l'organisation des états des caraïbes orientales, basées sur des sources nationales. **s.** Aten, Heston, et Summers 2002. Les données diffèrent de la définition classique. **t.** Données pour l'année scolaire 1999/2000. Elles ont été fournies par l'institut des statistiques de l'UNESCO pour le rapport du développement humain 2001 (voir institut de statistiques de l'UNESCO 2001). **u.** Des efforts pour produire des estimations plus précises et plus récentes sont en cours (voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'indice de développement humain de cette année). **v.** Aten, Heston, et Summers 2001. Les données diffèrent de la définition classique. **w.** Les données se réfèrent à une année ou une période autre que celle spécifiée, et diffèrent de la définition classique, ou se réfèrent à une partie du pays seulement. **x.** UNICEF 2003b. **y.** PNUD 2002a. **z.** Sondage. **aa.** Institut des statistiques de l'UNESCO 2003b. **ab.** En l'absence d'une estimation du PPI par habitant (PPA), on a utilisé l'estimation du bureau du rapport du développement humain de 2 320\$, donné à partir de la valeur du PPI en dollars US et de la proportion moyenne pondérée de PIB en dollars US pour les dollars US dans les états arabes. **ac.** UNICEF 2000. **ad.** Le taux général combiné de scolarisation n'étant pas disponible, on a utilisé l'estimation de 49% du bureau du rapport du développement humain. **ae.** Ces estimations sont essentiellement basées sur des informations venant du nord Soudan. **af.** On a utilisé une valeur estimée de 478\$ (PNUD 2002b). **Source:** Colonne 1: ONU 2003, sauf indication contraire; colonne 2: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004a, sauf indication contraire; colonne 3: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c, sauf indication contraire; colonne 4: Banque mondiale 2004f, sauf indication contraire; Totaux calculés pour le Bureau du rapport du développement humain par la banque mondiale; colonne 5: calculé sur la base des données de la colonne 1; colonne 6: calculé sur la base des données de colonnes 2 et 3; colonne 7: calculée sur la base des données de la colonne 4; colonne 8: calculée sur la base des données des colonnes 5-7; voir la note technique 1 pour de plus amples détails; colonne 9: calculée sur la base des colonnes 4 et 8.

2 L'indicateur du développement humain en tendances

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX ...

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002
Développement humain élevé							
1 Norvège	0,866	0,886	0,897	0,911	0,935	0,954	0,956
2 Suède	0,863	0,873	0,885	0,895	0,928	0,943	0,946
3 Australie	0,847	0,864	0,877	0,892	0,932	0,942	0,946
4 Canada	0,869	0,885	0,908	0,928	0,933	0,939	0,943
5 Pays-Bas	0,865	0,877	0,891	0,907	0,927	0,938	0,942
6 Belgique	0,845	0,862	0,876	0,897	0,927	0,940	0,942
7 Islande	0,862	0,885	0,895	0,913	0,919	0,939	0,941
8 États-Unis	0,866	0,886	0,899	0,914	0,926	0,935	0,939
9 Japon	0,854	0,879	0,894	0,910	0,924	0,934	0,938
10 Irlande	0,810	0,825	0,844	0,869	0,893	0,926	0,936
11 Suisse	0,878	0,889	0,895	0,909	0,918	0,932	0,936
12 Royaume-Uni	0,845	0,853	0,862	0,883	0,921	0,932	0,936
13 Finlande	0,839	0,859	0,876	0,899	0,913	0,933	0,935
14 Autriche	0,842	0,856	0,870	0,893	0,913	0,931	0,934
15 Luxembourg	0,838	0,850	0,856	0,882	0,908	0,928	0,933
16 France	0,852	0,867	0,880	0,902	0,919	0,929	0,932
17 Danemark	0,872	0,881	0,889	0,897	0,912	0,929	0,932
18 Nouvelle-Zélande	0,847	0,853	0,867	0,874	0,904	0,921	0,926
19 Allemagne	..	0,860	0,868	0,887	0,911	..	0,925
20 Espagne	0,836	0,853	0,867	0,885	0,903	0,917	0,922
21 Italie	0,841	0,856	0,865	0,887	0,904	0,915	0,920
22 Israël	0,794	0,818	0,839	0,857	0,880	0,907	0,908
23 Hong Kong, Chine (RAS)	0,760	0,799	0,826	0,862	0,879	..	0,903
24 Grèce	0,832	0,847	0,860	0,870	0,875	0,894	0,902
25 Singapour	0,724	0,761	0,784	0,821	0,859	..	0,902
26 Portugal	0,785	0,800	0,823	0,847	0,876	0,892	0,897
27 Slovénie	0,852	0,883	0,895
28 Corée, Rép. De	0,705	0,741	0,779	0,817	0,852	0,878	0,888
29 Barbade	0,804	0,827	0,837	0,851	0,859	0,888	0,888
30 Chypre	..	0,791	0,812	0,835	0,855	0,880	0,883
31 Malte	0,726	0,763	0,789	0,824	0,850	0,873	0,875
32 République tchèque	0,843	0,856	0,868
33 Brunei Darussalam	0,867
34 Argentine	0,784	0,799	0,808	0,810	0,832	0,854	0,853
35 Seychelles	0,853
36 Estonie	0,817	0,796	0,839	0,853
37 Pologne	0,802	0,816	0,843	0,850
38 Hongrie	0,777	0,793	0,807	0,807	0,810	0,837	0,848
39 Saint-Kitts-et-Nevis	0,844
40 Bahreïn	..	0,746	0,779	0,808	0,825	0,835	0,843
41 Lituanie	0,823	0,789	0,829	0,842
42 Slovaquie	0,842
43 Chili	0,703	0,738	0,761	0,784	0,814	0,835	0,839
44 Koweït	0,761	0,776	0,778	..	0,810	0,834	0,838
45 Costa Rica	0,745	0,770	0,774	0,791	0,810	0,829	0,834
46 Uruguay	0,759	0,779	0,785	0,803	0,816	..	0,833
47 Qatar	0,833
48 Croatie	0,806	0,798	0,823	0,830
49 Émirats arabes unis	0,744	0,777	0,785	0,805	0,803	..	0,824
50 Lettonie	..	0,795	0,807	0,807	0,765	0,808	0,823

2 L'indicateur du développement humain en tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002
51 Bahamas	..	0,809	0,820	0,825	0,812	..	0,815
52 Cuba	0,809
53 Mexique	0,688	0,734	0,753	0,761	0,776	0,800	0,802
54 Trinité et Tobago	0,735	0,768	0,786	0,791	0,793	0,806	0,801
55 Antigua-et-Barbuda	0,800
Développement humain moyen							
56 Bulgarie	..	0,768	0,788	0,795	0,784	0,791	0,796
57 Russie, Féd. De	0,813	0,771	..	0,795
58 Jamahiriya arabe libyenne	0,794
59 Malaisie	0,614	0,657	0,693	0,720	0,759	0,789	0,793
60 Macédoine, ERYM	0,793
61 Panama	0,708	0,735	0,746	0,748	0,771	0,791	0,791
62 Biélorussie	0,785	0,752	0,775	0,790
63 Tonga	0,787
64 Maurice	..	0,658	0,689	0,723	0,747	0,775	0,785
65 Albanie	0,691	0,702	0,702	0,740	0,781
66 Bosnie-Herzégovine	0,781
67 Suriname	0,780
68 Venezuela	0,716	0,730	0,739	0,759	0,768	0,776	0,778
69 Roumanie	0,771	0,769	0,773	0,778
70 Ukraine	0,798	0,751	0,762	0,777
71 Sainte-Lucie	0,777
72 Brésil	0,644	0,680	0,695	0,714	0,739	0,771	0,775
73 Colombie	0,661	0,689	0,706	0,727	0,751	0,771	0,773
74 Oman	0,493	0,546	0,640	0,696	0,733	0,761	0,770
75 Samoa occidentales	0,741	0,762	0,769
76 Thaïlande	0,613	0,651	0,676	0,707	0,742	..	0,768
77 Arabie Saoudite	0,602	0,656	0,671	0,707	0,741	0,764	0,768
78 Kazakhstan	0,767	0,725	0,744	0,766
79 Jamaïque	0,687	0,695	0,699	0,726	0,737	0,752	0,764
80 Liban	0,673	0,732	0,752	0,758
81 Fidji	0,659	0,683	0,698	0,722	0,744	0,751	0,758
82 Arménie	0,751	0,708	..	0,754
83 Philippines	0,653	0,686	0,692	0,719	0,735	..	0,753
84 Maldives	0,752
85 Pérou	0,642	0,672	0,696	0,706	0,733	..	0,752
86 Turkménistan	0,752
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	0,751
88 Turquie	0,590	0,614	0,651	0,683	0,713	..	0,751
89 Paraguay	0,667	0,701	0,708	0,719	0,738	0,751	0,751
90 Jordanie	..	0,639	0,663	0,682	0,707	0,741	0,750
91 Azerbaïdjan	0,746
92 Tunisie	0,516	0,574	0,623	0,656	0,696	0,734	0,745
93 Grenade	0,745
94 Chine	0,523	0,557	0,593	0,627	0,683	0,721	0,745
95 Dominique	0,743
96 Sri Lanka	0,613	0,648	0,674	0,698	0,719	..	0,740
97 Géorgie	0,739
98 République dominicaine	0,617	0,648	0,670	0,678	0,699	0,731	0,738
99 Belize	..	0,707	0,717	0,747	0,768	0,773	0,737
100 Équateur	0,630	0,674	0,696	0,710	0,719	..	0,735

2 L'indicateur du développement humain en tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002
101 Iran, Rép. Islamique d'	0,565	0,569	0,610	0,649	0,693	0,723	0,732
102 Territoires palestiniens occupés	0,726
103 El Salvador	0,590	0,590	0,610	0,648	0,686	0,713	0,720
104 Guyana	0,677	0,683	0,679	0,697	0,706	0,724	0,719
105 Cap Vert	0,623	0,675	..	0,717
106 Rép. Arabe syrienne	0,534	0,576	0,611	0,635	0,663	0,683	0,710
107 Ouzbékistan	0,687	..	0,709
108 Algérie	0,504	0,554	0,603	0,642	0,664	0,693	0,704
109 Guinée équatoriale	0,483	0,504	0,528	0,670	0,703
110 Kirghizistan	0,701
111 Indonésie	0,467	0,529	0,582	0,623	0,662	0,680	0,692
112 Viêt-nam	0,610	0,649	0,686	0,691
113 Moldavie, Rép. de	0,736	0,684	0,673	0,681
114 Bolivie	0,512	0,548	0,580	0,603	0,635	0,670	0,681
115 Honduras	0,517	0,568	0,599	0,624	0,646	..	0,672
116 Tadjikistan	0,719	0,719	0,651	0,655	0,671
117 Mongolie	0,650	0,656	0,629	0,658	0,668
118 Nicaragua	0,565	0,576	0,584	0,589	0,624	0,643	0,667
119 Afrique du Sud	0,655	0,672	0,697	0,729	0,735	0,690	0,666
120 Égypte	0,438	0,487	0,539	0,577	0,608	..	0,653
121 Guatemala	0,510	0,546	0,559	0,583	0,613	0,642	0,649
122 Gabon	0,648
123 São Tomé et Príncipe	0,645
124 Îles Salomon	0,624
125 Maroc	0,429	0,474	0,510	0,542	0,571	0,603	0,620
126 Namibie	0,667	0,625	0,607
127 Inde	0,411	0,437	0,476	0,514	0,548	0,579	0,595
128 Botswana	0,503	0,574	0,633	0,675	0,666	0,620	0,589
129 Vanuatu	0,570
130 Cambodge	0,540	0,551	0,568
131 Ghana	0,439	0,467	0,481	0,511	0,532	0,560	0,568
132 Myanmar	0,551
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,423	0,444	0,465	0,482	0,522	0,540	0,542
134 Bhoutan	0,536
135 Rép. dém. pop. Lao	0,422	0,449	0,485	0,520	0,534
136 Comores	..	0,479	0,498	0,501	0,509	0,521	0,530
137 Swaziland	0,516	0,544	0,565	0,611	0,606	0,548	0,519
138 Bangladesh	0,345	0,363	0,388	0,417	0,445	0,497	0,509
139 Soudan	0,344	0,372	0,394	0,427	0,465	0,492	0,505
140 Népal	0,291	0,330	0,372	0,418	0,455	0,488	0,504
141 Cameroun	0,415	0,462	0,504	0,519	0,508	..	0,501
Faible développement humain							
142 Pakistan	0,346	0,373	0,405	0,444	0,473	..	0,497
143 Togo	0,396	0,445	0,445	0,474	0,486	0,491	0,495
144 Congo	0,451	0,497	0,541	0,532	0,530	0,487	0,494
145 Lesotho	0,457	0,499	0,517	0,544	0,549	0,513	0,493
146 Ouganda	0,395	0,395	0,404	..	0,493
147 Zimbabwe	0,547	0,572	0,629	0,617	0,571	0,511	0,491
148 Kenya	0,445	0,490	0,515	0,540	0,524	0,496	0,488
149 Yémen	0,392	0,435	0,469	0,482
150 Madagascar	0,400	0,433	0,429	0,436	0,443	0,469	0,469
151 Nigeria	0,324	0,385	0,401	0,430	0,455	..	0,466

2 L'indicateur du développement humain en tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002
152 Mauritanie	0,339	0,362	0,382	0,387	0,423	0,449	0,465
153 Haïti	..	0,443	0,459	0,455	0,448	..	0,463
154 Djibouti	0,450	0,452	0,454
155 Gambie	0,283	0,418	0,448	0,452
156 Érythrée	0,410	0,430	0,439
157 Sénégal	0,315	0,332	0,359	0,382	0,398	0,425	0,437
158 Timor oriental	0,436
159 Rwanda	0,341	0,386	0,397	0,351	0,341	0,413	0,431
160 Guinée	0,425
161 Bénin	0,288	0,324	0,351	0,356	0,381	0,406	0,421
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	0,413	0,406	0,403	0,407
163 Côte d'Ivoire	0,382	0,416	0,428	0,429	0,410	0,402	0,399
164 Zambie	0,466	0,474	0,485	0,466	0,418	0,389	0,389
165 Malawi	0,315	0,347	0,360	0,368	0,408	0,395	0,388
166 Angola	0,381
167 Tchad	0,260	0,260	0,301	0,326	0,335	0,363	0,379
168 Congo, Rép. Dém. du	0,410	0,418	0,425	0,414	0,380	..	0,365
169 Rép. Centrafricaine	0,334	0,351	0,373	0,375	0,366	..	0,361
170 Éthiopie	0,281	0,305	0,319	0,345	0,359
171 Mozambique	..	0,298	0,286	0,310	0,318	0,342	0,354
172 Guinée-Bissau	0,254	0,262	0,282	0,311	0,339	0,354	0,350
173 Burundi	0,282	0,306	0,332	0,338	0,311	0,325	0,339
174 Mali	0,232	0,262	0,269	0,288	0,309	..	0,326
175 Burkina-Faso	0,239	0,262	0,287	0,302	0,312	0,323	0,302
176 Niger	0,237	0,257	0,250	0,259	0,265	0,279	0,292
177 Sierra Leone	0,273

Note: Les valeurs de l'indicateur du développement humain dans ce tableau ont été calculées sur la base d'une méthodologie et d'une série de données cohérentes. Elles ne sont pas strictement comparables à celles des précédents rapports de développement humain. Pour des notes détaillées sur les données, voir l'article statistique 2, *note relative au tableau 1 : à propos de l'indice de développement humain de cette année.*

Source: Colonnes 1-6: calculées sur la base des données de l'espérance de vie ONU 2003, données sur les taux d'alphabétisation des adultes venant de l'institut de statistiques de l'UNESCO 2003a; données sur le cumul du taux de scolarisation général venant de l'UNESCO 1999 et de l'institut de statistiques de l'UNESCO 2004c; et les données sur le PIB par habitant (PPA 1995) et le PIB par habitant (PPA actuelle) viennent de la banque mondiale 2004f. *Colonne 7:* colonne 8 du tableau 1.

3 Pauvreté humaine et salariale

Pays en voie de développement

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX ...

Classement selon l'IDH	Indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	Valeur (%)	Probabilité	Taux	Population privée d'accès à un point d'eau aménagé †	ODM Insuffisance pondérale des enfants † (en % de 5 ans) 1995-2002 ^c	ODM Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			Différence de classement selon l'IPH-1 et la pauvreté monétaire ^f	
			de ne pas survivre jusqu'à 40 ans ^{a, †}	d'anal-phabétisme des adultes ^{b, †}			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)				
			(en % de la cohorte) 2000-05	(en % des 15 ans et plus) 2002			\$1 par jour ^d	\$2 par jour ^e	National 1990-2001 ^c		
Rang											
Développement humain élevé											
23	Hong Kong, Chine (RAS)	..	1,8	6,5 ^g
25	Singapour	6	6,3	1,9	7,5 ^h	0	14 ⁱ
28	Corée, Rép. De	3,4	2,1 ^g	8	..	<2	<2
29	Barbade	1	2,5	2,6	0,3	0	6 ⁱ
30	Chypre	2,9	3,2 ^h	0
33	Brunei Darussalam	2,8	6,1 ^h
34	Argentine	5,1	3,0	..	5	3,3	14,3
35	Seychelles	8,1 ^h	..	6 ⁱ
39	Saint-Kitts-et-Nevis	2
40	Bahreïn	4,0	11,5	..	9
43	Chili	3	4,1	4,1	4,3 ^h	7	1	<2	9,6	17,0	1
44	Koweït	2,6	17,1	..	10
45	Costa Rica	4	4,4	3,7	4,2	5	5	2,0	9,5	22,0	-10
46	Uruguay	2	3,6	4,4	2,3	2	5	<2	3,9	..	0
47	Qatar	5,1	15,8 ^{h,j}	..	6
49	Émirats arabes unis	3,4	22,7	..	14
51	Bahamas	16,0	4,5 ^g	3
52	Cuba	5	5,0	4,1	3,1	9	4
53	Mexique	12	9,1	7,6	9,5 ^h	12	8	9,9	26,3	10,1 ^k	-12
54	Trinité et Tobago	8	7,7	9,1	1,5	10	7 ⁱ	12,4	39,0	21,0	-17
55	Antigua-et-Barbuda	9	10 ⁱ
Développement humain moyen											
58	Jamahiriyah arabe libyenne	29	15,3	4,5	18,3	28	5
59	Malaisie	4,2	11,3 ^h	..	12	<2	9,3	15,5 ^k	..
61	Panama	9	7,7	6,8	7,7	10	7	7,2	17,6	37,3	-11
63	Tonga	8,9	1,2 ^h	0
64	Maurice	16	11,3	4,6	15,7 ^h	0	15
67	Suriname	6,5	..	18	13
68	Venezuela	11	8,5	5,9	6,9	17	5 ⁱ	15	32	31,3 ^k	-20
71	Sainte-Lucie	5,7	..	2	14 ⁱ
72	Brésil	18	11,8	11,5	13,6 ^h	13	6	8,2	22,4	17,4	-7
73	Colombie	10	8,1	8,4	7,9	9	7	8,2	22,6	64,0	-13
74	Oman	50	31,5	5,0	25,6	61	24
75	Samoa occidentales	6,6	1,3	1
76	Thaïlande	22	13,1	10,2	7,4 ^h	16	19 ⁱ	<2	32,5	13,1	15
77	Arabie Saoudite	30	15,8	5,2	22,1	5	14
79	Jamaïque	13	9,2	4,9	12,4	8	6	<2	13,3	18,7	9
80	Liban	14	9,5	4,3	13,5 ^g	0	3
81	Fidji	42	21,3	5,4	7,1 ^{h,j}	53	8 ⁱ
83	Philippines	28	15,0	7,4	7,4 ^h	14	28	14,6	46,4	36,8	-5
84	Maldives	17	11,4	10,2	2,8	0	30
85	Pérou	23	13,2	10,2	15,0 ^l	20	7	18,1	37,7	49	-19
87	Saint-Vincent-et-Grenadines	3,9	..	7
88	Turquie	19	12,0	8,0	13,5 ^h	18	8	<2	10,3	..	12
89	Paraguay	15	10,6	8,0	8,4 ^l	22	5	14,9	30,3	21,8	-16
90	Jordanie	7	7,2	6,6	9,1	4	5	<2	7,4	11,7	3
92	Tunisie	39	19,2	4,9	26,8	20	4	<2	6,6	7,6	28
93	Grenade	5
94	Chine	24	13,2	7,1	9,1 ^h	25	11	16,6	46,7	4,6	-14
95	Dominique	3	5 ⁱ
96	Sri Lanka	36	18,2	5,1	7,9	23	29	6,6	45,4	25	11
98	République dominicaine	26	13,7	14,6	15,6	14	5	<2	<2	28,6	18

3 Pauvreté humaine et salariale

Pays en voie de développement

Classement selon l'IDH	Indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	Valeur (%)	Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-05	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2002	Population privée d'accès à un point d'eau amélioré [†] (%) 2000	ODM Insuffisance pondérale des enfants [†] (en % des moins de 5 ans) 1995-2002 ^c	ODM Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			Différence de classement selon l'IPH-1 et la pauvreté monétaire ^f	
							Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)		National 1990-2001 ^c		
							\$1 par jour ^d 1990-2002 ^c	\$2 par jour ^e 1990-2002 ^c			
99	Belize	33	16,7	11,3	23,1 ^h	8	6 ⁱ
100	Équateur	20	12,0	10,3	9,0 ^h	15	15	17,7	40,8	35,0	-20
101	Iran, Rép. Islamique d'	31	16,4	7,0	22,9 ^{g,i,j}	8	11	<2	7,3	..	21
102	Territoires palestiniens occupés	5,2	..	14	4
103	El Salvador	34	17,0	9,9	20,3	23	12	31,1	58,0	48,3	-21
104	Guyana	21	12,9	17,6	1,4 ^g	6	14	<2	6,1	35,0	14
105	Cap Vert	40	19,7	7,6	24,3	26	14 ⁱ
106	Rép. Arabe syrienne	25	13,7	5,7	17,1	20	7
108	Algérie	43	21,9	9,3	31,1	11	6	<2	15,1	12,2	30
109	Guinée équatoriale	54	32,7	36,4	15,8 ^g	56	19
111	Indonésie	35	17,8	10,8	12,1	22	26	7,5	52,4	27,1	7
112	Viêt-nam	41	20,0	10,7	9,7 ^{h,j}	23	33	17,7	63,7	50,9	-5
114	Bolivie	27	14,4	16,0	13,3 ^h	17	10	14,4	34,3	62,7	-5
115	Honduras	32	16,6	13,8	20,0 ^h	12	17	23,8	44,4	53	-17
117	Mongolie	38	19,1	13,0	2,2 ^h	40	13	13,9	50,0	36,3	4
118	Nicaragua	37	18,3	10,3	23,3 ^l	23	10	45,1	79,9	47,9	-31
119	Afrique du Sud	52	31,7	44,9	14,0	14	12	7,1	23,8	..	20
120	Égypte	47	30,9	8,6	44,4 ^{h,j}	3	11	3,1	43,9	16,7	20
121	Guatemala	44	22,5	14,1	30,1	8	24	16,0	37,4	56,2	1
122	Gabon	28,1	..	14	12
123	São Tomé et Príncipe	10,0	13
124	Îles Salomon	6,8	..	29	21 ⁱ
125	Maroc	56	34,5	9,4	49,3	20	9	<2	14,3	19,0	36
126	Namibie	64	37,7	52,3	16,7	23	24	34,9	55,8	..	-5
127	Inde	48	31,4	15,3	38,7 ^h	16	47	34,7	79,9	28,6	-12
128	Botswana	76	43,5	61,9	21,1	5	13	23,5	50,1	..	11
129	Vanuatu	7,3	..	12	20 ⁱ
130	Cambodge	74	42,6	24,0	30,6	70	45	34,1	77,7	36,1	3
131	Ghana	46	26,0	25,8	26,2	27	25	44,8	78,5	39,5	-23
132	Myanmar	45	25,4	24,6	14,7	28	35
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	62	37,0	19,0	35,4 ^g	58	35 ⁱ	37,5	..
134	Bhoutan	17,3	..	38	19
135	Rép. dém. pop. Lao	66	40,3	27,9	33,6	63	40	26,3	73,2	38,6	1
136	Comores	49	31,4	18,1	43,8	4	25
137	Swaziland	70,5	19,1	..	10	40,0	..
138	Bangladesh	72	42,2	17,3	58,9	3	48	36,0	82,8	49,8	-3
139	Soudan	51	31,6	27,6	40,1	25	17
140	Népal	69	41,2	19,3	56,0	12	48	37,7	82,5	42,0	-7
141	Cameroun	61	36,9	44,2	32,1 ^l	42	21	17,1	50,6	40,2	8
Faible développement humain											
142	Pakistan	71	41,9	17,8	58,5 ^{h,j}	10	38	13,4	65,6	32,6	24
143	Togo	65	38,0	37,9	40,4	46	25	32,3 ^k	..
144	Congo	53	31,9	39,3	17,2	49	14
145	Lesotho	85	47,9	68,1	18,6 ^l	22	18	36,4	56,1	..	6
146	Ouganda	60	36,4	41,1	31,1	48	23	44,0	..
147	Zimbabwe	91	52,0	74,8	10,0	17	13	36,0	64,2	34,9	12
148	Kenya	63	37,5	49,5	15,7	43	21	23,0	58,6	52,0	4
149	Yémen	67	40,3	19,1	51,0	31	46	15,7	45,2	41,8	15
150	Madagascar	58	35,9	29,0	32,7 ^g	53	33	49,1	83,3	71,3	-20
151	Nigeria	57	35,1	34,9	33,2	38	36 ⁱ	70,2	90,8	34,1	-27

3 Pauvreté humaine et salariale

Pays en voie de développement

Classement selon l'IDH	Indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	Valeur (%)	Probabilité	Taux	Population privée d'accès à un point d'eau aménagé [†]	ODM Insuffisance pondérale des enfants [†]	ODM Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire			Différence de classement selon l'IPH-1 et la pauvreté monétaire ^f	
			de ne pas survivre jusqu'à 40 ans ^{a,†}	d'anal-tisme des adultes ^{b,†}			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)				
			(en % de la cohorte) 2000-05	(en % des 15 ans et plus) 2002			\$1 par jour ^d	\$2 par jour ^e	National 1990-2001 ^c		
152	Mauritanie	87	48,3	30,5	58,8	63	32	25,9	63,1	46,3	18
153	Haïti	68	41,1	37,3	48,1	54	17	65,0 ^k	..
154	Djibouti	55	34,3	42,9	34,5 ^g	0	18	45,1	..
155	Gambie	81	45,8	29,6	62,2 ^g	38	17	59,3	82,9	64,0	-7
156	Érythrée	70	41,8	27,5	43,3 ^g	54	44	53,0	..
157	Sénégal	77	44,1	27,7	60,7	22	23	26,3	67,8	33,4	9
158	Timor oriental	33,0	43
159	Rwanda	78	44,7	54,3	30,8	59	27	35,7	84,6	51,2	3
160	Guinée	35,9	..	52	23	40,0	..
161	Bénin	80	45,7	34,6	60,2	37	23	33,0	..
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	59	36,0	46,4	22,9	32	29	19,9	59,7	35,7	3
163	Côte d'Ivoire	79	45,0	51,7	50,3 ^g	19	21	15,5	50,4	36,8	24
164	Zambie	90	50,4	70,1	20,1	36	28	63,7	87,4	72,9	-2
165	Malawi	83	46,8	59,6	38,2	43	25	41,7	76,1	65,3	1
166	Angola	49,2	..	62	31
167	Tchad	88	49,6	42,9	54,2	73	28	64,0	..
168	Congo, rép. Dém. Du	75	42,9	47,2	37,3 ^g	55	31
169	République centrafricaine	84	47,7	55,3	51,4 ⁱ	30	24	66,6	84,0	..	-7
170	Éthiopie	92	55,5	43,3	58,5	76	47	26,3	80,7	44,2	20
171	Mozambique	89	49,8	56,0	53,5	43	26	37,9	78,4	69,4	6
172	Guinée-Bissau	86	48,0	41,3	60,4 ^g	44	25	48,7	..
173	Burundi	82	45,8	50,5	49,6	22	45	58,4	89,2	..	-5
174	Mali	93	58,9	35,3	81,0 ^{h,j}	35	33	72,8	90,6	63,8	-2
175	Burkina-Faso	95	65,5	43,4	87,2 ^{h,j}	58	34	44,9	81,0	45,3	9
176	Niger	94	61,4	38,7	82,9	41	40	61,4	85,3	63,0 ^k	3
177	Sierra Leone	57,5	..	43	27	57,0	74,5	68,0 ^k	..

[†] se rapporte aux éléments utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1). Pour plus de détails, voir la note technique 1.

a. Ces données se réfèrent à la probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans, multipliée par 100. Elles se rapportent au milieu de la fourchette de projections pour la période indiquée. **b.** Sauf indication contraire, ces données se rapportent à des estimations de l'institut de statistiques de l'UNESCO en juillet 2002. A causes de différences méthodologiques, les comparaisons entre pays et au fil du temps sont à envisager avec prudence. **c.** Ces données se réfèrent à la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. **d.** Le seuil de pauvreté correspond à 1,08 dollar (en PPA de 1993). **e.** Le seuil de pauvreté correspond à 2,15 dollars (en PPA de 1993). **f.** La pauvreté monétaire se rapporte au pourcentage de la population vivant en dessous de 1 dollar par jour. Tous les pays affichant un taux de pauvreté monétaire inférieur à 2 % ont été classés au même rang. Les classements se fondent sur les pays pour lesquels on dispose de données pour les deux indicateurs considérés. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en termes de pauvreté monétaire que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire. **g.** Institut de statistiques de l'UNESCO 2003a. Données sujettes à révision. **h.** recensement. **i.** Ces données se rapportent à une année ou une période différente de celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondent pas à la définition normalisée ou ne s'appliquent qu'à une partie du pays considéré. **j.** Les données se rapportent à une année entre 1995 et 1999. **k.** Les données se rapportent à une période différente de celle indiquée. **l.** Sondage.

Sources : Colonne 1 : déterminé à partir des valeurs de l'IPH-1 figurant à la colonne 2. Colonne 2 : calculs effectués à partir des données des colonnes 3 à 6, voir la note technique 1 pour plus de détails. Colonne 3 : ONU, 2003. Colonne 4 : Institut de statistiques de l'UNESCO, 2004. Colonne 5 et 6 : UNICEF 2003b. Colonne 7 à 9 : Banque mondiale, 2004f. Colonne 10 : d'après les données des colonnes 1 et 7.

Classement selon l'IPH-1 pour 95 pays en développement

1	Barbade	17	Maldives	37	Nicaragua	57	Nigeria	77	Sénégal
2	Uruguay	18	Brésil	38	Mongolie	58	Madagascar	78	Rwanda
3	Chili	19	Turquie	39	Tunisie	59	Tanzanie, Rép.-Unie de	79	Côte d'Ivoire
4	Costa Rica	20	Équateur	40	Cap-Vert	60	Ouganda	80	Bénin
5	Cuba	21	Guyana	41	Viêt Nam	61	Cameroun	81	Gambie
6	Singapour	22	Thaïlande	42	Fidji	62	Papouasie-Nouvelle-Guinée	82	Burundi
7	Jordanie	23	Pérou	43	Algérie	63	Kenya	83	Malawi
8	Trinité-et-Tobago	24	Chine	44	Guatemala	64	Namibie	84	Rép. centrafricaine
9	Panama	25	Rép. arabe syrienne	45	Myanmar	65	Togo	85	Lesotho
10	Colombie	26	République dominicaine	46	Ghana	66	Rép. dém. pop. lao	86	Guinée-Bissau
11	Venezuela	27	Bolivie	47	Égypte	67	Yémen	87	Mauritanie
12	Mexique	28	Philippines	48	Inde	68	Haïti	88	Tchad
13	Jamaïque	29	Jamahiriyi arabe libyenne	49	Comores	69	Népal	89	Mozambique
14	Liban	30	Arabie saoudite	50	Oman	70	Érythrée	90	Zambie
15	Paraguay	31	Iran, Rép. islamique d'	51	Soudan	71	Pakistan	91	Zimbabwe
16	Maurice	32	Honduras	52	Afrique du Sud	72	Bangladesh	92	Éthiopie
		33	Bélice	53	Congo	73	Iraq	93	Mali
		34	El Salvador	54	Guinée équatoriale	74	Cambodge	94	Niger
		35	Indonésie	55	Djibouti	75	Congo, Rép. dém. du	95	Burkina Faso
		36	Sri Lanka	56	Maroc	76	Botswana		

4 Pauvreté humaine et salariale

OCDE, Europe centrale et orientale, CEI

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX ...

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b,†} (en % de la cohorte) 2000-05	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi [†] (% de la population de 16-65 ans) 1994-98 ^c	Chômage de longue durée ^{d,†} (% de la population active) 2002	Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			Différence de classement selon l'IPH-2 et la pauvreté monétaire ⁱ	
	Classement	Valeur (%)				à 50% du revenu médian ^{e,†}				
						à 11\$ par jour 1994-95 ^{f,g}	à 4\$ par jour 1996-99 ^{f,h}			
Développement humain élevé										
1	Norvège	2	7,1	8,3	8,5	0,2	6,4	4,3	..	-1
2	Suède	1	6,5	7,3	7,5	1,1	6,5	6,3	..	-3
3	Australie	14	12,9	8,8	17,0	1,3	14,3	17,6	..	-2
4	Canada	12	12,2	8,7	16,6	0,7	12,8	7,4	..	-3
5	Pays-Bas	3	8,2	8,7	10,5	0,8	7,3	7,1	..	-2
6	Belgique	13	12,4	9,4	18,4 ^j	3,4	8,0	7
7	Islande	7,6	..	0,4
8	États-Unis	17	15,8	12,6	20,7	0,5	17,0	13,6	..	0
9	Japon	10	11,1	7,5	.. ^k	1,7	11,8 ^l	-1
10	Irlande	16	15,3	9,3	22,6	1,2	12,3	4
11	Suisse	9,1	..	0,6	9,3
12	Royaume-Uni	15	14,8	8,9	21,8	1,2	12,5	15,7	..	2
13	Finlande	4	8,4	10,2	10,4	2,2	5,4	4,8	..	3
14	Autriche	9,5	..	0,8	8,0
15	Luxembourg	7	10,5	9,7	.. ^k	0,7 ^m	6,0	0,3	..	5
16	France	8	10,8	10,0	.. ^k	3,0	8,0	9,9	..	2
17	Danemark	5	9,1	11,0	9,6	0,8	9,2	-4
18	Nouvelle-Zélande	9,8	18,4	0,7
19	Allemagne	6	10,3	9,2	14,4	4,1	8,3	7,3	..	-2
20	Espagne	9	11,0	8,8	.. ^k	4,6	10,1	-1
21	Italie	11	11,6	8,6	.. ^k	5,3	12,7	-3
22	Israël	7,4	13,5
24	Grèce	9,1	..	5,0
26	Portugal	11,7	48,0	1,8
27	Slovénie	11,8	42,2	..	8,2	..	<1	..
31	Malte	7,7
32	République tchèque	12,2	15,7	3,7	4,9	..	<1	..
36	Estonie	20,4	12,4	..	18	..
37	Pologne	15,6	42,6	9,6	8,6	..	10	..
38	Hongrie	19,6	33,8	2,6	6,7	..	<1	..
41	Lituanie	19,5	17	..
42	Slovaquie	15,2	..	11,1	7,0	..	8	..
48	Croatie	14,5
50	Lettonie	21,4	28	..
Développement humain moyen										
56	Bulgarie	18,6	22	..
57	Russie, Féd. De	28,9	18,8	..	53	..
60	Macédoine, ERYM	13,3
62	Biélorussie	22,8
65	Albanie	11,3
66	Bosnie-Herzégovine	13,7
69	Roumanie	20,3	8,1	..	23	..
70	Ukraine	23,0	25	..
78	Kazakhstan	27,0	62	..
82	Arménie	14,9

4 Pauvreté humaine et salariale

OCDE, Europe centrale et orientale, CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b, †} (en % de la cohorte) 2000-05	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi [†] (% de la population de 16-65 ans) 1994-98 ^c	Chômage de longue durée ^{d, †} (% de la population active) 2002	Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			Différence de classement selon l'IPH-2 et la pauvreté monétaire ⁱ
	Classement	Valeur (%)				à 50% du revenu médian ^{e, †} 1990-2000 ^f	à 11\$ par jour 1994-95 ^{f, g}	à 4\$ par jour 1996-99 ^{f, h}	
86	Turkménistan	24,8
91	Azerbaïdjan	18,5
97	Géorgie	16,2
107	Ouzbékistan	21,8
110	Kirghizistan	23,7	88	..
113	Moldavie, Rép. de	22,8	82	..
116	Tadjikistan	22,8

† se rapporte aux indicateurs utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2). Pour plus de détails, voir la note technique 1.

Note: Ce tableau inclut Israël et Malte, qui ne font pas partie de l'OCDE, mais ne tient pas compte du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie, qui en sont membres. Pour l'indicateur de la pauvreté humaine et les éléments d'information relatifs à ces pays, se reporter au tableau 3.

a. L'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) est calculé pour une sélection de pays de l'OCDE à revenu élevé. b. Ces données se réfèrent à la probabilité de décéder avant 60 ans, multipliée par 100. Elles renvoient au milieu de la fourchette de projection pour la période spécifiée pour cette rubrique. c. D'après le niveau 1 de compréhension de textes suivis de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA). Ces données concernent la dernière année pour laquelle on dispose de données sur la période spécifiée. Des informations plus à jour devraient être disponibles d'ici peu. d. Données relatives à une durée de chômage d'au moins 12 mois. e. Le seuil de pauvreté correspond ici à la demi-médiane du revenu disponible corrigé des ménages. f. Ces données se réfèrent à la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. g. D'après le seuil de pauvreté officiel pour les EU, fixé à 11 dollars (en PPA de 1994) par personne et par jour pour une famille de trois personnes. h. Le seuil de pauvreté est fixé à 4 dollars (en PPA de 1990) par jour. i. La pauvreté monétaire se rapporte au pourcentage de la population vivant avec moins de la demi-médiane du revenu disponible corrigé des ménages. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en termes de pauvreté monétaire que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire. j. Données concernant les Flandres. k. Pour calculer l'IPH-2, nous avons utilisé une estimation de 15,1 %, correspondant à la moyenne non pondérée pour les pays pour lesquels des données sont disponibles. l. Smeeding, 1997.

Sources : Colonne 1 : déterminée sur la base des valeurs de l'IPH-2 figurant à la colonne 2. Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3 à 6 ; voir la note technique 1 pour plus de détails. Colonne 3 : calculs effectués sur la base des données relatives à l'espérance de vie provenant de ONU, 2003. Colonne 4 : sauf indication contraire, OCDE et Statistique Canada, 2000. Colonne 5 : calculs effectués à partir des données sur le chômage de longue durée et la population active de OCDE, 2004d. Colonne 6 : LIS, 2004. Colonne 7 : Smeeding, Rainwater et Burtless, 2000. Colonne 8 : Milanovic, 2002. Colonne 9 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 6.

Classement selon l'IPH-2 pour 17 pays de l'OCDE

1 Suède	7 Luxembourg	13 Belgique
2 Norvège	8 France	14 Australie
3 Pays-Bas	9 Espagne	15 Royaume Uni
4 Finlande	10 Japon	16 Irlande
5 Danemark	11 Italie	17 États-Unis
6 Allemagne	12 Canada	

5 Tendances démographiques

... VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ ...

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique annuel					Population urbaine (en % du total) ^a		Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)			
	Population totale (millions)			1975-2002-15 ^b		1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c	
	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002	2002-15 ^b										
Développement humain élevé															
1	Norvège	4,0	4,5	4,7	0,4	0,3	68,2	77,6	86,4	19,7	16,6	15,2	18,0	2,2	1,8
2	Suède	8,2	8,9	9,0	0,3	0,1	82,7	83,3	84,3	17,9	15,7	17,4	21,4	1,9	1,6
3	Australie	13,9	19,5	21,7	1,3	0,8	85,9	91,6	94,9	20,1	17,3	12,5	15,5	2,5	1,7
4	Canada	23,1	31,3	34,1	1,1	0,7	75,6	80,1	84,0	18,4	14,8	12,8	16,4	2,0	1,5
5	Pays-Bas	13,7	16,1	16,8	0,6	0,3	56,9	65,4	71,4	18,4	16,4	13,8	17,4	2,1	1,7
6	Belgique	9,8	10,3	10,5	0,2	0,1	94,5	97,2	97,5	17,2	15,5	17,3	19,5	1,9	1,7
7	Islande	0,2	0,3	0,3	1,0	0,6	86,6	92,7	94,1	23,0	18,7	11,5	13,5	2,8	2,0
8	États-Unis	220,2	291,0	329,7	1,0	1,0	73,7	79,8	83,6	21,6	20,3	12,2	14,2	2,0	2,1
9	Japon	111,5	127,5	127,2	0,5	(.)	56,8	65,3	67,7	14,3	13,0	18,2	26,0	2,1	1,3
10	Irlande	3,2	3,9	4,4	0,8	0,9	53,6	59,6	63,6	20,9	20,3	11,3	13,4	3,8	1,9
11	Suisse	6,3	7,2	7,0	0,5	-0,2	55,7	67,6	68,7	16,2	12,6	16,4	22,0	1,8	1,4
12	Royaume-Uni	55,4	59,1	61,3	0,2	0,3	82,7	89,0	90,2	18,7	15,9	15,9	17,8	2,0	1,6
13	Finlande	4,7	5,2	5,3	0,4	0,1	58,3	61,0	62,1	17,8	15,8	15,3	20,3	1,6	1,7
14	Autriche	7,6	8,1	8,1	0,3	-0,1	65,3	65,8	67,2	16,2	12,4	15,8	19,5	2,0	1,3
15	Luxembourg	0,4	0,4	0,5	0,8	1,2	73,7	91,6	94,1	19,0	17,6	13,4	14,4	2,0	1,7
16	France	52,7	59,8	62,8	0,5	0,4	72,9	76,1	79,0	18,6	17,8	16,2	18,5	2,3	1,9
17	Danemark	5,1	5,4	5,4	0,2	0,1	82,1	85,2	86,8	18,5	16,3	15,0	19,2	2,0	1,8
18	Nouvelle-Zélande	3,1	3,8	4,2	0,8	0,6	82,8	85,8	87,0	22,6	19,3	11,9	14,6	2,8	2,0
19	Allemagne	78,7	82,4	82,5	0,2	(.)	81,2	87,9	90,0	15,2	13,2	17,1	20,8	1,6	1,4
20	Espagne	35,6	41,0	41,2	0,5	(.)	69,6	76,4	78,1	14,3	13,2	17,0	19,2	2,9	1,2
21	Italie	55,4	57,5	55,5	0,1	-0,3	65,6	67,3	69,2	14,1	12,3	18,7	22,3	2,3	1,2
22	Israël	3,4	6,3	7,8	2,3	1,6	86,6	91,6	92,4	27,9	24,8	9,9	11,4	3,8	2,7
23	Hong Kong, Chine (RAS)	4,4	7,0	7,9	1,7	0,9	89,7	100,0	100,0	15,7	12,9	11,0	13,6	2,9	1,0
24	Grèce	9,0	11,0	10,9	0,7	(.)	55,3	60,6	65,2	14,7	13,2	18,2	20,9	2,3	1,3
25	Singapour	2,3	4,2	4,7	2,3	0,9	100,0	100,0	100,0	21,1	12,9	7,6	13,1	2,6	1,4
26	Portugal	9,1	10,0	10,0	0,4	(.)	27,7	54,1	60,9	16,6	15,3	16,0	18,0	2,7	1,5
27	Slovénie	1,7	2,0	1,9	0,5	-0,2	42,4	50,8	52,6	15,0	12,1	14,6	18,5	2,2	1,1
28	Corée, Rép. De	35,3	47,4	49,7	1,1	0,4	48,0	80,1	83,0	20,3	15,5	7,8	11,9	4,3	1,4
29	Barbade	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	40,8	51,1	59,1	20,0	16,4	10,0	11,1	2,7	1,5
30	Chypre	0,6	0,8	0,9	1,0	0,6	45,2	69,0	71,6	22,1	18,9	11,8	14,9	2,5	1,9
31	Malte	0,3	0,4	0,4	0,9	0,4	80,4	91,4	93,7	19,4	17,0	12,5	18,0	2,1	1,8
32	République tchèque	10,0	10,2	10,1	0,1	-0,1	63,7	74,2	75,7	15,7	13,2	13,9	18,6	2,2	1,2
33	Brunei Darussalam	0,2	0,3	0,5	2,9	2,0	62,0	75,5	82,8	30,6	25,4	2,9	4,4	5,4	2,5
34	Argentine	26,0	38,0	43,4	1,4	1,0	81,0	89,9	92,2	27,3	24,4	9,9	11,0	3,1	2,4
35	Seychelles	0,1	0,1	0,1	1,2	0,7	33,3	49,8	53,3
36	Estonie	1,4	1,3	1,2	-0,3	-1,1	67,6	69,4	71,4	16,7	14,2	15,8	18,2	2,2	1,2
37	Pologne	34,0	38,6	38,2	0,5	-0,1	55,4	61,8	64,0	17,9	14,6	12,5	14,8	2,3	1,3
38	Hongrie	10,5	9,9	9,3	-0,2	-0,5	52,8	64,7	70,0	16,4	13,3	14,8	17,4	2,1	1,2
39	Saint-Kitts-et-Nevis	(.)	(.)	(.)	-0,3	-0,3	35,0	32,4	32,5
40	Bahreïn	0,3	0,7	0,9	3,5	1,8	85,8	89,9	91,4	29,2	23,2	2,7	3,9	5,9	2,7
41	Lituanie	3,3	3,5	3,2	0,2	-0,6	55,7	66,8	67,5	19,0	16,0	14,5	16,4	2,3	1,3
42	Slovaquie	4,7	5,4	5,4	0,5	0,1	46,3	57,2	60,8	18,4	15,4	11,5	13,6	2,5	1,3
43	Chili	10,3	15,6	18,0	1,5	1,1	78,4	86,6	90,2	27,8	23,6	7,5	9,8	3,6	2,4
44	Koweït	1,0	2,4	3,4	3,3	2,4	83,8	96,2	96,9	26,1	22,6	1,4	3,5	6,9	2,7
45	Costa Rica	2,1	4,1	5,0	2,6	1,6	42,5	60,1	66,8	30,4	23,9	5,5	7,4	4,3	2,3
46	Uruguay	2,8	3,4	3,7	0,7	0,6	83,4	92,4	94,4	24,6	22,5	13,1	13,7	3,0	2,3
47	Qatar	0,2	0,6	0,7	4,7	1,3	84,8	91,8	93,6	26,6	21,7	1,5	4,6	6,8	3,2
48	Croatie	4,3	4,4	4,3	0,1	-0,3	45,1	58,6	64,6	16,9	16,5	16,3	17,8	2,0	1,7
49	Émirats arabes unis	0,5	2,9	3,6	6,5	1,5	83,6	85,0	87,2	25,8	20,8	1,3	4,2	6,4	2,8
50	Lettonie	2,5	2,3	2,1	-0,2	-0,9	65,4	66,3	66,3	16,5	13,0	15,8	18,3	2,0	1,1

5 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique												Indice synthétique de fécondité	
	Population totale (millions)			Taux de croissance démographique annuel		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)	
	1975	2002 ^b	2015 ^b	1975-	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
51 Bahamas	0,2	0,3	0,4	1,8	0,9	73,4	89,2	91,6	29,0	24,5	5,5	8,3	3,4	2,3
52 Cuba	9,3	11,3	11,5	0,7	0,2	64,2	75,5	78,1	20,3	16,3	10,2	14,4	3,5	1,6
53 Mexique	59,1	102,0	119,6	2,0	1,2	62,8	75,2	78,8	32,8	26,4	5,0	6,8	6,5	2,5
54 Trinité et Tobago	1,0	1,3	1,3	0,9	0,3	63,0	75,0	79,7	23,3	19,7	6,9	10,0	3,5	1,6
55 Antigua-et-Barbuda	0,1	0,1	0,1	0,6	0,4	34,2	37,4	43,4
Développement humain moyen														
56 Bulgarie	8,7	8,0	7,2	-0,3	-0,8	57,5	69,4	74,0	14,8	12,6	16,3	18,0	2,2	1,1
57 Russie, Féd. De	134,2	144,1	133,4	0,3	-0,6	66,4	73,3	74,3	16,5	13,7	13,2	14,3	2,0	1,1
58 Jamahiriya arabe libyenne	2,4	5,4	6,9	3,0	1,8	60,9	86,0	89,0	31,3	28,7	3,7	5,5	7,6	3,0
59 Malaisie	12,3	24,0	29,6	2,5	1,6	37,7	63,3	71,0	33,2	27,2	4,3	6,1	5,2	2,9
60 Macédoine, ERYM	1,7	2,0	2,2	0,7	0,4	50,6	59,4	62,0	22,0	20,0	10,4	12,2	3,0	1,9
61 Panama	1,7	3,1	3,8	2,1	1,6	49,0	56,8	61,7	31,2	27,5	5,7	7,5	4,9	2,7
62 Biélorussie	9,4	9,9	9,4	0,2	-0,4	50,3	70,5	75,2	17,1	14,1	14,2	14,3	2,3	1,2
63 Tonga	0,1	0,1	0,1	0,4	0,9	24,4	33,2	38,2	37,1	31,4	5,9	5,2	5,5	3,7
64 Maurice	0,9	1,2	1,3	1,1	0,8	43,4	43,1	47,3	25,3	21,0	6,2	8,2	3,2	1,9
65 Albanie	2,4	3,1	3,4	1,0	0,7	32,7	43,2	51,2	28,5	22,9	6,2	8,1	4,7	2,3
66 Bosnie-Herzégovine	3,7	4,1	4,3	0,4	0,3	31,3	43,9	51,1	17,6	14,1	10,8	13,6	2,6	1,3
67 Suriname	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	49,5	75,4	81,6	31,0	27,0	5,3	6,2	5,3	2,5
68 Venezuela	12,7	25,2	31,2	2,5	1,6	75,8	87,4	90,0	33,0	27,6	4,6	6,6	4,9	2,7
69 Roumanie	21,2	22,4	21,6	0,2	-0,3	42,8	54,5	56,4	17,1	15,4	13,9	14,8	2,6	1,3
70 Ukraine	49,0	48,9	44,4	(.)	-0,7	58,3	67,2	68,9	16,5	13,2	14,6	16,1	2,2	1,2
71 Sainte-Lucie	0,1	0,1	0,2	1,3	0,7	23,6	30,1	36,8	30,4	26,0	5,4	6,2	5,7	2,3
72 Brésil	108,1	176,3	202,0	1,8	1,0	61,2	82,4	88,4	28,3	24,1	5,4	7,5	4,7	2,2
73 Colombie	25,4	43,5	52,2	2,0	1,4	60,0	76,0	81,3	32,1	27,0	4,9	6,5	5,0	2,6
74 Oman	0,9	2,8	3,9	4,1	2,7	19,6	77,0	82,6	37,2	36,0	2,1	3,0	7,2	5,0
75 Samoa occidentales	0,2	0,2	0,2	0,6	1,1	21,1	22,2	24,7	40,8	35,5	4,5	4,4	5,7	4,1
76 Thaïlande	41,3	62,2	69,6	1,5	0,9	23,8	31,6	36,7	25,6	22,0	5,8	8,1	5,0	1,9
77 Arabie Saoudite	7,3	23,5	32,7	4,4	2,5	58,3	87,2	91,1	39,1	34,5	2,7	3,4	7,3	4,5
78 Kazakhstan	14,1	15,5	15,3	0,3	-0,1	52,2	55,8	58,2	26,0	21,4	7,5	8,4	3,5	2,0
79 Jamaïque	2,0	2,6	3,0	1,0	1,0	44,1	52,1	54,2	30,8	25,8	7,1	7,7	5,0	2,4
80 Liban	2,8	3,6	4,2	1,0	1,2	67,0	87,2	90,1	29,6	24,0	6,2	6,5	4,9	2,2
81 Fidji	0,6	0,8	0,9	1,4	0,8	36,7	51,0	60,1	32,7	27,6	3,7	5,8	4,2	2,9
82 Arménie	2,8	3,1	3,0	0,3	-0,3	63,0	64,6	64,2	21,4	14,4	9,2	9,9	3,0	1,2
83 Philippines	42,0	78,6	96,3	2,3	1,6	35,6	60,2	69,2	36,6	29,9	3,7	4,9	6,0	3,2
84 Maldives	0,1	0,3	0,4	3,0	2,8	18,1	28,4	35,2	43,1	39,6	3,2	3,1	7,0	5,3
85 Pérou	15,2	26,8	32,0	2,1	1,4	61,5	73,5	78,0	33,6	27,5	5,0	6,5	6,0	2,9
86 Turkménistan	2,5	4,8	5,8	2,4	1,5	47,6	45,1	50,0	34,6	27,4	4,5	4,6	6,2	2,7
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	0,1	0,1	0,1	0,8	0,5	27,0	57,2	68,6	31,1	26,0	6,7	7,1	5,5	2,2
88 Turquie	41,0	70,3	82,1	2,0	1,2	41,6	65,8	71,9	30,7	25,0	5,7	6,7	5,2	2,4
89 Paraguay	2,7	5,7	7,7	2,9	2,2	39,0	56,6	64,3	38,8	34,2	3,6	4,3	5,7	3,8
90 Jordanie	1,9	5,3	7,0	3,7	2,1	57,8	78,9	81,1	38,0	31,6	3,0	4,0	7,8	3,6
91 Azerbaïdjan	5,7	8,3	9,5	1,4	1,0	51,5	50,2	51,3	30,1	23,5	6,1	5,9	4,3	2,1
92 Tunisie	5,7	9,7	11,1	2,0	1,0	49,9	63,4	68,1	28,5	22,6	5,9	6,7	6,2	2,0
93 Grenade	0,1	0,1	0,1	-0,5	-0,3	32,6	40,0	49,5
94 Chine	927,8 ^d	1 294,9 ^d	1 402,3 ^d	1,2 ^d	0,6 ^d	17,4	37,7	49,5	23,7	19,4	7,1	9,4	4,9	1,8
95 Dominique	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	55,3	71,7	76,2
96 Sri Lanka	13,5	18,9	20,6	1,3	0,7	22,0	21,1	22,5	25,0	21,3	6,9	9,3	4,1	2,0
97 Géorgie	4,9	5,2	4,7	0,2	-0,7	49,5	52,2	51,6	19,2	15,2	13,8	14,9	2,6	1,4
98 République dominicaine	5,0	8,6	10,1	2,0	1,2	45,7	58,9	64,6	32,5	28,3	4,6	6,4	5,6	2,7
99 Belize	0,1	0,3	0,3	2,3	1,8	50,2	48,2	51,8	37,9	31,1	4,4	4,8	6,3	3,2
100 Équateur	6,9	12,8	15,2	2,3	1,3	42,4	61,3	67,6	33,1	27,1	5,0	6,6	6,0	2,8

5 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (millions)			Taux de croissance démographique annuel		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)	
	1975	2002 ^b	2015 ^b	1975-	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
101 Iran, Rép. Islamique d'	33,4	68,1	81,4	2,6	1,4	45,8	65,9	73,9	32,6	26,8	4,5	4,9	6,4	2,3
102 Territoires palestiniens occupés	1,3	3,4	5,3	3,7	3,3	59,6	70,8	75,6	46,1	42,1	3,4	3,0	7,7	5,6
103 El Salvador	4,1	6,4	7,6	1,6	1,3	41,5	59,3	64,2	35,1	29,4	5,3	6,5	6,1	2,9
104 Guyana	0,7	0,8	0,8	0,1	(.)	30,0	37,1	44,2	30,0	25,5	5,1	6,6	4,9	2,3
105 Cap Vert	0,3	0,5	0,6	1,8	1,8	21,4	55,1	64,8	39,9	32,6	4,4	3,5	7,0	3,3
106 Rép. Arabe syrienne	7,5	17,4	23,0	3,1	2,2	45,1	50,1	52,4	38,3	32,2	3,0	3,6	7,5	3,3
107 Ouzbékistan	14,0	25,7	30,7	2,3	1,4	39,1	36,8	37,0	34,5	26,2	4,9	5,0	6,3	2,4
108 Algérie	16,0	31,3	38,1	2,5	1,5	40,3	58,3	65,3	33,5	27,4	4,2	4,9	7,4	2,8
109 Guinée équatoriale	0,2	0,5	0,7	2,8	2,5	27,1	47,1	58,2	43,6	43,0	3,9	3,6	5,7	5,9
110 Kirghizistan	3,3	5,1	5,9	1,6	1,2	37,9	34,0	35,4	32,6	26,4	6,3	5,9	4,7	2,6
111 Indonésie	134,4	217,1	250,4	1,8	1,1	19,3	44,5	57,8	29,9	25,3	5,1	6,4	5,2	2,4
112 Viêt-nam	48,0	80,3	94,7	1,9	1,3	18,9	25,2	32,4	31,7	25,3	5,4	5,5	6,7	2,3
113 Moldavie, Rép. de	3,8	4,3	4,2	0,4	-0,1	35,8	45,9	50,0	21,2	16,5	9,7	10,9	2,6	1,4
114 Bolivie	4,8	8,6	10,8	2,2	1,7	41,3	62,9	69,0	39,0	32,8	4,4	5,3	6,5	3,8
115 Honduras	3,0	6,8	8,8	3,0	2,0	32,1	45,2	51,3	40,7	33,5	3,6	4,5	7,1	3,7
116 Tadjikistan	3,4	6,2	7,3	2,2	1,2	35,5	25,0	24,4	37,4	28,5	4,8	4,6	6,8	3,1
117 Mongolie	1,4	2,6	3,1	2,1	1,4	48,7	56,7	59,5	33,2	26,6	3,8	4,1	7,3	2,4
118 Nicaragua	2,5	5,3	7,0	2,8	2,1	48,9	56,9	62,8	41,9	34,9	3,1	3,8	6,8	3,7
119 Afrique du Sud	25,8	44,8	44,3	2,0	-0,1	48,0	56,5	62,7	33,2	29,2	3,9	6,0	5,4	2,6
120 Égypte	39,3	70,5	90,0	2,2	1,9	43,5	42,1	44,9	35,2	31,7	4,6	5,4	5,7	3,3
121 Guatemala	6,0	12,0	16,2	2,6	2,3	36,7	45,9	51,9	43,0	37,4	3,6	3,9	6,5	4,4
122 Gabon	0,6	1,3	1,6	2,9	1,8	40,0	83,1	89,1	41,0	35,0	4,6	4,3	5,3	4,0
123 São Tomé et Príncipe	0,1	0,2	0,2	2,4	2,3	27,3	37,7	40,3	40,2	36,4	4,5	3,8	5,4	4,0
124 Îles Salomon	0,2	0,5	0,6	3,2	2,5	9,1	16,2	20,9	42,9	36,5	2,6	3,4	7,2	4,4
125 Maroc	17,3	30,1	36,5	2,0	1,5	37,8	56,8	64,8	31,8	27,9	4,4	5,1	6,9	2,7
126 Namibie	0,9	2,0	2,2	2,8	0,9	20,6	31,9	39,8	43,2	37,5	3,7	4,6	6,6	4,6
127 Inde	620,7	1 049,5	1 246,4	1,9	1,3	21,3	28,1	32,2	33,3	27,7	5,1	6,3	5,4	3,0
128 Botswana	0,8	1,8	1,7	2,8	-0,3	12,8	51,1	57,5	39,8	37,4	2,7	4,5	6,7	3,7
129 Vanuatu	0,1	0,2	0,3	2,7	2,2	15,7	22,4	28,6	40,6	34,9	3,4	4,0	6,1	4,1
130 Cambodge	7,1	13,8	18,4	2,5	2,2	10,3	18,0	26,1	41,9	37,4	2,9	3,6	5,5	4,8
131 Ghana	9,9	20,5	26,4	2,7	1,9	30,1	45,0	51,1	40,1	34,9	3,3	4,1	6,9	4,1
132 Myanmar	30,2	48,9	55,8	1,8	1,0	23,9	28,9	37,6	32,3	26,8	4,6	5,9	5,8	2,9
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,9	5,6	7,2	2,5	1,9	11,9	13,2	14,5	41,2	34,0	2,4	2,8	6,1	4,1
134 Bhoutan	1,2	2,2	3,0	2,3	2,5	3,5	8,2	12,6	41,8	37,8	4,3	4,5	5,9	5,0
135 Rép. dém. pop. Lao	3,0	5,5	7,3	2,2	2,1	11,1	20,2	27,4	42,0	36,8	3,5	3,7	6,2	4,8
136 Comores	0,3	0,7	1,0	3,2	2,6	21,2	34,4	43,0	42,3	38,5	2,4	3,0	7,1	4,9
137 Swaziland	0,5	1,1	1,1	2,7	(.)	14,0	23,4	27,0	43,7	39,7	3,3	4,6	6,9	4,5
138 Bangladesh	75,2	143,8	181,4	2,4	1,8	9,9	23,9	29,6	38,3	31,9	3,2	3,8	6,2	3,5
139 Soudan	16,7	32,9	41,4	2,5	1,8	18,9	38,0	49,3	39,7	34,8	3,5	4,4	6,7	4,4
140 Népal	13,4	24,6	32,0	2,3	2,0	5,0	14,6	20,5	40,2	35,6	3,7	4,2	5,8	4,3
141 Cameroun	7,6	15,7	18,9	2,7	1,4	26,9	50,6	59,9	42,4	37,8	3,7	4,1	6,3	4,6
Faible développement humain														
142 Pakistan	70,3	149,9	204,5	2,8	2,4	26,4	33,7	39,5	41,5	38,1	3,7	4,0	6,3	5,1
143 Togo	2,3	4,8	6,4	2,8	2,2	16,3	34,5	43,3	43,9	40,3	3,1	3,5	7,1	5,3
144 Congo	1,5	3,6	5,2	3,2	2,8	34,8	53,1	59,3	46,8	46,2	2,9	2,8	6,3	6,3
145 Lesotho	1,1	1,8	1,7	1,7	-0,4	10,8	17,8	21,0	39,9	38,2	4,7	5,4	5,7	3,8
146 Ouganda	10,8	25,0	39,3	3,1	3,5	8,3	12,2	14,2	50,1	49,7	2,6	2,3	7,1	7,1
147 Zimbabwe	6,1	12,8	13,0	2,7	0,1	19,6	34,5	41,4	43,1	39,6	3,4	4,2	7,6	3,9
148 Kenya	13,6	31,5	36,9	3,1	1,2	12,9	38,2	51,8	42,1	36,5	2,9	3,4	8,1	4,0
149 Yémen	6,9	19,3	30,7	3,8	3,6	14,8	25,3	31,3	48,7	47,2	2,3	2,2	8,4	7,0
150 Madagascar	7,9	16,9	24,0	2,8	2,7	16,4	26,3	30,7	44,6	41,7	3,0	3,1	6,6	5,7
151 Nigeria	54,9	120,9	161,7	2,9	2,2	23,4	45,9	55,5	44,6	40,6	3,1	3,4	6,9	5,4

5 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique											Indice synthétique de fécondité		
	Population totale (millions)			Population urbaine (en % du total) ^a		Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)				
	1975	2002 ^b	2015 ^b	1975-2002	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
152 Mauritanie	1,4	2,8	4,0	2,5	2,7	20,3	60,5	73,9	43,2	41,7	3,3	3,5	6,5	5,8
153 Haïti	4,9	8,2	9,7	1,9	1,3	21,7	36,9	45,5	39,1	35,1	3,9	4,5	5,8	4,0
154 Djibouti	0,2	0,7	0,8	4,3	1,5	61,6	83,3	87,6	43,0	40,3	3,2	3,8	7,2	5,7
155 Gambie	0,6	1,4	1,9	3,4	2,2	17,0	26,1	27,8	40,9	36,6	3,5	4,4	6,5	4,7
156 Érythrée	2,1	4,0	5,9	2,4	3,0	12,7	19,5	26,5	45,5	41,7	2,1	2,4	6,5	5,4
157 Sénégal	4,8	9,9	13,2	2,7	2,2	34,2	48,9	57,9	43,5	39,0	2,4	2,7	7,0	5,0
158 Timor oriental	0,7	0,7	1,1	0,3	2,8	8,9	7,6	9,5	39,3	30,2	2,8	3,8	6,2	3,8
159 Rwanda	4,4	8,3	10,6	2,3	1,9	4,0	16,6	40,5	45,2	43,5	2,5	2,9	8,3	5,7
160 Guinée	4,1	8,4	11,2	2,7	2,3	16,3	34,2	44,2	44,0	41,5	2,9	3,1	7,0	5,8
161 Bénin	3,0	6,6	9,1	2,8	2,5	21,9	43,8	53,5	45,6	42,1	2,7	2,8	7,1	5,7
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	16,2	36,3	45,9	3,0	1,8	10,1	34,4	46,8	45,3	40,2	2,3	2,7	6,8	5,1
163 Côte d'Ivoire	6,8	16,4	19,8	3,3	1,5	32,1	44,4	51,0	41,8	37,3	3,2	3,9	7,4	4,7
164 Zambie	5,1	10,7	12,7	2,8	1,3	34,8	35,4	40,8	46,5	44,7	3,0	3,2	7,8	5,6
165 Malawi	5,2	11,9	15,2	3,0	1,9	7,7	15,9	22,2	46,2	44,9	3,5	3,6	7,4	6,1
166 Angola	6,2	13,2	19,3	2,8	2,9	17,4	34,9	44,9	47,5	47,9	2,7	2,6	6,6	7,2
167 Tchad	4,1	8,3	12,1	2,6	2,9	15,6	24,5	31,1	46,7	46,5	3,1	2,8	6,7	6,7
168 Congo, Rép. Dém. du	23,9	51,2	74,2	2,8	2,8	29,5	31,2	39,7	46,8	47,2	2,6	2,6	6,5	6,7
169 Rép. Centrafricaine	2,1	3,8	4,6	2,3	1,4	33,7	42,2	50,3	43,1	40,4	4,0	4,0	5,7	4,9
170 Éthiopie	33,1	69,0	93,8	2,7	2,4	9,5	15,4	19,8	45,7	43,1	2,9	3,2	6,8	6,1
171 Mozambique	10,6	18,5	22,5	2,1	1,5	8,7	34,5	48,5	44,0	41,2	3,2	3,5	6,6	5,6
172 Guinée-Bissau	0,7	1,4	2,1	3,0	2,9	16,0	33,2	43,5	47,1	46,9	3,1	2,8	7,1	7,1
173 Burundi	3,7	6,6	9,8	2,2	3,1	3,2	9,6	14,6	46,9	45,8	2,9	2,5	6,8	6,8
174 Mali	6,3	12,6	19,0	2,6	3,1	16,2	31,6	40,9	49,2	48,7	2,4	2,1	7,1	7,0
175 Burkina-Faso	6,1	12,6	18,6	2,7	3,0	6,3	17,4	23,2	48,9	47,7	2,7	2,4	7,8	6,7
176 Niger	4,8	11,5	18,3	3,3	3,6	10,6	21,6	29,7	50,0	49,7	2,0	1,9	8,1	8,0
177 Sierra Leone	2,9	4,8	6,4	1,8	2,3	21,4	38,1	47,6	44,2	44,1	2,9	3,0	6,5	6,5
Pays en développement	2 961,2 ^T	4 936,9 ^T	5 868,2 ^T	1,9	1,3	26,4	41,4	48,6	32,2	28,2	5,2	6,4	5,4	2,9
Pays les moins avancés	353,7 ^T	700,9 ^T	941,9 ^T	2,5	2,3	14,7	26,1	33,4	42,9	40,1	3,1	3,3	6,6	5,1
Pays arabes	143,4 ^T	296,6 ^T	389,7 ^T	2,7	2,1	41,7	54,2	58,8	37,1	33,5	3,7	4,3	6,7	3,8
Asie de l'Est et Pacifique	1 310,5 ^T	1 917,6 ^T	2 124,6 ^T	1,4	0,8	20,4	40,2	51,0	25,8	21,4	6,5	8,4	5,0	2,0
Amérique latine et Caraïbes	317,9 ^T	530,2 ^T	622,5 ^T	1,9	1,2	61,2	76,2	80,8	31,1	26,3	5,6	7,3	5,1	2,5
Asie du Sud	842,1 ^T	1 480,3 ^T	1 805,3 ^T	2,1	1,5	21,3	29,6	34,3	34,8	29,6	4,7	5,6	5,6	3,3
Afrique sub-saharienne	305,8 ^T	641,0 ^T	843,1 ^T	2,7	2,1	21,0	35,0	42,4	44,3	41,9	3,0	3,3	6,8	5,4
Europe centrale et orientale et CEI	366,6 ^T	408,9 ^T	398,4 ^T	0,4	-0,2	56,8	62,8	63,7	19,5	16,3	12,2	13,2	2,5	1,4
OCDE	925,6 ^T	1 148,1 ^T	1 227,7 ^T	0,8	0,5	67,3	75,7	79,0	20,2	17,9	13,3	16,0	2,5	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	766,2 ^T	911,6 ^T	962,9 ^T	0,6	0,4	69,9	77,3	80,4	18,2	16,5	14,8	18,0	2,2	1,7
Développement humain élevé	972,3 ^T	1 201,3 ^T	1 282,0 ^T	0,8	0,5	68,9	77,1	80,3	20,0	17,8	13,4	16,2	2,5	1,8
Développement humain moyen	2 678,4 ^T	4 165,2 ^T	4 759,1 ^T	1,6	1,0	28,1	42,2	49,3	29,3	24,8	6,0	7,4	4,9	2,4
Faible développement humain	354,5 ^T	755,8 ^T	1 021,6 ^T	2,8	2,3	19,4	32,4	39,9	44,6	42,1	3,0	3,2	6,8	5,6
Revenu élevé	782,0 ^T	941,2 ^T	997,7 ^T	0,7	0,4	70,1	77,8	80,9	18,3	16,6	14,6	17,7	2,2	1,7
Revenu intermédiaire	1 847,5 ^T	2 720,7 ^T	3 027,9 ^T	1,4	0,8	35,7	52,8	61,0	26,3	22,3	7,0	8,6	4,5	2,1
Revenu faible	1 437,1 ^T	2 560,8 ^T	3 169,0 ^T	2,1	1,6	20,7	31,2	37,5	37,0	32,8	4,3	5,0	5,9	3,7
Monde	4 068,1 ^{T e}	6 225,0 ^{T e}	7 197,2 ^{T e}	1,6	1,1	37,2	47,8	53,5	29,4	26,1	7,1	8,3	4,5	2,7

a. Ces données reposant sur des définitions nationales concernent les villes et les agglomérations, les comparaisons entre les pays doivent être effectuées avec circonspection. b. Ces données se rapportent au milieu de la fourchette de projection. c. Ces données se rapportent à des estimations pour la période spécifiée. d. Ces estimations démographiques tiennent compte de la province chinoise de Taiwan. e. Ces données se rapportent à la population mondiale totale selon ONU, 2003. La population des 176 pays inclus dans les principaux tableaux statistiques était estimée à 4 063 millions en 1975 et projetée à 6 217 millions en 2002. D'après les projections, elle s'établira à 7 188 millions en 2015. Sources : Colonnes 1-3, 13 et 14 : ONU, 2003. Colonne 4 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 2. Colonne 5 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 2 et 3. Colonnes 6 à 8 : ONU, 2004h. Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives à la population de moins de 15 ans et à la population totale figurant dans ONU, 2003. Colonnes 11 et 12 : calculs effectués sur la base des données sur la population de plus de 65 ans et de la population totale de l'ONU, 2003.

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			ODM		Taux	Utilisation	ODM	ODM	
	Publiques	Privées	Par habitant	Enfants d'un	la	d'utilisation	des	Proportion	Population ayant	
	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en PPA)	an effectivem	la	des thérapies	de	d'accouche-	de	
	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en PPA)	tuberculose	rougeole	de réhydratation	contrac-	ments	Nombre	accès à tout
2001	2001	2001	(%)	(%)	(%)	ception ^a	assistés par	de	moment et	
			(%)	(%)	(%)		un personnel	100 000	à un coût	
			2002	2002	1994-		de santé	(pour	abordable aux	
			2002	2002	1995-		qualifié	100 000	médicaments	
			2002	2002	2002 ^c		(%)	habitants)	essentiels ^b	
			2002	2002	2002 ^c		(%)	1990-	(%)	
			2002	2002	2002 ^c		(%)	2003 ^c	1999	
Développement humain élevé										
1	Norvège	6,9	1,2	2 920	..	88	..	100 ^d	367	95-100
2	Suède	7,5	1,3	2 270	..	94	..	100 ^d	287	95-100
3	Australie	6,2	3,0	2 532	..	94	..	100	247	95-100
4	Canada	6,8	2,8	2 792	..	96	..	75	187	95-100
5	Pays-Bas	5,7	3,3	2 612	..	96	..	100	328	95-100
6	Belgique	6,4	2,5	2 481	..	75	..	100 ^d	419	95-100
7	Islande	7,6	1,6	2 643	..	88	352	95-100
8	États-Unis	6,2	7,7	4 887	..	91	..	76	279	95-100
9	Japon	6,2	1,8	2 131	..	98	..	56	202	95-100
10	Irlande	4,9	1,6	1 935	90	73	..	100	239	95-100
11	Suisse	6,3	4,7	3 322	..	79	..	82	350	95-100
12	Royaume-Uni	6,2	1,4	1 989	..	83	..	84 ^e	164	95-100
13	Finlande	5,3	1,7	1 845	99	96	..	100 ^d	311	95-100
14	Autriche	5,6	2,5	2 259	..	78	..	51	323	95-100
15	Luxembourg	5,4	0,6	2 905	..	91	..	100 ^d	254	95-100
16	France	7,3	2,3	2 567	83	85	..	99 ^d	330	95-100
17	Danemark	7,0	1,5	2 503	..	99	..	100 ^d	366	95-100
18	Nouvelle-Zélande	6,4	1,9	1 724	..	85	..	75	219	95-100
19	Allemagne	8,1	2,7	2 820	..	89	..	100 ^d	363	95-100
20	Espagne	5,4	2,2	1 607	..	97	..	81	329	95-100
21	Italie	6,3	2,1	2 204	..	70	..	60	607	95-100
22	Israël	6,0	2,7	1 839	..	95	..	99 ^d	375	95-100
23	Hong Kong, Chine (RAS)	160	..
24	Grèce	5,2	4,1	1 522	88	88	438	95-100
25	Singapour	1,3	2,6	993	98	91	..	62	140	95-100
26	Portugal	6,4	2,9	1 618	82	87	318	95-100
27	Slovénie	6,3	2,1	1 545	98	94	..	100 ^d	219	95-100
28	Corée, Rép. De	2,7	3,3	948	89	97	..	81	180	95-100
29	Barbade	4,3	2,2	940	..	92	..	91	137	95-100
30	Chypre	3,9	4,3	941	..	86	..	100	269	95-100
31	Malte	6,0	2,8	813	..	65	..	98 ^d	291	95-100
32	République tchèque	6,7	0,6	1 129	97	72	342	80-94
33	Brunei Darussalam	2,5	0,6	638	99	99	..	99	99	95-100
34	Argentine	5,1	4,4	1 130	99	97	..	98	304	50-79
35	Seychelles	4,1	1,9	770	99	98	132	80-94
36	Estonie	4,3	1,2	562	99	95	313	95-100
37	Pologne	4,4	1,7	629	95	98	..	99 ^d	220	80-94
38	Hongrie	5,1	1,7	914	99	99	355	95-100
39	Saint-Kitts-et-Nevis	3,2	1,6	576	99	99	..	99	117	50-79
40	Bahreïn	2,9	1,3	664	..	99	..	62	169	95-100
41	Lituanie	4,2	1,8	478	99	98	..	47	403	80-94
42	Slovaquie	5,1	0,6	681	98	99	326	95-100
43	Chili	2,9	3,9	792	94	95	..	100	115	80-94
44	Koweït	3,0	0,8	612	..	99	..	50	160	95-100
45	Costa Rica	4,9	2,3	562	91	94	..	98	160	95-100
46	Uruguay	5,1	5,9	971	99	92	..	100	387	50-79
47	Qatar	2,3	0,8	782	99	99	..	43	220	95-100
48	Croatie	7,3	1,6	726	99	95	..	100	238	95-100
49	Émirats arabes unis	2,6	0,8	921	98	94	..	28	177	95-100
50	Lettonie	3,4	3,1	509	99	98	..	48	291	80-94

6 Assurer la santé : ressources, accès, et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			ODM Enfants d'un an effectivement vaccinés contre		Taux d'utilisation des thérapies de réhydratation orale	Utilisation des moyens de contra- ception ^a	ODM Proportion d'accouche- ments assistés par un personnel de santé qualifié	ODM Population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments essentiels ^b		
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA)	tuberculose	la rougeole	(%)	(%)	(%)	Nombre de médecins (pour 100 000 habitants)	à un coût abordable aux médicaments essentiels ^b	
	2001	2001	2001	(%)	(%)	1994- 2002 ^c	1995- 2002 ^c	1995-2002 ^c	1990- 2003 ^c	essentiels ^b	
51 Bahamas	3,2	2,4	1 220	..	92	99 ^d	163	80-94	
52 Cuba	6,2	1,0	229	99	98	..	73	100	596	95-100	
53 Mexique	2,7	3,4	544	99	96	..	67	86	156	80-94	
54 Trinité et Tobago	1,7	2,2	388	..	88	6	38	96	75	50-79	
55 Antigua-et-Barbuda	3,4	2,2	614	..	99	100	105	50-79	
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	3,9	0,9	303	98	90	..	42	..	344	80-94	
57 Russie, Féd. De	3,7	1,7	454	97	98	99	420	50-79	
58 Jamahiriya arabe libyenne	1,6	1,3	239	99	91	..	40	94	120	95-100	
59 Malaisie	2,1	1,8	345	99	92	97	68	50-79	
60 Macédoine, ERYM	5,8	1,0	331	91	98	97	219	50-79	
61 Panama	4,8	2,2	458	92	79	7	..	90	121	80-94	
62 Biélorussie	4,8	0,7	464	99	99	..	50	100	450	50-79	
63 Tonga	3,4	2,1	223	99	90	92	35	95-100	
64 Maurice	2,0	1,4	323	87	84	99	85	95-100	
65 Albanie	2,4	1,3	150	94	96	48	58	99	137	50-79	
66 Bosnie-Herzégovine	2,8	4,8	268	91	89	11	48	100	145	80-94	
67 Suriname	5,7	3,8	398	..	73	24	42	85	50	95-100	
68 Venezuela	3,8	2,3	386	90	78	10	..	94	200	80-94	
69 Roumanie	5,2	1,4	460	99	98	..	64	98	189	80-94	
70 Ukraine	2,9	1,4	176	98	99	..	68	100	299	50-79	
71 Sainte-Lucie	2,9	1,6	272	95	97	100	58	50-79	
72 Brésil	3,2	4,4	573	99	93	18	77	88	206	0-49	
73 Colombie	3,6	1,9	356	85	89	..	77	86	94	80-94	
74 Oman	2,4	0,6	343	98	99	88	24	95	137	80-94	
75 Samoa occidentales	4,7	1,0	199	98	99	100	34	95-100	
76 Thaïlande	2,1	1,6	254	99	94	..	72	99	30	95-100	
77 Arabie Saoudite	3,4	1,2	591	98	97	..	32	91	153	95-100	
78 Kazakhstan	1,9	1,2	204	99	95	20	66	99	345	50-79	
79 Jamaïque	2,9	4,0	253	90	86	2	66	95	85	95-100	
80 Liban	3,4	8,8	673	..	96	30	61	89	274	80-94	
81 Fidji	2,7	1,3	224	99	88	100	34	95-100	
82 Arménie	3,2	4,6	273	97	91	40	61	97	287	0-49	
83 Philippines	1,5	1,8	169	75	73	28	47	58	115	50-79	
84 Maldives	5,6	1,1	263	98	99	70	78	50-79	
85 Pérou	2,6	2,1	231	90	95	29	69	59	103	50-79	
86 Turkménistan	3,0	1,1	245	99	88	31	62	97	300	50-79	
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	3,8	2,2	358	90	99	100	88	80-94	
88 Turquie	3,6	1,5	294	77	82	15	64	81	123	95-100	
89 Paraguay	3,1	4,9	332	65	82	..	57	71	49	0-49	
90 Jordanie	4,5	5,0	412	..	95	..	56	97	205	95-100	
91 Azerbaïdjan	1,1	0,5	48	99	97	27	55	84	359	50-79	
92 Tunisie	4,9	1,6	463	97	94	90	70	50-79	
93 Grenade	3,8	1,5	445	..	94	99	81	95-100	
94 Chine	2,0	3,4	224	77	79	29	84	76	164	80-94	
95 Dominique	4,3	1,7	312	98	98	100	49	80-94	
96 Sri Lanka	1,8	1,9	122	99	99	97	43	95-100	
97 Géorgie	1,4	2,2	108	91	73	33	41	96	463	0-49	
98 République dominicaine	2,2	3,9	353	99	92	22	65	98	190	50-79	
99 Belize	2,4	2,9	278	97	89	83	102	80-94	
100 Équateur	2,3	2,3	177	99	80	..	66	69	145	0-49	

6 Assurer la santé : ressources, accès, et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			ODM		Taux	Utilisation	ODM	ODM	Population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments essentiels ^b
	Publiques	Privées	Par habitant	Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la tuberculose	la rougeole	d'utilisation des thérapies de réhydratation orale (%)	des moyens de contraception ^a	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (%)	Nombre de médecins (pour 100 000 habitants)	
	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en PPA)	(%)	(%)	1994-2002 ^c	1995-2002 ^c	1995-2002 ^c	1990-2003 ^c	
	2001	2001	2001	2002	2002	2002 ^c	2002 ^c	1995-2002 ^c	2003 ^c	
101 Iran, Rép. Islamique d'	2,8	3,6	422	99	99	..	73	90	110	80-94
102 Territoires palestiniens occupés	96	94	43	..	97	84	..
103 El Salvador	3,7	4,3	376	92	93	..	60	90	126	80-94
104 Guyana	4,2	1,1	215	91	95	7	37	86	26	0-49
105 Cap Vert	3,8	0,7	165	92	85	..	53	89	17	80-94
106 Rép. Arabe syrienne	2,4	3,0	427	99	98	76 ^d	142	80-94
107 Ouzbékistan	2,7	0,9	91	98	97	19	67	96	293	50-79
108 Algérie	3,1	1,0	169	98	81	24	64	92	85	95-100
109 Guinée équatoriale	1,2	0,8	106	73	51	65	25	0-49
110 Kirghizistan	1,9	2,1	108	99	98	13	60	98	272	50-79
111 Indonésie	0,6	1,8	77	77	76	5	57	64	16	80-94
112 Viêt-nam	1,5	3,7	134	97	96	20	78	70	54	80-94
113 Moldavie, Rép. de	2,9	2,9	112	99	94	19	62	99	271	50-79
114 Bolivie	3,5	1,8	125	94	79	40	53	69	76	50-79
115 Honduras	3,2	2,9	153	94	97	..	62	56	87	0-49
116 Tadjikistan	1,0	2,3	43	98	84	20	34	71	212	0-49
117 Mongolie	4,6	1,8	122	98	98	32	67	97	278	50-79
118 Nicaragua	3,8	4,0	158	84	98	18	69	67	62	0-49
119 Afrique du Sud	3,6	5,1	652	94	78	..	56	84	25	80-94
120 Égypte	1,9	2,0	153	98	97	..	56	61	218	80-94
121 Guatemala	2,3	2,5	199	96	92	15	38	41	109	50-79
122 Gabon	1,7	1,9	197	89	55	..	33	86	..	0-49
123 São Tomé et Príncipe	1,5	0,7	22	99	85	25	29	79	47	0-49
124 Îles Salomon	4,7	0,3	133	76	78	85	13	80-94
125 Maroc	2,0	3,1	199	90	96	..	50	40	49	50-79
126 Namibie	4,7	2,2	342	83	68	8	..	78	29	80-94
127 Inde	0,9	4,2	80	81	67	..	48 ^f	43	51	0-49
128 Botswana	4,4	2,2	381	99	90	..	40	94	29	80-94
129 Vanuatu	2,3	1,6	107	90	44	89	12	..
130 Cambodge	1,8	10,0	184	63	52	..	24	32	16	0-49
131 Ghana	2,8	1,9	60	91	81	22	22	44	9	0-49
132 Myanmar	0,4	1,7	26	80	75	11	33	56	30	50-79
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,9	0,5	144	71	71	..	26	53	6	80-94
134 Bhoutan	3,6	0,4	64	83	78	24	5	80-94
135 Rép. dém. pop. Lao	1,7	1,4	51	65	55	20	32	19	61	50-79
136 Comores	1,9	1,2	29	90	71	22	26	62	7	80-94
137 Swaziland	2,3	1,1	167	95	72	7	28	70	15	95-100
138 Bangladesh	1,6	2,0	58	95	77	49	54	12	23	50-79
139 Soudan	0,7	2,8	39	48	49	13	..	86 ^d	16	0-49
140 Népal	1,5	3,6	63	85	71	11	39	11	5	0-49
141 Cameroun	1,2	2,1	42	77	62	23	19	60	7	50-79
Faible développement humain										
142 Pakistan	1,0	3,0	85	67	57	19	28	20	68	50-79
143 Togo	1,4	1,5	45	84	58	15	26	49	6	50-79
144 Congo	1,4	0,8	22	51	37	13	25	50-79
145 Lesotho	4,3	1,2	101	83	70	10	30	60	7	80-94
146 Ouganda	3,4	2,5	57	96	77	..	23	39	5	50-79
147 Zimbabwe	2,8	3,4	142	80	58	50	54	73	6	50-79
148 Kenya	1,7	6,2	114	91	78	30	39	44	14	0-49
149 Yémen	1,6	3,0	69	74	65	..	21	22	22	50-79
150 Madagascar	1,3	0,7	20	73	61	30	19	46	9	50-79
151 Nigeria	0,8	2,6	31	54	40	24	15	42	27	0-49

6 Assurer la santé : ressources, accès, et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			ODM		Taux	Utilisation	ODM	ODM	
	Publiques	Privées	Par habitant	Enfants d'un	la	d'utilisation	des	Proportion	Population ayant	
	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en PPA)	an effectivement	la	des thérapies	de	d'accouche-	de	
	2001	2001	2001	tuberculose	rougeole	de réhydratation	contrac-	ments	Nombre	
			(%)	(%)	orale	tion ^a	assistés par	de	accès à tout	
			(%)	(%)	(%)	(%)	un personnel	100 000	à un coût	
			2002	2002	1994-	(%)	de santé	(pour	abordable aux	
			2002	2002	2002 ^c	1995-	qualifié	100 000	médicaments	
			2002	2002	2002 ^c	2002 ^c	(%)	habitants)	essentiels ^b	
			2003 ^c	2003 ^c	2003 ^c	1995-2002 ^c	1990-	2003 ^c	(%)	
			1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	
152 Mauritanie	2,6	1,0	45	98	81	..	8	57	14	50-79
153 Haïti	2,7	2,4	56	71	53	..	27	24	25	0-49
154 Djibouti	4,1	2,9	90	52	62	13	80-94
155 Gambie	3,2	3,3	78	99	90	27	10	55	4	80-94
156 Érythrée	3,7	2,0	36	91	84	30	8	21	5	50-79
157 Sénégal	2,8	2,0	63	70	54	33	13	58	10	50-79
158 Timor oriental	5,8	4,0	..	83	47	7	..	24
159 Rwanda	3,1	2,5	44	99	69	4	13	31	2	0-49
160 Guinée	1,9	1,6	61	71	54	21	6	35	13	80-94
161 Bénin	2,1	2,4	39	94	78	35	19	66	10	50-79
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	2,1	2,3	26	88	89	21	25	36	4	50-79
163 Côte d'Ivoire	1,0	5,2	127	66	56	25	15	63	9	80-94
164 Zambie	3,0	2,7	52	92	85	28	34	43	7	50-79
165 Malawi	2,7	5,1	39	78	69	..	31	56	..	0-49
166 Angola	2,8	1,6	70	82	74	7	6	45	5	0-49
167 Tchad	2,0	0,6	17	67	55	36	8	16	3	0-49
168 Congo, Rép. Dém. du	1,5	1,9	12	55	45	11	31	61	7	..
169 Rép. Centrafricaine	2,3	2,2	58	70	35	34	28	44	4	50-79
170 Éthiopie	1,4	2,1	14	76	52	..	8	6	3	50-79
171 Mozambique	4,0	1,9	47	78	58	27	6	44	2	50-79
172 Guinée-Bissau	3,2	2,7	37	70	47	13	8	35	17	0-49
173 Burundi	2,1	1,5	19	84	75	10	16	25	1	0-49
174 Mali	1,7	2,7	30	73	33	22	8	41	4	50-79
175 Burkina-Faso	1,8	1,2	27	72	46	37	12	31	4	50-79
176 Niger	1,4	2,3	22	47	48	38	14	16	3	50-79
177 Sierra Leone	2,6	1,7	26	70	60	29	4	42	9	0-49
Pays en développement	80	72	55
Pays les moins avancés	76	62	33
Pays arabes	86	82	67
Asie de l'Est et Pacifique	79	79	73
Amérique latine et Caraïbes	95	91	83
Asie du Sud	81	68	37
Afrique sub-saharienne	73	58	42
Europe centrale et orientale et CEI	97	96	97
OCDE	90	95
Pays de l'OCDE à revenu élevé	90	99
Développement humain élevé	92	97
Développement humain moyen	84	78	62
Faible développement humain	71	57	35
Revenu élevé	90	99
Revenu intermédiaire	87	86	80
Revenu faible	77	64	41
Monde	81 ^g	75 ^g	58 ^g

a. Ces données se rapportent habituellement aux femmes mariées de 15 à 49 ans, mais la plage couverte peut varier d'un pays à l'autre. b. Ces données relatives à l'accès aux médicaments essentiels reposent sur des estimations statistiques recueillies des bureaux de pays et de régions et des conseillers régionaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que sur la World Drug Situation Survey (étude sur l'état de la médication dans le monde) menée en 1998-99. Ces estimations constituent les meilleures informations disponibles à ce jour pour le Département médicaments essentiels et politique pharmaceutique de l'OMS, et sont en cours de validation par les États membres de l'OMS. Ce département classe les estimations en quatre catégories : accès très insuffisant (0-49 %), insuffisant (50-79 %), moyen (80-94 %) et bon (95-100 %). Ces classifications, utilisées ici pour présenter les données, sont souvent utilisées par l'OMS pour l'interprétation des données, car les estimations en pourcentage donnent souvent une impression plus précise que les données ne le permettent en réalité. c. Données issues des informations de l'année la plus récente pour la période spécifiée. d. Ces données se rapportent à une année ou une période différente de celle indiquée, s'écartent de la définition normalisée ou se réfèrent à une partie seulement du pays considéré. e. A l'exclusion de l'Irlande du Nord. f. A l'exclusion de l'état de Tripura. g. Données se rapportant à la synthèse mondiale UNICEF 2003b.

Source: Colonnes 1-3: OMS 2004b; colonnes 4-6 et 8: UNICEF 2003b; colonne 7: ONU 2004g; colonne 9: OMS 2004d; colonne 10: OMS 2004a.

Classement selon l'IDH	ODM		ODM		ODM		ODM	ODM	Insuffisance pondérale néonatale (%)
	Population disposant d'installations sanitaires de qualité (%)		Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%)		Personnes souffrant de malnutrition (en % de la population totale)		Enfants souffrant d'insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	
	1990	2000	1990	2000	1990/92 ^a	1999/2001 ^a	1995-2002 ^b	1995-2002 ^b	
Développement humain élevé									
1 Norvège	100	100	5
2 Suède	100	100	100	100	4
3 Australie	100	100	100	100	7
4 Canada	100	100	100	100	6
5 Pays-Bas	100	100	100	100
6 Belgique	8 ^c
7 Islande	4
8 États-Unis	100	100	100	100	1 ^c	2 ^c	8
9 Japon	8
10 Irlande	6
11 Suisse	100	100	100	100	6
12 Royaume-Uni	100	100	100	100	8
13 Finlande	100	100	100	100	4
14 Autriche	100	100	100	100	7
15 Luxembourg	8
16 France	7
17 Danemark	100	5
18 Nouvelle-Zélande	6
19 Allemagne	7
20 Espagne	6 ^c
21 Italie	6
22 Israël	8
23 Hong Kong, Chine (RAS)
24 Grèce	8
25 Singapour	100	100	100	100	14 ^c	11 ^c	8
26 Portugal	8
27 Slovénie	100	100	6
28 Corée, Rép. De	..	63	..	92	4
30 Barbade	..	100	..	100	6 ^c	7 ^c	10 ^c
29 Chypre	100	100	100	100
31 Malte	100	100	100	100	6
32 République tchèque	1 ^c	2 ^c	7
33 Brunei Darussalam	10
34 Argentine	82	..	94	5	12	7
35 Seychelles	6 ^c	5 ^c	..
36 Estonie	4	4
37 Pologne	6
38 Hongrie	99	99	99	99	2 ^c	3 ^c	9
39 Saint-Kitts-et-Nevis	..	96	..	98	9
40 Bahreïn	9	10	8
41 Lituanie	4
42 Slovaquie	..	100	..	100	..	5	7
43 Chili	97	96	90	93	8	4	1	2	5
44 Koweït	22	4	10	24	7
45 Costa Rica	..	93	..	95	7	6	5	6	7
46 Uruguay	..	94	..	98	6	3	5	8	8
47 Qatar	6	8	10
48 Croatie	12	1	1	6
49 Émirats arabes unis	4	..	14	17	15 ^c
50 Lettonie	6	5

7 Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	ODM		ODM		ODM		ODM	Enfants souffrant	Enfants souffrant	Insuffisance pondérale néonatale (%)
	Population disposant d'installations sanitaires de qualité (%)		Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%)		Personnes souffrant de malnutrition (en % de la population totale)		d'insuffisance pondérale	de croissance		
	1990	2000	1990	2000	1990/92 ^a	1999/2001 ^a	(en % des moins de 5 ans)	(en % des moins de 5 ans)		
51 Bahamas	..	100	..	97	7	
52 Cuba	..	98	..	91	8	11	4	5	6	
53 Mexique	70	74	80	88	5	5	8	18	9	
54 Trinité et Tobago	99	99	91	90	13	12	7 ^c	5 ^c	23	
55 Antigua-et-Barbuda	..	95	..	91	10 ^c	7 ^c	8	
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	..	100	..	100	..	16	10	
57 Russie, Féd. De	99	..	4	3	13	6	
58 Jamahiriya arabe libyenne	97	97	71	72	5	15	7 ^c	
59 Malaisie	3	..	12	..	10	
60 Macédoine, ERYM	10	6	7	5	
61 Panama	..	92	..	90	20	26	7	14	10 ^c	
62 Biélorussie	100	..	3	5	
63 Tonga	100	0	
64 Maurice	100	99	100	100	6	5	15	10	13	
65 Albanie	..	91	..	97	..	4	14	32	3	
66 Bosnie-Herzégovine	8	4	10	4	
67 Suriname	..	93	..	82	13	11	13	10	13	
68 Venezuela	..	68	..	83	11	18	5 ^c	13 ^c	7	
69 Roumanie	..	53	..	58	6 ^c	8 ^c	9	
70 Ukraine	..	99	..	98	..	4	3	15	5	
71 Sainte-Lucie	..	89	..	98	14 ^c	11 ^c	8	
72 Brésil	71	76	83	87	12	9	6	11	10 ^c	
73 Colombie	83	86	94	91	17	13	7	14	9	
74 Oman	84	92	37	39	24	23	8	
75 Samoa occidentales	..	99	..	99	4 ^c	
76 Thaïlande	79	96	80	84	28	19	19 ^c	16 ^c	9	
77 Arabie Saoudite	..	100	..	95	4	3	14	20	11 ^c	
78 Kazakhstan	..	99	..	91	..	22	4	10	8	
79 Jamaïque	99	99	93	92	14	9	6	6	9	
80 Liban	..	99	..	100	3	3	3	12	6	
81 Fidji	..	43	..	47	8 ^c	3 ^c	10	
82 Arménie	51	3	13	7	
83 Philippines	74	83	87	86	26	22	28	30	20	
84 Maldives	..	56	..	100	30	25	22	
85 Pérou	60	71	74	80	40	11	7	25	11 ^c	
86 Turkménistan	7	12	22	6	
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	..	96	..	93	10	
88 Turquie	87	90	79	82	..	3	8	16	16	
89 Paraguay	93	94	63	78	18	13	5	11	9 ^c	
90 Jordanie	98	99	97	96	4	6	5	8	10 ^c	
91 Azerbaïdjan	..	81	..	78	..	21	7	13	11	
92 Tunisie	76	84	75	80	4	12	7	
93 Grenade	..	97	..	95	9	
94 Chine	29 ^d	40	71	75	17	11	11	16	6	
95 Dominique	..	83	..	97	5 ^c	6 ^c	10	
96 Sri Lanka	85	94	68	77	29	25	29	14	22	
97 Géorgie	..	100	..	79	..	26	3	12	6	
98 République dominicaine	66	67	83	86	27	25	5	6	14	
99 Belize	..	50	..	92	6 ^c	..	6	
100 Équateur	70	86	71	85	8	4	15	27	16	

7 Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	ODM Population disposant d'installations sanitaires de qualité (%)		ODM Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%)		ODM Personnes souffrant de malnutrition (en % de la population totale)		ODM Enfants souffrant d'insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Insuffisance pédonale néonatale (%)
	1990	2000	1990	2000	1990/92 ^a	1999/2001 ^a	1995-2002 ^b	1995-2002 ^b	1998-2002 ^b
101 Iran, Rép. Islamique d'	..	83	..	92	5	5	11	15	7
102 Territoires palestiniens occupés	..	100	..	86	4	9	9
103 El Salvador	73	82	66	77	12	14	12	23	13
104 Guyana	..	87	..	94	21	14	14	11	12
105 Cap Vert	..	71	..	74	14 ^c	16 ^c	13
106 Rép. Arabe syrienne	..	90	..	80	5	4	7	18	6
107 Ouzbékistan	..	89	..	85	..	26	19	31	7
108 Algérie	..	92	..	89	5	6	6	18	7
109 Guinée équatoriale	..	53	..	44	19	39	13
110 Kirghizistan	..	100	..	77	..	7	11	25	7 ^c
111 Indonésie	47	55	71	78	9	6	26	..	10 ^c
112 Viêt-nam	29	47	55	77	27	19	33	36	9
113 Moldavie, Rép. de	..	99	..	92	..	12	3	10	5
114 Bolivie	52	70	71	83	26	22	10	26	9
115 Honduras	61	75	83	88	23	20	17	29	14
116 Tadjikistan	..	90	..	60	..	71	15
117 Mongolie	..	30	..	60	34	38	13	25	8
118 Nicaragua	76	85	70	77	30	29	10	20	13
119 Afrique du Sud	86	87	86	86	12	25	15
120 Égypte	87	98	94	97	5	3	11	21	12
121 Guatemala	70	81	76	92	16	25	24	46	13
122 Gabon	..	53	..	86	11	7	12	21	14
123 São Tomé et Príncipe	13	29	..
124 Îles Salomon	..	34	..	71	21 ^c	27 ^c	13 ^c
125 Maroc	58	68	75	80	6	7	9	24	11 ^c
126 Namibie	33	41	72	77	20	7	24	24	16 ^c
127 Inde	16	28	68	84	25	21	47	46	30
128 Botswana	60	66	93	95	18	24	13	23	10
129 Vanuatu	..	100	..	88	20 ^c	19 ^c	6
130 Cambodge	..	17	..	30	43	38	45	45	11
131 Ghana	61	72	53	73	35	12	25	26	11
132 Myanmar	..	64	..	72	10	7	35	34	15
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	82	82	40	42	25	27	35 ^c	..	11 ^c
134 Bhoutan	..	70	..	62	19	40	15
135 Rép. dém. pop. Lao	..	30	..	37	29	22	40	41	14
136 Comores	98	98	88	96	25	42	25
137 Swaziland	10	12	10	30	9
138 Bangladesh	41	48	94	97	35	32	48	45	30
139 Soudan	58	62	67	75	31	25	17	..	31
140 Népal	20	28	67	88	18	17	48	51	21
141 Cameroun	77	79	51	58	33	27	21	35	11
Faible développement humain									
142 Pakistan	36	62	83	90	26	19	38	37	19 ^c
143 Togo	37	34	51	54	33	25	25	22	15
144 Congo	51	37	30	14	19	..
145 Lesotho	..	49	..	78	27	25	18	46	14
146 Ouganda	..	79	45	52	23	19	23	39	12
147 Zimbabwe	56	62	78	83	43	39	13	27	11
148 Kenya	80	87	45	57	44	37	21	35	11
149 Yémen	32	38	..	69	35	33	46	52	32 ^c
150 Madagascar	36	42	44	47	35	36	33	49	14
151 Nigeria	53	54	53	62	13	8	36 ^c	43 ^c	12

7 Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	ODM		ODM		ODM		ODM	Enfants souffrant	Enfants souffrant	Insuffisance
	Population disposant d'installations sanitaires de qualité (%)		Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%)		Personnes souffrant de malnutrition (en % de la population totale)		d'insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	pondérale néonatale (%)	
	1990	2000	1990	2000	1990/92 ^a	1999/2001 ^a	1995-2002 ^b	1995-2002 ^b	1998-2002 ^b	
152	Mauritanie	30	33	37	37	14	10	32	35	42
153	Haïti	23	28	53	46	65	49	17	23	21
154	Djibouti	..	91	..	100	18	26	..
155	Gambie	..	37	..	62	22	27	17	19	17
156	Érythrée	..	13	..	46	..	61	44	38	21 ^c
157	Sénégal	57	70	72	78	23	24	23	25	18
158	Timor oriental	43	47	10
159	Rwanda	..	8	..	41	43	41	27	41	9
160	Guinée	55	58	45	48	40	28	23	26	12
161	Bénin	20	23	..	63	20	16	23	31	16
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	84	90	38	68	35	43	29	44	13
163	Côte d'Ivoire	46	52	80	81	18	15	21	25	17
164	Zambie	63	78	52	64	45	50	28	47	10
165	Malawi	73	76	49	57	49	33	25	49	16
166	Angola	..	44	..	38	61	49	31	45	12
167	Tchad	18	29	..	27	58	34	28	29	17 ^c
168	Congo, Rép. Dém. du	..	21	..	45	31	75	31	38	12
169	Rép. Centrafricaine	24	25	48	70	50	44	24	39	14
170	Éthiopie	8	12	25	24	..	42	47	52	15
171	Mozambique	..	43	..	57	69	53	26	44	14 ^c
172	Guinée-Bissau	44	56	..	56	25	30	22
173	Burundi	87	88	69	78	49	70	45	57	16
174	Mali	70	69	55	65	25	21	33	38	23
175	Burkina-Faso	..	29	..	42	22	17	34	37	19
176	Niger	15	20	53	59	42	34	40	40	17
177	Sierra Leone	..	66	..	57	46	50	27	34	..
Pays en développement										
Pays les moins avancés										
Pays arabes										
Asie de l'Est et Pacifique										
Amérique latine et Caraïbes										
Asie du Sud										
Afrique sub-saharienne										
Europe centrale et orientale et CEI										
OCDE										
Pays de l'OCDE à revenu élevé										
Développement humain élevé										
Développement humain moyen										
Faible développement humain										
Revenu élevé										
Revenu intermédiaire										
Revenu faible										
Monde										

a. Moyenne sur les années indiquées. b. Dernière année disponible durant la période indiquée. c. Ces données se rapportent à une année ou une période différente de celle indiquée, s'écartent de la définition normalisée ou se réfèrent à une partie seulement du pays considéré. d. Données de la Banque Mondiale 2004d. e. Données synthétiques mondiales, UNICEF 2003b.

Source: Colonnes 1 et 3: ONU 2004e; colonne 2: UNICEF 2003b; colonnes 4, 7-9: UNICEF 2003b, collaboration entre l'UNICEF et l'OMS; colonnes 5 et 6: FAO 2003.

8 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

... VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ ...

ODM

Enfants en dessous de 5 ans

ODM
Utilisation de
préservatif lors du
dernier rapport
à haut risque^b

Disposant
de lit avec
moustiquaire
traitée aux
insecticides

Avec
une fièvre
traitée aux
médicaments
anti-malaria

ODM
Cas de tuberculose

Déecté
par
DOTS

Soigné
par
DOTS

Consommation
de cigarette^d
(% des adultes)

Fréquence
du VIH^a
(% des 15-49 ans)

Femmes
Hommes

ODM
Cas de
malaria^c
(pour
100 000)

(%)
1999-
2001^h

(%)
1999-
2001^h

Pour
100 000^e
2002

(%)^f
2002

(%)^g
2001

Femmes
Hommes
2000
2000

Classement selon l'IDH

Classement selon l'IDH	Fréquence du VIH ^a (% des 15-49 ans) 2003	Utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque ^b (% des 15-24 ans)		ODM Cas de malaria ^c (pour 100 000) 2000	Enfants en dessous de 5 ans		Cas de tuberculose			Consommation de cigarette ^d (% des adultes)	
		Femmes 1996- 2002 ^h	Hommes 1996- 2002 ^h		Disposant de lit avec moustiquaire traitée aux insecticides (%) 1999- 2001 ^h	Avec une fièvre traitée aux médicaments anti-malaria (%) 1999- 2001 ^h	ODM Pour 100 000 ^e 2002	Déecté par DOTS (%) ^f 2002	Soigné par DOTS (%) ^g 2001	Femmes 2000	Hommes 2000
Développement humain élevé											
1	Norvège	0,1 [0,0-0,2]	5	26	87	32	31
2	Suède	0,1 [0,0-0,2]	4	59	62	19	19
3	Australie	0,1 [0,1-0,2]	6	25	66	18	21
4	Canada	0,3 [0,2-0,5]	72	72	5	52	67	23	27
5	Pays-Bas	0,2 [0,1-0,4]	7	54	..	29	37
6	Belgique	0,2 [0,1-0,3]	11	64	64	26	30
7	Islande	0,2 [0,1-0,3]	3	48	67
8	États-Unis	0,6 [0,3-1,1]	65	65	4	87	70	22	26
9	Japon	<0,1 [<0,2]	44	33	75	13	53
10	Irlande	0,1 [0,0-0,3]	13	31	32
11	Suisse	0,4 [0,2-0,6]	8	28	39
12	Royaume-Uni	0,1 [0,1-0,2]	12	26	27
13	Finlande	<0,1 [<0,2]	10	20	27
14	Autriche	0,3 [0,1-0,4]	12	41	64	19	30
15	Luxembourg	0,2 [0,1-0,4]	11	69
16	France	0,4 [0,2-0,7]	14	30	39
17	Danemark	0,2 [0,1-0,3]	13	29	32
18	Nouvelle-Zélande	<0,1 [<0,2]	11	48	9	25	25
19	Allemagne	0,1 [0,1-0,2]	8	52	67	31	39
20	Espagne	0,7 [0,3-1,1]	33	49	30	25	42
21	Italie	0,5 [0,2-0,8]	6	63	40	17	32
22	Israël	0,1 [0,1-0,2]	9	58	79	24	33
23	Hong Kong, Chine (RAS)	0,1 [<0,2]	95	51	78
24	Grèce	0,2 [0,1-0,3]	22	29	47
25	Singapour	0,2 [0,1-0,5]	44	39	88	3	27
26	Portugal	0,4 [0,2-0,7]	37	94	78	7	30
27	Slovénie	<0,1 [<0,2]	18	17	25	68	82	20	30
28	Corée, Rép. De	<0,1 [<0,2]	9	..	138	5	65
29	Barbade	1,5 [0,4-5,4]	20	24
30	Chypre	6	46	92
31	Malte	0,2 [0,1-0,3]	5	44	100
32	République tchèque	0,1 [<0,2]	13	57	73	22	36
33	Brunei Darussalam	<0,1 [<0,2]	58	121	56
34	Argentine	0,7 [0,3-1,1]	1	..	61	51	64	34	47
35	Seychelles	52	60	67
36	Estonie	1,1 [0,4-2,1]	59	61	64	20	44
37	Pologne	0,1 [0,0-0,2]	36	55	77	25	44
38	Hongrie	0,1 [0,0-0,2]	37	39	46	27	44
39	Saint-Kitts-et-Nevis	14	49
40	Bahreïn	0,2 [0,1-0,3]	68	12	87
41	Lituanie	0,1 [<0,2]	73	62	75	16	51
42	Slovaquie	<0,1 [<0,2]	28	35	87	30	55
43	Chili	0,3 [0,2-0,5]	18	33	20	112	83	18	26
44	Koweït	53	2	30
45	Costa Rica	0,6 [0,3-1,0]	42	..	19	79	72	7	29
46	Uruguay	0,3 [0,2-0,5]	37	70	85	14	32
47	Qatar	70	39	60
48	Croatie	<0,1 [<0,2]	74	32	34
49	Émirats arabes unis	26	25	62	1	18
50	Lettonie	0,6 [0,3-1,0]	66	69	83	78	73	13	49

8 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Fréquence du VIH ^a (% des 15-49 ans) 2003	ODM Utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque ^b (% des 15-24 ans)		ODM Cas de malaria ^c (pour 100 000)	ODM Enfants en dessous de 5 ans Disposant de lit avec moustiquaire traitée aux insecticides (%) Avec une fièvre traitée aux médicaments anti-malaria (%)		ODM Cas de tuberculose Détecté par DOTS (%) ^f Soigné par DOTS (%) ^g		ODM Consommation de cigarette ^d (% des adultes)		
		Femmes	Hommes		1996-2002 ^h	1999-2001 ^h	Pour 100 000 ^e	2002	2001	Femmes	Hommes
		1996-2002 ^h	1996-2002 ^h	2000	2001 ^h	2002	2002	2001	2000	2000	
		2002 ^h	2002 ^h	2000	2001 ^h	2002	2002	2001	2000	2000	
51 Bahamas	3,0 [1,8-4,9]	60	50	64
52 Cuba	0,1 [<0,2]	14	91	93	26	48
53 Mexique	0,3 [0,1-0,4]	57	57	8	44	73	83	18	51
54 Trinité et Tobago	3,2 [1,2-8,3]	1	19	8	42
55 Antigua-et-Barbuda	8	92	100
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	<0,1 [<0,2]	60	43	87	24	49
57 Russie, Féd. De	1,1 [0,6-1,9]	1	181	6	67	10	63
58 Jamahiriya arabe libyenne	0,3 [0,1-0,6]	2	20
59 Malaisie	0,4 [0,2-0,7]	57	120	78	79	4	49
60 Macédoine, ERYM	<0,1 [<0,2]	54	37	88	32	40
61 Panama	0,9 [0,5-1,5]	36	50	88	65	20	56
62 Biélorussie	0,5 [0,2-0,8]	125	5	55
63 Tonga	41	164	92
64 Maurice	26	1 ⁱ	137	25	93	3	45
65 Albanie	41	24	98	18	60
66 Bosnie-Herzégovine	<0,1 [<0,2]	65	47	98
67 Suriname	1,7 [0,5-5,8]	2 954	3	..	103
68 Venezuela	0,7 [0,4-1,2]	94	54	65	80	39	42
69 Roumanie	<0,1 [<0,2]	189	41	78	25	62
70 Ukraine	1,4 [0,7-2,3]	143	19	51
71 Sainte-Lucie	21	72	50
72 Brésil	0,7 [0,3-1,1]	32	59	344	94	10	67	29	38
73 Colombie	0,7 [0,4-1,2]	29	..	250	1	..	69	9	85	21	24
74 Oman	0,1 [0,0-0,2]	27	13	106	90	2	16
75 Samoa occidentales	44	75	77
76 Thaïlande	1,5 [0,8-2,8]	130	179	73	75	3	44
77 Arabie Saoudite	32	59	37	77	1	22
78 Kazakhstan	0,2 [0,1-0,3]	65	28	(.)	149	93	78	7	60
79 Jamaïque	1,2 [0,6-2,2]	38	9	68	78
80 Liban	0,1 [0,0-0,2]	69	69	15	68	91	35	46
81 Fidji	0,1 [0,0-0,2]	43	66	85
82 Arménie	0,1 [0,1-0,2]	..	43	4	106	28	90	1	64
83 Philippines	<0,1 [<0,2]	15	540	58	88	11	54
84 Maldives	46	92	97
85 Pérou	0,5 [0,3-0,9]	19	..	258	246	84	90	16	42
86 Turkménistan	<0,1 [<0,2]	1	125	36	75	1	27
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	41	0	80
88 Turquie	<0,1 [<0,2]	17	50	24	65
89 Paraguay	0,5 [0,2-0,8]	79	..	124	109	8	86	6	24
90 Jordanie	3	6	72	86	10	48
91 Azerbaïdjan	<0,1 [<0,2]	19	1	1	109	43	66	1	30
92 Tunisie	<0,1 [<0,2]	1	26	92	90	8	62
93 Grenade	8
94 Chine	0,1 [0,1-0,2]	1	272	27	96	4	67
95 Dominique	23	36	100
96 Sri Lanka	<0,1 [<0,2]	..	44	1 110	73	79	80	2	26
97 Géorgie	0,2 [0,1-0,4]	0	..	5	99	50	67	15	61
98 République dominicaine	1,7 [0,9-3,0]	12	48	6	125	43	85	17	24
99 Belize	2,4 [0,8-6,9]	657	55	117	66
100 Équateur	0,3 [0,1-0,5]	728	210	31	82	17	46

8 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Fréquence du VIH ^a (% des 15-49 ans) 2003	ODM Utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque ^b (% des 15-24 ans)		ODM Enfants en dessous de 5 ans			ODM Cas de tuberculose			ODM Consommation de cigarette ^d (% des adultes)			
		Femmes		Hommes		Cas de malaria ^c (pour 100 000)	Disposant de lit avec moustiquaire traitée aux insecticides (%) 1999-2001 ^h	Avec une fièvre traitée aux médicaments anti-malaria (%) 1999-2001 ^h	ODM Pour 100 000 ^e 2002	ODM Détecté par DOTS (%) ^f 2002	ODM Soigné par DOTS (%) ^g 2001	Femmes 2000	Hommes 2000
		1996-2002 ^h	1996-2002 ^h	1999-2001 ^h	1999-2001 ^h								
101	Iran, Rép. Islamique d'	0,1 [0,1-0,2]	27	37	60	84	3	27	
102	Territoires palestiniens occupés	38	
103	El Salvador	0,7 [0,3-1,1]	11	83	57	88	12	38	
104	Guyana	2,5 [0,8-7,7]	3 074	8	3	157	11	90	
105	Cap Vert	352	31	42	
106	Rép. Arabe syrienne	<0,1 [<0,2]	(.)	54	42	81	10	51	
107	Ouzbékistan	0,1 [0,0-0,2]	1	134	24	76	9	49	
108	Algérie	0,1 [<0,2]	2 ⁱ	51	114	84	7	44	
109	Guinée équatoriale	2 744 ^j	1	49	362	
110	Kirghizistan	0,1 [<0,2]	(.)	164	45	81	16	60	
111	Indonésie	0,1 [0,0-0,2]	920	0	4	609	30	86	4	59	
112	Viêt-nam	0,4 [0,2-0,7]	95	16	7	263	82	93	4	51	
113	Moldavie, Rép. de	0,2 [0,1-0,3]	233	19	66	18	46	
114	Bolivie	0,1 [0,0-0,2]	8	22	378	312	75	82	18	43	
115	Honduras	1,8 [1,0-3,2]	541	98	114	86	11	36	
116	Tadjikistan	<0,1 [<0,2]	303	2	69	169	3	
117	Mongolie	<0,1 [<0,2]	270	69	87	26	68	
118	Nicaragua	0,2 [0,1-0,3]	17	..	402	83	85	83	
119	Afrique du Sud	[17,8-24,3]	20	..	143	366	96	65	11	42	
120	Égypte	<0,1 [<0,2]	(.)	38	53	82	2	35	
121	Guatemala	1,1 [0,6-1,8]	386	1	..	108	45	85	18	38	
122	Gabon	8,1 [4,1-15,3]	33	48	2 148 ^k	307	73	49	
123	São Tomé et Príncipe	23	61	308	
124	Îles Salomon	15 172	126	57	89	
125	Maroc	0,1 [0,0-0,2]	(.)	100	83	87	2	35	
126	Namibie	21,3 [18,2-24,7]	1 502	478	76	68	35	65	
127	Inde	[0,4-1,3]	40	51	7	344	31	85	3	29	
128	Botswana	37,3 [35,5-39,1]	75	88	48 704	338	73	78	
129	Vanuatu	3 260	147	37	88	
130	Cambodge	2,6 [1,5-4,4]	43	..	476	734	52	92	8	66	
131	Ghana	3,1 [1,9-5,0]	20	33	15 344	..	61	371	41	42	4	28	
132	Myanmar	1,2 [0,6-2,2]	224	176	73	81	22	44	
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,6 [0,3-1,0]	1 688	543	15	67	28	46	
134	Bhoutan	285	205	31	93	
135	Rép. dém. pop. Lao	0,1 [<0,2]	759	359	43	77	15	41	
136	Comores	0,1 [<0,2]	1 930	9	63	121	
137	Swaziland	38,8 [37,2-40,4]	2 835	0	26	769	31	36	2	25	
138	Bangladesh	[<0,2]	40	447	32	84	24	54	
139	Soudan	2,3 [0,7-7,2]	13 934	0	50	346	33	80	1	24	
140	Népal	0,3 [0,2-0,5]	..	52	33	271	64	88	29	48	
141	Cameroun	6,9 [4,8-9,8]	16	31	2 900 ^k	1	66	238	60	62	
Faible développement humain													
142	Pakistan	0,1 [0,0-0,2]	58	379	13	77	9	36	
143	Togo	4,1 [2,7-6,4]	22	41	7 701 ^k	2	60	688	6	55	
144	Congo	4,9 [2,1-11,0]	12	..	5 880	435	69	66	
145	Lesotho	28,9 [26,3-31,7]	0 ⁱ	449	61	71	1	39	
146	Ouganda	4,1 [2,8-6,6]	44	62	46	0	..	550	47	56	17	52	
147	Zimbabwe	24,6 [21,7-27,8]	42	69	5 410	452	46	71	1	34	
148	Kenya	6,7 [4,7-9,6]	14	43	545	3	65	579	49	80	32	67	
149	Yémen	0,1 [0,0-0,2]	15 160 ⁱ	145	49	80	29	60	
150	Madagascar	1,7 [0,8-2,7]	13	0	61	407	62	69	
151	Nigeria	5,4 [3,6-8,0]	21	38	30	565	12	79	2	15	

8 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Fréquence du VIH ^a (% des 15-49 ans) 2003	ODM Utilisation de préservatif lors du dernier rapport à haut risque ^b (% des 15-24 ans)		ODM Enfants en dessous de 5 ans Disposant de lit avec moustiquaire traitée aux insecticides			ODM Avec une fièvre traitée aux médicaments anti-malaria			ODM Cas de tuberculose		ODM Consommation de cigarette ^d (% des adultes)		
		Femmes	Hommes	ODM Cas de malaria ^c (pour 100 000)	1999-2001 ^h	1999-2001 ^h	ODM Pour 100 000 ^e	ODM Détecté par DOTS (%) ^f	ODM Soigné par DOTS (%) ^g	Femmes	Hommes			
												1996-2002 ^h	1996-2002 ^h	2000
152	Mauritanie	0,6 [0,3-1,1]	11 150 ⁱ	437
153	Haïti	5,6 [2,5-11,9]	19	30	15 ⁱ	..	12	392	41	75	9	11	..	
154	Djibouti	715 ⁱ	1 161	45	78	
155	Gambie	1,2 [0,3-4,2]	17 340 ^k	15	55	325	73	71	2	34	..	
156	Érythrée	2,7 [0,9-7,3]	3 479	..	4	480	14	80	
157	Sénégal	0,8 [0,4-1,7]	11 925	2	36	438	54	53	
158	Timor oriental	734	59	73	
159	Rwanda	5,1 [3,4-7,6]	23	55	6 510	5	13	598	29	..	4	7	..	
160	Guinée	3,2 [1,2-8,2]	17	32	75 386	375	54	74	44	60	..	
161	Bénin	1,9 [1,1-3,3]	19	34	10 697 ^l	7	60	131	98	79	
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	8,8 [6,4-11,9]	21	31	1 207 ⁱ	2	53	472	43	81	12	50	..	
163	Côte d'Ivoire	7,0 [4,9-10,0]	25	56	12 152	1	58	634	25	73	2	42	..	
164	Zambie	16,5 [13,5-20,0]	33	42	34 204	1	58	588	40	75	10	35	..	
165	Malawi	14,2 [11,3-17,7]	32	38	25 948	3	27	462	36	70	9	20	..	
166	Angola	3,9 [1,6-9,4]	8 773	2	63	398	91	66	
167	Tchad	4,8 [3,1-7,2]	3	2	197 ⁱ	1	32	388	42	24	..	
168	Congo, Rép. Dém. du	4,2 [1,7-9,9]	13	..	2 960 ⁱ	1	45	594	52	77	6	
169	Rép. Centrafricaine	13,5 [8,3-21,2]	2 207 ^m	2	69	438	49	61	
170	Éthiopie	[3,9-8,5]	17	30	556 ^j	..	3	508	33	76	
171	Mozambique	12,2 [9,4-15,7]	18 115	547	45	77	
172	Guinée-Bissau	2 421 ⁱ	7	58	316	43	51	
173	Burundi	6,0 [4,1-8,8]	48 098	1	31	531	28	80	
174	Mali	1,9 [0,6-5,9]	14	30	4 008 ^k	695	15	50	
175	Burkina-Faso	4,2 [2,7-6,5]	41	55	619	272	18	65	
176	Niger	1,2 [0,7-2,3]	1 693 ^k	1	48	386	
177	Sierra Leone	2	61	628	36	80	
Pays en développement		1,2 [1,0-1,6]	307	
Pays les moins avancés		3,4 [2,6-4,8]	449	
Pays arabes		0,3 [0,1-0,5]	131	
Asie de l'Est et Pacifique		0,2 [0,1-0,3]	313	
Amérique latine et Caraïbes		0,7 [0,4-1,0]	92	
Asie du Sud		0,6 [0,3-1,0]	343	
Afrique sub-saharienne		7,7 [6,3-9,7]	495	
Europe centrale et orientale et CEE		0,6 [0,3-0,9]	132	
OCDE		0,3 [0,2-0,5]	25	
Pays de l'OCDE à revenu élevé		21	
Développement humain élevé		0,3 [0,2-0,5]	26	
Développement humain moyen		0,7 [0,5-1,0]	278	
Faible développement humain		5,0 [4,0-6,6]	480	
Revenu élevé		0,3 [0,2-0,5]	22	
Revenu intermédiaire		0,7 [0,5-0,8]	197	
Revenu faible		1,8 [1,2-2,9]	405	
Monde		1,1 [0,9-1,5]	257	

a. Ces données sont des estimations précises et en intervalles calculées sur la base de nouveaux modèles développés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA). Les intervalles sont présentés entre crochets. b. A cause du manque de données, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. Pour certains pays, ces données ne correspondent pas à la définition normalisée ou ne s'appliquent qu'à une partie du pays considéré. c. Ces données se rapportent aux cas de malaria rapportés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et peuvent ne représenter qu'une fraction du nombre de cas réels du pays. d. Les âges varient selon les pays, mais on compte en général 18 ans et plus ou 15 ans et plus. En raison des insuffisances concernant les systèmes de déclaration, la couverture des services médicaux, ou de la conjugaison de ces deux éléments, en raison de la diversité des systèmes de dépistage et des systèmes de déclaration des différents pays, les comparaisons entre les pays doivent être effectuées avec circonspection. e. Ces données se rapportent à la fréquence des cas de tuberculose. f. Données calculées en divisant les nouveaux cas de tuberculose à frottis positifs détectés grâce au traitement par la stratégie de traitement sous observation directe, de courte durée (DOTS) par l'incidence annuelle estimée de nouveaux cas de frottis positifs. Les valeurs peuvent dépasser 100% à cause de la quantité de cas décédés dans une zone de rechutes ou de cas chroniques, engendrant un surcroît de déclarations (en comptant deux fois un même cas), trop de diagnostics, ou une sous-estimation du nombre de cas (OMS 2003). g. Ces données se rapportent au pourcentage de nouveaux cas de frottis positifs comptés en 2001 par DOTS, dont le traitement a porté ses fruits. h. Données relatives à l'année la plus récente disponible dans la période spécifiée. i. Ces données se rapportent à 1999. j. Ces données se rapportent à 1995. k. Ces données se rapportent à 1998. l. Ces données se rapportent à 1997. m. Ces données se rapportent à 1994.

Sources : Colonne 1 : Données synthétiques calculées par le Programme commun parrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA). Colonne 2 et 3 : UNICEF, 2003b, à partir d'informations émanant de travaux conjoints du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'ONUSIDA et de l'OMS. Colonne 4 : ONU 2004e, basé sur des données de l'OMS. Colonne 5 et 6 : UNICEF 2003b. Colonne 7-9 : OMS 2004e. Colonne 10 et 11 : Banque mondiale 2004f, basées sur des données de l'OMS et du National Tobacco Information Online System.

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		ODM Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		ODM Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a		ODM Taux de mortalité maternelle ^b		
	1970-75 ^c	2000-05 ^c	1970	2002	1970	2002	Population féminine (en % de la cohorte) 2000-05 ^c	Population masculine (en % de la cohorte) 2000-05 ^c	Taux officiel (pour 100 000 naissances vivantes) 1985-2002 ^d	Taux ajusté (pour 100 000 naissances vivantes) 2000	
	Développement humain élevé										
	1	Norvège	74,4	78,9	13	4	15	4	90,8	83,5	6
2	Suède	74,7	80,1	11	3	15	3	91,6	86,1	5	2
3	Australie	71,7	79,2	17	6	20	6	90,7	83,8	..	8
4	Canada	73,2	79,3	19	5	23	7	90,1	83,9	..	6
5	Pays-Bas	74,0	78,3	13	5	15	5	89,7	83,5	7	16
6	Belgique	71,4	78,8	21	5	29	6	90,4	82,5	..	10
7	Islande	74,3	79,8	13	3	14	4	90,7	85,9	..	0
8	États-Unis	71,5	77,1	20	7	26	8	86,4	78,1	8	17
9	Japon	73,3	81,6	14	3	21	5	93,0	85,0	8	10
10	Irlande	71,3	77,0	20	6	27	6	89,0	82,0	6	5
11	Suisse	73,8	79,1	15	5	18	6	91,0	82,9	5	7
12	Royaume-Uni	72,0	78,2	18	5	23	7	89,4	83,2	7	13
13	Finlande	70,7	78,0	13	4	16	5	91,1	79,9	6	6
14	Autriche	70,6	78,5	26	5	33	5	90,7	81,6	..	4
15	Luxembourg	70,7	78,4	19	5	26	5	89,8	82,7	0	28
16	France	72,4	79,0	18	4	24	6	91,0	80,2	10	17
17	Danemark	73,6	76,6	14	4	19	4	86,5	79,8	10	5
18	Nouvelle-Zélande	71,7	78,3	17	6	20	6	88,3	82,6	15	7
19	Allemagne	71,0	78,3	22	4	26	5	90,2	81,7	8	8
20	Espagne	72,9	79,3	27	4	34	6	92,2	82,3	0	4
21	Italie	72,1	78,7	30	4	33	6	91,4	82,4	7	5
22	Israël	71,6	79,2	24	6	27	6	90,5	86,2	5	17
23	Hong Kong, Chine (RAS)	72,0	79,9	92,3	84,4
24	Grèce	72,3	78,3	38	5	54	5	91,5	82,3	1	9
25	Singapour	69,5	78,1	22	3	27	4	90,5	83,3	6	30
26	Portugal	68,0	76,2	53	5	62	6	89,3	77,4	8	5
27	Slovénie	69,8	76,3	25	4	29	5	88,7	76,2	17	17
28	Corée, Rép. De	62,6	75,5	43	5	54	5	89,0	73,9	20	20
29	Barbade	69,4	77,2	40	12	54	14	89,0	82,2	0	95
30	Chypre	71,4	78,3	29	5	33	6	90,8	83,9	0	47
31	Malte	70,6	78,4	25	5	32	5	90,2	85,5	..	0
32	République tchèque	70,1	75,4	21	4	24	5	88,3	74,8	3	9
33	Brunei Darussalam	68,3	76,3	58	6	78	6	87,9	84,8	0	37
34	Argentine	67,1	74,2	59	16	71	19	85,3	72,3	41	82
35	Seychelles	12	..	16
36	Estonie	70,5	71,7	21	10	26	12	83,7	59,9	46	63
37	Pologne	70,5	73,9	32	8	36	9	86,5	68,8	4	13
38	Hongrie	69,3	71,9	36	8	39	9	82,6	62,7	5	16
39	Saint-Kitts-et-Nevis	20	..	24	130	..
40	Bahreïn	63,3	74,0	55	13	75	16	84,8	78,1	46	28
41	Lituanie	71,3	72,7	23	8	28	9	84,9	62,8	13	13
42	Slovaquie	70,0	73,7	25	8	29	9	86,5	68,9	16	3
43	Chili	63,4	76,1	78	10	98	12	86,3	76,8	23	31
44	Koweït	67,0	76,6	49	9	59	10	87,2	82,3	5	5
45	Costa Rica	67,8	78,1	62	9	83	11	88,3	81,1	29	43
46	Uruguay	68,7	75,3	48	14	57	15	85,8	73,2	26	27
47	Qatar	62,1	72,2	45	11	65	16	80,3	72,8	5	7
48	Croatie	69,6	74,2	34	7	42	8	86,3	71,1	2	8
49	Émirats arabes unis	62,2	74,7	61	8	83	9	86,6	80,0	3	54
50	Lettonie	70,1	71,0	21	17	26	21	82,8	59,2	25	42

9 Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		ODM Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		ODM Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a		ODM Taux de mortalité maternelle ^b	
	1970-75 ^c	2000-05 ^c	1970	2002	1970	2002	Population féminine (en % de la cohorte)	Population masculine (en % de la cohorte)	Taux officiel (pour 100 000 naissances vivantes)	Taux ajusté (pour 100 000 naissances vivantes)
							2000-05 ^c	2000-05 ^c	1985-2002 ^d	2000
51 Bahamas	66,5	67,1	38	13	49	16	69,6	56,8	..	60
52 Cuba	70,7	76,7	34	7	43	9	85,1	79,1	30	33
53 Mexique	62,4	73,4	79	24	110	29	82,1	71,5	79	83
54 Trinité et Tobago	65,9	71,3	49	17	57	20	78,8	67,5	70	160
55 Antigua-et-Barbuda	12	..	14	150	..
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	71,0	70,9	28	14	32	16	83,2	64,9	15	32
57 Russie, Féd. De	69,7	66,8	29	18	36	21	78,0	48,4	37	67
58 Jamahiriya arabe libyenne	52,8	72,8	105	16	160	19	81,5	73,4	77	97
59 Malaisie	63,0	73,1	46	8	63	8	83,9	73,3	30	41
60 Macédoine, ERYM	67,5	73,6	85	22	120	26	84,1	75,8	15	23
61 Panama	66,2	74,7	46	19	68	25	85,1	76,3	70	160
62 Biélorussie	71,5	70,1	22	17	27	20	81,6	56,4	14	35
63 Tonga	62,6	68,6	..	16	..	20	73,0	69,9
64 Maurice	62,9	72,0	64	17	86	19	82,4	66,6	21	24
65 Albanie	67,7	73,7	68	26	82	30	87,7	80,1	20	55
66 Bosnie-Herzégovine	67,5	74,0	60	15	82	18	85,2	74,1	10	31
67 Suriname	64,0	71,1	..	31	..	40	79,6	68,4	110	110
68 Venezuela	65,7	73,7	47	19	61	22	83,5	73,2	60	96
69 Roumanie	69,2	70,5	46	19	57	21	81,5	63,7	34	49
70 Ukraine	70,1	69,7	22	16	27	20	81,1	56,5	18	35
71 Sainte-Lucie	65,3	72,5	..	17	..	19	77,4	71,2	30	..
72 Brésil	59,5	68,1	95	30	135	36	76,5	59,7	160	260
73 Colombie	61,6	72,2	69	19	108	23	80,8	70,9	78	130
74 Oman	52,1	72,4	126	11	200	13	82,4	75,4	23	87
75 Samoa occidentales	56,1	70,0	106	20	160	25	78,2	65,1	..	130
76 Thaïlande	61,0	69,3	74	24	102	28	79,9	62,4	36	44
77 Arabie Saoudite	53,9	72,3	118	23	185	28	81,1	75,7	..	23
78 Kazakhstan	64,4	66,3	..	61	..	76	76,7	53,1	50	210
79 Jamaïque	69,0	75,7	49	17	64	20	85,4	78,9	97	87
80 Liban	65,0	73,5	45	28	54	32	83,6	77,2	100	150
81 Fidji	60,6	69,8	50	17	61	21	75,1	67,3	38	75
82 Arménie	72,5	72,4	..	30	..	35	85,4	70,3	22	55
83 Philippines	58,1	70,0	60	29	90	38	78,0	69,9	170	200
84 Maldives	51,4	67,4	157	58	255	77	69,5	69,5	350	110
85 Pérou	55,4	69,8	115	30	178	39	77,0	68,0	190	410
86 Turkménistan	60,7	67,1	..	76	..	98	74,2	60,6	9	31
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	61,6	74,1	..	22	..	25	84,2	78,6	93	..
88 Turquie	57,9	70,5	150	36	201	42	81,0	71,0	130	70
89 Paraguay	65,9	70,9	57	26	76	30	79,8	71,4	190	170
90 Jordanie	56,5	71,0	77	27	107	33	77,3	71,2	41	41
91 Azerbaïdjan	69,0	72,2	..	74	..	105	81,3	68,0	25	94
92 Tunisie	55,6	72,8	135	21	201	26	84,6	75,2	69	120
93 Grenade	20	..	25	1	..
94 Chine	63,2	71,0	85	31	120	39	81,3	72,7	53	56
95 Dominique	13	..	15	67	..
96 Sri Lanka	65,1	72,6	65	17	100	19	84,6	73,5	92	92
97 Géorgie	69,2	73,6	36	24	46	29	85,6	69,2	67	32
98 République dominicaine	59,7	66,7	91	32	128	38	72,0	62,3	230	150
99 Belize	67,6	71,4	56	34	77	40	77,9	72,5	140	140
100 Équateur	58,8	70,8	87	25	140	29	78,6	70,3	160	130

9 Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		ODM Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		ODM Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a		ODM Taux de mortalité maternelle ^b			
	1970-75 ^c	2000-05 ^c	1970	2002	1970	2002	Population féminine (en % de la cohorte) 2000-05 ^c	Population masculine (en % de la cohorte) 2000-05 ^c	Taux officiel (pour 100 000 naissances vivantes) 1985-2002 ^d	Taux ajusté (pour 100 000 naissances vivantes) 2000		
	101	Iran, Rép. Islamique d'	55,3	70,3	122	35	191	42	79,5	71,8	37	76
	102	Territoires palestiniens occupés	56,6	72,4	..	23	..	25	81,6	75,1	..	100
103	El Salvador	58,2	70,7	111	33	162	39	77,6	67,3	120	150	
104	Guyana	60,0	63,2	81	54	101	72	67,1	54,8	190	170	
105	Cap Vert	57,5	70,2	..	29	..	38	79,5	68,1	76	150	
106	Rép. Arabe syrienne	57,0	71,9	90	23	129	28	80,0	74,7	110	160	
107	Ouzbékistan	64,2	69,7	..	52	..	68	76,9	65,7	34	24	
108	Algérie	54,5	69,7	143	39	234	49	76,9	72,8	140	140	
109	Guinée équatoriale	40,5	49,1	165	101	281	152	44,2	39,2	..	880	
110	Kirghizistan	63,1	68,6	111	52	146	61	77,2	61,5	44	110	
111	Indonésie	49,2	66,8	104	33	172	45	72,5	64,2	380	230	
112	Viêt-nam	50,3	69,2	55	30	81	39	77,2	68,8	95	130	
113	Moldavie, Rép. de	64,8	68,9	46	27	61	32	76,4	60,2	44	36	
114	Bolivie	46,7	63,9	147	56	243	71	68,0	60,0	390	420	
115	Honduras	53,8	68,9	116	32	170	42	73,4	65,4	110	110	
116	Tadjikistan	63,4	68,8	78	53	111	72	75,4	66,2	45	100	
117	Mongolie	53,8	63,9	..	58	..	71	67,4	57,6	160	110	
118	Nicaragua	55,1	69,5	113	32	165	41	75,2	66,5	120	230	
119	Afrique du Sud	53,7	47,7	..	52	..	65	37,4	24,9	150	230	
120	Égypte	52,1	68,8	157	35	235	41	78,0	67,9	84	84	
121	Guatemala	53,7	65,8	115	36	168	49	70,5	59,0	190	240	
122	Gabon	48,7	56,6	..	60	..	91	52,0	48,6	520	420	
123	São Tomé et Príncipe	56,5	69,9	..	75	..	118	79,1	68,9	
124	Îles Salomon	55,6	69,2	71	20	99	24	76,0	70,2	550	130	
125	Maroc	52,9	68,7	119	39	184	43	77,1	69,4	230	220	
126	Namibie	49,9	44,3	104	55	155	67	30,8	24,7	270	300	
127	Inde	50,3	63,9	127	67	202	93	67,5	61,9	540	540	
128	Botswana	56,1	39,7	99	80	142	110	21,7	17,3	330	100	
129	Vanuatu	54,0	68,8	107	34	160	42	73,1	66,3	68	130	
130	Cambodge	40,3	57,4	..	96	..	138	56,9	47,6	440	450	
131	Ghana	49,9	57,9	112	57	190	100	55,8	50,1	210	540	
132	Myanmar	49,3	57,3	122	77	179	109	58,9	47,7	230	360	
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	44,7	57,6	106	70	147	94	51,5	45,0	370	300	
134	Bhoutan	43,2	63,2	156	74	267	94	66,1	61,1	260	420	
135	Rép. dém. pop. Lao	40,4	54,5	145	87	218	100	52,9	47,8	530	650	
136	Comores	48,9	60,8	159	59	215	79	61,8	55,3	..	480	
137	Swaziland	47,3	34,4	132	106	196	149	15,2	11,0	230	370	
138	Bangladesh	45,2	61,4	145	51	239	77	61,1	57,9	380	380	
139	Soudan	43,6	55,6	104	64	172	94	54,6	48,3	550	590	
140	Népal	43,3	59,9	165	66	250	91	57,6	56,4	540	740	
141	Cameroun	45,7	46,2	127	95	215	166	36,8	31,7	430	730	
Faible développement humain												
142	Pakistan	49,0	61,0	120	83	181	107	61,9	60,0	530	500	
143	Togo	45,5	49,7	128	79	216	141	42,6	36,9	480	570	
144	Congo	55,0	48,2	100	81	160	108	37,5	31,1	..	510	
145	Lesotho	49,5	35,1	128	64	190	87	19,2	8,5	..	550	
146	Ouganda	46,3	46,2	100	82	170	141	33,5	30,6	510	880	
147	Zimbabwe	56,0	33,1	86	76	138	123	8,3	9,2	700	1 100	
148	Kenya	50,9	44,6	96	78	156	122	30,6	26,1	590	1 000	
149	Yémen	39,8	60,0	194	79	303	107	60,0	54,5	350	570	
150	Madagascar	44,9	53,6	109	84	180	136	51,5	46,7	490	550	
151	Nigeria	44,0	51,5	120	110	201	183	44,5	42,0	..	800	

9 Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		ODM Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		ODM Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a		ODM Taux de mortalité maternelle ^b		
	1970-75 ^c	2000-05 ^c	1970	2002	1970	2002	Population féminine (en % de la cohorte)	Population masculine (en % de la cohorte)	Taux officiel (pour 100 000 naissances vivantes)	Taux ajusté (pour 100 000 naissances vivantes)	
							2000-05 ^c	2000-05 ^c	1985-2002 ^d	2000	
152	Mauritanie	43,4	52,5	150	120	250	183	50,5	44,4	750	1 000
153	Haïti	48,5	49,5	148	79	221	123	36,1	34,5	520	680
154	Djibouti	41,0	45,7	160	100	241	143	37,1	33,2	74	730
155	Gambie	38,0	54,1	183	91	319	126	51,3	45,8	..	540
156	Érythrée	44,3	52,7	..	47	..	89	43,7	35,4	1 000	630
157	Sénégal	41,8	52,9	164	79	279	138	52,5	40,0	560	690
158	Timor oriental	40,0	49,5	..	89	..	126	44,0	39,1	..	660
159	Rwanda	44,6	39,3	124	96	209	183	24,1	22,7	1 100	1 400
160	Guinée	37,3	49,1	197	109	345	169	42,8	40,3	530	740
161	Bénin	44,0	50,6	149	93	252	156	47,8	38,8	500	850
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	46,5	43,3	129	104	218	165	29,2	26,1	530	1 500
163	Côte d'Ivoire	45,4	41,0	158	102	239	176	25,5	24,8	600	690
164	Zambie	49,7	32,4	109	108	181	192	10,6	11,3	650	750
165	Malawi	41,0	37,5	189	114	330	183	21,3	19,7	1 100	1 800
166	Angola	38,0	40,1	180	154	300	260	31,1	26,4	..	1 700
167	Tchad	39,0	44,7	..	117	..	200	36,4	32,4	830	1 100
168	Congo, Rép. Dém. du	45,8	41,8	148	129	245	205	31,4	27,9	950	990
169	Rép. Centrafricaine	43,0	39,5	149	115	248	180	24,0	21,0	1 100	1 100
170	Éthiopie	41,8	45,5	160	114	239	171	35,8	32,3	870	850
171	Mozambique	41,1	38,1	163	125	278	197	26,3	19,8	1 100	1 000
172	Guinée-Bissau	36,5	45,3	..	130	..	211	39,4	33,7	910	1 100
173	Burundi	43,9	40,9	138	114	233	190	26,6	25,1	..	1 000
174	Mali	38,2	48,6	225	122	400	222	41,0	37,3	580	1 200
175	Burkina-Faso	41,2	45,7	163	107	290	207	34,5	32,1	480	1 000
176	Niger	38,2	46,2	197	156	330	265	39,9	37,6	590	1 600
177	Sierra Leone	35,0	34,2	206	165	363	284	23,5	19,4	1 800	2 000
Pays en développement											
Pays les moins avancés											
Pays arabes											
Asie de l'Est et Pacifique											
Amérique latine et Caraïbes											
Asie du Sud											
Afrique sub-saharienne											
Europe centrale et orientale et CEI											
OCDE											
Pays de l'OCDE à revenu élevé											
Développement humain élevé											
Développement humain moyen											
Faible développement humain											
Revenu élevé											
Revenu intermédiaire											
Revenu faible											
Monde											

a. Ces données se réfèrent à la probabilité à la naissance d'atteindre l'âge de 65 ans, multipliée par 100. b. Les données se rapportant à la mortalité maternelle proviennent des statistiques nationales officielles. La colonne d'ajustement indique les chiffres tempérés selon les corrections effectuées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de tenir compte des problèmes reconnus de sous-estimation et de mauvaise classification. c. Ces données correspondent à des estimations pour la période spécifiée. d. Ces données correspondent à l'année la plus récente pour la période spécifiée.

Source: Colannes 1, 2, 7 et 8: ONU 2003; colannes 3 et 5: UNICEF 2004; colannes 4, 6, 9 et 10: UNICEF 2003b.

Classement selon d'IDH	Dépenses publiques dévolues à l'éducation ^a				Dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à l'éducation ^b (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternelle et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d
Développement humain élevé										
1 Norvège	7,1	6,8	14,6	16,2	39,5	48,3	24,7	20,6 ^e	15,2	25,4
2 Suède	7,4	7,6	13,8	..	47,7	33,8	19,6	37,7	13,2	28,0
3 Australie	5,1	4,6	14,8	13,8	2,2	35,4	57,4	40,1	32,0	22,9
4 Canada	6,5	5,2	14,2	62,2	..	28,6	35,7
5 Pays-Bas	6,0	5,0	14,8	10,4	21,5	33,7	37,7	39,7	32,1	26,5
6 Belgique	5,0	5,8 ^e	..	11,6	23,3	33,3 ^e	42,9	45,0 ^e	16,5	19,2 ^e
7 Islande	5,4	6,0 ^e	59,5	..	25,6	..	14,9	..
8 États-Unis	5,2	5,6	12,3	15,5	..	39,2	..	34,5	..	26,3
9 Japon	..	3,6	..	10,5	..	37,8	..	39,8	..	15,1
10 Irlande	5,2	4,3	10,2	13,5	37,8	30,9	40,1	34,1	20,4	30,3
11 Suisse	5,1	5,6	18,7	..	49,9	35,3	25,1	39,0	19,7	23,1
12 Royaume-Uni	4,9	4,6	29,7	34,4	43,8	48,4	19,6	17,2
13 Finlande	5,6	6,3	11,9	12,2	27,9	27,0	39,4	40,0	23,9	32,9
14 Autriche	5,4	5,9	7,6	11,0	23,7	27,0	46,6	45,0	19,1	24,0
15 Luxembourg	3,0	4,1	10,4	8,5 ^e
16 France	5,4	5,7	..	11,4	27,3	31,2	40,7	49,8	13,8	17,6
17 Danemark	..	8,3	..	15,3	..	29,6	..	36,7	..	30,0
18 Nouvelle-Zélande	6,2	6,6	30,5	30,6	25,3	40,1	37,4	24,7
19 Allemagne	..	4,6	..	9,9	..	22,8	..	49,0	..	24,5
20 Espagne	4,4	4,4	9,4	..	29,3	35,4	45,0	41,8	15,4	22,8
21 Italie	3,1	5,0	..	9,5	33,0	33,8	63,2	48,7	..	16,4
22 Israël	6,3	7,3	11,3	..	43,0	45,2	31,3	29,7	16,2	17,9
23 Hong Kong, Chine (RAS)	..	4,1	..	21,9	26,6	25,1	38,8	32,7	30,8	33,2
24 Grèce	2,5	3,8	..	7,0	34,1	30,2	45,1	40,7	19,5	24,0
25 Singapour	29,6	..	36,5	..	29,3	..
26 Portugal	4,2	5,8	..	12,7	44,6	35,2	32,5	43,0	16,3	18,1
27 Slovénie
28 Corée, Rép. De	3,5	3,6	22,4	17,4	44,4	42,3	34,1	37,3	7,4	13,5
29 Barbade	7,8	6,5	22,2	16,7	37,5	33,4 ^e	37,6	33,9	19,2	29,9
30 Chypre	3,5	5,6	11,3	..	38,5	32,6	50,3	50,3	3,8	17,1
31 Malte	4,3	4,9 ^e	8,3	..	25,1	..	44,7	..	14,6	..
32 République tchèque	..	4,4	..	9,7	..	26,4	..	50,5	..	19,3
33 Brunei Darussalam	9,1 ^e	24,1	..	26,1	..	9,5	..
34 Argentine	1,1	4,6 ^e	10,9	13,7 ^e	3,4	43,3 ^e	44,9	35,6 ^e	46,7	18,4 ^e
35 Seychelles	7,8	7,5 ^e	14,8	..	28,2	..	40,7	..	9,5	..
36 Estonie	..	7,4	44,5	..	34,1	..	16,8
37 Pologne	..	5,4	..	12,2	42,8	44,8	17,5	38,0	22,0	16,0
38 Hongrie	5,8	5,1	7,8	14,1	55,4	32,0	23,9	38,8	15,2	21,6
39 Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	7,7	..	14,7	..	28,5	..	31,5	..	21,2
40 Bahreïn	4,2	..	14,6	45,8
41 Lituanie	4,6	..	13,8
42 Slovaquie	5,1	4,1	..	13,8	..	25,8	..	51,3	..	20,5
43 Chili	2,5	3,9	10,4	17,5	60,1	51,2	17,3	34,3	20,3	14,5
44 Koweït	4,8	..	3,4	..	53,4	..	13,6	..	16,0	..
45 Costa Rica	4,4	4,7	20,8	21,1	..	50,1	..	30,7	..	19,2
46 Uruguay	3,0	2,5	15,9	11,8	37,5	39,2	30,3	31,5	22,6	29,2
47 Qatar	3,5
48 Croatie	..	4,2 ^e
49 Émirats arabes unis	1,9	..	14,6	51,9	..	46,4
50 Lettonie	3,8	5,9	10,8	..	11,2	33,3	56,3	48,7	11,6	16,3

10 Engagement en faveur de l'éducation : dépenses publiques

Classement selon d'IDH	Dépenses publiques dévolues à l'éducation ^a				Dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à l'éducation ^b (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternelle et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d
51 Bahamas	4,0	..	17,8
52 Cuba	..	8,5	12,3	16,8	25,7	39,4	39,0	36,4	14,4	17,1
53 Mexique	3,6	5,1	12,8	22,6	32,3	48,6	29,6	34,4	16,5	14,5
54 Trinité et Tobago	3,6	4,0	11,6	16,7 ^e	42,5	59,6 ^e	36,8	32,3 ^e	11,9	3,7 ^e
55 Antigua-et-Barbuda	..	3,2	36,9 ^e	..	37,3 ^e	..	15,1 ^e
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	5,2	70,7	13,9	..
57 Russie, Féd. De	3,5	3,1	..	10,6
58 Jamahiriya arabe libyenne	..	2,7	17,8 ^e	..	14,2 ^e	..	52,7
59 Malaisie	5,2	7,9	18,3	20,0	34,3	28,1	34,4	34,5	19,9	32,1
60 Macédoine, ERYM	..	4,1 ^e
61 Panama	4,7	4,3	20,9	7,5 ^e	37,0	40,8 ^e	23,3	33,9 ^e	21,3	25,3 ^e
62 Biélorussie	4,9	6,0	57,7	..	16,2	..	14,4	..
63 Tonga	..	5,0	..	14,0 ^e	..	49,2 ^f	..	28,9
64 Maurice	3,5	3,3	11,8	13,3	37,7	32,0	36,4	38,3	16,6	15,6
65 Albanie	5,8
66 Bosnie-Herzégovine
67 Suriname	8,1	60,5	..	14,5	..	8,8	..
68 Venezuela	3,0	..	12,0	..	23,5	..	4,5	..	40,7	..
69 Roumanie	2,8	3,5 ^e	7,3	..	52,1	..	22,1	..	9,6	..
70 Ukraine	5,2	4,2	19,7	15,0	54,9	..	15,0	..	15,1	..
71 Sainte-Lucie	..	7,3 ^e	..	20,7 ^e	48,2	..	23,3	..	12,8	..
72 Brésil	..	4,0	..	10,4	..	38,7	..	37,6	..	21,6
73 Colombie	2,5	4,4	16,0	18,0 ^e	39,3	47,0	30,9	33,1	20,7	19,9
74 Oman	3,1	4,2 ^e	11,1	..	54,1	36,4 ^{ef}	37,0	51,4 ^e	7,4	1,8 ^e
75 Samoa occidentales	3,4	4,5 ^e	10,7	14,6	52,6	43,0	25,2	23,8	0,0	33,2
76 Thaïlande	3,5	5,0	20,0	31,0	56,2	42,3	21,6	20,5	14,6	21,7
77 Arabie Saoudite	6,5	..	17,8	..	78,8	21,2	..
78 Kazakhstan	3,2	..	17,6
79 Jamaïque	4,7	6,3	12,8	12,3	37,4	36,8	33,2	33,8	21,1	19,2
80 Liban	..	2,9	..	11,1
81 Fidji	4,6	5,5 ^e	..	19,4 ^e	..	35,0 ^{ef}	..	48,9 ^e	..	16,0 ^e
82 Arménie	7,0	3,2	20,5	29,8
83 Philippines	2,9	3,2	10,1	60,6	..	21,9	..	13,7
84 Maldives	4,0	..	10,0
85 Pérou	2,2	3,3	..	21,1
86 Turkménistan	4,3	..	21,0
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	6,4	9,3	13,8	13,4 ^e	..	48,9	..	25,5	..	5,2
88 Turquie	2,2	3,7	58,1	37,8 ^{ef}	29,4	30,1	..	32,2
89 Paraguay	1,1	4,7 ^e	9,1	11,2 ^e	..	53,9 ^e	22,6	29,0 ^e	25,8	17,1 ^e
90 Jordanie	8,4	4,6	17,1	20,6	..	51,7	62,4	48,3	35,1	..
91 Azerbaïdjan	..	3,5	23,5	23,1	8,3
92 Tunisie	6,0	6,8 ^e	13,5	17,4 ^e	39,8	33,3 ^{ef}	36,4	45,0 ^e	18,5	21,7 ^e
93 Grenade	5,1	..	13,2	..	64,1	..	31,7	..	0,0	..
94 Chine	2,3	..	12,8
95 Dominique	..	5,0 ^e	64,4 ^e	..	30,1 ^e
96 Sri Lanka	2,6	1,3	8,1	84,3	..	13,4	..
97 Géorgie	..	2,5	..	13,1
98 République dominicaine	..	2,4	..	13,2	..	46,3 ^e	..	18,9 ^e	..	10,9
99 Belize	4,7	6,2	18,5	20,9	61,0	44,9	20,2	35,1	8,1	16,2
100 Équateur	2,8	1,0 ^e	17,2	8,0 ^e	34,4	45,3 ^e	34,2	44,5 ^e	18,3	9,1 ^e

10 Engagement en faveur de l'éducation : dépenses publiques

Classement selon d'IDH	Dépenses publiques dévolues à l'éducation ^a				Dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à l'éducation ^b (en % de l'ensemble des niveaux)						
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternelle et primaire		Secondaire		Supérieur		
	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	
101	Iran, Rép. Islamique d'	4,1	5,0	22,4	21,7	33,2	26,8	39,2	36,3	13,6	18,5
102	Territoires palestiniens occupés
103	El Salvador	1,9	2,5 ^e	16,6	19,4 ^e	..	61,2 ^e	..	20,8 ^e	..	6,7
104	Guyana	3,4	4,1 ^e	4,4	8,6 ^e
105	Cap Vert
106	Rép. Arabe syrienne	4,1	4,0	17,3	11,1	38,5	..	28,2	39,2	21,3	..
107	Ouzbékistan	20,4
108	Algérie	5,3	..	21,1
109	Guinée équatoriale	..	0,5	..	1,6	..	39,1 ^e	..	30,7 ^e	..	30,1 ^e
110	Kirghizistan	8,3	3,1	22,5	18,6	8,5	..	57,9	..	10,0	..
111	Indonésie	1,0	1,3	..	9,8	..	37,8	..	38,8	..	23,4
112	Viêt-nam	7,5
113	Moldavie, Rép. de	..	4,0	..	15,0
114	Bolivie	2,3	6,0	..	18,4	..	38,1	..	19,0	..	26,6
115	Honduras
116	Tadjikistan	9,7	2,4	24,7	..	6,9	..	57,0	..	9,1	..
117	Mongolie	12,1	6,5 ^e	17,6	..	13,9	..	48,8	..	14,5	..
118	Nicaragua	3,4	..	9,7	13,8	..	47,5 ^f
119	Afrique du Sud	6,2	5,7	75,6	47,2	..	31,3	21,5	14,5
120	Égypte	3,7
121	Guatemala	1,4	1,7	11,8	11,4	31,1	..	12,9	..	21,2	..
122	Gabon	..	3,9 ^e	35,6 ^e	..	38,9 ^e	..	25,5 ^e
123	São Tomé et Príncipe
124	Îles Salomon	..	3,5 ^e	..	15,4 ^e
125	Maroc	5,3	5,1	26,1	..	34,8	48,0 ^f	48,9	51,5	16,2	0,3
126	Namibie	7,6	7,9	..	21,0	..	59,0	..	27,2	..	12,0
127	Inde	3,9	4,1	12,2	12,7	38,9	38,4	27,0	40,1	14,9	20,3
128	Botswana	6,7	2,1	17,0	25,6	..	53,2	..	23,8	..	18,6
129	Vanuatu	4,6	10,5	..	26,7	59,8	27,9	26,6	57,4	3,4	10,5
130	Cambodge	..	2,0	..	15,3	..	75,5	..	11,2	..	5,0
131	Ghana	3,2	4,1 ^e	24,3	..	29,2	..	34,3	..	11,0	..
132	Myanmar	..	1,3	..	18,1 ^e	..	46,6 ^{e,f}	..	27,0 ^e	..	26,4
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	2,3 ^e	..	17,5 ^e	..	71,4 ^e	..	24,3 ^e	..	4,3 ^e
134	Bhoutan	..	5,2	..	12,9
135	Rép. dém. pop. Lao	..	3,2	..	10,6	..	46,9	..	19,0	..	12,6
136	Comores	42,4	..	28,2	..	17,3	..
137	Swaziland	5,7	5,5	19,5	..	31,2	37,7	24,5	31,1	26,0	22,4
138	Bangladesh	1,5	2,3	10,3	15,8	45,6	45,1 ^f	42,2	43,8	8,7	11,1
139	Soudan	0,9	..	2,8
140	Népal	2,0	3,4	8,5	13,9	48,2	59,2 ^f	15,7	23,1	23,3	12,1
141	Cameroun	3,2	5,4	19,6	22,1	70,5	29,5	..
Faible développement humain											
142	Pakistan	2,6	1,8 ^e	7,4	7,8 ^e
143	Togo	5,5	4,8	26,4	23,2	30,4	48,6 ^e	25,8	29,3	29,0	17,4
144	Congo	5,0	3,2	14,4	12,6	..	32,7	..	27,3	..	32,6
145	Lesotho	6,1	10,0	12,2	18,4	..	49,3	..	27,7	..	16,7
146	Ouganda	1,5	2,5 ^e	11,5
147	Zimbabwe	..	10,4 ^e	54,1	..	28,6	..	12,3	..
148	Kenya	6,7	6,2 ^e	17,0	22,3 ^e	50,3	..	18,8	..	21,6	..
149	Yémen	..	10,0 ^e	..	32,8
150	Madagascar	2,1	2,5	49,1	48,0 ^f	35,6	33,0	..	11,9 ^e
151	Nigeria	0,9

10 Engagement en faveur de l'éducation : dépenses publiques

Classement selon d'IDH	Dépenses publiques dévolues à l'éducation ^a				Dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à l'éducation ^b (en % de l'ensemble des niveaux)						
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternelle et primaire		Secondaire		Supérieur		
	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	1990 ^c	1999-2001 ^d	
152	Mauritanie	..	3,6 ^e	33,3	54,5 ^{ef}	37,7	31,4 ^e	24,9	14,1 ^e
153	Haïti	1,4	..	20,0	..	53,1	..	19,0	..	9,1	..
154	Djibouti	10,5	..	58,0	..	21,7	..	11,5	..
155	Gambie	3,8	2,7 ^e	14,6	14,2 ^e	41,6	..	21,2	..	17,8	..
156	Érythrée	..	2,7	45,8 ^f	..	10,0
157	Sénégal	3,9	3,2 ^e	26,9	..	43,9	..	25,7	..	24,0	..
158	Timor oriental
159	Rwanda	..	2,8 ^e	48,7 ^e	..	16,7 ^e	..	34,7 ^e
160	Guinée	..	1,9 ^e	..	25,6 ^e
161	Bénin	..	3,3 ^e	57,4 ^e	..	25,5 ^e	..	16,4 ^e
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	3,2	..	11,4
163	Côte d'Ivoire	..	4,6	..	21,5	..	42,4 ^e	..	32,5 ^e	..	25,1 ^e
164	Zambie	2,4	1,9	8,7
165	Malawi	3,3	4,1 ^e	11,1	..	44,7	..	13,1	..	20,2	..
166	Angola	3,9	2,8 ^e	10,7	..	96,3	3,7	..
167	Tchad	..	2,0 ^e	25,9 ^e	..	16,6 ^e
168	Congo, Rép. Dém. du
169	Rép. Centrafricaine	2,2
170	Éthiopie	3,4	4,8	9,4	13,8	53,9	..	28,1	..	12,1	..
171	Mozambique	3,9	2,4 ^e	12,0	..	49,8	..	15,7	..	9,9	..
172	Guinée-Bissau	..	2,1	..	4,8
173	Burundi	3,4	3,6 ^e	16,7	20,7 ^e	46,8	38,0	29,1	35,0	22,0	26,9
174	Mali	..	2,8 ^e	45,7 ^e	..	39,7 ^e	..	14,6 ^e
175	Burkina-Faso	2,7
176	Niger	3,2	2,3	18,6	49,2 ^f	..	24,5	..	16,2
177	Sierra Leone

Note : En raison du manque de données et des différences de méthodologie, les comparaisons des dépenses d'éducation entre les pays au fil du temps doivent être envisagées avec circonspection. Pour de plus amples détails, consulter <http://www.uis.unesco.org/>.
a. Ces données se rapportent au total des dépenses publiques consacrées à l'éducation, comprenant à la fois les dépenses courantes et l'investissement. Voir les définitions des termes statistiques. **b.** Ces données se rapportent aux dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation. Suite à des changements de méthodologie, les données peuvent ne pas être strictement comparables entre 1990 et 1999-2001. Les chiffres ayant été arrondis et certaines catégories ayant été omises (« post-secondaire » et « dépenses non affectées par niveau »), le total des dépenses par niveau peut être différent de 100. **c.** En raison de différences dans les méthodes de collecte, les données peuvent ne pas être comparables d'un pays à l'autre.
d. Dernière année disponible sur la période indiquée pour cette rubrique. **e.** En raison de l'absence de statistiques officielles, ces données renvoient à des estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO. **f.** Ces données se rapportent uniquement aux dépenses consacrées à l'enseignement primaire.

Source : *Colonnes 1, 3 et 5* : Institut de statistiques de l'UNESCO 2003c; *colonnes 2, 4 et 7-10* : Institut de statistiques de l'UNESCO 2004b; *colonne 6* : Calculs basés sur les données relatives aux dépenses en matière d'éducation, du pré-primaire et du primaire, Institut de statistiques de l'UNESCO 2004b.

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		ODM Taux d'alphabétisation des jeunes adultes ^a		ODM Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		ODM Enfants atteignant la 5e année d'école (en % des élèves de 1ère année)		le supérieur (en % des élèves du supérieur) 1994-97 ^e	
	1990	2002	1990	2002	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2000/01 ^d		
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(%)		(%)					
Développement humain élevé												
1	Norvège	100	101 ^f	88	95 ^f	100	..	18
2	Suède	100	102 ^g	85	99 ^g	100	..	31
3	Australie	99	96 ^g	79	88 ^g	32
4	Canada	98	100 ^f	89	98 ^f
5	Pays-Bas	95	100 ^f	84	90 ^f	..	100 ^h	20
6	Belgique	96	101 ^f	87
7	Islande	101	101 ^f	..	82 ^f	..	99 ^h	20
8	États-Unis	97	93 ^g	85	85 ^g
9	Japon	100	101 ^g	97	101 ^g	100	..	23
10	Irlande	90	94 ^f	80	82 ^f	100	98 ^h	30
11	Suisse	84	99 ^f	80	88 ^f	80	99	31
12	Royaume-Uni	100	101 ^f	81	95 ^f	29
13	Finlande	98	100 ^f	93	95 ^f	100	100	37
14	Autriche	88	91 ^f	..	88 ^f	28
15	Luxembourg	81	96 ^f	..	80 ^f	..	99	..
16	France	101	100 ^f	..	92 ^f	96	98 ⁱ	25
17	Danemark	98	99 ^h	87	89 ^h	94	100 ^h	21
18	Nouvelle-Zélande	101	98 ^g	85	92 ^f	92	..	21
19	Allemagne	84	83 ^g	..	88 ^g	31
20	Espagne	96,3	..	99,6	..	103	104 ^g	..	94 ^g	31
21	Italie	97,7	..	99,8	..	103	100 ^f	..	88 ^h	..	96	28
22	Israël	91,4	95,3	98,7	99,5	92	100	..	89	..	99	..
23	Hong Kong, Chine (RAS)	89,7	..	98,2	98	..	72	100
24	Grèce	94,9	..	99,5	..	95	95 ^f	83	85 ^f	100
25	Singapour	88,8	92,5 ^j	99,0	99,5 ^j	96
26	Portugal	87,2	..	99,5	..	102	85 ^f	31
27	Slovénie	99,6	99,7	99,8	99,8	104	93 ^f	..	96 ^f	29
28	Corée, Rép. De	95,9	..	99,8	..	104	101 ^g	86	89 ^g	99	100	34
29	Barbade	99,4	99,7	99,8	99,8	80	103	..	87	..	95	21
30	Chypre	94,3	96,8 ^j	99,7	99,8 ^j	87	95 ^f	69	88 ^f	100	99 ^h	17
31	Malte	88,4	92,6	97,5	98,7	97	98 ^f	78	80 ^f	99	99 ^h	13
32	République tchèque	87	88 ^g	..	89 ^g	..	97	34
33	Brunei Darussalam	85,5	93,9 ^j	97,9	99,1 ^j	90	93	6
34	Argentine	95,7	97,0	98,2	98,6	94	108 ^g	..	81 ^g	..	93	30
35	Seychelles	..	91,9 ^j	..	99,1 ^j	..	106	..	98	..	91	..
36	Estonie	99,8	99,8 ^j	99,8	99,8 ^j	100	98 ^f	..	92 ^f	..	99 ^h	32
37	Pologne	99,6	..	99,8	..	97	98 ^g	76	91 ^g	98	99	..
38	Hongrie	99,1	..	99,7	..	91	91 ^g	75	92 ^g	98	..	32
39	Saint-Kitts-et-Nevis	102 ^f	..	106 ^f	..	90 ^h	..
40	Bahreïn	82,1	88,5	95,6	98,6	99	91	85	81	89	99	..
41	Lituanie	99,3	99,6 ^j	99,8	99,7 ^j	..	97 ^f	..	92 ^f	38
42	Slovaquie	..	99,7 ^j	..	99,6 ^j	..	87 ^g	..	87 ^g	43
43	Chili	94,0	95,7 ^j	98,1	99,0 ^j	88	89 ^f	55	75 ^f	..	100 ^h	43
44	Koweït	76,7	82,9	87,5	93,1	49	85	..	77	23
45	Costa Rica	93,9	95,8	97,4	98,4	87	91	37	51	82	94	18
46	Uruguay	96,5	97,7	98,7	99,1	92	90 ^g	..	72 ^g	94	89	24
47	Qatar	77,0	84,2 ^{jk}	90,3	94,8 ^{jk}	89	94	70	78	64
48	Croatie	96,9	98,1 ^j	99,6	99,6 ^j	74	88	57	86	38
49	Émirats arabes unis	71,0	77,3	84,7	91,4	100	81	58	72	80	97	27
50	Lettonie	99,8	99,7 ^j	99,8	99,7 ^j	92	91 ^f	..	89 ^f	29

11 Alphabétisation et scolarisation

Élèves inscrits en science, mathématique ou technique dans

le supérieur (en % des élèves du supérieur)

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		ODM Taux d'alphabétisation des jeunes adultes ^a		ODM Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		ODM Enfants atteignant la 5e année d'école (en % des élèves de 1ère année)		le supérieur (en % des élèves du supérieur)
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(%)		(%)		1990/91 2000/01 ^d		
	1990	2002	1990	2002	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2000/01 ^d	
51 Bahamas	94,4	..	96,5	..	90	86	..	79
52 Cuba	95,1	96,9	99,3	99,8	92	96	69	83	92	95 ^h	21
53 Mexique	87,3	90,5 ^j	95,2	96,6 ^j	100	101 ^g	45	60 ^g	80	90	31
54 Trinité et Tobago	96,8	98,5	99,6	99,8	91	94	..	68	..	98 ^h	41
55 Antigua-et-Barbuda
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	97,2	98,6	99,4	99,7	86	93 ^f	63	86 ^f	91	..	25
57 Russie, Féd. De	99,2	99,6	99,8	99,8	99	49
58 Jamahiriya arabe libyenne	68,1	81,7	91,0	97,0	96
59 Malaisie	80,7	88,7 ^j	94,8	97,2 ^j	94	95 ^g	..	69 ^g	98
60 Macédoine, ERYM	94	93 ^f	..	82 ^f	38
61 Panama	89,0	92,3	95,3	97,0	92	99	50	62	..	89	27
62 Biélorussie	99,5	99,7	99,8	99,8	86	94	..	78	33
63 Tonga	..	98,8 ^j	..	99,2 ^j	92	105	83	72 ^f	90	83	..
64 Maurice	79,8	84,3 ^j	91,1	94,5 ^j	95	93	..	62	98	99	17
65 Albanie	77,0	98,7 ^j	94,8	99,4 ^j	95	97 ^f	..	74 ^f	22
66 Bosnie-Herzégovine	..	94,6	..	99,6
67 Suriname	78	97 ^g	..	63 ^g
68 Venezuela	88,9	93,1	96,0	98,2	88	92	19	57	86	96	..
69 Roumanie	97,1	97,3 ^j	99,3	97,8 ^j	81	93 ^f	..	80 ^f	32
70 Ukraine	99,4	99,6	99,8	99,9	80	82	..	91	98
71 Sainte-Lucie	95	103	..	70	..	97	..
72 Brésil	82,0	86,4 ^j	91,8	94,2 ^j	86	97 ^g	15	72 ^g	23
73 Colombie	88,4	92,1	94,9	97,2	68	87	..	54	62	61	31
74 Oman	54,7	74,4	85,6	98,5	69	75	..	68	97	96	31
75 Samoa occidentales	98,0	98,7	99,0	99,5	112	95	..	61	..	94	..
76 Thaïlande	92,4	92,6 ^j	98,1	98,0 ^j	76	86	94 ⁱ	21
77 Arabie Saoudite	66,2	77,9	85,4	93,5	59	59	31	53	83	94	18
78 Kazakhstan	98,8	99,4	99,8	99,8	88	90	..	84	42
79 Jamaïque	82,2	87,6	91,2	94,5	96	95 ^g	64	75 ^g	..	90	20
80 Liban	80,3	..	92,1	..	78	90	94	17
81 Fidji	88,6	92,9 ^{jk}	97,8	99,3 ^{jk}	105	100 ^g	..	76 ^g	..	88	..
82 Arménie	97,5	99,4 ^j	99,5	99,8 ^j	..	85	..	85	33
83 Philippines	91,7	92,6 ^j	97,3	95,1 ^j	96	93 ^g	..	56 ^g	..	79	..
84 Maldives	94,8	97,2	98,1	99,2	87	96	..	31 ^h
85 Pérou	85,5	85,0 ^l	94,5	96,6 ^l	88	100 ^g	..	66 ^f	..	86	..
86 Turkménistan	..	98,8 ^{jk}	..	99,8 ^{jk}
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	92	..	52	..	85 ^h	..
88 Turquie	77,9	86,5 ^j	92,7	95,5 ^j	89	88 ^g	42	..	98	..	22
89 Paraguay	90,3	91,6 ^l	95,6	96,3 ^l	93	92 ^g	26	50 ^g	70	77	22
90 Jordanie	81,5	90,9	96,7	99,4	94	91 ^g	..	80 ^g	..	98 ⁱ	27
91 Azerbaïdjan	101	80	..	76
92 Tunisie	59,1	73,2	84,1	94,3	94	97 ^g	..	68 ^g	87	95	27
93 Grenade	84 ^f	..	46 ^f
94 Chine	78,3	90,9 ^j	95,3	98,9 ^j	97	93 ^f	86	99 ⁱ	53
95 Dominique	91 ^f	..	84 ^f	..	85	..
96 Sri Lanka	88,7	92,1	95,1	97,0	90	105 ^g	94	..	29
97 Géorgie	97	91	..	71 ⁱ	48
98 République dominicaine	79,4	84,4	87,5	91,7	58	97 ^g	..	41 ^g	..	66	25
99 Belize	89,1	76,9 ^j	96,0	84,2 ^j	94	96 ^f	31	60 ^f	67	81 ^h	..
100 Équateur	87,6	91,0 ^j	95,5	96,4 ^j	98	102	..	50	..	78	..

11 Alphabétisation et scolarisation

Élèves inscrits en science, mathématique ou technique dans

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		ODM Taux d'alphabétisation des jeunes adultes ^a		ODM Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		ODM Enfants atteignant la 5e année d'école (en % des élèves de 1ère année)		le supérieur (en % des élèves du supérieur) 1994-97 ^e
	1990	2002	1990	2002	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2000/01 ^d	
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(%)		(%)		(%)		
101 Iran, Rép. Islamique d'	63,2	..	86,3	..	92	87	90	94	36
102 Territoires palestiniens occupés	95	..	81	10
103 El Salvador	72,4	79,7	83,8	88,9	73	89	..	46	..	67	20
104 Guyana	97,2	..	99,8	..	89	98 ^h	67	75 ^h	93	95 ⁱ	25
105 Cap Vert	63,8	75,7	81,5	89,1	94	101 ^g	..	53 ^g	..	93	..
106 Rép. Arabe syrienne	64,8	82,9	79,9	95,2	92	98	43	39	96	92	31
107 Ouzbékistan	98,7	99,3	99,6	99,7	78
108 Algérie	52,9	68,9	77,3	89,9	93	95 ^g	54	62 ^g	95	96	50
109 Guinée équatoriale	73,3	..	92,7	..	91	85	..	26 ^h	..	33	..
110 Kirghizistan	92	90
111 Indonésie	79,5	87,9	95,0	98,0	97	92 ^g	39	47 ^h	84	89	28
112 Viêt-nam	90,4	90,3 ^{ik}	94,1	..	90	94	..	65	..	89	..
113 Moldavie, Rép. de	97,5	99,0	99,8	99,8	89	78	..	68	44
114 Bolivie	78,1	86,7 ^j	92,6	97,3 ^j	91	94 ^g	29	67 ^f	..	78	..
115 Honduras	68,1	80,0 ^j	79,7	88,9 ^j	90	87	26
116 Tadjikistan	98,2	99,5 ^j	99,8	99,8 ^j	77	105	..	79	23
117 Mongolie	97,8	97,8 ^j	98,9	97,7 ^j	90	87	..	71	25
118 Nicaragua	62,7	76,7 ^l	68,2	86,2 ^l	72	82 ^g	..	37 ^g	46	54	31
119 Afrique du Sud	81,2	86,0	88,5	91,8	88	90	..	62 ^f	75	65 ^h	18
120 Égypte	47,1	55,6 ^{ik}	61,3	73,2 ^{ik}	84	90	..	81	..	99 ^h	15
121 Guatemala	61,0	69,9	73,4	80,1	64	85 ^g	..	28 ^g	..	56	..
122 Gabon	86	78 ^f	100	..
123 São Tomé et Príncipe	98	61	..
124 Îles Salomon	83	85
125 Maroc	38,7	50,7	55,3	69,5	57	88	..	31 ^f	75	84	29
126 Namibie	74,9	83,3	87,4	92,3	83	78	..	38	..	94	4
127 Inde	49,3	61,3 ^j	64,3	83 ^f	59 ^h	25
128 Botswana	68,1	78,9	83,3	89,1	85	81	29	55 ^f	97	89	27
129 Vanuatu	71	93	..	28	..	95	..
130 Cambodge	62,0	69,4	73,5	80,3	67	86	..	21	..	70	23
131 Ghana	58,5	73,8	81,8	92,2	52	60	..	32	80
132 Myanmar	80,7	85,3	88,2	91,4	99	82	..	35	..	60	37
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	56,6	..	68,6	..	66	77	..	23	59	60	..
134 Bhoutan	91	..
135 Rép. dém. pop. Lao	56,5	66,4	70,1	79,3	63	83	..	31	..	62	..
136 Comores	53,8	56,2	56,7	59,0	57	55 ^h
137 Swaziland	71,6	80,9	85,1	91,2	77	77	..	32	76	74	22
138 Bangladesh	34,2	41,1	42,0	49,7	71	87	19	44	..	65	..
139 Soudan	45,8	59,9	65,0	79,1	43	46 ^h	94	84 ⁱ	..
140 Népal	30,4	44,0	46,6	62,7	85	70 ^f	78	14
141 Cameroun	57,9	67,9 ^l	81,1	..	74	81 ⁱ	..
Faible développement humain											
142 Pakistan	35,4	41,5 ^{ik}	47,4	53,9 ^{ik}	35
143 Togo	44,2	59,6	63,5	77,4	75	95	18	27 ^h	51	84	11
144 Congo	67,1	82,8	92,5	97,8	79	63
145 Lesotho	78,0	81,4 ^l	87,2	.. ^l	73	84	..	22	71	67	13
146 Ouganda	56,1	68,9	70,1	80,2	53	14 ^f	15
147 Zimbabwe	80,7	90,0	93,9	97,6	86	83 ^g	..	40 ^g	23
148 Kenya	70,8	84,3	89,8	95,8	74	70	..	24
149 Yémen	32,7	49,0	50,0	67,9	52	67 ^f	..	35 ^h	..	86 ^h	6
150 Madagascar	58,0	..	72,2	..	65	69	..	11 ⁱ	22	34	20
151 Nigeria	48,7	66,8	73,6	88,6	60	41

11 Alphabétisation et scolarisation

Élèves inscrits en science, mathématique ou technique dans

le supérieur (en % des élèves du supérieur)

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		ODM Taux d'alphabétisation des jeunes adultes ^a		ODM Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		ODM Enfants atteignant la 5 ^e année d'école (en % des élèves de 1 ^{ère} année)		le supérieur (en % des élèves du supérieur) 1994-97 ^e
	1990	2002	1990	2002	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2001/02 ^d	1990/91	2000/01 ^d	
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(%)		(%)				
152 Mauritanie	34,8	41,2	45,8	49,6	35	67	..	15	75	55	..
153 Haïti	39,7	51,9	54,8	66,2	22
154 Djibouti	53,0	..	73,2	..	31	34	..	17	87	86	..
155 Gambie	25,6	..	42,2	..	48	73 ^g	..	28 ^g	..	70 ⁱ	..
156 Érythrée	46,4	..	60,9	..	16	43	..	21
157 Sénégal	28,4	39,3	40,1	52,9	47	58 ^g	85	68	..
158 Timor oriental	20 ^f
159 Rwanda	53,3	69,2	72,7	84,9	67	84	7	..	60	40	..
160 Guinée	25	61	..	12 ⁱ	59	84 ^h	42
161 Bénin	26,4	39,8	40,4	55,5	45	71 ^h	..	20 ^f	55	84 ^h	18
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	62,9	77,1	83,1	91,6	50	54	79	78	39
163 Côte d'Ivoire	38,5	..	52,6	59,9 ^k	46	63	73	69 ⁱ	..
164 Zambie	68,2	79,9	81,2	89,2	79	66	..	20	..	77	..
165 Malawi	51,8	61,8	63,2	72,5	50	81 ^g	..	29 ^g	64	54	..
166 Angola	58	30 ^h
167 Tchad	27,7	45,8	48,0	69,9	36	58	..	8 ^f	53	45	14
168 Congo, Rép. Dém. du	47,5	..	68,9	..	54	35 ⁱ	..	12 ⁱ	55
169 Rép. Centrafricaine	33,2	48,6 ^l	52,1	58,5 ^l	53	24
170 Éthiopie	28,6	41,5	43,0	57,4	23	46	..	15	..	61	36
171 Mozambique	33,5	46,5	48,8	62,8	45	60	..	11	33	52	46
172 Guinée-Bissau	27,2	..	44,1	..	38	45 ^h	38 ⁱ	..
173 Burundi	37,0	50,4	51,6	66,1	53	53	..	8	62	64	..
174 Mali	18,8	19,0 ^{jk}	27,6	24,2 ^{jk}	20	38 ⁱ	5	..	73	84	..
175 Burkina-Faso	16,3	12,8 ^{jk}	24,9	19,4 ^{jk}	26	35 ^g	..	8 ^f	70	64	19
176 Niger	11,4	17,1	17,0	24,5	24	34	6	5	62	71	..
177 Sierra Leone	41
Pays en développement	67,3	76,7	85,5	88,1
Pays les moins avancés	43,0	52,5	54,9	64,3
Pays arabes	50,8	63,3	68,4	81,2
Asie de l'Est et Pacifique	79,8	90,3	95,1	98,0
Amérique latine et Caraïbes	85,0	88,6	92,7	94,8
Asie du Sud	47,0	57,6
Afrique sub-saharienne	50,8	63,2	66,8	76,8
Europe centrale et orientale et CEI	98,7	99,3	99,7	99,6
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen	71,8	80,4	90,5	93,0
Faible développement humain	42,5	54,3	59,0	69,3
Revenu élevé
Revenu intermédiaire	81,6	89,7	93,7	96,3
Revenu faible	53,3	63,6
Monde

a. Sauf indication contraire, ces données se rapportent à des estimations produites par l'Institut des statistiques de l'UNESCO en juillet 2002. A cause de différences de méthodologie et d'actualisation des données, les comparaisons entre pays et au fil du temps doivent être effectuées avec circonspection. b. Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants de l'âge officiel pour le niveau d'étude concerné qui sont inscrits rapporté à la population totale des enfants de cet âge. Les taux nets d'inscription supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données. c. Les taux de scolarisation sont basés sur les nouveaux classements types internationaux pour l'éducation, adoptés en 1997 (UNESCO 1997), ils ne peuvent donc en conséquence être strictement comparables avec ceux des années précédentes. d. Taux de scolarisation nets pour l'année scolaire 2001/02 et données pour les élèves atteignant la cinquième année pour 2000/01, sauf indication contraire. Pour certains pays, les données peuvent se rapporter aux estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Pour de plus amples détails, consulter le site <http://www.uis.unesco.org>. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. e. Dernière année disponible pour la période indiquée. f. Données se rapportant à l'année scolaire 2000/01. g. Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision. h. Données se rapportant à l'année scolaire 1999/2000. i. Données se rapportant à l'année scolaire 1998/99. j. Recensement. k. Données se rapportant à une année entre 1995 et 1999. l. Enquête. Sources : Colonnes 1 et 3 : Institut de statistique de l'UNESCO, 2003a. Colonnes 2 et 4 : Institut de statistique de l'UNESCO, 2004a. Colonnes 5-10 : Institut de statistique de l'UNESCO, 2004c. Colonne 11 : d'après les données de l'UNESCO 1999 sur les étudiants inscrits dans le supérieur.

Classement selon l'IDH	ODM Lignes téléphoniques d'abonnés ^a (pour 1 000 habitants)		ODM Abonnés à un téléphone mobile ^a (pour 1 000 habitants)		ODM Internautes (pour 1 000 habitants)		Brevets délivrés des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence (en dollars par habitant)	Dépenses en recherche et développe- ment (R&D) expenditures (en % du PIB)	Chercheurs en R&D (par million d'habitant)
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2000	2002	1996-2002 ^b	1990-2001 ^b
	Développement humain élevé									
1 Norvège	502	734	46	844	7,1	502,6	88	37,9	1,6	4 377
2 Suède	681	736	54	889	5,8	573,1	235	169,7	4,6	5 186
3 Australie	456	539	11	640	5,9	481,7	68	15,5	1,5	3 439
4 Canada	565	635	22	377	3,7	512,8	36	54,0	1,9	2 978
5 Pays-Bas	464	618	5	745	3,3	506,3	177	122,1	1,9	2 572
6 Belgique	393	494	4	786	(.)	328,3	73	86,4 ^c	2,0	2 953
7 Islande	510	653	39	906	0,0	647,9	7	0,1	3,0	6 639
8 États-Unis	547	646	21	488	8,0	551,4	298	151,7	2,8	4 099
9 Japon	441	558	7	637	0,2	448,9	884	81,8	3,1	5 321
10 Irlande	281	502	7	763	0,0	270,9	9	63,6	1,2	2 190
11 Suisse	574	744	18	789	5,8	351,0	188	..	2,6	3 592
12 Royaume-Uni	441	591	19	841	0,9	423,1	71	130,4	1,9	2 666
13 Finlande	534	523	52	867	4,0	508,9	5	107,5	3,4	7 110
14 Autriche	418	489	10	786	1,3	409,4	138	13,6	1,9	2 313
15 Luxembourg	481	797	2	1 061	0,0	370,0	145	274,8
16 France	495	569	5	647	0,5	313,8	174	54,2	2,2	2 718
17 Danemark	567	689	29	833	1,0	512,8	59	..	2,1	3 476
18 Nouvelle-Zélande	434	448	16	622	0,0	484,4	145	23,0	1,0	2 197
19 Allemagne	441	651	4	727	1,4	411,9	205	45,7	2,5	3 153
20 Espagne	316	506	1	824	0,1	156,3	42	9,0	1,0	1 948
21 Italie	388	481	5	939	0,2	352,4	82	9,4	1,1	1 128
22 Israël	343	453	3	955	1,1	301,4	75	61,7	5,0	1 563
23 Hong Kong, Chine (RAS)	450	565	24	942	0,0	430,1	6	28,4 ^c	0,4	93
24 Grèce	389	491	0	845	0,0	154,7	(.)	1,1	0,7	1 400
25 Singapour	346	463	17	796	0,0	504,4	27	..	2,1	4 052
26 Portugal	243	421	1	825	0,0	193,5	5	3,1	0,8	1 754
27 Slovénie	211	506	0	835	0,0	375,8	93	3,8	1,6	2 258
28 Corée, Rép. De	306	489	2	679	0,2	551,9	490	17,4	3,0	2 880
29 Barbade	281	494	0	361	0,0	111,5	0	1,9
30 Chypre	419	688	5	584	0,0	293,7	0	3,2	0,3	400
31 Malte	360	523	0	699	0,0	303,0	54	3,2	..	96 ^d
32 République tchèque	158	362	0	849	0,0	256,3	26	4,4	1,3	1 466
33 Brunei Darussalam	136	256	7	401 ^c	0,0	102,3 ^c
34 Argentine	93	219	(.)	178	0,0	112,0	4	0,5	0,4	684
35 Seychelles	124	269	0	553	0,0	145,2
36 Estonie	204	351	0	650	0,0	327,7	1	3,7	0,7	1 947
37 Pologne	86	295 ^c	0	363	0,0	230,0	24	0,9	0,7	1 473
38 Hongrie	96	361	(.)	676	0,0	157,6	18	35,3	0,9	1 440
39 Saint-Kitts-et-Nevis	237	500	0	106	0,0	212,8
40 Bahreïn	191	261	10	579	0,0	245,6
41 Lituanie	212	270	0	475	0,0	144,4	24	0,1	0,6	2 303
42 Slovaquie	135	268	0	544	0,0	160,4	15	..	0,6	1 774
43 Chili	66	230	1	428	0,0	237,5	2	0,4	0,5	419
44 Koweït	188	204	12	519	0,0	105,8	..	0,0	0,2	212
45 Costa Rica	101	251	0	111	0,0	193,1	0	0,4	0,2	530 ^d
46 Uruguay	134	280	0	193	0,0	119,0 ^c	2	0,0	0,2	276
47 Qatar	220	286	9	433	0,0	113,4	591 ^d
48 Croatie	172	417	(.)	535	0,0	180,4	26	19,1	1,0	1 187
49 Émirats arabes unis	224	291	19	647	0,0	313,2	0
50 Lettonie	234	301	0	394	0,0	133,1	40	1,5	0,4	1 078

12 Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	ODM		ODM		ODM		Brevets délivrés des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits	Dépenses en	Chercheurs en R&D (par million d'habitant)
	Lignes téléphoniques d'abonnés ^a		Abonnés à un téléphone mobile ^a		Internautes			de	recherche et	
	(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)			licence	développe- ment (R&D)	
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	(en dollars par habitant)	en % du PIB)	1996-2002 ^b	1990-2001 ^b
51 Bahamas	274	406	8	390	0,0	192,3
52 Cuba	31	51 ^c	0	2	0,0	10,7 ^c	0	..	0,6	489
53 Mexique	65	147	1	255	0,0	98,5	1	0,5	0,4	225
54 Trinité et Tobago	141	250	0	278	0,0	106,0	0	..	0,1	456
55 Antigua-et-Barbuda	253	488	0	490	0,0	128,2	0	0,0 ^c
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	242	368	0	333	0,0	80,8	18	0,5	0,5	1 167
57 Russie, Féd. De	140	242	0	120	0,0	40,9	99	1,0	1,2	3 494
58 Jamahiriya arabe libyenne	48	118 ^c	0	13	0,0	22,5	361
59 Malaisie	89	190	5	377	0,0	319,7	..	0,5	0,4	160
60 Macédoine, ERYM	148	271	0	177	0,0	48,4	17	1,6	..	387
61 Panama	93	122	0	189	0,0	41,4 ^c	0	0,0	0,4	95
62 Biélorussie	154	299	0	47	0,0	81,6	35	0,1	..	1 893
63 Tonga	46	113	0	34	0,0	29,2
64 Maurice	52	270	2	288	0,0	99,1	..	0,0	0,3	360
65 Albanie	13	71	0	276	0,0	3,9	0
66 Bosnie-Herzégovine	..	237	0	196	0,0	26,2	0
67 Suriname	92	164	0	225	0,0	41,6
68 Venezuela	76	113	(.)	256	0,0	50,6	1	0,0	0,4	193
69 Roumanie	102	194	0	236	0,0	101,5	38	0,1	0,4	879
70 Ukraine	136	216	0	84	0,0	18,0	99	0,1	0,9	2 118
71 Sainte-Lucie	129	320	0	89	0,0	82,4 ^c	0
72 Brésil	65	223	(.)	201	0,0	82,2	0	0,6	1,1	323
73 Colombie	69	179	0	106	0,0	46,2	(.)	0,1	0,2	101
74 Oman	60	92	2	183	0,0	70,9	4
75 Samoa occidentales	26	57	0	15	0,0	22,2
76 Thaïlande	24	105	1	260	0,0	77,6	3	0,1	0,1	74
77 Arabie Saoudite	77	151	1	228	0,0	64,6	(.)	0,0
78 Kazakhstan	80	130	0	64	0,0	15,7	72	0,0	0,3	716
79 Jamaïque	45	169	0	533	0,0	228,4	0	2,3	..	8 ^d
80 Liban	155	199	0	227	0,0	117,1	0
81 Fidji	58	119	0	110	0,0	61,0	50 ^d
82 Arménie	157	143	0	19	0,0	15,8	31	1 313
83 Philippines	10	42	0	191	0,0	44,0	(.)	(.)	..	156
84 Maldives	29	102	0	149	0,0	53,4	..	12,4
85 Pérou	26	66	(.)	86	0,0	93,5	(.)	0,1	0,1	229
86 Turkménistan	60	77	0	2	0,0	1,7 ^c	0
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	124	234	0	85	0,0	59,8	0	0,0 ^c
88 Turquie	121	281	1	347	0,0	72,8	(.)	0,0	0,6	306
89 Paraguay	27	47	0	288	0,0	17,3	..	32,1	0,0	166
90 Jordanie	72	127	(.)	229	0,0	57,7	6,3	1 948
91 Azerbaïdjan	86	113	0	107	0,0	36,9	0	..	0,4	2 799
92 Tunisie	37	117	(.)	52	0,0	51,7	..	1,7	0,5	336
93 Grenade	177	316	2	71	0,0	141,5	0	0,0 ^c
94 Chine	6	167	(.)	161	0,0	46,0	5	0,1	1,1	584
95 Dominique	164	304	0	120	0,0	160,3	0	0,0 ^c
96 Sri Lanka	7	47	(.)	49	0,0	10,6	0	..	0,2	191
97 Géorgie	99	131	0	102	0,0	14,9	49	1,1	0,3	2 421
98 République dominicaine	48	110	(.)	207	0,0	36,4
99 Belize	92	114	0	188	0,0	108,9	0	0,0
100 Équateur	48	110	0	121	0,0	41,6	0	..	0,1	83

12 Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	ODM Lignes téléphoniques d'abonnés ^a (pour 1 000 habitants)		ODM Abonnés à un téléphone mobile ^a (pour 1 000 habitants)		ODM Internautes (pour 1 000 habitants)		Brevets délivrés des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence (en dollars par habitant)	Dépenses en recherche et développe- ment (R&D) expenditures (en % du PIB)	Chercheurs en R&D (par million d'habitant)
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2000	2002	1996-2002 ^b	1990-2001 ^b
101 Iran, Rép. Islamique d'	40	187	0	33	0,0	48,5	4	590
102 Territoires palestiniens occupés	..	87	0	93	0,0	30,4
103 El Salvador	24	103	0	138	0,0	46,5	..	0,2	(.)	47
104 Guyana	20	92	0	99	0,0	142,2	..	45,0
105 Cap Vert	24	160	0	98	0,0	36,4	..	1,2
106 Rép. Arabe syrienne	41	123	0	23	0,0	12,9	3	..	0,2	29
107 Ouzbékistan	69	66	0	7	0,0	10,9	16	1 754
108 Algérie	32	61	(.)	13	0,0	16,0	0
109 Guinée équatoriale	4	17	0	63	0,0	3,6
110 Kirghizistan	72	77	0	10	0,0	29,8	13	0,5	0,2	581
111 Indonésie	6	37	(.)	55	0,0	37,7	0	130 ^d
112 Viêt-nam	1	48	0	23	0,0	18,5	(.)	274
113 Moldavie, Rép. de	106	161	0	77	0,0	34,1	47	0,3	0,6	329
114 Bolivie	28	68	0	105	0,0	32,4	..	0,2	0,3	123
115 Honduras	17	48	0	49	0,0	25,2	(.)	0,0	..	73
116 Tadjikistan	45	37	0	2	0,0	0,5	3	0,1	..	660
117 Mongolie	32	53	0	89	0,0	20,6	32	0,0 ^c	..	531
118 Nicaragua	13	32	0	38	0,0	16,8	1	..	0,1	73
119 Afrique du Sud	93	107	(.)	304	0,0	68,2	0	1,0	..	992
120 Égypte	30	110	(.)	67	0,0	28,2	1	0,5	0,2	493
121 Guatemala	21	71	(.)	131	0,0	33,3	(.)	0,0	..	103 ^d
122 Gabon	22	25	0	215	0,0	19,2
123 São Tomé et Príncipe	19	41	0	13	0,0	72,8
124 Îles Salomon	15	15	0	2	0,0	5,0
125 Maroc	16	38	(.)	209	0,0	23,6	0	0,4
126 Namibie	39	65	0	80	0,0	26,7	..	1,9
127 Inde	6	40	0	12	0,0	15,9	0	(.)	..	157
128 Botswana	21	87	0	241	0,0	29,7 ^c	0
129 Vanuatu	18	33	0	24	0,0	34,6
130 Cambodge	(.)	3	0	28	0,0	2,2
131 Ghana	3	13	0	21	0,0	7,8	0
132 Myanmar	2	7	0	1	0,0	0,5	..	(.) ^c
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	8	11	0	3	0,0	13,7
134 Bhoutan	4	28	0	0	0,0	14,5
135 Rép. dém. pop. Lao	2	11	0	10	0,0	2,7
136 Comores	8	13	0	0	0,0	4,2
137 Swaziland	17	34	0	66	0,0	19,4	0	0,1
138 Bangladesh	2	5	0	8	0,0	1,5	..	(.)	..	51
139 Soudan	3	21	0	6	0,0	2,6	0
140 Népal	3	14	0	1	0,0	3,4
141 Cameroun	3	7	0	43	0,0	3,8	3
Faible développement humain										
142 Pakistan	8	25	(.)	8	0,0	10,3	(.)	(.)	..	69
143 Togo	3	10	0	35	0,0	41,0	..	(.) ^c	..	102
144 Congo	7	7	0	67	0,0	1,5	33
145 Lesotho	7	13	0	45	0,0	9,7	0	5,9
146 Ouganda	2	2	0	16	0,0	4,0	0	(.)	0,8	24
147 Zimbabwe	13	25	0	30	0,0	43,0	(.)
148 Kenya	8	10	0	37	0,0	12,5	(.)	0,2 ^c
149 Yémen	11	28	0	21	0,0	5,1
150 Madagascar	3	4	0	10	0,0	3,5	0	(.)	0,1	15
151 Nigeria	3	5	0	13	0,0	3,5	15 ^d

12 Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	ODM		ODM		ODM		Brevets délivrés (par million d'habitants)	Redevances et droits de	Dépenses en	Chercheurs en R&D (par million d'habitant)
	Lignes téléphoniques d'abonnés ^a		Abonnés à un téléphone mobile ^a		Internautes			licence	recherche et développement (R&D) en dépenses	
	(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)			(en dollars par habitant)	(en % du PIB)	
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2000	2002	1996-2002 ^b	1990-2001 ^b
152 Mauritanie	3	12	0	92	0,0	3,7
153 Haïti	7	16	0	17	0,0	9,6
154 Djibouti	11	15	0	23	0,0	6,9
155 Gambie	7	29	0	75	0,0	18,8	0
156 Érythrée	..	9	0	0	0,0	2,3
157 Sénégal	6	22	0	55	0,0	10,4	(.)	2
158 Timor oriental	..	0	..	0
159 Rwanda	2	3	0	14	0,0	3,1	..	0,0	..	30 ^d
160 Guinée	2	3	0	12	0,0	4,6	..	(.)
161 Bénin	3	9	0	32	0,0	7,4	..	(.) ^c	..	174 ^d
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	3	5	0	22	0,0	2,3	0	0,0
163 Côte d'Ivoire	6	20	0	62	0,0	5,5	..	(.)
164 Zambie	8	8	0	13	0,0	4,8	0
165 Malawi	3	7	0	8	0,0	2,6	(.)	0,0
166 Angola	8	6	0	9	0,0	2,9	..	0,3 ^c
167 Tchad	1	2	0	4	0,0	1,9
168 Congo, Rép. Dém. du	1	(.)	0	11	0,0	0,9
169 Rép. Centrafricaine	2	2	0	3	0,0	1,3	47
170 Éthiopie	3	5	0	1	0,0	0,7	0	0,0
171 Mozambique	3	5	0	14	0,0	2,7	0	0,0 ^c
172 Guinée-Bissau	6	9	0	0	0,0	4,0
173 Burundi	1	3	0	7	0,0	1,2	..	0,0	..	21 ^d
174 Mali	1	5	0	5	0,0	2,4	..	(.) ^c
175 Burkina-Faso	2	5	0	8	0,0	2,1	0,2	16
176 Niger	1	2	0	1	0,0	1,3
177 Sierra Leone	3	5	0	14	0,0	1,6	0
Pays en développement	29	96	(.)	101	(.)	40,9	..	0,3	0,6 ^e	384 ^f
Pays les moins avancés	3	7	0	10	0,0	2,8	..	(.)
Pays arabes	79	81	(.)	85	0,0	28,0	..	0,2
Asie de l'Est et Pacifique	18	142	(.)	159	(.)	60,9	..	0,5	1,6	607 ^f
Amérique latine et Caraïbes	89	166	(.)	191	0,0	81,2	1	0,8	0,5 ^e	285 ^f
Asie du Sud	7	41	(.)	13	0,0	14,9	..	(.)	..	160 ^f
Afrique sub-saharienne	5	15	(.)	39	0,0	9,6	..	0,1
Europe centrale et orientale et CEI	120	226	(.)	189	0,0	71,8	30	1,7	1,0	2 289 ^f
OCDE	365	516	10	588	2,6	383,1	290	68,4	2,6	2 908 ^f
Pays de l'OCDE à revenu élevé	439	590	13	650	3,2	450,5	360	85,6	2,6	3 483 ^f
Développement humain élevé	290	507	10	582	2,5	382,6	253	66,4	2,6	2 890 ^f
Développement humain moyen	24	111	(.)	104	0,0	37,3	3	0,2	..	555 ^f
Faible développement humain	4	11	(.)	15	0,0	5,9	..	(.)
Revenu élevé	420	584	13	653	3,1	445,8	350	82,9	2,6	3 449 ^f
Revenu intermédiaire	49	168	(.)	176	0,0	59,5	5	0,5	0,7 ^e	751 ^f
Revenu faible	6	28	(.)	17	0,0	13,0	..	(.)
Monde	81	175	2	184	0,5	99,4	48	12,9	2,5	1 096 ^f

a. Les abonnés du téléphone (lignes et portables) combinés représentent un indicateur de l'objectif de développement du millénaire n°8; voir l'index des indicateurs des objectifs de développement du millénaire dans l'article statistique 1 : L'état du développement humain. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Données se rapportant à 2001. d. Données se rapportant à une année antérieure à 1990. e. Données se rapportant à 1999. f. Données se rapportant à 1996.

Sources : Colonnes 1 à 6 : JIT, 2004. Colonne 7 : Calculé sur la base des données de brevets accordés à des résidents selon OMPI, 2004 et les données sur la population de l'ONU 2003. Colonne 8 : Calcul sur la base des données sur la population de l'ONU 2003 et des données sur les gains de redevance et de droits de licence de la Banque mondiale, 2004f, sur la base des données du Fonds monétaire international; colonnes 9 et 10 : Colonnes 9 et 10 : Banque mondiale 2004f, sur la base des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Croissance annuelle du PIB par habitant (%)		PIB par habitant		Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (%)		
	En milliards de dollars US	En milliards de PPA	Dollars US	PPA	1975-2002	1990-2002	Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2002 (PPA)	Année de la valeur la plus élevée	1990-2002	2001-02	
	2002	2002	2002	2002							
Développement humain élevé											
1	Norvège	190,5	166,1	41 974	36 600	2,8	3,0	36 750	2001	2,2	1,3
2	Suède	240,3	232,5	26 929	26 050	1,5	2,0	26 050	2002	1,8	2,1
3	Australie	409,4	555,7	20 822	28 260	1,9	2,6	28 260	2002	2,3	3,0
4	Canada	714,3	924,7	22 777	29 480	1,5	2,2	29 480	2002	1,8	2,2
5	Pays-Bas	417,9	469,9	25 886	29 100	1,9	2,2	29 100	2002	2,5	3,5
6	Belgique	245,4	284,9	23 749	27 570	1,9	1,8	27 570	2002	1,9	1,6
7	Islande	8,4	8,4	29 749	29 750	1,7	2,1	30 600	2001	3,1	5,2
8	États-Unis	10 383,1	10 308,0 ^a	36 006	35 750 ^a	2,0	2,0	35 750	2002	2,6	1,6
9	Japon	3 993,4	3 425,1	31 407	26 940	2,6	1,0	26 940	2002	0,5	-0,9
10	Irlande	121,4	142,5	30 982	36 360	4,4	6,8	36 360	2002	2,6	4,7
11	Suisse	267,4	218,8	36 687	30 010	0,9	0,4	30 230	2001	1,4	0,6
12	Royaume-Uni	1 566,3	1 549,1	26 444	26 150	2,1	2,4	26 150	2002	2,7	1,6
13	Finlande	131,5	136,1	25 295	26 190	2,0	2,5	26 190	2002	1,6	0,8
14	Autriche	204,1	235,2	25 356	29 220	2,1	1,9	29 230	2001	2,1	1,8
15	Luxembourg	21,0	27,2	47 354	61 190	4,0	3,7	61 190	2002	2,0	2,1
16	France	1 431,3	1 601,4	24 061	26 920	1,7	1,6	26 920	2002	1,6	1,9
17	Danemark	172,9	166,3	32 179	30 940	1,6	2,1	30 940	2002	2,1	2,4
18	Nouvelle-Zélande	58,6	85,6	14 872	21 740	1,0	2,1	21 740	2002	1,9	2,7
19	Allemagne	1 984,1	2 235,8	24 051	27 100	2,0	1,3	27 190	2001	2,1	1,3
20	Espagne	653,1	878,0	15 961	21 460	2,2	2,3	21 460	2002	3,6	3,1
21	Italie	1 184,3	1 524,7	20 528	26 430	2,0	1,5	26 430	2002	3,4	2,5
22	Israël	103,7	128,2	15 792	19 530	2,0	1,8	21 330	2000	8,3	5,6
23	Hong Kong, Chine (RAS)	161,5	182,6	23 800	26 910	4,4	2,2	26 910	2002	4,1	-3,0
24	Grèce	132,8	199,0	12 494	18 720	1,1	2,2	18 720	2002	7,7	3,6
25	Singapour	87,0	100,1	20 886	24 040	5,0	3,8	24 650	2000	1,5	-0,4
26	Portugal	121,6	186,1	11 948	18 280	2,9	2,5	18 280	2002	4,2	3,5
27	Slovénie	22,0	36,4	11 181	18 540	..	4,2 ^b	18 540 ^b	2002	19,8 ^b	3,0
28	Corée, Rép. De	476,7	807,3	10 006	16 950	6,1	4,7	16 950	2002	4,7	2,8
29	Barbade	2,5	4,1	9 423	15 290	1,2	1,6	15 900	2000	2,4	0,2
30	Chypre	10,1	13,8 ^c	13 210	18 150 ^c	4,7	3,2	18 360 ^b	2001	3,4	2,8
31	Malte	3,9	7,0	9 748	17 640	4,4	3,6	18 610	2000	2,9	1,7
32	République tchèque	69,5	161,1	6 808	15 780	..	1,4	15 780 ^b	2002	6,7 ^b	1,8
33	Brunei Darussalam
34	Argentine	102,0	412,7	2 797	10 880	0,4	1,7	13 440	1998	7,2	25,9
35	Seychelles	0,7	..	8 320	..	3,0	2,6	2,2	0,2
36	Estonie	6,5	16,6	4 792	12 260	-0,2 ^b	2,3	12 260 ^b	2002	16,7 ^b	3,6
37	Pologne	189,0	407,7	4 894	10 560	..	4,2	10 560 ^b	2002	21,0	1,9
38	Hongrie	65,8	136,1	6 481	13 400	1,0	2,4	13 400	2002	18,0	5,5
39	Saint-Kitts-et-Nevis	0,4	0,6	7 745	12 420	5,3 ^b	3,5	12 420 ^b	2002	3,4 ^b	..
40	Bahreïn	7,7	12,0	11 007	17 170	1,1 ^b	1,5	17 170 ^b	2002	0,7 ^b	..
41	Lituanie	13,8	35,8	3 977	10 320	..	-0,3	11 820 ^b	1990	22,7 ^b	0,4
42	Slovaquie	23,7	69,0	4 403	12 840	0,3 ^b	2,1	12 840 ^b	2002	8,3 ^b	3,3
43	Chili	64,2	153,1	4 115	9 820	4,1	4,4	9 820	2002	7,7	2,5
44	Koweït	35,4	37,8	15 193	16 240	-1,2 ^b	-1,7 ^b	29 180 ^b	1975	1,9	1,4
45	Costa Rica	16,8	34,9	4 271	8 840	1,2	2,7	9 650	1999	14,6	9,2
46	Uruguay	12,1	26,3	3 609	7 830	1,3	1,4	9 680	1998	27,5	14,0
47	Qatar	17,5	..	28 634	2,6	1,0
48	Croatie	22,4	45,7	5 025	10 240	..	2,1	10 240 ^b	2002	61,3	2,0
49	Émirats arabes unis	71,0	..	22 051	..	-2,8	(.)	47 790 ^b	1975
50	Lettonie	8,4	21,5	3 595	9 210	-0,5	0,2	11 050	1989	21,7 ^b	2,0

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Croissance annuelle du PIB par habitant (%)		PIB par habitant		Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (%)	
	En milliards de dollars US	En milliards de PPA	Dollars US	PPA	1975-2002	1990-2002	Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2002 (PPA)	Année de la valeur la plus élevée	1990-2002	2001-02
	2002	2002	2002	2002						
51 Bahamas	4,8 ^d	5,1 ^d	15 797 ^d	16 690 ^d	1,5 ^b	0,1 ^b	17 930 ^b	1989	2,0	2,2
52 Cuba	3,5 ^b
53 Mexique	637,2	904,6	6 320	8 970	0,9	1,4	9 240	2000	17,7	5,0
54 Trinité et Tobago	9,6	12,3	7 384	9 430	0,8	2,9	9 430	2002	5,4 ^b	..
55 Antigua-et-Barbuda	0,7	0,8	10 449	10 920	4,3 ^b	2,6	10 920 ^b	2002
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	15,5	56,8	1 944	7 130	0,1 ^b	(.)	7 890 ^b	1988	94,0	5,8
57 Russie, Féd. De	346,5	1 185,6	2 405	8 230	..	-2,4	11 030 ^b	1989	75,2 ^b	15,8
58 Jamahiriya arabe libyenne	19,1	..	3 512
59 Malaisie	94,9	221,7	3 905	9 120	4,0	3,6	9 280	2000	3,3	1,8
60 Macédoine, ERYM	3,8	13,2	1 860	6 470	..	-0,7	7 350 ^b	1991	6,5 ^b	0,1
61 Panama	12,3	18,1	4 182	6 170	1,0	2,5	6 510	2000	1,1	1,0
62 Biélorussie	14,3	54,8	1 441	5 520	..	0,2	5 520 ^b	2002	258,0 ^b	42,5
63 Tonga	0,1	0,7	1 347	6 850	1,9 ^b	2,2	6 850 ^b	2002	3,9	10,4
64 Maurice	4,5	13,1	3 740	10 810	4,6 ^b	4,0	10 810 ^b	2002	6,6	6,7
65 Albanie	4,8	15,2	1 535	4 830	0,3 ^b	6,0	4 830 ^b	2002	21,6 ^b	7,8
66 Bosnie-Herzégovine	5,6	..	1 362	18,0 ^b
67 Suriname	1,0	..	2 199	..	-0,8	0,5	88,0 ^b	..
68 Venezuela	94,3	135,1	3 760	5 380	-1,0	-1,0	7 810	1977	43,2	22,4
69 Roumanie	45,7	146,2	2 052	6 560	-1,1 ^b	0,1	6 810 ^b	1990	85,5	22,5
70 Ukraine	41,5	237,3	851	4 870	-6,6 ^b	-6,0	9 550 ^b	1989	116,7 ^b	..
71 Sainte-Lucie	0,7	0,8	4 124	5 300	3,7 ^b	0,2	5 850 ^b	1998	2,6	1,6
72 Brésil	452,4	1 355,0	2 593	7 770	0,8	1,3	7 770	2002	134,1	8,4
73 Colombie	80,9	278,6	1 850	6 370	1,5	0,4	6 720	1997	18,3	3,2
74 Oman	20,3	33,8	8 002	13 340	2,2	0,9	13 710	2001	-0,1	-0,7
75 Samoa occidentales	0,3	1,0	1 484	5 600	..	3,2 ^b	.. ^b	..	3,7	8,1
76 Thaïlande	126,9	431,9	2 060	7 010	5,2	2,9	7 080	1996	4,3	0,6
77 Arabie Saoudite	188,5	276,9	8 612	12 650	-2,5	-0,6	23 980	1977	0,7	-0,5
78 Kazakhstan	24,6	87,4	1 656	5 870	..	-0,7	5 920 ^b	1990	45,6 ^b	5,9
79 Jamaïque	7,9	10,4	3 008	3 980	0,4	-0,1	4 060	1991	19,7	7,1
80 Liban	17,3	19,4	3 894	4 360	3,6 ^b	3,1	4 520 ^b	1997
81 Fidji	1,9	4,5	2 281	5 440	0,9	1,8	5 610	1999	3,2	0,8
82 Arménie	2,4	9,6	771	3 120	..	1,7	3 460 ^b	1990	44,7 ^b	1,1
83 Philippines	78,0	333,5	975	4 170	0,2	1,1	4 460	1982	7,6	3,1
84 Maldives	0,6	..	2 182	4,7 ^b	5,6	0,9
85 Pérou	56,5	134,1	2 113	5 010	-0,6	2,2	5 740	1981	20,9	0,2
86 Turkménistan	7,7	20,1 ^c	1 601	4 250 ^c	-4,4 ^b	-3,2	7 130 ^b	1992
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	0,4	0,6	3 082	5 460	3,3	1,1	5 490	2000	2,0	0,8
88 Turquie	183,7	444,8	2 638	6 390	1,8	1,3	6 470	2000	75,5	45
89 Paraguay	5,5	25,4	1 000	4 610	0,7	-0,5	5 270	1981	12,0	10,5
90 Jordanie	9,3	21,8	1 799	4 220	0,3	0,9	5 100	1987	3,1	1,8
91 Azerbaïdjan	6,1	26,2	745	3 210	..	0,2 ^b	3 580 ^b	1992	109,1 ^b	2,8
92 Tunisie	21,0	66,2	2 149	6 760	2,1	3,1	6 760	2002	4,0	2,8
93 Grenade	0,4	0,7	4 060	7 280	3,7 ^b	2,7	7 700 ^b	2000	2,3 ^b	..
94 Chine	1 266,1	5 860,9	989	4 580	8,2	8,6	4 580	2002	6,7	-0,6
95 Dominique	0,2	0,4	3 438	5 640	3,3 ^b	1,4	6 180 ^b	2000	1,7	-0,1
96 Sri Lanka	16,6	67,7	873	3 570	3,4	3,4	3 590	2000	9,8	9,6
97 Géorgie	3,4	11,7	656	2 260	-5,2	-3,9	6 910	1985	17,7 ^b	5,6
98 République dominicaine	21,7	57,2	2 514	6 640	1,9	4,2	6 640	2002	8,3	5,2
99 Belize	0,8	1,5	3 332	6 080	2,8	1,7	6 080	2002	1,7	2,2
100 Équateur	24,3	45,9	1 897	3 580	0,1	(.)	3 690	1988	38,6	12,5

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Croissance annuelle du PIB par habitant (%)		PIB par habitant		Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (%)	
	En milliards de dollars US	En milliards de PPA	Dollars US	PPA	1975-2002	1990-2002	Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2002 (PPA)	Année de la valeur la plus élevée	1990-2002	2001-02
	2002	2002	2002	2002						
101 Iran, Rép. Islamique d'	108,2	438,3	1 652	6 690	-0,4	2,2	8 290	1976	23,6	14,3
102 Territoires palestiniens occupés	3,4	..	1 051	-4,9 ^b
103 El Salvador	14,3	31,4	2 226	4 890	0,2	2,3	5 330	1978	7,2	1,9
104 Guyana	0,7	3,3	937	4 260	0,6	4,1	4 400	1997	5,8 ^b	5,3
105 Cap Vert	0,6	2,3	1 345	5 000	3,0 ^b	3,4	5 000 ^b	2002	4,9	1,5
106 Rép. Arabe syrienne	20,8	61,5	1 224	3 620	0,9	1,8	3 630	1998	5,1	-1,8
107 Ouzbékistan	7,9	42,1	314	1 670	-1,5 ^b	-0,9	1 850 ^b	1991
108 Algérie	55,9	180,4	1 785	5 760	-0,2	0,3	6 190	1985	14,0	1,4
109 Guinée équatoriale	2,1	14,0 ^c	4 394	29 780 ^c	12,7 ^b	20,8	30 130 ^b	2001
110 Kirghizistan	1,6	8,1	320	1 620	-3,6 ^b	-3,2	2 530 ^b	1990	18,7 ^b	2,1
111 Indonésie	172,9	682,9	817	3 230	4,2	2,1	3 430	1997	14,0	12,7
112 Viêt-nam	35,1	185,4	436	2 300	5,0 ^b	5,9	2 300 ^b	2002	2,9 ^b	3,8
113 Moldavie, Rép. de	1,6	6,2	382	1 470	-5,4 ^b	-6,9	3 890 ^b	1990	18,5 ^b	5,1
114 Bolivie	7,8	21,6	886	2 460	-0,4	1,1	2 650	1978	7,5	0,9
115 Honduras	6,6	17,7	966	2 600	0,1	0,3	2 820	1979	17,2	7,7
116 Tadjikistan	1,2	6,1	193	980	-9,0 ^b	-8,1	2 730 ^b	1988
117 Mongolie	1,1	4,2	457	1 710	-0,3 ^b	0,2	2 110 ^b	1989	39,0 ^b	..
118 Nicaragua	4,0	13,2	749	2 470	-2,9	1,5	5 250	1977	27,1 ^b	..
119 Afrique du Sud	104,2	456,8	2 299	10 070	-0,7	(.)	12 410	1981	8,1	10,0
120 Égypte	89,9	252,6	1 354	3 810	2,8	2,5	3 810	2002	7,5	2,7
121 Guatemala	23,3	48,9	1 941	4 080	0,1	1,3	4 170	1980	9,4	8,0
122 Gabon	5,0	8,7	3 780	6 590	-1,5	-0,2	11 560	1976	4,6 ^b	..
123 São Tomé et Príncipe	0,1	..	326	..	-0,6 ^b	-0,4
124 Îles Salomon	0,2	0,7	541	1 590	1,6	-2,4	2 580	1996	10,8 ^b	..
125 Maroc	36,1	112,9	1 218	3 810	1,3	0,8	3 810	2002	3,3	2,8
126 Namibie	2,9	12,3	1 463	6 210	-0,2 ^b	0,9	8 940 ^b	1980	9,5	11,3
127 Inde	510,2	2 799,6	487	2 670	3,3	4,0	2 670	2002	8,3	4,4
128 Botswana	5,3	14,0	3 080	8 170	5,1	2,5	8 170	2002	9,8	8,0
129 Vanuatu	0,2	0,6	1 138	2 890	0,2 ^b	-0,1	3 860 ^b	1984	2,7	..
130 Cambodge	4,0	25,7	321	2 060	..	4,1 ^b	2 060 ^b	2002	4,7 ^b	3,2
131 Ghana	6,2	43,1	304	2 130	0,3	1,8	2 130	2002	27,4	14,8
132 Myanmar	1,8 ^b	5,7 ^b	25,4	57,1
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,8	12,2	523	2 270	0,4	0,5	2 840	1994	10,0	11,8
134 Bhoutan	0,6	..	695	..	4,0 ^b	3,6	8,4 ^b	..
135 Rép. dém. pop. Lao	1,7	9,5	304	1 720	3,3 ^b	3,8	1 720 ^b	2002	30,0	10,6
136 Comores	0,3	1,0	437	1 690	-1,0 ^b	-1,4	2 140 ^b	1985
137 Swaziland	1,2	4,9	1 091	4 550	1,8	0,1	4 690	1998	9,2	12,0
138 Bangladesh	47,6	230,0	351	1 700	1,9	3,1	1 700	2002	5,0	4,9
139 Soudan	13,5	59,5	412	1 820	0,9	3,1	1 820	2002	66,8 ^b	..
140 Népal	5,5	33,1	230	1 370	2,1	2,3	1 410	2001	7,4	-0,9
141 Cameroun	9,1	31,5	575	2 000	-0,6	-0,1	2 810	1986	5,5	2,8
Faible développement humain										
142 Pakistan	59,1	281,3	408	1 940	2,6	1,1	1 980	2000	8,6	3,3
143 Togo	1,4	7,0	291	1 480	-1,2	-0,7	2 180	1980	7,2	3,1
144 Congo	3,0	3,6	825	980	(.)	-1,6	1 290	1996	7,9 ^b	4,6
145 Lesotho	0,7	4,3	402	2 420	3,2	2,4	2 420	2002	9,0 ^b	33,1
146 Ouganda	5,8	34,1	236	1 390	2,6 ^b	3,9	1 390 ^b	2002	8,5	-0,3
147 Zimbabwe	8,3	30,5 ^c	639	2 370 ^c	(.)	-0,8	3 060 ^b	1998	36,1	140,1
148 Kenya	12,3	31,9	393	1 020	0,3	-0,6	1 180	1990	13,3	2,0
149 Yémen	10,0	16,2	537	870	..	2,5	870 ^b	2002	32,6 ^b	..
150 Madagascar	4,4	12,2	268	740	-1,6	-0,9	1 250	1975	16,8	15,9
151 Nigeria	43,5	113,6	328	860	-0,6	-0,3	1 070	1977	27,8	12,9

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Croissance annuelle du PIB par habitant (%)		PIB par habitant		Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (%)	
	En milliards de dollars US	En milliards de PPA	Dollars US	PPA	1975-2002	1990-2002	Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2002 (PPA)	Année de la valeur la plus élevée	1990-2002	2001-02
	2002	2002	2002	2002						
152 Mauritanie	1,0	6,2	348	2 220	0,3	1,6	2 220	2002	5,7	3,8
153 Haïti	3,4	13,3	415	1 610	-2,3	-3,0	3 050	1980	19,8	9,9
154 Djibouti	0,6	1,4	861	1 990	-4,6 ^b	-3,8	.. ^b
155 Gambie	0,4	2,4	257	1 690	-0,2	(.)	2 070	1986	4,0 ^b	..
156 Érythrée	0,6	3,8	150	890	..	1,5 ^b	1 010 ^b	1998
157 Sénégal	5,0	15,8	503	1 580	-0,1	1,2	1 640	1976	4,6	2,2
158 Timor oriental	0,4	..	497
159 Rwanda	1,7	10,4	212	1 270	-0,6	0,3	1 420	1983	13,3 ^b	2,5
160 Guinée	3,2	16,2	415	2 100	1,5 ^b	1,7	2 100 ^b	2002
161 Bénin	2,7	7,0	411	1 070	0,6	2,1	1 070	2002	7,2 ^b	2,5
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	9,4	20,4	267	580	0,6 ^b	0,7	580 ^b	2002	17,8	4,6
163 Côte d'Ivoire	11,7	25,1	707	1 520	-2,0	-0,1	2 680	1978	6,3	3,1
164 Zambie	3,7	8,6	361	840	-2,1	-1,2	1 470	1976	52,7 ^b	..
165 Malawi	1,9	6,2	177	580	0,2	1,1	640	1979	32,6	14,7
166 Angola	11,2	28,0	857	2 130	-1,5 ^b	-0,1	2 850 ^b	1992	563,0	108,9
167 Tchad	2,0	8,5	240	1 020	(.)	-0,5	1 100	1977	7,7	5,2
168 Congo, Rép. Dém. du	5,7	33,7	111	650	0,0	..	2 400	1975	693,8	24,9
169 Rép. Centrafricaine	1,0	4,5	274	1 170	-1,5	-0,2	1 670	1977	4,6	2,9
170 Éthiopie	6,1	52,6	90	780	0,2 ^b	2,3	780 ^b	2002	4,0	1,6
171 Mozambique	3,6	19,3	195	1 050	2,0 ^b	4,5	1 050 ^b	2002	26,6	16,8
172 Guinée-Bissau	0,2	1,0	141	710	-0,3	-2,2	1 070	1997	27,5	-0,6
173 Burundi	0,7	4,5	102	630	-0,9	-3,9	930	1991	15,3	-1,4
174 Mali	3,4	10,5	296	930	-0,2	1,7	930 ^b	2002	4,6	5,0
175 Burkina-Faso	3,1	13,0	264	1 100	1,1	1,6	1 100	2002	4,9	2,2
176 Niger	2,2	9,1	190	800	-1,9	-0,8	1 360	1979	5,4	2,6
177 Sierra Leone	0,8	2,7	150	520	-3,3	-5,9	1 120	1982	24,5	-3,3
Pays en développement	6 189,3 T	19 848,5 T	1 264	4 054	2,3	2,8
Pays les moins avancés	204,7 T	897,7 T	298	1 307	0,5 ^b	1,4
Pays arabes	712,3 T	1 466,3 T	2 462	5 069	0,1	1,0
Asie de l'Est et Pacifique	2 562,6 T	9 046,9 T	1 351	4 768	5,9	5,4
Amérique latine et Caraïbes	1 676,1 T	3 796,1 T	3 189	7 223	0,7	1,3
Asie du Sud	757,1 T	3 898,7 T	516	2 658	2,4	3,2
Afrique sub-saharienne	303,5 T	1 157,4 T	469	1 790	-0,8	(.)
Europe centrale et orientale et CEI	971,1 T	2 914,7 T	2 396	7 192	-1,5 ^b	-0,9
OCDE	26 298,9 T	28 491,5 T	22 987	24 904	2,0	1,7
Pays de l'OCDE à revenu élevé	25 129,9 T	26 368,2 T	27 638	29 000	2,1	1,7
Développement humain élevé	26 924,9 T	29 435,4 T	22 690	24 806	2,0	1,7
Développement humain moyen	4 659,1 T	17 763,5 T	1 120	4 269	1,7	2,1
Faible développement humain	233,9 T	860,0 T	322	1 184	0,1 ^e	0,3 ^e
Revenu élevé	25 767,9 T	27 115,7 T	27 312	28 741	2,1	1,7
Revenu intermédiaire	5 138,5 T	16 174,9 T	1 877	5 908	1,4	2,0
Revenu faible	1 123,9 T	5 359,9 T	451	2 149	2,2 ^e	2,3 ^e
Monde	31 927,2 T	48 151,1 T	5 174	7 804	1,3	1,2

a. En théorie, pour les États-Unis, la valeur du PIB en PPA devrait être la même que celle en dollars, mais les problèmes pratiques qui surgissent lors de l'élaboration des séries de PIB en PPA empêchent qu'il en soit ainsi. b. Données se rapportant à une période plus restreinte que celle indiquée. c. Données se rapportant à 2001. d. Données se rapportant à 2000. e. Le taux de croissance de l'Inde est responsable de l'essentiel de la différence du taux de croissance annuel moyen des pays à faible revenu et ceux à faible développement humain.

Sources : Colannes 1 et 2: Banque mondiale, 2004f, données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Colannes 3 et 4: calculées sur la base des données relatives au PIB et à la population issues de Banque mondiale, 2004f, données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Colannes 5 et 6: Banque mondiale, 2004b, données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain selon la méthode des carrés les plus faibles. Colannes 7 et 8: calculs basés sur le PIB par habitant (en PPA), Banque mondiale 2004f. Colannes 9 et 10: calculs effectués d'après des données de la Banque mondiale sur l'indice des prix à la consommation, 2004f.

Classement selon l'IDH	Année considérée	ODM Part du revenu ou de la consommation (%)				Outils de mesure de l'inégalité			
		10% les plus pauvres	20% les plus pauvres	20% les plus riches	10% les plus riches	10% les plus riches aux 10% les plus pauvres ^a	20% les plus riches aux 20% les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
Développement humain élevé									
1	Norvège	2000 ^c	3,9	9,6	37,2	23,4	6,1	3,9	25,8
2	Suède	2000 ^c	3,6	9,1	36,6	22,2	6,2	4,0	25,0
3	Australie	1994 ^c	2,0	5,9	41,3	25,4	12,5	7,0	35,2
4	Canada	1998 ^c	2,5	7,0	40,4	25,0	10,1	5,8	33,1
5	Pays-Bas	1994 ^c	2,8	7,3	40,1	25,1	9,0	5,5	32,6
6	Belgique	1996 ^c	2,9	8,3	37,3	22,6	7,8	4,5	25,0
7	Islande
8	États-Unis	2000 ^c	1,9	5,4	45,8	29,9	15,9	8,4	40,8
9	Japon	1993 ^c	4,8	10,6	35,7	21,7	4,5	3,4	24,9
10	Irlande	1996 ^c	2,8	7,1	43,3	27,6	9,7	6,1	35,9
11	Suisse	1992 ^c	2,6	6,9	40,3	25,2	9,9	5,8	33,1
12	Royaume-Uni	1999 ^c	2,1	6,1	44,0	28,5	13,8	7,2	36,0
13	Finlande	2000 ^c	4,0	9,6	36,7	22,6	5,6	3,8	26,9
14	Autriche	1997 ^c	3,1	8,1	38,5	23,5	7,6	4,7	30,0
15	Luxembourg	2000 ^c	3,5	8,4	38,9	23,8	6,8	4,6	30,8
16	France	1995 ^c	2,8	7,2	40,2	25,1	9,1	5,6	32,7
17	Danemark	1997 ^c	2,6	8,3	35,8	21,3	8,1	4,3	24,7
18	Nouvelle-Zélande	1997 ^c	2,2	6,4	43,8	27,8	12,5	6,8	36,2
19	Allemagne	2000 ^c	3,2	8,5	36,9	22,1	6,9	4,3	28,3
20	Espagne	1990 ^c	2,8	7,5	40,3	25,2	9,0	5,4	32,5
21	Italie	2000 ^c	2,3	6,5	42,0	26,8	11,6	6,5	36,0
22	Israël	1997 ^c	2,4	6,9	44,3	28,2	11,7	6,4	35,5
23	Hong Kong, Chine (RAS)	1996 ^c	2,0	5,3	50,7	34,9	17,8	9,7	43,4
24	Grèce	1998 ^c	2,9	7,1	43,6	28,5	10,0	6,2	35,4
25	Singapour	1998 ^c	1,9	5,0	49,0	32,8	17,7	9,7	42,5
26	Portugal	1997 ^c	2,0	5,8	45,9	29,8	15,0	8,0	38,5
27	Slovénie	1998/99 ^c	3,6	9,1	35,7	21,4	5,9	3,9	28,4
28	Corée, Rép. De	1998 ^c	2,9	7,9	37,5	22,5	7,8	4,7	31,6
29	Barbade
30	Chypre
31	Malte
32	République tchèque	1996 ^c	4,3	10,3	35,9	22,4	5,2	3,5	25,4
33	Brunei Darussalam
34	Argentine ^d	2001 ^c	1,0	3,1	56,4	38,9	39,1	18,1	52,2
35	Seychelles
36	Estonie	2000 ^c	1,9	6,1	44,0	28,5	14,9	7,2	37,2
37	Pologne	1999 ^e	2,9	7,3	42,5	27,4	9,3	5,8	31,6
38	Hongrie	1999 ^e	2,6	7,7	37,5	22,8	8,9	4,9	24,4
39	Saint-Kitts-et-Nevis
40	Bahreïn
41	Lituanie	2000 ^e	3,2	7,9	40,0	24,9	7,9	5,1	31,9
42	Slovaquie	1996 ^c	3,1	8,8	34,8	20,9	6,7	4,0	25,8
43	Chili	2000 ^c	1,2	3,3	62,2	47,0	40,6	18,7	57,1
44	Koweït
45	Costa Rica	2000 ^c	1,4	4,2	51,5	34,8	25,1	12,3	46,5
46	Uruguay ^d	2000 ^c	1,8	4,8	50,1	33,5	18,9	10,4	44,6
47	Qatar
48	Croatie	2001 ^e	3,4	8,3	39,6	24,5	7,3	4,8	29,0
49	Émirats arabes unis
50	Lettonie	1998 ^c	2,9	7,6	40,3	25,9	8,9	5,3	32,4

14 Inégalités en termes de revenu ou de consommation

Classement selon l'IDH	Année considérée	ODM Part du revenu ou de la consommation (%)				Outils de mesure de l'inégalité		
		10% les plus pauvres	20% les plus pauvres	20% les plus riches	10% les plus riches	10% les plus riches aux 10% les plus pauvres ^a	20% les plus riches aux 20% les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b
51 Bahamas
52 Cuba
53 Mexique	2000 ^c	1,0	3,1	59,1	43,1	45,0	19,3	54,6
54 Trinité et Tobago	1992 ^c	2,1	5,5	45,9	29,9	14,4	8,3	40,3
55 Antigua-et-Barbuda
Développement humain moyen								
56 Bulgarie	2001 ^c	2,4	6,7	38,9	23,7	9,9	5,8	31,9
57 Russie, Féd. De	2000 ^e	1,8	4,9	51,3	36,0	20,3	10,5	45,6
58 Jamahiriya arabe libyenne
59 Malaisie	1997 ^c	1,7	4,4	54,3	38,4	22,1	12,4	49,2
60 Macédoine, ERYM	1998 ^e	3,3	8,4	36,7	22,1	6,8	4,4	28,2
61 Panama	2000 ^c	0,7	2,4	60,3	43,3	62,3	24,7	56,4
62 Biélorussie	2000 ^e	3,5	8,4	39,1	24,1	6,9	4,6	30,4
63 Tonga
64 Maurice
65 Albanie	2002 ^e	3,8	9,1	37,4	22,4	5,9	4,1	28,2
66 Bosnie-Herzégovine	2001 ^e	3,9	9,5	35,8	21,4	5,4	3,8	26,2
67 Suriname
68 Venezuela	1998 ^c	0,6	3,0	53,4	36,3	62,9	17,9	49,1
69 Roumanie	2000 ^e	3,3	8,2	38,4	23,6	7,2	4,7	30,3
70 Ukraine	1999 ^e	3,7	8,8	37,8	23,2	6,4	4,3	29,0
71 Sainte-Lucie	1995 ^c	2,0	5,2	48,3	32,5	16,2	9,2	42,6
72 Brésil	1998 ^c	0,5	2,0	64,4	46,7	85,0	31,5	59,1
73 Colombie	1999 ^c	0,8	2,7	61,8	46,5	57,8	22,9	57,6
74 Oman
75 Samoa occidentales
76 Thaïlande	2000 ^e	2,5	6,1	50,0	33,8	13,4	8,3	43,2
77 Arabie Saoudite
78 Kazakhstan	2001 ^e	3,4	8,2	39,6	24,2	7,1	4,8	31,3
79 Jamaïque	2000 ^e	2,7	6,7	46,0	30,3	11,4	6,9	37,9
80 Liban
81 Fidji
82 Arménie	1998 ^e	2,6	6,7	45,1	29,7	11,5	6,8	37,9
83 Philippines	2000 ^e	2,2	5,4	52,3	36,3	16,5	9,7	46,1
84 Maldives
85 Pérou	2000 ^c	0,7	2,9	53,2	37,2	49,9	18,4	49,8
86 Turkménistan	1998 ^e	2,6	6,1	47,5	31,7	12,3	7,7	40,8
87 Saint-Vincent-et-Grenadines
88 Turquie	2000 ^e	2,3	6,1	46,7	30,7	13,3	7,7	40,0
89 Paraguay	1999 ^c	0,6	2,2	60,2	43,6	70,4	27,3	56,8
90 Jordanie	1997 ^e	3,3	7,6	44,4	29,8	9,1	5,9	36,4
91 Azerbaïdjan	2001 ^e	3,1	7,4	44,5	29,5	9,7	6,0	36,5
92 Tunisie	2000 ^e	2,3	6,0	47,3	31,5	13,4	7,9	39,8
93 Grenade
94 Chine	2001 ^e	1,8	4,7	50,0	33,1	18,4	10,7	44,7
95 Dominique
96 Sri Lanka	1995 ^e	3,5	8,0	42,8	28,0	7,9	5,3	34,4
97 Géorgie	2001 ^e	2,3	6,4	43,6	27,9	12,0	6,8	36,9
98 République dominicaine	1998 ^c	2,1	5,1	53,3	37,9	17,7	10,5	47,4
99 Belize
100 Équateur	1998 ^e	0,9	3,3	58,0	41,6	44,9	17,3	43,7

14 Inégalités en termes de revenu ou de consommation

Classement selon l'IDH	Année considérée	ODM Part du revenu ou de la consommation (%)				Outils de mesure de l'inégalité			
		10% les plus pauvres	20% les plus pauvres	20% les plus riches	10% les plus riches	10% les plus riches aux 10% les plus pauvres ^a	20% les plus riches aux 20% les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
101	Iran, Rép. Islamique d'	1998 ^e	2,0	5,1	49,9	33,7	17,2	9,7	43,0
102	Territoires palestiniens occupés
103	El Salvador	2000 ^c	0,9	2,9	57,1	40,6	47,4	19,8	53,2
104	Guyana	1999 ^e	1,3	4,5	49,7	33,8	25,9	11,1	43,2
105	Cap Vert
106	Rép. Arabe syrienne
107	Ouzbékistan	2000 ^e	3,6	9,2	36,3	22,0	6,1	4,0	26,8
108	Algérie	1995 ^e	2,8	7,0	42,6	26,8	9,6	6,1	35,3
109	Guinée équatoriale
110	Kirghizistan	2001 ^e	3,9	9,1	38,3	23,3	6,0	4,2	29,0
111	Indonésie	2002 ^e	3,6	8,4	43,3	28,5	7,8	5,2	34,3
112	Viêt-nam	1998 ^e	3,6	8,0	44,5	29,9	8,4	5,6	36,1
113	Moldavie, Rép. de	2001 ^e	2,8	7,1	43,7	28,4	10,2	6,2	36,2
114	Bolivie	1999 ^e	1,3	4,0	49,1	32,0	24,6	12,3	44,7
115	Honduras	1999 ^c	0,9	2,7	58,9	42,2	49,1	21,5	55,0
116	Tadjikistan	1998 ^e	3,2	8,0	40,0	25,2	8,0	5,0	34,7
117	Mongolie	1998 ^e	2,1	5,6	51,2	37,0	17,8	9,1	44,0
118	Nicaragua	2001 ^c	1,2	3,6	59,7	45,0	36,1	16,8	55,1
119	Afrique du Sud	1995 ^e	0,7	2,0	66,5	46,9	65,1	33,6	59,3
120	Égypte	1999 ^e	3,7	8,6	43,6	29,5	8,0	5,1	34,4
121	Guatemala	2000 ^c	0,9	2,6	64,1	48,3	55,1	24,4	48,3
122	Gabon
123	São Tomé et Príncipe
124	Îles Salomon
125	Maroc	1998/99 ^e	2,6	6,5	46,6	30,9	11,7	7,2	39,5
126	Namibie	1993 ^c	0,5	1,4	78,7	64,5	128,8	56,1	70,7
127	Inde	1999/2000 ^e	3,9	8,9	41,6	27,4	7,0	4,7	32,5
128	Botswana	1993 ^e	0,7	2,2	70,3	56,6	77,6	31,5	63,0
129	Vanuatu
130	Cambodge	1997 ^e	2,9	6,9	47,6	33,8	11,6	6,9	40,4
131	Ghana	1999 ^e	2,1	5,6	46,6	30,0	14,1	8,4	30,0
132	Myanmar
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996 ^e	1,7	4,5	56,5	40,5	23,8	12,6	50,9
134	Bhoutan
135	Rép. dém. pop. Lao	1997 ^e	3,2	7,6	45,0	30,6	9,7	6,0	37,0
136	Comores
137	Swaziland	1994 ^c	1,0	2,7	64,4	50,2	49,7	23,8	60,9
138	Bangladesh	2000 ^e	3,9	9,0	41,3	26,7	6,8	4,6	31,8
139	Soudan
140	Népal	1995/96 ^e	3,2	7,6	44,8	29,8	9,3	5,9	36,7
141	Cameroun	2001 ^e	2,3	5,6	50,9	35,4	15,7	9,1	44,6
Faible développement humain									
142	Pakistan	1998/99 ^e	3,7	8,8	42,3	28,3	7,6	4,8	33,0
143	Togo
144	Congo
145	Lesotho	1995 ^e	0,5	1,5	66,5	48,3	105,0	44,2	63,2
146	Ouganda	1999 ^e	2,3	5,9	49,7	34,9	14,9	8,4	43,0
147	Zimbabwe	1995 ^e	1,8	4,6	55,7	40,3	22,0	12,0	56,8
148	Kenya	1997 ^e	2,3	5,6	51,2	36,1	15,6	9,1	44,5
149	Yémen	1998 ^e	3,0	7,4	41,2	25,9	8,6	5,6	33,4
150	Madagascar	2001 ^e	1,9	4,9	53,5	36,6	19,2	11,0	47,5
151	Nigeria	1996/97 ^e	1,6	4,4	55,7	40,8	24,9	12,8	50,6

14 Inégalités en termes de revenu ou de consommation

Classement selon l'IDH	Année considérée	ODM Part du revenu ou de la consommation (%)				Outils de mesure de l'inégalité			
		10% les plus pauvres	20% les plus pauvres	20% les plus riches	10% les plus riches	10% les plus riches aux 10% les plus pauvres ^a	20% les plus riches aux 20% les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
152	Mauritanie	2000 ^e	2,5	6,2	45,7	29,5	12,0	7,4	39,0
153	Haïti
154	Djibouti
155	Gambie	1998 ^e	1,5	4,0	55,2	38,0	25,4	13,8	38,0
156	Érythrée
157	Sénégal	1995 ^e	2,6	6,4	48,2	33,5	12,8	7,5	41,3
158	Timor oriental
159	Rwanda	1983/85 ^e	4,2	9,7	39,1	24,2	5,8	4,0	28,9
160	Guinée	1994 ^e	2,6	6,4	47,2	32,0	12,3	7,3	40,3
161	Bénin
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	1993 ^e	2,8	6,8	45,5	30,1	10,8	6,7	38,2
163	Côte d'Ivoire	1998 ^e	2,2	5,5	51,1	35,9	16,2	9,2	45,2
164	Zambie	1998 ^e	1,1	3,3	56,6	41,0	36,6	17,3	52,6
165	Malawi	1997 ^e	1,9	4,9	56,1	42,2	22,7	11,6	50,3
166	Angola
167	Tchad
168	Congo, Rép. Dém. du
169	Rép. Centrafricaine	1993 ^e	0,7	2,0	65,0	47,7	69,2	32,7	61,3
170	Éthiopie	2000 ^e	3,9	9,1	39,4	25,5	6,6	4,3	30,0
171	Mozambique	1996/97 ^e	2,5	6,5	46,5	31,7	12,5	7,2	39,6
172	Guinée-Bissau	1993 ^e	2,1	5,2	53,4	39,3	19,0	10,3	47,0
173	Burundi	1998 ^e	1,7	5,1	48,0	32,8	19,3	9,5	33,3
174	Mali	1994 ^e	1,8	4,6	56,2	40,4	23,1	12,2	50,5
175	Burkina-Faso	1998 ^e	1,8	4,5	60,7	46,3	26,2	13,6	48,2
176	Niger	1995 ^e	0,8	2,6	53,3	35,4	46,0	20,7	50,5
177	Sierra Leone	1989 ^e	0,5	1,1	63,4	43,6	87,2	57,6	62,9

Note : Ces données provenant d'enquêtes auprès des ménages collectant des informations différentes et recourant à des méthodes différentes, les estimations de la répartition ne sont pas strictement comparables entre les pays.

a. Ces données présentent le rapport de la part du revenu ou de la consommation de la catégorie la plus riche sur celle de la catégorie la plus pauvre. Les chiffres ayant été arrondis, les résultats peuvent être différents des ratios calculés à partir des pourcentages de revenu ou de consommation utilisés dans les colonnes 2 à 5. b. L'indice de Gini mesure les inégalités d'ensemble dans la répartition du revenu ou de la consommation. Le chiffre 0 correspond à l'égalité parfaite et 100 à l'inégalité parfaite. c. Enquête reposant sur le revenu. d. Données se rapportant aux zones urbaines uniquement. e. Enquête basée sur la consommation.

Source: Colonnes 1-5 et 8: Banque mondiale 2004a; colonnes 6 et 7: calculés sur la base des données du revenu ou de la consommation venant de la Banque mondiale 2004a.

Classement selon l'IDH	Importation de biens et de services (% du PIB)		Exportation de biens et de services (% du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980 = 100) ^a	
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2001	
Développement humain élevé												
1	Norvège	34	27	40	41	67	74	33	22	12	22	123
2	Suède	28	37	29	43	16	13	83	81	13	16	103
3	Australie	17	22	17	20	73	65	24	29	8	16	86
4	Canada	26	39 ^b	26	44 ^b	36	30	59	63	14	14	93
5	Pays-Bas	51	56	54	62	37	26	59	74	16	28	105
6	Belgique	69	78	71	82	..	17 ^b	..	79 ^b	..	11 ^b	..
7	Islande	33	38	34	40	91	85	8	14	10	6	..
8	États-Unis	11	14	10	10	22	14	74	81	33	32	114
9	Japon	9	10	10	11	3	3	96	93	24	24	126
10	Irlande	52	83 ^b	57	98 ^b	26	8	70	88	41	41	96
11	Suisse	36	38	36	44	6	7	94	93	12	21	..
12	Royaume-Uni	27	28	24	26	19	16	79	79	24	31	100
13	Finlande	24	30	23	38	17	14	83	85	8	24	107
14	Autriche	38	51	40	52	12	13	88	82	8	15	..
15	Luxembourg	100	127	104	145	..	12 ^b	..	86 ^b	..	19 ^b	..
16	France	22	25	21	27	23	16	77	81	16	21	..
17	Danemark	31	39	36	45	35	29	60	66	15	22	..
18	Nouvelle-Zélande	27	32	27	33	75	68	23	28	4	10	117
19	Allemagne	25	32	25	35	10	9	89	86	11	17	106
20	Espagne	20	30	16	28	24	21 ^b	75	78	6	7	123
21	Italie	20	26	20	27	11	10	88	88	8	9	125
22	Israël	45	46	35	37	13	7	87	93	10	20	122
23	Hong Kong, Chine (RAS)	124	142	133	151	4	5	95	95	..	17	100
24	Grèce	28	27	18	21	46	47 ^b	54	52 ^b	2	10 ^b	76
25	Singapour	27	11	72	85	40	60	75
26	Portugal	39	41 ^b	33	31 ^b	19	13 ^b	80	86	4	7	..
27	Slovénie	..	56	..	58	..	10	..	90	..	5	..
28	Corée, Rép. De	30	39	29	40	6	8	94	92	18	32	84
29	Barbade	52	55	49	52	55	47	43	50	..	16	..
30	Chypre	57	..	52	..	45	45	55	55	6	3	..
31	Malte	99	89	85	88	4	4 ^b	96	96 ^b	45	62 ^b	..
32	République tchèque	43	67	45	65	..	10	..	89	..	14	..
33	Brunei Darussalam	100	..	(.)	12	..	4	..
34	Argentine	5	13	10	28	71	66 ^b	29	31	..	7	81
35	Seychelles	67	81	62	78	(.)	5
36	Estonie	..	94	..	84	..	28	..	72	..	12	..
37	Pologne	22	31	29	28	36	18	59	82	..	3	285
38	Hongrie	29	67	31	64	35	11	63	86	..	25	85
39	Saint-Kitts-et-Nevis	83	71	52	46	..	27 ^b	..	73 ^b	..	(.) ^b	..
40	Bahreïn	95	65	116	81	91	87 ^b	9	13 ^b	..	(.) ^b	..
41	Lituanie	61	60	52	54	..	41 ^b	..	58 ^b	..	5 ^b	..
42	Slovaquie	36	80	27	73	..	15	..	85	..	3	..
43	Chili	31	32	35	36	87	80 ^b	11	18 ^b	5	3 ^b	39
44	Koweït	58	40	45	48	94	..	6	..	3
45	Costa Rica	41	47	35	42	66	37	27	63	..	37	122
46	Uruguay	18	20	24	22	61	63	39	37	..	3	102
47	Qatar	84	89	16	10	..	0	..
48	Croatie	..	55	..	46	..	27	..	73	..	12	..
49	Émirats arabes unis	40	..	65	..	54	..	46	4 ^b	..	2 ^b	..
50	Lettonie	49	56	48	45	..	41	..	59	..	4	..

15 Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importation de biens et de services (% du PIB)		Exportation de biens et de services (% du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980 = 100) ^a
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2001
51 Bahamas	57 ^c	..	37 ^b	..	1 ^b	..
52 Cuba	..	18 ^c	..	16 ^c	..	90 ^b	..	10 ^b	..	29 ^b	..
53 Mexique	20	29	19	27	56	16	43	84	8	21	33
54 Trinité et Tobago	29	43	45	47	73	54 ^b	27	46 ^b	..	3 ^b	..
55 Antigua-et-Barbuda	87	68	89	60
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	37	60	33	53	..	37 ^c	..	61 ^b	..	3 ^b	..
57 Russie, Féd. De	18	24	18	35	..	69	..	22	..	13	..
58 Jamahiriya arabe libyenne	31	36	40	48	95	..	5	..	0
59 Malaisie	72	97	75	114	46	19 ^b	54	79	38	58	..
60 Macédoine, ERYM	36	57	26	38	..	30 ^b	..	70 ^b	..	1 ^b	..
61 Panama	34	29	38	28	78	88	21	12	..	1	86
62 Biélorussie	44	74	46	70	..	33	..	64	..	4	..
63 Tonga	65	58 ^b	34	13 ^b	21	4 ^c	0	0 ^c	..
64 Maurice	71	57	64	61	34	27	66	73	1	2	109
65 Albanie	23	43	15	19	..	14	..	86	..	1	..
66 Bosnie-Herzégovine	..	59	..	26
67 Suriname	44	45	42	21	26	22 ^c	74	78 ^c	..	(.) ^c	..
68 Venezuela	20	17	39	29	90	89 ^b	10	13	4	3	55
69 Roumanie	26	41	17	35	26	18	73	81	2	3	..
70 Ukraine	29	52	28	56	..	32	..	67	..	5	..
71 Sainte-Lucie	84	59	73	55	..	76	28	24	..	8	..
72 Brésil	7	14	8	16	47	44 ^b	52	54 ^b	7	19 ^b	136
73 Colombie	15	21	21	20	74	62	25	38	..	7	83
74 Oman	31	35	53	57	94	84	5	15	2	2	..
75 Samoa occidentales	..	82 ^c	..	33 ^c	4	..	0
76 Thaïlande	42	57	34	65	36	22 ^b	63	74 ^b	21	31 ^b	60
77 Arabie Saoudite	32	23	41	41	93	91 ^b	7	10	..	(.)	..
78 Kazakhstan	..	46	..	47	..	81 ^b	..	19 ^b	..	10 ^b	..
79 Jamaïque	52	60	48	39	31	27 ^c	69	64	..	(.)	..
80 Liban	100	41	18	14	..	31 ^b	..	69 ^b	..	3 ^b	..
81 Fidji	67	65 ^b	62	71 ^b	63	55	36	44	12	1	..
82 Arménie	46	47	35	30	..	39	..	61	..	2	..
83 Philippines	33	49	28	49	31	8	38	50	..	65	96
84 Maldives	64	67	24	88	38	..	0	..
85 Pérou	14	17	16	16	82	79	18	21	..	2	39
86 Turkménistan	..	47 ^b	..	47 ^b	..	92 ^c	..	7 ^c	..	5 ^c	..
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	77	59	66	48	..	91	..	9	..	0	..
88 Turquie	18	30	13	30	32	15	68	84	1	2	89
89 Paraguay	39	43	33	31	..	84 ^b	10	15	(.)	3	147
90 Jordanie	93	67	62	46	..	32	51	68	1	3	113
91 Azerbaïdjan	39	51	44	44	..	93	..	6	..	8	..
92 Tunisie	51	49	44	45	31	19 ^b	69	82	2	4	81
93 Grenade	63	57	42	47	20	24	..	8	..
94 Chine	14	26	18	29	27	10	72	90	..	23	..
95 Dominique	81	63	55	55	32	54	..	8	..
96 Sri Lanka	38	43	29	36	42	25	54	74	1	1	..
97 Géorgie	46	39	40	27	..	65 ^b	..	35 ^b	..	38 ^b	..
98 République dominicaine	44	35	34	26	34 ^b	..	1 ^b	58
99 Belize	62	74 ^b	64	55 ^b	15	1	..	0	..
100 Équateur	32	31	33	24	98	90	2	10	(.)	7	43

15 Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importation de biens et de services (% du PIB)		Exportation de biens et de services (% du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980 = 100) ^a	
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	2001	
	101	Iran, Rép. Islamique d'	24	29	22	31	..	91	..	9	..	3
102	Territoires palestiniens occupés	..	47	..	12
103	El Salvador	31	41	19	27	62	41	38	58	..	6	103
104	Guyana	80	106	63	93	..	78	..	22	..	7	..
105	Cap Vert	44	68	13	31	96 ^b	..	1 ^b	100
106	Rép. Arabe syrienne	28	28	28	37	64	90 ^c	36	7	..	1	..
107	Ouzbékistan	48	34	29	38
108	Algérie	25	26	23	36	97	98 ^c	3	2 ^c	..	4 ^c	60
109	Guinée équatoriale	70	..	32
110	Kirghizistan	50	43	29	39	..	67	..	33	..	6	..
111	Indonésie	24	29	25	35	65	44 ^b	35	54	1	16	..
112	Viêt-nam	45	60	36	56
113	Moldavie, Rép. de	51	79	49	54	..	69	..	31	..	4	..
114	Bolivie	24	27	23	22	95	78 ^b	5	17	..	7	53
115	Honduras	40	53	36	37	91	74	9	26	..	2	87
116	Tadjikistan	35	72	28	58	..	87 ^c	..	13 ^c	..	42 ^c	..
117	Mongolie	53	81	24	67	..	64	..	36	..	(.)	..
118	Nicaragua	46	49	25	23	92	80	8	19	..	5	56
119	Afrique du Sud	19	31	24	34	..	37	..	63	..	5	83
120	Égypte	33	23	20	16	57	47	42	35	..	1	46
121	Guatemala	25	28	21	16	76	65	24	35	..	7	73
122	Gabon	31	39	46	59	..	98 ^c	..	2 ^c	..	7 ^c	46
123	São Tomé et Príncipe	72	95	14	44
124	Îles Salomon	73	..	47
125	Maroc	32	37	26	32	48	35 ^b	52	66	..	11	114
126	Namibie	67	49	52	48	..	47 ^b	..	52 ^b	..	1 ^b	..
127	Inde	9	16	7	15	28	22 ^b	71	75	2	5	136
128	Botswana	50	37	55	51	..	9 ^b	..	91 ^b	..	(.) ^b	137
129	Vanuatu	77	..	49	86 ^c	13	8 ^c	20	1 ^c	..
130	Cambodge	13	67	6	59
131	Ghana	26	55	17	43	..	85 ^c	..	16 ^b	..	3 ^b	53
132	Myanmar	5	..	3
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	49	..	41	..	89	98 ^c	10	2 ^c	..	19 ^c	..
134	Bhoutan	32	39	28	22
135	Rép. dém. pop. Lao	25	..	11
136	Comores	35	31	14	15	8 ^c	..	1 ^c	91
137	Swaziland	74	100	75	91	..	53 ^b	..	76	..	1	100
138	Bangladesh	14	19	6	14	..	8 ^b	77	92 ^b	(.)	(.) ^b	68
139	Soudan	..	13	..	15	..	97	..	3	..	7	..
140	Népal	22	29	11	16	83	67 ^c	..	(.) ^c	..
141	Cameroun	17	28	20	27	91	93	9	7	3	1	102
Faible développement humain												
142	Pakistan	23	19	16	19	21	14	79	85	(.)	1	77
143	Togo	45	50	33	33	89	50 ^b	9	43	..	1	89
144	Congo	46	54	54	81	84
145	Lesotho	109	107	16	51	76
146	Ouganda	19	27	7	12	..	92	..	8	..	12	..
147	Zimbabwe	23	22	23	24	68	62	31	38	2	3	118
148	Kenya	31	30	26	27	71	76	29	24	4	10	91
149	Yémen	20	39	14	38
150	Madagascar	28	23	17	16	85	..	14	..	8	..	140
151	Nigeria	29	44	43	38	..	100 ^c	..	(.) ^c	..	(.) ^c	48

15 Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importation de biens et de services (% du PIB)		Exportation de biens et de services (% du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980 = 100) ^a
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	
	152	61	68	46	39	
153	20	36	18	13	15	..	85	..	14	..	45
154	..	63 ^c	..	45 ^c	44	..	8	..	0
155	72	72	60	54	..	82 ^c	..	17 ^c	..	3 ^c	55
156	..	85	..	29
157	30	41	25	31	77	49	23	51	..	4	91
158
159	14	25	6	8	..	98 ^b	..	3	..	1	138
160	31	30	31	24	..	72 ^b	..	28 ^b	..	(.) ^b	..
161	26	26	14	14	..	94 ^b	..	6 ^b	..	(.) ^b	101
162	37	24	13	17	..	83 ^b	..	17 ^b	..	2 ^b	..
163	27	30	32	48	..	85 ^c	..	21	..	3	90
164	37	42	36	29	..	86	..	14	..	2	48
165	33	43	24	25	95	90 ^b	5	10 ^b	(.)	3 ^b	62
166	21	70	39	77	100	..	(.)	..	0
167	28	65	13	12	94
168	29	21	30	18
169	28	17	15	12	40
170	12	34	8	16	..	86	..	14
171	36	38	8	24	..	91 ^b	..	8 ^b	..	3 ^b	50
172	37	77	10	45	57
173	28	19	8	7	1 ^b	..	2 ^b	31
174	34	41	17	32	2	90
175	24	22	11	9	..	81 ^b	..	19 ^b	..	7 ^b	166
176	22	25	15	16	..	95 ^b	..	3 ^b	..	8 ^b	..
177	24	40	22	18
Pays en développement	23	30	24	33	61	73	..	20	..
Pays les moins avancés	23	34	14	23
Pays arabes	38	30	38	36	20	17 ^b	..	2	..
Asie de l'Est et Pacifique	33	45	34	49	75	86	..	28	..
Amérique latine et Caraïbes	12	19	14	21	65	40	34	48 ^b	7	16	..
Asie du Sud	14	20	11	19	71	56	..	4	..
Afrique sub-saharienne	26	35	27	34	35 ^c	..	4 ^c	..
Europe centrale et orientale et CEI	25	40	25	42	55	..	11	..
OCDE	18	21	18	21	20	16	78	81	18	22	..
Pays de l'OCDE à revenu élevé	18	21	18	21	19	16	79	81	18	23	..
Développement humain élevé	19	22	19	22	20	16	78	82	18	22	..
Développement humain moyen	19	27	20	30	50	57	..	18	..
Faible développement humain	27	30	23	26	29 ^c	..	1 ^c	..
Revenu élevé	19	22	19	22	19	15	79	82	18	23	..
Revenu intermédiaire	19	28	20	32	48	60	..	19	..
Revenu faible	19	25	17	25	49	58	..	9	..
Monde	19	23	19	24	74	78	18	21	..

a. Le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et celui à l'importation est calculé avec pour référence l'année 1980. Les chiffres supérieurs à 100 indiquent une augmentation du prix des exportations par rapport à celui des importations. b. Données se rapportant à 2001. c. Données se rapportant à 2000.

Source: Colonnes 1-10: Banque mondiale 2004f, basées sur les données de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et sur le Fonds monétaire international, données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. colonne 11: calculs effectués d'après les données de la Banque mondiale 2004f sur les termes de l'échange.

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette versée			APD par habitant du pays donateur (en dollars de 2001)		ODM APD versée aux pays les moins avancés ^b (en % du total)		ODM APD aux services sociaux de première nécessité ^c (en % du total)		ODM APD bilatérale libre (en % du total)		
	Total ^a (en millions de dollars)	ODM En % du RNB		1990	2002	1990	2002	1995/96	2001/02	1990	2002	
	2002	1990 ^d	2002									
1 Norvège	1 517	1,17	0,89	283	333	44	37	10,7	15,1	61	99	
2 Suède	1 848	0,91	0,83	170	207	39	32	14,2	11,8	87	79	
3 Australie	916	0,34	0,26	45	47	18	19	5,9	17,7	33	57	
4 Canada	2 011	0,44	0,28	80	64	30	17	8,9	22,4	47	61	
5 Pays-Bas	3 068	0,92	0,81	164	190	33	35	11,7	26,7	56	89	
6 Belgique	996	0,46	0,43	83	97	41	33	9,2	20,4	
8 États-Unis	13 140	0,21	0,13	58	46	19	23	19,0	27,0	
9 Japon	9 731	0,31	0,23	87	76	19	20	2,0	4,8	89	83	
10 Irlande	360	0,16	0,40	17	93	37	53	0,5	30,8	..	100	
11 Suisse	863	0,32	0,32	109	118	43	27	6,5	19,8	78	95	
12 Royaume-Uni	4 581	0,27	0,31	52	78	32	23	24,4	29,9	..	100	
13 Finlande	434	0,65	0,35	122	83	38	33	8,9	14,3	31	82	
14 Autriche	488	0,11	0,26	20	61	36	33	2,6	14,7	32	69	
15 Luxembourg	139	0,21	0,77	68	316	39	40	
16 France	5 125	0,60	0,38	111	86	32	30	64	92	
17 Danemark	1 540	0,94	0,96	213	286	39	33	13,1	7,8	..	82	
18 Nouvelle-Zélande	110	0,23	0,22	24	28	19	25	1,7	8,3	100	76	
19 Allemagne	4 980	0,42	0,27	90	60	28	25	8,8	10,3	62	87	
20 Espagne	1 559	0,20	0,26	21	38	20	15	8,3	11,5	..	60	
21 Italie	2 157	0,31	0,20	50	37	41	45	7,3	10,7	22	..	
24 Grèce	253	..	0,21	..	23	..	13	19,3	3,9	..	14	
26 Portugal	293	0,24	0,27	17	28	70	37	4,2	3,1	..	33	
CAD	58 274 T	0,33	0,23	72	65	28	26	8,1	17,3	68	85	

Note : L'acronyme CAD renvoie au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

a. Certains pays ou territoires n'appartenant pas au CAD fournissent aussi une aide publique au développement (APD). Selon l'OCDE 2004e, l'APD, en valeur nette, versée en 2002 par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Israël, l'Islande, le Koweït, la Pologne, la République de Corée, la République tchèque, la Slovaquie et la Turquie, ainsi que celle d'autres petits donateurs dont Taiwan (province de Chine), l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie s'est élevée à 3 201 millions de dollars. La Chine apporte également une aide, mais n'en communique pas le montant. b. Comprend les flux multilatéraux imputés, qui rendent compte des versements effectués par le biais d'organisations multilatérales. Ces montants sont calculés en fonction de la répartition géographique des versements pour l'année considérée. c. Ces données correspondent à la moyenne des années spécifiées, et se réfèrent au pourcentage de l'APD allouée par secteur. d. Données relatives à des pays pris isolément (mais pas la moyenne du CAD), comprenant l'annulation des créances non liées à l'APD.

Source : Colonnes 1-7 : OCDE 2004b, données synthétiques calculées par l'OCDE pour le Bureau du Rapport du développement humain. Colonnes 8-11 : ONU 2004e, données synthétiques calculées par l'OCDE pour le Bureau du Rapport du développement humain.

17 Responsabilités des pays riches : commerce et allègement de la dette

Classement selon l'IDH	Commerce						
	Allègement de la dette		Moyenne des taxes de douane et des équivalents non douaniers ^b	Importations de biens			
	Demandes bilatérales au fond PPTE ^a (en millions de dollars) 2003	Annulation brute de la dette bilatérale (en millions de dollars) 1990-2002		Depuis les pays en développement		Depuis les pays les moins développés	
				Total (en millions de dollars) 2002	Part du total des importations (%) 2002	Total (en millions de dollars) 2002	Part du total des importations (%) 2002
1 Norvège	127	237	32,0	9 357	18	233	0,4
2 Suède	109	121	10,0	11 374	14	247	0,3
3 Australie	14	77	13,4	38 187	41	183	0,2
4 Canada	165	1 471	10,2	52 879	21	805	0,3
5 Pays-Bas	242	1 915	9,6	60 389	30	1 164	0,6
6 Belgique	64	711	9,9	43 845	19	5 469	2,4
8 États-Unis	750	8 482	7,4	598 695	48	13 621	1,1
9 Japon	256	4 170	13,0	217 224	59	3 181	0,9
10 Irlande	25	..	9,9	15 114	20	308	0,4
11 Suisse	93	311	22,2	14 567	14	192	0,2
12 Royaume-Uni	436	2 493	9,8	90 787	23	2 872	0,7
13 Finlande	51	156	10,1	6 956	13	301	0,6
14 Autriche	50	369	10,0	12 116	13	291	0,3
15 Luxembourg	4	377	2	7	(.)
16 France	258	13 549	9,8	81 259	23	4 856	1,4
17 Danemark	80	377	9,8	9 329	14	360	0,5
18 Nouvelle-Zélande	2	..	12,1	8 810	33	45	0,2
19 Allemagne	333	6 034	9,9	98 168	19	4 095	0,8
20 Espagne	165	1 092	9,7	63 993	31	2 965	1,4
21 Italie	217	1 775	9,7	71 139	24	2 547	0,9
24 Grèce	17	..	9,8	15 222	28	218	0,4
26 Portugal	24	470	9,8	10 058	18	649	1,2

Note: Ce tableau fournit des données pour les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

a. L'Initiative pour la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE) est un mécanisme d'allègement de la dette, géré conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux ont permis un allègement de la dette à travers cette structure depuis 1996. Cela comprend des demandes par l'Union Européenne. b. Cette mesure est une mesure synthétique des barrières de commerce envers les pays en développement. Cela mesure les barrières monétaires (taxes douanières), ainsi que les quotas et les subsides, en manufactures, textiles, produits agricoles et carburants, pondérées par le volume des importations endogènes corrigées.

Source: Colonne 1: FMI et IDA 2004. Colonne 2: Calculé sur la base de l'annulation de la dette selon OCDE 2004f. Colonne 3: Roodman 2004. Colonnes 4-7: Calculs basés sur les données des importations selon ONU 2004a.

Aide des pays de l'OCDE à l'agriculture locale (en % du PIB)

	ODM	
	1990	2002 ^a
Australie	0,8	0,3
Canada	1,7	0,8
République tchèque	..	1,7
Union Européenne ^b	2,2	1,3
Hongrie	..	2,8
Islande	4,6	1,6
Japon	1,7	1,4
Corée, Rép. De	8,7	4,5
Mexique	2,9	1,4
Nouvelle-Zélande	0,5	0,3
Norvège	3,2	1,5
Pologne	..	1,3
Slovaquie, Rép. De	..	1,6
Suisse	3,3	2,0
Turquie	4,3	4,1
Etats-Unis	1,2	0,9
OCDE	1,8	1,2

a. Données provisoires. b. Aucune donnée disponible pour les membres de l'Union Européenne individuellement. Les pays membres en 2002 comprenaient Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont entrées en 1995 et ne sont donc pas incluses dans les données de 1990.

Source: OCDE 2004a.

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) perçue ^a (versements nets)				Entrées nettes d'investissements directs étrangers ^b				ODM Service de la dette (total) En % des exportations de biens et de services			
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	En % du PIB		En % du PIB		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des exportations de biens et de services	
			1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
	2002	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
Développement humain élevé												
22 Israël	754,0 ^d	119,6 ^d	2,6	0,7 ^d	0,3	1,6
23 Hong Kong, Chine (RAS)	4,0 ^d	0,6 ^d	0,1	(.) ^d	..	7,9
24 Grèce	1,2	(.)
25 Singapour	7,4 ^d	1,8 ^d	(.)	(.) ^d	15,1	7,0
26 Portugal	3,7	3,5
27 Slovénie	170,9	86,1	..	0,8	..	8,5
28 Corée, Rép. De	-81,7 ^d	-1,7 ^d	(.)	(.) ^d	0,3	0,4
29 Barbade	3,4	12,8	0,2	0,1	0,7	0,7
30 Chypre	49,6 ^d	62,3 ^d	0,7	0,5 ^d	2,3	6,1
31 Malte	11,3	28,8	0,2	0,3	2,0	-11,0
32 République tchèque	392,7 ^d	38,3 ^d	(.) ^d	0,6 ^d	..	13,4	..	1,5	..	6,5	..	9,5
33 Brunei Darussalam	-1,7 ^d	-5,0 ^d
34 Argentine	0,1	(.)	0,1	(.)	1,3	0,8	-1,5	-0,1	4,4	5,7	37,0	18,3
35 Seychelles	7,9	97,8	9,8	1,1	5,5	8,8	-1,7	-0,3	5,9	2,1	9,0	2,6
36 Estonie	68,9 ^d	51,5 ^d	..	1,1 ^d	..	4,4	..	20,0	..	12,0	..	13,7
37 Pologne	1 159,8 ^d	30,0 ^d	2,2 ^d	0,6 ^d	0,2	2,2	(.)	0,5	1,6	7,1	4,9	22,5
38 Hongrie	471,5 ^d	47,5 ^d	0,2 ^d	0,7 ^d	0,9	1,3	-1,4	-1,0	12,8	22,6	34,3	33,9
39 Saint-Kitts-et-Nevis	28,6	683,8	5,1	8,0	30,7	22,7	-0,3	4,7	1,9	10,7	2,9	22,6
40 Bahreïn	70,6	99,5	3,2	0,9
41 Lituanie	146,9 ^d	42,4 ^d	..	1,1 ^d	..	5,2	..	0,3	..	9,3	..	16,6
42 Slovaquie	189,4 ^d	35,1 ^d	(.) ^d	0,8 ^d	..	16,9	..	6,1	..	14,3	..	19,3
43 Chili	-22,6	-1,5	0,3	(.)	2,2	2,7	5,1	1,7	9,1	12,0	25,9	32,9
44 Koweït	4,6 ^d	1,9 ^d	(.)	(.) ^d	0,0	(.)
45 Costa Rica	5,3	1,3	4,0	(.)	2,8	3,9	-2,5	-0,4	8,8	4,0	23,9	8,9
46 Uruguay	13,4	4,0	0,6	0,1	0,0	1,5	-2,1	-0,6	10,6	10,6	40,8	40,0
47 Qatar	2,2 ^d	3,7 ^d	(.)	(.)
48 Croatie	166,5	37,5	..	0,7	..	4,4	..	11,7	..	13,5	..	25,9
49 Émirats arabes unis	4,2 ^d	1,4 ^d	(.)	(.)
50 Lettonie	86,4 ^d	37,1 ^d	..	1,0 ^d	..	4,5	..	1,3	..	7,7	..	15,8
51 Bahamas	5,3 ^d	17,2 ^d	0,1	..	-0,6	5,2 ^e
52 Cuba	61,0	5,4
53 Mexique	135,5	1,3	0,1	(.)	1,0	2,3	2,7	-0,7	4,3	6,8	20,7	23,2
54 Trinité et Tobago	-7,2	-5,6	0,4	-0,1	2,2	7,6	-3,5	0,0	8,9	2,8	19,3	5,7
55 Antigua-et-Barbuda	14,0	192,1	1,2	1,9
Développement humain moyen												
56 Bulgarie	381,3 ^d	47,9 ^d	0,1 ^d	2,5 ^d	..	3,9	..	1,3	..	8,8	..	15,9
57 Russie, Féd. De	1 300,9 ^d	9,0 ^d	(.) ^d	0,4 ^d	..	0,9	..	1,4	..	4,1	..	11,3
58 Jamahiriya arabe libyenne	10,4 ^d	1,9 ^d	0,1	0,1
59 Malaisie	85,9	3,6	1,1	0,1	5,3	3,4	-4,2	1,7	9,8	8,5	12,6	7,3
60 Macédoine, ERYM	276,6	135,2	..	7,3	..	2,0	..	0,9	..	6,3	..	15,8
61 Panama	35,3	11,5	1,9	0,3	2,6	0,5	-0,1	1,0	6,5	13,6	6,2	19,7
62 Biélorussie	39,4 ^d	4,0 ^d	..	0,3 ^d	..	1,7	..	-0,1	..	1,4	..	2,1
63 Tonga	22,3	217,2	26,3	16,4	0,2	1,8	-0,1	0,0	1,7	2,0	2,9	5,9
64 Maurice	23,9	19,8	3,7	0,5	1,7	0,6	1,9	-1,6	6,5	5,5	8,8	8,2
65 Albanie	317,0	100,9	0,5	6,6	..	2,8	..	(.)	..	1,2	..	3,4
66 Bosnie-Herzégovine	587,4	142,3	..	10,5	..	5,2	..	0,1	..	2,8	..	6,9
67 Suriname	11,6	26,9	15,5	1,2
68 Venezuela	57,1	2,3	0,2	0,1	0,9	0,7	-1,2	-2,5	10,3	7,9	23,3	25,6
69 Roumanie	700,8 ^d	31,3 ^d	0,6 ^d	1,5 ^d	0,0	2,5	(.)	4,4	(.)	6,8	0,3	18,6
70 Ukraine	483,8 ^d	9,9 ^d	0,4 ^d	1,2 ^d	..	1,7	..	-3,1	..	7,8	..	13,7

18 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) perçue ^a (versements nets)				Entrées nettes d'investissements directs étrangers ^b				ODM			
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	En % du PIB		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		Service de la dette (total)					
			1990	2002	1990	2002	En % du PIB		En % des exportations de biens et de services			
	2002	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
71 Sainte-Lucie	33,5	226,5	3,1	5,1	11,3	3,4	-0,2	4,5	1,6	4,0	2,1	7,2
72 Brésil	375,9	2,1	(.)	0,1	0,2	3,7	-0,1	-1,5	1,8	11,4	22,2	68,9
73 Colombie	441,0	10,1	0,2	0,5	1,2	2,5	-0,4	-1,3	9,7	8,6	40,9	40,2
74 Oman	40,8	14,7	0,6	0,2	1,4	0,2	-3,8	-5,8	7,0	8,6	12,3	14,2 ^f
75 Samoa occidentales	37,8	214,2	42,6	14,5	5,9	0,5	0,0	0,0	4,9	3,0	5,8	10,8 ^e
76 Thaïlande	295,5	4,8	0,9	0,2	2,9	0,7	2,3	-2,3	6,2	15,6	16,9	23,1
77 Arabie Saoudite	26,9	1,1	(.)	(.)
78 Kazakhstan	188,3	12,2	..	0,8	..	10,5	..	7,5	..	16,7	..	34,4
79 Jamaïque	24,3	9,2	5,9	0,3	3,0	6,1	-1,0	0,7	14,4	10,7	26,9	18,4
80 Liban	455,8	126,8	8,9	2,6	0,2	1,5	0,2	26,3	3,5	12,7	3,3	51,0
81 Fidji	34,1	41,0	3,8	1,8	6,9	4,1	-1,2	-0,3	7,9	1,5	12,0	5,9
82 Arménie	293,5	95,5	..	12,4	..	4,7	..	-0,1	..	3,1	..	8,8
83 Philippines	559,7	7,1	2,9	0,7	1,2	1,4	0,2	3,1	8,1	11,8	27,0	20,2
84 Maldives	27,5	88,9	9,8	4,4	2,6	1,9	0,5	2,3	4,1	3,5	4,8	4,5
85 Pérou	491,3	18,4	1,5	0,9	0,2	4,2	0,1	1,3	1,8	5,9	10,8	32,8
86 Turkménistan	40,5	8,5	..	0,5	..	1,3
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	4,8	40,1	7,8	1,3	3,9	5,3	0,0	2,1	2,2	3,7	2,9	7,6
88 Turquie	635,8	9,0	0,8	0,3	0,5	0,6	0,8	3,6	4,9	15,0	29,4	46,8
89 Paraguay	56,7	9,9	1,1	1,0	1,5	-0,4	-0,2	1,0	6,2	5,9	12,4	10,5
90 Jordanie	534,3	100,3	22,1	5,7	0,9	0,6	5,3	-0,9	15,6	6,3	20,4	8,7
91 Azerbaïdjan	349,4	42,1	..	5,7	..	22,9	..	-1,3	..	3,1	..	6,5
92 Tunisie	475,0	48,8	3,2	2,3	0,6	3,8	-1,6	4,0	11,6	6,8	24,5	13,5
93 Grenade	9,5	117,5	6,3	2,3	5,8	9,9	0,1	23,3	1,5	6,2	3,1	13,6
94 Chine	1 475,8	1,1	0,6	0,1	1,0	3,9	1,3	-0,2	2,0	2,4	11,7	8,2
95 Dominique	29,9	381,7	11,9	12,1	7,8	5,8	-0,1	0,7	3,5	4,5	5,6	7,9
96 Sri Lanka	344,0	18,2	9,1	2,1	0,5	1,5	0,1	-0,2	4,8	4,3	13,8	9,8
97 Géorgie	312,6	60,4	..	9,2	..	4,9	..	-0,5	..	3,8	..	11,0
98 République dominicaine	156,7	18,2	1,4	0,7	1,9	4,4	(.)	1,8	3,3	3,1	10,4	6,4
99 Belize	22,2	88,6	7,6	2,6	4,3	3,0	1,4	9,0	5,0	22,3	7,5	36,5
100 Équateur	216,0	16,9	1,6	0,9	1,2	5,2	0,6	3,4	10,5	9,0	32,5	28,7
101 Iran, Rép. Islamique d'	115,8	1,7	0,1	0,1	-0,3	(.)	(.)	0,7	0,5	1,3	3,2	4,1
102 Territoires palestiniens occupés 1	616,5	470,9	..	47,6
103 El Salvador	233,5	36,4	7,2	1,6	(.)	1,5	0,1	8,5	4,3	3,2	15,3	7,7
104 Guyana	64,8	84,9	42,6	9,0	2,0	6,1	-4,1	-0,1	74,5	10,8	..	10,7 ^{gh}
105 Cap Vert	92,2	203,1	31,8	15,0	0,1	2,4	(.)	0,2	1,7	3,5	4,8	7,6
106 Rép. Arabe syrienne	80,8	4,7	5,6	0,4	0,6	1,1	-0,1	(.)	9,7	1,2	21,8	3,0
107 Ouzbékistan	189,4	7,4	..	2,4	..	0,8	..	-1,0	..	9,2	..	24,3
108 Algérie	361,0	11,5	0,2	0,6	(.)	1,9	-0,7	-0,1	14,2	7,5	63,4	..
109 Guinée équatoriale	20,2	42,0	46,0	1,0	8,4	15,3	0,0	0,0	3,9	0,2	12,1	..
110 Kirghizistan	186,0	36,7	..	11,6	..	0,3	..	-3,7	..	10,8	..	25,3
111 Indonésie	1 308,1	6,0	1,5	0,8	1,0	-0,9	1,6	-3,2	8,7	9,8	33,3	24,8
112 Viêt-nam	1 276,8	15,9	2,9	3,6	2,8	4,0	0,0	-1,8	2,7	3,4	..	6,0 ^{gi}
113 Moldavie, Rép. de	141,7	33,2	..	8,7	..	6,8	..	-2,1	..	14,1	..	19,9
114 Bolivie	681,0	78,8	11,2	8,7	0,6	8,7	-0,5	-1,0	7,9	6,1	38,6	27,7 ^{gj}
115 Honduras	434,9	64,1	14,7	6,6	1,4	2,2	1,0	-0,6	12,8	6,0	35,3	12,3 ^{gh}
116 Tadjikistan	168,4	27,2	..	13,9	..	0,7	..	-1,6	..	6,5	..	10,2
117 Mongolie	208,5	81,5	..	18,6	..	7,0	..	(.)	..	4,7	..	6,7
118 Nicaragua	517,5	97,0	32,9	12,9	0,0	4,3	2,0	0,8	1,6	3,8	3,9	11,7 ^{gj}
119 Afrique du Sud	656,8	14,7	..	0,6	..	0,7	..	(.)	..	4,5	..	12,5
120 Égypte	1 286,1	18,2	12,6	1,4	1,7	0,7	-0,2	-0,2	7,1	2,3	20,4	10,3

18 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) perçue ^a (versements nets)				Entrées nettes d'investissements directs étrangers ^b				ODM			
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	En % du PIB		En % du PIB		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		Service de la dette (total)		En % des exportations de biens et de services	
			1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
	2002	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
121 Guatemala	248,7	20,7	2,6	1,1	0,6	0,5	-0,1	-0,2	2,8	1,8	12,6	7,5
122 Gabon	71,9	55,1	2,2	1,4	1,2	2,5	0,5	0,3	3,0	8,3	6,4	11,7
123 São Tomé et Príncipe	26,0	166,0	95,0	51,8	0,0	6,0	-0,2	0,0	4,9	12,1	34,0	31,8 ^{gh}
124 Îles Salomon	26,3	56,8	21,7	11,0	4,9	-2,8	-1,5	-1,1	5,5	2,4	11,9	6,9 ^e
125 Maroc	636,2	21,2	4,1	1,8	0,6	1,2	1,2	-1,1	6,9	10,2	21,5	23,9
126 Namibie	135,1	68,9	5,2	4,7
127 Inde	1 462,7	1,4	0,4	0,3	0,1	0,6	0,5	0,4	2,6	2,6	31,9	14,9
128 Botswana	37,6	21,2	3,9	0,7	2,5	0,7	-0,5	(.)	2,8	1,1	4,3	2,0
129 Vanuatu	27,5	133,0	33,0	11,7	8,7	6,4	-0,1	0,0	1,6	0,9	2,1	1,0 ^f
130 Cambodge	486,9	35,3	3,7	12,2	0,0	1,3	0,0	0,0	2,7	0,5	..	0,8
131 Ghana	652,8	31,9	9,6	10,6	0,3	0,8	-0,3	-0,4	6,2	3,4	36,8	8,0 ^{gh}
132 Myanmar	120,5	2,5	18,4	2,9 ^{fgi}
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	203,3	36,4	12,8	7,2	4,8	1,8	1,5	-3,4	17,2	9,9	37,2	12,7 ^f
134 Bhoutan	73,5	33,5	16,5	12,4	0,6	0,1	-0,9	0,0	1,8	1,1	5,5	4,6
135 Rép. dém. pop. Lao	278,3	50,3	17,3	16,6	0,7	1,5	0,0	0,0	1,1	2,7	8,7	9,0 ^{fgi}
136 Comores	32,5	43,5	17,3	12,7	0,2	0,6	0,0	0,0	0,4	1,9	2,3	.. ^{gi}
137 Swaziland	24,7	23,1	6,1	2,1	3,4	3,8	-0,5	0,0	5,3	1,7	5,7	1,7
138 Bangladesh	912,8	6,3	7,0	1,9	(.)	0,1	0,2	0,2	2,5	1,5	25,8	7,3
139 Soudan	350,9	10,7	6,2	2,6	0,0	4,7	0,0	0,0	0,4	0,2	8,7	0,8 ^{gi}
140 Népal	365,5	14,9	11,7	6,6	0,0	0,2	-0,4	(.)	1,9	1,8	15,7	8,8
141 Cameroun	631,9	40,2	4,0	7,0	-1,0	1,0	-0,1	-0,5	4,6	3,9	20,5	.. ^{gh}
Faible développement humain												
142 Pakistan	2 143,7	14,3	2,8	3,6	0,6	1,4	-0,2	-0,8	4,8	4,8	21,3	17,8
143 Togo	51,0	10,6	16,0	3,7	1,1	5,4	0,3	0,0	5,3	0,9	11,9	2,5 ^{gi}
144 Congo	419,8	115,5	7,8	13,9	0,0	11,0	-3,6	0,0	19,0	0,8	35,3	1,0 ^{gi}
145 Lesotho	76,4	42,5	23,0	10,7	2,8	11,3	(.)	-1,1	3,8	9,4	4,2	11,8
146 Ouganda	637,9	25,5	15,5	11,0	0,0	2,6	0,4	(.)	3,4	1,4	81,4	7,1 ^{gi}
147 Zimbabwe	200,6	15,6	3,9	2,4	-0,1	0,3	1,1	-0,4	5,4	0,7	23,1	..
148 Kenya	393,1	12,5	13,9	3,2	0,7	0,4	0,8	-0,1	9,2	3,7	35,4	13,6 ^{gi}
149 Yémen	583,7	30,2	8,4	5,8	-2,7	1,1	3,3	0,0	3,5	1,7	5,6	3,3 ^{gi}
150 Madagascar	372,6	22,0	12,9	8,5	0,7	0,2	-0,5	0,0	7,2	1,7	45,5	9,9 ^{gh}
151 Nigéria	313,8	2,6	0,9	0,7	2,1	2,9	-0,4	-1,5	11,7	3,4	22,6	8,6
152 Mauritanie	355,4	126,6	23,3	36,7	0,7	1,2	-0,1	0,4	14,3	6,6	29,8	.. ^{gi}
153 Haïti	155,7	18,9	5,9	4,5	0,0	0,2	0,0	0,0	1,2	0,8	11,0	..
154 Djibouti	77,8	112,3	46,4	13,0	(.)	0,6	-0,1	0,0	3,6	2,0
155 Gambie	60,5	43,6	31,3	17,0	0,0	12,0	-2,4	-0,1	11,9	5,4	22,2	.. ^{gh}
156 Érythrée	230,4	57,7	..	35,9	..	3,3	..	0,0	..	1,4	..	4,7
157 Sénégal	448,8	45,5	14,4	8,9	1,0	1,9	-0,2	(.)	5,7	4,3	20,0	12,6 ^{gh}
158 Timor oriental	219,8	297,6	..	56,6
159 Rwanda	356,1	43,1	11,3	20,6	0,3	0,2	-0,1	0,0	0,8	1,3	14,2	14,9 ^{gh}
160 Guinée	249,6	29,9	10,4	7,8	0,6	0,0	-0,7	(.)	6,0	4,2	20,0	13,6 ^{gh}
161 Bénin	220,3	33,6	14,5	8,2	3,4	1,5	(.)	0,0	2,1	2,3	8,2	9,6 ^{gi}
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	1 232,8	34,0	27,5	13,1	0,0	2,6	0,1	-0,3	4,2	1,5	32,9	8,9 ^{gi}
163 Côte d'Ivoire	1 068,8	65,3	6,4	9,1	0,4	2,0	0,1	-1,0	11,7	7,1	35,4	14,1 ^{gi}
164 Zambie	640,6	59,9	14,6	17,3	6,2	5,3	-0,3	-0,3	6,2	8,3	14,9	27,1 ^{gh}
165 Malawi	377,1	31,8	26,8	19,8	1,2	0,3	0,1	0,0	7,1	1,9	29,3	7,6 ^{gh}
166 Angola	421,4	32,0	2,6	3,7	-3,3	11,7	5,6	1,0	3,2	7,7	8,1	10,0 ^{gi}

18 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) perçue ^a (versements nets)				Entrées nettes d'investissements directs étrangers ^b				ODM			
	Total (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)	En % du PIB		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		Service de la dette (total)					
			1990	2002	1990	2002	En % du PIB		En % des exportations de biens et de services			
	2002	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
167 Tchad	233,0	27,9	18,0	11,6	0,5	45,0	(.)	(.)	0,7	1,5	4,4	.. ^{g,h}
168 Congo, Rép. Dém. du	806,7	15,8	9,6	14,1	-0,2	0,6	-0,1	0,0	3,7	16,2 ^{g,i}
169 Rép. Centrafricaine	59,8	15,7	16,8	5,7	(.)	0,4	(.)	0,0	2,0	0,1	13,2	.. ^{g,i}
170 Éthiopie	1 306,7	18,9	11,8	21,6	0,1	1,2	-0,7	-0,1	2,7	1,8	39,0	9,7 ^{g,h}
171 Mozambique	2 057,6	111,0	40,7	57,2	0,4	11,3	1,0	-0,7	3,2	2,1	26,2	6,1 ^{g,i}
172 Guinée-Bissau	59,4	41,0	52,7	29,2	0,8	0,5	(.)	0,0	3,4	7,3	31,0	.. ^{g,h}
173 Burundi	172,1	26,1	23,3	23,9	0,1	0,0	-0,5	-0,3	3,7	3,2	43,4	59,0 ^{g,i}
174 Mali	472,1	37,4	19,9	14,0	0,2	3,0	(.)	0,0	2,8	2,7	12,3	7,0 ^{g,i}
175 Burkina-Faso	472,7	37,4	10,6	15,1	(.)	0,3	(.)	0,0	1,1	1,7	6,8	16,0 ^{g,i}
176 Niger	298,5	25,9	16,0	13,7	1,6	0,4	0,4	-0,4	4,0	1,3	17,4	.. ^{g,h}
177 Sierra Leone	353,4	74,2	9,4	45,1	5,0	0,6	0,6	0,0	3,3	2,9	10,1	.. ^{g,h}
Pays en développement	55 150,0 T	8,8	1,5	0,7	1,0	2,5	0,4	-0,1	3,5	4,8	19,9	17,8
Pays les moins avancés	17 282,3 T	24,7	11,7	8,9	0,1	2,9	0,4	..	2,7	2,3	16,2	7,7
Pays arabes	7 015,6 T	24,2	2,7	0,8	0,9	0,6	-0,1	0,5	4,0	2,3	14,9	6,7
Asie de l'Est et Pacifique	7 724,0 T	3,9	..	0,3	2,3	3,6	0,6	-0,3	3,0	3,4	17,9	12,1
Amérique latine et Caraïbes	5 063,1 T	8,6	0,4	0,3	0,7	2,7	0,5	-0,6	4,0	8,2	23,7	30,8
Asie du Sud	6 851,4 T	4,5	1,1	0,7	(.)	0,6	0,3	0,3	2,6	2,5	19,5	11,9
Afrique sub-saharienne	17 854,0 T	26,3	2,4	0,2	-0,3	3,8	4,1	20,4	10,6
Europe centrale et orientale et CEE	7 140,0 T	31,2	3,5	(.)	1,5	0,5	7,3	13,5	17,0
OCDE	1,0 ^k	1,9 ^k
Pays de l'OCDE à revenu élevé	1,0 ^k	1,9 ^k
Développement humain élevé	476,3 T	1,0 ^k	2,0 ^k
Développement humain moyen	26 070,9 T	6,5	1,2	0,5	0,7	2,2	0,3	0,1	2,9	5,5	18,5	16,7
Faible développement humain	17 379,9 T	24,2	8,5	7,4	0,5	2,9	0,3	-0,5	6,2	4,0	21,6	11,1
Revenu élevé	88,0 T	1,0 ^k	1,9 ^k
Revenu intermédiaire	18 288,2 T	7,4	0,9	0,3	0,9	2,7	0,3	0,3	3,0	6,3	17,9	18,1
Revenu faible	29 622,2 T	11,8	3,5	2,5	0,4	1,2	0,5	-0,5	4,2	3,9	27,0	15,0
Monde	61 567,8 T	9,7	1,0 ^k	2,0 ^k

Note : Ce tableau présente des données concernant les pays figurant aux parties I et II de la liste des pays bénéficiaires établie par le Comité d'aide au développement (CAD), (OCDE 2004e). Le dénominateur habituellement utilisé pour comparer l'aide publique au développement et le service total de la dette à la taille de l'économie est le revenu national brut (RNB) et non le PIB (voir les définitions des termes statistiques). Cependant, le PIB a été utilisé ici pour permettre des comparaisons sur l'ensemble du tableau. À quelques exceptions près, l'un et l'autre dénominateurs débouchent sur des résultats analogues.

a. L'APD reçue représente l'ensemble des flux nets d'APD provenant des pays membres du CAD, ainsi que de la République tchèque, d'Islande, d'Israël, de la République de Corée, du Koweït, de la Pologne, de l'Arabie Saoudite, de la Slovaquie, de la Turquie et des Émirats arabes unis, ainsi que d'autres petits donateurs, dont Taiwan (province de Chine), l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Les chiffres négatifs indiquent que le remboursement des prêts au titre de l'APD est supérieur au montant de l'APD reçue. Les valeurs synthétiques n'incluent pas l'aide publique en valeur nette. Voir les définitions des termes statistiques. b. Les chiffres négatifs indiquent que davantage de capitaux sortent du pays qu'il n'en rentre. c. Les autres flux privés incluent les flux d'investissements de portefeuille non créateurs de dette, les flux d'investissement de portefeuille sous forme de titres de dette et les prêts bancaires ou commerciaux. Voir les définitions des termes statistiques. d. Données concernant l'aide publique en valeur nette. Voir les définitions des termes statistiques. e. Données se rapportant à 2000. f. Données se rapportant à 2001. g. Pays inclus dans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). h. Décision sous l'initiative PPTE. i. Décision et achèvement pas encore atteint sous l'initiative PPTE. j. Achèvement atteint sous l'initiative PPTE. k. Les données utilisées pour calculer les valeurs synthétiques incluent des pays qui ne sont pas présents dans ce tableau.

Sources : Colonne 1 : OCDE, 2004f, données synthétiques calculées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Colonne 2 : calculs effectués d'après les données sur l'APD communiquées par l'OCDE 2004f, données synthétiques calculées par l'OCDE pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Colonne 3 et 4 : calculs effectués d'après les données sur l'APD communiquées par l'OCDE, 2004f et des données sur le PIB de la Banque mondiale, 2004f. Colonne 5, 6, 11 et 12 : Banque mondiale, 2004f, données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Colonne 7 et 8 : calculs effectués d'après les données de la Banque mondiale, 2004f, sur les investissements de portefeuille (actions et obligations), les prêts bancaires ou commerciaux et le PIB. Colonne 9 et 10 : calculs effectués d'après les données de la Banque mondiale, 2004f, sur le service total de la dette et le PIB.

19 Priorités dans les dépenses publiques

... ACCÉDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES...

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'enseignement ^a		Dépenses publiques de santé ^b		Dépenses militaires ^c		Service de la dette (total) ^d	
	(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)	
	1990 ^e	1999-2001 ^f	1990	2001	1990	2002	1990	2002
Développement humain élevé								
1 Norvège	7,1	6,8	6,4	6,8	2,9	2,1
2 Suède	7,4	7,6	7,6	7,4	2,6	1,9
3 Australie	5,1	4,6	5,3	6,2	2,1	1,9
4 Canada	6,5	5,2	6,8	6,8	2,0	1,2
5 Pays-Bas	6,0	5,0	5,7	5,7	2,5	1,6
6 Belgique	5,0	5,8 ^g	6,6	6,4	2,4	1,3
7 Islande	5,4	6,0 ^g	6,8	7,6	0,0	0,0
8 États-Unis	5,2	5,6	4,7	6,2	5,3	3,4
9 Japon	..	3,6	4,6	6,2	0,9	1,0
10 Irlande	5,2	4,3	4,8	4,9	1,2	0,7
11 Suisse	5,1	5,6	5,7	6,4	1,8	1,1
12 Royaume-Uni	4,9	4,6	5,1	6,3	4,0	2,4
13 Finlande	5,6	6,3	6,4	5,3	1,6	1,2
14 Autriche	5,4	5,9	5,2	5,5	1,0	0,8
15 Luxembourg	3,0	4,1	5,7	5,4	0,9	0,9
16 France	5,4	5,7	6,7	7,3	3,5	2,5
17 Danemark	..	8,3	7,0	7,0	2,0	1,6
18 Nouvelle-Zélande	6,2	6,6	5,8	6,4	1,9	1,1
19 Allemagne	..	4,6	5,9	8,1	2,8 ^h	1,5
20 Espagne	4,4	4,4	5,2	5,4	1,8	1,2
21 Italie	3,1	5,0	6,3	6,3	2,1	2,1
22 Israël	6,3	7,3	3,8	6,0	12,2	9,2
23 Hong Kong, Chine (RAS)	..	4,1	1,6
24 Grèce	2,5	3,8	4,7	5,2	4,7	4,3
25 Singapour	1,0	1,3	4,9	5,2
26 Portugal	4,2	5,8	4,1	6,3	2,7	2,1
27 Slovénie	6,3	..	1,5
28 Corée, Rép. De	3,5	3,6	1,8	2,6	3,7	2,7
29 Barbade	7,8	6,5	5,0	4,3
30 Chypre	3,5 ⁱ	5,6	..	3,9	5,0	1,6
31 Malte	4,3	4,9 ^g	..	6,0	0,9	0,9
32 République tchèque	..	4,4	4,8	6,7	..	2,1	..	6,5
33 Brunei Darussalam	1,6	2,5	6,7 ^j	7,0
34 Argentine	1,1	4,6 ^g	4,2	5,1	1,3	1,2	4,4	5,7
35 Seychelles	7,8	7,5 ^g	3,6	4,1	4,0	1,7	5,9	2,1
36 Estonie	..	7,4	1,9	4,3	..	1,9	..	12,0
37 Pologne	..	5,4	4,8	4,6	2,7	1,9	1,6	7,1
38 Hongrie	5,8	5,1	..	5,1	2,8	1,8	12,8	22,6
39 Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	7,7	2,7	3,2	1,9	10,7
40 Bahreïn	4,2	2,9	5,1	3,9
41 Lituanie	4,6	..	3,0	4,2	..	1,8	..	9,3
42 Slovaquie	5,1	4,1	5,0	5,1	..	1,9	..	14,3
43 Chili	2,5	3,9	2,2	3,1	4,3	3,9	9,1	12,0
44 Koweït	4,8	..	4,0	3,5	48,5	10,4
45 Costa Rica	4,4	4,7	6,7	4,9	0,0	0,0	8,8	4,0
46 Uruguay	3,0	2,5	2,0	5,1	2,5	1,7	10,6	10,6
47 Qatar	3,5	2,2
48 Croatie	..	4,2 ^g	9,5	7,3	..	2,5	..	13,5
49 Émirats arabes unis	1,9	..	0,8	2,6	6,2	3,7
50 Lettonie	3,8	5,9	2,7	3,4	..	1,8	..	7,7

19 Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'enseignement ^a		Dépenses publiques de santé ^b		Dépenses militaires ^c		Service de la dette (total) ^d	
	(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)	
	1990 ^e	1999-2001 ^f	1990	2001	1990	2002	1990	2002
51 Bahamas	4,0	..	2,8	3,2
52 Cuba	..	8,5	4,9	6,2
53 Mexique	3,6	5,1	1,8	2,7	0,5	0,5	4,3	6,8
54 Trinité et Tobago	3,6	4,0	2,5	1,7	8,9	2,8
55 Antigua-et-Barbuda	..	3,2	2,8	3,4
Développement humain moyen								
56 Bulgarie	5,2	..	4,1	3,9	3,5	2,7	..	8,8
57 Russie, Féd, De	3,5	3,1	2,5	3,7	12,3 ^k	4,0	..	4,1
58 Jamahiriya arabe libyenne	..	2,7	..	1,6	..	2,4
59 Malaisie	5,2	7,9	1,5	2,0	2,6	2,4	9,8	8,5
60 Macédoine, ERYM	..	4,1 ^g	9,2	5,8	..	2,8	..	6,3
61 Panama	4,7	4,3	4,6	4,8	1,3	..	6,5	13,6
62 Biélorussie	4,9	6,0	2,5	4,8	..	1,4	..	1,4
63 Tonga	..	5,0	3,7	3,4	1,7	2,0
64 Maurice	3,5	3,3	..	2,0	0,3	0,2	6,5	5,5
65 Albanie	5,8	..	3,3	2,4	5,9	1,2	..	1,2
66 Bosnie-Herzégovine	2,8	2,8
67 Suriname	8,1	..	3,5	5,7
68 Venezuela	3,0	..	2,5	3,7	1,8 ^j	1,4	10,3	7,9
69 Roumanie	2,8	3,5 ^g	2,8	5,2	4,6	2,3	(.)	6,8
70 Ukraine	5,2	4,2	3,0	2,9	..	2,9	..	7,8
71 Sainte-Lucie	..	7,3 ^g	2,1	2,9	1,6	4,0
72 Brésil	..	4,0	3,0	3,2	1,9	1,6	1,8	11,4
73 Colombie	2,5	4,4	1,2	3,6	2,2	4,2	9,7	8,6
74 Oman	3,1	4,2 ^g	2,0	2,4	16,5	12,3	7,0	8,6
75 Samoa occidentales	3,4	4,5 ^g	2,8	4,8	4,9	3,0
76 Thaïlande	3,5	5,0	0,9	2,1	2,3	1,4	6,2	15,6
77 Arabie Saoudite	6,5	3,4	12,8	9,8
78 Kazakhstan	3,2	..	3,2	1,9	..	1,0	..	16,7
79 Jamaïque	4,7	6,3	2,6	2,9	14,4	10,7
80 Liban	..	2,9	7,6	4,7	3,5	12,7
81 Fidji	4,6	5,5 ^g	2,0	2,7	2,3	1,8	7,9	1,5
82 Arménie	7,0	3,2	..	3,2	..	2,7	..	3,1
83 Philippines	2,9	3,2	1,5	1,5	1,4	1,0	8,1	11,8
84 Maldives	4,0	..	3,6	5,6	4,1	3,5
85 Pérou	2,2	3,3	1,3	2,6	..	1,5	1,8	5,9
86 Turkménistan	4,3	..	4,0	3,0
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	6,4	9,3	4,4	3,8	2,2	3,7
88 Turquie	2,2	3,7	2,2	..	3,5	4,9	4,9	15,0
89 Paraguay	1,1	4,7 ^g	0,7	3,0	1,2	0,9	6,2	5,9
90 Jordanie	8,4	4,6	3,6	4,5	9,9	8,4	15,6	6,3
91 Azerbaïdjan	..	3,5	2,7	2,0	..	3,1
92 Tunisie	6,0	6,8 ^g	3,0	4,9	2,0	..	11,6	6,8
93 Grenade	5,1	..	3,3	3,8	1,5	6,2
94 Chine	2,3	..	2,2	2,0	2,7	2,5	2,0	2,4
95 Dominique	..	5,0 ^g	3,9	4,3	3,5	4,5
96 Sri Lanka	2,6	1,3	1,5	1,8	2,1	3,1	4,8	4,3
97 Géorgie	..	2,5	3,0	1,4	..	0,9	..	3,8
98 République dominicaine	..	2,4	1,6	2,2	3,3	3,1
99 Belize	4,7	6,2	2,2	2,3	1,2	..	5,0	22,3
100 Équateur	2,8	1,0 ^g	1,5	2,3	1,9	2,8	10,5	9,0

19 Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'enseignement ^a		Dépenses publiques de santé ^b		Dépenses militaires ^c		Service de la dette (total) ^d	
	(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)	
	1990 ^e	1999-2001 ^f	1990	2001	1990	2002	1990	2002
101 Iran, Rép. Islamique d'	4,1	5,0	1,5	2,7	2,9	4,0	0,5	1,3
102 Territoires palestiniens occupés
103 El Salvador	1,9	2,5 ^g	1,4	3,7	2,7	0,8	4,3	3,2
104 Guyana	3,4	4,1 ^g	2,9	4,2	0,9	..	74,5	10,8
105 Cap Vert	3,8	..	0,7	1,7	3,5
106 Rép. Arabe syrienne	4,1	4,0	0,4	2,4	6,9	6,1	9,7	1,2
107 Ouzbékistan	4,6	2,7	9,2
108 Algérie	5,3	..	3,0	3,1	1,5	3,7	14,2	7,5
109 Guinée équatoriale	..	0,5	1,0	1,2	3,9	0,2
110 Kirghizistan	8,3	3,1	4,7	1,9	..	1,5	..	10,8
111 Indonésie	1,0	1,3	0,6	0,6	1,8	1,2	8,7	9,8
112 Viêt-nam	0,9	1,5	7,9	..	2,7	3,4
113 Moldavie, Rép. de	..	4,0	4,4	2,8	..	0,4	..	14,1
114 Bolivie	2,3	6,0	2,1	3,5	2,4	1,7	7,9	6,1
115 Honduras	3,3	3,2	..	0,8	12,8	6,0
116 Tadjikistan	9,7	2,4	4,9	1,0	..	1,4	..	6,5
117 Mongolie	12,1	6,5 ^g	6,4	4,6	5,7	2,3	..	4,7
118 Nicaragua	3,4	..	7,0	3,8	4,0 ⁱ	1,4	1,6	3,8
119 Afrique du Sud	6,2	5,7	3,1	3,6	3,8	1,6	..	4,5
120 Égypte	3,7	..	1,8	1,9	3,9	2,7	7,1	2,3
121 Guatemala	1,4	1,7	1,8	2,3	1,5	0,6	2,8	1,8
122 Gabon	..	3,9 ^g	2,0	1,7	3,0	8,3
123 São Tomé et Príncipe	1,5	4,9	12,1
124 Îles Salomon	..	3,5 ^g	5,0	4,7	5,5	2,4
125 Maroc	5,3	5,1	0,9	2,0	4,1	4,3	6,9	10,2
126 Namibie	7,6	7,9	3,7	4,7	5,6 ^j	2,9
127 Inde	3,9	4,1	0,9	0,9	2,7	2,3	2,6	2,6
128 Botswana	6,7	2,1	1,7	4,4	4,1	4,0	2,8	1,1
129 Vanuatu	4,6	10,5	2,6	2,2	1,6	0,9
130 Cambodge	..	2,0	..	1,7	3,1	2,7	2,7	0,5
131 Ghana	3,2	4,1 ^g	1,3	2,8	0,4	0,6	6,2	3,4
132 Myanmar	..	1,3	1,0	0,4	3,4
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	2,3 ^g	3,1	3,9	2,1	..	17,2	9,9
134 Bhoutan	..	5,2	1,7	3,6	1,8	1,1
135 Rép. dém. pop. Lao	..	3,2	0,0	1,7	1,1	2,7
136 Comores	2,9	1,9	0,4	1,9
137 Swaziland	5,7	5,5	1,9	2,3	2,1	..	5,3	1,7
138 Bangladesh	1,5	2,3	0,7	1,5	1,0	1,1	2,5	1,5
139 Soudan	0,9	..	0,7	0,6	3,6	2,8	0,4	0,2
140 Népal	2,0	3,4	0,8	1,5	0,9	1,4	1,9	1,8
141 Cameroun	3,2	5,4	0,9	1,2	1,5	1,4	4,6	3,9
Faible développement humain								
142 Pakistan	2,6	1,8 ^g	1,1	1,0	5,8	4,7	4,8	4,8
143 Togo	5,5	4,8	1,4	1,5	3,1	..	5,3	0,9
144 Congo	5,0	3,2	1,5	1,4	19,0	0,8
145 Lesotho	6,1	10,0	2,6	4,3	4,5	2,7	3,8	9,4
146 Ouganda	1,5	2,5 ^g	..	3,4	3,0	2,4	3,4	1,4
147 Zimbabwe	..	10,4 ^g	3,2	2,8	4,5	3,2	5,4	0,7
148 Kenya	6,7	6,2 ^g	2,4	1,7	2,9	1,7	9,2	3,7
149 Yémen	..	10,0 ^g	1,1	1,5	8,5	7,1	3,5	1,7
150 Madagascar	2,1	2,5	..	1,3	1,2	..	7,2	1,7
151 Nigéria	0,9	..	1,0	0,8	0,9	1,1	11,7	3,4

19 Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'enseignement ^a		Dépenses publiques de santé ^b		Dépenses militaires ^c		Service de la dette (total) ^d		
	(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)		(en % du PIB)		
	1990 ^e	1999-2001 ^f	1990	2001	1990	2002	1990	2002	
152	Mauritanie	..	3,6 ^g	..	2,6	3,8	1,9	14,3	6,6
153	Haïti	1,4	..	1,2	2,7	1,2	0,8
154	Djibouti	4,1	6,3	..	3,6	2,0
155	Gambie	3,8	2,7 ^g	2,2	3,2	1,1	0,9	11,9	5,4
156	Érythrée	..	2,7	..	3,7	..	23,5	..	1,4
157	Sénégal	3,9	3,2 ^g	0,7	2,8	2,0	1,5	5,7	4,3
158	Timor oriental	5,8	..	0,0
159	Rwanda	..	2,8 ^g	1,7	3,1	3,7	3,3	0,8	1,3
160	Guinée	..	1,9 ^g	2,0	1,9	2,4 ⁱ	2,9	6,0	4,2
161	Bénin	..	3,3 ^g	1,6	2,1	1,8	..	2,1	2,3
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	3,2	..	1,6	2,0	2,0 ^j	1,5	4,2	1,5
163	Côte d'Ivoire	..	4,6	1,5	1,0	1,3	..	11,7	7,1
164	Zambie	2,4	1,9	2,6	3,0	3,7	..	6,2	8,3
165	Malawi	3,3	4,1 ^g	..	2,7	1,3	..	7,1	1,9
166	Angola	3,9	2,8 ^g	1,4	2,8	5,8	3,7	3,2	7,7
167	Tchad	..	2,0 ^g	..	2,0	..	1,4	0,7	1,5
168	Congo, Rép, Dém, du	1,5	3,7	16,2
169	Rép, Centrafricaine	2,2	2,3	1,6 ⁱ	1,0	2,0	0,1
170	Éthiopie	3,4	4,8	0,9	1,4	8,5	5,2	2,7	1,8
171	Mozambique	3,9	2,4 ^g	3,6	4,0	10,1	2,4	3,2	2,1
172	Guinée-Bissau	..	2,1	1,1	3,2	3,4	7,3
173	Burundi	3,4	3,6 ^g	1,1	2,1	3,4	7,6	3,7	3,2
174	Mali	..	2,8 ^g	1,6	1,7	2,1	..	2,8	2,7
175	Burkina-Faso	2,7	..	1,0	2,0	3,0	1,8	1,1	1,7
176	Niger	3,2	2,3	..	1,4	..	1,1	4,0	1,3
177	Sierra Leone	2,6	1,4	2,2	3,3	2,9

a. Données se rapportant à l'ensemble des dépenses publiques d'éducation, y compris les dépenses courantes et d'investissement. b. Pour certains pays, les données diffèrent légèrement de celles du tableau 6 extrait de OMS, 2004b. c. En raison d'un certain nombre de limitations dans les données, les comparaisons des dépenses militaires sur la durée et entre les pays doivent être effectuées avec circonspection. Pour plus de détails sur les données, voir SIPRI, 2003. d. Pour les données synthétiques, se reporter au tableau 18. e. Les données ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre en raison de différences dans les méthodes utilisées pour les enquêtes. f. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. g. En l'absence d'estimations nationales, les données renvoient aux estimations de l'Institut statistique de l'UNESCO. h. Données concernant la République fédérale d'Allemagne avant la réunification. i. Données se rapportant uniquement au ministère grec de l'Éducation. j. Données concernant 1991. k. Données se rapportant à l'ex-Union soviétique.

Sources: Colonne 1: calculs effectués sur la base des chiffres du PIB et des dépenses publiques communiquées par l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2003c; colonne 2: Institut de statistique de l'UNESCO 2004b; colonnes 3 et 4: Banque mondiale 2004f; colonnes 5 et 6: SIPRI 2004a; colonnes 7 et 8: calculs effectués d'après les données de la Banque mondiale sur le service total de la dette et le PIB 2004f.

Classement selon l'IDH	Chômeurs (milliers) 2002	Taux de chômage			ODM Chômage des jeunes		Chômage de longue durée ^a (en % du chômage total)		
		Total (en % de la pop. active) 2002	Moyenne annuelle (en % de la pop. active) 1992-2002	Des femmes par rapport aux hommes (base 100) 2002	Total (en % de la pop. active des 15-24 ans) ^b 2002	Des femmes par rapport aux hommes (base 100) 2002	Femmes 2002	Hommes 2002	
Développement humain élevé									
1	Norvège	94,3	4,0	4,4	89	11,5	85	3,9	8,3
2	Suède	176,2	4,0	6,4	84	12,8	86	18,2	23,1
3	Australie	631,3	6,3	8,1	94	12,4	87	17,1	25,9
4	Canada	1 276,2	7,6	9,0	88	13,7	77	8,8	10,3
5	Pays-Bas	169,9	2,3	4,8	128	5,9	87	26,4	26,9
6	Belgique	329,9	7,3	8,4	125	15,7	95	53,6	45,9
7	Islande	5,3	3,3	3,6	82	7,2	46	13,3	9,5
8	États-Unis	8 388,7	5,8	5,4	95	12,0	87	8,1	8,9
9	Japon	3 586,6	5,4	3,8	91	10,0	76	22,4	36,2
10	Irlande	82,1	4,4	9,6	81	7,7	74	18,0	35,9
11	Suisse	131,4	3,1	3,3	109	5,7	54	24,5	19,3
12	Royaume-Uni	1 508,5	5,2	7,3	77	11,0	68	17,1	26,9
13	Finlande	236,9	9,1	12,5	100	20,7	97	21,2	27,3
14	Autriche	229,5	5,3	5,3	96	6,3	94	23,3	16,4
15	Luxembourg	5,8	3,0	2,8	188	7,0	168	26,5 ^c	28,6 ^c
16	France	2 442,8	9,0	10,8	128	20,2	125	35,2	32,2
17	Danemark	129,4	4,5	6,1	102	7,1	59	22,4	17,2
18	Nouvelle-Zélande	102,5	5,2	7,1	106	11,4	98	11,5	16,9
19	Allemagne	3 396,0	8,1	7,9	95	9,7	70	50,3	46,0
20	Espagne	2 082,9	11,4	14,6	203	22,2	149	44,5	34,3
21	Italie	2 163,2	9,1	10,8	177	26,3	139	60,1	58,2
24	Grèce	435,7	10,0	10,1	236	25,7	181	55,7	47,1
26	Portugal	272,3	5,1	5,5	146	11,5	143	36,2	34,8
28	Corée, Rép. De	708,0	3,1	3,5	73	8,1	70	1,2	3,1
32	République Tchèque	374,1	7,3	6,0	153	16,0	115	51,1	50,3
37	Pologne	3 430,8	19,9	14,4 ^d	109	43,9	102	52,0	45,1
38	Hongrie	238,8	5,9	8,7	88	12,6	90	41,7	47,0
42	Slovaquie	487,0	18,6	15,1 ^e	101	37,4	91	61,2	58,5
53	Mexique	548,6	2,7	3,5	104	4,9	124	0,4	1,2
Développement humain moyen									
88	Turquie	2 473,0	10,3	7,7	91	19,5	87	36,4	27,3
OCDE^f									
		36 137,5 T	6,9	6,9	107	13,1	94	30,9	28,5

a. Données relatives à une période de chômage d'au moins 12 mois. b. Certains pays utilisent une fourchette d'âge allant de 16 à 24 ans. c. Données émanant d'un échantillon restreint, à utiliser avec prudence. d. Données se rapportant au taux annuel moyen entre 1993 et 2002. e. Données se rapportant au taux annuel moyen entre 1994 et 2002. f. Données synthétiques pour le groupes des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) venant OCDE 2004c.

Source: Colonnes 1, 2 et 5: OCDE 2004c; colonnes 3, 4 et 6 : calculs effectués d'après les données sur le taux de chômage des hommes et des femmes dans OCDE 2004c; colonnes 7 et 8: OCDE 2004d.

21 Énergie et environnement

... TOUT EN LES PRÉSERVANT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR...

Classement selon l'IDH	Ratification des traités sur l'environnement ^a												
	Consommation de combustibles traditionnels (en % du total de l'énergie consommée)		Consommation d'électricité par habitant (kilowatts/heure)		ODM Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (PPA)		ODM Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes)			Protocole de Kyoto à la Convention- de Kyoto à la Convention- sur les changements climatiques ^b			
	2001	1980	2001	1980	2001	1980	2000	2000	Protocole de Carthagène sur les risques biologiques	Convention- sur les changements climatiques	Convention- de Kyoto à la Convention- sur les changements climatiques ^b	Convention sur la diversité biologique	
	2001	1980	2001	1980	2001	1980	2000	2000					
Développement humain élevé													
1	Norvège	5,1 ^c	22 400 ^c	29 290 ^c	4,4	5,5	9,5	11,1	0,2	●	●	●	●
2	Suède	33,1	11 700	17 355	3,4	4,0	8,6	5,3	0,2	●	●	●	●
3	Australie	7,9	6 599	11 205	3,4	4,2	13,8	18,0	1,4		●	○	●
4	Canada	4,6	14 243	18 212	2,4	3,2	17,1	14,2	1,8	○	●	●	●
5	Pays-Bas	1,1	4 560	6 905	3,7	5,2	10,8	8,7	0,6	●	●	●	●
6	Belgique	1,5	5 177	8 818	3,6	4,3	13,3	10,0	0,4	○	●	●	●
7	Islande	0,0	13 838	28 260	2,8	2,3	8,2	7,7	(.)	○	●	●	●
8	États-Unis	4,0	10 336	13 241	2,6	4,0	20,4	19,8	23,1		●	○	○
9	Japon	1,2	4 944	8 203	5,1	5,8	7,9	9,3	4,9	●	●	●	●
10	Irlande	1,1	3 106	6 417	4,1	7,0	7,4	11,1	0,2	●	●	●	●
11	Suisse	6,8 ^d	5 878 ^d	8 499 ^d	7,0	7,0	6,5	5,4	0,2	●	●	●	●
12	Royaume-Uni	0,5	5 022	6 631	4,1	5,8	10,3	9,6	2,3	●	●	●	●
13	Finlande	24,7	8 372	16 273	2,8	3,6	11,9	10,3	0,2	○	●	●	●
14	Autriche	13,3	4 988	8 110	5,6	6,8	6,9	7,6	0,3	●	●	●	●
15	Luxembourg	1,6	10 879	15 602	1,9	5,0	28,9	19,4	(.)	●	●	●	●
16	France	5,7 ^e	4 633 ^e	8 351 ^e	4,8	5,3	9,0	6,2	1,5 ^e	●	●	●	●
17	Danemark	11,5	5 059	8 173	4,9	7,3	12,3	8,4	0,2	●	●	●	●
18	Nouvelle-Zélande	6,3	7 270	10 366	4,9	4,0	5,6	8,3	0,1	○	●	●	●
19	Allemagne	2,3	..	7 207	3,7	5,6	..	9,6	3,2	●	●	●	●
20	Espagne	3,9	2 906	5 986	6,2	6,0	5,3	7,0	1,2	●	●	●	●
21	Italie	2,0 ^f	3 364 ^f	5 770 ^f	6,5	7,8	6,6	7,4	1,8 ^f	●	●	●	●
22	Israël	0,0	3 187	6 591	5,6	..	5,4	10,0	0,3		●	●	●
23	Hong Kong, Chine (RAS)	0,4	2 449	6 127	10,2	9,9	3,2	5,0	0,1	-	-	-	-
24	Grèce	5,0	2 413	5 082	7,5	5,8	5,4	8,5	0,4	○	●	●	●
25	Singapour	0,1	2 836	8 010	3,4	2,9	12,5	14,7	0,2		●	●	●
26	Portugal	9,7	1 750	4 539	8,4	6,4	2,8	5,9	0,2	○	●	●	●
27	Slovénie	7,5	..	6 372	..	4,5	..	7,3	0,1	○	●	●	●
28	Corée, Rép. De	1,9	1 051	6 632	3,8	3,5	3,3	9,1	1,8	●	●	●	●
29	Barbade	5,9	1 333	3 086	2,7	4,4	(.)	●	●	●	●
30	Chypre	1,3	1 692	4 679	4,5	5,0	5,2	8,5	(.)		●	●	●
31	Malte	..	1 627	4 932	6,4	8,3	2,7	7,2	(.)		●	●	●
32	République tchèque	2,1	..	6 368	..	3,2	..	11,6	0,5	●	●	●	●
33	Brunei Darussalam	0,0	2 430	8 459	3,5	..	35,5	..	(.)		●	●	●
34	Argentine	3,9	1 413	2 453	7,3	6,8	3,8	3,9	0,6	○	●	●	●
35	Seychelles	..	794	2 481	1,5	2,8	(.)	○	●	●	●
36	Estonie	19,0	..	5 777	1,9	2,8	..	11,7	0,1	●	●	●	●
37	Pologne	5,2	3 419	3 595	..	3,9	12,8	7,8	1,2	●	●	●	●
38	Hongrie	4,0	2 920	3 886	3,3	4,7	7,7	5,4	0,2	●	●	●	●
39	Saint-Kitts-et-Nevis	50,0	..	2 500	(.)	●	●	●	●
40	Bahreïn	0,0	4 784	10 350	1,4	1,5	23,4	29,1	0,1		●	●	●
41	Lituanie	15,1	..	3 095	..	3,7	..	3,4	(.)	●	●	●	●
42	Slovaquie	1,8	..	5 273	..	3,1	..	6,6	0,1	●	●	●	●
43	Chili	16,2	1 054	2 851	4,9	5,6	2,5	3,9	0,2	○	●	●	●
44	Koweït	0,0	6 849	15 309	2,3	2,2	18,0	21,9	0,2		●	●	●
45	Costa Rica	30,1	964	1 727	8,9	8,3	1,1	1,4	(.)	○	●	●	●
46	Uruguay	39,1	1 163	2 380	7,6	9,7	2,0	1,6	(.)	○	●	●	●
47	Qatar	0,0	10 616	16 677	56,3	69,5	0,2		●	●	●
48	Croatie	6,4	..	3 455	..	4,7	..	4,4	0,1	●	●	○	●
49	Émirats arabes unis	0,0	6 204	13 948	34,8	21,0	0,2		●	●	●
50	Lettonie	48,7	..	2 617	32,7	4,1	..	2,5	(.)	●	●	●	●

21 Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Ratification des traités sur l'environnement ^a												
	Consommation de combustibles traditionnels (en % du total de l'énergie consommée)		Consommation d'électricité par habitant (kilowatts/heure)		ODM Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (PPA)		ODM Émissions de dioxyde de carbone			Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques ^b			
	2001	1980	2001	1980	2001	Par habitant (en tonnes)		Part dans le total mondial (%)	Protocole de Carthagène sur les risques biologiques	sur les changements climatiques	Convention-cadre sur les changements climatiques ^b	Convention sur la diversité biologique	
	2001	1980	2001	1980	2001	1980	2000	2000					
51 Bahamas	..	4 062	5 407	38,0	5,9	(.)	●	●	●	●	
52 Cuba	24,5	1 029	1 363	3,2	2,8	0,1	●	●	●	●	
53 Mexique	15,0	999	2 228	4,9	5,3	3,7	4,3	1,8	●	●	●	●	
54 Trinité et Tobago	0,7	1 900	4 219	2,0	1,3	15,4	20,5	0,1	●	●	●	●	
55 Antigua-et-Barbuda	..	984	1 375	2,3	5,2	(.)	●	●	●	●	
Développement humain moyen													
56 Bulgarie	5,3	4 371	4 681	1,5	2,5	8,5	5,2	0,2	●	●	●	●	
57 Russie, Féd. De	3,4	..	6 081	1,5	1,6	..	9,9	5,9	●	●	○	●	
58 Jamahiriya arabe libyenne	1,2	1 588	4 021	8,8	10,9	0,2	●	●	●	●	
59 Malaisie	2,3	740	3 039	4,3	3,6	2,0	6,2	0,6	●	●	●	●	
60 Macédoine, ERYM	9,6	..	3 338	5,5	(.)	○	●	●	●	
61 Panama	20,2	930	1 770	6,1	5,1	1,8	2,2	(.)	●	●	●	●	
62 Biélorussie	5,8	..	3 340	..	1,9	..	5,9	0,2	●	●	●	●	
63 Tonga	0,0	109	356	0,4	1,2	(.)	●	●	●	●	
64 Maurice	30,4	482	1 592	0,6	2,4	(.)	●	●	●	●	
65 Albanie	6,3	1 204	1 743	2,7	6,4	1,8	0,9	(.)	●	●	●	●	
66 Bosnie-Herzégovine	7,4	..	2 303	..	4,8	..	4,8	0,1	●	●	●	●	
67 Suriname	6,7	4 442	4 359	6,7	5,0	(.)	●	●	●	●	
68 Venezuela	2,6	2 379	3 659	2,7	2,4	6,0	6,5	0,7	●	●	●	●	
69 Roumanie	11,7	3 061	2 345	..	3,4	8,6	3,8	0,4	●	●	●	●	
70 Ukraine	1,1	..	3 465	..	1,4	..	6,9	1,4	●	●	○	●	
71 Sainte-Lucie	..	504	1 816	1,0	..	(.)	●	●	●	●	
72 Brésil	35,7	1 145	2 122	6,7	6,2	1,5	1,8	1,3	●	●	●	●	
73 Colombie	19,1	726	1 010	6,5	7,9	1,4	1,4	0,2	●	●	●	●	
74 Oman	..	847	5 119	7,5	3,0	5,3	8,2	0,1	●	●	●	●	
75 Samoa occidentales	33,3	252	600	0,6	0,8	(.)	●	●	●	●	
76 Thaïlande	15,9	340	1 804	4,8	4,8	0,9	3,3	0,8	●	●	●	●	
77 Arabie Saoudite	(.)	1 969	6 018	5,6	2,0	14,0	18,1	1,5	●	●	●	●	
78 Kazakhstan	3 964	..	1,7	..	8,1	0,5	●	●	○	●	
79 Jamaïque	8,5	834	2 539	2,7	2,1	4,0	4,2	(.)	○	●	●	●	
80 Liban	1,0	1 056	3 025	..	3,2	2,1	3,5	0,1	●	●	●	●	
81 Fidji	32,1	489	633	1,2	0,9	(.)	●	●	●	●	
82 Arménie	1,1	..	1 413	..	3,3	..	1,1	(.)	●	●	●	●	
83 Philippines	33,4	373	599	8,3	6,8	0,8	1,0	0,3	○	●	●	●	
84 Maldives	0,0	25	420	0,3	1,8	(.)	●	●	●	●	
85 Pérou	25,4	579	874	7,2	9,4	1,4	1,1	0,1	○	●	●	●	
86 Turkménistan	1 908	..	1,3	..	7,5	0,1	●	●	●	●	
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	..	276	780	0,4	..	(.)	●	●	○	●	
88 Turquie	11,7	554	1 849	5,2	4,9	1,7	3,3	0,9	●	●	●	●	
89 Paraguay	28,7	233	1 124	6,7	6,1	0,5	0,7	(.)	●	●	●	●	
90 Jordanie	2,0	366	1 507	5,4	3,7	2,2	3,2	0,1	●	●	●	●	
91 Azerbaïdjan	0,0	..	2 422	..	1,7	..	3,6	0,1	●	●	●	●	
92 Tunisie	10,4	434	1 106	6,5	7,0	1,5	1,9	0,1	●	●	●	●	
93 Grenade	0,0	281	1 168	0,5	2,1	(.)	●	●	●	●	
94 Chine	7,8	307	1 139	1,2	4,2	1,5	2,2	11,5	○	●	●	●	
95 Dominique	..	149	1 038	0,5	1,4	(.)	●	●	●	●	
96 Sri Lanka	34,8	113	354	5,1	7,3	0,2	0,6	(.)	○	●	●	●	
97 Géorgie	27,2	..	1 379	6,0	4,2	..	1,2	(.)	●	●	●	●	
98 République dominicaine	11,3	582	1 233	5,4	5,7	1,1	3,0	0,1	●	●	●	●	
99 Belize	31,3	370	669	1,3	3,3	(.)	●	●	●	●	
100 Équateur	22,5	423	865	2,6	4,4	1,7	2,0	0,1	●	●	●	●	

21 Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Consommation de combustibles traditionnels (en % du total de l'énergie consommée)		Consommation d'électricité par habitant (kilowatts/heure)		ODM Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (PPA)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes)			Ratification des traités sur l'environnement ^a			
	2001	1980	2001	1980	2001	1980	2000	2000	Protocole de Carthagène sur les risques biologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques ^b	Convention sur la diversité biologique	
								Part dans le total mondial (%)					
101	Iran, Rép. Islamique d'	0,1	570	1 985	4,5	3,0	3,0	4,9	1,3	●	●	●	●
102	Territoires palestiniens occupés				
103	El Salvador	39,9	336	661	4,0	6,2	0,5	1,1	(.)	●	●	●	●
104	Guyana	47,6	545	1 189	2,3	2,1	(.)		●	●	●
105	Cap Vert	..	55	102	0,4	0,3	(.)		●	●	●
106	Rép. Arabe syrienne	0,0	433	1 528	4,3	3,5	2,2	3,3	0,2		●	●	●
107	Ouzbékistan	0,0	..	1 971	..	0,7	..	4,8	0,5		●	●	●
108	Algérie	8,4	381	866	7,6	5,0	3,5	2,9	0,4	○	●	●	●
109	Guinée équatoriale	75,0	83	49	0,3	0,4	(.)		●	●	●
110	Kirghizistan	0,0	..	2 396	..	3,2	..	0,9	(.)		●	●	●
111	Indonésie	24,8	94	469	3,3	3,7	0,6	1,3	1,1	○	●	○	●
112	Viêt-nam	32,5	78	389	..	4,0	0,3	0,7	0,2	●	●	●	●
113	Moldavie, Rép. de	2,2	..	1 572	..	1,7	..	1,5	(.)	●	●	●	●
114	Bolivie	23,6	292	469	5,1	4,3	0,8	1,3	(.)	○	●	●	●
115	Honduras	62,1	259	650	4,4	4,6	0,6	0,7	(.)	●	●	●	●
116	Tadjikistan	2 499	..	1,7	..	0,6	(.)	●	●	●	●
117	Mongolie	3,3	1 119	1 308	4,1	3,1	(.)	●	●	●	●
118	Nicaragua	54,6	363	485	5,3	..	0,7	0,7	(.)	●	●	●	●
119	Afrique du Sud	12,9 ^g	3 181 ^g	4 313 ^g	4,2	3,5	7,7	7,4	1,4	●	●	●	●
120	Égypte	12,6	433	1 129	5,0	4,5	1,1	2,2	0,6	●	●	○	●
121	Guatemala	65,3	245	481	6,5	5,7	0,7	0,9	(.)		●	●	●
122	Gabon	21,3	766	1 214	3,1	4,2	8,9	2,8	(.)		●	●	●
123	São Tomé et Príncipe	..	96	118	0,5	0,6	(.)		●	●	●
124	Îles Salomon	66,7	93	71	0,4	0,4	(.)		●	●	●
125	Maroc	2,5	254	569	10,6	9,0	0,8	1,3	0,2	○	●	●	●
126	Namibie	.. ^h	.. ^h	.. ^h	..	9,3	..	1,0	(.)	○	●	●	●
127	Inde	24,3	173	561	3,1	4,4	0,5	1,1	4,4	●	●	●	●
128	Botswana	.. ^h	.. ^h	.. ^h	1,1	2,3	(.)	●	●	●	●
129	Vanuatu	50,0	171	4 813	0,5	0,4	(.)		●	●	●
130	Cambodge	95,1	15	18	(.)	(.)	(.)	●	●	●	●
131	Ghana	84,5	450	404	4,4	4,3	0,2	0,3	(.)	●	●	●	●
132	Myanmar	81,1	44	118	0,1	0,2	(.)	○	●	●	●
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	68,6	406	255	0,6	0,5	(.)		●	●	●
134	Bhoutan	84,1	17	241	(.)	0,5	(.)	●	●	●	●
135	Rép. dém. pop. Lao	81,6	68	130	0,1	0,1	(.)		●	●	●
136	Comores	..	26	26	0,1	0,1	(.)		●	●	●
137	Swaziland	.. ^h	.. ^h	.. ^h	0,8	0,4	(.)		●	●	●
138	Bangladesh	63,6	30	115	9,7	9,7	0,1	0,2	0,1	●	●	●	●
139	Soudan	80,1	47	81	2,3	3,3	0,2	0,2	(.)		●	●	●
140	Népal	88,0	17	63	2,4	3,5	(.)	0,1	(.)	○	●	●	●
141	Cameroun	71,6	168	226	4,4	4,2	0,4	0,4	(.)	●	●	●	●
Faible développement humain													
142	Pakistan	26,6	176	479	3,5	3,8	0,4	0,8	0,4	○	●	●	●
143	Togo	88,6	74	125	6,6	4,2	0,2	0,4	(.)	○	●	●	●
144	Congo	65,6	98	137	1,9	3,3	0,2	0,5	(.)	○	●	●	●
145	Lesotho	.. ^h	.. ^h	.. ^h	●	●	●	●
146	Ouganda	95,0	28	66	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
147	Zimbabwe	68,6	1 020	950	2,5	2,8	1,3	1,2	0,1	○	●	●	●
148	Kenya	70,6	109	140	1,6	1,8	0,4	0,3	(.)	●	●	●	●
149	Yémen	3,2	..	164	..	3,8	..	0,5	(.)		●	●	●
150	Madagascar	84,4	49	51	0,2	0,1	(.)	●	●	●	●
151	Nigeria	82,3	108	154	1,3	1,1	1,0	0,3	0,1	●	●	●	●

21 Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Ratification des traités sur l'environnement ^a																					
	Consommation de combustibles traditionnels (en % du total de l'énergie consommée)			Consommation d'électricité par habitant (kilowatts/heure)		ODM Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (PPA)		ODM Émissions de dioxyde de carbone		Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques ^b												
	Part dans le total mondial (%)			Par habitant (en tonnes)		Par habitant (en tonnes)		Part dans le total mondial (%)		Convention-cadre sur les changements climatiques		Convention sur la diversité biologique										
	2001	1980	2001	1980	2001	1980	2000	1980	2000	de Carthagène sur les risques biologiques	sur les changements climatiques	sur les changements climatiques ^b	sur la diversité biologique									
152	Mauritanie	36,9	60	61	0,4	1,2	(.)	●	●	●										
153	Haïti	54,0	58	67	6,5	5,8	0,1	0,2	(.)	○	●	●										
154	Djibouti	..	416	286	1,0	0,6	(.)	●	●	●										
155	Gambie	71,4	70	95	0,2	0,2	(.)	○	●	●										
156	Érythrée	77,8	..	61	0,1	(.)	●	●	●										
157	Sénégal	72,5	115	151	3,6	4,3	0,5	0,4	(.)	●	●	●										
158	Timor oriental	●	●	●										
159	Rwanda	92,8	32	23	0,1	0,1	(.)	○	●	●										
160	Guinée	90,6	85	97	0,2	0,2	(.)	○	●	●										
161	Bénin	81,9	37	75	2,0	2,9	0,1	0,3	(.)	○	●	●										
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	92,8	41	85	..	1,2	0,1	0,1	(.)	●	●	●										
163	Côte d'Ivoire	75,1	220	233	4,6	3,7	0,6	0,7	(.)	●	●	●										
164	Zambie	87,1	1 125	598	1,3	1,2	0,6	0,2	(.)	●	○	●										
165	Malawi	86,6	66	76	0,1	0,1	(.)	○	●	●										
166	Angola	79,2	214	125	2,9	2,2	0,8	0,5	(.)	●	●	●										
167	Tchad	97,8	10	12	(.)	(.)	(.)	○	●	●										
168	Congo, Rép. Dém. du	94,6	161	93	5,3	1,9	0,1	0,1	(.)	●	●	●										
169	Rép. Centrafricaine	87,5	29	29	(.)	0,1	(.)	○	●	●										
170	Éthiopie	95,2	..	30	..	2,2	(.)	0,1	(.)	●	●	●										
171	Mozambique	90,5	364	70	0,3	0,1	(.)	●	●	●										
172	Guinée-Bissau	66,7	18	43	0,7	0,2	(.)	●	●	●										
173	Burundi	96,6	12	73	(.)	(.)	(.)	●	●	●										
174	Mali	88,3	15	34	0,1	0,1	(.)	●	●	●										
175	Burkina-Faso	91,7	16	24	0,1	0,1	(.)	●	●	●										
176	Niger	77,3	39	41	0,1	0,1	(.)	○	○	●										
177	Sierra Leone	92,0	62	55	0,2	0,1	(.)	●	●	●										
Pays en développement											21,4	388	1 035	3,3	4,2	1,3	1,9	36,9	-	-	-	-
Pays les moins avancés											84,1	83	95	..	3,7	0,1	0,2	0,4	-	-	-	-
Pays arabes											5,9	626	1 783	5,1	3,4	3,0	4,1	4,5	-	-	-	-
Asie de l'Est et Pacifique											10,9	329	1 194	1,9	4,2	1,4	2,3	17,6	-	-	-	-
Amérique latine et Caraïbes											21,4	1 019	1 888	5,7	5,7	2,4	2,7	5,6	-	-	-	-
Asie du Sud											23,4	171	554	3,5	4,3	0,5	1,1	6,3	-	-	-	-
Afrique sub-saharienne											62,6	434	495	3,0	2,4	1,0	0,8	1,9	-	-	-	-
Europe centrale et orientale et CEE											4,0	3 284	3 326	..	2,0	..	7,3	12,2	-	-	-	-
OCDE											4,5	5 761	8 503	3,6	4,7	11,0	10,9	51,0	-	-	-	-
Pays de l'OCDE à revenu élevé											4,1	6 698	10 105	3,5	4,7	12,2	12,5	46,2	-	-	-	-
Développement humain élevé											4,5	5 700	8 520	3,6	4,7	10,9	10,9	52,8	-	-	-	-
Développement humain moyen											13,4	387	1 022	2,6	3,7	1,3	2,3	38,7	-	-	-	-
Faible développement humain											75,8	157	218	2,4	2,2	0,4	0,3	1,0	-	-	-	-
Revenu élevé											4,0	6 614	10 030	3,5	4,7	12,2	12,4	47,8	-	-	-	-
Revenu intermédiaire											9,3	667	1 541	2,7	3,7	2,3	3,4	37,6	-	-	-	-
Revenu faible											43,5	166	400	3,1	3,6	0,5	0,9	8,5	-	-	-	-
Monde											10,7	1 573	2 361	3,2	4,2	3,4	3,8	100,0 ⁱ	-	-	-	-

● Ratification, acceptation, adoption, adhésion ou succession. ○ Signature.

a. Situation au 24 mars 2004. Le Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques a été signé en 2000, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été signée à New York en 1992, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1997, et la Convention sur la diversité biologique à Rio de Janeiro en 1992. b. Non encore en vigueur. c. Comprend Svalbard et les îles Jan Mayen. d. Comprend le Liechtenstein. e. Comprend Monaco. f. Comprend San Marin. g. Données se rapportant à l'union douanière d'Afrique du Sud qui comprend le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et la Namibie. h. Inclus dans les données pour l'Afrique du Sud. i. Données synthétiques mondiales provenant du CDIAC, 2004. Les données se rapportent à l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone, y compris celles des pays ne figurant pas dans les principaux tableaux statistiques, et celles n'apparaissant dans aucun total national telles que les rejets de fuels lourds et l'oxydation des hydrocarbures non combustibles.

Sources: Colonne 1: Calculé sur la base des données sur la consommation des combustibles traditionnels et les besoins totaux en énergie selon ONU 2004c; colonnes 2-3: ONU 2004b; colonnes 4-7: Banque mondiale 2004f; données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain; colonne 8: calculs effectués d'après les données sur les émissions de dioxyde de carbone du CDIAC 2004; colonnes 9-12: ONU 2004f.

22 Réfugiés et armements

... VIVRE À L'ABRI DE L'INSÉCURITÉ ...

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées (milliers) 2003 ^{a,c}	Réfugiés ^a		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (au prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (milliers) 2003	Par pays d'origine ^d (milliers) 2003	Importations		Exportations		Milliers 2002	Indice (1985 = 100) 2002	
				(en millions de dollars)		En millions de dollars	Pourcentage ^e (%)			
		1994	2003	2003	1999-2003					
Développement humain élevé										
1	Norvège	0	56	(.)	99	(.)	150	1	27	72
2	Suède	0 ^f	142 ^f	(.)	258	23	186	1	34	52
3	Australie	0 ^f	59 ^f	(.)	263	485	30	(.)	51	72
4	Canada	0	133	(.)	333	94	556	1	52	63
5	Pays-Bas	0 ^f	148 ^f	(.)	143	132	268	1	50	47
6	Belgique	0 ^f	13 ^f	(.)	52	27	6	(.)	39	43
7	Islande	0	(.)	(.)	(.)	0
8	États-Unis	0	453	(.)	725	515	4 385	34	1 414	66
9	Japon	0	2	(.)	596	210	(.)	0	240	99
10	Irlande	0	6	(.)	48	2	(.)	0	11	77
11	Suisse	0	49	(.)	113	41	35	(.)	28	138
12	Royaume-Uni	0	277	(.)	38	555	525	5	210	63
13	Finlande	0	13	(.)	179	125	10	(.)	32	87
14	Autriche	0 ^f	14 ^f	(.)	65	55	2	(.)	35	63
15	Luxembourg	0 ^f	1 ^f	..	(.)	1	1	129
16	France	0 ^f	132 ^f	(.)	6	120	1 753	7	260	56
17	Danemark	0 ^f	74 ^f	(.)	66	7	3	(.)	23	77
18	Nouvelle-Zélande	0 ^f	6 ^f	(.)	16	71	(.)	0	9	70
19	Allemagne	0	960	(.)	..	69	1 549	6	296	62
20	Espagne	0	6	(.)	636	97	124	(.)	178	56
21	Italie	0	12	(.)	151	348	277	2	217	56
22	Israël	0 ^f	4 ^f	(.)	829	318	212	1	162	114
23	Hong Kong, Chine (RAS)	0	2
24	Grèce	0 ^f	3 ^f	(.)	1 262	1 957	(.)	(.)	178	88
25	Singapour	0	(.)	(.)	171	121	(.)	(.)	61	110
26	Portugal	0 ^f	(.) ^f	(.)	433	68	(.)	0	44	60
27	Slovénie	0	2	1	11	14	9	..
28	Corée, Rép. De	0	(.)	(.)	665	299	36	(.)	686	115
29	Barbade	(.)	1	60
30	Chypre	0	(.)	(.)	46	(.)	(.)	0	10	100
31	Malte	0 ^f	(.) ^f	..	(.)	(.)	2	263
32	République tchèque	0	2	6	(.)	111	48	(.)	49	24
33	Brunei Darussalam	(.)	(.)	(.)	7	171
34	Argentine	0	3	(.)	177	127	(.)	(.)	70	65
35	Seychelles	(.)	1	42
36	Estonie	0	(.)	1	15	16	(.)	0	6	..
37	Pologne	0	2	14	8	420	89	(.)	163	51
38	Hongrie	0	7	2	4	(.)	(.)	0	33	32
39	Saint-Kitts-et-Nevis
40	Bahreïn	0 ^f	0 ^f	(.)	10	(.)	(.)	(.)	11	382
41	Lituanie	0	(.)	1	(.)	(.)	(.)	(.)	14	..
42	Slovaquie	0	(.)	(.)	30	(.)	(.)	(.)	26	..
43	Chili	0	(.)	1	113	156	(.)	(.)	81	80
44	Koweït	0	2	(.)	37	21	(.)	0	16	129
45	Costa Rica	0	14	(.)	(.)	(.)
46	Uruguay	0	(.)	(.)	8	(.)	(.)	(.)	24	75
47	Qatar	0	(.)	(.)	10	10	(.)	(.)	12	207
48	Croatie	13	4	215	57	(.)	(.)	(.)	51	..
49	Émirats arabes unis	0	(.)	(.)	554	922	(.)	0	42	97
50	Lettonie	0	(.)	2	12	29	(.)	0	6	..

22 Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées (milliers) 2003 ^{a, c}	Réfugiés ^a		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (au prix de 1990)				Effectif total des forces armées	
		Par pays d'asile (milliers) 2003	Par pays d'origine ^d (milliers) 2003	Importations		Exportations		Milliers 2002	Indice (1985 = 100) 2002
				(en millions de dollars)		En millions de dollars	Pourcentage ^e (%)		
		1994	2003	2003	1999-2003				
51 Bahamas	(.)	(.)	1	180
52 Cuba	0	1	3	46	28
53 Mexique	0	6	(.)	118	43	193	149
54 Trinité et Tobago	(.)	(.)	(.)	3	129
55 Antigua-et-Barbuda	(.)	200
Développement humain moyen									
56 Bulgarie	0	4	1	(.)	2	18	(.)	68	46
57 Russie, Féd. De	368	10	67	40	(.)	6 980	30
58 Jamahiriya arabe libyenne	0	12	1	(.)	(.)	23	(.)	76	104
59 Malaisie	0	(.)	(.)	376	242	(.)	(.)	100	91
60 Macédoine, ERYM	0	(.)	5	27	(.)	12	..
61 Panama	0	1	(.)	(.)	(.)
62 Biélorussie	0	1	3	(.)	(.)	60	1	80	..
63 Tonga	(.)	(.)	(.)
64 Maurice	0 ^f	0 ^f	(.)	(.)	(.)
65 Albanie	0	(.)	2	(.)	1	27	67
66 Bosnie-Herzégovine	327	23	167	(.)	(.)	(.)	(.)	20	..
67 Suriname	0 ^f	0 ^f	(.)	(.)	(.)	2	100
68 Venezuela	0	(.)	(.)	1	(.)	82	168
69 Roumanie	0	2	6	25	46	22	(.)	99	52
70 Ukraine	0	3	58	234	2	302	..
71 Sainte-Lucie
72 Brésil	0	3	(.)	225	87	(.)	(.)	288	104
73 Colombie	2 040	(.)	16	39	48	158	239
74 Oman	0	0	(.)	173	14	(.)	0	42	143
75 Samoa occidentales
76 Thaïlande	0	119	(.)	661	163	5	(.)	306	130
77 Arabie Saoudite	0	241	(.)	991	487	(.)	0	200	319
78 Kazakhstan	0	16	4	(.)	62	(.)	(.)	60	..
79 Jamaïque	(.)	(.)	(.)	3	133
80 Liban	0	3	19	13	(.)	(.)	(.)	72	413
81 Fidji	(.)	4	(.)	4	130
82 Arménie	0	239	6	310	(.)	45	..
83 Philippines	0	(.)	(.)	71	8	106	92
84 Maldives	(.)	(.)
85 Pérou	0	1	2	121	(.)	(.)	(.)	110	86
86 Turkménistan	0	14	1	18	..
87 Saint-Vincent-et-Grenadines
88 Turquie	0	2	147	1 250	504	61	(.)	515	82
89 Paraguay	0	(.)	(.)	(.)	4	19	129
90 Jordanie	0	1	1	5	258	(.)	0	100	143
91 Azerbaïdjan	576	(.)	248	25	(.)	72	..
92 Tunisie	0	(.)	2	32	(.)	35	100
93 Grenade
94 Chine	0	299	100	142	2 548	404	2	2 270	58
95 Dominique
96 Sri Lanka	386	(.)	81	53	8	158	731
97 Géorgie	260	4	10	(.)	(.)	(.)	(.)	18	..
98 République dominicaine	(.)	(.)	76	25	110
99 Belize	0	1	(.)	(.)	(.)	1	183
100 Équateur	0	6	(.)	(.)	(.)	60	140

22 Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées (milliers) 2003 ^{a, c}	Réfugiés ^a		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (au prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (milliers) 2003	Par pays d'origine ^d (milliers) 2003	Importations		Exportations		Milliers 2002	Indice (1985 = 100) 2002	
				(en millions de dollars)		En millions de dollars	Pourcentage ^e (%)			
		1994	2003	2003	1999-2003					
101	Iran, Rép. Islamique d'	0	985	57	376	323	(.)	0	520	85
102	Territoires palestiniens occupés	0	0 ^g	326 ^g	5	(.)
103	El Salvador	0	(.)	4	(.)	(.)	17	40
104	Guyana	(.)	(.)	(.)	2	24
105	Cap Vert	(.)	(.)	(.)	1	16
106	Rép. Arabe syrienne	0	4	16	44	15	(.)	0	319	79
107	Ouzbékistan	0	45	4	(.)	(.)	510	1	52	..
108	Algérie	0	169	4	156	513	137	80
109	Guinée équatoriale	(.)	(.)	(.)	2	105
110	Kirghizistan	0	6	2	(.)	9	76	(.)	11	..
111	Indonésie	0	(.)	8	559	333	20	(.)	297	107
112	Viêt-nam	0	15	331	(.)	7	484	47
113	Moldavie, Rép. de	0	(.)	6	2	(.)	(.)	(.)	7	..
114	Bolivie	0	1	(.)	7	(.)	32	114
115	Honduras	0	(.)	(.)	8	50
116	Tadjikistan	0	3	59	24	(.)	6	..
117	Mongolie	0 ^f	0 ^f	(.)	9	28
118	Nicaragua	0	(.)	4	(.)	0	14	22
119	Afrique du Sud	0	27	(.)	19	13	23	(.)	60	56
120	Égypte	0	89	1	1 976	504	(.)	(.)	443	100
121	Guatemala	0	1	4	3	(.)	31	99
122	Gabon	0	14	(.)	5	196
123	São Tomé et Príncipe	0	0	(.)
124	Îles Salomon
125	Maroc	0	2	1	131	(.)	196	132
126	Namibie	0	20	1	3	5	9	..
127	Inde	0	165	3	561	3 621	(.)	(.)	1 298	103
128	Botswana	0	3	(.)	(.)	(.)	9	225
129	Vanuatu
130	Cambodge	0	(.)	17	71	(.)	(.)	0	125	357
131	Ghana	0	44	13	10	(.)	7	46
132	Myanmar	0 ^f	0 ^f	141	3	31	444	239
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	7	(.)	1	(.)	3	97
134	Bhoutan	114
135	Rép. dém. pop. Lao	0 ^f	0 ^f	2	(.)	(.)	29	54
136	Comores	0 ^f	0 ^f	(.)
137	Swaziland	0	1	(.)	(.)	(.)
138	Bangladesh	0	20	1	51	(.)	137	150
139	Soudan	0 ^f	328 ^f	567	(.)	(.)	117	207
140	Népal	0	134	1	(.)	5	51	204
141	Cameroun	0	59	2	(.)	(.)	23	316
Faible développement humain										
142	Pakistan	0	1 124	10	687	611	(.)	(.)	620	128
143	Togo	0	12	8	3	(.)	10	264
144	Congo	0	91	24	(.)	(.)	10	115
145	Lesotho	0 ^f	0 ^f	(.)	(.)	(.)	2	100
146	Ouganda	0	231	24	(.)	19	55	275
147	Zimbabwe	0	13	(.)	(.)	23	36	88
148	Kenya	0	239	(.)	12	(.)	24	178
149	Yémen	0	62	1	4	30	67	104
150	Madagascar	0 ^f	0 ^f	(.)	14	64
151	Nigeria	0	9	19	75	51	79	84

22 Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Livraisons d'armes conventionnelles ^b								
	Personnes déplacées (milliers) 2003 ^{a, c}	Réfugiés ^a		(au prix de 1990)				Effectif total des forces armées	
		Par pays d'asile (milliers) 2003	Par pays d'origine ^d (milliers) 2003	Importations		Exportations		Milliers 2002	Indice (1985 = 100) 2002
				(en millions de dollars) 1994	2003	En millions de dollars 2003	Pourcentage ^e (%) 1999-2003		
152 Mauritanie	0	(.)	26	27	(.)	16	185
153 Haïti	(.)
154 Djibouti	0	27	(.)	(.)	(.)	10	327
155 Gambie	0	7	(.)	1	160
156 Érythrée	0	4	11	14	180	(.)	0	172	..
157 Sénégal	0	21	8	1	(.)	9	93
158 Timor oriental	0	(.)
159 Rwanda	0	37	66	(.)	(.)	70	1 346
160 Guinée	0	184	1	(.)	(.)	10	98
161 Bénin	0	5	(.)	(.)	6	5	102
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	0	650	(.)	2	(.)	27	67
163 Côte d'Ivoire	38	76	47	(.)	22	17	129
164 Zambie	0	227	(.)	(.)	(.)	22	133
165 Malawi	0	3	(.)	1	(.)	(.)	(.)	5	100
166 Angola	0	13	313	96	(.)	(.)	(.)	100	202
167 Tchad	0	146	46	8	(.)	30	249
168 Congo, Rép. Dém. du	0	234	428	(.)	(.)	81	170
169 Rép. Centrafricaine	0	45	35	3	111
170 Éthiopie	0	130	26	(.)	(.)	253	116
171 Mozambique	0	(.)	(.)	(.)	(.)	11	70
172 Guinée-Bissau	0	8	(.)	(.)	(.)	9	108
173 Burundi	100	41	525	(.)	(.)	46	875
174 Mali	0	10	(.)	(.)	(.)	7	151
175 Burkina-Faso	0	(.)	1	10	255
176 Niger	0	(.)	(.)	(.)	(.)	5	241
177 Sierra Leone	0	61	78	1	(.)	13	419
Pays en développement	..	6 726 T	14 203 T	91
Pays les moins avancés	..	2 717 T	2 033 T	174
Pays arabes	..	1 074 T	2 282 T	84
Asie de l'Est et Pacifique	..	444 T	6 012 T	80
Amérique latine et Caraïbes	..	38 T	1 268 T	94
Asie du Sud	..	2 428 T	2 834 T	112
Afrique sub-saharienne	..	2 740 T	1 283 T	152
Europe centrale et orientale et CEI	..	678 T	1 253 T	19
OCDE	..	2 580 T	5 092 T	70
Pays de l'OCDE à revenu élevé	..	2 561 T	4 112 T	70
Développement humain élevé	..	2 610 T	5 208 T	71
Développement humain moyen	..	3 147 T	10 455 T	62
Faible développement humain	..	3 712 T	1 847 T	148
Revenu élevé	..	2 571 T	4 444 T	72
Revenu intermédiaire	..	2 807 T	8 411 T	52
Revenu faible	..	4 591 T	6 191 T	116
Monde	5 081 ^h	9 970 T	..	19 253 T ⁱ	18 679 T ⁱ	18 680 T ⁱ	..	19 045 T	69

a. Données concernant la fin de 2003, à moins qu'il en soit précisé autrement. Données temporaires susceptibles d'être modifiées. b. Situation au 25 février 2004. Ces chiffres ont une valeur d'indicateur de tendance. Ils renseignent seulement sur le volume des livraisons internationales d'armes, et non sur la valeur financière réelle de ces livraisons. Les rapports publiés sur les livraisons d'armes donnent des informations partielles, toutes les livraisons n'étant pas intégralement rendues publiques. Les estimations présentées sont prudentes et peuvent sous-évaluer les volumes véritables de livraisons d'armes conventionnelles. c. N'inclut que les personnes déplacées au sein de leur propre pays, à qui le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prête protection ou assistance, généralement suite à une demande spéciale émanant d'un organe compétent des Nations Unies. d. Le pays d'origine de beaucoup de réfugiés n'est pas connu ou pas déclaré. Ces chiffres peuvent donc être sous-évalués. e. Chiffre calculé sur la base du total pour 1999-2003 de l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types d'armements classiques, selon la définition du SIPRI 2004b. f. Ces données correspondent à la fin 2002. g. N'inclut pas les réfugiés palestiniens sous mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) en Jordanie, dans les Territoires palestiniens occupés, en République arabe syrienne ou au Liban. Ces données correspondent à la bande de Gaza. h. Données synthétiques mondiales du HCR 2004. i. Données synthétiques mondiales du SIPRI 2004b. Elles comprennent tous les pays et acteurs non-étatiques effectuant des transferts d'armes conventionnelles majeures selon la définition du SIPRI 2004b.

Source : Colonne 1-3: HCR 2004; colonne 4-6: SIPRI 2004b; colonne 7: calculs effectués d'après les données du SIPRI, 2004b, sur les livraisons d'armes; colonne 8: IIES 2003; colonne 9: calculs effectués sur la base des données de l'IIES, 2003, relatives aux forces armées.

23 Victimes de la criminalité

...VIVRE A L'ABRI DE L'INSECURITE...

Personnes victimes de la criminalité^a

(en % de la population totale)

	Année ^b	Total des crimes ^c	Infraction contre la propriété ^d	Vol qualifié	Agression sexuelle ^e	Agression	Subornation (corruption) ^f
National							
Australie	1999	30,1	13,9	1,2	1,0	2,4	0,3
Autriche	1995	18,8	3,1	0,2	1,2	0,8	0,7
Belgique	1999	21,4	7,7	1,0	0,3	1,2	0,3
Canada	1999	23,8	10,4	0,9	0,8	2,3	0,4
Danemark	1999	23,0	7,6	0,7	0,4	1,4	0,3
Angleterre et Pays de Galles	1999	26,4	12,2	1,2	0,9	2,8	0,1
Finlande	1999	19,1	4,4	0,6	1,1	2,1	0,2
France	1999	21,4	8,7	1,1	0,7	1,4	1,3
Italie	1991	24,6	12,7	1,3	0,6	0,2	..
Japon	1999	15,2	3,4	0,1	0,1	0,1	(.)
Malte	1996	23,1	10,9	0,4	0,1	1,1	4,0
Pays-Bas	1999	25,2	7,4	0,8	0,8	1,0	0,4
Nouvelle-Zélande	1991	29,4	14,8	0,7	1,3	2,4	..
Irlande du Nord	1999	15,0	6,2	0,1	0,1	2,1	0,2
Pologne	1999	22,7	9,0	1,8	0,2	1,1	5,1
Portugal	1999	15,5	7,5	1,1	0,2	0,4	1,4
Écosse	1999	23,2	7,6	0,7	0,3	3,0	..
Slovénie	2000	21,2	7,7	1,1	0,8	1,1	2,1
Suède	1999	24,7	8,4	0,9	1,1	1,2	0,1
Suisse	1999	18,2	4,5	0,7	0,6	1,0	0,2 ^g
États-Unis	1999	21,1	10,0	0,6	0,4	1,2	0,2
Ville principale							
Asunción (Paraguay)	1995	34,4	16,7	6,3	1,7	0,9	13,3
Bakou (Azerbaïdjan)	1999	8,3	2,4	1,6	0,0	0,4	20,8
Beijing (Chine)	1991	19,0	2,2	0,5	0,6	0,6	..
Bichkek (Kirghizistan)	1995	27,8	11,3	1,6	2,2	2,1	19,3
Bogota (Colombie)	1996	54,6	27,0	11,5	4,8	2,5	19,5
Bratislava (Slovaquie)	1996	36,0	20,8	1,2	0,4	0,5	13,5
Bucarest (Roumanie)	1999	25,4	10,8	1,8	0,4	0,6	19,2
Budapest (Hongrie)	1999	32,1	15,6	1,8	0,9	0,8	9,8
Buenos Aires (Argentine)	1995	61,1	30,8	6,4	6,4	2,3	30,2
Le Caire (Égypte)	1991	28,7	12,1	2,2	1,8	1,1	..
Dar es-Salam (Tanzanie)	1991	..	23,1	8,2	6,1	1,7	..
Gaborone (Botswana)	1996	31,7	19,7	2,0	0,7	3,2	2,8
Jakarta (Indonésie)	1995	20,9	9,4	0,7	1,3	0,5	29,9
Johannesburg (Afrique du Sud)	1995	38,0	18,3	4,7	2,7	4,6	6,9
Kampala (Ouganda)	1995	40,9	20,6	2,3	5,1	1,7	19,5
Kiev (Ukraine)	1999	29,1	8,9	2,5	1,2	1,5	16,2
La Paz (Bolivie)	1995	39,8	18,1	5,8	1,5	2,0	24,4
Manille (Philippines)	1995	10,6	3,3	1,5	0,1	0,1	4,3
Maputo (Mozambique)	2001	40,6	29,3	7,6	2,2	3,2	30,5
Minsk (Biélorus)	1999	23,6	11,1	1,4	1,4	1,3	20,6
Moscou (Fédération russe)	1999	26,3	10,9	2,4	1,2	1,1	16,6
Mumbai (Inde)	1995	31,8	6,7	1,3	3,5	0,8	22,9
New Delhi (Inde)	1995	30,5	6,1	1,0	1,7	0,8	21,0
Prague (République Tchèque)	1999	34,1	21,6	0,5	0,9	1,1	5,7
Riga (Lettonie)	1999	26,5	9,4	2,8	0,5	1,9	14,3

23 Victimes de la criminalité

Personnes victimes de la criminalité^a
(en % de la population totale)

	Année ^b	Total des crimes ^c	Infraction contre la propriété ^d	Vol qualifié	Agression sexuelle ^e	Agression	Subornation (corruption) ^f
Rio de Janeiro (Brésil)	1995	44,0	14,7	12,2	7,5	3,4	17,1
San José (Costa Rica)	1995	40,4	21,7	8,9	3,5	1,7	9,2
Skopje (Macédoine, ERYM)	1995	21,1	9,4	1,1	0,3	0,7	7,4
Sofia (Bulgarie)	1999	27,2	16,1	1,5	0,1	0,6	16,4
Tallinn (Estonie)	1999	41,2	22,5	6,3	3,3	3,7	9,3
Tbilisi (Géorgie)	1999	23,6	11,1	1,8	0,4	0,9	16,6
Tirana (Albanie)	1999	31,7	11,2	2,9	1,2	0,7	59,1
Tunis (Tunisie)	1991	37,5	20,1	5,4	1,5	0,4	..
Oulan-Bator (Mongolie)	1999	41,8	20,0	4,5	1,4	2,1	21,3
Vilnius (Lithuanie)	1999	31,0	17,8	3,2	2,0	1,4	22,9
Zagreb (Croatie)	1999	14,3	4,4	0,5	0,8	0,5	9,5

a. Les données renvoient à la victimisation telle que figurant dans l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (International Crime Victims Survey). b. Les études ont été effectuées en 1992, 1995, 1996-97 et 2000-01. Les données renvoient à l'année précédant l'étude. c. Les données renvoient aux personnes victimes d'un ou plusieurs des 11 crimes enregistrés dans l'étude: vol qualifié, vol avec effraction, tentative de vol avec effraction, vol de voiture, vandalisme sur voiture, vol de bicyclette, agression sexuelle, vol effectué à partir d'une voiture, vol de biens personnels, voie de fait et menaces, et vol de motocycle ou cyclomoteur. d. Inclut vol de voiture, vol effectué à partir d'une voiture, vol avec effraction et tentative de vol avec effraction. e. Les données renvoient à la population de sexe féminin seulement. f. Les données renvoient aux personnes à qui un agent du gouvernement a demandé des pots-de-vin ou qui étaient susceptibles d'en payer. g. Les données renvoient à 1995.

Source: Colonnes 1-7: UNODC 2004.

24 Indicateur sexo-spécifique du développement humain

... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2002		Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002 ^a		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^b		Revenu estimé du travail (PPA) 2002 ^c		Différence de classement entre l'IDH et l'ISDH ^d	
	Classement	Valeur	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.		
			Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine		Féminine
Développement humain élevé												
1	Norvège	1	0,955	81,8	75,9	.. ^e	.. ^e	102 ^{fg}	94 ^g	31 356	42 340	0
2	Suède	2	0,946	82,5	77,5	.. ^e	.. ^e	124 ^{fh}	104 ^{fh}	23 781	28 700	0
3	Australie	3	0,945	82,0	76,4	.. ^e	.. ^e	114 ^{fh}	111 ^{fh}	23 643	33 259	0
4	Canada	4	0,941	81,9	76,6	.. ^e	.. ^e	96 ^g	93 ^g	22 964	36 299	0
5	Pays-Bas	5	0,938	81,0	75,6	.. ^e	.. ^e	99 ^g	100 ^{fg}	20 358	38 266	0
6	Belgique	7	0,938	81,8	75,6	.. ^e	.. ^e	115 ^{fg}	107 ^{fg}	18 528	37 180	-1
7	Islande	6	0,938	81,9	77,6	.. ^e	.. ^e	95 ^g	86 ^g	22 716	36 043	1
8	États-Unis	8	0,936	79,8	74,2	.. ^e	.. ^e	96 ^h	89 ^h	27 338	43 797	0
9	Japon	12	0,932	85,0	77,8	.. ^e	.. ^e	83 ^h	85 ^h	16 977	37 208	-3
10	Irlande	14	0,929	79,5	74,3	.. ^e	.. ^e	94 ^g	87 ^g	21 056	52 008	-4
11	Suisse	11	0,932	82,3	75,9	.. ^e	.. ^e	86 ^g	90 ^g	20 459	40 769	0
12	Royaume-Uni	9	0,934	80,6	75,6	.. ^e	.. ^e	119 ^{fg}	107 ^{fg}	19 807	32 984	3
13	Finlande	10	0,933	81,4	74,3	.. ^e	.. ^e	111 ^{fg}	102 ^{fg}	21 645	30 970	3
14	Autriche	17	0,924	81,4	75,3	.. ^e	.. ^e	92 ^g	91 ^g	15 410	43 169	-3
15	Luxembourg	16	0,926	81,3	75,0	.. ^e	.. ^e	75 ^{gi}	74 ^{gi}	33 517	88 803 ^j	-1
16	France	15	0,929	82,7	75,1	.. ^e	.. ^e	93 ^g	90 ^g	19 923	33 950	1
17	Danemark	13	0,931	79,0	74,1	.. ^e	.. ^e	99 ^k	92 ^k	26 074	36 161	4
18	Nouvelle-Zélande	18	0,924	80,7	75,7	.. ^e	.. ^e	107 ^{fh}	96 ^h	18 168	26 481	0
19	Allemagne	19	0,921	81,1	75,1	.. ^e	.. ^e	88 ^h	89 ^h	18 763	35 885	0
20	Espagne	20	0,916	82,7	75,8	96,9 ^e	98,7 ^e	95 ^h	89 ^h	13 209	29 971	0
21	Italie	21	0,914	81,9	75,5	98,1 ^e	98,9 ^e	84 ^g	81 ^g	16 702	36 959	0
22	Israël	22	0,906	80,9	77,0	93,4	97,3	94	89	14 201	26 636	0
23	Hong Kong, Chine (RAS)	23	0,898	82,7	77,2	89,6 ^l	96,9 ^l	70	73	18 805	33 776	0
24	Grèce	25	0,894	80,9	75,7	96,1 ^e	98,6 ^e	88 ^g	84 ^g	10 892	25 601	-1
25	Singapour	28	0,884	80,2	75,8	88,6 ^m	96,6 ^m	75 ^{k,n}	76 ^{k,n}	15 822	31 927	-3
26	Portugal	24	0,894	79,5	72,5	90,3 ^e	95,2 ^e	97 ^g	90 ^g	13 084	24 373	2
27	Slovénie	26	0,892	79,7	72,5	99,6 ^e	99,7 ^e	94 ^g	86 ^g	14 084	22 832	1
28	Corée, Rép. De	29	0,882	79,2	71,7	96,6 ^{e,l}	99,2 ^{e,l}	85 ^h	88 ^h	10 747	23 226	-1
29	Barbade	27	0,884	79,4	74,4	99,7 ^e	99,7 ^e	93 ^g	84 ^g	11 634	19 116	2
30	Chypre	30	0,875	80,5	75,9	95,1 ^m	98,6 ^m	75 ^g	74 ^g	11 223 ^o	23 916 ^o	0
31	Malte	31	0,866	80,6	75,8	93,4	91,8	77 ^g	77 ^g	9 654	26 160	0
32	République tchèque	32	0,865	78,6	72,0	.. ^e	.. ^e	79 ^h	78 ^h	11 322	20 370	0
33	Brunei Darussalam	78,8	74,1	91,4 ^m	96,3 ^m	75	72
34	Argentine	36	0,841	77,6	70,5	97,0	97,0	98 ^h	90 ^h	5 662	15 431	-3
35	Seychelles	92,3 ^m	91,4 ^m	86	85
36	Estonie	33	0,852	76,7	66,3	99,8 ^{e,m}	99,8 ^{e,m}	101 ^{fg}	92 ^g	9 777	15 571	1
37	Pologne	34	0,848	77,9	69,7	99,7 ^{e,l}	99,8 ^{e,l}	93 ^h	87 ^h	8 120	13 149	1
38	Hongrie	35	0,847	75,9	67,6	99,2 ^e	99,5 ^e	89 ^h	84 ^h	10 307	17 465	1
39	Saint-Kitts-et-Nevis	111 ^{fg}	85 ^g
40	Bahreïn	39	0,832	75,8	72,4	84,2	91,5	82	77	7 961	23 505	-2
41	Lituanie	37	0,841	77,5	67,4	99,6 ^{e,m}	99,6 ^{e,m}	93 ^g	87 ^g	8 419	12 518	1
42	Slovaquie	38	0,840	77,5	69,6	99,7 ^{e,m}	99,7 ^{e,m}	75 ^h	73 ^h	10 127	15 617	1
43	Chili	40	0,830	78,9	72,9	95,6 ^m	95,8 ^m	79 ^g	80 ^g	5 442	14 256	0
44	Koweït	42	0,827	78,9	74,8	81,0	84,7	81 ^k	71 ^k	7 116	20 979	-1
45	Costa Rica	44	0,823	80,5	75,7	95,9	95,7	70	69	4 698	12 197	-2
46	Uruguay	41	0,829	78,8	71,5	98,1	97,3	90 ^h	81 ^h	5 367	10 304	2
47	Qatar	75,3	70,4	82,3 ^{m,p}	84,9 ^{m,p}	84	79
48	Croatie	43	0,827	78,0	70,2	97,1 ^m	99,3 ^{e,m}	74	72	7 453	13 374	1
49	Émirats arabes unis	77,3	73,2	80,7	75,6	72	65
50	Lettonie	45	0,823	76,1	65,4	99,7 ^{e,m}	99,8 ^{e,m}	92 ^g	83 ^g	7 685	11 085	0

24 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2002		Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002 ^a		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^b		Revenu estimé du travail (PPA) 2002 ^c		Différence de classement entre l'IDH et l'ISDH ^d
	Classement	Valeur	Pop.		Pop.		Pop.		Pop.		
			Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	
51 Bahamas	46	0,813	70,4	63,9	96,3 ^l	94,6 ^l	77 ^{k,n}	72 ^{k,n}	13 375	20 700	0
52 Cuba	78,6	74,7	96,8	97,0	78	77
53 Mexique	50	0,792	76,3	70,3	88,7 ^m	92,6 ^m	74 ^h	73 ^h	4 915	12 967	-3
54 Trinité et Tobago	47	0,795	74,5	68,5	97,9	99,0 ^e	65	63	5 916	13 095	1
55 Antigua-et-Barbuda
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	48	0,795	74,6	67,4	98,1	99,1 ^e	77 ^g	75 ^g	5 719	8 627	1
57 Russie, Féd. De	49	0,794	73,0	60,7	99,5 ^e	99,7 ^e	92 ^h	85 ^h	6 508	10 189	1
58 Jamahiriya arabe libyenne	75,3	70,7	70,7	91,8	100 ^{f,h}	93 ^h
59 Malaisie	52	0,786	75,6	70,7	85,4 ^m	92,0 ^m	72 ^h	69 ^h	5 219	13 157	-1
60 Macédoine, ERYM	75,7	71,3	70 ^g	70 ^g	4 599	8 293	..
61 Panama	53	0,785	77,3	72,2	91,7	92,9	75 ^k	71 ^k	3 958	7 847	-1
62 Biélorussie	51	0,789	75,2	64,7	99,6 ^e	99,8 ^e	90	86	4 405	6 765	2
63 Tonga	69,0	67,9	98,9 ^m	98,8 ^m	83	82
64 Maurice	55	0,775	75,7	68,3	80,5 ^m	88,2 ^m	68	70	5 827	15 897	-1
65 Albanie	54	0,778	76,6	70,8	98,3 ^m	99,2 ^{e,m}	70 ^g	67 ^g	3 442	6 185	1
66 Bosnie-Herzégovine	76,6	71,2	91,1	98,4
67 Suriname	73,6	68,4	79 ^h	69 ^h
68 Venezuela	58	0,770	76,6	70,8	92,7	93,5	74	69	3 125	7 550	-2
69 Roumanie	56	0,775	74,2	67,0	96,3 ^m	98,4 ^m	70 ^g	67 ^g	4 837	8 311	1
70 Ukraine	57	0,773	74,6	64,5	99,5 ^e	99,8 ^e	86	83	3 429	6 493	1
71 Sainte-Lucie	74,0	70,7	77	70
72 Brésil	60	0,768	72,5	63,9	86,5 ^m	86,2 ^m	94 ^h	90 ^h	4 594	10 879	-1
73 Colombie	59	0,770	75,2	69,0	92,2	92,1	70	67	4 429	8 420	1
74 Oman	68	0,747	74,3	70,9	65,4	82,0	63	62	4 056	18 239	-7
75 Samoa occidentales	73,3	66,8	98,4	98,9	71	68
76 Thaïlande	61	0,766	73,4	65,2	90,5 ^m	94,9 ^m	72 ^g	74 ^g	5 284	8 664	1
77 Arabie Saoudite	72	0,739	73,6	71,0	69,5	84,1	57	58	3 825	18 616	-9
78 Kazakhstan	63	0,761	71,8	60,7	99,2 ^e	99,7 ^e	82	80	4 247	7 156	1
79 Jamaïque	62	0,762	77,7	73,6	91,4	83,8	78 ^h	72 ^h	3 169	4 783	3
80 Liban	64	0,755	75,0	71,8	81 ^l	92,4 ^l	79	77	2 552	8 336	2
81 Fidji	69	0,747	71,4	68,0	91,4 ^{m,p}	94,5 ^{m,p}	73 ^h	73 ^h	2 838	7 855	-2
82 Arménie	65	0,752	75,5	68,9	99,2 ^{e,m}	99,7 ^{e,m}	75	69	2 564	3 700	3
83 Philippines	66	0,751	71,9	67,9	92,7 ^m	92,5 ^m	82 ^h	81 ^h	3 144	5 326	3
84 Maldives	66,8	67,7	97,2	97,3	78	78
85 Pérou	74	0,736	72,3	67,2	80,3 ^q	91,3 ^q	88 ^h	88 ^h	2 105	7 875	-4
86 Turkménistan	67	0,748	70,3	63,7	98,3 ^{m,p}	99,3 ^{e,m,p}	81 ^{k,n}	81 ^{k,n}	3 274 ^o	5 212 ^o	4
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	75,5	72,5	66	63
88 Turquie	70	0,746	73,1	67,9	78,5 ^m	94,4 ^m	62 ^h	74 ^h	4 757	7 873	2
89 Paraguay	75	0,736	73,0	68,5	90,2 ^q	93,1 ^q	72 ^h	72 ^h	2 175	6 641	-2
90 Jordanie	76	0,734	72,4	69,6	85,9	95,5	77 ^h	76 ^h	1 896	6 118	-2
91 Azerbaïdjan	75,4	68,6	67	70	2 322	4 044	..
92 Tunisie	77	0,734	74,8	70,7	63,1	83,1	75 ^h	74 ^h	3 615	9 933	-2
93 Grenade	57 ^g	73 ^g
94 Chine	71	0,741	73,2	68,8	86,5 ^m	95,1 ^m	64 ^k	69 ^k	3 571	5 435	5
95 Dominique	75 ^g	72 ^g
96 Sri Lanka	73	0,738	75,8	69,8	89,6	94,7	66 ^r	64 ^r	2 570	4 523	4
97 Géorgie	77,5	69,4	70	68	1 325	3 283	..
98 République dominicaine	78	0,728	69,2	64,4	84,4	84,3	81 ^h	73 ^h	3 491	9 694	0
99 Belize	80	0,718	73,1	70,0	77,1 ^m	76,7 ^m	72 ^g	71 ^g	2 376	9 799	-1
100 Équateur	79	0,721	73,4	68,2	89,7 ^m	92,3 ^m	71 ^{g,s}	73 ^{g,s}	1 656	5 491	1

24 Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2002		Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002 ^a		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^b		Revenu estimé du travail (PPA) 2002 ^c		Différence de classement entre l'IDH et l'ISDH ^d	
	Classement	Valeur	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.	Pop.		
			Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine		Féminine
101	Iran, Rép. Islamique d'	83	0,713	71,7	68,8	70,4 ^{l,p,q}	83,5 ^{l,p,q}	65	72	2 835	9 946	-1
102	Territoires palestiniens occupés	73,9	70,7	81	78
103	El Salvador	84	0,709	73,6	67,6	77,1	82,4	65	66	2 602	7 269	-2
104	Guyana	81	0,715	66,4	60,1	98,2 ^l	99,0 ^l	75 ^k	75 ^k	2 439	6 217	2
105	Cap Vert	82	0,709	72,7	66,9	68,0	85,4	72 ^h	73 ^h	3 229	7 034	1
106	Rép. Arabe syrienne	88	0,689	73,0	70,5	74,2	91,0	57	62	1 549	5 496	-3
107	Ouzbékistan	85	0,705	72,4	66,7	98,9	99,6 ^e	75	78	1 305	1 983	1
108	Algérie	89	0,688	71,1	68,0	59,6	78,0	69 ^h	72 ^h	2 684	8 794	-2
109	Guinée équatoriale	86	0,691	50,5	47,7	76,0 ^l	92,8 ^l	52	64	16 852 ^o	42 304 ^o	2
110	Kirghizistan	72,2	64,6	81	80	1 269	1 944	..
111	Indonésie	90	0,685	68,6	64,6	83,4	92,5	64 ^h	66 ^h	2 138	4 161	-1
112	Viêt-nam	87	0,689	71,4	66,7	86,9 ^{m,p}	93,9 ^{m,p}	61	67	1 888	2 723	3
113	Moldavie, Rép. de	91	0,678	72,1	65,3	98,6	99,6 ^e	63	60	1 168	1 788	0
114	Bolivie	92	0,674	65,8	61,6	80,7 ^m	93,1 ^m	82 ^h	89 ^h	1 559	3 463	0
115	Honduras	95	0,662	71,4	66,5	80,2 ^m	79,8 ^m	61 ^{g,s}	64 ^{g,s}	1 402	3 792	-2
116	Tadjikistan	93	0,668	71,3	66,0	99,3 ^{e,m}	99,7 ^{e,m}	67	80	759	1 225	1
117	Mongolie	94	0,664	65,7	61,7	97,5 ^m	98,0 ^m	76	64	1 316	1 955	1
118	Nicaragua	97	0,660	71,8	67,1	76,6 ^q	76,8 ^q	66 ^h	63 ^h	1 520	3 436	-1
119	Afrique du Sud	96	0,661	51,9	46,0	85,3	86,7	77	78	6 371	14 202	1
120	Égypte	99	0,634	70,8	66,6	43,6 ^{m,p}	67,2 ^{m,p}	72 ^{k,n}	80 ^{k,n}	1 963	5 216	-1
121	Guatemala	98	0,635	68,7	62,8	62,5	77,3	52 ^h	59 ^h	2 007	6 092	1
122	Gabon	57,6	55,7	70 ^k	74 ^k	4 937	8 351	..
123	São Tomé et Príncipe	72,7	66,9	59	64
124	Îles Salomon	70,5	67,8	1 239	1 786	..
125	Maroc	100	0,604	70,3	66,6	38,3	63,3	52	61	2 153	5 354	0
126	Namibie	101	0,602	46,8	43,8	82,8	83,8	72	70	4 262	8 402	0
127	Inde	103	0,572	64,4	63,1	46,4 ^m	69,0 ^m	48 ^g	62 ^g	1 442	3 820	-1
128	Botswana	102	0,581	42,3	40,4	81,5	76,1	71	70	5 353	10 550	1
129	Vanuatu	70,4	67,4	58	59
130	Cambodge	105	0,557	59,5	55,2	59,3	80,8	53	64	1 622	2 117	-1
131	Ghana	104	0,564	59,3	56,4	65,9	81,9	43	50	1 802	2 419	1
132	Myanmar	60,1	54,5	81,4	89,2	48 ^g	47 ^g
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	106	0,536	58,5	56,6	57,7 ^l	71,1 ^l	40	42	1 586	2 748	0
134	Bhoutan	64,3	61,8
135	Rép. dém. pop. Lao	107	0,528	55,6	53,1	55,5	77,4	53	65	1 358	2 082	0
136	Comores	108	0,510	62,0	59,2	49,1	63,5	41	50	950	1 699	0
137	Swaziland	109	0,505	36,9	34,4	80,0	82,0	59	62	2 259	7 227	0
138	Bangladesh	110	0,499	61,5	60,7	31,4	50,3	54	53	1 150	2 035	0
139	Soudan	115	0,485	57,0	54,1	49,1	70,8	34 ^g	39 ^g	867	2 752	-4
140	Népal	116	0,484	59,4	59,9	26,4	61,6	55	67	891	1 776	-4
141	Cameroun	111	0,491	48,1	45,6	59,8 ^q	77,0 ^q	51 ^h	61 ^h	1 235	2 787	2
Faible développement humain												
142	Pakistan	120	0,471	60,7	61,0	28,5 ^{m,p}	53,4 ^{m,p}	31 ^g	43 ^g	915	2 789	-6
143	Togo	119	0,477	51,4	48,3	45,4	74,3	55	78	941	2 004	-4
144	Congo	112	0,488	49,9	46,6	77,1	88,9	44 ^h	52 ^h	707	1 273	4
145	Lesotho	117	0,483	39,0	33,3	90,3 ^q	73,7 ^q	66	64	1 357	3 578	0
146	Ouganda	113	0,487	46,4	44,9	59,2	78,8	68	73	1 088	1 651	5
147	Zimbabwe	118	0,482	33,5	34,3	86,3	93,8	57 ^h	60 ^h	1 757 ^o	3 059 ^o	1
148	Kenya	114	0,486	46,4	44,0	78,5	90,0	52	54	962	1 067	6
149	Yémen	126	0,436	60,9	58,7	28,5	69,5	37 ^g	66 ^g	387	1 274	-5
150	Madagascar	121	0,462	54,6	52,3	60,6 ^l	74,2 ^l	44	46	534	906	1
151	Nigeria	122	0,458	52,0	51,2	59,4	74,4	41 ^{k,n}	49 ^{k,n}	562	1 322	1

24 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2002		Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002 ^a		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^b		Revenu estimé du travail (PPA) 2002 ^c		Différence de classement entre l'IDH et l'ISDH ^d	
	Classement	Valeur	Pop.		Pop.		Pop.		Pop.			
			Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine	Féminine	Masculine		
152	Mauritanie	124	0,456	53,9	50,7	31,3	51,5	42	46	1 581	2 840	0
153	Haïti	123	0,458	49,9	48,8	50,0	53,8	51 ^{k,n}	53 ^{k,n}	1 170	2 089	2
154	Djibouti	47,0	44,8	55,5 ^l	76,1 ^l	20	28
155	Gambie	125	0,446	55,4	52,5	30,9 ^l	45,0 ^l	41 ^h	49 ^h	1 263	2 127	1
156	Érythrée	127	0,431	54,2	51,1	45,6 ^l	68,2 ^l	28	39	654	1 266	0
157	Sénégal	128	0,429	54,9	50,6	29,7	49,0	35 ^h	41 ^h	1 140	2 074	0
158	Timor oriental	50,2	48,5
159	Rwanda	129	0,423	39,4	38,4	63,4	75,3	50	56	968	1 570	0
160	Guinée	49,3	48,6	21 ^r	37 ^r	1 569	2 317	..
161	Bénin	130	0,406	53,1	48,5	25,5	54,8	41 ^h	64 ^h	876	1 268	0
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	131	0,401	44,4	42,7	69,2	85,2	31 ^g	32 ^g	467	660	0
163	Côte d'Ivoire	132	0,379	41,5	40,9	38,4 ^l	60,3 ^l	34	50	818	2 222	0
164	Zambie	133	0,375	32,5	32,9	73,8	86,3	43	47	571	1 041	0
165	Malawi	134	0,374	38,2	37,5	48,7	75,5	71 ^h	77 ^h	427	626	0
166	Angola	41,5	38,8	27 ^k	32 ^k	1 627	2 626	..
167	Tchad	135	0,368	45,7	43,6	37,5	54,5	25 ^g	44 ^g	760	1 284	0
168	Congo, Rép. Dém. du	136	0,355	42,4	40,4	51,8 ^l	74,2 ^l	24 ^{r,s}	30 ^{r,s}	467	846	0
169	Rép. Centrafricaine	138	0,345	41,0	38,7	33,5 ^q	64,7 ^q	24	38	889	1 469	-1
170	Éthiopie	137	0,346	46,4	44,6	33,8	49,2	28	41	516	1 008	1
171	Mozambique	139	0,339	40,0	36,9	31,4	62,3	35	46	840	1 265	0
172	Guinée-Bissau	141	0,329	46,8	43,7	24,7 ^l	55,2 ^l	29 ^k	45 ^k	465	959	-1
173	Burundi	140	0,337	41,3	40,2	43,6	57,7	29	38	561	794	1
174	Mali	142	0,309	49,0	47,9	11,9 ^{m,p}	26,7 ^{m,p}	21 ^r	31 ^r	635	1 044	0
175	Burkina-Faso	143	0,291	46,3	45,1	8,1 ^{m,p}	18,5 ^{m,p}	18 ^h	26 ^h	855	1 215	0
176	Niger	144	0,278	46,3	45,7	9,3	25,1	16	23	575	1 005	0
177	Sierra Leone	35,6	33,1	38 ^g	52 ^g	337	815	..

a. Ces données se rapportent à des estimations produites par l'Institut des statistiques de l'UNESCO en juillet 2002, sauf indication contraire. A cause de la différence de méthodologie et de l'actualisation des données, les comparaisons en pays et au fil du temps doivent être effectuées avec circonspection. b. Données concernant l'année scolaire 2001/02. Pour certains pays, les données peuvent renvoyer à des estimations nationales ou aux estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Pour plus de détails, consulter le site <http://www.uis.unesco.org>. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. c. Faute de données différenciées pour le revenu des hommes et des femmes, les salaires de ces deux catégories de population ont été grossièrement estimés à partir de données concernant le rapport du salaire féminin hors secteur agricole sur celui des hommes, leur part respective dans la population active, les populations féminine et masculine totales et le PIB par habitant (en PPA) (voir note technique). Sauf indication contraire, les estimations ont été effectuées à partir des données relatives à la dernière année disponible sur la période 1991-2000. d. Les classements selon l'IDH dans cette colonne ont été recalculés en fonction des 144 pays pris en compte dans le calcul de l'ISDH. Les chiffres positifs indiquent que le classement selon l'ISDH est supérieur à celui selon l'IDH, les chiffres négatifs signifiant le contraire. e. Pour des raisons de calcul de l'ISDH, on a ramené la valeur à 99,0 %. f. Pour des raisons de calcul de l'ISDH, on a ramené la valeur à 100,0 %. g. Données se rapportant à l'année scolaire 2000/01. h. Estimation provisoire de l'Institut de statistique de l'UNESCO, susceptible d'être révisée ultérieurement. i. Ce taux est sous-estimé, car de nombreux élèves du secondaire et étudiants du supérieur poursuivent leurs études dans des pays voisins (voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1: au sujet de l'indice de développement humain de cette année). j. Pour des raisons de calcul de l'ISDH, on a utilisé une valeur de 40 000 dollars (en PPA). k. Données se rapportant à l'année scolaire 1999/2000. l. Institut de statistique de l'UNESCO 2003a. m. Recensement. n. Données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour le Rapport mondial sur le développement humain 2001 (voir Institut de statistique de l'UNESCO, 2001). o. Calculs effectués d'après les données relatives au PIB par habitant (en PPA) pour 2000. p. Données se rapportant à une année entre 1995 et 1999. q. Enquête. r. Données se rapportant à l'année scolaire 1998/99. s. Institut de statistique de l'UNESCO 2003b.

Sources : Colonne 1 : Calculs effectués à partir des valeurs de l'ISDH de la colonne 2. Colonne 2 : calculs effectués d'après les données des colonnes 3 à 10. Voir note technique pour plus de détails. Colonne 3 et 4 : ONU, 2003. Colonne 5 et 6 : Sauf indication contraire, Institut de statistique de l'UNESCO, 2004a. Colonne 7 et 8 : Sauf indication contraire, Institut de statistique de l'UNESCO, 2004c. Colonne 9 et 10 : sauf indication contraire, calculs effectués à partir de données de la Banque mondiale (2003c) sur le PIB par habitant (en PPA), du BIT sur les salaires 2004b et sur la population active économiquement selon BIT 2002, et données sur la population selon ONU 2003. Colonne 11 : données établies à partir d'un nouveau calcul des classements de l'IDH et de l'ISDH de la colonne 1.

Classement selon l'ISDH pour 144 pays		Hong Kong, Chine (RAS)		Bulgarie		Sri Lanka		Guatemala		Haïti	
1	Norvège	26	Slovénie	48	Bulgarie	73	Sri Lanka	98	Guatemala	123	Haïti
2	Suède	27	Barbade	49	Russie, Féd. De	74	Pérou	99	Égypte	124	Mauritanie
3	Australie	28	Singapour	50	Grèce	75	Paraguay	100	Maroc	125	Gambie
4	Canada	29	Corée, Rép. De	51	Biélorussie	76	Jordanie	101	Namibie	126	Yémen
5	Pays-Bas	30	Chypre	52	Malaisie	77	Tunisie	102	Botswana	127	Érythrée
6	Islande	31	Malte	53	Panama	78	République dominicaine	103	Inde	128	Sénégal
7	Belgique	32	République tchèque	54	Albanie	79	Équateur	104	Ghana	129	Rwanda
8	États-Unis	33	Estonie	55	Maurice	80	Belize	105	Cambodge	130	Bénin
9	Royaume-Uni	34	Pologne	56	Roumanie	81	Guyana	106	Papouasie-Nouvelle-Guinée	131	Tanzanie, Rép.-Unie de
10	Finlande	35	Hongrie	57	Ukraine	82	Iran, Rép. Islamique d'	107	Rép. dém. pop. Lao	132	Côte d'Ivoire
11	Suisse	36	Argentine	58	Venezuela	83	Cap Vert	108	Comores	133	Zambie
12	Japon	37	Lituanie	59	Colombie	84	El Salvador	109	Swaziland	134	Malawi
13	Danemark	38	Slovaquie	60	Bésil	85	Ouzbékistan	110	Bangladesh	135	Tchad
14	Irlande	39	Bahreïn	61	Thaïlande	86	Guinée équatoriale	111	Cameroun	136	Congo, Rép. Dém. du
15	France	40	Chili	62	Jamaïque	87	Viêt-nam	112	Congo	137	Éthiopie
16	Luxembourg	41	Uruguay	63	Kazakhstan	88	Rép. Arabe syrienne	113	Ouganda	138	Rép. Centrafricaine
17	Autriche	42	Koweït	64	Liban	89	Algérie	114	Kenya	139	Mozambique
18	Nouvelle-Zélande	43	Croatie	65	Arménie	90	Indonésie	115	Soudan	140	Burundi
19	Allemagne	44	Costa Rica	66	Philippines	91	Moldavie, Rép. de	116	Népal	141	Guinée-Bissau
20	Espagne	45	Lettonie	67	Turkménistan	92	Bolivie	117	Lesotho	142	Mali
21	Italie	46	Bahamas	68	Oman	93	Tadjikistan	118	Zimbabwe	143	Burkina-Faso
22	Israël	47	Trinité et Tobago	69	Fidji	94	Mongolie	119	Togo	144	Niger
				70	Turquie	95	Honduras	120	Pakistan		
				71	Chine	96	Afrique du Sud	121	Madagascar		
				72	Arabie Saoudite	97	Nicaragua	122	Nigeria		

25 Indicateur de la participation des femmes

... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		ODM Parlementaires femmes ^a (en % du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaire, de représentation de direction et d'encadrement supérieur ^b (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes ^c	
	Classement	Valeur					
Développement humain élevé							
1	Norvège	1	0,908	36,4	28	49	0,74
2	Suède	2	0,854	45,3	31	50	0,83
3	Australie	8	0,806	26,5	35	55	0,71
4	Canada	10	0,787	23,6	34	54	0,63
5	Pays-Bas	5	0,817	35,1	26	48	0,53
6	Belgique	7	0,808	33,9	30	48	0,50
7	Islande	6	0,816	30,2	29	55	0,63
8	États-Unis	14	0,769	14,0	46	55	0,62
9	Japon	38	0,531	9,9	10	46	0,46
10	Irlande	16	0,710	14,2	28	52	0,40
11	Suisse	12	0,771	24,8	28	45	0,50
12	Royaume-Uni	18	0,698	17,3	31	44	0,60
13	Finlande	4	0,820	37,5	28	52	0,70
14	Autriche	13	0,770	30,6	29	48	0,36
15	Luxembourg	16,7	0,38
16	France	11,7	0,59
17	Danemark	3	0,847	38,0	22	51	0,72
18	Nouvelle-Zélande	11	0,772	28,3	38	52	0,69
19	Allemagne	9	0,804	31,4	34	49	0,52
20	Espagne	15	0,716	26,6	31	46	0,44
21	Italie	32	0,583	10,3	21	45	0,45
22	Israël	25	0,614	15,0	26	54	0,53
23	Hong Kong, Chine (RAS)	26	40	0,56
24	Grèce	43	0,523	8,7	26	48	0,43
25	Singapour	20	0,648	16,0	26	43	0,50
26	Portugal	23	0,644	19,1	29	51	0,54
27	Slovénie	31	0,584	12,2	29	55	0,62
28	Corée, Rép. De	68	0,377	5,9	5	34	0,46
29	Barbade	24	0,634	17,6	40	55	0,61
30	Chypre	49	0,497	10,7	14	46	0,47
31	Malte	53	0,480	9,2	17	40	0,37
32	République tchèque	30	0,586	15,7	26	52	0,56
33	Brunei Darussalam	— ^d
34	Argentine	21	0,645	31,3	26	53	0,37
35	Seychelles	29,4
36	Estonie	28	0,592	18,8	37	68	0,63
37	Pologne	27	0,606	20,7	34	60	0,62
38	Hongrie	39	0,529	9,8	35	62	0,59
39	Saint-Kitts-et-Nevis	13,3
40	Bahreïn	66	0,395	7,5 ^e	10	19	0,34
41	Lituanie	47	0,508	10,6	44	70	0,67
42	Slovaquie	26	0,607	19,3	31	61	0,65
43	Chili	58	0,460	10,1	21	52	0,38
44	Koweït	0,0	0,34
45	Costa Rica	19	0,664	35,1	53	28	0,39
46	Uruguay	46	0,511	11,5	37	52	0,52
47	Qatar	— ^d
48	Croatie	36	0,560	17,8	26	51	0,56
49	Émirats arabes unis	0,0	8	25	..
50	Lettonie	29	0,591	21,0	37	66	0,69

25 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		ODM Parlementaires femmes ^a (en % du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaire, de représentation de direction et d'encadrement supérieur ^b (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes ^c
	Classement	Valeur				
51 Bahamas	17	0,699	26,8	31	58	0,65
52 Cuba	36,0
53 Mexique	34	0,563	21,2	25	40	0,38
54 Trinité et Tobago	22	0,644	25,4	40	51	0,45
55 Antigua-et-Barbuda	8,3
Développement humain moyen						
56 Bulgarie	26,3	0,66
57 Russie, Féd. De	55	0,467	8,0	37	64	0,64
58 Jamahiriya arabe libyenne
59 Malaisie	44	0,519	16,3	20	45	0,40
60 Macédoine, ERYM	45	0,517	18,3	19	51	0,55
61 Panama	52	0,486	9,9	38	49	0,50
62 Biélorussie	18,4	0,65
63 Tonga	0,0
64 Maurice	5,7	0,37
65 Albanie	5,7	0,56
66 Bosnie-Herzégovine	12,3
67 Suriname	17,6	28	51	..
68 Venezuela	61	0,444	9,7	27	61	0,41
69 Roumanie	56	0,465	9,3	31	56	0,58
70 Ukraine	65	0,411	5,3	38	64	0,53
71 Sainte-Lucie	20,7
72 Brésil	9,1	..	62	0,42
73 Colombie	48	0,498	10,8	38	50	0,53
74 Oman	— ^d	0,22
75 Samoa occidentales	6,1
76 Thaïlande	57	0,461	9,6	27	55	0,61
77 Arabie Saoudite	77	0,207	0,0	1	31	0,21
78 Kazakhstan	8,6	0,59
79 Jamaïque	13,6	0,66
80 Liban	2,3	0,31
81 Fidji	71	0,335	6,0	51	9	0,36
82 Arménie	4,6	0,69
83 Philippines	37	0,542	17,2	58	62	0,59
84 Maldives	6,0	15	40	..
85 Pérou	42	0,524	18,3	27	44	0,27
86 Turkménistan	26,0	0,63
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	22,7
88 Turquie	73	0,290	4,4	7	31	0,60
89 Paraguay	63	0,417	8,8	23	54	0,33
90 Jordanie	7,9	0,31
91 Azerbaïdjan	10,5	0,57
92 Tunisie	11,5	0,36
93 Grenade	28,6
94 Chine	20,2	0,66
95 Dominique	18,8
96 Sri Lanka	74	0,276	4,4	4	49	0,57
97 Géorgie	67	0,387	7,2 ^f	28	64	0,40
98 République dominicaine	40	0,527	15,4	31	49	0,36
99 Belize	59	0,455	9,3	31	52	0,24
100 Équateur	50	0,490	16,0	25	44	0,30

25 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		ODM Parlementaires femmes ^a (en % du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaire, de représentation de direction et d'encadrement supérieur ^b (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes ^c	
	Classement	Valeur					
101	Iran, Rép. Islamique d'	72	0,313	4,1	13	33	0,29
102	Territoires palestiniens occupés	10	33	..
103	El Salvador	60	0,448	10,7	26	46	0,36
104	Guyana	20,0	0,39
105	Cap Vert	11,1	0,46
106	Rép. Arabe syrienne	12,0	0,28
107	Ouzbékistan	7,2	0,66
108	Algérie	0,31
109	Guinée équatoriale	5,0	0,40
110	Kirghizistan	6,7	0,65
111	Indonésie	8,0	0,51
112	Viêt-nam	27,3	0,69
113	Moldavie, Rép. de	54	0,469	12,9	40	64	0,65
114	Bolivie	41	0,524	17,8	36	40	0,45
115	Honduras	70	0,355	5,5	22	36	0,37
116	Tadjikistan	12,4	0,62
117	Mongolie	62	0,429	10,5	30	66	0,67
118	Nicaragua	20,7	0,44
119	Afrique du Sud	27,9 ^g	0,45
120	Égypte	75	0,266	3,6	9	30	0,38
121	Guatemala	8,2	0,33
122	Gabon	11,0	0,59
123	São Tomé et Príncipe	9,1
124	Îles Salomon	0,0	0,69
125	Maroc	0,40
126	Namibie	33	0,572	21,4	30	55	0,51
127	Inde	9,3	0,38
128	Botswana	35	0,562	17,0	35	52	0,51
129	Vanuatu	1,9
130	Cambodge	69	0,364	10,9	14	33	0,77
131	Ghana	9,0	0,75
132	Myanmar ^h
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,9	0,58
134	Bhoutan	9,3
135	Rép. dém. pop. Lao	22,9	0,65
136	Comores	— ⁱ	0,56
137	Swaziland	51	0,487	16,8	24	61	0,31
138	Bangladesh	76	0,218	2,0	8	25	0,56
139	Soudan	9,7	0,32
140	Népal	0,50
141	Cameroun	8,9	0,44
Faible développement humain							
142	Pakistan	64	0,416	20,8	9	26	0,33
143	Togo	7,4	0,47
144	Congo	10,6	0,56
145	Lesotho	17,0	0,38
146	Ouganda	24,7	0,66
147	Zimbabwe	10,0	0,57
148	Kenya	7,1	0,90
149	Yémen	78	0,123	0,3	4	15	0,30
150	Madagascar	6,4	0,59
151	Nigeria	5,8	0,43

25 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		ODM Parlementaires femmes ^a (en % du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaire, de représentation de direction et d'encadrement supérieur ^b (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes ^c
	Classement	Valeur				
152	Mauritanie	..	4,4	0,56
153	Haïti	..	9,1	0,56
154	Djibouti	..	10,8
155	Gambie	..	13,2	0,59
156	Érythrée	..	22,0	0,52
157	Sénégal	..	19,2	0,55
158	Timor oriental	..	26,1
159	Rwanda	..	45,0	0,62
160	Guinée	..	19,3	0,68
161	Bénin	..	7,2	0,69
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	..	21,4	0,71
163	Côte d'Ivoire	..	8,5	0,37
164	Zambie	..	12,0	0,55
165	Malawi	..	9,3	0,68
166	Angola	..	15,5	0,62
167	Tchad	..	5,8	0,59
168	Congo, Rép. Dém. du	..	7,4	0,55
169	Rép. Centrafricaine	..	— ⁱ	0,60
170	Éthiopie	..	7,8	0,51
171	Mozambique	..	30,0	0,66
172	Guinée-Bissau	..	— ⁱ	0,49
173	Burundi	..	18,5	0,71
174	Mali	..	10,2	0,61
175	Burkina-Faso	..	11,7	0,70
176	Niger	..	1,2	0,57
177	Sierra Leone	..	14,5	0,41

a. Situation au 1er mars 2004. Lorsqu'il y a une chambre basse et une chambre haute, les données se rapportent à la moyenne pondérée du pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les deux chambres. b. Dernière année disponible durant la période 1992-2001. Les pays qui ont adopté la récente Classification internationale type des professions (CITP-88) produisent des données qui ne sont pas strictement comparables à celles qui utilisent la classification antérieure (CITP-68). c. Calculs effectués d'après les données des colonnes 9 et 10 du tableau 24. Estimations basées sur les données de la dernière année disponible durant la période 1991-2001. d. Le Brunei Darussalam, Oman et le Qatar n'ont jamais eu de parlement. e. Les femmes ont obtenu le droit de vote lors du référendum des 14-15 février 2001, qui a confirmé la Charte d'Action Nationale. Subséquemment, les femmes ont eu l'occasion d'exercer leurs pleins droits politiques tant comme votantes que comme candidates lors des élections nationales de 2002. f. Il y a eu des élections en novembre 2003. Toutefois, le 25 novembre 2003, les résultats des élections ont été annulés par la cour suprême de Géorgie. De nouvelles élections auront lieu en mars 2004. g. Les chiffres de la distribution des sièges ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux renouvelables de la Chambre haute nommés selon les circonstances, les pourcentages ci-dessus sont donc calculés sur la base des sièges de la Chambre basse et des 54 sièges permanents de la Chambre haute. h. Le parlement élu en 1990 ne s'est jamais réuni et n'a jamais été autorisé à siéger, et nombre de ses membres ont été mis en détention ou forcés à s'exiler. i. Le parlement a été dissous ou suspendu pour un temps indéfini.

Sources : Colonne 1 : d'après les valeurs de l'IPF de la colonne 2. Colonne 2 : d'après les données des colonnes 3 à 6 (voir la note technique pour plus de détails). Colonne 3 : calculs effectués d'après les données sur les sièges parlementaires de UIP, 2004b. Colonne 4 et 5 : calculs effectués d'après les données sur les professions du BIT, 2004b. Colonne 6 : d'après les données des colonnes 9 et 10 du tableau 24.

Classement selon l'IPF pour 78 pays

1	Norvège	22	Trinité-et-Tobago	40	République dominicaine	61	Venezuela
2	Suède	23	Portugal	41	Bolivie	62	Mongolie
3	Danemark	24	Barbade	42	Pérou	63	Paraguay
4	Finlande	25	Israël	43	Grèce	64	Pakistan
5	Pays-Bas	26	Slovaquie	44	Malaisie	65	Ukraine
6	Islande	27	Pologne	45	Macédoine, ERYM	66	Bahreïn
7	Belgique	28	Estonie	46	Uruguay	67	Géorgie
8	Australie	29	Lettonie	47	Lituanie	68	Corée, Rép. de
9	Allemagne	30	République tchèque	48	Colombie	69	Cambodge
10	Canada	31	Slovénie	49	Chypre	70	Honduras
11	Nouvelle-Zélande	32	Italie	50	Équateur	71	Fidji
12	Suisse	33	Namibie	51	Swaziland	72	Iran, Rép. Islamique de
13	Autriche	34	Mexique	52	Panama	73	Turquie
14	États-Unis	35	Botswana	53	Malte	74	Sri Lanka
15	Espagne	36	Croatie	54	Moldavie, Rép. de	75	Égypte
16	Irlande	37	Philippines	55	Russie, Féd. de	76	Bangladesh
17	Bahamas	38	Japon	56	Roumanie	77	Arabie Saoudite
18	Royaume-Uni	39	Hongrie	57	Thaïlande	78	Yémen
				58	Chili		
				59	Belize		
				60	El Salvador		

26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction

... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes ^a		Alphabétisation des jeunes femmes adultes ^a		Scolarisation nette des filles dans le primaire ^{b, c}		Scolarisation nette des filles dans le secondaire ^{b, c}		Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur ^{c, d}		
	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du	
	(en % des 15 ans et plus)	taux masc	(en % des 15-24 ans)	taux masc	(%)	taux masc ^e	(%)	taux masc ^e	(%)	taux masc ^e	
	2002	2002	2002	2002	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	
Développement humain élevé											
1	Norvège	102 ^f	1,00 ^f	95 ^f	1,01 ^f	85 ^f	1,52 ^f
2	Suède	102	1,00	99	1,01	93	1,54
3	Australie	96	1,01	90 ^g	1,03 ^g	72	1,24
4	Canada	100 ^{f,g}	1,00 ^{f,g}	98 ^{f,g}	1,00 ^{f,g}	68 ^f	1,34 ^f
5	Pays-Bas	100 ^f	0,99 ^f	90 ^{f,g}	1,00 ^{f,g}	57 ^f	1,07 ^f
6	Belgique	101 ^f	1,00 ^f	63 ^f	1,16 ^f
7	Islande	101 ^f	1,00 ^f	85 ^f	1,05 ^f	61 ^f	1,73 ^f
8	États-Unis	93	1,01	85	1,00	94	1,35
9	Japon	101	1,00	101 ^{g,h}	1,01 ^{g,h}	45	0,86
10	Irlande	95 ^f	1,01 ^f	85 ^f	1,07 ^f	53 ^f	1,27 ^f
11	Suisse	99 ^f	0,99 ^f	85 ^f	0,95 ^f	37 ^f	0,78 ^f
12	Royaume-Uni	101 ^f	1,00 ^f	95 ^f	1,02 ^f	64 ^f	1,20 ^f
13	Finlande	100 ^f	1,00 ^f	95 ^{f,g}	1,02 ^{f,g}	94 ^f	1,22 ^f
14	Autriche	91 ^f	1,01 ^f	88 ^{f,g}	0,99 ^{f,g}	61 ^f	1,15 ^f
15	Luxembourg	96 ^f	1,00 ^f	83 ^f	1,09 ^f	10 ^{f,i}	1,14 ^f
16	France	100 ^f	1,00 ^f	93 ^{f,g}	1,02 ^{f,g}	59 ^f	1,23 ^f
17	Danemark	99 ^h	1,00 ^h	91 ^h	1,03 ^h	68 ^{f,g}	1,35 ^f
18	Nouvelle-Zélande	98	0,99	93 ^{f,g}	1,02 ^{f,g}	87	1,52
19	Allemagne	84	1,02	88	1,00	48	1,00
20	Espagne	104	0,99	96	1,04	64	1,19
21	Italie	100 ^f	1,00 ^f	85 ^{g,i}	1,01 ^{g,i}	57 ^f	1,32 ^f
22	Israël	93,4	96	99,4	100	101	1,00	89	1,01	67	1,38
23	Hong Kong, Chine (RAS)	98 ^g	1,00 ^g	72 ^g	1,02 ^g	26	0,99
24	Grèce	95 ^f	1,00 ^f	86 ^f	1,03 ^f	64 ^f	1,10 ^f
25	Singapour	88,6 ^k	92 ^k	99,6 ^k	100
26	Portugal	89 ^{f,g}	1,08 ^{f,g}	58 ^f	1,37 ^f
27	Slovénie	99,6	100	99,8	100	93 ^f	0,99 ^f	97 ^{f,g}	1,02 ^{f,g}	70 ^f	1,35 ^f
28	Corée, Rép. De	101	1,00	89	1,00	61	0,60
29	Barbade	99,7	100	99,8	100	103	1,00	86	0,99	52 ^f	2,55 ^f
30	Chypre	95,1 ^k	96 ^k	99,8 ^k	100	95 ^f	1,01 ^f	89 ^f	1,02 ^f	25 ^f	1,35 ^f
31	Malte	93,4	102	99,8	102	98 ^f	1,01 ^f	80 ^{f,g}	1,01 ^{f,g}	28 ^f	1,29 ^f
32	République tchèque	88	1,00	90	1,01	35	1,09
33	Brunei Darussalam	91,4 ^k	95 ^k	99,3 ^k	100	17	1,77
34	Argentine	97,0	100	98,9	100	108	1,00	83	1,06	67	1,48
35	Seychelles	92,3 ^k	101 ^k	99,4 ^k	101	106	0,99	101	1,05
36	Estonie	99,8 ^k	100 ^k	99,8 ^k	100	97 ^f	0,98 ^f	95 ^f	1,06 ^f	74 ^f	1,57 ^f
37	Pologne	98	1,00	93	1,03	69	1,43
38	Hongrie	90	0,99	92	1,00	50	1,29
39	Saint-Kitts-et-Nevis	107 ^f	1,09 ^f	116 ^f	1,21 ^f
40	Bahreïn	84,2	92	98,9	100	91 ^g	1,01 ^g	86 ^g	1,12 ^g	28 ^{g,i}	1,86 ⁱ
41	Lituanie	99,6 ^k	100 ^k	99,7 ^k	100	97 ^f	0,99 ^f	92 ^{f,g}	1,01 ^{f,g}	72 ^f	1,53 ^f
42	Slovaquie	99,7 ^k	100 ^k	99,7 ^k	100	88	1,02	87	1,01	34	1,13
43	Chili	95,6 ^k	100 ^k	99,2 ^k	100	88 ^f	0,99 ^f	76 ^f	1,03 ^f	36 ^f	0,92 ^f
44	Koweït	81,0	96	93,9	102	84	0,99	79 ^g	1,05 ^g	32 ^{g,i}	2,58 ⁱ
45	Costa Rica	95,9	100	98,7	101	91	1,02	53	1,11	22	1,17
46	Uruguay	98,1	101	99,4	101	90	1,01	76 ^g	1,11 ^g	48	1,82
47	Qatar	82,3 ^{k,l}	97 ^{k,l}	95,8 ^{k,l}	102	94	0,98	80 ^g	1,06 ^g	34	2,69
48	Croatie	97,1 ^k	98 ^k	99,7 ^k	100	88	0,98	87	1,03	39	1,15
49	Émirats arabes unis	80,7	107	95,0	108	80	0,97	74	1,05
50	Lettonie	99,7 ^k	100 ^k	99,8 ^k	100	90 ^f	0,99 ^f	89 ^{f,g}	1,01 ^{f,g}	80 ^f	1,66 ^f

26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes ^a		Alphabétisation des jeunes femmes adultes ^a		Scolarisation nette des filles dans le primaire ^{b, c}		Scolarisation nette des filles dans le secondaire ^{b, c}		Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur ^{c, d}	
	Taux		Taux		Taux		Taux		Taux	
	(en % des 15 ans et plus)	En % du taux masc	(en % des 15-24 ans)	En % du taux masc	(%)	En % du taux masc ^e	(%)	En % du taux masc ^e	(%)	En % du taux masc ^e
	2002	2002	2002	2002	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02
51 Bahamas	88 ^g	1,03 ^g	79 ^g	1,01 ^g
52 Cuba	96,8	100	99,8	100	95	0,99	84	1,01	30	1,25
53 Mexique	88,7 ^k	96 ^k	96,5 ^k	100	102	1,01	61 ^g	1,03 ^g	21	0,95
54 Trinité et Tobago	97,9	99	99,8	100	94 ^g	1,00 ^g	69 ^g	1,03 ^g	9	1,53
55 Antigua-et-Barbuda
Développement humain moyen										
56 Bulgarie	98,1	99	99,6	100	92 ^f	0,98 ^f	85 ^{f,g}	0,98 ^{f,g}	46 ^f	1,35 ^f
57 Russie, Féd. De	99,5	100	99,8	100	80	1,33
58 Jamahiriya arabe libyenne	70,7	77	94,0	94	61	1,09
59 Malaisie	85,4 ^k	93 ^k	97,3 ^k	100	95	1,00	73	1,10	28 ^f	1,09 ^f
60 Macédoine, ERYM	93 ^f	1,00 ^f	81 ^{f,g}	0,96 ^{f,g}	28 ^f	1,32 ^f
61 Panama	91,7	99	96,6	99	99	1,00	65 ^g	1,10 ^g	42 ^{g,h}	1,67 ^h
62 Biélorussie	99,6	100	99,8	100	93 ^g	0,98 ^g	79 ^g	1,04 ^g	72	1,37
63 Tonga	98,9 ^k	100 ^k	99,1 ^k	100	105	1,00	77 ^{f,g}	1,13 ^{f,g}	4 ^g	1,40
64 Maurice	80,5 ^k	91 ^k	95,4 ^k	102	93	1,00	64	1,08	13	1,29
65 Albanie	98,3 ^k	99 ^k	99,5 ^k	100	97 ^f	1,00 ^f	75 ^f	1,03 ^f	19 ^f	1,69 ^f
66 Bosnie-Herzégovine	91,1	93	99,7	100
67 Suriname	98 ^g	1,01 ^g	75 ^g	1,43 ^g	15	1,69
68 Venezuela	92,7	99	98,9	101	93	1,01	62 ^g	1,17 ^g	31 ^g	1,37
69 Roumanie	96,3 ^k	98 ^k	97,8 ^k	100	92 ^f	0,99 ^f	81 ^f	1,02 ^f	30 ^f	1,20 ^f
70 Ukraine	99,5	100	99,9	100	81 ^g	1,00 ^g	91 ^g	1,00 ^g	63	1,17
71 Sainte-Lucie	102 ^g	0,98 ^g	79 ^g	1,29 ^g	24 ^{g,i}	0,87 ^j
72 Brésil	86,5 ^k	100 ^k	95,7 ^k	103	97	1,02	74	1,08	21	1,29
73 Colombie	92,2	100	97,9	101	86 ^g	0,99 ^g	56 ^g	1,10 ^g	25	1,10
74 Oman	65,4	80	97,3	98	75	1,01	68	1,00	10 ^g	1,67
75 Samoa occidentales	98,4	99	99,5	100	94	0,99	65	1,12	6 ^g	0,90
76 Thaïlande	90,5 ^k	95 ^k	97,8 ^k	100	85 ^g	0,97 ^g	38	1,09
77 Arabie Saoudite	69,5	83	91,6	96	57	0,92	51 ^g	0,93 ^g	26 ^g	1,49
78 Kazakhstan	99,2	100	99,8	100	89	0,99	83	0,97	43	1,23
79 Jamaïque	91,4	109	97,8	107	95	1,00	76	1,04	24	2,24
80 Liban	89 ^g	0,99 ^g	48	1,14
81 Fidji	91,4 ^{k,l}	97 ^{k,l}	99,4 ^{k,l}	100	100 ^g	1,00 ^g	79 ^g	1,07 ^g	73 ^g	1,00 ^g
82 Arménie	99,2 ^k	99 ^k	99,9 ^k	100	84	0,99	86	1,04	29	1,17
83 Philippines	92,7 ^k	100 ^k	95,7 ^k	101	94	1,02	62	1,20	35	1,29
84 Maldives	97,2	100	99,2	100	96	1,01	33 ^h	1,13 ^h
85 Pérou	80,3 ^m	88 ^m	95,6 ^m	98	101	1,00	65 ^{f,g}	0,97 ^{f,g}	31 ^g	0,98
86 Turkménistan	98,3 ^{k,l}	99 ^{k,l}	99,8 ^{k,l}	100
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	92 ^g	0,99 ^g	57	1,21
88 Turquie	78,5 ^k	83 ^k	93,2 ^k	95	85 ^g	0,93 ^g	21	0,73
89 Paraguay	90,2 ^m	97 ^m	96,5 ^m	100	92 ^g	1,01 ^g	51 ^g	1,05 ^g	22	1,37
90 Jordanie	85,9	90	99,5	100	92	1,01	81	1,03	31	1,02
91 Azerbaïdjan	79	0,98	75 ^g	0,99 ^g	24	1,02
92 Tunisie	63,1	76	90,6	93	97	0,99	69 ^g	1,04 ^g	21 ^{f,g}	0,97 ^f
93 Grenade	80 ^{f,g}	0,90 ^{f,g}
94 Chine	86,5 ^k	91 ^k	98,5 ^k	99	93 ^{f,g}	1,01 ^{f,g}
95 Dominique	90 ^{f,g}	0,98 ^{f,g}	87 ^f	1,06 ^f
96 Sri Lanka	89,6	95	96,9	100	105	1,00
97 Géorgie	91	1,00	72 ^{g,i}	1,03 ^{g,i}	37	1,02
98 République dominicaine	84,4	100	92,5	102	95	0,96	47	1,34
99 Belize	77,1 ^k	101 ^k	84,6 ^k	101	96 ^{f,g}	1,00 ^{f,g}	63 ^f	1,07 ^f
100 Équateur	89,7 ^k	97 ^k	96,5 ^k	100	102	1,01	50	1,02

26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes ^a		Alphabétisation des jeunes femmes adultes ^a		Scolarisation nette des filles dans le primaire ^{b, c}		Scolarisation nette des filles dans le secondaire ^{b, c}		Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur ^{c, d}	
	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du	Taux	En % du
	(en % des 15 ans et plus)	taux masc	(en % des 15-24 ans)	taux masc	(%)	taux masc ^e	(%)	taux masc ^e	(%)	taux masc ^e
	2002	2002	2002	2002	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02	2001/02
101 Iran, Rép. Islamique d'	70,4 ^{l,m}	84 ^{l,m}	78 ^{f,g}	0,98 ^{f,g}	20	1,01
102 Territoires palestiniens occupés	95	1,01	83 ^g	1,06 ^g	30	0,98
103 El Salvador	77,1	94	88,1	98	89	1,00	47	1,02	18	1,19
104 Guyana	97 ^h	0,97 ^h	79 ^{g,h}	1,10 ^{g,h}
105 Cap Vert	68,0	80	86,3	94	100	0,99	54	1,04	3	0,84
106 Rép. Arabe syrienne	74,2	82	93,0	96	96	0,95	37	0,91
107 Ouzbékistan	98,9	99	99,6	100
108 Algérie	59,6	76	85,6	91	94	0,97	64 ^g	1,06 ^g
109 Guinée équatoriale	78	0,85	19 ^{g,h}	0,58 ^{g,h}	2 ^h	0,43 ^h
110 Kirghizistan	88	0,96	48	1,14
111 Indonésie	83,4	90	97,6	99	92	0,99	46 ^{g,h}	0,95 ^{g,h}	14	0,86
112 Viêt-nam	86,9 ^{k,l}	93 ^{k,l}	92 ^{f,g}	0,94 ^{f,g}	9	0,76
113 Moldavie, Rép. de	98,6	99	99,8	100	78	0,99	70	1,03	33	1,34
114 Bolivie	80,7 ^k	87 ^k	96,1 ^k	98	94	1,00	67 ^{f,g}	0,98 ^{f,g}	22 ^{g,j}	0,55 ^j
115 Honduras	80,2 ^k	101 ^k	90,9 ^k	105	88 ^g	1,02 ^g	16 ^g	1,32
116 Tadjikistan	99,3 ^k	100 ^k	99,8 ^k	100	102	0,95	72 ^g	0,84 ^g	7	0,33
117 Mongolie	97,5 ^k	99 ^k	98,4 ^k	101	88	1,03	78	1,19	44	1,74
118 Nicaragua	76,6 ^m	100 ^m	88,8 ^m	106	82	1,01	40	1,18
119 Afrique du Sud	85,3	98	91,7	100	90	1,01	65 ^{f,g}	1,11 ^{f,g}	16	1,14
120 Égypte	43,6 ^{k,l}	65 ^{k,l}	66,9 ^{k,l}	85	88 ^g	0,96 ^g	79 ^g	0,95 ^g
121 Guatemala	62,5	81	73,8	86	83	0,95	27 ^g	0,95 ^g
122 Gabon	78 ^{f,g}	0,99 ^{f,g}	5 ^j	0,54 ^j
123 São Tomé et Príncipe	96 ^g	0,94 ^g	1 ^g	0,56
124 Îles Salomon
125 Maroc	38,3	61	61,3	79	85	0,93	28 ^{g,h}	0,83 ^{g,h}	9 ^g	0,80
126 Namibie	82,8	99	94,0	104	81	1,06	44	1,36	7	0,84
127 Inde	76 ^f	0,83 ^f	9 ^f	0,68 ^f
128 Botswana	81,5	107	92,8	109	83	1,04	59 ^{f,g}	1,15 ^{f,g}	4	0,82
129 Vanuatu	94	1,02	28	1,01
130 Cambodge	59,3	73	75,9	90	83 ^g	0,93 ^g	15 ^g	0,60 ^g	2	0,40
131 Ghana	65,9	80	90,1	96	59	0,96	30 ^g	0,87 ^g	2	0,39
132 Myanmar	81,4	91	91,1	100	82	1,00	34	0,94	15 ^{f,g}	1,75 ^f
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	73 ^g	0,89 ^g	20 ^g	0,80 ^g	1 ^j	0,54 ^j
134 Bhoutan
135 Rép. dém. pop. Lao	55,5	72	72,7	85	79	0,92	28	0,81	3	0,57
136 Comores	49,1	77	52,2	79	50 ^{g,h}	0,84 ^{g,h}	1 ^{g,h}	0,73 ^h
137 Swaziland	80,0	98	92,1	102	77	1,01	35	1,21	5	1,16
138 Bangladesh	31,4	62	41,1	71	88	1,02	46	1,10	4	0,50
139 Soudan	49,1	69	74,2	88	42 ^{g,h}	0,83 ^{g,h}	6 ^j	0,92 ^j
140 Népal	26,4	43	46,0	59	66 ^{f,g}	0,88 ^{f,g}	2	0,28
141 Cameroun	59,8 ^m	78 ^m	4 ^g	0,63
Faible développement humain										
142 Pakistan	28,5 ^{k,l}	53 ^{k,l}	42,0 ^{k,l}	64
143 Togo	45,4	61	66,6	75	86	0,84	17 ^{g,h}	0,48 ^{g,h}	1 ^h	0,20 ^h
144 Congo	77,1	87	97,3	99	1	0,19
145 Lesotho	90,3 ^m	123 ^m	88	1,08	27	1,56	3	1,28
146 Ouganda	59,2	75	74,0	86	13 ^f	0,86 ^f	2 ^g	0,52
147 Zimbabwe	86,3	92	96,2	97	83	1,01	38	0,91	3 ^g	0,58
148 Kenya	78,5	87	95,1	99	71 ^g	1,02 ^g	24 ^g	0,97 ^g	2 ^g	0,53
149 Yémen	28,5	41	50,9	60	47 ^{g,h}	0,66 ^{g,h}	21 ^{g,h}	0,46 ^{g,h}	5 ^{g,h}	0,28 ^h
150 Madagascar	69	1,01	12 ^{g,j}	1,03 ^{g,j}	2	0,83
151 Nigéria	59,4	80	86,5	95

26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes ^a		Alphabétisation des jeunes femmes adultes ^a		Scolarisation nette des filles dans le primaire ^{b, c}		Scolarisation nette des filles dans le secondaire ^{b, c}		Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur ^{c, d}	
	Taux (en % des 15 ans et plus)		Taux (en % des 15-24 ans)		Taux (%)		Taux (%)		Taux (%)	
	En % du taux masc 2002	En % du taux masc 2002	En % du taux masc 2002	En % du taux masc 2002	En % du taux masc ^e 2001/02	En % du taux masc ^e 2001/02	En % du taux masc ^e 2001/02	En % du taux masc ^e 2001/02	En % du taux masc ^e 2001/02	En % du taux masc ^e 2001/02
152 Mauritanie	31,3	61	41,8	73	65 ^g	0,96 ^g	13 ^g	0,83 ^g	1	0,27
153 Haïti	50,0	93	66,5	101
154 Djibouti	30 ^g	0,77 ^g	13 ^g	0,63 ^g	1	0,80
155 Gambie	70 ^g	0,92 ^g	24 ^g	0,75 ^g
156 Érythrée	39	0,86	18 ^g	0,74 ^g	(.)	0,15
157 Sénégal	29,7	61	44,5	72	54	0,89
158 Timor oriental	15	1,58
159 Rwanda	63,4	84	83,6	97	85	1,03	1 ^g	0,40
160 Guinée	54	0,78	7 ^{g,i}	0,38 ^{g,i}
161 Bénin	25,5	47	38,5	53	58 ^{g,h}	0,69 ^{g,h}	13 ^{f,g}	0,48 ^{f,g}	1 ^h	0,24 ^h
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	69,2	81	89,4	95	54	1,00	(.) ^f	0,31 ^f
163 Côte d'Ivoire	51,5	74	53	0,74	4 ^j	0,36 ^j
164 Zambie	73,8	85	86,9	95	66 ^g	0,99 ^g	18 ^g	0,85 ^g	2 ^{f,g}	0,46 ^f
165 Malawi	48,7	64	62,8	77	81 ^g	1,00 ^g	26	0,81	(.) ^j	0,37 ^j
166 Angola	28 ^{g,h}	0,86 ^{g,h}	1 ^h	0,63 ^h
167 Tchad	37,5	69	64,0	84	47 ^g	0,67 ^g	4 ^{f,g}	0,31 ^{f,g}	(.) ^h	0,17 ^h
168 Congo, Rép. Dém. du	34 ^j	0,95 ^j	9 ^{g,i}	0,58 ^{g,i}
169 Rép. Centrafricaine	33,5 ^m	52 ^m	46,9 ^m	67	1 ^h	0,19 ^h
170 Éthiopie	33,8	69	51,8	82	41	0,79	11 ^g	0,61 ^g	1	0,36
171 Mozambique	31,4	50	49,2	64	56	0,88	9	0,69	(.) ^{g,h}	0,73 ^h
172 Guinée-Bissau	38 ^h	0,71 ^h	(.) ^h	0,18 ^h
173 Burundi	43,6	76	65,1	97	48 ^g	0,82 ^g	7 ^g	0,75 ^g	1	0,42
174 Mali	11,9 ^{k,l}	44 ^{k,l}	16,9 ^{k,l}	52	32 ^{g,i}	0,72 ^{g,i}
175 Burkina-Faso	8,1 ^{k,l}	44 ^{k,l}	14,0 ^{k,l}	55	29 ^g	0,71 ^g	6 ^{f,g}	0,65 ^{f,g}	1	0,33
176 Niger	9,3	37	15,1	44	28	0,68	4	0,66	1 ^g	0,34
177 Sierra Leone	1 ^g	0,40
Pays en développement	75,9	88	85,7	95
Pays les moins avancés	43,3	70	57,4	81
Pays arabes	51,8	70	75,6	87
Asie de l'Est et Pacifique	86,2	91	97,6	99
Amérique latine et Caraïbes	87,7	98	95,3	101
Asie du Sud	40,8	67	45,0	70
Afrique sub-saharienne	55,9	79	72,6	90
Europe centrale et orientale et CEI	99,1	100	99,6	100
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen
Faible développement humain
Revenu élevé
Revenu intermédiaire
Revenu faible
Monde

a. Sauf indication contraire, les données renvoient à des estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO en juillet 2002. A cause de différences de méthodologie ou d'actualisation des données, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. b. Le taux net de scolarisation est le ratio du nombre des enfants officiellement en âge de fréquenter le niveau d'enseignement concerné effectivement inscrits sur la population totale de cet âge. Des ratios nets supérieurs à 100 % s'expliquent par des différences entre ces deux séries de données. c. Données se rapportant à l'année scolaire 2001/02. Pour certains pays, les données peuvent renvoyer à des estimations nationales ou aux estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Pour plus de détails, consulter le site <http://www.uis.unesco.org>. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. d. Les inscriptions dans le supérieur sont généralement calculées sous forme d'un ratio brut. e. Rapport du taux d'inscription des femmes sur le taux d'inscription des hommes. f. Données se rapportant à l'année scolaire 2000/01. g. Estimations préliminaires de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujettes à révision. Données se rapportant à l'année scolaire 1998/99. h. Données se rapportant à l'année scolaire 1999/2000. i. Ce taux est sous-estimé car de nombreux élèves du secondaire et étudiants du supérieur poursuivent leurs études dans des pays voisins. j. Données se rapportant à l'année scolaire 1998/99. k. Recensement. l. Données se rapportant à une année scolaire comprise entre 1995 et 1999. m. Enquête

Sources : Colonnes 1 et 3 : Institut de statistique de l'UNESCO, 2004a. Colonnes 2 et 4 : calculs réalisés d'après les données sur le taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes de l'Institut statistique de l'UNESCO, 2004a. Colonnes 5, 7 et 9 : Institut de statistique de l'UNESCO, 2004c. Colonnes 6, 8 et 10 : Calculées sur la base du taux de scolarisation net selon l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c.

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Emploi des femmes par secteur économique (%)						Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (%)		
				Agriculture		Industrie		Services		l'entreprise familiale		
	Taux (%)	Indice (base 100=1990)	En % du taux masculin	En % du taux		En % du taux		En % du taux		Femmes	Hommes	
				Total 1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	1995-2002 ^a			
Développement humain élevé												
1	Norvège	59,9	110	85	2	37	9	27	88	152	63	38
2	Suède	62,7	102	89	1	32	11	31	88	144	50	50
3	Australie	56,4	108	78	3	56	10	33	87	135	58	42
4	Canada	60,5	105	83	2	40	11	35	87	137	65	35
5	Pays-Bas	45,8	106	67	2	60	9	29	86	135	80	20
6	Belgique	40,1	106	67	1	52	10	28	82	141	85	15
7	Islande	66,7	101	83	3	24	10	29	85	157	50	50
8	États-Unis	59,3	107	82	1	42	12	36	87	134	63	37
9	Japon	51,1	104	68	5	113	21	55	73	128	81	19
10	Irlande	37,9	118	53	2	17	14	36	83	167	53	47
11	Suisse	51,0	104	66	3	67	13	37	84	141	59	41
12	Royaume-Uni	53,2	106	75	1	35	11	32	88	142	68	32
13	Finlande	56,9	98	87	4	50	14	35	82	156	42	58
14	Autriche	44,1	103	66	6	113	14	32	80	154	67	33
15	Luxembourg	38,2	104	58
16	France	49,1	108	77	1	36	13	38	86	136
17	Danemark	61,8	100	84	2	34	14	38	85	143
18	Nouvelle-Zélande	58,0	110	80	6	50	12	37	82	146	61	39
19	Allemagne	47,9	100	70	2	70	18	40	80	153	78	22
20	Espagne	38,1	113	57	5	59	15	35	81	160	63	37
21	Italie	38,8	107	59	5	78	20	52	75	136	54	46
22	Israël	49,2	115	69	76	24
23	Hong Kong, Chine (RAS)	51,1	105	65	(.)	33	10	37	90	123	87	13
24	Grèce	38,4	109	59	18	118	12	40	70	127	69	31
25	Singapour	50,0	99	64	(.)	50	18	60	81	119	76	24
26	Portugal	51,6	105	72	14	123	23	51	63	143	70	30
27	Slovénie	54,4	98	81	10	95	29	62	61	143	62	38
28	Corée, Rép. De	54,1	112	71	12	125	19	55	70	122	88	12
29	Barbade	62,3	107	79	4	77	10	35	63	129
30	Chypre	49,2	103	62	4	80	13	41	83	142	84	16
31	Malte	26,3	113	38	1	18	21	58	78	129
32	République tchèque	61,3	100	83	3	55	28	57	68	155	86	14
33	Brunei Darussalam	50,7	112	63
34	Argentine	36,7	126	48	(.)	33	12	40	87	127	59	41
35	Seychelles
36	Estonie	60,4	95	82	4	39	23	55	73	153	50	50
37	Pologne	57,1	100	80	19	99	18	46	63	155	58	43
38	Hongrie	48,6	102	72	4	41	26	60	71	144	70	30
39	Saint-Kitts-et-Nevis
40	Bahreïn	34,2	120	40
41	Lituanie	57,5	97	80	12	60	21	61	67	148	59	41
42	Slovaquie	62,7	99	84	4	45	26	53	71	161	75	25
43	Chili	38,5	121	50
44	Koweït	36,4	96	48
45	Costa Rica	37,6	113	47	4	19	15	57	80	158	43	57
46	Uruguay	48,6	110	67	2	28	14	43	85	136	74	25
47	Qatar	42,1	127	47
48	Croatie	48,9	102	73	15	97	21	58	63	133	73	27
49	Émirats arabes unis	32,0	110	37	(.)	1	14	38	86	157
50	Lettonie	59,3	94	80	12	63	16	48	72	153	50	50

27 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Emploi des femmes par secteur économique (%)									Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (%)	
	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Agriculture			Industrie			Services	
	Taux (%)	Indice (base 100=1990)	En % du taux masculin	En % du taux		En % du taux		En % du taux		Femmes	Hommes
	2002	2002	2002	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a
51 Bahamas	67,0	104	84	1	22	5	22	93	134
52 Cuba	50,8	120	66
53 Mexique	40,2	118	48	6	26	22	79	72	150	49	51
54 Trinité et Tobago	44,9	115	60	3	25	13	36	84	160	75	25
55 Antigua-et-Barbuda
Développement humain moyen											
56 Bulgarie	56,1	94	86
57 Russie, Féd. De	59,1	98	82	8	53	23	64	69	140	41	58
58 Jamahiriya arabe libyenne	25,6	125	34
59 Malaisie	48,9	110	62	14	68	29	85	57	126
60 Macédoine, ERYM	50,0	104	72	61	39
61 Panama	44,0	114	56	6	19	10	50	85	165	36	64
62 Biélorussie	59,1	97	82
63 Tonga
64 Maurice	38,4	111	48	13	82	43	110	45	97
65 Albanie	60,0	103	74
66 Bosnie-Herzégovine	43,1	99	60
67 Suriname	37,1	124	50	2	21	1	2	97	150
68 Venezuela	43,9	116	54	2	12	12	42	86	151
69 Roumanie	50,5	97	76	45	113	22	72	33	111	71	29
70 Ukraine	55,4	98	80	17	79	22	57	55	168	60	40
71 Sainte-Lucie	16	59	14	56	71	144
72 Brésil	43,7	98	52	16	68	10	37	74	150
73 Colombie	48,9	115	61	7	20	17	90	76	158	58	42
74 Oman	20,0	157	26
75 Samoa occidentales
76 Thaïlande	73,0	97	85	48	95	17	85	35	119	66	34
77 Arabie Saoudite	22,0	147	29
78 Kazakhstan	61,2	101	82
79 Jamaïque	67,3	101	86	10	34	9	34	81	181	66	34
80 Liban	30,3	125	39
81 Fidji	38,7	146	48
82 Arménie	62,4	99	88
83 Philippines	49,9	106	61	25	55	12	67	63	172
84 Maldives	65,4	100	80	5	31	24	149	39	70	57	43
85 Pérou	35,3	120	44	6	56	10	42	84	129	66	34
86 Turkménistan	62,5	105	82
87 Saint-Vincent-et-Grenadines
88 Turquie	50,8	116	62	56	232	15	56	29	60	68	32
89 Paraguay	37,3	110	44	20	52	10	50	69	173
90 Jordanie	27,6	163	36
91 Azerbaïdjan	55,0	106	76	43	114	7	51	50	103
92 Tunisie	37,5	114	48
93 Grenade	10	59	12	38	77	165
94 Chine	72,5	98	86
95 Dominique	14	44	10	42	72	180
96 Sri Lanka	43,3	108	56	49	129	22	98	27	74	56	44
97 Géorgie	55,7	100	78	53	100	6	47	41	118	57	43
98 République dominicaine	40,8	120	48	2	9	17	64	81	154	23	77
99 Belize	27,5	115	32	6	17	12	62	81	187	32	68
100 Équateur	33,4	120	40	4	38	16	55	79	132	64	36

27 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Emploi des femmes par secteur économique (%)									Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (%)	
	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services		l'entreprise familiale	
	Taux (%)	Indice (base 100=1990)	En % du taux masculin	Total	En % du taux masculin	Total	En % du taux masculin	Total	En % du taux masculin	Femmes	Hommes
	2002	2002	2002	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a	1995-2002 ^a
101	Iran, Rép. Islamique d'	30,0	139	38	46	54
102	Territoires palestiniens occupés	9,5	151	14	26	281	11	34	62	107	54
103	El Salvador	47,1	126	56	4	12	22	90	74	178	39
104	Guyana	41,5	116	50
105	Cap Vert	46,6	109	53
106	Rép. Arabe syrienne	29,2	124	38
107	Ouzbékistan	62,8	106	85
108	Algérie	30,9	162	41
109	Guinée équatoriale	45,7	101	52
110	Kirghizistan	61,2	104	85	53	103	8	60	38	112	..
111	Indonésie	56,0	111	68
112	Viêt-nam	73,5	96	91
113	Moldavie, Rép. de	60,3	98	84	50	97	10	58	40	130	70
114	Bolivie	48,4	106	58	3	54	14	36	82	151	63
115	Honduras	41,2	122	48	40	60
116	Tadjikistan	58,5	112	81
117	Mongolie	73,8	103	88	70	30
118	Nicaragua	48,1	119	57
119	Afrique du Sud	47,3	102	59	9	72	14	41	75	150	..
120	Égypte	35,7	118	45	39	144	7	28	54	112	33
121	Guatemala	37,1	132	43	18	36	23	127	56	203	..
122	Gabon	63,2	101	77
123	São Tomé et Príncipe
124	Îles Salomon	80,9	97	92
125	Maroc	41,8	107	53	6	107	40	125	54	86	19
126	Namibie	53,7	101	67	29	89	7	39	63	128	..
127	Inde	42,4	105	50
128	Botswana	62,6	95	77	17	78	14	54	67	133	45
129	Vanuatu
130	Cambodge	80,2	98	97	64	36
131	Ghana	79,9	98	98
132	Myanmar	65,8	99	75
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	67,6	100	79
134	Bhoutan	57,1	100	65
135	Rép. dém. pop. Lao	74,5	101	85
136	Comores	62,4	99	73
137	Swaziland	41,9	107	52
138	Bangladesh	66,4	101	76	77	144	9	82	12	40	81
139	Soudan	35,4	115	41
140	Népal	56,8	101	67
141	Cameroun	49,6	105	59
Faible développement humain											
142	Pakistan	36,3	127	44	73	164	9	46	18	50	33
143	Togo	53,5	101	62
144	Congo	58,4	100	71
145	Lesotho	47,6	103	56
146	Ouganda	79,3	98	88
147	Zimbabwe	65,0	98	78
148	Kenya	74,7	100	85	16	79	10	41	75	131	..
149	Yémen	30,8	109	37	88	204	3	21	9	21	26
150	Madagascar	69,0	99	78
151	Nigeria	47,8	102	56	2	51	11	37	87	131	..

27 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Emploi des femmes par secteur économique (%)									Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (%)	
	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Agriculture			Industrie			Services	
	Taux (%)	Indice (base 100=1990)	En % du taux masculin	En % du taux		En % du taux		En % du taux		Femmes	Hommes
	2002	2002	2002	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	Total 1995-2002 ^a	masculin 1995-2002 ^a	2002 ^a	2002 ^a
152	Mauritanie	63,2	97	74
153	Haïti	55,7	97	70	37	60	6	41	57	252	..
154	Djibouti
155	Gambie	69,7	101	78
156	Érythrée	74,6	98	87
157	Sénégal	61,7	101	72
158	Timor oriental	73,3	96	86
159	Rwanda	82,4	98	88
160	Guinée	77,1	98	89
161	Bénin	73,2	96	90
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	81,5	98	93
163	Côte d'Ivoire	44,0	102	51
164	Zambie	64,0	98	74
165	Malawi	77,7	97	90
166	Angola	72,6	98	82
167	Tchad	67,3	102	77
168	Congo, Rép. Dém. du	60,4	97	72
169	Rép. Centrafricaine	67,3	96	78
170	Éthiopie	57,2	98	67
171	Mozambique	82,6	99	92
172	Guinée-Bissau	57,0	100	63
173	Burundi	81,8	99	89
174	Mali	69,8	97	79
175	Burkina-Faso	74,7	97	85
176	Niger	69,3	99	75
177	Sierra Leone	45,0	106	54
Pays en développement											
Pays les moins avancés											
Pays arabes											
Asie de l'Est et Pacifique											
Amérique latine et Caraïbes											
Asie du Sud											
Afrique sub-saharienne											
Europe centrale et orientale et CEI											
OCDE											
Pays de l'OCDE à revenu élevé											
Développement humain élevé											
Développement humain moyen											
Faible développement humain											
Revenu élevé											
Revenu intermédiaire											
Revenu faible											
Monde											

Note: En raison d'un certain nombre de limitations dans les données, les comparaisons des statistiques relatives à la main-d'œuvre sur la durée et entre les pays doivent être effectuées avec circonspection. Pour des notes détaillées sur les données, voir BIT, 2002, 2003 et 2004b. Les pourcentages de l'emploi par activité économique ayant été arrondis et certaines catégories non classées ayant été omises, le total des dépenses par niveaux peut être différent de 100.

Sources : Colonnes 1 à 3 : calculs effectués d'après des données sur la population exerçant une activité économique et la population totale du BIT, 2002. Colonnes 4 à 9 : BIT, 2003. Colonnes 10 et 11 : calculs effectués d'après des données relatives au travail familial du BIT, 2004b.

28 Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes

... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Année	Charge de travail			Emploi du temps (%)						
	Total du temps de travail (minutes par jour)		Tps de travail pop. fém. (% pop. Masc.)	Total du tps. de travail		Temps passé par les femmes		Temps passé par les hommes		
	Femmes	Hommes		Activités marchandes	Activités non marchandes	Activités marchandes	Activités non marchandes	Activités marchandes	Activités non marchandes	
Pays en développement sélectionnés										
Zones urbaines										
Colombie	1983	399	356	112	49	51	24	76	77	23
Indonésie	1992	398	366	109	60	40	35	65	86	14
Kenya	1986	590	572	103	46	54	41	59	79	21
Népal	1978	579	554	105	58	42	25	75	67	33
Vénézuéla	1983	440	416	106	59	41	30	70	87	13
Moyenne ^a		481	453	107	54	46	31	69	79	21
Zones rurales										
Bangladesh	1990	545	496	110	52	48	35	65	70	30
Guatemala	1977	678	579	117	59	41	37	63	84	16
Kenya	1988	676	500	135	56	44	42	58	76	24
Népal	1978	641	547	117	56	44	46	54	67	33
Régions montagneuses	1978	692	586	118	59	41	52	48	66	34
Montagnes	1978	649	534	122	56	44	48	52	65	35
Collines rurales	1978	583	520	112	52	48	37	63	70	30
Philippines	1975-77	546	452	121	73	27	29	71	84	16
Moyenne ^a		617	515	120	59	41	38	62	76	24
National^b										
Inde	2000	457	391	117	61	39	35	65	92	8
Mongolie	2000	545	501	109	61	39	49	51	75	25
Afrique du Sud	2000	332	273	122	51	49	35	65	70	30
Moyenne ^a		445	388	116	58	42	40	60	79	21
Pays de l'OCDE sélectionnés^c										
Australie	1997	435	418	104	46	54	30	70	62	38
Autriche ^d	1992	438	393	111	49	51	31	69	71	29
Canada	1998	420	429	98	53	47	41	59	65	35
Danemark ^d	1987	449	458	98	68	32	58	42	79	21
Finlande ^d	1987-88	430	410	105	51	49	39	61	64	36
France	1999	391	363	108	46	54	33	67	60	40
Allemagne ^d	1991-92	440	441	100	44	56	30	70	61	39
Hongrie	1999	432	445	97	51	49	41	59	60	40
Israël ^d	1991-92	375	377	99	51	49	29	71	74	26
Italie ^d	1988-89	470	367	128	45	55	22	78	77	23
Japon	1996	393	363	108	66	34	43	57	93	7
République de Corée	1999	431	373	116	64	36	45	55	88	12
Lettonie	1996	535	481	111	46	54	35	65	58	42
Pays-Bas	1995	308	315	98	48	52	27	73	69	31
Nouvelle-Zélande	1999	420	417	101	46	54	32	68	60	40
Norvège ^d	1990-91	445	412	108	50	50	38	62	64	36
Royaume-Uni ^d	1985	413	411	100	51	49	37	63	68	32
États-Unis ^d	1985	453	428	106	50	50	37	63	63	37
Moyenne ^e		423	403	105	52	48	37	64	69	31

Note: Les données sont des estimations basées sur les enquêtes sur la gestion du temps, disponibles à temps pour la publication. Les données sur la gestion du temps sont également recueillies dans d'autres pays dont le Bénin, le Tchad, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, le Guatemala, la République démocratique Lao, le Mali, le Mexique, le Maroc, le Népal, le Nicaragua, le Nigeria, Oman, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam. Les activités marchandes font références aux activités de production axées sur le marché, telles que définies par le Système de comptabilité nationale des Nations Unies, dans sa version révisée de 1993; les enquêtes datant d'avant 1993 ne sont pas, à proprement parlé, comparables avec les enquêtes effectuées à une date ultérieure.

a. Renvoie à la moyenne non pondérée pour les pays ou régions indiquées ci-dessus. *b.* Les classifications des activités marchandes et non marchandes se sont pas à proprement parlé basées sur le Système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version révisée de 1993. Les comparaisons entre les pays et les régions doivent donc être effectuées avec précaution. *c.* Inclut Israël et la Lettonie, bien qu'ils ne soient pas membres de l'OCDE. *d.* Harvey, 1995. *e.* Renvoie à la moyenne non pondérée pour les pays sélectionnés de l'OCDE ci-dessus (sauf Israël et la Lettonie).

Source: *Colonnes 1-10:* Pour les zones urbaines et rurales dans les pays en développement sélectionnés, Goldsmith-Clermont et Pagnossin Aligisakis, 1995. pour les estimations nationales dans les pays en développement sélectionnés, UN 2002. Pour les pays de l'OCDE et la Lettonie, sauf autre précision, Harvey 2001.

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Première accession d'une femme au parlement par élection (E) ou par nomination (A)	Femmes siégeant au gouvernement (en % du total) ^b 2001	ODM Femmes parlementaires (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat 2004	
					1990	2004		
Développement humain élevé								
1	Norvège	1907, 1913	1907, 1913	1911 A	42,1	36	36,4	—
2	Suède	1861, 1921	1907, 1921	1921 E	55,0	38	45,3	—
3	Australie	1902, 1962	1902, 1962	1943 E	19,5	6	25,3	28,9
4	Canada	1917, 1950	1920, 1960	1921 E	24,3	13	20,6	32,4
5	Pays-Bas	1919	1917	1918 E	31,0	21	36,7	32,0
6	Belgique	1919, 1948	1921, 1948	1921 A	18,5	9	35,3	31,0
7	Islande	1915, 1920	1915, 1920	1922 E	33,3	21	30,2	—
8	États-Unis	1920, 1960	1788 ^d	1917 E	31,8	7	14,3	13,0
9	Japon	1945, 1947	1945, 1947	1946 E	5,7	1	7,1	15,4
10	Irlande	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	18,8	8	13,3	16,7
11	Suisse	1971	1971	1971 E	28,6	14	25,0	23,9
12	Royaume-Uni	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	33,3	6	17,9	16,7
13	Finlande	1906	1906	1907 E	44,4	32	37,5	—
14	Autriche	1918	1918	1919 E	31,3	12	33,9	21,0
15	Luxembourg	1919	1919	1919 E	28,6	13	16,7	—
16	France	1944	1944	1945 E	37,9	7	12,2	10,9
17	Danemark	1915	1915	1918 E	45,0	31	38,0	—
18	Nouvelle-Zélande	1893	1919	1933 E	44,0	14	28,3	—
19	Allemagne	1918	1918	1919 E	35,7	..	32,2	24,6
20	Espagne	1931	1931	1931 E	17,6	15	28,3	24,3
21	Italie	1945	1945	1946 E	17,6	13	11,5	8,1
22	Israël	1948	1948	1949 E	6,1	7	15,0	—
23	Hong Kong, Chine (RAS)
24	Grèce	1927, 1952	1927, 1952	1952 E	7,1	7	8,7	—
25	Singapour	1947	1947	1963 E	5,7	5	16,0	—
26	Portugal	1931, 1976	1931, 1976	1934 E	9,7	8	19,1	—
27	Slovénie	1945	1945	1992 E ^e	15,0	..	12,2	—
28	Corée, Rép. De	1948	1948	1948 E	6,5	2	5,9	—
29	Barbade	1950	1950	1966 A	14,3	4	13,3	23,8
30	Chypre	1960	1960	1963 E	..	2	10,7	—
31	Malte	1947	1947	1966 E	5,3	3	9,2	—
32	République tchèque	1920	1920	1992 E ^e	17,0	12,3
33	Brunei Darussalam ^f	—	—	—	0,0	— ^g	— ^g	— ^g
34	Argentine	1947	1947	1951 E	7,3	6	30,7	33,3
35	Seychelles	1948	1948	1976 E+A	23,1	16	29,4	—
36	Estonie	1918	1918	1919 E	14,3	..	18,8	—
37	Pologne	1918	1918	1919 E	18,7	14	20,2	23,0
38	Hongrie	1918	1918	1920 E	35,9	21	9,8	—
39	Saint-Kitts-et-Nevis	1951	1951	1984 E	0,0	7	13,3	—
40	Bahreïn	1973 ^h	1973 ^h	—	0,0 ⁱ	15,0 ⁱ
41	Lituanie	1921	1921	1920 A	18,9	..	10,6	—
42	Slovaquie	1920	1920	1992 E ^e	19,0	..	19,3	—
43	Chili	1931, 1949	1931, 1949	1951 E	25,6	..	12,5	4,1
44	Koweït ^f	—	—	—	0,0	..	0,0	—
45	Costa Rica	1949	1949	1953 E	28,6	11	35,1	—
46	Uruguay	1932	1932	1942 E	..	6	12,1	9,7
47	Qatar ^f	—	—	—	0,0	— ^g	— ^g	— ^g
48	Croatie	1945	1945	1992 E ^e	16,2	..	17,8	—
49	Émirats arabes unis ^f	—	—	—	0,0	—
50	Lettonie	1918	1918	..	6,7	..	21,0	—

29 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Première accession d'une femme au parlement par élection (E) ou par nomination (A)	Femmes siégeant au gouvernement (en % du total) ^b	ODM Femmes parlementaires (en % du total) ^c		
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat
			1990	2004	2004		
51 Bahamas	1961, 1964	1961, 1964	1977 A	16,7	4	20,0	43,8
52 Cuba	1934	1934	1940 E	10,7	34	36,0	—
53 Mexique	1947	1953	1952 A	11,1	12	22,6	15,6
54 Trinité et Tobago	1946	1946	1962 E+A	8,7	17	19,4	32,3
55 Antigua-et-Barbuda	1951	1951	1984 A	0,0	..	5,3	11,8
Développement humain moyen							
56 Bulgarie	1937	1944	1945 E	18,8	21	26,2	—
57 Russie, Féd. De	1918	1918	1993 E ^e	9,8	3,4
58 Jamahiriya arabe libyenne	1964	1964	..	12,5	—
59 Malaisie	1957	1957	1959 E	..	5	10,5	37,0
60 Macédoine, ERYM	1946	1946	1990 E ^e	10,9	..	18,3	—
61 Panama	1941, 1946	1941, 1946	1946 E	20,0	8	9,9	—
62 Biélorussie	1919	1919	1990 E ^e	25,7	..	10,3	31,1
63 Tonga	0,0	—
64 Maurice	1956	1956	1976 E	9,1	7	5,7	—
65 Albanie	1920	1920	1945 E	15,0	29	5,7	—
66 Bosnie-Herzégovine	16,7	0,0
67 Suriname	1948	1948	1975 E	..	8	17,6	—
68 Venezuela	1946	1946	1948 E	0,0	10	9,7	—
69 Roumanie	1929, 1946	1929, 1946	1946 E	20,0	34	10,7	5,7
70 Ukraine	1919	1919	1990 E ^e	5,3	—
71 Sainte-Lucie	1924	1924	1979 A	18,2	..	11,1	36,4
72 Brésil	1934	1934	1933 E	0,0	5	8,6	12,3
73 Colombie	1954	1954	1954 A	47,4	5	12,0	8,8
74 Oman ^f	—	—	—	..	— ^g	— ^g	— ^g
75 Samoa occidentales	1990	1990	1976 A	7,7	..	6,1	—
76 Thaïlande	1932	1932	1948 A	5,7	3	9,2	10,5
77 Arabie Saoudite ^f	—	—	—	0,0	—
78 Kazakhstan	1924, 1993	1924, 1993	1990 E ^e	17,5	..	10,4	5,1
79 Jamaïque	1944	1944	1944 E	12,5	5	11,7	19,0
80 Liban	1952	1952	1991 A	0,0	..	2,3	—
81 Fidji	1963	1963	1970A	20,7	..	5,7	6,7
82 Arménie	1921	1921	1990 E ^e	..	36	4,6	—
83 Philippines	1937	1937	1941 E	..	9	17,8	12,5
84 Maldives	1932	1932	1979 E	..	6	6,0	—
85 Pérou	1955	1955	1956 E	16,2	6	17,5	—
86 Turkménistan	1927	1927	1990 E	..	26	26,0	—
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	1951	1951	1979 E ^e	0,0	10	22,7	—
88 Turquie	1930	1934	1935 A	0,0	1	4,4	—
89 Paraguay	1961	1961	1963 E	..	6	8,8	8,9
90 Jordanie	1974	1974	1989 A	0,0	..	5,5	12,7
91 Azerbaïdjan	1921	1921	1990 E ^e	2,6	..	10,5	—
92 Tunisie	1957, 1959	1957, 1959	1959 E	10,0	4	11,5	—
93 Grenade	1951	1951	1976 E+A	25,0	..	26,7	30,8
94 Chine	1949	1949	1954 E	5,1	21	20,2	—
95 Dominique	1951	1951	1980 E	0,0	10	18,8	—
96 Sri Lanka	1931	1931	1947 E	..	5	4,4	—
97 Géorgie	1918, 1921	1918, 1921	1992 E ^e	9,7	..	7,2 ⁱ	— ^j
98 République dominicaine	1942	1942	1942 E	..	8	17,3	6,3
99 Belize	1954	1954	1984 E+A	11,1	..	3,3	23,1
100 Équateur	1929, 1967	1929, 1967	1956 E	20,0	5	16,0	—

29 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Première accession d'une femme au parlement par élection (E) ou par nomination (A)	Femmes siégeant au gouvernement (en % du total) ^b	ODM Femmes parlementaires (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2004	2004	
101	Iran, Rép. Islamique d'	1963	1963	1963 E+A	9,4	2	4,1	— ^k
102	Territoires palestiniens occupés
103	El Salvador	1939	1961	1961 E	15,4	12	10,7	—
104	Guyana	1953	1945	1968 E	..	37	20,0	—
105	Cap Vert	1975	1975	1975 E	35,0	12	11,1	—
106	Rép. Arabe syrienne	1949, 1953	1953	1973 E	11,1	9	12,0	—
107	Ouzbékistan	1938	1938	1990 E ^e	4,4	..	7,2	—
108	Algérie	1962	1962	1962 A	0,0	2	6,2	..
109	Guinée équatoriale	1963	1963	1968 E	..	13	5,0	—
110	Kirghizistan	1918	1918	1990 E ^e	10,0	2,2
111	Indonésie	1945	1945	1950 A	5,9	12	8,0	—
112	Viêt-nam	1946	1946	1976 E	..	18	27,3	—
113	Moldavie, Rép. de	1978, 1993	1978, 1993	1990 E	12,9	—
114	Bolivie	1938, 1952	1938, 1952	1966 E	..	9	18,5	14,8
115	Honduras	1955	1955	1957 ^l	33,3	10	5,5	—
116	Tadjikistan	1924	1924	1990 E ^e	12,7	11,8
117	Mongolie	1924	1924	1951 E	10,0	25	10,5	—
118	Nicaragua	1955	1955	1972 E	23,1	15	20,7	—
119	Afrique du Sud	1930, 1994	1930, 1994	1933 E	38,1	3	29,8	31,5 ^m
120	Égypte	1956	1956	1957 E	6,1	4	2,4	5,7
121	Guatemala	1946	1946	1956 E	7,1	7	8,2	—
122	Gabon	1956	1956	1961 E	12,1	13	9,2	13,2
123	São Tomé et Príncipe	1975	1975	1975 E	..	12	9,1	—
124	Îles Salomon	1974	1974	1993 E	0,0	—
125	Maroc	1963	1963	1993 E	4,9	..	10,8	..
126	Namibie	1989	1989	1989 E	16,3	7	26,4	7,7
127	Inde	1950	1950	1952 E	10,1	5	8,8	10,3
128	Botswana	1965	1965	1979 E	26,7	5	17,0	—
129	Vanuatu	1975, 1980	1975, 1980	1987 E	..	4	1,9	—
130	Cambodge	1955	1955	1958 E	7,1	..	9,8	13,1
131	Ghana	1954	1954	1960 A ^l	8,6	..	9,0	—
132	Myanmar	1935	1946	1947 E ⁿ	.. ⁿ
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1964	1963	1977 E	0,0	..	0,9	—
134	Bhoutan	1953	1953	1975 E	..	2	9,3	—
135	Rép. dém. pop. Lao	1958	1958	1958 E	10,2	6	22,9	—
136	Comores	1956	1956	1993 E	— ^o	— ^o
137	Swaziland	1968	1968	1972 E+A	12,5	4	10,8	30,0
138	Bangladesh	1972	1972	1973 E	9,5	10	2,0	—
139	Soudan	1964	1964	1964 E	5,1	..	9,7	—
140	Népal	1951	1951	1952 A	14,8	6	5,9	..
141	Cameroun	1946	1946	1960 E	5,8	14	8,9	—
Faible développement humain								
142	Pakistan	1947	1947	1973 E	.. ^p	10	21,6	18,0
143	Togo	1945	1945	1961 E	7,4	5	7,4	—
144	Congo	1963	1963	1963 E	..	14	8,5	15,0
145	Lesotho	1965	1965	1965 A	11,7	36,4
146	Ouganda	1962	1962	1962 A	27,1	12	24,7	—
147	Zimbabwe	1957	1978	1980 E+A	36,0	11	10,0	—
148	Kenya	1919, 1963	1919, 1963	1969 E+A	1,4	1	7,1	—
149	Yémen	1967	1967	1990 E ^l	..	4	0,3	—
150	Madagascar	1959	1959	1965 E	12,5	7	3,8	11,1
151	Nigeria	1958	1958	..	22,6	..	6,7	2,8

29 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Première accession d'une femme au parlement par élection (E) ou par nomination (A)	Femmes siégeant au gouvernement (en % du total) ^b	ODM Femmes parlementaires (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
			1990	2004	2004			
152	Mauritanie	1961	1961	1975 E	13,6	..	3,7	5,4
153	Haïti	1950	1950	1961 E	18,2	..	3,6	25,9
154	Djibouti	1946	1986	2003 E	5,0	..	10,8	—
155	Gambie	1960	1960	1982 E	30,8	8	13,2	—
156	Érythrée	1955	1955	1994 E	11,8	..	22,0	—
157	Sénégal	1945	1945	1963 E	15,6	13	19,2	—
158	Timor oriental	26,1 ^q	—
159	Rwanda	1961	1961	1965 ^l	13,0	17	48,8	30,0
160	Guinée	1958	1958	1963 E	11,1	..	19,3	—
161	Bénin	1956	1956	1979 E	10,5	3	7,2	—
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	1959	1959	21,4	—
163	Côte d'Ivoire	1952	1952	1965 E	9,1	6	8,5	—
164	Zambie	1962	1962	1964 E+A	6,2	7	12,0	—
165	Malawi	1961	1961	1964 E	11,8	10	9,3	—
166	Angola	1975	1975	1980 E	14,7	15	15,5	—
167	Tchad	1958	1958	1962 E	5,8	—
168	Congo, Rép. Dém. du	1967	1970	1970 E	..	5	8,3	—
169	Rép. Centrafricaine	1986	1986	1987 E	..	4	— ^o	— ^o
170	Éthiopie	1955	1955	1957 E	22,2	..	7,7	8,3
171	Mozambique	1975	1975	1977 E	..	16	30,0	—
172	Guinée-Bissau	1977	1977	1972 A	8,3	20	— ^o	— ^o
173	Burundi	1961	1961	1982 E	4,5	..	18,4	18,9
174	Mali	1956	1956	1964 E	33,3	..	10,2	—
175	Burkina-Faso	1958	1958	1978 E	8,6	..	11,7	—
176	Niger	1948	1948	1989 E	10,0	5	1,2	—
177	Sierra Leone	1961	1961	..	8,1	..	14,5	—

a. Année où les femmes se sont vues accorder des droits électoraux universels et égaux à ceux des hommes. Lorsque deux années sont indiquées, la première se rapporte à une première reconnaissance partielle du droit de vote ou de candidature. b. Les données communiquées par les pays sont fonction de leur définition de l'exécutif national, et peuvent donc inclure les femmes occupant un poste de ministre ou de ministre délégué et celles occupant d'autres postes ministériels, y compris de secrétaires parlementaires. c. Situation au 1er mars 2004. Ce pourcentage a été calculé sur la base du nombre total de sièges pourvus au parlement. d. Pas d'information disponible sur l'année où toutes les femmes ont obtenu le droit de candidature. Cependant, la Constitution ne fait pas mention de la question du sexe concernant ce droit. e. Année lors de laquelle des femmes ont été élues dans le système parlementaire actuel. f. Les femmes n'ont pas le droit de vote et de candidature. g. Le Brunei Darussalam, Oman et le Qatar n'ont jamais eu de parlement. h. Selon la Constitution en vigueur (1973), tous les citoyens sont égaux devant la loi. Toutefois, les femmes n'ont pas eu la possibilité d'exercer leurs droits électoraux lors des premières élections législatives de 1973. La première législature a été dissoute par décret de l'émir le 26 août 1975. i. Les femmes ont eu le droit de voter lors du référendum des 14-15 février 2001, pour l'approbation de la Charte d'Action Nationale. «Subséquentement», les femmes ont «disposé pleinement de leurs droits politiques», vote et candidature, lors des élections nationales de 2002. j. Les élections ont eu lieu en novembre 2003. Toutefois, le 25 novembre 2003, les résultats ont été annulés par la Cour suprême de Géorgie. De nouvelles élections sont à venir par mars 2004. k. Les élections sont en cours au 1er mars 2004, le nombre de femmes au parlement ne peut donc être connu. l. Pas d'information ou de confirmation disponible. m. Les chiffres de répartition des sièges ne prennent pas en compte les 36 délégués spéciaux siégeant en alternance nommés sur une base ad hoc, et les pourcentages indiqués sont calculés sur la base des 54 sièges permanents. n. Le parlement élu en 1990 n'a jamais été réuni ni autorisé à siéger, et nombre de ses membres ont été envoyés en prison ou exilés. o. Ce parlement a été dissout ou suspendu pour une période indéterminée. p. Le Pakistan avait sept femmes au gouvernement à des niveaux ministériels en 2000 et en onze en 2004 (PNUD 2004). Cela n'est pas indiqué dans les données internationales disponibles pour l'instant. Une mise à jour devrait arriver prochainement. q. Le but des élections du 30 août 2001 était d'élire les membres de l'assemblée constituante du Timor Oriental. Cet organe est devenu parlement national le 20 mai 2002, date de l'indépendance du pays, sans qu'il soit tenu d'autres élections.

Source: Colonne 1–3: UIP 1995 et UIP 2004a; colonne 4: UIP 2001; colonne 5: ONU 2004e; colonnes 6 et 7: UIP 2004b.

Classement selon l'IDH	Convention internationale sur la prévention et la sanction du crime de génocide 1948	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative aux droits de l'enfant 1989
Développement humain élevé							
1	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●	●
4	●	●	●	●	●	●	●
5	●	●	●	●	●	●	●
6	●	●	●	●	●	●	●
7	●	●	●	●	●	●	●
8	●	●	●	○	○	●	○
9	●	●	●	●	●	●	●
10	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●
18	●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●	●
21	●	●	●	●	●	●	●
22	●	●	●	●	●	●	●
24	●	●	●	●	●	●	●
25	●	●	●	●	●	●	●
26	●	●	●	●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●
28	●	●	●	●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●	●
31	●	●	●	●	●	●	●
32	●	●	●	●	●	●	●
33	●	●	●	●	●	●	●
34	●	●	●	●	●	●	●
35	●	●	●	●	●	●	●
36	●	●	●	●	●	●	●
37	●	●	●	●	●	●	●
38	●	●	●	●	●	●	●
39	●	●	●	●	●	●	●
40	●	●	●	●	●	●	●
41	●	●	●	●	●	●	●
42	●	●	●	●	●	●	●
43	●	●	●	●	●	●	●
44	●	●	●	●	●	●	●
45	●	●	●	●	●	●	●
46	●	●	●	●	●	●	●
47	●	●	●	●	●	●	●
48	●	●	●	●	●	●	●
49	●	●	●	●	●	●	●
50	●	●	●	●	●	●	●
51	●	●	●	●	●	●	●

30 État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale sur la prévention et la sanction du crime de génocide 1948	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative aux droits de l'enfant 1989
52 Cuba	●	●			●	●	●
53 Mexique	●	●	●	●	●	●	●
54 Trinité et Tobago	●	●	●	●	●		●
55 Antigua-et-Barbuda	●	●			●	●	●
Développement humain moyen							
56 Bulgarie	●	●	●	●	●	●	●
57 Russie, Féd. De	●	●	●	●	●	●	●
58 Jamahiriya arabe libyenne	●	●	●	●	●	●	●
59 Malaisie	●				●		●
60 Macédoine, ERYM	●	●	●	●	●	●	●
61 Panama	●	●	●	●	●	●	●
62 Biélorussie	●	●	●	●	●	●	●
63 Tonga	●	●					●
64 Maurice		●	●	●	●	●	●
65 Albanie	●	●	●	●	●	●	●
66 Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●	●
67 Suriname		●	●	●	●		●
68 Venezuela	●	●	●	●	●	●	●
69 Roumanie	●	●	●	●	●	●	●
70 Ukraine	●	●	●	●	●	●	●
71 Sainte-Lucie		●			●		●
72 Brésil	●	●	●	●	●	●	●
73 Colombie	●	●	●	●	●	●	●
74 Oman		●					●
75 Samoa occidentales					●		●
76 Thaïlande		●	●	●	●		●
77 Arabie Saoudite	●	●			●	●	●
78 Kazakhstan	●		○	○	●	●	●
79 Jamaïque	●	●	●	●	●		●
80 Liban	●	●	●	●	●	●	●
81 Fidji	●	●			●		●
82 Arménie	●	●	●	●	●	●	●
83 Philippines	●	●	●	●	●	●	●
84 Maldives	●	●			●		●
85 Pérou	●	●	●	●	●	●	●
86 Turkménistan		●	●	●	●	●	●
87 Saint-Vincent-et-Grenadines		●	●	●	●	●	●
88 Turquie	●	●	●	●	●	●	●
89 Paraguay	●	●	●	●	●	●	●
90 Jordanie	●	●	●	●	●	●	●
91 Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	●
92 Tunisie	●	●	●	●	●	●	●
93 Grenade		○	●	●	●		●
94 Chine	●	●	○	●	●	●	●
95 Dominique			●	●	●		●
96 Sri Lanka	●	●	●	●	●	●	●
97 Géorgie	●	●	●	●	●	●	●
98 Rép. Dominicaine	○	●	●	●	●	○	●
99 Belize	●	●	●	○	●	●	●
100 Équateur	●	●	●	●	●	●	●

30 État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale sur la prévention et la sanction du crime de génocide 1948	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative aux droits de l'enfant 1989
101	●	●	●	●			●
103	●	●	●	●	●	●	●
104		●	●	●	●	●	●
105		●	●	●	●	●	●
106	●	●	●	●	●		●
107	●	●	●	●	●	●	●
108	●	●	●	●	●	●	●
109		●	●	●	●	●	●
110	●	●	●	●	●	●	●
111		●			●	●	●
112	●	●	●	●	●		●
113	●	●	●	●	●	●	●
114	○	●	●	●	●	●	●
115	●	●	●	●	●	●	●
116		●	●	●	●	●	●
117	●	●	●	●	●	●	●
118	●	●	●	●	●	○	●
119	●	●	●	○	●	●	●
120	●	●	●	●	●	●	●
121	●	●	●	●	●	●	●
122	●	●	●	●	●	●	●
123		○	○	○	●	○	●
124		●		●	●		●
125	●	●	●	●	●	●	●
126	●	●	●	●	●	●	●
127	●	●	●	●		○	●
128		●	●		●	●	●
129					●		●
130	●	●	●	●	●	●	●
131	●	●	●	●	●	●	●
132	●				●		●
133	●	●			●		●
134		○			●		●
135	●	●	○	○	●		●
136		○			●	○	●
137		●					●
138	●		●	●	●	●	●
139	●	●	●	●		○	●
140	●	●	●	●	●	●	●
141		●	●	●	●	●	●
Faible développement humain							
142	●	●			●		●
143	●	●	●	●	●	●	●
144		●	●	●	●	●	●
145	●	●	●	●	●	●	●
146	●	●	●	●	●	●	●
147	●	●	●	●	●		●
148		●	●	●		●	●
149	●	●	●	●	●	●	●
150		●	●	●	●	○	●
151		●	●	●	●	●	●

30 État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale sur la prévention et la sanction du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant	
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989	
152	Mauritanie	●			●		●	
153	Haïti	●	●	●	●		●	
154	Djibouti			●	●	●	●	
155	Gambie	●	●	●	●	○	●	
156	Érythrée		●	●	●		●	
157	Sénégal	●	●	●	●	●	●	
158	Timor oriental		●	●	●	●	●	
159	Rwanda	●	●	●	●		●	
160	Guinée	●	●	●	●	●	●	
161	Bénin		●	●	●	●	●	
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	●	●	●	●		●	
163	Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	
164	Zambie		●	●	●	●	●	
165	Malawi		●	●	●	●	●	
166	Angola			●	●		●	
167	Tchad		●	●	●	●	●	
168	Congo, Rép. Dém. du	●	●	●	●	●	●	
169	Rép. Centrafricaine		●	●	●		●	
170	Éthiopie	●	●	●	●	●	●	
171	Mozambique	●	●	●	●	●	●	
172	Guinée-Bissau		○	○	●	○	●	
173	Burundi	●	●	●	●	●	●	
174	Mali	●	●	●	●	●	●	
175	Burkina-Faso	●	●	●	●	●	●	
176	Niger		●	●	●	●	●	
177	Sierra Leone		●	●	●	●	●	
Autres ^a								
	Afghanistan	●	●	●	●	●	●	
	Andorre		○	○	●	○	●	
	Îles Cook						●	
	Saint-Siège		●			●	●	
	Iraq	●	●	●	●		●	
	Kiribati						●	
	Corée, Rép. pop. dém. de	●		●	●		●	
	Libéria	●	●	○	●		●	
	Liechtenstein	●	●	●	●	●	●	
	Îles Marshall						●	
	Micronésie (États fédérés de)						●	
	Monaco	●	●	●	●	●	●	
	Nauru		○	○		○	●	
	Nioué						●	
	Palaos						●	
	Saint-Marin		●	●	●	○	●	
	Serbie et Monténégro	●	●	●	●	●	●	
	Somalie		●	●	●	●	○	
	Tuvalu				●		●	
Nombre total d'états parties ^b		135	169	151	148	175	134	192
Signatures encore non suivies d'une ratification		2	7	8	7	1	12	2

● Ratification, adhésion ou succession. ○ Signature non encore suivie d'une ratification.

Note: Ce tableau inclut les États parties qui ont signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs à la protection des droits de l'homme. Situation de mars 2004.

a. Ces pays ou régions, en plus des 177 pays ou régions compris dans le tableau principal, ont signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs aux droits de l'homme. b. Se rapporte à la ratification, l'adhésion ou la succession.

Source: Colonnes 1-7. ONU 2004f..

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination dans le travail et l'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
	Développement humain élevé							
1	●	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●		
4	●			●	●	●		●
5	●	●	●	●	●	●	●	●
6	●	●	●	●	●	●	●	●
7	●	●	●	●	●	●	●	●
8				●				●
9	●	●	●		●		●	●
10	●	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●	●
18		●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●	●	●
21	●	●	●	●	●	●	●	●
22	●	●	●	●	●	●	●	
24	●	●	●		●	●	●	●
25		●	●	▽	●			●
26	●	●	●	●	●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●	●
28					●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●	●	●
31	●	●	●	●	●	●	●	●
32	●	●	●	●	●	●		●
33								
34	●	●	●	●	●	●	●	●
35	●	●	●	●	●	●	●	●
36	●	●	●	●	●			●
37	●	●	●	●	●	●	●	●
38	●	●	●	●	●	●	●	●
39	●	●	●	●	●	●	●	●
40			●	●		●		●
41	●	●	●	●	●	●	●	●
42	●	●	●	●	●	●	●	●
43	●	●	●	●	●	●	●	●
44	●		●	●		●	●	●
45	●	●	●	●	●	●	●	●
46	●	●	●	●	●	●	●	●
47			●			●		●
48	●	●	●	●	●	●	●	●
49			●	●	●	●	●	●
50	●	●		●	●	●		
51	●	●	●	●	●	●	●	●

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination dans le travail et l'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
		●	●	●	●	●	●	●
52 Cuba	●	●	●	●	●	●	●	●
53 Mexique	●	●	●	●	●	●	●	●
54 Trinité et Tobago	●	●	●	●	●	●	●	●
55 Antigua-et-Barbuda	●	●	●	●	●	●	●	●
Développement humain moyen								
56 Bulgarie	●	●	●	●	●	●	●	●
57 Russie, Féd. De	●	●	●	●	●	●	●	●
58 Jamahiriya arabe libyenne	●	●	●	●	●	●	●	●
59 Malaisie	●	●	●	▽	●	●	●	●
60 Macédoine, ERYM	●	●	●	●	●	●	●	●
61 Panama	●	●	●	●	●	●	●	●
62 Biélorussie	●	●	●	●	●	●	●	●
63 Tonga	●	●	●	●	●	●	●	●
64 Maurice	●	●	●	●	●	●	●	●
65 Albanie	●	●	●	●	●	●	●	●
66 Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●	●	●
67 Suriname	●	●	●	●	●	●	●	●
68 Venezuela	●	●	●	●	●	●	●	●
69 Roumanie	●	●	●	●	●	●	●	●
70 Ukraine	●	●	●	●	●	●	●	●
71 Sainte-Lucie	●	●	●	●	●	●	●	●
72 Brésil	●	●	●	●	●	●	●	●
73 Colombie	●	●	●	●	●	●	●	●
74 Oman	●	●	●	●	●	●	●	●
75 Samoa Occidental	●	●	●	●	●	●	●	●
76 Thaïlande	●	●	●	●	●	●	●	●
77 Arabie Saoudite	●	●	●	●	●	●	●	●
78 Kazakhstan	●	●	●	●	●	●	●	●
79 Jamaïque	●	●	●	●	●	●	●	●
80 Liban	●	●	●	●	●	●	●	●
81 Fidji	●	●	●	●	●	●	●	●
82 Arménie	●	●	●	●	●	●	●	●
83 Philippines	●	●	●	●	●	●	●	●
84 Maldives	●	●	●	●	●	●	●	●
85 Pérou	●	●	●	●	●	●	●	●
86 Turkménistan	●	●	●	●	●	●	●	●
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	●	●	●	●	●	●	●	●
88 Turquie	●	●	●	●	●	●	●	●
89 Paraguay	●	●	●	●	●	●	●	●
90 Jordanie	●	●	●	●	●	●	●	●
91 Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	●	●
92 Tunisie	●	●	●	●	●	●	●	●
93 Grenade	●	●	●	●	●	●	●	●
94 Chine	●	●	●	●	●	●	●	●
95 Dominique	●	●	●	●	●	●	●	●
96 Sri Lanka	●	●	●	●	●	●	●	●
97 Géorgie	●	●	●	●	●	●	●	●
98 République dominicaine	●	●	●	●	●	●	●	●
99 Belize	●	●	●	●	●	●	●	●
100 Équateur	●	●	●	●	●	●	●	●

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination dans le travail et l'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
101			●	●	●	●		●
103			●	●	●	●	●	●
104	●	●	●	●	●	●	●	●
105	●	●	●	●	●	●		●
106	●	●	●	●	●	●	●	●
107		●	●	●	●	●		
108	●	●	●	●	●	●	●	●
109	●	●	●	●	●	●	●	●
110	●	●	●	●	●	●	●	
111	●	●	●	●	●	●	●	●
112					●	●	●	●
113	●	●	●	●	●	●	●	●
114	●	●		●	●	●	●	●
115	●	●	●	●	●	●	●	●
116	●	●	●	●	●	●	●	●
117	●	●			●	●	●	●
118	●	●	●	●	●	●	●	●
119	●	●	●	●	●	●	●	●
120	●	●	●	●	●	●	●	●
121	●	●	●	●	●	●	●	●
122	●	●	●	●	●	●		●
123	●	●			●	●		
124			●					
125		●	●	●	●	●	●	●
126	●	●	●	●		●	●	●
127			●	●	●	●		
128	●	●	●	●	●	●	●	●
129								
130	●	●	●	●	●	●	●	
131	●	●	●	●	●	●		●
132	●		●					
133	●	●	●	●	●	●	●	●
134								
135			●					
136	●	●	●	●	●			
137	●	●	●	●	●	●	●	●
138	●	●	●	●	●	●		●
139		●	●	●	●	●	●	●
140		●	●	●	●	●	●	●
141	●	●	●	●	●	●	●	●
Faible développement humain								
142	●	●	●	●	●	●		●
143	●	●	●	●	●	●	●	●
144	●	●	●	●	●	●	●	●
145	●	●	●	●	●	●	●	●
146		●	●	●			●	●
147	●	●	●	●	●	●	●	●
148		●	●	●	●	●	●	●
149	●	●	●	●	●	●	●	●
150	●	●	●		●	●	●	●
151	●	●	●	●	●	●	●	●

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination dans le travail et l'emploi		Abolition du travail des enfants		
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h	
152	Mauritanie	●	●	●	●	●	●	●	
153	Haïti	●	●	●	●	●	●	●	
154	Djibouti	●	●	●	●	●	●	●	
155	Gambie	●	●	●	●	●	●	●	
156	Érythrée	●	●	●	●	●	●	●	
157	Sénégal	●	●	●	●	●	●	●	
158	Timor oriental	●	●	●	●	●	●	●	
159	Rwanda	●	●	●	●	●	●	●	
160	Guinée	●	●	●	●	●	●	●	
161	Bénin	●	●	●	●	●	●	●	
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	●	●	●	●	●	●	●	
163	Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	●	
164	Zambie	●	●	●	●	●	●	●	
165	Malawi	●	●	●	●	●	●	●	
166	Angola	●	●	●	●	●	●	●	
167	Tchad	●	●	●	●	●	●	●	
168	Congo, Rép. Dém. du	●	●	●	●	●	●	●	
169	Rép. Centrafricaine	●	●	●	●	●	●	●	
170	Éthiopie	●	●	●	●	●	●	●	
171	Mozambique	●	●	●	●	●	●	●	
172	Guinée-Bissau	●	●	●	●	●	●	●	
173	Burundi	●	●	●	●	●	●	●	
174	Mali	●	●	●	●	●	●	●	
175	Burkina-Faso	●	●	●	●	●	●	●	
176	Niger	●	●	●	●	●	●	●	
177	Sierra Leone	●	●	●	●	●	●	●	
Autres ⁱ									
	Afghanistan	●	●	●	●	●	●	●	
	Iraq	●	●	●	●	●	●	●	
	Kiribati	●	●	●	●	●	●	●	
	Libéria	●	●	●	●	●	●	●	
	San Marin	●	●	●	●	●	●	●	
	Serbie et Monténégro	●	●	●	●	●	●	●	
	Somalie	●	●	●	●	●	●	●	
Total des ratifications		142	154	163	159	161	159	132	147

● Convention ratifiée. ∇ Dénonciation de la ratification.

Note: Ce tableau inclut les États membres des Nations Unies

a. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948). b. Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949). c. Convention concernant le travail forcé (1930). d. Convention concernant l'abolition du travail forcé (1957). e. Convention sur l'égalité de rémunération (1951). f. Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958). g. Convention sur l'âge minimum (1973). h. Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999). i. États non pris en compte dans l'indicateur du développement humain qui ont ratifié au moins l'une des conventions sur les droits du travail.

Source: Colonnes 1-8: BIT 2004a.

	Indicateur du développement humain (IDH)			Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH)	Indicateur de la participation des femmes (IPF)
	1975	1990	2002				
États arabes							
108 Algérie	0,504	0,642	0,704	21,9	..	0,688	..
77 Arabie Saoudite	0,602	0,707	0,768	15,8	..	0,739	0,207
40 Bahreïn	..	0,808	0,843	0,832	0,395
154 Djibouti	0,454	34,3
120 Égypte	0,438	0,577	0,653	30,9	..	0,634	0,266
49 Émirats arabes unis	0,744	0,805	0,824
58 Jamahiriya arabe libyenne	0,794	15,3
90 Jordanie	..	0,682	0,750	7,2	..	0,734	..
44 Koweït	0,761	..	0,838	0,827	..
80 Liban	..	0,673	0,758	9,5	..	0,755	..
125 Maroc	0,429	0,542	0,620	34,5	..	0,604	..
74 Oman	0,493	0,696	0,770	31,5	..	0,747	..
47 Qatar	0,833
106 Rép. Arabe syrienne	0,534	0,635	0,710	13,7	..	0,689	..
139 Soudan	0,344	0,427	0,505	31,6	..	0,485	..
102 Territoires palestiniens occupés	0,726
92 Tunisie	0,516	0,656	0,745	19,2	..	0,734	..
149 Yémen	..	0,392	0,482	40,3	..	0,436	0,123
Asie de l'Est et Pacifique							
33 Brunei Darussalam	0,867
130 Cambodge	0,568	42,6	..	0,557	0,364
94 Chine	0,523	0,627	0,745	13,2	..	0,741	..
28 Corée, Rép. De	0,705	0,817	0,888	0,882	0,377
81 Fidji	0,659	0,722	0,758	21,3	..	0,747	0,335
23 Hong Kong, Chine (RAS)	0,760	0,862	0,903	0,898	..
124 Îles Salomon	0,624
111 Indonésie	0,467	0,623	0,692	17,8	..	0,685	..
59 Malaisie	0,614	0,720	0,793	0,786	0,519
117 Mongolie	..	0,656	0,668	19,1	..	0,664	0,429
132 Myanmar	0,551	25,4
133 Papouasie Nouvelle Guinée	0,423	0,482	0,542	37,0	..	0,536	..
83 Philippines	0,653	0,719	0,753	15,0	..	0,751	0,542
135 Rép. dém. pop. Lao	..	0,449	0,534	40,3	..	0,528	..
75 Samoa (occidentale)	0,769
25 Singapour	0,724	0,821	0,902	6,3	..	0,884	0,648
76 Thaïlande	0,613	0,707	0,768	13,1	..	0,766	0,461
158 Timor oriental	0,436
63 Tonga	0,787
129 Vanuatu	0,570
112 Viêt Nam	..	0,610	0,691	20,0	..	0,689	..
Amérique Latine et les Caraïbes							
55 Antigua et Barbuda	0,800
34 Argentine	0,784	0,810	0,853	0,841	0,645
51 Bahamas	..	0,825	0,815	0,813	0,699
29 Barbade	0,804	0,851	0,888	2,5	..	0,884	0,634
99 Belize	..	0,747	0,737	16,7	..	0,718	0,455
114 Bolivie	0,512	0,603	0,681	14,4	..	0,674	0,524
72 Brésil	0,644	0,714	0,775	11,8	..	0,768	..
43 Chili	0,703	0,784	0,839	4,1	..	0,830	0,460
73 Colombie	0,661	0,727	0,773	8,1	..	0,770	0,498
45 Costa Rica	0,745	0,791	0,834	4,4	..	0,823	0,664

32 Indicateurs du développement humain : perspective régionale

	Indicateur du développement humain (IDH)			Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH)	Indicateur de la participation des femmes (IPF)
	1975	1990	2002				
52 Cuba	0,809	5,0
95 Dominique	0,743
103 El Salvador	0,590	0,648	0,720	17,0	..	0,709	0,448
100 Équateur	0,630	0,710	0,735	12,0	..	0,721	0,490
93 Grenade	0,745
121 Guatemala	0,510	0,583	0,649	22,5	..	0,635	..
104 Guyana	0,677	0,697	0,719	12,9	..	0,715	..
153 Haïti	..	0,455	0,463	41,1	..	0,458	..
115 Honduras	0,517	0,624	0,672	16,6	..	0,662	0,355
79 Jamaïque	0,687	0,726	0,764	9,2	..	0,762	..
53 Mexique	0,688	0,761	0,802	9,1	..	0,792	0,563
118 Nicaragua	0,565	0,589	0,667	18,3	..	0,660	..
61 Panama	0,708	0,748	0,791	7,7	..	0,785	0,486
89 Paraguay	0,667	0,719	0,751	10,6	..	0,736	0,417
85 Pérou	0,642	0,706	0,752	13,2	..	0,736	0,524
98 République Dominicaine	0,617	0,678	0,738	13,7	..	0,728	0,527
39 Saint Kitts et Nevis	0,844
87 Saint Vincent et les Grenadines	0,751
71 Sainte Lucie	0,777
67 Surinam	0,780
54 Trinidad et Tobago	0,735	0,791	0,801	7,7	..	0,795	0,644
46 Uruguay	0,759	0,803	0,833	3,6	..	0,829	0,511
68 Venezuela	0,716	0,759	0,778	8,5	..	0,770	0,444
Asie du Sud							
138 Bangladesh	0,345	0,417	0,509	42,2	..	0,499	0,218
134 Bhoutan	0,536
127 Inde	0,411	0,514	0,595	31,4	..	0,572	..
101 Iran, Rép. Islamique de	0,565	0,649	0,732	16,4	..	0,713	0,313
84 Maldives	0,752	11,4
140 Népal	0,291	0,418	0,504	41,2	..	0,484	..
142 Pakistan	0,346	0,444	0,497	41,9	..	0,471	0,416
96 Sri Lanka	0,613	0,698	0,740	18,2	..	0,738	0,276
Europe du Sud							
30 Chypre	..	0,835	0,883	0,875	0,497
88 Turquie	0,590	0,683	0,751	12,0	..	0,746	0,290
Afrique Sub-Saharienne							
119 Afrique du Sud	0,655	0,729	0,666	31,7	..	0,661	..
166 Angola	0,381
161 Bénin	0,288	0,356	0,421	45,7	..	0,406	..
128 Botswana	0,503	0,675	0,589	43,5	..	0,581	0,562
175 Burkina Faso	0,239	0,302	0,302	65,5	..	0,291	..
173 Burundi	0,282	0,338	0,339	45,8	..	0,337	..
141 Cameroun	0,415	0,519	0,501	36,9	..	0,491	..
105 Cap Vert	..	0,623	0,717	19,7	..	0,709	..
136 Comores	..	0,501	0,530	31,4	..	0,510	..
144 Congo	0,451	0,532	0,494	31,9	..	0,488	..
168 Congo, Rép. Dém. Du	0,410	0,414	0,365	42,9	..	0,355	..
163 Côte d'Ivoire	0,382	0,429	0,399	45,0	..	0,379	..
156 Érythrée	0,439	41,8	..	0,431	..
170 Éthiopie	..	0,305	0,359	55,5	..	0,346	..
122 Gabon	0,648

32 Indicateurs du développement humain : perspective régionale

	Indicateur du développement humain (IDH)			Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH)	Indicateur de la participation des femmes (IPF)
	1975	1990	2002				
155 Gambie	0,283	..	0,452	45,8	..	0,446	..
131 Ghana	0,439	0,511	0,568	26,0	..	0,564	..
160 Guinée	0,425
172 Guinée Bissau	0,254	0,311	0,350	48,0	..	0,329	..
109 Guinée équatoriale	..	0,504	0,703	32,7	..	0,691	..
148 Kenya	0,445	0,540	0,488	37,5	..	0,486	..
145 Lesotho	0,457	0,544	0,493	47,9	..	0,483	..
150 Madagascar	0,400	0,436	0,469	35,9	..	0,462	..
165 Malawi	0,315	0,368	0,388	46,8	..	0,374	..
174 Mali	0,232	0,288	0,326	58,9	..	0,309	..
64 Maurice	..	0,723	0,785	11,3	..	0,775	..
152 Mauritanie	0,339	0,387	0,465	48,3	..	0,456	..
171 Mozambique	..	0,310	0,354	49,8	..	0,339	..
126 Namibie	0,607	37,7	..	0,602	0,572
176 Niger	0,237	0,259	0,292	61,4	..	0,278	..
151 Nigeria	0,324	0,430	0,466	35,1	..	0,458	..
146 Ouganda	..	0,395	0,493	36,4	..	0,487	..
169 République centrafricaine	0,334	0,375	0,361	47,7	..	0,345	..
159 Rwanda	0,341	0,351	0,431	44,7	..	0,423	..
123 São Tomé et Príncipe	0,645
157 Sénégal	0,315	0,382	0,437	44,1	..	0,429	..
35 Seychelles	0,853
177 Sierra Leone	0,273
137 Swaziland	0,516	0,611	0,519	0,505	0,487
162 Tanzanie, Rép. Unie de	..	0,413	0,407	36,0	..	0,401	..
167 Tchad	0,260	0,326	0,379	49,6	..	0,368	..
143 Togo	0,396	0,474	0,495	38,0	..	0,477	..
164 Zambie	0,466	0,466	0,389	50,4	..	0,375	..
147 Zimbabwe	0,547	0,617	0,491	52,0	..	0,482	..
Europe du Centre et de l'Est et CEI							
65 Albanie	..	0,702	0,781	0,778	..
82 Arménie	..	0,751	0,754	0,752	..
91 Azerbaïdjan	0,746
62 Biélorussie	..	0,785	0,790	0,789	..
66 Bosnie Herzégovine	0,781
56 Bulgarie	..	0,795	0,796	0,795	..
48 Croatie	..	0,806	0,830	0,827	0,560
36 Estonie	..	0,817	0,853	0,852	0,592
57 Fédération Russe	..	0,813	0,795	0,794	0,467
97 Géorgie	0,739	0,387
38 Hongrie	0,777	0,807	0,848	0,847	0,529
78 Kazakhstan	..	0,767	0,766	0,761	..
110 Kirghizstan	0,701
50 Lettonie	..	0,807	0,823	0,823	0,591
41 Lituanie	..	0,823	0,842	0,841	0,508

32 Indicateurs du développement humain : perspective régionale

	Indicateur du développement humain (IDH)			Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH)	Indicateur de la participation des femmes (IPF)
	1975	1990	2002				
60 Macédoine, ERYM	0,793	0,517
113 Moldavie, Rép. De	..	0,736	0,681	0,678	0,469
107 Ouzbékistan	0,709	0,705	..
37 Pologne	..	0,802	0,850	0,848	0,606
32 République Tchèque	0,868	0,865	0,586
69 Roumanie	..	0,771	0,778	0,775	0,465
42 Slovaquie	0,842	0,840	0,607
27 Slovénie	0,895	0,892	0,584
116 Tadjikistan	..	0,719	0,671	0,668	..
86 Turkménistan	0,752	0,748	..
70 Ukraine	..	0,798	0,777	0,773	0,411
Pays de l'OCDE à revenu élevé ^a							
19 Allemagne	..	0,887	0,925	..	10,3	0,921	0,804
3 Australie	0,847	0,892	0,946	..	12,9	0,945	0,806
14 Autriche	0,842	0,893	0,934	0,924	0,770
6 Belgique	0,845	0,897	0,942	..	12,4	0,938	0,808
4 Canada	0,869	0,928	0,943	..	12,2	0,941	0,787
17 Danemark	0,872	0,897	0,932	..	9,1	0,931	0,847
20 Espagne	0,836	0,885	0,922	..	11,0	0,916	0,716
8 Etats-Unis	0,866	0,914	0,939	..	15,8	0,936	0,769
13 Finlande	0,839	0,899	0,935	..	8,4	0,933	0,820
16 France	0,852	0,902	0,932	..	10,8	0,929	..
24 Grèce	0,832	0,870	0,902	0,894	0,523
10 Irlande	0,810	0,869	0,936	..	15,3	0,929	0,710
7 Islande	0,862	0,913	0,941	0,938	0,816
22 Israël	0,794	0,857	0,908	0,906	0,614
21 Italie	0,841	0,887	0,920	..	11,6	0,914	0,583
9 Japon	0,854	0,910	0,938	..	11,1	0,932	0,531
15 Luxembourg	0,838	0,882	0,933	..	10,5	0,926	..
31 Malte	0,726	0,824	0,875	0,866	0,480
1 Norvège	0,866	0,911	0,956	..	7,1	0,955	0,908
18 Nouvelle-Zélande	0,847	0,874	0,926	0,924	0,772
5 Pays-Bas	0,865	0,907	0,942	..	8,2	0,938	0,817
26 Portugal	0,785	0,847	0,897	0,894	0,644
12 Royaume Uni	0,845	0,883	0,936	..	14,8	0,934	0,698
2 Suède	0,863	0,895	0,946	..	6,5	0,946	0,854
11 Suisse	0,878	0,909	0,936	0,932	0,771

Note: La meilleure valeur de chaque indice et région est indiquée en gras.

a. A l'exclusion de la République de Corée; voir Asie de l'Est et Pacifique. Comprend Israël et Malte, bien qu'ils ne fassent pas partie des pays de l'OCDE.

Sources: Colonne 1: colonne 1 du tableau 2. Colonne 2: colonne 4 du tableau 2. Colonne 3: colonne 8 du tableau 1. Colonne 4: colonne 2 du tableau 3. Colonne 5: colonne 2 du tableau 4. Colonne 6: colonne 2 du tableau 24. Colonne 7: colonne 2 du tableau 25.

33 Indicateurs de base pour les autres pays membres de l'ONU

Composants de l'indicateur de développement humain

	Espérance de vie à la naissance (années) 2000-05 ^c	Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2002	Taux brut de scolarisation primaire au supérieur (%) 2001/02 ^d	PIB par habitant (PPA) 2002	Population totale (en milliers) 2002	Taux de fécondité total (naissances par femme) 2000-05 ^c	ODM	ODM	Fréquence du VIH ^b (en % des 15-49 ans) 2003	ODM	ODM
							Taux de mortalité en dessous de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) 2002	Taux net de scolarisation dans le primaire ^a (%) 2001/02 ^d		Personnes souffrant de malnutrition (en % de la population) 1999/2001 ^e	Population disposant d'un accès régulier à un point d'eau aménagé (%) 2000
Afghanistan	43,1	..	14	..	22 930	6,8	257	70	13
Andorre	69	..	7	100
Irak	60,7	..	57	..	24 510	4,8	125	91	<0,1 [0,2]	27	85
Kiribati	87	..	69	48
Rép. Dém. De Corée	63,1	22 541	2,0	55	34	100
Libéria	41,4	55,9	61	..	3 239	6,8	235	70	5,9 [2,7-12,4]	42	..
Liechtenstein	33	..	11
Îles Marshall	52	..	66	100
Micronésie, États fédérés	68,6	108	3,8	24
Monaco	34	..	5	100
Nauru	55	..	13	..	30	81
Palau	20	..	29	97	79
San Marin	27	..	6
Serbie et Monténégro	73,2	..	74	..	10 535	1,7	19	75	0,2 [0,1-0,4]	9	98
Somalie	47,9	9 480	7,3	225	71	..
Tuvalu	67	..	10	..	52	100

Note: Ce tableau propose des données pour des pays membres de l'ONU qui ne sont pas inclus dans les tableaux des indicateurs principaux.

a. Le taux de scolarisation net est le taux d'enfants scolarisés à l'âge officiel au niveau scolaire indiqué pour sa classe d'âge. b. Cette colonne fournit des estimations, sous forme à la fois de chiffres précis et de échelles, sur la base de nouveaux modèles d'estimation développés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Les échelles sont présentées entre crochets. c. Données se rapportant à des estimations pour la période indiquée. d. Données se rapportant à l'année scolaire 2001/02. Pour certains pays, elles peuvent se rapporter à des estimations nationales, ou venant de l'Institut des statistiques de l'UNESCO. Pour de plus amples détails, voir <http://uis.unesco.org/>. e. Données se rapportant à la moyenne des années indiquées.

Sources: Colonne 1, 5 et 6: ONU 2003; colonne 2: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004a; colonne 3: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c; colonne 4: Banque mondiale 2004f; colonne 7: UNICEF 2003b; colonne 8: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c; colonne 9: ONUSIDA 2004; colonne 10: FAO 2003; colonne 11: UNICEF 2003b, sur la base d'un effort commun de l'UNICEF et de l'OMS.

Note sur les statistiques dans le Rapport mondial sur le développement humain

Le *Rapport mondial sur le développement humain* comporte généralement deux types d'informations statistiques, qui fournissent une évaluation globale du niveau atteint par chaque pays dans différents domaines du développement humain, et fournissent des preuves statistiques permettant d'étayer les analyses thématiques présentées dans les chapitres. Le rapport de cette année, comprend de nombreux indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, dans les tableaux indicateurs du développement humain (voir les références sous les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement). Les données de ces indicateurs fournissent une référence statistique permettant d'apprécier les progrès accomplis par chaque pays en direction de ces objectifs et des cibles y afférentes.

SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES

Le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* est principalement un utilisateur, et non un producteur, de statistiques. Il s'appuie donc sur les ressources et le savoir-faire d'organismes spécialistes de la collecte et de la compilation de données internationales sur des indicateurs statistiques spécifiques.

TABLEAUX DE INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Afin de permettre la comparaison entre pays et entre périodes, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* utilise, dans la mesure du possible, des données comparables à l'échelon international, émanant d'organismes statistiques compétents ou d'autres institutions spécialisées pour construire les tableaux des indicateurs du développement humain (l'encadré 1 décrit les principaux organismes concernés par l'élaboration de ce rapport). Il existe toutefois de nombreuses lacunes dans ces données concernant même parfois certains aspects fondamentaux du développement humain. Même s'il plaide activement pour l'amélioration des données relatives au développement humain, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*,

tant par principe que pour des raisons pratiques, ne collecte pas les données manquantes auprès des pays concernés et ne procède à aucune estimation pour combler les vides figurant dans le rapport.

La seule exception à cette règle est l'indicateur du développement humain (IDH). Le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* s'efforce d'inclure dans l'IDH le plus grand nombre possible d'États membres des Nations Unies. Pour qu'un pays soit pris en compte, il faudrait, dans l'idéal, que les organismes statistiques internationaux compétents soient en mesure de fournir des données pour chacun des quatre éléments de cet indicateur (voir l'article statistique 2, *Note relative au tableau 1 : à propos de l'indice du développement humain de cette année*). Cependant, les chiffres relatifs à un ou plusieurs de ces éléments sont manquants pour un nombre significatif de pays. Compte tenu du désir des pays de figurer dans l'IDH, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* fait alors tout son possible pour déterminer d'autres estimations raisonnables, en coopération avec des organisations internationales, les commissions régionales des Nations Unies, les offices statistiques nationaux et les bureaux du PNUD implantés dans différents pays. Dans un petit nombre de cas, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* a également tenté de formuler une estimation, en consultation avec des organismes statistiques nationaux ou d'autres experts.

TABLEAUX DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Division de statistique des Nations Unies tient à jour une base de données mondiale sur les Objectifs du Millénaire (<http://millenniumindicators.un.org/>), à partir de séries de données internationales fournies par les organisations internationales compétentes. C'est la base statistique du rapport annuel présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur les progrès nationaux et régionaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles. C'est aussi sur ces données que se fondent d'autres publica-

Principales sources des données utilisées dans le *Rapport mondial sur le développement humain*

En nous autorisant généreusement à utiliser leurs données, les organisations suivantes ont permis au *Rapport mondial sur le développement humain* de publier les précieuses statistiques relatives au développement humain qui figurent dans les tableaux indicateurs.

Banque mondiale. La Banque mondiale établit des statistiques sur les tendances économiques, ainsi que sur un large éventail d'autres indicateurs. Ses *Indicateurs du développement dans le monde* sont la source principale d'un certain nombre de ces indicateurs présentés dans ce rapport.

Bureau des Nations Unies de la drogue et du crime (BNUDC). Cet organisme des Nations Unies entreprend une étude comparative pour favoriser la lutte contre le crime international et le trafic de drogues illicites. Il publie des statistiques relatives aux victimes de crimes, par les Enquêtes sur les victimes du crime international.

Bureau international du travail (BIT). Le BIT gère un vaste programme de publications statistiques, parmi lesquelles l'*Annuaire des statistiques du travail* constitue le recueil le plus complet des données sur la main-d'œuvre. Le BIT fournit des données sur l'emploi et les salaires, des projections sur les taux d'activité et des informations sur la ratification des conventions sur les droits des travailleurs.

Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique (CDIAC). Centre de collecte et d'analyse statistique dépendant du ministère de l'Énergie des États-Unis, le CDIAC axe ses travaux sur l'effet de serre et les changements climatiques planétaires. C'est de lui que proviennent les données sur les émissions de dioxyde de carbone.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La CNUCED livre des statistiques sur les échanges et l'économie dans un grand nombre de ses publications, notamment le *Rapport sur l'investissement dans le monde*. Elle est aussi à l'origine des données sur les flux d'investissement communiquées au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par d'autres organismes.

Division de la population des Nations Unies (UNPOP). Ce bureau spécialisé des Nations Unies établit des statistiques internationales sur les tendances démographiques. Le *Rapport mondial sur le développement humain* s'appuie sur deux de ses principales publications statistiques, *World Population Prospects* et *World Urbanization Prospects*, pour ses estimations et projections démographiques.

Division de statistique des Nations Unies. La Division de statistique des Nations Unies fournit une vaste palette d'indicateurs et de services statistiques. Elle contribue également à un grand nombre de séries statistiques communiquées au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par d'autres organismes. Le rapport de cette année présente aussi des données de la DSNU sur le commerce et l'énergie, et utilise la Base de données sur les indicateurs du millénaire, tenue à jour par cette Division de statistique, pour ses tableaux des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'UNICEF s'attache au bien-être des enfants et publie un large éventail de données sur cet aspect. Le présent rapport fait une large utilisation de celles provenant de sa publication intitulée *La Situation des enfants dans le monde*.

Fonds monétaire international (FMI). Le FMI a mis en place un vaste programme d'élaboration et de compilation de statistiques sur les transactions financières internationales et les balances des paiements nationales. Une grande partie des données financières fournies au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par l'intermédiaire d'autres organismes proviennent du FMI.

Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Cette institution spécialisée des Nations Unies fournit des données sur son domaine de compétence dans son *Annuaire statistique*, ainsi que dans d'autres publications statistiques en ligne.

Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Le SIPRI mène des recherches sur la paix et la sécurité dans le monde. Sa publication intitulée *SIPRI Yearbook: Armaments, Disarmament and International Security* (disponible en anglais seulement) est la source de nos données sur les dépenses militaires et les livraisons d'armes.

Institut international d'études stratégiques (IESS). Ce centre indépendant de recherche, d'information et de réflexion sur les conflits et les questions connexes exploite une importante base de données militaires. Les chiffres sur les forces armées sont tirés de sa publication intitulée *The Military Balance*.

Luxembourg Income Study (LIS). Ce programme de recherche commun à 25 pays se concentre sur les questions de pauvreté et d'action publique. Les estimations de la pauvreté monétaire dans un grand nombre de pays de l'OCDE en proviennent.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'OCDE publie des données sur un ensemble de tendances socio-économiques dans ses pays membres, ainsi que sur les flux d'aide. Dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année, l'OCDE est à l'origine de statistiques sur l'aide, l'énergie, l'emploi et l'éducation.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO collecte, analyse et diffuse des informations et des données sur l'alimentation et l'agriculture. C'est d'elle que proviennent les statistiques sur l'insécurité alimentaire.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'institut de statistiques de cet organisme spécialisé des Nations Unies fournit les données du rapport relatives à l'enseignement et l'éducation. Nous nous sommes pour cela inspirés de ses publications statistiques, ainsi que d'informations communiquées directement par son Institut de statistique.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Organisme spécialisé des Nations Unies, l'OMPI œuvre à la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle dans le monde entier, via différentes formes de coopération. Le rapport de cette année lui emprunte des statistiques sur les brevets.

Organisation mondiale de la santé (OMS). Cet organisme spécialisé tient à jour un grand nombre de séries statistiques sur les questions sanitaires. C'est de là que proviennent les indicateurs liés à la santé figurant dans le rapport.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA). Ce programme commun suit la propagation du virus VIH et du sida, et publie régulièrement un état de la situation. Son *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA*, publication en collaboration entre l'ONUSIDA et l'OMS, est la principale source d'informations du *Rapport mondial sur le développement humain* à ce sujet.

Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (Section des traités des Nations Unies). Le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* compile des informations sur la situation des principaux textes internationaux liés aux droits de l'homme et à l'environnement en s'aidant de la base de données gérée par cette section des Nations Unies.

Union internationale des télécommunications (UIT). Cette institution spécialisée des Nations Unies tient à jour un large éventail de statistiques sur les moyens d'information et les communications. Les données révélatrices des tendances des communications sont extraites de sa base de données intitulée *Indicateurs des télécommunications mondiales*.

Union interparlementaire (UIP). Cette organisation fournit des données sur les tendances de la participation à la vie politique et sur les structures de la démocratie. Le *Rapport mondial sur le développement humain* fait appel à l'UIP pour les informations liées aux élections et à la représentation des femmes dans la vie politique.

tions internationales qui diffusent des informations sur les Objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays, comme le présent rapport ou les *Indicateurs du développement dans le monde*, publiés par la Banque mondiale.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la Division de statistique des Nations Unies s'attachait à mettre à jour la base de données sur les indicateurs du millénaire, tandis que la Banque mondiale parachevait ses *Indicateurs du développement dans le monde 2004*. En partageant généreusement leurs données, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds de Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Institut des statistiques pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture, ont permis à ce rapport d'intégrer non seulement les chiffres figurant déjà dans la base de données sur les indicateurs du millénaire, mais aussi des estimations plus récentes pour certains de ces indicateurs.

DONNÉES DESTINÉES À L'ANALYSE THÉMATIQUE

Les éléments statistiques mentionnés dans l'analyse thématique du *Rapport mondial sur le développement humain* proviennent souvent des tableaux des indicateurs.

Cependant, un large éventail d'autres sources sont également utilisées : travaux de commande, documents publics, rapports nationaux sur le développement humain, rapports d'organisations internationales ou non gouvernementales, articles de presse, publications scientifiques... La priorité est généralement donnée aux statistiques officielles. Néanmoins, les sujets étant souvent à la pointe de l'actualité, des statistiques officielles pertinentes peuvent faire défaut, d'où la nécessité de recourir à d'autres sources. En tout état de cause, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* tient à s'appuyer sur des données compilées par des chercheurs et scientifiques, ainsi qu'à garantir le caractère impartial des sources employées et de l'usage réservé à ces informations dans son analyse.

Lorsque des informations provenant de sources autres que les tableaux statistiques du Rapport sont utilisées dans les encadrés ou les tableaux de la partie thématique, leur source est indiquée de manière succincte, les références précises étant rassemblées dans la *Bibliographie*. En outre, pour chacun des chapitres, une note bibliographique précise quelles sont les principales sources, et des notes rassemblées à la fin de la partie texte indiquent les sources d'informations chiffrées qui ne proviennent pas des tableaux statistiques.

NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES STATISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Même si les tableaux statistiques figurant dans le rapport de cette année reprennent les meilleures données actuellement accessibles concernant la mesure du développement humain, nombre de lacunes et de problèmes demeurent.

LACUNES STATISTIQUES

Les vides que l'on peut constater à maints endroits des tableaux statistiques montrent l'urgence d'améliorer à la fois la pertinence, la fiabilité et les délais de publication de ces statistiques. Le nombre considérable de pays exclus de l'IDH constitue un exemple flagrant de ces difficultés. L'objectif est ici de prendre en compte tous les États membres des Nations Unies, ainsi que Hong-Kong (région administrative spéciale de la Chine) et les Territoires palestiniens occupés. Cependant, le manque de données fiables nous a contraint, cette année, à exclure 16 États membres de l'ONU du calcul de l'IDH, et donc des principaux tableaux statistiques (les principaux indicateurs disponibles pour ce groupe sont repris au tableau 33). De la même manière, l'indicateur de la pauvreté humaine couvre seulement 95 pays en développement et 17 pays de l'OCDE à revenu élevé, l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) ne porte que sur 144 pays, et l'indicateur de la participation des femmes sur 78. Pour un nombre significatif d'états, les données concernant les éléments de calcul de ces indicateurs ne sont ni fiables ni à jour et doivent, dans certains cas, être estimées (pour plus de détails sur la définition et la méthode de calcul utilisées à cet égard, voir la Note technique).

DIVERGENCES ENTRE ESTIMATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Lorsqu'ils compilent des séries de données sur plus d'un pays, les organismes statistiques ont souvent besoin d'appliquer des normes et des procédures d'harmonisation internationales, afin de favoriser les comparaisons entre pays. Lorsque ces données internationales se fondent sur des statistiques nationales, comme c'est généralement le cas, il est parfois nécessaire de corriger les données ainsi obtenues. En l'absence de chiffres relatifs à un pays, un organisme international peut procéder lui-même à une estimation, s'il dispose d'autres informations pertinentes. En outre, du fait des difficultés que pose la coordination entre ces instances nationales et internationales, les chiffres nationaux les plus récents ne sont pas toujours intégrés en temps voulu

aux séries internationales. L'ensemble de ces facteurs peut conduire à des divergences significatives entre estimations internationales et nationales.

Le *Rapport mondial sur le développement humain* a souvent fourni l'occasion de mettre en lumière de telles divergences. Tout en plaidant en faveur d'une amélioration à l'échelle internationale, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* reconnaît qu'il peut lui-même jouer un rôle dans cet effort. Il facilite notamment les contacts entre instances nationales et internationales dès lors qu'un problème est constaté. Dans de nombreux cas, ces démarches ont abouti à une amélioration des statistiques présentées dans ce rapport. Le Bureau du Rapport sur le développement humain s'efforce constamment d'améliorer la cohérence des données, par des travaux plus systématiques.

VERS UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUE

Pour combler les énormes écarts et remédier au manque d'informations statistiques, il est essentiel de mettre en place des moyens statistiques solides dans les pays mêmes, ce qui suppose un engagement à la fois finan-

cier et politique à l'échelon national et international. Plutôt que de se concentrer, comme par le passé, sur les résultats à court terme, les stratégies devraient se recentrer sur l'édification de capacités statistiques durables. La dynamique générée par le processus axé sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a mobilisé l'ensemble de la communauté statistique internationale et a inspiré de nombreuses initiatives, dont les Plans d'action de Marrakech pour les statistiques (encadré 2) et le Réseau de Mesures de santé lancé par l'OMS (encadré 3).

Les organismes statistiques internationaux doivent également continuer de jouer un rôle actif dans l'amélioration, la promotion et la mise en œuvre de normes, méthodes et cadres définis internationalement. Le Rapport de cette année met en lumière le besoin que nous avons d'avancées conceptuelles et méthodologiques dans le développement d'indicateurs culturels (encadrés 4 et 2.2 du chapitre 2). Il exhorte aussi à plus d'efforts pour améliorer les autres statistiques de base relatives au développement humain. Reconnaisant la faiblesse des statistiques actuelles en matière d'alphabetisation, l'Institut de statistique de l'UNESCO développe actuellement de nouveaux outils pour mesurer l'alphabetisation (encadré 5). De même, la table ronde

ENCADRÉ 2

Les plans d'action de Marrakech pour les statistiques

L'intérêt apporté aux questions quantitatives pour les ODMs et l'attention croissante portée à la mesure des résultats ont accru la demande en matière de statistiques. Cela a aussi accru notre conscience des faiblesses de nos systèmes statistiques en de nombreux endroits du globe encore en développement. Le fait de disposer de statistiques précises ne relève pas seulement de questions techniques. Ainsi que le disait Trevor Manuel, « Si vous ne pouvez pas le mesurer, vous ne pouvez pas le gérer ». Les gouvernements, les politiciens, les gestionnaires ont besoin de statistiques et d'informations. Les citoyens eux aussi en ont fondamentalement besoin, s'ils veulent pouvoir juger des politiques et des résultats de leur gouvernement. Il est donc important pour le développement d'améliorer nos systèmes statistiques, et cela nécessite une action concertée de l'intégralité de la communauté mondiale, et pas uniquement des statisticiens professionnels.

Lors de la Deuxième Conférence internationale sur la gestion des résultats du développement, des représentants des banques multilatérales de développement, le comité d'aide au développement de l'OCDE et les agences et programmes de l'ONU ont proposé un plan d'action pour améliorer les statistiques sur le développement. Ce plan présente trois objectifs :

1. Renforcer les capacités nationales à produire, analyser et réutiliser des statistiques fiables.
2. Améliorer la qualité et la disponibilité de statistiques relatives au développement, afin de mieux définir l'état du monde.
3. Et enfin apporter aide et soutien aux pays tentant de développer leurs capacités statistiques.

Le Plan d'action de Marrakech

Le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (PAMS) s'est basé sur des initiatives antérieures et sur l'expérience des différents pays pour déterminer six grandes mesures à prendre qui permettront d'améliorer les statistiques tant au niveau national qu'au niveau international.

1. *Une planification stratégique générale des systèmes statistiques et des aides à apporter aux pays à faible revenu en vue de préparer des stratégies de développement de statistiques nationales pour 2006.* Les demandes de statistiques doivent découler de stratégies de développement globales, et non d'initiatives isolées.
2. *Renforcer les préparatifs au recensement de 2010.* Les recensements forment la source principale des statistiques du développement, et elles forment la base de notre capacité à constater les progrès dans le sens des ODMs. Si nous voulons mettre un place un système d'information adéquat qui nous permettra d'évaluer les progrès obtenus en 2015, nous devons nous y mettre dès maintenant.
3. *Augmenter les soutiens financiers à l'amélioration des capacités statistiques.* Dans de nombreux cas, les pays devront augmenter leurs propres financements en matière de statistiques, mais ils auront aussi besoin d'assistance extérieure. Dans l'esprit de Monterrey, les pays qui adopteront de bonnes politiques en matière de systèmes statistiques bénéficieront d'un soutien pour développer ces systèmes en cas de besoin.

4. *Installer un réseau d'enquête international auprès des foyers.* Les enquêtes sont devenues de plus en plus importantes pour l'évaluation des questions sociales, mais elles nécessitent une meilleure coordination.
5. *Entreprendre urgemment les améliorations nécessaires à l'enquête sur les ODMs pour 2005.* Le monde espère un rapport complet et honnête sur les progrès dès l'année prochaine.
6. *Augmenter la responsabilité du système statistique international.* Les agences internationales doivent encore améliorer leurs pratiques.

Coûts

Le coût supplémentaire de ces activités se chiffre aux alentours de 120 millions de dollars par an, pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux et autour de 25 millions de dollars par an pour l'amélioration des systèmes internationaux. Ces coûts n'ont rien d'exhaustif. Par exemple, ils ne comprennent pas les coûts du recensement de 2010. Ils ne comprennent pas non plus le coût de l'amélioration des autres sources statistiques telles que les enquêtes institutionnelles ou les systèmes de transmission des informations au sein de l'administration. Ces premières estimations seront affinées à mesure que l'on développera et précisera les propositions. Il faut aussi noter que ces coûts nécessitent des financements venant de **toutes** les sources potentielles, tant des pays eux-mêmes que des donateurs.

Source : Banque mondiale 2004e.

du Millénaire sur le Programme de comparaisons internationales promet d'apporter des bases plus saines qui permettront d'évaluer les niveaux de vie entre les pays (encadré 6).

MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Cette année, le décalage entre la date de référence et celle de la publication du *Rapport mondial sur le développement humain* a été ramenée à deux ans pour la plupart des indicateurs clés. Les tableaux statistiques principaux relatifs au développement humain portent sur 175 États membres des Nations Unies, plus Hong Kong (RAS, Chine) et les Territoires palestiniens occupés – tous ceux pour lesquels on a pu calculer l'IDH. Le manque de données comparables nous empêche d'inclure 16 États membres de l'ONU dans la détermination de l'IDH, et donc dans les principaux tableaux des indicateurs. Pour ces pays, les paramètres fondamentaux du développement humain sont présentés séparément (tableau 33).

CLASSIFICATIONS DES PAYS

Les pays sont envisagés selon quatre modes de classement : en fonction du niveau de développement humain, en fonction du revenu, par grands groupes à l'échelle mondiale et par région (voir *le classement des pays*). Ces classements ne constituent pas nécessairement un jugement quant au stade de développement atteint par un pays ou une région. Le terme pays, lorsqu'il est utilisé dans le corps du texte ou dans les tableaux, peut, le cas échéant, désigner un territoire ou une subdivision géographique.

Classification par niveau de développement humain. Les pays sont ici regroupés en trois catégories, selon leur niveau de développement humain : les pays à développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800), ceux à développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799) et ceux à faible développement humain (IDH inférieur à 0,500).

Classification par niveau de revenu. Tous les pays sont en outre répartis par niveau de revenu, selon la classification de la Banque mondiale : revenu élevé (PIB par habitant supérieur ou égal à 9 076 dollars en 2002), intermédiaire (de 736 à 9 075 dollars) et faible (jusqu'à 735 dollars).

Grands groupes mondiaux. Les trois grands ensembles mondiaux considérés sont les suivants : *pays en développement, Europe centrale et orientale et CEI, et OCDE*. Il est possible de faire partie de plusieurs groupes à la fois. Sauf indication contraire, la catégorie *Monde* renvoie aux 193 pays et zones couverts -191 membres de l'ONU, plus

ENCADRÉ 3

Réseau de mesures de la santé : Un partenariat global émergent pour la collecte d'informations relatives à la santé

Les Objectifs de développement du millénaire ont permis de prendre plus vivement conscience encore de l'importance de l'information. Ils ont aussi mis en lumière les faiblesses des systèmes d'information actuellement en place dans de nombreux pays. Cet état de fait est particulièrement sensible en matière de santé. Il est essentiel de disposer d'informations fiables pour atteindre les objectifs relatifs à la santé, mais celles-ci ne sont que trop rarement disponibles. Dès qu'une région fait l'objet d'un excès de demandes d'information non coordonnées, on constate consécutivement la recrudescence de données inutilisables, allant avec un manque de faits fiables.

Le Réseau de mesures de la santé, un partenariat mondial émergent financé majoritairement par la Fondation Bill et Melinda Gates, tente de remédier à cette situation. Il rassemblera les organismes de santé et de statistiques aux niveaux global, régional et national, de même que les agences internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations et les experts techniques, et soutiendra la proposition selon laquelle, pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle en matière de santé, il nous faut créer des systèmes plus fiables pour la collecte d'information relatives à la santé.

Source : OMS 2004f.

L'objectif de ce réseau est de profiter des demandes croissantes d'informations fiables par les pays et les partenaires du développement, pour accélérer la construction au niveau national de systèmes d'information relatives à la santé pouvant convenir aux besoins à la fois mondiaux, nationaux et subnationaux. L'idée est que les pays eux-mêmes dirigent ces efforts, ce qui permettrait de laisser se dégager un consensus entre les parties prenantes autour de plans destinés à renforcer ou à réformer les systèmes d'information de santé. La réalisation de ces plans permettra aux pays de surveiller les progrès en direction des objectifs nationaux et internationaux, dont les Objectifs de développement du millénaire.

Le réseau de mesures de santé sera composé d'une commission, d'un petit secrétariat hébergé initialement par l'Organisation mondiale de la santé, et de groupes de travail techniques qui fourniront l'élan de base nécessaire pour répondre aux principaux défis des mesures de santé. Les membres de la commission comprendront des représentants des pays développés, des agences multilatérales et bilatérales, des fondations et des experts techniques. Le lancement de ce réseau est prévu pour le premier semestre 2004, juste après la première réunion de la commission.

ENCADRÉ 4

Le programme de statistiques culturelles de l'institut de statistiques de l'UNESCO

Avant 2001, le programme de statistiques culturelles de l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU) collectait des données relatives à six domaines témoins : édition de livres, films et cinémas, bibliothèques, musées, presse écrite et radio et télévision. En 2002, l'ISU a lancé une réévaluation de son programme de statistiques culturelles, et décidé de suspendre entre-temps la collecte de ces données. L'ISU est actuellement en train de développer un nouveau programme de travail qui permettra de mieux répondre aux besoins des politiques des états-membres.

Cette réévaluation s'est ouverte sur un symposium international de trois jours à Montréal en octobre 2002, en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Les opinions de chercheurs du monde entier ont été sollicitées au sujet des informations que l'ISU devrait collecter sur la culture. Parmi les propositions avancées, on peut noter : le travail en participation avec la culture, les emplois culturels, et le financement de la culture. Ces propositions,

Source : Institut de statistiques de l'UNESCO 2004d.

dans la mouvance des récents travaux du groupe de travail sur les statistiques culturelles de l'Union Européenne, sont en cours d'évaluation, afin d'en vérifier la faisabilité et la pertinence pour les autres régions du monde.

On y a aussi envisagé la mise à jour des données sur les flux d'échanges commerciaux relatifs aux produits culturels de ces dernières années, ce qui permettrait de soutenir la Convention sur la protection des biens culturels et de l'expression artistiques, qui en est actuellement à la phase de projet au sein de l'UNESCO. De plus, l'ISU participe au projet transversal « Initiative B@bel », en sponsorisant un rapport sur l'état du multilinguisme sur internet. Finalement, ce nouveau programme de travail relatif aux statistiques culturelles intégrera probablement la réorganisation d'une ou plusieurs des enquêtes suspendues de l'ISU –celles pour lesquelles la demande extérieure est la plus forte-, probablement sur la radio et la télévision ou sur la presse écrite.

Hong Kong, Chine (RAS) et les Territoires palestiniens occupés.

Classifications régionales. Le groupe des pays en développement est par ailleurs subdivisé en six régions : Afrique subsaharienne, Amérique latine et

Évaluer l'alphabétisation

L'alphabétisation est le fondement du progrès social, économique et environnemental dans les pays en développement. Pourtant, on s'est peu intéressé à évaluer l'alphabétisation, ou les facteurs sous-jacents contribuant au développement de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les pays en développement ou de l'obtention des informations nécessaires à l'évaluation des changements ou à la formulation d'interventions appropriées.

Certains pays en développement, bien qu'ils soient minoritaires, ont tenté de suivre les directives internationales pour déterminer l'illettrisme au sein de leur population, à travers un recensement ou une enquête ciblée permettant de savoir si une personne est ou non illettrée. Cette méthodologie comporte des lacunes majeures. Tout d'abord, elle divise la population en deux groupes : les gens savant lire et écrire et les illettrés – simplification par trop excessive. De plus, elle sous-estime le nombre d'illettrés car les gens interrogés hésitent à admettre leur analphabétisme. Les chiffres obtenus sont largement employés pour déterminer le nombre d'illettrés d'un pays ou d'une région, mais ils ne donnent aucune idée du réel niveau d'alphabétisation de ces popula-

tions, de quels aspects de la lecture et de l'écriture restent à améliorer, ou de l'impact relatif de l'éducation non institutionnelle ou des programmes d'alphabétisation. On aurait besoin de pouvoir mesurer les niveaux de compétences personnels en matière de lecture, d'écriture et de calcul, ainsi que de moyens d'évaluer les progrès atteints. L'Institut de statistiques de l'UNESCO développe une méthodologie d'enquête par échantillonnage qui permettra de répondre à ces questions, à travers le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (voir : <http://www.uis.unesco.org>).

Le temps est venu de remplacer les simples chiffres de l'illettrisme par des profils d'alphabétisation des populations, afin de déterminer au mieux un plus large éventail de compétences et de surveiller les évolutions des ces profils à tous les niveaux de l'alphabétisation. La communauté internationale peut apporter son aide en posant les bonnes questions, en formulant des objectifs internationaux associés et en soutenant les efforts nationaux destinés à obtenir des informations plus détaillées sur l'alphabétisation.

Source : Institut de statistiques de l'UNESCO 2004e.

Caraïbes (y compris le Mexique), Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe du Sud et pays arabes. Cette classification correspond à l'organisation des bureaux régionaux du PNUD. Il faut ajouter un autre ensemble : celui des *pays les moins avancés*, défini par les Nations Unies (CNUCED, 2001).

DONNÉES SYNTHÉTIQUES ET TAUX DE CROISSANCE

Données synthétiques. Des données synthétiques sont présentées à la fin de la plupart des tableaux, pour les différentes classifications mentionnées ci-dessus, dès lors que cette procédure a un sens pour l'analyse et que les chiffres sont en nombre suffisant. Les agrégats représentant un total pour l'ensemble de la rubrique concernée (la population, par exemple) sont repérés par un T. En raison des arrondissements, la somme des données synthétiques des sous-groupes ne correspond pas toujours au total mondial. Dans tous les autres cas, il s'agit de moyennes pondérées.

En règle générale, nous ne mentionnons de résultat synthétique pour une rubrique que lorsque des données sont disponibles pour au moins la moitié des pays et représentent au moins les deux tiers de la grandeur considérée. Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain se refuse à ajouter des données manquantes pour procéder à ces agrégations. En conséquence, et sauf indication contraire, la valeur synthétique indiquée pour chaque classification cor-

respond uniquement aux pays pour lesquels des données sont disponibles, concerne l'année ou la période mentionnée et ne fait référence qu'à des données émanant des principales sources citées. Aucun chiffre synthétique n'est indiqué lorsque nous ne disposons pas de procédures de pondération appropriées.

Les données synthétiques concernant les indices, les taux de croissance et les variations des indicateurs dans le temps tiennent compte uniquement des pays pour lesquels nous disposons de données à toutes les dates considérées. Dans la catégorie Monde, qui renvoie seulement aux 193 pays et territoires considérés (sauf indication contraire), quand aucune donnée synthétique n'est disponible pour une ou plusieurs régions, les agrégats ne sont pas toujours indiqués.

Les données synthétiques figurant dans cet ouvrage ne coïncident pas toujours avec celles d'autres publications, du fait de différences dans la classification des pays ou la méthodologie choisie. Certaines sont calculées par l'organisme statistique qui en a assuré la collecte.

Taux de croissance. Les taux de croissance sur plusieurs années prennent la forme de taux de variation annuels moyens. Dans le calcul de ces taux par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, seules la première et la dernière année sont prises en compte. Le taux de croissance d'une année sur l'autre est quant à lui exprimé sous la forme d'un pourcentage de variation annuelle.

PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Dans les tableaux des indicateurs du développement humains, les pays et territoires sont classés par ordre décroissant d'IDH. Pour situer un pays dans ces tableaux, le lecteur est donc invité à consulter la *Liste alphabétique des pays et territoires* (en deuxième de couverture), qui indique le classement de chacun d'entre eux selon l'IDH.

Toutes les données des tableaux statistiques sont référencées brièvement en bas de chaque tableau et en détail dans la partie *Références statistiques*. Lorsque nous reprenons des chiffres obtenus par un organisme auprès d'un autre fournisseur de données, les notes des tableaux mentionnent l'une et l'autre source. Cependant, lorsqu'un organisme statistique s'appuie sur un grand nombre de contributions d'origines diverses, seule la source ultime de ces données est indiquée. Les notes indiquent également les éléments chiffrés originaux utilisés, le cas échéant, dans les calculs effectués par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Cette précaution vise à faciliter la reproductibilité de tous ces calculs.

Les indicateurs qui se prêtent à une définition brève et significative sont repris dans la partie *Défi-*

Le Programme de comparaison internationale

Le Programme de comparaison internationale est une initiative statistique globale qui a été mis en place au début des années 1970. Il a pour but de faciliter la comparaison des données économiques synthétiques entre les pays, en produisant des niveaux de prix, des valeurs de dépenses et des estimations de parité de pouvoir d'achat (PPA) comparables au niveau international. Grâce aux taux d'échange des parités de pouvoir d'achat, qui représentent le nombre d'unités monétaires d'un pays nécessaires à l'achat d'une quantité de biens et de services que l'on peut acheter pour 1\$ aux États-Unis, on peut comparer les pays en termes réels, sans les déformations dues aux prix et aux taux de change. C'est particulièrement important lorsque l'on en vient à étudier les différences en matière de revenu, de pauvreté, d'inégalité et de profils de dépenses entre les pays.

Au cours des 30 dernières années, le Programme de comparaison internationale a évolué d'une étude-pilote à un projet global. Le programme est devenu partie intégrante du travail de statistiques nationales des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et beaucoup de progrès ont été faits par de nombreux pays en développement. Lors de la dernière série de comparaisons internationales de 1993 à 1996, 118 pays de toutes les

régions du monde ont participé à ce programme. Malgré tout, les données actuelles concernant le PPA ne sont pas assez généralisées, actualisées, leur qualité n'est pas uniforme d'un pays ou d'une région à l'autre. Le manque de certains indicateurs dans un certain nombre de pays a été comblé par des estimations économiques, qui ont été par la suite extrapolées au fil du temps. Ces résultats deviennent de moins en moins fiables à mesure que croît la distance entre l'année de référence de l'étude et l'année de publication.

L'importance des parités de pouvoir d'achat pour les analyses économiques souligne la nécessité d'améliorer les informations permettant de mettre en place ces PPA. Une nouvelle structure stratégique du Programme de comparaison internationale a été développée au cours d'un processus de consultation global, qui permettra d'améliorer la méthodologie et la mise en oeuvre de l'exercice du PCI ainsi que la qualité de ses résultats. Cette structure prévoit des actions correctives pour les agences régionales et internationales, ainsi que pour les partenaires nationaux. L'objectif immédiat est d'organiser la collecte de statistiques économiques pour la prochaine série du Millénaire (2003-06), afin de répondre aux demandes pressantes en matière de données fiables et actualisées, afin de

contribuer au suivi des progrès des Objectifs de développement du millénaire. Les objectifs à long terme sont de renforcer les capacités statistiques nationales en termes de prix et de comptes nationaux, et de faire du programme une partie intégrante des systèmes statistiques nationaux, d'amener les parités de pouvoir d'achat des pauvres au coeur du programme et de promouvoir l'utilisation des informations du Programme de comparaison internationale pour l'analyse économique aux niveaux national, régional et international. Plus de 160 pays (dont les pays de l'OCDE) envisagent de prendre part à cette nouvelle série.

Des recherches prometteuses sont en cours pour intégrer des PPA spécifiques à la pauvreté dans le projet général du Programme de comparaison internationale. Les résultats de deux études pilotes menées en Asie et en Afrique montrent que ces PPA spécifiques peuvent être générés en utilisant des données issues à la fois d'enquêtes sur les dépenses des ménages et du Programme de comparaison internationale. Les découvertes obtenues par ces études offrent une approche prometteuse, qui pourra être utilisée pour l'analyse de la pauvreté au sein des pays et entre les pays.

Source : Banque mondiale 2004d.

nitions des termes statistiques. Toutes les autres informations nécessaires sont données dans les notes figurant en bas de chaque tableau.

En l'absence de la mention *valeur annuelle taux annuel ou taux de croissance*, un tiret placé entre deux années indique que les données ont été recueillies durant l'une des années mentionnées : 1995-2000, par exemple. Une barre de fraction entre deux années indique que le chiffre présenté est une moyenne des années en question : 1998/2001, par exemple. Les symboles suivants ont par ailleurs été utilisés :

- .. Donnée non disponible
- (.) Moins de la moitié de l'unité indiquée
- < Inférieur à
- Non pertinent
- T Total

Sauf indication contraire, les données de ce rapport relatives à la Chine ne comprennent ni les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao ni la province chinoise de Taïwan. Pour l'essentiel, les données concernant l'Érythrée sont comprises dans les données de l'Éthiopie. Celles concernant l'Indonésie englobent le Timor oriental jusqu'en 1999. Celles relatives à la Jordanie tiennent uniquement compte des territoires situés à l'Est du Jourdain. Les données économiques concernant la Tanzanie couvrent uniquement le continent. Les données concernant le Soudan sont souvent basées sur des informations collectées sur la partie Nord du pays. Les données concernant la Tanzanie ne concernent que le continent. Enfin, celles concernant la Répu-

blique du Yémen concernent ce pays à compter de 1990, tandis que celles relatives aux années antérieures résultent d'une agrégation des chiffres concernant l'ex-République démocratique et populaire du Yémen et l'ex-République arabe du Yémen.

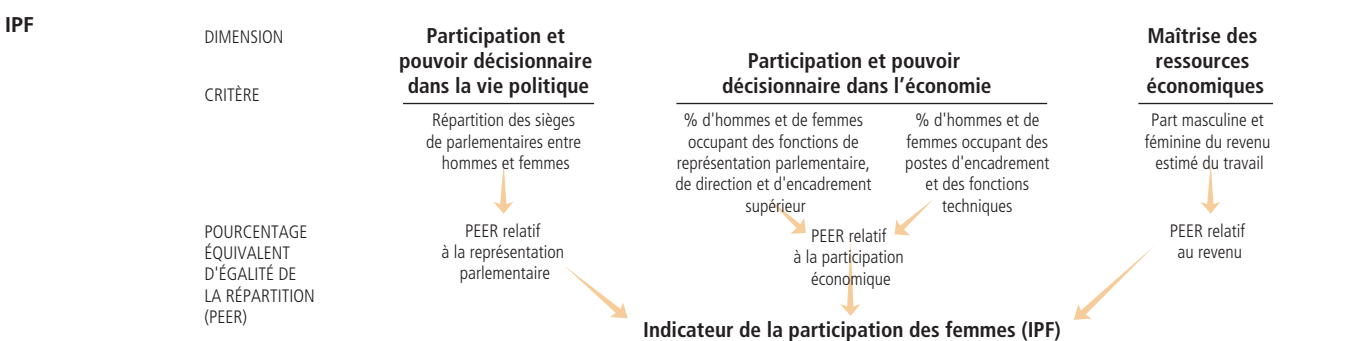
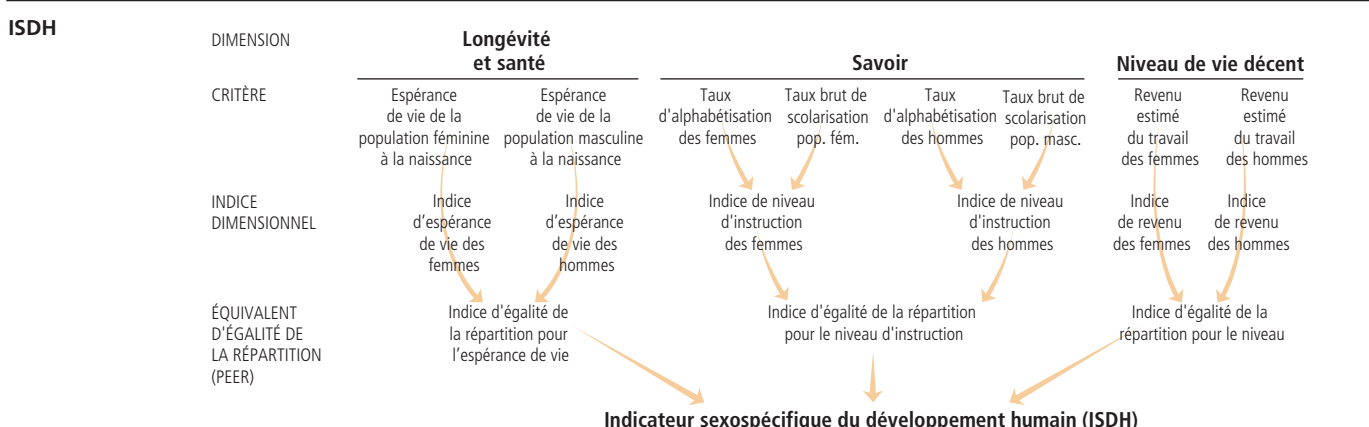
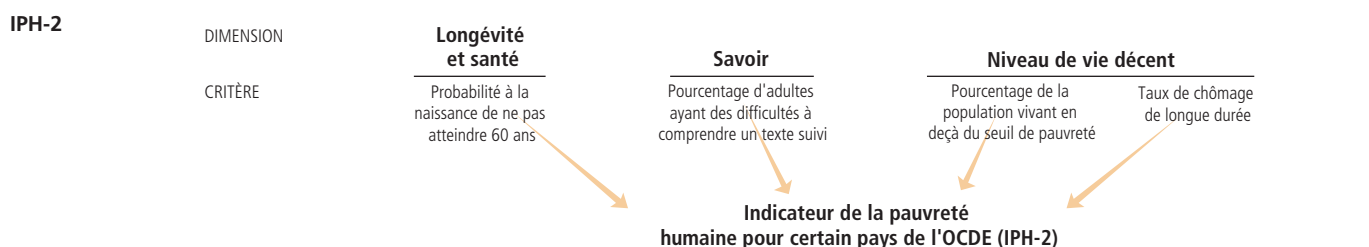
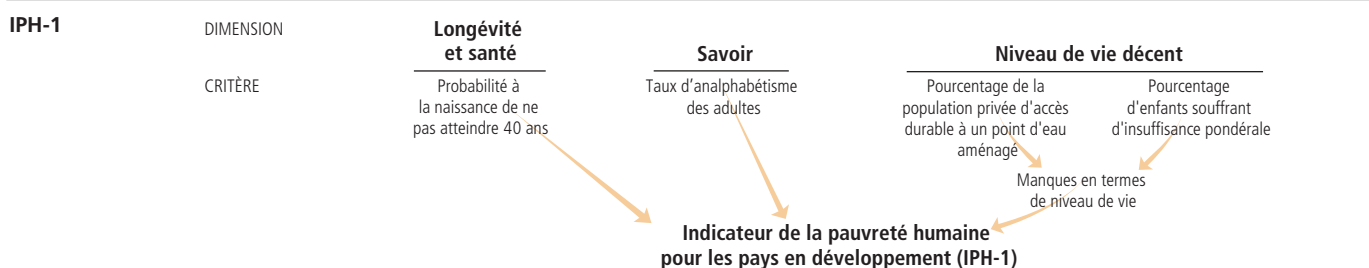
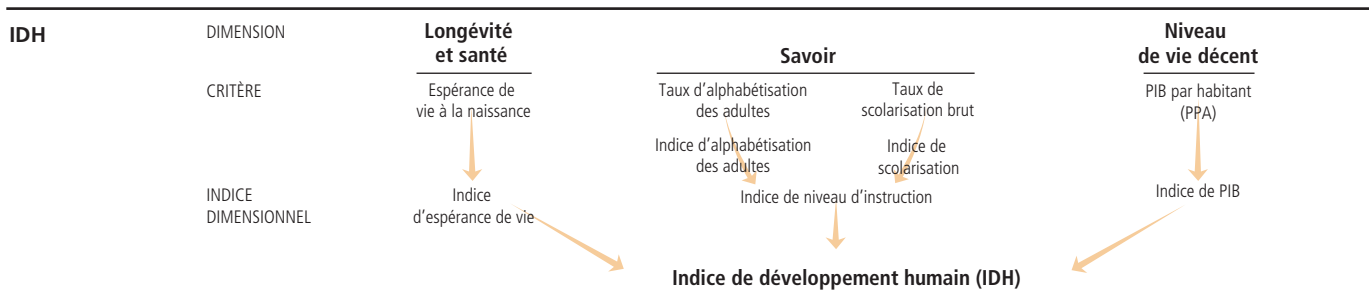
Suite aux modifications périodiques des données de la part des organismes internationaux, il est fréquent que les statistiques figurant dans différentes éditions du *Rapport mondial sur le développement humain* ne se prêtent pas à la comparaison. Nous déconseillons donc fortement d'établir des analyses de tendance en s'appuyant sur plusieurs éditions de cet ouvrage.

De la même manière, la valeur de l'IDH pour chaque pays, et les classements qui en découlent, ne sont pas comparables d'une édition du *Rapport mondial sur le développement humain* à l'autre. Pour réaliser une analyse en tendance à partir de données cohérentes et établies selon la même méthode, prière de se référer au tableau des indicateurs 2 (Indicateur du développement humain : tendances). L'IDH et le classement recalculés pour 2001 (l'année de référence de l'IDH pour le RDI 2003) basés sur des données et des zones comparables à celles du rapport de cette année sont disponibles sur le site web du BRDH [<http://hdr.undp.org/>].

Les données présentées dans les tableaux de l'indicateur du développement humain sont ceux dont disposaient le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* en date du 1er avril 2004, sauf indication contraire.

CALCUL DES INDICATEURS COMPOSITES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les diagrammes ci-dessous présentent un aperçu synthétique de la composition des cinq indicateurs composites du développement humain utilisés dans le *Rapport mondial sur le développement humain*. Ils mettent ainsi en exergue leurs points communs comme leurs différences. Le texte des pages suivantes fournit par ailleurs une explication détaillée de cette composition.

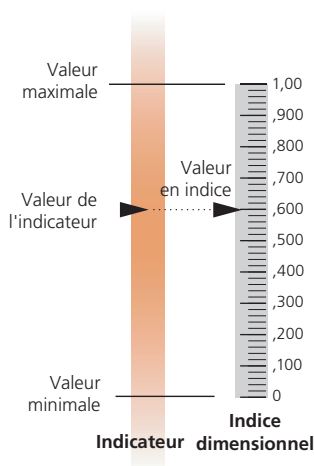


L'indicateur du développement humain (IDH)

L'IDH est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance.
- Instruction et accès au savoir, représentées par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et par le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus (pour un tiers).
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent, représentée par le PIB par habitant (en PPA).

Avant de calculer l'IDH lui-même, il faut établir un indice pour chacune de ces dimensions. La détermination de ces indices dimensionnels - c'est-à-dire correspondant à l'espérance de vie, au niveau d'instruction et au PIB - passe à chaque fois par la définition d'une fourchette de variation, avec un minimum et un maximum.



Les résultats obtenus dans chaque dimension sont exprimés par une valeur comprise entre 0 et 1 selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels. L'encadré ci-contre illustre le calcul de l'IDH pour un pays témoin.

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'IDH

Critère	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (années)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Calcul de l'IDH

Pour illustrer le calcul de l'IDH, nous utiliserons des données concernant le Costa Rica.

1. Calcul de l'indice d'espérance de vie

L'indice d'espérance de vie mesure le niveau atteint par le pays considéré en termes d'espérance de vie à la naissance. Pour le Costa Rica, l'espérance de vie était de 78,0 ans en 2002, soit un indice d'espérance de vie de 0,884.

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{78,0 - 25}{85 - 25} = 0,884$$

2. Calcul de l'indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction mesure le niveau atteint par le pays considéré en termes d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur). La procédure consiste, tout d'abord, à calculer un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour la scolarisation. Ces deux indices sont ensuite fusionnés pour donner l'indice de niveau d'instruction, dans lequel l'alphabétisation des adultes reçoit une pondération des deux tiers et le taux brut de scolarisation d'un tiers. Au Costa Rica, où le taux d'alphabétisation des adultes atteignait 95,8 % en 2002 et le taux brut de scolarisation combiné 69 % pour l'année scolaire 2001/02, l'indice de niveau d'instruction est de 0,870.

$$\text{Indice d'alphabétisation des adultes} = \frac{95,8 - 0}{100 - 0} = 0,958$$

$$\text{Indice de scolarisation} = \frac{69 - 0}{100 - 0} = 0,690$$

$$\text{Indice de niveau d'instruction} = \frac{2}{3} (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + \frac{1}{3} (\text{indice de scolarisation}) = \frac{2}{3} (0,958) + \frac{1}{3} (0,690) = 0,870$$

3. Calcul de l'indice de PIB

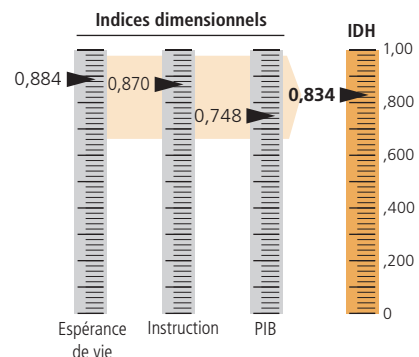
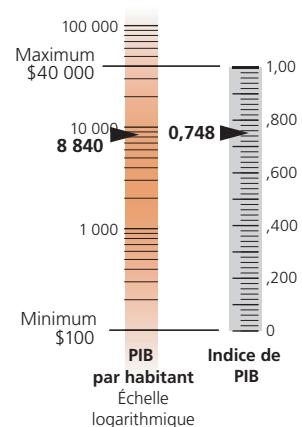
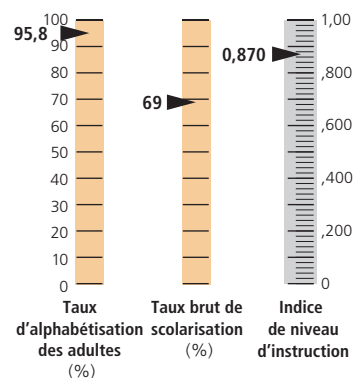
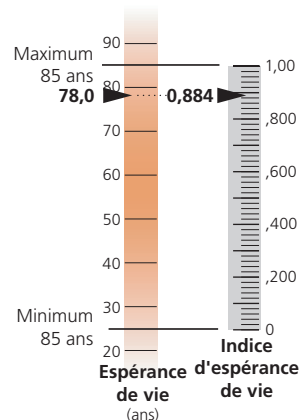
L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé (en PPA). Le revenu intervient dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul s'effectue donc à partir d'un logarithme du revenu. Pour le Costa Rica, dont le PIB par habitant était de 8 840 dollars (PPA) en 2002, l'indice de PIB s'établit à 0,748.

$$\text{Indice de PIB} = \frac{\log(8,840) - \log(100)}{\log(40,000) - \log(100)} = 0,748$$

4. Calcul de l'IDH

Une fois les trois indices dimensionnels calculés, il ne reste plus qu'à déterminer leur moyenne arithmétique pour parvenir à l'IDH.

$$\begin{aligned} \text{IDH} &= \frac{1}{3} (\text{indice d'espérance de vie}) \\ &+ \frac{1}{3} (\text{indice de niveau d'instruction}) \\ &+ \frac{1}{3} (\text{indice de PIB}) \\ &= \frac{1}{3} (0,884) + \frac{1}{3} (0,870) + \frac{1}{3} (0,748) = 0,834 \end{aligned}$$



L'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)

Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par un pays donné, l'IPH-1 s'attache aux carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs : le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Le calcul de l'IPH-1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces carences sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisque'ils se présentent sous la forme de pourcentages). Il n'est donc pas nécessaire de passer par des indices dimensionnels.

À l'origine, la mesure des manques en termes de niveau de vie comprenait également un indicateur de l'accès aux services de santé. Cependant, dans le rapport de cette année, le manque de données récentes et fiables concernant cet aspect nous a contraint à réduire à deux les variables prises en compte à cet égard : pourcentage de la population privée d'accès durable à des points d'eau aménagés et pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

L'indicateur de la pauvreté humaine pour certains pays de l'OCDE (IPH-2)

L'IPH-2 mesure les carences sous les mêmes aspects que l'IPH-1, en y ajoutant l'exclusion. Il comporte donc quatre variables :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 60 ans.
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'illettrisme des adultes (âgés de 16 à 65 ans).
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : exprimé par le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (demi médiane du revenu disponible corrigé des ménages).
- Exclusion : exprimée par le taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois).

Calcul de l'IPH-1

1. Mesure des manques en termes de niveau de vie

Les carences en termes de niveau de vie sont exprimées par une moyenne non pondérée de deux éléments :

Moyenne non pondérée = $1/2$ (population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés) + $1/2$ (enfants souffrant d'insuffisance pondérale)

Exemple de calcul : Cambodge

Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés = 70 %

Enfants souffrant d'insuffisance pondérale = 45 %

Moyenne non pondérée = $1/2(70)+1/2(45)=57,5\%$

2. Calcul de l'IPH-1

La formule pour calculer l'IPH-1 est la suivante :

$$HPI-1 = [1/3 (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha)]^{1/\alpha}$$

où :

P_1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans (multipliée par 100)

P_2 = taux d'analphabétisme des adultes

P_3 = moyenne non pondérée des pourcentages de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale

$\alpha = 3$

Exemple de calcul : Cambodge

$P_1 = 24,0 \%$

$P_2 = 30,6 \%$

$P_3 = 57,5 \%$

$$IPH-1 = [1/3(24,0^3+30,6^3+57,5^3)]^{1/3} = 42,6$$

Calcul de l'IPH-2

La formule pour calculer l'IPH-2 est la suivante :

$$HPI-2 = [1/4 (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha + P_4^\alpha)]^{1/\alpha}$$

où :

P_1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 60 ans (multipliée par 100)

P_2 = taux d'illettrisme des adultes

P_3 = population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (demi-médiane du revenu disponible corrigé des ménages)

P_4 = taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois)

$\alpha = 3$

Exemple de calcul : Canada

$P_1 = 8,7 \%$

$P_2 = 16,6 \%$

$P_3 = 12,8 \%$

$P_4 = 0,7 \%$

$$IPH-2 = [1/4(8,7^3+16,6^3+12,8^3+0,7^3)]^{1/3} = 12,2$$

Pourquoi $\alpha = 3$ dans le calcul de l'IPH-1 et de l'IPH-2

La valeur du coefficient α a une incidence considérable sur celle de l'IPH. Si $\alpha = 1$, l'IPH correspond à la moyenne de ses trois variables. En revanche, faire augmenter α revient à conférer une prépondérance à la composante dans laquelle le manque est le plus important. Ainsi, à mesure que α tend vers l'infini, l'IPH se rapproche de la valeur de la variable la plus faible (pour le Cambodge, qui sert d'exemple pour le calcul de l'IPH-1, le chiffre serait 57,5 %, valeur qui correspond à la moyenne non pondérée de la population sans accès convenable à une source d'eau et aux enfants souffrant d'insuffisance pondérale).

Dans ce Rapport, α est fixé à 3, ce qui confère un poids supplémentaire, mais pas écrasant, aux composantes dans lesquelles le dénuement est le plus criant. Pour une analyse détaillée de la formulation mathématique de l'IPH, voir Sudhir Anand et Amartya Sen, « Concepts of Human Development and Poverty: A Multidimensional Perspective », ainsi que la note technique du *Rapport mondial sur le développement humain* 1997 (et les références biographiques succinctes, à la fin de la présente note technique).

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par chaque pays, l'ISDH corrige ce niveau de façon à refléter les inégalités sociologiques entre femmes et hommes sous les aspects suivants :

- Longévité et santé, exprimée par l'espérance de vie à la naissance.
- Instruction et accès au savoir, exprimés par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus.
- Possibilité de bénéficier d'un niveau de vie décent, exprimée par le revenu estimé du travail (en PPA).

Le calcul de l'ISDH s'effectue en trois étapes. On commence par déterminer des indices concernant les populations féminine et masculine pour chacune des variables, selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

On combine ensuite les indices obtenus pour ces deux catégories concernant chaque variable, de manière à assigner une pénalité aux différences de niveau entre hommes et femmes. L'expression mathématique qui en résulte, appelée indice d'égalité de la répartition, se calcule selon la formule générale suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Indice d'égalité de la répartition} \\ &= \{[\text{part de la population féminine (indice dimensionnel} \\ & \text{pour la population féminine)}^{1-\epsilon}]] \\ &+ [\text{part de la population masculine (indice dimensionnel} \\ & \text{pour la population masculine)}^{1-\epsilon}]]\}^{1/\epsilon} \end{aligned}$$

ϵ représente l'aversion pour l'inégalité. Dans le calcul de l'ISDH, le coefficient $\epsilon = 2$. L'équation générale prend alors la forme suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Indice d'égalité de la répartition} \\ &= \{[\text{part de la population féminine} \\ & \text{(indice dimensionnel pour la population féminine)}^{-1}] \\ &+ [\text{part de la population masculine (indice dimensionnel} \\ & \text{pour la population masculine)}^{-1}]]\}^{-1} \end{aligned}$$

Cette équation aboutit ainsi à la moyenne harmonique des parts indicelles masculine et féminine.

Il reste à calculer l'ISDH en combinant les trois indices d'égalité de la répartition par l'établissement d'une moyenne non pondérée.

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'ISDH

Critère	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance, population féminine (années)	87,5	27,5
Espérance de vie à la naissance, population masculine (années)	82,5	22,5
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
Revenu estimé du travail (en PPA)	40 000	100

Note: Les valeurs maximale et minimale concernant l'espérance de vie sont supérieures de cinq ans pour la population féminine, afin de tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine.

Calcul de l'ISDH

Pour illustrer le calcul de l'ISDH, nous utiliserons des données relatives à la Turquie.

1. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie

La première étape consiste à calculer des indices distincts pour l'espérance de vie des populations féminine et masculine, en utilisant la formule générale relative aux indices dimensionnels.

FEMMES	HOMMES
Espérance de vie : 73,1 ans	Espérance de vie : 67,9 ans
Indice d'espérance de vie = $\frac{73,1 - 27,5}{87,5 - 27,5} = 0,760$	
Indice d'espérance de vie = $\frac{67,9 - 22,5}{82,5 - 22,5} = 0,757$	

On combine ensuite ces deux résultats pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie, en utilisant la formule générale relative aux indices d'égalité de la répartition.

FEMMES HOMMES

Part de la population : 0,496 Part de la population : 0,504
Indice d'espérance de vie : 0,760 Indice d'espérance de vie : 0,757

$$\text{Indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie} = \{[0,496 (0,760^{-1})] + [0,504 (0,757^{-1})]\}^{-1} = \mathbf{0,758}$$

2. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction

On calcule tout d'abord des indices relatifs au taux d'alphabétisation des adultes et au taux brut de scolarisation combiné, du primaire au supérieur, en distinguant les populations féminine et masculine. Cette opération est assez simple, puisque ces éléments sont déjà normalisés entre 0 et 100 (étant exprimés en pourcentage).

FEMMES	HOMMES
Taux d'alphabétisation des adultes : 78,75 %	Taux d'alphabétisation des adultes : 94,4 %
Indice d'alphabétisation des adultes : 0,785	Indice d'alphabétisation des adultes : 0,944
Taux brut de scolarisation : 61,8 %	Taux brut de scolarisation : 73,5 %
Indice de scolarisation : 0,618	Indice de scolarisation : 0,735

Il s'agit ensuite de déterminer l'indice de niveau d'instruction, dans lequel entrent pour deux tiers l'indice d'alphabétisation des adultes et pour un tiers l'indice de scolarisation. Ce calcul s'effectue séparément pour les populations féminine et masculine.

$$\begin{aligned} \text{Indice de niveau d'instruction} &= 2/3 (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + 1/3 (\text{indice de scolarisation}) \\ \text{Indice du niveau d'instruction des femmes} &= 2/3 (0,785) + 1/3 (0,618) = 0,729 \\ \text{Indice de niveau d'instruction des hommes} &= 2/3 (0,944) + 1/3 (0,735) = 0,874 \end{aligned}$$

Enfin, on combine ces deux indices pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction :

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,496	Part de la population : 0,504
Indice de niveau d'instruction : 0,729	Indice de niveau d'instruction : 0,874

$$\text{Indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction} = \{[0,496 (0,729^{-1})] + [0,504 (0,874^{-1})]\}^{-1} = \mathbf{0,796}$$

3. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition pour le revenu

On estime tout d'abord, séparément, le revenu du travail (en PPA) des femmes et des hommes (pour plus de détails sur ce calcul, voir l'addendum à la présente note technique), avant de calculer l'indice de revenu pour chacune de ces populations. Comme pour l'IDH, le niveau de revenu est corrigé par l'utilisation du logarithme du revenu estimé du travail (en PPA) :

$$\begin{aligned} \text{Indice de revenu} &= \frac{\log(\text{valeur constatée}) - \log(\text{valeur minimale})}{\log(\text{valeur maximale}) - \log(\text{valeur minimale})} \\ \text{FEMMES} & \text{ HOMMES} \\ \text{Revenu estimé du travail (PPA) : 4 757} & \text{ Revenu estimé du travail (PPA) : 7 873} \\ \text{Indice de revenu} = \frac{\log(4 757) - \log(100)}{\log(40 000) - \log(100)} = 0,645 & \text{ Indice de revenu} = \frac{\log(7 873) - \log(100)}{\log(40 000) - \log(100)} = 0,729 \end{aligned}$$

Suite du calcul de l'ISDH page suivante

Calcul de l'ISDH (suite)

On combine ensuite les indices relatifs aux populations féminine et masculine pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition pour le revenu :

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,496	Part de la population : 0,504
Indice de revenu : 0,645	Indice de revenu : 0,729

Indice d'égalité de la répartition pour le revenu = $\{[0,496 (0,645^{-1})] + [0,504 (0,729^{-1})]\}^{-1} = \mathbf{0,685}$

4. Calcul de l'ISDH

Le calcul de l'ISDH, là encore, est aisé. Il s'agit simplement de la moyenne non pondérée des trois variables : indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie, indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction et indice d'égalité de la répartition pour le revenu.

$$\begin{aligned} \text{ISDH} &= 1/3 (\text{indice d'espérance de vie}) + 1/3 (\text{indice de niveau d'instruction}) + 1/3 (\text{indice de revenu}) \\ &= 1/3 (0,758) + 1/3 (0,796) + 1/3 (0,685) = \mathbf{0,746} \end{aligned}$$

Pourquoi $\epsilon = 2$ dans le calcul de l'ISDH

La valeur de ϵ correspond à l'ampleur de la pénalité assignée à un pays pour les inégalités qui y règnent entre populations féminine et masculine. Plus cette valeur sera élevée, plus les inégalités seront jugées pénalisantes.

Un coefficient ϵ égal à 0 signifierait que les inégalités sociologiques entre les sexes sont sans incidence sur la note obtenue par le pays considéré (dans ce cas, la valeur de l'ISDH serait identique à celle de l'IDH). A contrario, un coefficient ϵ tendant vers l'infini conférerait une prépondérance sans cesse croissante au groupe sociologique dont les résultats sont les moins bons.

Le calcul de l'ISDH (comme d'ailleurs celui de l'IPF) utilise la valeur 2, ce qui revient à assortir d'une pénalité modérée les inégalités entre femmes et hommes en termes de réalisations.

Pour une analyse détaillée de la formulation mathématique de l'ISDH, voir Sudhir Anand et Amartya Sen, « Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement, » Kalpana Bardhan et Stephan Klasen, « UNDP's gender-related indices: a critical review », ainsi que la note technique des *Rapports mondiaux sur le développement humain 1995* et *1999* (voir les références bibliographiques succinctes à la fin de la présente note technique).

L'indicateur de la participation des femmes (IPF)

L'IPF se concentre sur les opportunités ouvertes aux femmes, plutôt que sur les capacités qui sont les leurs.

Il s'attache aux inégalités femmes-hommes dans trois domaines essentiels :

- Participation et pouvoir décisionnaire dans la sphère politique, exprimés par la répartition des sièges de parlementaires entre hommes et femmes.
- Participation et pouvoir décisionnaire dans l'économie, exprimés par deux éléments : pourcentages respectifs d'hommes et de femmes occupant, d'une part, des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, et d'autre part, des postes d'encadrement et fonctions techniques.
- Maîtrise des ressources économiques, mesurée par la part masculine et féminine du revenu estimé du travail (en PPA).

Pour chacune de ces trois dimensions, on calcule un pourcentage équivalent d'égalité de la répartition (PEER), qui prend la forme d'une moyenne pondérée par la population, selon la formule générale suivante :

$$\text{PEER} = \left\{ \left[\text{part de la pop. féminine (indice dimensionnel pour la population féminine)}^{1-\epsilon} \right] + \left[\text{part de la pop. masculine (indice dimensionnel pour la population masculine)}^{1-\epsilon} \right] \right\}^{1/\epsilon}$$

Le coefficient ϵ mesure l'aversion pour l'inégalité. Dans l'IPF (comme dans l'ISDH), $\epsilon = 2$, ce qui assigne une pénalité modérée à l'inégalité. La formule devient alors :

$$\text{PEER} = \left\{ \left[\text{part de la pop. féminine (indice dimensionnel pour la population féminine)}^{-1} \right] + \left[\text{part de la pop. masculine (indice dimensionnel pour la population masculine)}^{-1} \right] \right\}^{-1}$$

Concernant la participation à la vie politique et économique, ainsi qu'aux décisions, on ramène ensuite le PEER à un indice en le divisant par 50. Pourquoi ? Parce que dans une société idéale, où la participation de chacun des deux sexes serait la même, les variables considérées par l'IPF seraient égales à 50 %. En d'autres termes, la part des femmes serait toujours égale à celle des hommes.

Là où la valeur de l'indice pour les hommes ou pour les femmes est égale à zéro, le PEER correspondant à la formule ci-dessus reste indéfini. Toutefois, la limite du PEER, quand l'indice tend vers zéro, est de zéro. En conséquence, dans un tel cas, la valeur du PEER est arbitrairement de zéro.

Il ne reste plus, alors, qu'à calculer l'IPF par la moyenne arithmétique des trois PEER indexés.

Calcul de l'IPF

Pour illustrer le calcul de l'IPF, nous utiliserons des données relatives à la Grèce.

1. Calcul du PEER pour la représentation parlementaire

Le PEER relatif à la représentation parlementaire mesure le pouvoir relatif des femmes sous l'angle de leur participation à la vie politique. Il se calcule à partir, d'une part, des pourcentages de population masculine et féminine dans la population totale et, d'autre part, des pourcentages de sièges de parlementaires occupés, respectivement, par des hommes et des femmes, en utilisant la formule générale précédemment exposée.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,507 %	Part de la population : 0,492 %
Représentation parlementaire : 8,7 %	Représentation parlementaires : 91,3 %

$$\text{PEER pour la représentation parlementaire} = \left\{ \left[0,507 (8,7)^{-1} \right] + \left[0,492 (91,3)^{-1} \right] \right\}^{-1} = 15,70$$

Ce PEER initial est ensuite indexé en fonction d'une valeur idéale de 50 %.

$$\text{PEER indexé de représentation parlementaire} = \frac{15,70}{50} = 0,314$$

2. Calcul du PEER pour la participation à la vie économique

À partir de la formule générale, on calcule deux PEER, concernant les pourcentages respectifs d'hommes et de femmes occupant, d'une part, des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, et d'autre part, des postes d'encadrement et fonctions techniques. On obtient ensuite le PEER pour la participation à la vie économie en déterminant la moyenne arithmétique de ces deux valeurs.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,507 %	Part de la population : 0,492 %
% de sièges de parlementaires, fonctions de direction et d'encadrement supérieur : 25,6 %	% de sièges parlementaires, fonctions de direction et d'encadrement supérieur : 74,4 %
% de postes d'encadrement et fonctions techniques : 47,9 %	% de postes d'encadrement et fonctions techniques : 52,1 %

$$\text{PEER relatif à la représentation des femmes parmi les parlementaires et les fonctions de direction et d'encadrement supérieur} = \left\{ \left[0,507 (25,6)^{-1} \right] + \left[0,492 (74,4)^{-1} \right] \right\}^{-1} = 37,82$$

$$\text{PEER indexé relatif à la représentation des femmes parmi les parlementaires et les fonctions de direction et d'encadrement supérieur} = \frac{37,82}{50} = 0,756$$

$$\text{PEER relatif à la représentation des femmes parmi les postes d'encadrement et techniques} = \left\{ \left[0,497 (47,9)^{-1} \right] + \left[0,503 (52,1)^{-1} \right] \right\}^{-1} = 49,88$$

$$\text{PEER indexé relatif à la représentation des femmes parmi les postes d'encadrement et fonctions techniques} = \frac{49,88}{50} = 0,998$$

On détermine la moyenne des deux PEER indexés pour obtenir le PEER relatif à la vie économique :

$$\text{PEER concernant la participation économique} = \frac{0,756 + 0,998}{2} = 0,877$$

3. Calcul du PEER pour le revenu

On estime le revenu du travail (en PPA) séparément pour les femmes et les hommes, avant de procéder à une indexation par rapport aux valeurs minimales et maximales, de la même manière que pour l'IDH et l'ISDH. Pour l'IPF, toutefois, l'indice de revenu se fonde sur le revenu estimé du travail non corrigé, au lieu de s'appuyer sur son expression logarithmique. (Pour plus de détails sur l'estimation du revenu estimé du travail pour les hommes et les femmes, voir l'addendum à la présente note technique.)

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,507	Part de la population : 0,492
Revenu estimé du travail : 10 892 PPA	Revenu estimé du travail : 25 601 PPA
Indice de revenu = $\frac{10\,892 - 100}{40\,000 - 100} = 0,270$	Indice de revenu = $\frac{25\,601 - 100}{40\,000 - 100} = 0,639$

Les indices homme et femme sont alors combinés pour donner l'indice d'égalité de répartition

$$\text{PEER concernant le revenu} = \left\{ \left[0,507 (0,270)^{-1} \right] + \left[0,492 (0,639)^{-1} \right] \right\}^{-1} = 0,377$$

4. Calcul de l'IPF

Une fois le PEER calculé pour les trois dimensions considérées, la détermination de l'IPF est simple : il suffit, là encore, d'établir la moyenne arithmétique des trois PEER exprimés en indice.

$$\text{IPF} = \frac{0,314 + 0,877 + 0,377}{3} = 0,523$$

Revenu du travail des femmes et des hommes

Malgré l'intérêt des données sexospécifiques concernant le revenu, il n'existe pas de mesures directes de cet aspect. Dans le présent rapport, les estimations grossières du revenu du travail des femmes et des hommes ont donc été calculées par dérivation.

Le revenu peut être envisagé sous deux angles : comme une ressource pour la consommation et comme la rémunération des individus. Il est difficile de faire la distinction entre hommes et femmes concernant l'utilisation de ce revenu car les deux sexes partagent leurs ressources au sein de la cellule familiale. En revanche, il est possible de différencier ce que gagnent les différents membres de la famille car ils ont des revenus du travail distincts.

La mesure du revenu utilisée dans le calcul de l'ISDH et de l'IPF correspond à la capacité d'un individu donné à obtenir un revenu. Elle permet de rendre compte, dans l'ISDH, des disparités entre hommes et femmes dans l'utilisation des ressources et, dans l'IPF, de l'indépendance économique des femmes. (Pour les questions conceptuelles et méthodologiques relatives à cette approche, se reporter à l'ouvrage de Sudhir Anand et Amartya Sen, intitulé « Gender Inequality in Human Development », ainsi qu'au chapitre 3 et aux notes techniques 1 et 2 du Rapport mondial sur le développement humain 1995 ; voir les références bibliographiques à la fin de cette note technique.)

Le revenu du travail des femmes et des hommes (en PPA) est estimé à l'aide des données suivantes :

- le rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins,
- le pourcentage de femmes et d'hommes dans la population active,
- les populations féminine et masculine totales,
- le PIB par habitant (en PPA).

Symboles

- W_f / W_m = rapport des salaires non agricoles féminins sur les salaires non agricoles masculins
- EA_f = pourcentage de femmes dans la population active
- EA_m = pourcentage d'hommes dans la population active
- S_f = part des femmes dans les revenus salariaux
- Y = PIB total (en PPA)
- N_f = population féminine totale
- N_m = population masculine totale
- Y_f = revenu estimé du travail des femmes (en PPA)
- Y_m = revenu estimé du travail des hommes (en PPA)

Note

Les résultats des calculs figurant dans la note technique peuvent présenter de légères variations par rapport aux tableaux statistiques, du fait de l'arrondissement des chiffres.

Estimation du revenu du travail pour les femmes et les hommes

Dans cet exemple de calcul du revenu du travail des femmes et des hommes, les données utilisées sont celles relatives aux Philippines en 2002.

1. Calcul du PIB total (en PPA)

Le PIB total (en PPA) est calculé en multipliant la population totale par le PIB par habitant (en PPA).

Population totale : 79 266 (milliers)
 PIB par habitant (en PPA) : 4 170
 PIB total (en PPA) = 4 170 (79 944) = 333 366 480 (milliers)

2. Calcul de la part des femmes dans les revenus salariaux

Étant donné la rareté des données sur les salaires dans les zones rurales et le secteur informel, le rapport utilise le salaire non agricole et suppose que le rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins s'applique à l'ensemble de l'économie. La part des femmes dans les revenus salariaux est calculée à l'aide du rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins et du pourcentage de femmes et d'hommes dans la population active. Lorsque les données d'un pays ne permettent pas de calculer le rapport des salaires, nous avons retenu une valeur de 75 %.

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins (W_f / W_m) = 0,94
 Pourcentage de femmes dans la population active (EA_f) = 38,2%
 Pourcentage d'hommes dans la population active (EA_m) = 61,8%

$$\text{Part des femmes dans les revenus salariaux } (S_f) = \frac{W_f / W_m (EA_f)}{[W_f / W_m (EA_f)] + EA_m} = \frac{0,94 (38,2)}{[0,75 (40,9)] + 59,1} = 0,368$$

3. Calcul du revenu du travail des femmes et des hommes (en PPA)

Il faut partir de l'hypothèse que la part des femmes dans les revenus salariaux est égale à la part des femmes dans le PIB.

Part des femmes dans les revenus salariaux (S_f) = 0,342
 PIB total (PPA) (Y) = 54 485 460 (milliers)
 Population féminine (N_f) = 33 892 (milliers)

$$\text{Revenu estimé du travail des femmes (PPA) } (Y_f) = \frac{S_f (Y)}{N_f} = \frac{0,368 (333 366 480)}{39 014} = 3 144$$

Population masculine (N_m) = 39 566 (milliers)

$$\text{Revenu estimé du travail des hommes (PPA) } (Y_m) = \frac{Y - S_f (Y)}{N_m} = \frac{333 366 480 - [0,368 (333 366 480)]}{3 586} = 5 326$$

Références bibliographiques succinctes

Anand, Sudhir et Amartya Sen, 1994. « Human Development Index: Methodology and Measurement ». Occasional Paper 12. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York (IDH).

———, 1995. « Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement ». Occasional Paper 19. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York (ISDH, IPF).

———, 1997. *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. Paris : Economica. Note technique 1 et chapitre 1 (IPH-1, IPH-2).

———, 1999. *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Paris, Bruxelles : De Boeck Université. Note technique (IDH, ISDH).

Bardhan, Kalpana et Stephan Klasen, 1999. « UNDP's Gender-Related Indices: A Critical Review ». *World Development* 27(6), pp. 985-1010 (ISDH, IPF).

Programme des Nations Unies pour le développement, 1995. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Paris : Economica. Notes techniques 1 et 2, et chapitre 3 (ISDH, IPF).

NOTE TECHNIQUE 2

IDENTIFIER LES PAYS POUR LESQUELS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT REPRÉSENTENT UNE PRIORITÉ, ABSOLUE OU NON

Le *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année dresse la liste des pays pour lesquels les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent une priorité absolue ou une priorité, pourvu que l'on dispose de suffisamment d'informations à leur sujet. Les calculs à cet effet sont tout d'abord effectués objectif par objectif, en prenant les pays pour lesquels on dispose de données suffisantes sur la pauvreté humaine et l'évolution en tendance sur les années quatre-vingt-dix. À partir de là, le rapport identifie ensuite les pays que l'on peut globalement classer dans les catégories priorité absolue ou priorité tout court.

Évaluation du degré de priorité pour chaque objectif

L'évaluation des avancées d'un pays en direction de chaque objectif se fonde sur deux variables. La première représente l'avancement vers l'objectif en question : progrès lent ou recul, progrès modéré, progrès rapide. La seconde a trait au niveau de pauvreté humaine dans le domaine couvert par l'objectif : cette pauvreté peut être extrême, moyenne ou faible (tableaux 2.1 et 2.2 de la présente note technique). L'avancement est mesuré par rapport aux cibles, au moyen des indicateurs définis pour les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Priorité absolue au regard de chacun des objectifs considérés

Les efforts à accomplir par un pays dans le cadre d'un objectif donné constituent une priorité absolue dès lors que la pauvreté humaine (dans le champ couvert par cet objectif) y est extrême et que les

progrès y sont lents ou négatifs (recul) (diagramme 2.1 de la présente note technique).

Priorité au regard de chacun des objectifs considérés

Un pays est considéré comme prioritaire au regard d'un objectif si :

- la pauvreté humaine (dans le champ couvert par cet objectif) y est extrême et les progrès à cet égard sont modérés, ou
- la pauvreté humaine (dans le champ couvert par cet objectif) y est moyenne, mais les progrès sont lents ou négatifs (recul).

Classement dans l'ordre des priorités à la lumière de l'ensemble des objectifs

Le classement d'un pays dans la liste des priorités absolues ou des priorités pour l'ensemble des objectifs se fonde sur le nombre d'objectifs pour lesquels ce pays relève de l'une et de l'autre de ces catégories (cette évaluation globale comprend également la cible relative au VIH/sida, même si les informations à cet égard n'apparaissent pas séparément).

Priorité absolue au regard de l'ensemble des objectifs
On considère qu'il y a priorité absolue pour un pays sur l'ensemble des objectifs :

- s'il y a priorité absolue pour au moins trois objectifs, ou
- s'il y a priorité absolue pour au moins la moitié des objectifs au sujet desquels on dispose d'au moins trois points de données, ou
- lorsque les données sont disponibles pour seulement deux objectifs, il y a priorité absolue pour les deux.

Priorité au regard de l'ensemble des objectifs

On estime qu'il y a priorité sur l'ensemble des objectifs pour un pays dès lors que celui-ci, sans relever de la catégorie priorité absolue globale, entre

- dans celle des priorités absolues ou des priorités pour au moins trois objectifs,
- dans celle des priorités pour deux objectifs,
- dans l'une ou l'autre de ces catégories sur au moins la moitié des objectifs pour lesquelles au moins trois points de données sont disponibles,
- ou bien pour lequel des données sont disponibles pour seulement deux objectifs, mais avec le rang de priorité absolue ou de priorité dans les deux cas.

Tableau 2.1 – Définition des avancées vers les Objectifs du Millénaire pour le développement

Rythme	Définition
Progrès lent ou recul	Le progrès constaté vers l'objectif considéré est inférieur de plus de la moitié à celui estimé nécessaire pour atteindre la cible si les tendances actuelles se poursuivent jusqu'en 2015.
Progrès modéré	Le progrès constaté vers l'objectif considéré est supérieur à la moitié de celui estimé nécessaire pour atteindre la cible si les tendances actuelles se poursuivent jusqu'en 2015, mais reste trop lent pour permettre d'atteindre cet objectif.
Progrès rapide	Le progrès constaté vers l'objectif considéré est égal ou supérieur à celui estimé nécessaire pour atteindre la cible si les tendances actuelles se poursuivent jusqu'en 2015.

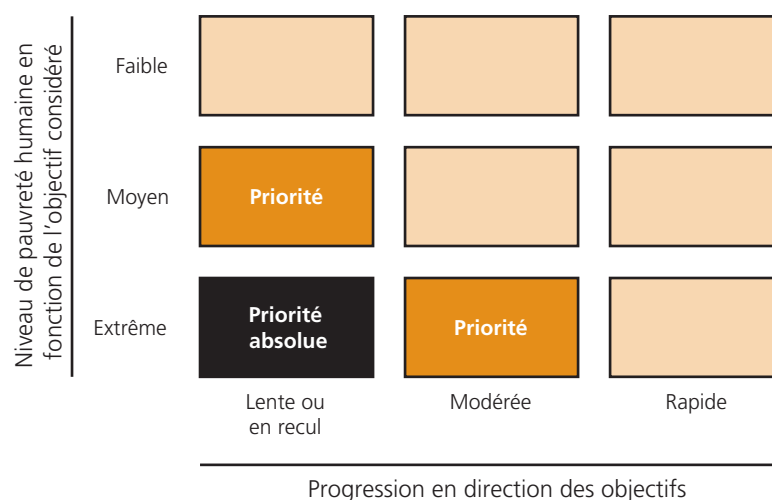
Note : L'horizon pour la réalisation de chaque objectif est 2015, sauf pour l'égalité entre les sexes dans l'enseignement (2005).

Tableau 2.2
Définition du niveau de pauvreté humaine au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement

Cible	Indicateur	Niveau de pauvreté humaine (x = valeur de l'indicateur)			Source
		extrême	moyen	faible	
Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	PIB par habitant (PPA) ^a	$x < 3,500$	$3,500 \leq x < 7,000$	$x \geq 7,000$	Banque mondiale
Réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim	Population souffrant de la faim de malnutrition (%)	$x > 25$	$10 < x \leq 25$	$x \leq 10$	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, dans le primaire, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation (%)	$x < 75$	$75 \leq x < 90$	$x \geq 90$	Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO)
Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation	Pourcentage de filles par rapport aux garçons dans le primaire et le secondaire (%)	$x < 80$	$80 \leq x < 90$	$x \geq 90$	UNESCO
Réduire de deux tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	$x < 75$	$75 \leq x < 90$	$x \geq 90$	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon régulière à l'eau potable	Population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés (%)	$x < 75$	$75 \leq x < 90$	$x \geq 90$	UNICEF et Organisation mondiale de la santé (OMS)
Réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à des installations sanitaires améliorées	Population ayant un accès régulier à des installations sanitaires améliorées (%)	$x < 75$	$75 \leq x < 90$	$x \geq 90$	UNICEF et OMS

a. Le taux moyen de croissance du PIB par habitant est utilisé pour mesurer la tendance.

Diagramme 2.1
Comment identifier les pays prioritaires et absolument prioritaires



Calcul des avancées vers chaque objectif

Les avancées vers chaque objectif sont évaluées en comparant les progrès annuels extrapolés jusqu'en 2015 et ceux nécessaires pour atteindre la cible, ce qui suppose une progression linéaire.

Évaluation des progrès constatés

Le rythme annuel de progression est calculé selon la formule générale suivante :

$$\text{Rythme annuel de progression observé} = \frac{(X_{t_1} - X_{t_0})/X_{t_0}}{t_1 - t_0}$$

où t_0 correspond à 1990 ou à l'année la plus proche de 1990 pour laquelle on dispose de données, t_1 à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données (généralement 2001), et X_{t_0} et X_{t_1} aux valeurs de l'indicateur pour ces années. En ce qui concerne la faim, la pauvreté et la mortalité des enfants de moins de cinq ans, pour lesquelles la valeur optimale est de 0, cette formule est appliquée sans modification.

Pour le taux net de scolarisation dans le primaire, l'égalité entre les sexes dans l'enseignement (nombre de filles par rapport aux garçons) et la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées, la valeur optimale est de 100 %. Les avancées sont donc exprimées, dans ces cas, sous la forme d'une réduction des manques constatés, selon la formule suivante :

$$\text{Rythme annuel de progression observé} = \frac{(X_{t_1} - X_{t_0})/(100 X_{t_0})}{t_1 - t_0}$$

Évaluer les progrès nécessaires

Le rythme annuel de progression nécessaire pour atteindre une cible donnée à l'horizon 2015 (2005 pour l'égalité entre les sexes dans l'enseignement) dépend de la nature de cette cible : α correspond à -1/2 pour la pauvreté et la faim, à 1/2 pour l'eau potable et les installations sanitaires, -2/3 pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans, et à 1 pour la scolarisation dans le primaire et l'égalité entre les sexes dans l'enseignement. Le taux annuel de progression nécessaire est alors calculé en divisant simplement α par le nombre d'années séparant t_{MDG} , qui correspond à la date à laquelle l'objectif doit être atteint, et t_0 , c'est-à-dire l'année la plus proche de 1990 pour laquelle on dispose de données :

$$\text{Rythme annuel de progression nécessaire} = \frac{\alpha}{t_{MDG} - t_0}$$

Détermination des degrés de priorité : un exemple

Nous utiliserons l'exemple du Tchad pour déterminer le degré de priorité concernant le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Calcul des avancées

Des statistiques pour cet indicateur sont disponibles pour 1990 et 2002 :

$$t_0 = 1990$$

$$t_1 = 2002$$

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 203 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 et de 200 en 2002 :

$$X_{t_0} = 203$$

$$X_{t_1} = 200$$

Il s'agit de réduire le taux de 1990 des deux tiers :

$$\alpha = -2/3$$

Donc :

$$\text{Taux de progression annuel} = \frac{(200-203) \div 203}{2002 - 1990} = -0,12 \text{ points de pourcentage}$$

$$\text{Taux de progression annuel nécessaire} = \frac{-2/3}{2015 - 1990} = -2,67 \text{ points de pourcentage}$$

Le rythme véritable de progression en direction de l'objectif est inférieur à la moitié de celui nécessaire pour atteindre la cible fixée.

On en déduit donc que le Tchad relève donc de la catégorie « progrès lent ou recul » concernant l'objectif de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Détermination du niveau de pauvreté humaine

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 200 pour 1 000 naissances vivantes en 2002.

Le Tchad connaît donc une situation d'extrême pauvreté humaine au regard de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (tableau 2.2).

Détermination du degré de priorité pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans

En termes de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le Tchad connaît une situation d'extrême pauvreté humaine et ne progresse que lentement, voire recule.

Ce pays est donc classé parmi ceux absolument prioritaires au regard de l'objectif consistant à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Détermination du degré de priorité au regard de l'ensemble des objectifs

Le Tchad apparaît comme absolument prioritaire pour deux des huit indicateurs pour lesquels on dispose de données à son sujet et comme prioritaire pour six autres.

Le Tchad est donc classé comme pays prioritaire de manière globale.

Note

Les progrès réalisés dans le domaine de la pauvreté monétaire sont mesurés grâce au taux de croissance du PIB par habitant entre 1990 et 2002. Il est admis qu'un taux de croissance annuel de 1,4 % sur la période 1990-2015 est nécessaire si l'on veut atteindre l'objectif relatif à la pauvreté monétaire. Par conséquent, le taux de croissance par habitant qui définit le seuil de progression lente ou de recul est fixé à moins de 0,7 % par an ; pour une progression modérée, il doit être supérieur ou égal à 0,7 % mais inférieur à 1,4 % et une progression rapide correspondra à un taux supérieur ou égal à 1,4 %.

Les données relatives aux tendances de la prévalence du VIH/sida au sein de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) en 1990 et 2000 sont également prises en compte dans l'évaluation globale de la priorité des pays (ONUSIDA et OMS, 2003). Les valeurs utilisées pour déterminer le niveau de pauvreté humaine relatif au VIH/sida sont les suivantes : un taux de prévalence de plus de 3 % est considéré comme extrême ; entre 1 et 3 %, il est considéré comme moyen ; s'il est inférieur à 1 %, il est dit faible. Étant donné que l'objectif est d'enrayer la propagation du VIH/sida et de commencer d'inverser la tendance actuelle, une hausse du taux de prévalence inférieure à 1 point de pourcentage sera considérée comme un progrès rapide ; une hausse de 1 point de pourcentage ou plus, mais inférieure à 3, sera considérée comme un progrès modéré ; une hausse supérieure ou égale à 3 points de pourcentage identifiera un progrès lent ou un recul.

Définitions des termes statistiques

Abonnés à un service de téléphonie cellulaire (également appelés abonnés à un service de **téléphonie mobile** cellulaire). Personnes abonnées à un service de communication automatique qui donne accès au réseau téléphonique commuté utilisant la technologie cellulaire. Ce réseau peut être analogique ou numérique.

Activité des femmes par secteur économique Activité des femmes dans l'industrie, l'agriculture ou les services, telle que définie par le système de Classification internationale type par industrie (CITI, révisions 2 et 3). Selon cette classification, *l'industrie* englobe l'exploitation des mines et des carrières, la production manufacturière, le bâtiment, les travaux publics et les services collectifs (eau, gaz et électricité). *L'agriculture* rassemble les activités agricoles, la chasse, la foresterie et la pêche. Les *services* comprennent le commerce de gros et de détail; la restauration et l'hôtellerie; les activités de transport, d'entreposage et de communications; les finances, l'assurance, l'immobilier et les affaires; ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels.

Activité économique des femmes, Taux d' Proportion de la population féminine âgée de 15 ans et plus consacrant ou étant à même de consacrer sa force de travail à la production de biens et services.

Activités marchandes Selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993), cet ensemble englobe l'emploi des établissements, les activités de production primaire menées hors des établissements, les services prêtés en contrepartie d'un revenu et les autres formes de production de biens hors des établissements. Voir *Activités non marchandes* et *Temps de travail, total*.

Activités non marchandes Selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993), cet ensemble comprend l'entretien du foyer (nettoyage, lessive, préparation des repas et ménage), la gestion et les achats nécessaires à l'économie domestique, la présence nécessaire pour s'occuper des enfants, des malades, des personnes âgées et des handicapés vivant à domicile et les services rendus à la collectivité. Voir *Activités marchandes* et *Temps de travail, total*.

Aide publique au développement (APD) destinée aux services sociaux de base APD allouée aux services sociaux de base, c'est-à-dire l'éducation de base (enseignement primaire, écoles maternelles et formation aux savoirs de base des adolescents et adultes), les services de santé de base (soins, infrastructure et nutrition

de base, lutte contre les maladies infectieuses, éducation sanitaire et formation du personnel sanitaire) et les politiques et programmes démographiques et de santé reproductive (politique démographique et gestion administrative y afférente, soins gynécologiques et obstétriques, planning familial, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et formation de personnel à la santé publique et aux soins de santé reproductive). L'aide à la fourniture d'eau et d'infrastructures sanitaires n'est englobée dans cette statistique que si elle est intégrée à la lutte contre la pauvreté.

Aide publique au développement (APD) versée aux pays les moins avancés Voir *Aide publique au développement (APD) nette*, ainsi que la liste des pays les moins avancés, dans la partie *Classification des pays en grands groupes*.

Aide publique au développement (APD), nette Versements de prêts accordés à des conditions de faveur (nets de remboursements du principal) et de dons par les instances officielles des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), ainsi que par des institutions multilatérales et par des pays non membres du CAD, en vue de favoriser le développement et le bien-être économique dans les pays et territoires figurant en partie I de la liste des pays destinataires établie par le CAD. Sont compris dans cette statistique les prêts assortis d'un mécanisme de don représentant au moins 25 % du total (calculé selon un taux d'actualisation de 10 %).

Aide publique au développement (APD), par nombre d'habitants du pays donateur Aide publique au développement accordée par un pays donné, divisée par la population totale dudit pays. Voir *Aide publique au développement (APD), nette*.

Aide publique Dons et prêts répondant aux mêmes critères que l'aide publique au développement (APD) (voir ce terme), à ceci près que les destinataires ne remplissent pas officiellement les conditions pour être bénéficiaires de l'APD. Les pays concernés figurent en partie II de la liste des pays destinataires établie par le Comité d'aide au développement (CAD). Il s'agit de certains pays d'Europe centrale et orientale, des pays de l'ex-Union soviétique, ainsi que de certains autres pays et territoires avancés sur la voie du développement.

Allègement de la dette promis au titre de l'Initiative PPTE Abandons de créances consentis dans le cadre de l'aide publique au développement, en vertu de

l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative constitue la première approche globale visant à réduire la dette extérieure des pays les plus pauvres et les plus endettés du globe, qui sont 42 au total.

Alphabétisation des adultes, Taux d' Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Alphabétisation des jeunes adultes, Taux d' Pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Analphabétisme des adultes, Taux d' Se calcule par soustraction du taux d'alphabétisation des adultes de la valeur 100. Voir *Alphabétisation des adultes, taux*.

Annulation de la dette bilatérale brute Annulation des dettes bilatérales des pays en développement avec le soutien de fonds officiels des pays donateurs, qu'il s'agisse de dettes envers des créanciers publics ou privés. Les inscriptions compensatoires pour le principal de l'aide publique au développement (APD) ne sont pas ôtées. Voir *Aide publique au développement (APD), nette*.

Armes classiques, Livraisons d' Correspond aux livraisons volontaires par leur fournisseur (ce qui exclut les armes prises au combat ou obtenues auprès de déserteurs) d'armes à usage militaire, destinées aux forces armées, aux forces paramilitaires ou aux services du renseignement d'un autre pays. Cet ensemble comprend six grandes catégories ou systèmes d'armes classiques: navires, aéronefs, missiles, pièces d'artillerie, véhicules blindés et systèmes de guidage et de radar (en sont exclus les camions, les services, les munitions, les armes légères, les accessoires, les composants et technologies y afférentes, ainsi que les pièces d'artillerie de marine ou d'artillerie remorquées d'un calibre inférieur à 100 millimètres).

Barrières tarifaires et non tarifaires, moyenne des Mesure totalisée des barrières commerciales auxquelles sont confrontés les pays en développement. Cette mesure comprend les barrières monétaires (droits de douanes) ainsi que les quotas et les subventions aux produits manufacturés, textiles, produits agricoles et combustibles, pondérée par le volume d'importation corrigé de l'endogénéité.

Besoins énergétiques, total des Consommation d'énergie plus les combustibles traditionnels, tels que le bois de feu, le charbon de bois, la bagasse (résidu de la canne à sucre) et les déchets animaux, végétaux ou autres.

Brevets délivrés à des résidents Les brevets sont des documents délivrés par l'administration publique, qui décrivent une invention et créent une situation juridique en vertu de laquelle l'invention brevetée ne peut normalement être utilisée (c'est-à-dire fabriquée, utilisée, vendue ou importée) que par le titulaire du brevet ou avec son autorisation. La protection de ces inventions est généralement limitée à 20 ans à compter de la date du dépôt de la demande de brevet.

Cas de tuberculose détectés selon la stratégie DOTS Pourcentage de nouvelles infections par la tuberculose détectés (diagnostiqués sur une période donnée) dans le cadre de la stratégie DOTS (traitement de courte durée sous observation directe) de détection et de traitement.

Cas de tuberculose guéris selon la stratégie DOTS Pourcentage de nouvelles infections par la tuberculose guéries dans le cadre de la stratégie DOTS (traitement de courte durée sous observation directe) de détection et de traitement.

Chômage de longue durée Période de chômage d'au moins 12 mois. Voir *Chômage*.

Chômage des jeunes Renvoie au chômage au sein de la population âgée de 15 ou 16 ans, selon la définition nationale, à 24 ans. Voir *Chômage*.

Chômage Sont au chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, mais qui sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de s'installer en tant que travailleurs indépendants.

Chômage, Taux de Nombre des chômeurs divisé par celui de la population active (personnes occupant un emploi plus chômeurs).

Combustibles traditionnels, Consommation de Correspond à la consommation estimée de bois de feu, de charbon de bois, de bagasse (résidu de la canne à sucre) et de déchets animaux et végétaux. Voir *besoins énergétiques, total des*.

Criminalité et délinquance, Personnes victimes de la Pourcentage de la population estimant avoir été victime de certains types de crimes et délits au cours des 12 mois précédents, calculé à partir des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité (International Crime Victims Survey).

Croissance démographique annuelle, Taux de Renvoie à la moyenne du taux de croissance annuel exponentiel de la population pour la période considérée. Voir *Population totale*.

Dépenses de santé par habitant (PPA en dollars américains) Somme des dépenses publiques et privées consacrées à la santé (en PPA), divisée par le nombre d'habitants. Les dépenses de santé englobent l'administration de soins (préventifs et curatifs), le planning familial, les activités nutritionnelles et la part de l'aide d'urgence consacrée à la santé, mais ne comprennent pas la fourniture d'eau potable ou d'infrastructures d'assainissement. Voir *Dépenses de santé privées*, *Dépenses de santé publiques* et *PPA (parité de pouvoir d'achat)*.

Dépenses de santé privées Dépenses directes des ménages (payées par les usagers), assurances-maladie privées, dépenses des institutions à but non lucratif prêtant assistance aux ménages et sommes acquittées directement par les entreprises privées pour la santé de leur personnel. La somme des dépenses de santé publiques et privées donne les dépenses totales de santé. Voir *Dépenses de santé par habitant (PPA en dollars américains)* et *Dépenses de santé publiques*.

Dépenses de santé publiques Dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites aux budgets des administrations publiques (centrales et locales), plus prêts et dons de l'étranger (y compris les dons des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales) et activités des caisses d'assurance-maladie (obligatoire ou non). La somme des dépenses de santé publiques et privées donne les dépenses totales de santé. Voir *Dépenses de santé par habitant (PPA en dollars américains)* et *Dépenses de santé privées*.

Dépenses militaires Total des dépenses engagées par les ministères – notamment de la Défense – pour le recrutement et la formation de personnel militaire, ainsi que pour la production et l'achat de fournitures et de matériel militaires. L'aide militaire est comprise dans les dépenses militaires du pays qui la fournit.

Éducation, Dépenses publiques d' Comprend à la fois les dépenses d'investissement (dépenses liées à la construction, à la rénovation, aux réparations de grande ampleur et achats de matériel lourd ou de véhicules) et les dépenses courantes (dépenses liées aux biens et services consommés durant l'année en cours et devant être renouvelés l'année suivante). Elles couvrent notamment la rémunération et les charges sociales du personnel, les achats ou fournitures de services, les livres et autres matériels pédagogiques, l'aide sociale, le mobilier et les équipements, les petites réparations, les achats de combustible, les assurances, les loyers, les télécommunications et les frais de déplacement liés à l'enseignement. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Électricité par habitant, Consommation d' Renvoie à la production brute, par habitant, et comprend la

consommation d'électricité des stations auxiliaires, ainsi que toutes les pertes survenant dans les transformateurs de centrales électriques. Cette statistique intègre également le total de l'énergie électrique produite par les centrales à accumulation par pompage, sans déduction de l'électricité absorbée par le pompage.

Émissions de dioxyde de carbone Émissions de dioxyde de carbone anthropiques (liées aux activités humaines) provenant de la combustion de combustibles fossiles, du torchage de gaz et de la production de ciment. Le volume de ces émissions est calculé à partir de statistiques sur la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que du torchage et la production de ciment.

Énergie consommée, PIB par unité d' Rapport du PIB (PPA en dollars en 1995) aux utilisations commerciales de l'énergie, mesurées en kilogrammes d'équivalent pétrole. Ce rapport renseigne sur le degré de maîtrise de l'énergie en permettant de comparer entre pays et sur la durée le PIB réel par rapport aux intrants physiques nécessaires à sa réalisation (unités énergétiques). Voir *PIB (produit intérieur brut)* et *PPA (parité de pouvoir d'achat)*.

Enfants atteignant la cinquième année d'école Pourcentage d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire une année donnée et atteignant la cinquième année d'école (ou la quatrième dans les pays où l'enseignement primaire dure quatre ans). Ces estimations se fondent sur la méthode de la cohorte reconstituée, qui s'appuie elle-même sur des statistiques d'inscription et de redoublement sur deux années consécutives.

Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale Comprend les cas d'insuffisance pondérale modérée (enfants dont le poids est inférieur de plus de deux écarts-types au poids médian de la population de référence à l'âge considéré) et aiguë (plus de trois écarts-types en deçà du poids médian).

Enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance Comprend les cas de retard de croissance modéré ou aigu, défini comme correspondant à plus de deux écarts-types en deçà de la taille médiane de la population de référence à l'âge considéré.

Espérance de vie à la naissance Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Exportations de biens et services Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde. Cet indicateur comprend la valeur des marchandises, le fret, l'assurance, le transport des personnes, les voyages, les redevances de brevets et de licences et les autres ser-

vices: communication, bâtiment-travaux publics, finance, information, affaires commerciales, services aux personnes et administration publique, notamment. Cette statistique ne comprend ni les revenus du travail ou du patrimoine, ni les transferts.

Exportations de produits de haute technologie

Exportations de produits dont la conception a nécessité d'importants efforts de recherche-développement. Cet ensemble couvre les produits de haute technologie dans les domaines de l'aérospatiale, de l'informatique, de la pharmacie, des instruments scientifiques et du génie électrique.

Exportations de produits manufacturés

Englobe, selon la Classification type pour le commerce international (CTCI), les exportations de produits chimiques, de produits manufacturés de base, de machines et équipements de transport, et divers autres biens manufacturés.

Exportations de produits primaires

Englobe, selon la Classification type pour le commerce international (CTCI), les exportations de produits alimentaires, de produits agricoles, de matières premières, de combustibles, de minerais et de métaux.

Fécondité, Indice synthétique de

Nombre d'enfants que mettrait au monde chaque femme, en supposant qu'elle demeure en vie jusqu'à la fin de sa période de fécondité et qu'elle donne naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Femmes siégeant au gouvernement

Statistique déterminée en fonction de la définition que chaque pays donne de son exécutif national. Comprend les femmes occupant une fonction de ministre, de vice-ministre ou d'autres fonctions gouvernementales, telles que les secrétaires parlementaires.

Flux privés, Autres

Catégorie englobant les flux d'investissements de portefeuille non créateurs de dette (somme des montants déposés dans les fonds de capital-risque-pays, des certificats représentatifs d'actions étrangères et des achats directs d'actions par des investisseurs étrangers), les flux d'investissements de portefeuille sous forme de titres de dette (émissions d'obligations souscrites par des investisseurs étrangers) et les prêts bancaires ou commerciaux (prêts des banques commerciales et autres crédits commerciaux).

Forces armées, Effectif total des

Nombre total des personnels des armées terrestres, navales, aériennes, ainsi que de leur commandement, de leur administration et des services de logistique. Cet ensemble comprend également des forces paramilitaires telles que la gendarmerie, les services des douanes et les gardes-frontière dès lors qu'elles ont reçu une formation aux tactiques militaires.

Importations de biens et services

Valeur de tous les biens et services marchands reçus du reste du monde. Cet indicateur englobe les marchandises, le fret, l'assurance, le transport des personnes, les redevances de brevets et de licences et les autres services: communication, bâtiment-travaux publics, finance, information, affaires commerciales, services aux personnes et administration publique, notamment. Cette statistique ne comprend ni les revenus du travail ou du patrimoine ni les transferts.

Indicateur de la participation des femmes (IPF)

Indicateur composite mesurant les inégalités entre hommes et femmes en fonction de trois aspects essentiels de la responsabilité des individus et des groupes : participation à la vie et aux décisions économiques, participation à la vie et aux décisions politiques et contrôle sur les ressources économiques. Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir *la note technique 1*.

Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1) dans les pays en développement

Cet indicateur composite mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur du développement humain): longévité, savoir et conditions de vie. Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir *la note technique 1*.

Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) dans certains pays de l'OCDE

Cet indicateur composite mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur du développement humain): santé/longévité, instruction et conditions de vie décentes, en y ajoutant l'exclusion sociale. Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir *la note technique 1*.

Indicateur du développement humain (IDH)

Cet indicateur composite mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain: longévité/santé, instruction et niveau de vie décent. Pour plus de détails sur son calcul, voir *la note technique 1*.

Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH)

Indicateur composite mesurant le niveau moyen atteint par un pays en utilisant les mêmes variables essentielles que l'indicateur du développement humain – santé/longévité, instruction et conditions de vie décentes –, mais en corrigeant le résultat obtenu des inégalités sociologiques constatées entre les populations féminine et masculine. Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir *la note technique 1*.

Indice d'espérance de vie

L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Pour plus de détails sur son calcul, voir *la note technique 1*.

Indice de Gini Indique dans quelle mesure la répartition du revenu (ou de la consommation) entre les individus ou les ménages d'un pays s'écarte de l'égalité parfaite. On construit pour cela une courbe de Lorenz qui met en regard les pourcentages cumulés du revenu total et les nombres cumulés de personnes percevant ce revenu, en commençant par les individus ou les ménages les plus pauvres. L'indice de Gini mesure la zone située entre cette courbe de Lorenz et une droite hypothétique représentant l'égalité absolue. La superficie de cette zone est exprimée en pourcentage de l'espace maximal situé sous cette ligne. Le chiffre 0 représente cette égalité parfaite (hypothétique), et le chiffre 100 une situation d'inégalité absolue.

Indice de niveau d'instruction L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le taux d'alphabétisation des adultes et sur le taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Pour plus de détails sur son calcul, voir *la note technique 1*.

Indice de PIB L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le PIB réel par habitant (en PPA en dollars). Pour plus de détails sur son calcul, voir *la note technique 1*.

Indice des prix à la consommation, modification annuelle moyenne de l' Reflète les variations du coût d'achat, pour le consommateur moyen, d'un panier de biens et services dont la composition peut être fixée et modifiée à des intervalles spécifiés.

Inscription dans les filières scientifiques, mathématiques et techniques du supérieur, taux d' Proportion d'étudiants du supérieur inscrits en sciences naturelles, ingénierie, mathématiques et informatique, architecture et urbanisme, transports et communications, et dans les formations aux métiers de l'industrie et des techniques, ainsi qu'en agriculture, foresterie et pêche. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Installations sanitaires améliorées, Population utilisant des Pourcentage de la population ayant accès à des infrastructures appropriées pour l'évacuation des excréments, c'est-à-dire reliées à un réseau d'égouts ou à une fosse septique, utilisant des latrines à chasse d'eau, ou des latrines à fosse simple ou améliorée, celles-ci pouvant être ventilées ou non. Un système d'évacuation des excréments est considéré comme approprié s'il est privé ou partagé (mais non public) et s'il permet d'empêcher efficacement le contact des individus, des animaux et des insectes avec les excréments.

Insuffisance pondérale néonatale, Enfants souffrant d' Pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2 500 grammes.

Internautes Personnes ayant accès à Internet.

Investissements directs étrangers, Flux nets d' Entrées nettes d'investissements destinés à financer l'acquisition d'une participation durable (avec au moins 10 % des droits de vote) à la gestion d'une entreprise opérant dans un pays autre que celui de l'investisseur. C'est la somme du capital, du réinvestissement des gains, et du capital à long terme et court terme.

Ligne téléphonique d'abonné Ligne téléphonique reliant un abonné au réseau téléphonique public commuté.

Médecins Comprend les diplômés des facultés ou écoles de médecine, quel que soit leur domaine d'activité spécifique (pratique, enseignement ou recherche).

Médicaments essentiels, Population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux Pourcentage estimé de la population qui peut à tout moment se procurer à un coût abordable un minimum de 20 médicaments essentiels, c'est-à-dire répondant aux besoins de santé de la majorité de la population, auprès d'établissements de santé publics ou privés, ou encore de pharmacies situées dans tous les cas à moins d'une heure de trajet du lieu d'habitation.

Mortalité des (enfants de) moins de 5 ans, Taux de Probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Mortalité infantile, Taux de Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Mortalité maternelle corrigé, Taux de Taux de mortalité maternelle corrigé pour prendre en compte les problèmes bien connus de non-déclaration et de classement inapproprié des décès maternels, ainsi que les estimations pour les pays ne disposant pas de données. Voir *mortalité maternelle, taux de*.

Mortalité maternelle officiel, Taux de Taux de mortalité maternelle tel que déclaré par les autorités nationales. Voir *mortalité maternelle, taux de*.

Mortalité maternelle, Taux de Nombre de femmes décédant chaque année d'une cause liée à une grossesse, pour 100 000 naissances vivantes.

Niveaux d'enseignement L'enseignement est classé en quatre catégories par la Classification internationale type de l'éducation (CITE): pré-scolaire, primaire, secondaire et supérieur. *L'enseignement pré-scolaire* (niveau 0 de la CITE) est dispensé dans des établissements tels que les jardins d'enfants, les crèches ou les

écoles maternelles. Il s'adresse aux enfants qui ne sont pas encore en âge de fréquenter le primaire. *L'enseignement primaire*, ou de premier niveau (niveau 1 de la CITE), a pour principale fonction d'inculquer les éléments de base de l'instruction, dans les écoles primaires et élémentaires. *L'enseignement secondaire* (niveaux 2 et 3 de la CITE) fait suite à au moins quatre années d'enseignement primaire et apporte une instruction générale et/ou spécialisée, par exemple dans les collèges, les établissements secondaires du premier cycle, les lycées, certaines écoles de formation d'instituteurs et les établissements d'enseignement professionnel ou technique. *L'enseignement supérieur* ou de troisième niveau (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE) est dispensé notamment dans les universités, les instituts de formation des maîtres et les écoles professionnelles supérieures. Pour s'y inscrire, il faut au moins avoir achevé avec succès l'enseignement secondaire ou prouver qu'un niveau équivalent de connaissances a été assimilé.

Paludisme, Cas de Nombre total de cas de paludisme déclarés à l'Organisation mondiale de la santé par les pays où cette maladie est endémique. De nombreux pays ne déclarent que les cas confirmés par des examens en laboratoire, tandis que d'autres, en Afrique subsaharienne notamment, font également état de ceux diagnostiqués cliniquement.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) Taux de change destiné à neutraliser les différences de prix entre pays, afin de permettre les comparaisons internationales de la production et du revenu en termes réels. Avec un dollar exprimé en parité de pouvoir d'achat dans un pays donné (comme c'est toujours le cas dans le présent rapport), il est possible de se procurer la même quantité de biens et de services que s'il s'agissait d'un dollar des États-Unis dans le cadre de l'économie de ce pays.

Parlementaires femmes Renvoie au nombre de sièges détenus par des femmes dans les chambres basse et haute (ou Sénat), ou dans la chambre unique du parlement du pays considéré.

Parts du revenu ou de la consommation Proportion du revenu ou de la consommation de sous-groupes de la population indiqués par des déciles ou des quintiles, d'après des enquêtes nationales réalisées auprès des ménages et couvrant différentes années. Les résultats des enquêtes sur la consommation font apparaître des degrés d'inégalités moindres entre les riches et les pauvres que ce n'est le cas des enquêtes sur le revenu. En effet, les pauvres consomment généralement une part plus importante de revenu. Sachant que les données proviennent d'enquêtes couvrant des années différentes et réalisées selon des méthodes diverses, une certaine circonspection s'impose dans les comparaisons entre pays.

Pauvreté monétaire, Population en-deçà du seuil de Renvoie au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté, fixé, selon les cas:

- à 1 dollar par jour: aux prix internationaux de 1985 (équivalant à 1,08 dollar aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat.
- à 2 dollars par jour: aux prix internationaux de 1985 (équivalant à 2,15 dollars aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat.
- à 4 dollars par jour: aux prix internationaux de 1990, corrigés des parités de pouvoir d'achat.
- à 11 dollars par jour (par personne, pour une famille de trois individus): aux prix internationaux de 1994, corrigés des parités de pouvoir d'achat.
- Seuil de pauvreté national: seuil de pauvreté considéré comme pertinent par les autorités du pays concerné. Les statistiques nationales se fondent sur des estimations de sous-catégories pondérées par la population et établies à partir d'enquêtes auprès des ménages.
- à 50 % du revenu médian: correspond à 50 % du revenu médian corrigé disponible des ménages. Voir *Parité de pouvoir d'achat (PPA)*.

Personnes déplacées Désigne les individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays et auxquels le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) apporte protection et/ou assistance, généralement en vertu d'une demande spéciale formulée par un organe compétent des Nations Unies.

Personnes souffrant de malnutrition Personnes dont la ration alimentaire est chroniquement insuffisante pour satisfaire les besoins énergétiques minimaux.

PIB (en dollars américains) PIB converti en dollars des États-Unis sur la base du taux de change officiel moyen publié par le Fonds monétaire international. Si l'on estime que ce taux de change officiel diverge dans des proportions exceptionnelles du taux effectivement appliqué aux transactions en devises et au commerce des produits, un facteur de conversion différent est utilisé. Voir *PIB (produit intérieur brut)*.

PIB (produit intérieur brut) Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée de toutes les taxes sur les produits (hors subventions) non incluses dans la valorisation de la production. Le calcul du PIB ne tient pas compte des déductions au titre de l'amortissement des biens d'équipement manufacturés ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles. La valeur ajoutée correspond à la production nette d'un secteur, après addition de toutes les composantes de cette production et déduction des facteurs intermédiaires.

PIB par habitant (en dollars américains) PIB en dollars des États-Unis divisé par la population en milieu d'année. Voir *PIB (en dollars américains)*.

PIB par habitant (PPA en dollars américains) Voir *PIB (produit intérieur brut)* et *PPP (parité du pouvoir d'achat)*.

PIB par habitant, Croissance annuelle du Taux de croissance calculé selon la méthode des moindres carrés, à partir du PIB par habitant en prix constants, en monnaie locale.

Point d'achèvement de l'Initiative PPTE Date à laquelle un pays concerné par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a mené à bien les grandes réformes structurelles convenues au point de décision, parmi lesquelles l'élaboration et l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Ce pays bénéficie alors de la plus grande partie de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE sans avoir à remplir d'autres conditions relevant de l'action publique.

Point de décision de l'Initiative PPTE Date à laquelle un pays pauvre très endetté (PPTE) ayant obtenu de bons résultats dans le cadre de programmes d'ajustement prônés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale s'engage, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) à entreprendre des réformes supplémentaires, ainsi qu'à définir et à appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Points d'eau aménagés, Population ayant un accès régulier à des Part de la population disposant d'un accès correct à l'un quelconque des moyens suivants pour se procurer de l'eau potable : réseaux d'adduction d'eau, robinets publics, trous de sonde équipés de pompes, puits protégés, sources et citernes d'eau de pluie protégées. Par *accès régulier*, on entend la possibilité de se procurer au moins 20 litres par personne et par jour, à partir d'un point d'eau situé à moins d'un kilomètre du logement.

Points d'eau aménagés, Population privée d'accès régulier à des Valeur 100 minorée du pourcentage de la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés. Sont compris dans les points d'eau non aménagés les services procurés par des vendeurs d'eau, l'eau en bouteille, les camions-citernes et les sources et puits non protégés. Voir *Points d'eau aménagés, population ayant un accès régulier à des*.

Population active Ensemble des personnes disposant d'un emploi (individus au-dessus d'un âge donné qui, lors de la période considérée, disposaient d'un emploi rémunéré, exerçaient un métier ou un travail indépendant et étaient titulaires d'un emploi (sans être obliga-

toirement en poste) ou au chômage (individus au-dessus d'un âge donné qui, lors de la période considérée, étaient sans travail, disponibles pour exercer un travail et à la recherche d'un emploi).

Population totale Renvoie à la population de fait, c'est-à-dire à l'ensemble des personnes effectivement présentes dans une zone donnée à un moment donné.

Population urbaine Population, en milieu d'année des zones classées comme urbaines selon les critères utilisés dans le pays considéré, et communiquée aux Nations Unies. Voir *Population totale*.

Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes Selon la Classification internationale type des professions (CITP-88), ces catégories comprennent les physiciens, mathématiciens, ingénieurs et scientifiques (et praticiens des activités connexes), les spécialistes des sciences de la vie et de la santé (et praticiens des activités connexes), les enseignants (et praticiens des activités connexes), ainsi que les autres membres des professions libérales et spécialisées.

Postes de décision occupés par des femmes dans la politique, l'administration et l'entreprise Selon la Classification internationale type des professions (CITP-88), ces catégories comprennent les parlementaires, les membres de la haute fonction publique, les chefs traditionnels et chefs de village, les hauts responsables d'organismes à but particulier, les dirigeants, présidents et directeurs d'entreprises, les responsables de services de production ou d'exploitation, les chefs d'autres services et les directeurs généraux.

Préservatif, lors du dernier rapport à haut risque, utilisation du Hommes et femmes qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport avec un partenaire hors relations maritales et relations de cohabitation, parmi ceux ayant eu des rapports avec ce type de partenaire dans les 12 derniers mois.

Prévention du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides.

Prévisions moyennes Prévisions démographiques effectuées par la Division de la population des Nations Unies en supposant une courbe du taux de fécondité moyenne, une mortalité normale et des migrations internationales normales. Chaque supposition implique les tendances prévues des niveaux de fécondité, de mortalité et de migrations nettes, en fonction des caractéristiques démographiques spécifiques et des politiques correspondantes de chaque pays ou de chaque groupe de pays. De plus, pour les pays gravement touchés par l'épidémie de VIH/sida, la prévision inclut l'impact du

VIH/sida. La Division de la population des Nations Unies publie également de prévisions moyennes basses et fortes. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site : <http://esa.un.org/unpp/assumptions.html>.

Probabilité, à la naissance, d'atteindre un âge donné Probabilité qu'à un nouveau-né d'atteindre un âge donné dans l'hypothèse où les taux de mortalité spécifiques de chaque classe d'âge resteraient inchangés à compter de sa naissance.

Probabilité, à la naissance, de décéder avant un âge donné Statistique calculée par soustraction du taux de probabilité de la cohorte considérée de survivre jusqu'à l'âge considéré de la valeur 100. Voir *Probabilité, à la naissance, d'atteindre un âge donné*.

Promesses de contributions bilatérales au fonds d'affectation spéciale des PPTE Une obligation résolue prise par un donateur officiel à fournir l'assistance spécifiée au fonds d'affectation spéciale des PPTE. Les engagements bilatéraux sont enregistrés en fonction de la somme totale prévue du transfert, sans tenir compte du temps nécessaire pour la réalisation des débours.

Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié Pourcentage d'accouchements suivis par du personnel (médecins, infirmiers et sages-femmes) ayant reçu une formation lui permettant de donner les soins, les directives et les avis nécessaires aux parturientes pendant la grossesse, l'accouchement et la période de post-partum, de procéder lui-même à des accouchements et de s'occuper des nouveau-nés.

Proportion déliée de l'aide publique au développement (APD) bilatérale Aide publique au développement au titre de laquelle des biens et services peuvent être acquis intégralement et totalement auprès de n'importe quel pays et sont donnés par un pays à un autre.

Recherche et développement (R&D), Dépenses de Dépenses de fonctionnement et d'investissement (y compris les frais généraux) consacrées aux activités créatives et systématiques destinées à accroître les connaissances. Cet ensemble englobe les travaux de recherche fondamentale et appliquée, ainsi que les travaux de développement expérimental menant à des dispositifs, produits ou processus nouveaux.

Redevances et droits de licence perçus Sommes perçues par les résidents et les non-résidents en contrepartie de l'utilisation autorisée de droits de propriété et d'actifs immatériels, non financiers et ne faisant pas l'objet d'une production (tels que les brevets, marques commerciales, droits d'auteurs, procédés industriels, franchises), ainsi que pour l'utilisation, par le biais d'accords

de licence, de produits originaux réalisés à partir de prototypes (tels que les manuscrits et les films). Les données sont ici fondées sur les statistiques de la balance des paiements.

Réfugiés Personnes qui ont fui leur pays parce qu'elles craignaient, avec raison, d'être persécutées pour des considérations de race, de religion, d'appartenance à une certaine catégorie sociale ou du fait de leurs opinions politiques, et qui sont dans l'incapacité d'y retourner ou ne sont pas disposées à le faire. On entend par *pays d'asile* le pays dans lequel un réfugié a déposé une demande d'asile sur laquelle il n'a pas encore été statué, ou est enregistré d'une autre manière en tant que demandeur d'asile. Le *pays d'origine* correspond à la nationalité du demandeur ou au pays dont celui-ci est officiellement ressortissant.

Revenu du travail, part estimée des femmes sur celle des hommes Rapport du revenu moyen estimé de la population féminine à celui de la population masculine. Voir *Revenu estimé du travail (des femmes et des hommes) (PPA en dollars américains)*.

Revenu estimé du travail (des femmes et des hommes) (PPA en dollars américains) Calcul approximatif réalisé à partir du rapport du revenu moyen de la population féminine hors secteur agricole au revenu de la population masculine hors agriculture, des pourcentages masculin et féminin de la population exerçant une activité économique, des populations féminine et masculine totales et du PIB par habitant (PPA en dollars américains). Pour plus de détails sur cette estimation, voir *la note technique 1*.

RNB (revenu national brut) Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée, d'une part, de toutes les taxes sur les produits (hors subventions) non incluses dans la valorisation de la production et, d'autre part, de toutes les recettes nettes de revenu primaire (rémunération des salariés et des biens immobiliers situés à l'étranger). La valeur ajoutée correspond à la production nette d'un secteur, après addition de toutes les composantes de cette production et déduction des facteurs intermédiaires. Les données sont exprimées en dollars courants des États-Unis, convertis selon la méthode de *l'Atlas de la Banque mondiale*.

Scientifiques et ingénieurs travaillant en R&D Personnes formées pour travailler dans un domaine scientifique quelconque et exerçant une activité professionnelle de recherche et développement (R&D). Dans la plupart des cas, les emplois en question nécessitent l'obtention d'un diplôme du supérieur.

Scolarisation, Taux brut de scolarisation combiné pour les écoles d'enseignement primaire, second

daire et supérieur Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant pour les trois niveaux. Voir *Niveaux d'éducation et taux brut de scolarisation*.

Scolarisation, Taux brut de Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement donné (quel que soit leur âge), exprimé en pourcentage de la population d'individus officiellement en âge de fréquenter ce niveau d'enseignement. Ce taux brut peut être supérieur à 100 % du fait des redoublements et des inscriptions survenant à un âge plus élevé ou moins élevé que celui typique de l'année d'enseignement considérée. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Scolarisation, Taux net de Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement et ayant l'âge correspondant officiellement à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population totale d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Sécurité d'occupation des logements, Ménages bénéficiant de la Proportion de ménages qui possèdent ou ont entrepris d'acheter leur logement, qui louent leur logement dans le cadre d'un contrat de droit privé, qui habitent un logement social ou vivent en sous-location.

Service de la dette (total) Total des intérêts et du remboursement du principal effectivement versé sous forme de devises, de biens ou de services, au titre de la dette à long terme (c'est-à-dire dont l'échéance est supérieure à un an), plus les intérêts payés sur la dette à court terme et les remboursements destinés au Fonds monétaire international.

Tabac chez les adultes, prévalence du Le pourcentage de femmes et d'hommes qui fument des cigarettes.

Temps de travail, total Temps consacré aux activités marchandes et non marchandes, selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993). Voir *Activités marchandes* et *Activités non marchandes*.

Termes de l'échange Rapport de l'indice des prix des exportations à l'indice des prix des importations, mesuré par référence à une année donnée. Une valeur supérieure à 100 signifie que le prix des exportations a augmenté par rapport à celui des importations depuis l'année de référence.

Texte suivi, Personnes ayant des difficultés à comprendre un Proportion de la population adulte âgée de

16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA). La plupart des tâches correspondant à ce niveau consistent à demander au lecteur de localiser, dans le texte, un élément d'information identique à ou synonyme de l'information fournie dans l'énoncé de la question.

Thérapies de réhydratation orale (TRO), Taux d'administration des Pourcentage des cas de maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de cinq ans traités par un apport accru de fluides de réhydratation ou une alimentation en continu.

Traitement de la fièvre paludéenne chez les enfants de moins de 5 ans Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans atteints de la fièvre paludéenne et ayant reçu un traitement contre cette maladie dans les deux semaines précédant l'enquête.

Traités environnementaux, ratification des Après la signature d'un traité, un pays doit procéder à sa ratification, souvent avec l'approbation du corps législatif. Un tel processus implique non seulement une expression d'intérêt, comme indiqué par la signature, mais également l'incorporation des principes et des obligations du traité dans la législation nationale.

Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale Selon la définition de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) de 1993, personnes qui occupent un emploi non rémunéré dans une entreprise commerciale exploitée par un parent vivant dans le même ménage.

Tuberculose, Cas de Nombre total de cas de tuberculose déclarés à l'Organisation mondiale de la santé. Cette déclaration suppose que la présence de la tuberculose ait été confirmée par examen bactériologique ou diagnostic clinique chez le sujet atteint.

Utilisation des contraceptifs, Taux d' Renvoi au pourcentage de femmes mariées (ou vivant maritalement) âgées de 15 à 49 ans qui utilisent, ou dont le partenaire utilise, une forme quelconque de contraception, traditionnelle ou moderne.

Vaccination, Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole ou la tuberculose Proportion d'enfants d'un an ayant reçu une injection d'antigène ou de sérum contenant des anticorps spécifiques agissant contre la rougeole ou la tuberculose.

VIH, prévalence du Le pourcentage d'individus entre 15 et 49 ans qui sont infectés par le VIH.

Références statistiques

- Aten, Bettina, Alan Heston et Robert Summers. 2001. Correspondance on data from the Penn World Table 6.0. Philadelphie. Mars.
- . 2002. "Penn World Tables 6.1." University of Pennsylvania, Center for International Comparisons, Philadelphie. [<http://pwt.econ.upenn.edu/>]. Accédé en mars 2004.
- Banque mondiale. 2003a. Global Economic Prospects and the Developing Countries. Washington, DC.
- . 2003b. World Development Indicators 2003. CD-ROM. Washington, DC.
- . 2004a. Correspondance relative aux données sur la distribution du revenu. Mars. Washington, DC.
- . 2004b. Correspondance relative au taux de croissance annuel du PIB par habitant. Mars. Washington, DC.
- . 2004c. "HIPC Initiative: Status of Country Cases Considered Under the Initiative, March 2003." [http://www.worldbank.org/hipc/progress-to-date/status_table_Mar03.pdf]. Accédé en mars 2003.
- . 2004d. "International Comparison Programme (ICP)." Background note prepared for the Human Development Report 2004. Washington, DC.
- . 2004e. "The Marrakech Action Plans for Statistics." Note de fond pour le Rapport sur le développement humain 2004. Washington, DC.
- . 2004f. World Development Indicators 2004. CD-ROM. Washington, DC.
- Birzeit University. 2002. Palestine Human Development Report 2002. Ramallah, Territoires palestiniens occupés.
- BIT (Bureau international du travail). 2002. Estimates and Projections of the Economically Active Population, 1950-2010, 4ème éd., rev. 2. Base de données. Genève.
- . 2003. Key Indicators of the Labour Market, Troisième Edition. [<http://kilm.ilo.org/kilm/>]. Accédé en mars 2004.
- . 2004a. Database on International Labour Standards (ILO-LEX) [<http://www.ilo.org/ilolex/english/docs/declworld.htm>]. Accédé en février 2004.
- . 2004b. Laboursta Database. [<http://laborsta.ilo.org>]. Accédé en mars 2004.
- CDIAC (Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique). 2004. Trends: A Compendium of Data on Global Change. [<http://cdiac.esd.ornl.gov/trends/trends.htm>]. Accédé en mars 2004.
- CNUCED (Conférence des nations Unies sur le commerce et le développement). 2001. "Third United Nations Conference on the Least Developed Countries." [<http://www.unctad.org/conference/>]. Accédé en avril 2002.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2003. The State of Food Insecurity in the World 2003. Rome
- FMI (Fond monétaire international) et ADI (Association pour le développement international). 2003. "Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – Status of Implementation." 12 Septembre. Washington, DC.
- FMI (Fond monétaire international) et Banque mondiale. 2003. "Status of Bilateral Donor Pledges to the HIPC Trust Fund." [<http://www.worldbank.org/hipc/progress-to-date/TrustFundSep03.pdf>]. Accédé en mars 2004.
- Goldschmidt-Clermont, Luisella, et Elisabetta Pagnossin Aligaskis. 1995. "Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries." Document de fond pour le Human Development Report 1995. Programme de développement des Nations Unies, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- Harvey, Andrew S. 1995. "Market and Non-Market Productive Activity in Less Developed and Developing Countries: Lessons from Time Use." Document de fond pour le Human Development Report 1995. Programme de développement des Nations Unies, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- . 2001. "National Time Use Data on Market and Non-Market Work by Both Women and Men." Document de fond pour le Human Development Report 2001. Programme de développement des Nations Unies, Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.
- HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2004. Correspondance relative aux personnes déplacées au sein de leur pays, aux réfugiés par pays d'asile et par pays d'origine. Avril. Genève.
- IISS (Institut international d'études stratégiques). 2003. The Military Balance 2003-2004. Oxford: Oxford University Press.
- LIS (Luxembourg Income Study). 2004. "Relative Poverty Rates for the Total Population, Children and the Elderly." [<http://www.lisproject.org/keyfigures/povertytable.htm>]. Accédé en février 2004.
- Milanovic, Branko. 2002. Correspondance relative au revenu, aux inégalités et à la pauvreté lors de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché. Banque mondiale. Mars. Washington D.C.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Comité d'aide au développement. 2004a. Correspondance relative aux estimations portant sur les aides à l'agriculture. Février 2004. Paris.
- . 2004b. Correspondance relative à l'aide officielle au développement déboursée. Février. Paris.
- . 2004c. Correspondance relative aux chiffres de l'emploi. Mars. Genève.
- . 2004d. Correspondance relative aux taux de chômage de longue durée. Mars. Genève.
- . 2004e. DAC Journal: Development Cooperation 2003 Report. Volume n°5, numéro 1. Paris.
- . 2004f. DAC Online. Base de données. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et Statistiques du Canada. 2000. Alphabétisation à l'ère de l'information: Rapport final de l'enquête internationale sur l'alphabétisme des adultes. Paris.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). 2004. Intellectual Property Statistics. Publication B. Genève.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2003. Global Tuberculosis Control: WHO Report 2003. [<http://www.who.int/gtb/publications/globrep/>]. Accédé en mars 2003.
- . 2004a. Correspondance relative à l'accès aux médicaments essentiels. Mars. Genève.
- . 2004b. Correspondance relative aux dépenses de santé. Mars. Genève.

- . 2004c. Correspondance relative à la fréquence du HIV. Mars. Genève.
- . 2004d. Correspondance relative aux ressources humaines en matière de santé. Mars. Genève.
- . 2004e. Correspondance relative aux cas de tuberculose. Mars. Genève.
- . 2004f. "Health Metrics Network: An emerging global partnership for health information." Note de fond pour le Rapport sur le développement humain 2004. Genève.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2001. World Population Prospects 1950-2050: The 2000 Revision. Base de données. Département des affaires sociales et économiques, division de la population. New York.
- . 2002. Correspondance relative aux enquêtes sur l'utilisation du temps. Département des affaires sociales et économiques, Division des statistiques. February. New York.
- . 2003. World Population Prospects 1950-2050: The 2002 Revision. Base de données. Département des affaires sociales et économiques, Division de la population. New York.
- . 2004a. Comtrade. Base de données. Département des affaires sociales et économiques, Division des statistiques. New York.
- . 2004b. Correspondance relative à la consommation d'énergie. Département des affaires sociales et économiques, Division des statistiques. Mars. New York.
- . 2004c. Correspondance relative à l'utilisation de combustibles traditionnels. Département des affaires sociales et économiques, Division des statistiques. Mars. New York.
- . 2004d. Correspondance relative à l'interpolation des populations urbaines en 2002. Département des affaires sociales et économiques, Division de la population. Mars. New York.
- . 2004e. Base de données des indicateurs du millénaire. Département des affaires sociales et économiques, Division des statistiques. [http://millenniumindicators.un.org]. Accédé en mars 2004.
- . 2004f. "Traités multilatéraux déposés auprès du secrétaire général." [http://untreaty.un.org]. Accédé en mars 2004.
- . 2004g. Base de données de la division de la population des Nations Unies sur l'usage des contraceptifs. Département des affaires sociales et économiques, Division de la population. Mars. New York.
- . 2004h. World Urbanization Prospects: The 2003 Revision. Département des affaires sociales et économiques, Division de la population. New York.
- ONUSIDA (Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida). 2004. Correspondance sur le taux de prévalence du VIH. Mai. Genève.
- PNUD (Programme de développement des Nations Unies). 2000. Human Development Report 2000. Oxford University Press. New York.
- . 2002a. Bosnia and Herzegovina Human Development Report 2002. Sarajevo.
- . 2002b. East Timor Human Development Report 2002. Dili.
- . 2004. Correspondance avec le Bureau national du PNUD au Pakistan relative aux informations concernant les femmes dans le gouvernement au niveau ministériel. Avril. Islamabad.
- Polity IV. 2002. "Political Regime Characteristics and Transitions, 1800-2000." [http://www.bsos.umd.edu/cidcm/inscr/polity/index.htm]. Accédé en avril 2002.
- Roodman, David. 2004. The Commitment to Development Index: 2004 edition. Mimeo. Centre pour le développement mondial.
- SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute). 2003. SIPRI Yearbook: Armaments, Disarmaments and International Security. Oxford: Oxford University Press.
- . 2004a. Correspondance relative aux données sur les dépenses militaires. Mars. Stockholm.
- . 2004b. SIPRI Arms Transfers. Base de données. Février. Stockholm.
- Smeeding, Timothy M. 1997. "Financial Poverty in Developed Countries: The Evidence from the Luxembourg Income Study." In Sheldon H. Danziger et Robert H. Haveman, (sous la direction de), Understanding Poverty. New York: Russell Sage Foundation; et Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Smeeding, Timothy M., Lee Rainwater et Gary Burtless. 2000. "United States Poverty in a Cross-National Context." In Sheldon H. Danziger et Robert H. Haveman, (sous la direction de), Understanding Poverty. New York: Russell Sage Foundation; et Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Statedc. 2004. Correspondance sur le taux de scolarisation général au Luxembourg. Avril. Luxembourg.
- UIP (Union interparlementaire). 1995. Women in Parliaments 1945-1995: A World Statistical Survey. Genève.
- . 2001. Correspondance relative aux femmes dans les gouvernements au niveau ministériel. Mars. Genève.
- . 2004a. Correspondance relative à l'année où les femmes ont obtenu le droit de vote et de se présenter aux élections, et à l'année de l'élection de la première femme parlementaire. Mars. Genève.
- . 2004b. Parline Database and World classification of women in national parliaments. [www.ipu.org]. Accédé en mars 2004.
- UIT (Union internationale des télécommunications). Base de données des indicateurs de télécommunication dans le monde, 7ème édition. [http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/world/world.html]. Mars 2004.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1997. Classement international standard sur l'éducation 1997. Disponible sur [http://www.uis.unesco.org/ev_en.php?ID=3813_201&ID2=DO_TOPIC]. Accédé en mars 2004.
- . 1999. Annuaire 1999. Paris.
- . 2003. Rapport de surveillance mondiale Éducation pour tous 2003/4. Paris.
- UNESCO Institut de Statistiques (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2001. Correspondance relative au taux de scolarisation général combiné. Mars. Paris.
- . 2003a. Correspondance relative aux taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal.
- . 2003b. Correspondance relative au taux de scolarisation général combiné. Mars. Montréal.
- . 2003c. Correspondance relative aux dépenses d'éducation. Février. Montréal.
- . 2004a. Correspondance aux taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal.
- . 2004b. Correspondance relative aux dépenses d'éducation. Mars. Montréal.
- . 2004c. Correspondance relative aux taux nets de scolarisation général et aux enfants atteignant le niveau 5. Mars. Montréal.
- . 2004d. "Cultural Statistics Programme of the UNESCO Institute for Statistics." Note de fond pour le Rapport sur le développement humain 2004. Montréal.
- . 2004e. "Measuring Literacy." Note de fond pour le Rapport sur le développement humain 2004. Montréal.
- UNICEF (Fond des Nations Unies pour l'enfance). 2000. State of the World's Children 2001. New York: Oxford University Press.
- . 2003a. Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 2002. Dili.
- . 2003b. The State of the World's Children 2004. New York: Oxford University Press.
- . 2004. Correspondance relative aux taux de mortalité infantile jusqu'à 5 ans. Mars. New York.
- UNODC (Bureau des Nations Unies sur la drogue et le crime). 2004. Correspondance relative aux données sur les victimes de crimes. Mars Vienne.

Classification des pays et territoires

Pays regroupés selon leur niveau de développement humain ^a

Développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800)

Allemagne République tchèque
 Antigua et Barbuda Royaume-Uni
 Argentine Saint-Kitts-et-Nevis
 Australie Seychelles
 Autriche Singapour
 Bahamas Slovaquie
 Bahreïn Slovénie
 Barbade Suède
 Belgique Suisse
 Brunéi Darussalam Tonga
 Canada Trinité-et-Tobago
 Chili Uruguay
 Corée, Rép. de (56 pays ou territoires)
 Costa Rica
 Croatie
 Chypre
 Cuba
 Danemark
 Émirats arabes unis
 Espagne
 Estonie
 États-Unis
 Finlande
 France
 Grèce
 Hong-Kong, Chine (RAS)
 Hongrie
 Islande
 Irlande
 Israël
 Italie
 Japon
 Koweït
 Lettonie
 Lituanie
 Luxembourg
 Malte
 Mexique
 Nouvelle-Zélande
 Norvège
 Pays-Bas
 Pologne
 Portugal
 Qatar

Développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799)

AAfrique du Sud
 Albanie
 Algérie
 Arabie saoudite
 Arménie
 Azerbaïdjan
 Bangladesh
 Biélorussie
 Belize
 Bhoutan
 Bolivie
 Bosnie-Herzégovine
 Botswana
 Brésil
 Bulgarie
 Cambodge
 Cameroun
 Cap-Vert
 Chine
 Colombie
 Comores
 Dominique
 Égypte
 El Salvador
 Équateur
 Fidji
 Gabon
 Géorgie
 Grenade
 Guatemala
 Guinée équatoriale
 Guyana
 Honduras
 Îles Salomon
 Inde
 Indonésie
 Iran, Rép. islamique d'
 Jamahiriya arabe libyenne
 Jamaïque
 Jordanie
 Kazakhstan
 Kirghizistan
 Lao, Rép. Dém. du
 Liban

Macédoine, ERYM
 Malaisie
 Maldives
 Maroc
 Maurice
 Moldavie, Rép. De
 Mongolie
 Myanmar
 Namibie
 Népal
 Nicaragua
 Oman
 Ouzbékistan
 Panama
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Paraguay
 Pérou
 Philippines
 Rép. arabe syrienne
 Rép. Dominicaine
 République tchèque
 Roumanie
 Russie, Féd. de
 Sainte-Lucie
 Saint-Vincent-et-les-Grenadines
 Samoa Occidentale
 Sao-Tomé-et-Principe
 Soudan
 Sri Lanka
 Suriname
 Swaziland
 Territoires palestiniens occupés
 Tadjikistan
 Thaïlande
 Tonga
 Tunisie
 Turkménistan
 Turquie
 Ukraine
 Vanuatu
 Venezuela
 Viêt nam
 (86 pays ou territoires)

Faible développement humain (IDH inférieur à 0,500)

Angola
 Bénin
 Burkina Faso
 Burundi
 Congo
 Congo, Rép. dém. du
 Côte d'Ivoire
 Djibouti
 Érythrée
 Éthiopie
 Gambie
 Guinée
 Guinée-Bissau
 Haïti
 Kenya
 Lesotho
 Madagascar
 Malawi
 Mali
 Mauritanie
 Mozambique
 Niger
 Nigeria
 Ouganda
 Pakistan
 Rép. centrafricaine
 Rwanda
 Sénégal
 Sierra Leone
 Tanzanie, Rép.-Unie de
 Tchad
 Timor Oriental
 Togo
 Yémen
 Zambie
 Zimbabwe
 (36 pays ou territoires)

a. Ne figurent pas dans cette liste les États membres suivants des Nations Unies pour lesquels l'IDH n'a pas pu être calculé : Afghanistan, Andorre, Îles Marshall, Iraq, Kiri-bati, Libéria, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Palaos, Rép. pop. dém. de Corée, Saint-Marin, Serbie et Monténégro, Somalie et Tuvalu.

Pays regroupés selon leur revenu^b

<i>Revenu élevé (RNB par habitant supérieur ou égal à 9 076 dollars en 2002)</i>	<i>Revenu intermédiaire (RNB par habitant compris entre 736 et 9 075 dollars en 2002)</i>	<i>Faible revenu (RNB par habitant inférieur ou égal à 735 dollars en 2001)</i>
Allemagne	Afrique du Sud	Afghanistan
Andorre	Albanie	Angola
Antigua et Barbuda	Algérie	Azerbaïdjan
Australie	Arabie saoudite	Bangladesh
Autriche	Argentine	Bénin
Bahamas	Arménie	Bhoutan
Bahreïn	Biélorussie	Burkina Faso
Barbade	Belize	Burundi
Belgique	Bolivie	Cambodge
Brunéi Darussalam	Bosnie-Herzégovine	Cameroun
Canada	Botswana	Comores
Chypre	Brésil	Congo
Corée, Rép. de	Bulgarie	Congo, Rép. dém. du
Danemark	Cap-Vert	Corée, Rép. pop. dém. de
Émirats arabes unis	Chili	Côte d'Ivoire
Espagne	Chine	Érythrée
États-Unis	Colombie	Éthiopie
Finlande	Costa Rica	Gambie
France	Croatie	Géorgie
Grèce	Cuba	Ghana
Hong-Kong, Chine (RAS)	Djibouti	Guinée
Irlande	Dominique	Guinée-Bissau
Islande	Égypte	Guinée équatoriale
Israël	El Salvador	Haïti
Italie	Équateur	Îles Salomon
Japon	Estonie	Inde
Koweït	Fidji	Indonésie
Luxembourg	Gabon	Kenya
Malte	Grenade	Kirghizistan
Monaco	Guatemala	Lesotho
Norvège	Guyana	Libéria
Nouvelle-Zélande	Honduras	Madagascar
Pays-Bas	Hongrie	Malawi
Portugal	Iles Mariannes du Nord	Mali
Qatar	Îles Marshall	Mauritanie
Royaume-Uni	Iran, Rép. islamique d'	Moldavie, Rép. de
Saint-Marin	Iraq	Mongolie
Singapour	Jamahiriya arabe libyenne	Mozambique
Slovénie	Jamaïque	Myanmar
Suède	Jordanie	Népal
Suisse	Kazakhstan	Nicaragua
<i>(41 pays ou territoires)</i>	Kiribati	Niger
	Lettonie	Nigeria
	Liban	Ouganda
	Lituanie	Ouzbékistan
	Macédoine, ERYM	Pakistan
	Malaisie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Maldives	Rép. Centrafricaine
	Maroc	Rép. dém. pop. lao
		Rwanda
		Sao-Tomé-et-Principe
		Sénégal
		Sierra Leone
		Somalie
		Soudan
		Tadjikistan
		Tanzanie, Rép.-Unie de
		Tchad
		Timor Oriental
		Togo
		Viêt Nam
		Yémen
		Zambie
		Zimbabwe
		<i>(64 pays ou territoires)</i>

b. D'après le classement de la Banque mondiale (valable à compter du 1er juillet 2003) fondé sur le revenu national brut (RNB) par habitant. Ce classement ne comprend pas Nauru et Tuvalu, faute de données suffisantes.

Classification des pays en grands groupes^c

Pays en développement

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rép. Arabe syrienne	Comores	Bosnie-Herzégovine	République tchèque
Afrique du Sud	Guyana	Rép. Centrafricaine	Congo, Rép. dém. du	Bulgarie	Royaume-Uni
Algérie	Haïti	Rép. dém. pop. lao	Djibouti	Croatie	Slovaquie
Angola	Honduras	Rép. Dominicaine	Érythrée	Estonie	Suède
Antigua-et-Barbuda	Hong-Kong, Chine (RAS)	Rwanda	Éthiopie	Géorgie	Suisse
Arabie saoudite	Îles Marshall	Sainte-Lucie	Gambie	Hongrie	Turquie
Argentine	Îles Salomon	Saint-Kitts-et-Nevis	Guinée	Kazakhstan	(30 pays ou territoires)
Bahamas	Inde	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Guinée-Bissau	Kirghizistan	
Bahréïn	Indonésie	Samoa (Occidentales)	Guinée équatoriale	Lettonie	Pays de l'OCDE à revenu élevé^d
Bangladesh	Iran, Rép. islamique d'	Sao-Tomé-et-Principe	Haïti	Lituanie	Allemagne
Barbade	Iraq	Sénégal	Îles Salomon	Macédoine, ERYM	Australie
Belize	Jamahiriya arabe libyenne	Seychelles	Kiribati	Moldavie, Rép. de	Autriche
Bénin	Jamaïque	Sierra Leone	Lesotho	Ouzbékistan	Belgique
Bhoutan	Jordanie	Singapour	Libéria	Pologne	Canada
Bolivie	Kenya	Somalie	Madagascar	République tchèque	Corée, Rép. de
Botswana	Kiribati	Soudan	Malawi	Roumanie	Danemark
Brésil	Koweït	Sri Lanka	Maldives	Russie, Féd. de	Espagne
Brunéï Darussalam	Lesotho	Suriname	Mali	Serbie et Monténégro	États-Unis
Burkina Faso	Liban	Swaziland	Mauritanie	Slovaquie	Finlande
Burundi	Libéria	Tanzanie, Rép.-Unie de	Mozambique	Slovénie	France
Cambodge	Madagascar	Tchad	Myanmar	Tadjikistan	Grèce
Cameroun	Malaisie	Territoires palestiniens occupés	Népal	Turkménistan	Irlande
Cap-Vert	Malawi	Thaïlande	Niger	Ukraine	Islande
Chili	Maldives	Timor Oriental	Ouganda	(27 pays ou territoires)	Italie
Chine	Mali	Togo	Rép. Centrafricaine		Japon
Chypre	Maroc	Tonga	Rép. dém. pop. lao	<i>OCDE</i>	Luxembourg
Colombie	Maurice	Trinidad-et-Tobago	Rwanda	Allemagne	Nouvelle-Zélande
Comores	Mauritanie	Tunisie	Samoa (occidentale)	Australie	Norvège
Congo	Mexique	Turquie	Sao-Tomé-et-Principe	Autriche	Pays-Bas
Congo, Rép. dém. Du	Micronésie (États fédérés de)	Tuvalu	Sénégal	Belgique	Portugal
Corée, Rép. de	Mongolie	Uruguay	Sierra Leone	Canada	Royaume-Uni
Corée, Rép. pop. dém. de	Mozambique	Vanuatu	Somalie	Corée, Rép. de	Suède
Costa Rica	Myanmar	Venezuela	Soudan	Danemark	Suisse
Côte d'Ivoire	Namibie	Viêt Nam	Tanzanie, Rép.-Unie de	Espagne	(24 pays ou territoires)
Cuba	Nauru	Yémen	Tchad	États-Unis	
Djibouti	Népal	Zambie	Togo	Finlande	
Dominique	Nicaragua	Zimbabwe	Tuvalu	France	
Égypte	Niger	(137 pays ou territoires)	Vanuatu	Grèce	
El Salvador	Nigeria		Yémen	Hongrie	
Émirats arabes unis	Oman	Pays les moins avancés	Zambie	Irlande	
Équateur	Ouganda	Afghanistan	(49 pays ou territoires)	Islande	
Érythrée	Pakistan	Angola		Italie	
Éthiopie	Palaos	Bangladesh	<i>Europe centrale et orientale et Communauté des États indépendants (CEI)</i>	Japon	
Fidji	Panama	Bhoutan		Luxembourg	
Gabon	Papouasie-Nouvelle Guinée	Burkina Faso		Mexique	
Gambie	Paraguay	Burundi		Nouvelle-Zélande	
Ghana	Pérou	Cambodge	Albanie	Norvège	
Grenade	Philippines	Cap-Vert	Arménie	Pays-Bas	
Guatemala	Qatar		Azerbaïdjan	Pologne	
Guinée			Biélorussie	Portugal	
Guinée-Bissau					

c. Correspond aux pays de l'OCDE moins la Hongrie, le Mexique, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Turquie.

d. À l'exclusion de la république Tchèque, de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Turquie.

Classification des pays en développement par région

<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe du Sud</i>	<i>Pays arabes</i>
Afrique du Sud	Antigua-et-Barbuda	Asie de l'Est et Pacifique	Chypre	Algérie
Angola	Argentine	Brunéi Darussalam	Turquie	Arabie saoudite
Bénin	Bahamas	Cambodge	(2 pays ou territoires)	Bahreïn
Botswana	Barbade	Chine		Djibouti
Burkina Faso	Belize	Corée, Rép. de		Égypte
Burundi	Bolivie	Corée, Rép. pop. dém. de		Émirats arabes unis
Cameroun	Brésil	Fidji		Iraq
Cap-Vert	Chili	Hong-Kong, Chine (RAS)		Jamahiriya arabe libyenne
Comores	Colombie	Îles Marshall		Jordanie
Congo	Costa Rica	Îles Salomon		Koweït
Congo, Rép. dém. du	Cuba	Indonésie		Liban
Côte d'Ivoire	Dominique	Kiribati		Maroc
Érythrée	Équateur	Malaisie		Oman
Éthiopie	El Salvador	Micronésie (États fédérés de)		Qatar
Gabon	Grenade	Mongolie		Rép. arabe syrienne
Gambie	Guatemala	Myanmar		Somalie
Ghana	Guyana	Nauru		Soudan
Guinée	Haïti	Palaos		Territoires palestiniens occupés
Guinée-Bissau	Honduras	Papouasie-Nouvelle-Guinée		Tunisie
Guinée équatoriale	Jamaïque	Philippines		Yémen
Kenya	Mexique	Rép. dém. pop. lao		(20 pays ou territoires)
Lesotho	Nicaragua	Samoa		
Libéria	Panama	Singapour		
Madagascar	Paraguay	Thaïlande		
Malawi	Pérou	Timor Oriental		
Mali	Rép. Dominicaine	Tonga		
Mauritanie	Saint-Kitts-et-Nevis	Tuvalu		
Maurice	Sainte-Lucie	Vanuatu		
Mozambique	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Viêt Nam		
Namibie	Suriname	(28 pays ou territoires)		
Niger	Trinité-et-Tobago	Asie du Sud		
Nigeria	Uruguay	Afghanistan		
Ouganda	Venezuela	Bangladesh		
Rép. centrafricaine	(33 pays ou territoires)	Bhoutan		
Rwanda		Inde		
Sao-Tomé-et-Principe		Iran, Rép. islamique d'		
Sénégal		Maldives		
Seychelles		Népal		
Sierra Leone		Pakistan		
Swaziland		Sri Lanka		
Tanzanie, Rép.-Unie de		(9 pays ou territoires)		
Tchad				
Togo				
Zambie				
Zimbabwe				
(45 pays ou territoires)				

INDICATEURS STATISTIQUES

Indicateur	Tableau(x)	Indicateur	Tableau(x)
A		D	
Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	6	Dépenses de santé	
Agriculture, soutien des pays de l'OCDE à leur	17	par habitant	6
Aide publique au développement (ADP) nette versée		privées	6
aide bilatérale déliée	16	publiques	6, 19
aux pays les moins avancés	16	Dépenses militaires	19
aux services de base	16	Difficultés à comprendre un texte suivi, personnes ayant des	3
en % du RNB	16	Dioxyde de carbone, émissions	
par habitant du pays donateur	16	par habitant	21
total	16	part dans le total mondial	21
Aide publique au développement nette reçue (versements nets)		Droits de douane, moyenne et équivalents de taxes	17
en % du PIB	18	Eau, points aménagés	
par habitant	18	population ayant un accès régulier à	7, 33
total	18	population privée d'accès régulier à	3
Allègement de la dette		E	
Demandes bilatérales au titre de l'Initiative PPTE	17	Electricité, consommation par habitant	21
Effacement, dette bilatérale globale	17	Energie, unités de PIB utilisées par kg d'équivalent pétrole	21
Alphabétisation des adultes, taux	1, 11, 33	Enfants atteignant la 5 ^e année d'école	11
Femmes	24, 26	Enseignement et éducation, dépenses publiques	
Hommes	24	en % du PIB	10, 19
Alphabétisation des jeunes adultes, taux	11	en % du total des dépenses publiques	10
femmes	26	maternelle et primaire	10
femmes en % du taux masculin	26	secondaire	10
Analphabétisme des adultes, taux	3	supérieur	10
Armes conventionnelles, livraisons		Espérance de vie à la naissance	1, 9, 33
Exportations	22	population féminine	24
Pourcentage	22	population masculine	24
Total	22	Exportations	
Importations, total	22	de biens et services	15
B		de produits de haute technologie	15
Brevets délivrés à des résidents	12	de produits manufacturés	15
C		de produits primaires	15
Chômage, de longue durée	4	F	
Femmes	20	Fécondité, indice synthétique	5, 33
Hommes	20	Femmes, participation à la vie économique	
Chômage, taux	20	occupant un poste d'encadrement ou des	
des femmes par rapport aux hommes	20	fonctions techniques	25
des jeunes	20	Femmes, participation à la vie politique	
femmes en % des hommes	20	date d'accession des femmes au parlement par	
moyen annuel	20	élection ou nomination	29
Chômeurs, nombre de	20	date d'obtention du droit de candidature par les femmes	29
Combustibles traditionnels, consommation	21	date d'obtention du droit de vote par les femmes	29
Commerce,		femmes ministres	29
Importations de biens par les pays développés	17	femmes parlementaires, ou occupant es fonctions	
Des pays développés, part des importations totales	17	de direction	29
Total	17	sièges parlementaires détenus par des femmes	25, 29
Des pays les moins avancés, part des importations totales	17	Femmes, taux d'activité économique	27
Total	17	En % du taux des hommes	27
Accords de	15	en indice	27
Contraception, utilisation de moyens de	6	Filières scientifiques, mathématiques et techniques	
Conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs,		du supérieur, inscription dans	11
situation	31	Flux privés, autres	18

INDICATEURS STATISTIQUES

Indicateur	Tableau(x)
Forces armées, effectifs en indice total	22

I

Importations de biens et services	15
Indicateur de la participation des femmes (IPF)	25, 32
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1) pour les pays en développement	3, 32
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) pour 17 pays de l'OCDE	4, 32
Indicateur du développement humain (IDH)	1
Tendances	2, 32
Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)	24, 32
Indice d'espérance de vie	1
Indice des prix à la consommation, variation annuelle	13
Inégalité, outils de mesure	
indice de Gini	14
rapport interdécile	14
rapport interquintile	14
Installations sanitaires améliorées, population utilisant des	7
Instruments internationaux de protection des droits de l'homme, signature et ratification	30
Insuffisance pondérale, enfants de moins de 5 ans souffrant d'une	3, 7
Internautes	12
Investissement direct étranger, entrées nettes	18

L

Licences, redevances et droits perçus	12
---------------------------------------	----

M

Malnutrition, personnes souffrant de	7, 33
Médecins, nombre	6
Médicaments et vaccins essentiels, population ayant accès aux	6
Mortalité des enfants de moins de 5 ans, taux	9
Mortalité infantile, taux	9
Mortalité maternelle, taux	
Ajusté	9
Rapporté	9

N

Niveau d'instruction, indice	1
------------------------------	---

P

Paludisme	
cas	8
prévention, enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	8

Indicateur	Tableau(x)
traitement, enfants de moins de 5 ans souffrant de fièvre traitée par des antipaludéens	8
Pauvreté, monétaire	
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 1 dollar par jour	3
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 2 dollars par jour	3
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 4 dollars par jour	4
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 11 dollars par jour	4
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 50 % du revenu médian	4
population en deçà du seuil de pauvreté monétaire national	3
Personnes déplacées	22
Personnes victimes de la criminalité et de la délinquance	
agressions (autres)	23
agressions sexuelles	23
corruption	23
crimes et délits contre les biens	23
tous actes confondus	23
vols qualifiés	23
PIB par habitant en dollars constants	13
PIB par habitant, en PPA	1, 13, 33
année de la valeur la plus élevée	13
croissance annuelle	13
valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2002	13
PIB, indice	1
PIB, total	
en milliards de dollars	13
en milliards de PPA	13
Population,	
âgée de 65 ans et plus	5
de moins de 15 ans	5
taux de croissance annuel	5
total	5, 33
urbaine	5
Préservatif masculin, utilisation lors du dernier rapport sexuel à risque	8

R

Recherche et développement (R&D)	
Dépenses	12
chercheurs travaillant en	12
Réfugiés	
par pays d'asile	22
par pays d'origine	22
Retard de croissance, enfants de moins de 5 ans souffrant d'un	7
Revenu du travail, estimations	
Femmes	24
Hommes	24
Revenu ou consommation, part	
10 % les plus pauvres	14
20 % les plus pauvres	14
10 % les plus riches	14
20 % les plus riches	14

INDICATEURS STATISTIQUES

Indicateur	Tableau(x)
S	
Scolarisation, taux brut combiné (primaire, secondaire, supérieur)	1, 33
population féminine	24
population masculine	24
supérieur	
taux de femmes	26
taux de femmes par rapport au hommes	26
Scolarisation, taux net	
Primaire	11, 33
taux de femmes	26
taux de femmes par rapport au hommes	26
secondaire	11
taux de femmes	26
taux de femmes par rapport au hommes	26
Service de la dette, total	
en % des exportations de biens et services	18
en % du PIB	18, 19
Survie	
probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans	
population féminine	9
population masculine	9
probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans	3
probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans	4

T

Tabac, consommation de	
Femmes	8
Hommes	8
Taux d'activité par secteur économique, femmes	
Agriculture	
Total	27
en % du taux d'hommes	27
Industrie	
Total	27
en % du taux d'hommes	27
Services	

Indicateur	Tableau(x)
Total	27
en % du taux d'hommes	27
Téléphone mobile, abonnés	12
Téléphone, lignes téléphoniques d'abonnés et abonnés à un service de téléphonie mobile	12
Temps de travail	
Femmes	28
activités marchandes	28
activités non marchandes	28
hommes	28
activités marchandes	28
activités non marchandes	28
total	
activités marchandes	28
activités non marchandes	28
Thérapies de réhydratation orale, taux d'utilisation	6
Traités sur l'environnement, ratification	21
Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
femmes	27
hommes	27
Tuberculose, cas	
détectés selon la stratégie DOTS	8
soignés selon la stratégie DOTS	8
total	8

V

Vaccination des enfants d'un an	
contre la rougeole	6
contre la tuberculose	6
VIH/sida, personnes infectées	8, 33